

**DÉPARTEMENT DU VAR**

**COMMUNE DE  
FRÉJUS**

**INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES COMMUNALES  
ANTÉRIEURES À 1790  
(inventaire dit d'ANTHOINE)**

**Série CC**

**Finances, contributions, comptabilités, cadastres, etc.**

**INSTRUMENTS DE RECHERCHES  
de la  
*Société d'histoire de Fréjus et de sa région***

**N° 18 (2018)**





**DÉPARTEMENT DU VAR**

**VILLE DE FRÉJUS**

**INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES COMMUNALES  
ANTÉRIEURES À 1790  
(inventaire dit d'ANTHOINE)**

**Série CC**

**(Finances, contributions, comptabilités, cadastres, etc.)**

**INSTRUMENTS DE RECHERCHES**

**de la**

***Société d'histoire de Fréjus et de sa région***

**N° 18 (2018)**

**ISSN 1774 -590X**



## **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRÉJUS ET DE SA RÉGION**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Draguignan le 3 décembre 1999 sous le n° 260/99 (J.O. du 1<sup>er</sup> janvier 2000, n° 1744). N° SIRET 429.234.131 00010.

ISSN 1774 – 590X

**SIÈGE SOCIAL :** Archives municipales  
Z.I. du Capitou 83600 Fréjus

**ADRESSE POSTALE :** 32 avenue de la Lieutenante  
83480 Puget-sur-Argens

**SITE :** <http://frejusshfr.wixsite.com/frejus-shfr>

**RÉDACTEUR EN CHEF :** Daniel HAINAUT

**La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 sur la propriété littéraire et artistique n'autorise que les copies ou représentations strictement réservées à l'usage privé des copistes et non destinées à une utilisation collective, et précise que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.**







## PRÉFACE

Le riche fonds ancien des archives communales de Fréjus a fait l'objet d'un inventaire sommaire par Monsieur Anthoine, instituteur et archiviste, sous l'autorité de Monsieur Mireur, directeur des archives du Var. Ce dépouillement a été réalisé en suivant les règles de la circulaire du 25 août 1857, toujours en vigueur. Le document, communément appelé *Inventaire Anthoine*, est dit sommaire, c'est-à-dire partiel, car l'archiviste n'a relevé que les faits qui d'après lui méritaient d'être retenus.

Cette analyse est en ligne, grâce à la numérisation effectuée par les Archives départementales du Var. Elle est dans son état d'origine, manuscrite, et elle ne permet donc pas des recherches par mots clés.

Pour faciliter le travail des historiens de tous grades, la *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* a décidé d'entreprendre la dactylographie informatisée de ce précieux document, dans le cadre de sa politique de mise à disposition d'instruments de recherches. En 2007, toute la série BB des délibérations municipales a ainsi fait l'objet de deux épais bulletins (IR n° 5 et 6).

Nous avons désiré reprendre ce travail de saisie, et sur proposition de Madame Isabelle Pintus, nouvelle directrice des archives municipales, nous avons choisi la série CC, relative aux finances. Elle sera désormais accessible à la recherche par mots clés.

Une équipe de membres de la Société d'Histoire de Fréjus et de sa Région s'est réparti le travail. Elle était composée de Madame Nicole Vian, coordinatrice du projet, et de Messieurs Daniel Hainaut, Bernard Hannotin, Paul Martino, Jean Paquette, Claude Pavie, Guy Sanguinet, Armand Toulon. Je les remercie d'avoir été volontaires pour ce travail ingrat, particulièrement Nicole Vian qui a dû tout relire pour vérifier l'harmonisation de la présentation. Fort de mon expérience après la publication de l'intégralité de l'inventaire Anthoine des archives communales de Puget-sur-Argens, j'ai insisté sur ce point, pour que les habitués reconnaissent la présentation normalisée. La seule entorse est l'édition en une colonne au lieu de deux, pour une mise en page plus sûre.

Je souhaite une agréable lecture aux chercheurs et – j'espère – la mise en lumière de données intéressantes.

Daniel HAINAUT

Président de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région



# CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES À 1790

selon la Circulaire du 25 août 1857

- Série AA** Actes constitutifs de la commune, états généraux et provinciaux, cartulaires, privilèges communaux, passages de personnalités, lettres de rois, fêtes et cérémonies publiques, correspondances générales.
- Série BB** Administration communale, élections et nominations des maires, consuls, officiers de ville, registres de délibérations, administration consulaire, correspondance administrative, registres des contrats, livres des enchères.
- Série CC** Finances, contributions, comptabilités, cadastres, etc...
- Série DD** Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie, bornage, hôtel de ville, églises, cimetières, remparts, ponts, digues et chaussées, rivières, chasse et pêche.
- Série EE** Affaires militaires : milices bourgeoises, montres militaires, instructions, états des compagnies, armements, soldats provinciaux, casernement, passage des troupes, logement des troupes, billets de logement, frais de guerre, faits de guerre, sièges, marine.
- Série FF** Justice, procédures, police : procès, police municipale, juridictions municipales, bureau de conservation des privilèges et franchise des foires.
- Série GG** Cultes, registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures), instruction publique, assistance publique, santé (lutte contre les épidémies, peste, médecins).
- Série HH** Agriculture, industrie, commerce : droits, réglementation de circulation, poids et mesures, boulangerie, boucherie, vin, etc...
- Série II** Documents divers entrés par voies extraordinaires : actes et documents relatifs aux archives, dons, achats d'archives, état sommaire des archives et des registres, inventaire analytique des archives, inventaire général de tous les titres et documents, armoiries.





# Série CC

## Série CC. Finances, impôts et Comptabilité.

### Cadastre.

1518. CC 1. (Registre.) – In-4° ; 196 feuillets, papier.
1532. CC 2. (Registre.) – In-4° ; 217 feuillets, papier.
- 1566-1567. CC 3. (Registre.) – In-4° ; 280 feuillets, papier.
1567. CC 4. (Registre.) – In-4° ; 290 feuillets, papier.
1581. CC 5. (Registre.) – In-4° ; 445 feuillets, papier.
1593. CC 6. Feuilles manquants
1610. CC 7. (Registre.) – In-4° ; 185 feuillets, papier.
- 1611-1638. CC 8. (Registre.) – Grand in-4°, 589 feuillets, papier.
1639. CC 9. (Registre.) – Grand in-4°, 785 feuillets, papier.
- 1661-1667. CC 10. (Registre.) – In-4°, 329 feuillets, papier.
1668. CC 11. (Registre.) – In-4° ; 542 feuillets, papier.
1683. CC 12. (Registre.) – In-4° ; 334 feuillets, papier.
1683. CC 13. (Registre.) – In-4° ; 566 feuillets, papier.
1702. CC 14. (Registre.) – In-4° ; 391 feuillets, papier.
1702. CC 15. (Registre.) – Grand in-4°, 590 feuillets, papier.
1702. CC 16. (Registre.) – In-4° ; 299 feuillets, papier.
1723. CC 17. (Registre.) – In-4° ; 956 feuillets, papier.
1727. CC 18. (Registre.) – In-4° ; 462 feuillets, papier.
1727. CC 19. (Registre.) – In-4° ; 524 feuillets, papier.
1727. CC 20. (Registre.) – In-f° ; 490 feuillets, papier.
1727. CC 21. (Registre.) – In-f° ; 537 feuillets, papier.
1727. CC 22. (Registre.) – In-f° ; oblong ; 30 feuillets, papier.
- 1739-1770. CC 23. (Liasse.) – 1 brochure in-8° ; 16 pages, papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé.

### Taxes perçues au nom du Roi.

- 1789-1790. CC 24. (Liasse.) – 6 cahiers in-8° ; 72 feuillets, papier ; 23 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1577-1789. CC 25. (Cahier.) – In-8° ; 6 feuillets, papier.
- 1606-1766. Offices. CC 26. (Liasse.) – 9 pièces, papier ; 2 pièces, papier imprimé.
- 1667-1691. Offices d'experts jurés. CC 27. (Liasse.) – 1 pièce, papier ; 2 pièces, papier imprimé.
- 1694-1706. Offices de courtiers de change, jurés mouleurs et commissaires aux saisies. CC 28. (Liasse.) – 2 cahiers in-4° ; 10 feuillets, papier ; 4 pièces, papier imprimé.

- 1695-1697. Office d'huissier audiencier. CC 29.** (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 pièce, papier imprimé.
- 1699-1744. Offices de maire, lieutenant de maire et assesseurs. CC 30.** (Liasse.) – 8 pièces, papier ; 2 pièce, papier imprimé.
- 1700-1785. Offices de lieutenant de police, subdélégués des intendants ; privilèges des voitures publiques ; office de conservateur des hypothèques et de receveur général des consignations. CC 31.** (Liasse.) – 3 pièces, papier ; 1 brochure in-8°, 35 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé.
- 1691-1705. Office de procureur du Roi. CC 32.** (Liasse.) – 3 pièces, papier.
- 1752-1779. Office d'enregistreur des collocations. CC 33.** (Liasse.) – 1 cahier grand in-8° ; 10 feuillets, papier ; 11 pièces, papier ; 1 brochure in-8°, 32 pages, papier imprimé.
- 1644-1790. Gabelle. CC 34.** (Liasse.) – 1 cahier in-8° ; 4 feuillets, papier ; 2 brochures in-8°, 35 pages, papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé.
- 1660-1709. Droit de 2%. CC 35.** (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 7 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé.
- 1483-1775. Droit des régales. CC 36.** (Liasse.) – 5 cahiers grand in-8°, 84 feuillets, papier ; 14 cahiers in-8°, 134 feuillets, papier ; 20 pièces, papier (1 imprimé) ; 2 pièces, parchemin ; 4 cachets.
- 1671-1730. Droit domanial : papier terrier. CC 37.** (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 9 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé.
- 1681-1782. Papier timbré et contrôle. CC 38.** (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 8 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé.
- 1774-XVIII siècle. Hypothèques. CC 39.** (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 38 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé.
- 1681-1703. Francs-fiefs et amortissement. CC 40.** (Liasse.) – 1 brochure, 7 pages papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé.
- 1687-1688. Acquits. CC 41.** (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.
- 1670-1687. CC 42.** (Liasse.) – 1 pièce, papier ; 1 pièce, papier imprimé.
- 1700-XVIIIème siècle. CC 43.** (Liasse.) – 2 pièces, papier (imprimé).
- 1701-1715. Capitation. CC 44.** (Liasse.) – 3 pièces, papier (imprimé).
- 1712-1721. Capitation. CC 45.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 228 feuillets, papier.
- 1723-1734. Capitation. CC 46.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 84 feuillets, papier.
- 1735-1745. Capitation. CC 47.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier.
- 1747-1758. Capitation. CC 48.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier.
- 1760-1784. Capitation. CC 49.** (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 52 feuillets, papier.
- 1702. 6<sup>ème</sup> denier. CC 50.** (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.
- 1772. CC 51.** (Brochure.) – in-8°, 36 pages, papier imprimé.
- 1789. CC 52.** (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.
- 1789-1790. Contribution patriotique. CC 53.** (Liasse.) – 1 brochure in - 8°, 8 pages papier imprimé ; 6 pièces, papier imprimé.
- 1763. CC 54.** (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.

### **Taxes perçues au nom des seigneurs.**

- 1753-1762. Droit de compensation. CC 55.** (Liasse.) – 1 brochure in - 8°, 10 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé.

1789-1790. CC 56. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.

### **Emprunts au nom de la province.**

1701-1746. CC 57. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.

### **Comptes trésoraires.**

1573-1574. CC 58. (Liasse.) – 58 pièces, papier.

1577-1578. CC 59. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1578-1579. CC 60. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

1579-1580. CC 61. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

1581-1582. CC 62. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier ; 76 pièces, papier ;  
2 sceaux.

1582-1583. CC 63. (Liasse.) – 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1583-1584. CC 64. (Liasse.) – 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1584-1585. CC 65. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1585-1586. CC 66. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 10 feuillets, papier ; 87 pièces, papier.

1586-1587. CC 67. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 62 pièces, papier.

1587-1588. CC 68. (Liasse.) – 58 pièces, papier.

1688-1689. CC 69. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 142 feuillets, papier ; 8 pièces, papier.

1589-1590. CC 70. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

1590-1591. CC 71. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1591-1592. CC 72. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

1592-1593. CC 73. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1593-1594. CC 74. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 142 feuillets, papier ; 197 pièces, papier.

1593-1595. CC 75. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 371 feuillets, papier ; 493 pièces, papier.

1595-1596. CC 76. (Liasse.) – 13 pièces, papier ; 1 sceau.

1596-1597. CC 77. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1597-1598. CC 78. (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 42 feuillets, papier ; 164 pièces, papier.

1598-1599. CC 79. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1599-1600. CC 80. (Liasse.) – 1 cahier in 4°, 6 feuillets, papier ; 31 pièces, papier.

1600-1601. CC 81. (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 22 feuillets, papier ; 46 pièces, papier ;  
3 pièces parchemin ; 9 sceaux.

1601-1602. CC 82. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

1602-1603. CC 83. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

1603-1604. CC 84. (Liasse.) – 124 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

1604-1605. CC 85. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1605-1606. CC 86. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

1606-1607. CC 87. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 138 feuillets, papier ; 71 pièces, papier ; 1 pièce  
parchemin.

1607-1608. CC 88. (Liasse.) – 44 pièces, papier.

1608-1609. CC 89. (Liasse.) – 214 pièces, papier ; 2 imprimées, 1 sceau.

1609-1610. CC 90. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1610-1611. CC 91. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 152 feuillets, papier ; 16 pièces, papier.

1611-1612. CC 92. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 99 feuillets, papier ; 22 pièces, papier.



- 1612-1613. CC 93.** (Liasse.) – 184 pièces, papier ; 7 pièces parchemin, 4 sceaux.
- 1613-1614. CC 94.** (Liasse.) – 4 pièces, papier.
- 1614-1615. CC 95.** (Liasse.) – 93 pièces, papier : 2 pièces parchemin : 2 sceaux.
- 1615-1616. CC 96.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 4 pièces, papier : 2 pièces parchemin.
- 1616-1617. CC 97.** (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 258 feuillets, papier ; 137 pièces, papier : 1 imprimé ; 1 cachet.
- 1617-1618. CC 98.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 105 feuillets, papier ; 28 pièces, papier.
- 1618-1619. CC 99.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 80 feuillets, papier ; 55 pièces, papier.
- 1619-1620. CC 100.** (Liasse.) – 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1621-1622. CC 101.** (Liasse.) – 108 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1622-1623. CC 102.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 146 feuillets, papier ; 157 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1627-1628. CC 103.** (Liasse.) – 2 cahiers, 93 feuillets, papier.
- 1628-1629. CC 104.** (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1630-1631. CC 105.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 185 feuillets, papier ; 264 pièces, papier.
- 1631-1632. CC 106.** (Cahier.) – in-4° ; 137 feuillets, papier.
- 1633-1634. CC 107.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier ; 3 cahiers grand in-8°, 25 feuillets, papier ; 229 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin, 2 pièces, parchemin, 3 sceaux ; 1 cachet.
- 1634-1635. CC 108.** (Liasse.) – 3 cahiers in-8° ; 14 feuillets, papier ; 40 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.
- 1634-1635. CC 108.** (Liasse.) – 1 pièce, papier.
- 1635-1636. CC 109.** (Liasse.) – 6 pièces, papier.
- 1636-1637. CC 110.** – (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 384 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.
- 1637-1638. CC 111.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 154 feuillets, papier.
- 1639-1640. CC 112.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 132 feuillets, papier ; 3 pièces, papier.
- 1640-1641. CC 113.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 178 feuillets, papier ; 8 cahiers grand in-8°, 52 feuillets, papier ; 314 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 3 sceaux.
- 1641-1642. CC 114.** (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1642-1643. CC 115.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 76 feuillets, papier ; 63 pièces, papier.
- 1643-1644. CC 116.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 6 cahiers grand in-8°, 36 feuillets, papier ; 307 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 sceaux.
- 1644-1645. CC 117.** (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 12 feuillets, papier ; 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.
- 1645-1646. CC 118.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 14 cahiers grand in-8° ; 64 feuillets, papier ; 8 pièces, parchemin ; 7 sceaux.
- 1646-1647. CC 119.** (Liasse.) – 5 cahiers grand in-8°, 22 feuillets, papier ; 19 pièces, papiers.
- 1647. CC 120.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier ; 53 pièces, papier.
- 1648-1653. CC 121.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 157 feuillets, papier ; 12 cahiers grand in-8°, 64 feuillets, papier ; 363 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.
- 1649-1650. CC 122.** (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1650-1651. CC 123.** (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1651-1652. CC 124.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 123 feuillets, papier ; 16 cahiers grand in-8°, 92 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin ; 6 sceaux.
- 1652-1653. CC 125.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 74 feuillets, papier ; 8 pièces, papier.

- 1654-1655. CC 126. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 6 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.
- 1655-1656. CC 127. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 4 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.
- 1657-1658. CC 128. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 44 pièces, papier.
- 1659-1660. CC 129. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 136 feuillets, papier ; 7 cahiers grand in-8°, 32 feuillets, papier ; 58 pièces, papier.
- 1660-1661. CC 130. (Liasse.) – 38 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1661-1662. CC 131. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1662-1663. CC 132. (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1653-1665. CC 133. (Liasse.) – 1 pièce, papier.
- 1667-1668. CC 134. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 11 cahiers in-8°, 46 feuillets, papier ; 385 pièces, papier ; 3 pièces parchemin ; 3 sceaux.
- 1668-1669. CC 135. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.
- 1669-1670. CC 136. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 sceau.
- 1671-1672. CC 137. (Liasse.) – 7 cahiers in-8°, 46 feuillets, papier ; 102 pièces, papier.
- 1672-1673. CC 138. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 106 feuillets, papier ; 14 cahiers in-8°, 64 feuillets, papier ; 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.
- 1673-1674. CC 139. (Cahier.) – In-4°, 15 feuillets, papier.
- 1675-1676. CC 140. (Liasse.) – 2 pièces, papier.
- 1676-1677. CC 141. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 111 feuillets, papier ; 97 pièces, papier.
- 1678-1679. CC 142. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 43 pièces, papier.
- 1679-1680. CC 143. (Liasse.) – 57 pièces, papier.
- 1680-1681. CC 144. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 44 feuillets, papier ; 239 pièces, papier ; 1 sceau.
- 1681-1682. CC 145. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier ; 62 pièces, papier.
- 1682-1683. CC 146. (Liasse.) – 285 pièces, papier.
- 1683-1684. CC 147. (Liasse.) – 10 pièces, papier.
- 1684-1685. CC 148. (Liasse.) 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.
- 1685-1686. CC 149. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 16 feuillets, papier, 33 pièces, papier ; 1 sceau.
- 1686-1687. CC 150. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 6 feuillets, papier ; 66 pièces, papier.

### **Comptes trésoraires.**

- 1687-1688. CC 151. (Liasse.) 185 pièces, papier.
- 1688-1689. CC 152. (Liasse.) – 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 106 pièces, papier.
- 1689-1690. CC 153. (Liasse.) – 5 pièces, papier.
- 1690-1691. CC 154. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 344 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1691-1692. CC 155. – 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin, 1 sceau.
- 1692-1693. CC 156. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 47 feuillets, papier ; 454 pièces, papier.
- 1693-1694. CC 157. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 96 feuillets, papier ; 5 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 383 pièces, papier, 1 imprimé.
- 1694-1695. CC 158. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 119 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 419 pièces, papier.
- 1695-1696. CC 159. (Liasse.) – 157 pièces, papier.

- 1696-1667. CC 160.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 86 feuillets, papier ; 367 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1697-1698. CC 161.** (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 58 feuillets, papier ; 195 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.
- 1698-1699. CC 162.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 111 feuillets, papier ; 157 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1699-1700. CC 163.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux.
- 1700-1701. CC 164.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 59 feuillets, papier ; 278 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau ; 3 cachets.
- 1701-1702. CC 165.** (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 56 feuillets, papier (1 imprimé) ; 2 sceaux ; 3 cachets.
- 1702-1703. CC 166.** (Liasse.) – 1 cahier in-4° ; 55 feuillets, papier ; 406 pièces, papier ; 1 sceau.
- 1703-1704. CC 167.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier ; 387 pièces, papier (2 imprimés) ; 1 sceau ; 1 cachet.
- 1704-1705. CC 168.** (Liasse.) 1cahier in-4°, 55 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 18 feuillets papier ; 504 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.
- 1705-1706. CC 169.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 54 feuillets, papier ; 481 pièces, papier ; 3 cachets.
- 1706-1707. CC 170.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 104 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 362 pièces, papier ; 5 cachets.
- 1707-1708. CC 171.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 28 feuillets, papier ; 332 pièces, papier.
- 1708-1709. CC 172.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 99 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 16 feuillets, papier ; 168 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1709-1710. CC 173.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 59 feuillets, papier ; 6 cahiers in-8°, 62 feuillets, papier ; 559 pièces, papier ; 13 cachets.
- 1710-1711. CC 174.** (Liasse.) – 1 cahier in- 4°, 62 feuillets, papier ; 232 pièces, papier.
- 1711-1712. CC 175.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 35 pièces, papier.
- 1712-1713. CC 176.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 62 feuillets, papier ; 331 pièces, papier.
- 1713-1714. CC 177.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 14 feuillets, papier ; 431 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.
- 1714-1715. CC 178.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 26 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 366 pièces, papier, (1 imprimé) ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 17 cachets.
- 1715-1716. CC 179.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 354 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1716-1717. CC 180.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier ; 280 pièces, papier.
- 1717-1718. CC 181.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 148 feuillets, papier ; 494 pièces, papier.
- 1718. CC 182.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier ; 449 pièces, papier.
- 1719-1720. CC 183.** (Liasse) – 5 cahiers in 4°, 62 feuillets, papier ; 4 cahiers in 8°, 18 feuillets, papier ; 526 pièces, papier.
- 1720-1721. CC 184.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 14 feuillets, papier ; 386 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

- 1721-1722. CC 185.** (Liasse.) – 4 cahiers grand in-8°, 68 feuillets, papier ; 307 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1722-1723. CC 186.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 60 feuillets, papier ; 455 pièces, papier ; 1 cachet. ]
- 1723-1724. CC 187.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 405 pièces, papier.
- 1724-1725. CC 188.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 56 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 184 pièces, papier.
- 1725-1726. CC 189.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 292 pièces, papier.
- 1726-1727. CC 190.** (Liasse.) – 288 pièces, papier.
- 1727-1728. CC 191.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 227 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.
- 1728-1729. CC 192.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 59 pièces, papier.
- 1729-1730. CC 193.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 118 pièces, papier.
- 1730-1731. CC 194.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 111 pièces, papier.
- 1731-1732. CC 195.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 64 feuillets, 1 cahiers in-8°, 6 feuillets, papier ; 208 pièces, papier.
- 1732-1733. CC 196.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier ; 216 pièces, papier ; 5 cachets.
- 1733-1734. CC 197.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 41 feuillets, papier ; 213 pièces, papier.
- 1734-1735. CC 198.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 155 pièces, papier.
- 1735-1736. CC 199.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 36 feuillets, papier ; 120 pièces, papier.
- 1736-1737. CC 200.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 8 feuillets, papier ; 77 pièces, papier ; 2 pièces parchemin. 2 sceaux.
- 1737-1738. CC 201.** (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 109 pièces, papier.
- 1738-1739. CC 202.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 26 feuillets, papier ; 102 pièces, papier.
- 1739-1740. CC 203.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 28 feuillets, papier ; 97 pièces, papier.
- 1740-1741. CC 204.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 94 pièces, papier.
- 1741-1742. CC 205.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 50 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 153 pièces, papier ; 11 cachets.
- 1742-1743. CC 206.** (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 103 pièces, papier ; 4 cachets.
- 1743-1744. CC 207.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 110 feuillets, papier ; 13 cahiers in-8°, 62 feuillets, papier ; 200 pièces, papier ; 10 cachets.
- 1744-1745. CC 208.** (Liasse.) – 2 cahiers in-8°, 80 feuillets, papier ; 13 cahiers in-8°, 92 feuillets, papier, 116 pièces, papier.
- 1745-1746. CC 209.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier ; 10 cahiers in-8°, 48 feuillets, papier, 197 pièces, papier ; 4 cachets.
- 1746-1747. CC 210.** (Liasse.) – 14 cahiers in-4°, 136 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 169 pièces, papier ; 13 cachets.
- 1747-1748. CC 211.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier ; 223 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 6 cachets.

- 1748-1749. CC 212.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 80 feuillets, papier ; 512 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 cachet.
- 1749-1750. CC 213.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 102 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1750-1751. CC 214.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 80 feuillets, papier ; 115 pièces, papier.
- 1751-1752. CC 215.** (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 72 feuillets, papier ; 177 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.
- 1752-1753. CC 216.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 52 feuillets, papier ; 120 pièces, papier.
- 1753-1754. CC 217.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 83 pièces, papier.
- 1754-1755. CC 218.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 50 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1755-1756. CC 219.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 48 feuillets, papier ; 197 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.
- 1756-1757. CC 220.** (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 48 feuillets, papier ; 273 pièces, papier.
- 1757-1758. CC 221.** (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 84 feuillets, papier ; 513 pièces, papier.
- 1758-1759. CC 222.** (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 112 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 207 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1759-1760. CC 223.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier, 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 70 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1760-1761. CC 224.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier, 3 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 92 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1761-1762. CC 225.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.
- 1762-1763. CC 226.** (Liasse.) – 8 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier, 4 cahiers in-8°, 38 feuillets, papier ; 509 pièces, papier.
- 1763-1764. CC 227.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 18 feuillets, papier ; 114 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1764-1765. CC 228.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 341 pièces, papier ; 4 cachets.
- 1765-1766. CC 229.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 16 feuillets, papier ; 2 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 143 pièces, papier ; 10 cachets.
- 1766-1767. CC 230.** (Liasse.) – 8 cahiers in-4°, 78 feuillets, papier ; 300 pièces, papier ; 14 cachets.
- 1767-1768. CC 231.** (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 43 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 110 pièces, papier ; 5 cachets.
- 1768-1769. CC 232.** (Liasse.) – 8 cahiers in-4° 79 feuillets, papier ; 516 pièces, papier ; 10 cachets.
- 1769-1770. CC 233.** (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 352 pièces, papiers ; 5 cachets.
- 1770-1771. CC 234.** (Liasse.) 7 cahiers in-4°, 72 feuillets, papier ; 52 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.
- 1771-1772. CC 235.** (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 287 pièces, papier ; 12 cachets.
- 1772-1773. CC 236.** (Liasse.) – 109 pièces, papier ; 9 cachets.
- 1773-1774. CC 237.** (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 85 pièces, papier ; 5 cachets.

- 1774-1775. CC 238.** (Liasse) – 8 cahiers in-4°, 60 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier, 356 pièces, papier (6 imprimés) ; 8 cachets.
- 1775-1776. CC 239.** (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier ; 35 pièces, papier.
- 1776-1777. CC 240.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 36 feuillets, papier ; 5 cahiers in-8°, 24 feuillets, papier ; 200 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 2 cachets.
- 1777-1778. CC 241.** (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 12 feuillets, papier ; 7 pièces, papier.
- 1778-1779. CC 242.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 24 feuillets, papier ; 64 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1779-1780. CC 243.** (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 42 feuillets, papier ; 78 pièces, papier.
- 1780-1781. CC 244.** (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier ; 197 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.
- 1781-1782. CC 245.** (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier ; 100 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1782-1783. CC 246.** (Liasse.) – 8 cahiers in-8° 58 feuillets, papier ; 107 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1783-1784. CC 247.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier ; 42 pièces, papier ; 3 cachets.
- 1784-1785. CC 248.** (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 103 pièces, papier ; 6 cachets.
- 1785-1786. CC 249.** (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 90 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1786-1787. CC 250.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 12 feuillets, papier ; 4 cahiers, in-8°, 50 feuillets, papier ; 90 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1787-1788. CC 251.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 22 feuillets papier ; 99 pièces, papier ; 2 cachets.
- 1788-1789. CC 252.** (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 85 pièces, papier ; 4 cachets.
- 1789-1790. CC 253.** (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 62 feuillets, papier ; 158 pièces, papier ; 1 cachet.
- 1790. CC 254.** (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier ; 123 pièces, papier ; 2 cachets.

### **Recouvrement des tailles.** [AD Var ; Cote 2MI178R3]

- 1651.** – [1<sup>er</sup> volume]. **CC 255.** (Registre.) – in-8°, 542 feuillets, papier. [vue 178]
- 1651.** – [2<sup>ème</sup> volume]. **CC 256.** (Liasse.) – Registre in-8°, 592 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux. [vue 179]

### **Reddition des comptes.**

- 1497-1784. CC 257.** (Liasse.) – 3 pièces, papier, imprimé ; 1 pièce, parchemin.

### **Trésorerie.**

- 1720-1730. CC 258.** (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 4 pièces papier.
- 1743. CC 259.** (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.

**CC 260. Cote vide.**

**CC 261. Cote vide.**

### **Actes.**

**1691-1701. CC 262.** (Registre.) – in-8° ; 950 feuillets, papier.

**1702-1714. CC 263.** (Registre.) – in-8° ; 585 feuillets, papier.

**1715-1717. CC 264.** (Registre.) – in-8°, 174 feuillets, papier.

**1743-1752. CC 265.** (Registre.) – in-8°; 327 feuillets, papier.

**1752-1774. CC 266.** (Registre.) – in-8° ; 611 feuillets, papier.

**1781-1786. CC 267.** (Cahier.) – in-8°; 41 feuillets, papier.

**1778-1790. Obligations, quittances, cahiers des charges. CC 268.** (Liasse.) – 5 cahiers in-8°; 223 feuillets, papier.

### **Enchères communales.**

**1701-1715. CC 269.** (Registre.) – in-8°; 397 feuillets, papier.

**1716-1732. CC 270.** (Registre.) – in-8°, 374 feuillets, papier.

**1739-1756. CC 271.** (Registre.) – in-8°, 434 feuillets, papier.

**1757-1772. CC 272.** (Registre.) – in-8°, 543 feuillets, papier.

**1773-1780. CC 273.** (Liasse.) – 7 cahiers, in-8°, 336 feuillets, papier.

**1781-1789. CC 274.** (Liasse.) – 7 cahiers, in-8°, 347 feuillets, papier.

### **Octroi.**

**1402-1628. CC 275.** (Liasse.) – 3 pièces, parchemin.

**1688. CC 276.** (Cahier.) – in-8°, 4 feuillets, parchemin.

**1700-1782. CC 277.** (Liasse.) – 5 cahiers, in-8°, 38 feuillets, papier ; 6 pièces papier ; 1 cahier, 6 feuillets, parchemin.

**1717. CC 278.** (Liasse.) – 9 pièces, papier.

**1747-1750. Mesurage public. – CC 279.** (Cahier.) – in-8°, 31 feuillets, papier.

**1758. CC 280.** (Cahier.) – in-8°, 6 feuillets, papier.

**1701-1779. CC 281.** (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.

**1776. CC 282.**

**1789-1791. CC 283.**

### **Dettes communales.**

**1447-1680. CC 284.** (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier imprimé.

**1600-1601. CC 285.** (Registre.) – in-4° ; 154 feuillets, papier.

**1600-1601. CC 286.** (Registre.) – in-4°, 38 feuillets, papier.

**1601-1603. CC 287.** (Registre.) – Grand in-4° ; 180 feuillets, papier.

**1610-1658. CC 288.** (Registre.) – in-4°, 241 feuillets, papier.

**1640. CC 289.** (Registre.) – in-4°, 155 feuillets, papier.

**1660. CC 290.** (Registre.) – Grand in-4° ; 255 feuillets, papier.

- 1681-1704. CC 291.** (Registre.) – in-4° ; 104 feuillets, papier.
- 1691. CC 292.** (Registre.) – in-4° ; 441 feuillets, papier.
- 1720. CC 293.** (Registre.) – in-4° ; 496 feuillets, papier.
- 1720. CC 294.** (Registre.) – in-4° , 175 feuillets, papier.
- 1591-1722. CC 295.** (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 14 feuillets, papier ; 6 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 23 pièces, papier ; 2 cahiers in-8°, 22 pages, papier imprimé ; 1 pièce, parchemin, 1 sceau.
- 1689. Paiement des intérêts aux créanciers. CC 296.**
- 1640-1699. Officiers. CC 297.**
- 1565. Emprunts. CC 298.** (Liasse.) – 1 pièce, un papier.
- 1599. CC 299.** (Liasse.) – 2 pièces papiers.
- 1600-1614. CC 300.**
- 1604. CC 301.** (Liasse.) – 3 pièces, papier.
- 1645-1661. CC 302.** (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.
- 1665-1670. CC 303.**
- 1693-1696. CC 304.**
- 1712-1720. CC 305.** (Liasse.) – 12 pièces, papier.
- 1722-1723. CC 306.** (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 4 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.
- 1790. CC 307.** (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.
- 1653-1654. – Comptes trésoraires. CC 308.** (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 10 feuilles, papier ; 9 pièces, papier.
- 1639. – Octrois. CC 309.** (Liasse.) – 1 pièce, papier.





**Trouvé hors texte sur ledit registre.**

« De l'homme droit fait ton conseil de ville  
 Non de l'ennemy, du censeur, du tirant  
 Ny du forain, du criard, de l'enfant ;  
 Ainsy faisant, augmentera la ville.  
 Conseil est bon quand ung bon nous [le] donne,  
 Conseil est bon donné d'homme de bien,  
 Mais le conseil du meschant ne vaut rien  
 Car ce qu'il n'a n'est possible qu'il donne.  
 Pour discerner le fou d'avec le sage,  
 L'homme de bien d'avecques le premier,  
 Il a pour juger du bon et du mauvey  
 Adviser faict leur fruit et leur ra ...  
 Fleurir on voit toujours la république  
 Qui est regie pour consuls et par or ...  
 Mais aussi bien elle s'en va en defa ...  
 Lhors qu'ung chacun veut fere à sa p ... »

(Où il y a des points, le feuillet est déchiré)

**CC 1 à 309 : remarques :** En lacune : CC109 ; CC260 ; CC261.  
 Il existe deux cotes CC 108 et deux cotes CC 133.

**CC 1. (Registre.) – In-4° ; 196 feuillets, papier.  
 1518. – Cadastre.**

« *Liber recognitisnum libre omnium bonorum existencium in civitate Foroiulii et eius territorio recognitorum per honorabiles et probos viros Arnaudu[manque] Scofferii, Petrum Alberti, Marciatem Jus[manque] Lucam Carbonelli, Jacobum de Selhanis et Franciscum Botelherii, alibratorre et recognitores dicte libre, deputatos per honorabile consilium ... anno VM quengentesimo decimo octavo et die octobris* ». – « *Carrera recta ; Bon Guilhermi Ganfridi ; et primo ung hos[manque] in carriero Drecho, confronto ambe hos[manque] de mesire Honorat Montanier, lo port[manque] de Joseph, # [livres] lxxvii ; item, ung ort al pas de Sanct Raphel ... # x ; item, ung casal al portal de Masel, #.iiii ; item, unos filhanhos à Rataons ... ; item, ix fossoyrados de vinho en Conilhet ... ; item, ung prat à Sanct Peyre ...* ». – « *Bon magistri Honorati Montanerii ; ... ung hostel en carriero Drecho ... ; item, ung varguier en la Borgado ... ; una vinh la Robino per VIII fossoyrados ... ; una vinho al Garbi ... ; ... una terro al Boysset de sept cestayrados ...* ». – « *en carriero Drecho* » ; « *hostal* » de : Pierre Gaufridi (f° 1) ; – Barthélemy Perrache ; – Jean Chamini ; – « *Mgri Goulheri Hellant* » (f° 2) ; – Michel Rostandi « *sive* » Barthélemy Crotte ; – Jean-Ambroise Sentrerii ; – Firmin de Vaixière (f° 4) ; – « *domini Anthoni de Vesselis, astrologi* » ; – Jacques-Boyer Sartori (f° 5) ; – hoirs « *Pelegri de Canobia* » ; – hoirs de Jean Lansini (f° 6) ; – Antoine Jourdan ; – révérend B. Néronis (f° 7) ; – Raphaël Trussi (f° 8) ; – Melchior Aufredi ; – Jean Aufredi ; – Bertrand Sanginatoris (f° 9) ; – Guillaume Gayberii (f° 10) ; – hoirs de Bernard Gayberii ; – Bérenguer Grassi (f° 12) ; – Salloti Loize, apothicaire (f° 13v°). – « *En la Plasso* » ; « *hostal* » de : Jean Barberi (f° 14v°) ; Jacques Rayole ; – Antoine Broquier (f° 16). – Biens de la chapellenie de : Damatis ; « *terro de cester[ados] cinq, en Rayran ... ; terro à la*

*Muscatellos de cester[ados] quatre ... » ; – St Louis ; terre au Toron, de 3 sétérées ... ; autre d'une sétérée et une « forchoyrade » de pré au Rayran ... ; autres au pont de la Pierre, au Plan, à Dignacan, à Englade (f° 18). – « en la Plasso » ; « hostel » de : Firmin François [Francol ?] ; – Guillaume Bonaud ; – Antoine Bonaud (f° 20) [?] ; – Monet Boyssoni (f° 21) ; – Claude Boyssoni (f° 22). – « En la Cort » ; « hostel » : de Sébastien Destelle (f° 23v°) ; – Montenegro Denigris (f° 2?) ; – « Al Patil » ; « hostel » de Jean Lorri (f° 2?) ; – Pierre Bermond (f° 28v°). – Au Portal de Raynaude ; « hostel » de Marc Morgue (f° 33) ; – hoirs de Gabrielle Sebeti ; – Jean Guibaud (f° 34) ; – Jean Destelle (f° 39). – « En carriero Nona » ; « hostel » de Pierre Botelleri, notaire (f° 43) ; – Jacques Sentreri (f° 44). – Jean de Tabertelles (f° 46) ; – Antoine Clem[manque] (f° 47v°) ; – Honoré Peroncelly (f° 52) ; – Jean Capellier (f° 55) ; – Moneti Mealhe (f° 57) ; – Etienne Destelle (f° 58) ; – « Al Borguo » : « hostel » de : Urbain Imbert (f° 61) ; – Ernest Martini (f° 67) ; – Pierre Ruffiat Gavot (f° [manque]) ; – Pierre Quoquepi (f° 74) ; – Thadée Suffret (f° 77v°) ; – « En carriera subtrema » [comprenant] le portal St Joseph ; « hostel » de And[manque] Brianson (f° 81) ; – Ludovic de Pontevès (f° 81v°) ; – Lazare Régis (f° 82v°). – « Carriera Sobteyrano » ; « hostel » de : Honoré Castilhon (f° 91) ; – Ludovic Roman (f° 92) ; – Guillaume Alibert (f° 96). – Au Mazel ; « hostel » de : Jacques de Seillanie (f° 102v°). – « Al Pertus » ; « hostel » de Monet Pascalis (f° 121v°). – « Al Grant Portal » ; « hostel » de : Raphaël Basteri (f° 123) ; – Bertrand Clémentis (f° 123v°) ; – Jean Clémentis, fils de Cosme (f° 128v°). – « La Borgado » ; « hostel » de : Honoré Rodeillat (f° 133) ; – Jean Crotte (f° 134) ; – Honoré Bocri (f° 135) ; – Michel Gayberi (f° 141) ; – François Calvy (f° 142v°) ; – Jean Antoine Calvy (f° 143) ; – André Barbe (f° 145v°). – « Carriera suprema burgii Magni portalis de Joseph » ; « hostel » de : Moneti Bonaud (f° 148) ; – hoirs Jean Anglesy (f° 149v°) ; – Thibaud Boyssoni (f° 150v°) ; – Jean Romégat (f° 164). – « Bona Petri Spitalerii. Non lieurat los dis bens, per so que non donat cedula » (f° 166v°). – « Carriera subtrema burgii Magni portalis de Joseph » ; « hostel » de : Gaspard Tornoni, notaire (f° 176) ; – Pierre Alibert, apothicaire (f° 178).*

**CC2. (Registre.) – In-4° ; 217 feuillets, papier.  
1532. – Cadastre.**

« *Liber recognitisnum libre omnium bonorum existencium in civitate Foroiulii et territorio ejusdem de anno Domini m<sup>e</sup>xxxii, existentibus consulibus nib. Johanne Clementis, quendam[manque] Cosme et Johanne Calassi, recognitoribus predicto d.[omina] consuli Juhane Clémentis es mé Petro Alleberti, Luca Carboneli, François Bothelleri, Flavio Boyssoni, Petro Bonaud per honorabile consolium députatif* ». – Biens aux quartiers : du pas de St Raphaël, du Reyran, de Conilhes, la Robine, du Boysset, des Salles, des Darboussières, du Planet, de la tour d'Alibert, de St Lambert, de Valescure, de Chante Perdrix, de Camp entier, de l'Isclé, Du Plan, des Fressyères, du patil de Lommayer [ou Commayer], des Crottes, des Arènes, de St Roch, Prat Cartier, Souto Barri, Pont du Reyran ; St Antoine, Rataons, La Garonette, le Cros, la Garonne, Plaine Gaynet, Portal d'Antibes, l'Estang, Orts, Rotecho [ou Cotecho], Gaudine, St Pierre, la Baume, La Roque, Tenelles, Pas de Reclus, (f° 1-10), – Bénédicité, la Palud, Gonfaron, Calades, Val Sonta, Combe de Romo, Moulin de Moro, Malbousquet, Malines, Estang de Morlan, St André, Agachon, La Tour, Pont de la Pierre, Tombarile [ou Tombauls] (f° 11-21), – Ste Brigitte, Pansa [ou Pausa], Broquier, Pierbaren, St Michel, Thoron, Faysses, Font de Renos, Lanse [ou Lause], Gulha, Rangnyeyos, Palais, Antas Ribas, Gargallo, Peyran de Gayrart (f° 32-41v°). – Notre Dame de Grâces, Plan des Arcs, Plan d'Apes, Collet, Maniboul, Reyranet, Vernède, Combo Barmera, Capol vieux, Malinsonas, Pelleta, Prat Clavo, la Resclausa, Cambio Seleta (f° 42-181).

**CC 3. (Registre.) – In-4° ; 280 feuillets, papier.  
1566-1567. – Cadastre.**

« *fach per honorables et descritz hommes* », Jean Baptiste Fanguiaire, Bernard Bermond, Jean Roquette, Barthélemy Verno, Gabriel Clément, André Cavalier, Pierre Barboux, Honorat Amic, Hélion Bermond, Claude Astier, André Aubert et Jean Bouteiller ; « *garnier mage eslegis et depputas per honorable general conseil de la commune dudit Fréjus* » ; ce 10 décembre 1566. – biens de : Bertrand Laugier, de Bagnols ; « *una maison d'intrè villo, en carriero Drecho ... alivrat à quarante-deux minutos # xlii, sono # 1* » (f° 1) ; – Honorat Perrache ; « *una maison, en carriero Drecho, d'intrè villo ... alliat à quarante-six minutos, # xlvi ; una vigno, camp et maison en las Darbossières, ... alliat à* » 17 minutes, 17 # ; « *ung jardin emuralhat anant à Sanct Peyre, alliat à* » 5 minutes, 5 # ; « *dix sesteras terro au Plan ... , alliat à* » 18 minutes, 18 # ; « *ung camp en Suiret de sest[érées] deux, alliat à* » 1 minute, 1 # (f° 2) ; – Jaume Callas, dit Chamin ; « *una maison en carriero Drecho, alliat à* » 5 minutes, 5 # (f° 3) ; – Olivier Vaixière ; « *una maison d'intrè villo ... , alliat à* » 60 minutes, 60 # ; « *una vigno à Ste Croix ... de vingt foss[érées], alliat à* » 10 minutes, 10 # ; « *ung camp, pinedo et messuguiero en Conilhet ... , alliat à* » 9 minutes, 9 # ; « *una terro à la Gulho ambe pans de vigno ... , alliat à* », 2 minutes, 2 # ; « *ung ort subre barri ... alliat à* » 5 minutes, 5 # ; « *ung pan de vigno à St Anthoni ... , alliat à* » 2 minutes, 2 # ; « *unas fillagnos et ort ambe stable, alliat à* » 14 minutes, 14 # (f° 5) ; – Gaspard Clément, fruitier du Roi (f° 6) ; – Barthélémy de Néris, sieur de Bagnols (f° 7v°) ; – Guillaume Clément, viguier ; « *maison ... en carriero Drecho ... ; boutigo d'escudelario au pous de Reclus ... ; sa part d'ung cazal au Portal ... ; una terro anant au portal Antiboul ... ; una terro à Sto Croix ... ; trento-cin homes vigno à las Malignons ... dix sesteras terro au Plan ... sono deux lieuros uno quarto et demy ...* » (f° 10) ; – Cosme de Candolle, sr de Jullians (f° 11) ; – Jean François Clément (f° 13) ; – Jean Bonaud, notaire (f° 14) ; – Antoine Bonaud, procureur au Parlement (f° 19v°) ; – Cyprien Vassali (f° 21) ; – Claude Raymond, notaire (f° 22) ; – Jean Clément, sieur de la Garde [Freinet] ; « *una maison ... au patil du Monyer ... ; outra maison aud. Patil, ambe estable ... ; outra maison en carriero Drecho ... ; ung estable à las Blancarias ... ; ung estable et jardin en Peyrusquier ... ; ung affar contenenent maison, vigno de foss[érées] vingt et quatorze seste[rées] terro ambe oliviers ... ; ung prat de six jour[nées] en Rayran ... ; cinquanto homes vigno, pratz et fillagnos et terro à la Baulmo ... ; una vigno à la Garonetto, de quaranto homes ... ; ung jardin souto sanct Anthoni ... ; jardin emmuralhat à St Roch ... ; six sest[erios] terro au Casar ... ; prat de quatre jours au Boisset ... ; vingt sest[erios] terro au Verteil ... ; six sest[erios] terro à Lenglado ... ; sono huict lieures tres quartes et deux* » (f° 26) ; – Honorat Boissoni, greffier au Parlement (f° 31v°) ; – Madeleine Robié, « *molhier* » de Jean Garamagne (f° 32) ; – Georges Denutrito, dit Amanini et sa « *molhier* » (f° 38) ; – « *la capello de la casetto de la campagno dels Negres ... ; cappello en carriero Drecho del portal de Raynaudo* » (f° 39v°) ; – Louis Garamagne (f° 44) ; – Jean de la Garde, prévôt (f° 53v°) ; – Guillaume Varayon (f° 58v°) ; – l'Observance de « *Salerobaud* » [la Celle Roubaud] ; maison au Bourguet (f° 74v°) ; – hoirs de Jean Brianson ; « *maison en carriero Soubteyrano ... ; ort à la Gulho ...* » ; – hoirs de Lazare de « *Po[n]tevès* » ; « *una maison en carriero Soubteyrano* » (f° 82v°) ; – Jean Calas, maison à ladite « *carriero* » (f° 84) ; – Jean Guillaume Quoquepi (f° 85) ; – Guillaume Barbossi, juge à Draguignan (f° 86v°) ; – Jean Francolier (f° 100) ; – Etienne Raymond, dit Sartel (f° 112) ; – Jean Surlo, dit Pichon (f° 114) ; – Bernardin Gaibier, sieur de Callian ; « *maison en carriero Drecho foro villo ... ; casal detras sa maison à la carriero Subteyrano de St Frances ... ; deux estables à la carriero tirant au pous de las Ferrays, ambe lo jardin detras ... ; estable en Peyruquier tirant à St Anthoni ... ; asfar [alias affar] contenenent maison, jas, vigno, prat, terro, jardin, pinedo et camps à St Lambert ... ; prat en las Faisses ... ; messuguiero à la Baulmo ... ; saffranier anant à St Anthoni ... ; jardin emmuralhat tirant à St Peyre ... ; terro et ... prat à la Palut, sive prat Margot ...* » etc,

« *somo* » 20 # (f° 127) ; – Antoine Gautier, « *grenatier* » du Roi (f° 128) ; – Raphaël Rodeillat (f° 129) ; – Pierre Augery (f° 138) ; – noble Melchior Roman, sieur du Puget ; « *maison au grand portal ... ; autre ... au portal de St Pons ... ; estable, casal et jardin à Bénédicité ... ; sa part d'ung casal au portal de Reynaudo ... ; prat au molin de Rayran ... ; bastido ambe terro, prat, fillagnos en Rayran ... ; terro : ... à la Calados ; ... à la Muscatello ... ; au Planet ... ; au gros Noguier ...* » (f° 141v°) ; – de Jean Brianson ; « *maison au Grand portal ... ; autre ... à la carriero del pous de las Ferrais ... ; vigno ... en plan des Arcz ... ; vigno et prat ... à las Sallos ... ; vigno albe camp en Penegue...* » (f° 143v°) ; – Bertrand Clément (f° 144v°) ; – Guillaume Dolle, notaire (f° 155v°) ; – Jean François Denigris (f° 158) ; – Boniface Dolle, viguier (f° 161) ; – Pierre Bonaud, chanoine (f° 162) ; – Jean Penne (f° 166v°) ; – Raymond Veselis, notaire (f° 172) ; – Bertrand Roman, sr d'Espérel et ses frères (f° 193v°) ; – André Mossoni, procureur à Draguignan (f° 203) ; – « *Aquellous que non am propres maisons* » : Antonono Chichono (f° 237) ; – Jacques Camelin ; hoirs de Thomas Camelin (f° 241) ; – Antoine Aubert, « *neboul del Senequier* » (f° 258v°) ; – Jérôme Pignon (f° 260v°) ; – « *Phelip* » Destelle (f° 261v°) ; – Jacques de Tabertellis, dit Ouquet, de Lorgues (f° 271) ; – la chapellenie : St Louis, terre : « *au Cros ... au près de la vigno Marino ... ; au pati de Rayran ... ; au Pontilhat ... ; au pont de la Peyro ... ; au Plan d'intre terro vedello ... ; ... au pont d'Artifex ... ; au Planet ... ; à l'Englado ...* » (f° 173v°) ; – du « *vicary* » Rayole ; « *terro à las Crottos* » (f° 274) ; – Damatis ; terre au Rayran ; autre à la Muscatelle ; – « *Villi, sur la tittre de St Raphaël* » ; terre à Valescure ; – la confrérie St Esprit : du Puget ; terre au Plan (f° 274v°) ; – de St Raphaël ; terre au Plan, dit en Tomborieux (f° 275).

**CC 4. (Registre.) – In-4° ; 290 feuillets, papier.  
1567. – Cadastre.**

(Manque les 4 premiers feuillets). – « *Carriero Drecho d'intre villo* », maison de : Barthélemy Néronis, sieur de Bagnols ; – Guillaume Crotte (f° 6) ; – Jacques Maynier ; – Guillaume Clément, viguier ; – Jean Baptiste Fanguiaire (f° 7) ; – Cosme de Candole, sieur de St Julien ; – hoirs de Michel Bonaud ; – Jean Bonaud, notaire (f° 8) ; – Honorade Denigris, (f° 9) ; – Jean François Clément ; – Antoine Rodeillat (f° 10) ; – Antoine Menjaud ; – Jaumete Mathieu ; – Bernardin Laugier (f° 11) ; – Jean Mathieu ; – Jaume Mathieu (f° 12) ; – « *La Place* » ; maison de : Guillaume Capon ; – Bernard Flandin ; – Gilles Vallo ; – Catherine Chabert ; – Sébastien Francol ; – Jaume Dol (f° 13) ; – Antoine Bonaud, procureur au Parlement ; – N. Vaille, juge ; – Jean Escoffier (f° 14) ; – « *Au devant de l'evescat* » ; maison de : Cyprien Vassaly ; – Alayonne Gatus ; – Madeleine Martin, substitué à Jean Destelle ; – Claude Raymond, notaire (f° 15) ; – Pierre Vaixière ; – Jean Blend, « *mage* » (f° 16) ; – Jean Blend, « *mendre* » ; – Pierre Bermond (f° 17) ; – Jean Nègre. – « *Patil de Monyer* » ; maison de : Boniface Bermond, docteur et avocat à Draguignan (f° 18) ; – Jean Clément, sieur de la Garde[-Freinet] ; – Aycard Monyer (f° 19) ; – Antonono Rousso ; – Pierre Capellier. – « *Endrono de St Michel* » ; maisons de : Honorat Massonier ; – Jean Nane (f° 20) ; – Etienne Anglès ; – Claude Gras ; – Paul Coste (f° 21) ; – « *Carriero Drecho tirant au portal de Raynodo* » ; maison de : Sébastien Raynaud ; – Paul Coste (f° 21) ; – Jean Vaixière, dit Sebet (f° 22) ; – Honorat Coste, dit Garressin ; – Honorat Boissoni, greffier au Parlement ; – Madeleine Robert ; – Honorat Alibert (f° 23) ; – Gilles Amic ; – Honorat Espitallier (f° 24) ; – Léonard Barboux ; – Jean Astier (f° 25) ; – Antoine Amic ; – Elzéar Bermond (f° 26) ; – Georges Denutrito ; – Antoine Roman (f° 28) ; – Geoffroi Boisson (f° 29) ; – « *Carriero Novo* » ; maisons de : Louis Verdolin ; – Pierre Pellaugier (f° 31) ; – Hugues Garamagne (f° 33) ; – Pierre Francol ; – Léonard Carens (f° 34) ; – Jaume Andrac (f° 38) ; – Antoine Barboux ; – Jean Pastoret, dit Beasso (f° 39) ; – Jean de la Garde, prévôt [de la cathédrale ?] (f° 41) ; – « *Carriero del Bourguet, detras l'evescat* » ; maisons de : Jean Villy, fils de

Cosme ; – Claude Astier (f° 42) ; – Jean Chabert (f° 43) ; – Jean Antoine Reverdit (f° 45) ; – Veran Bermond ; – Paul Barbous (f° 46) ; – Honorat Sigalon (f° 48) ; – Guillaume Gariazzi, dit Grenliero (f° 49) ; – Gaspart Robert (f° 51v°) ; – Jean et Guillaume Destelle (f° 52) ; – Michel Martin, dit Milan (f° 54) ; – Jean Ferrandin (f° 58) ; – l'Observance de la Celle-Roubaud (f° 60) ; – Pierre Molinard (f° 65v°) ; – Honoré Suffret (f° 66) ; – « *Carriero soubteirano d'intre villo* » ; maison de : Laurent Roman ; – Jean Carbonel, notaire (f° 68) ; – Honorat Boyer (f° 70) ; – Barthélémy Rayole (f° 71) ; – Guillaume Barbosy, juge à Draguignan (f° 72) ; – Antoine Clément « *et sa maire* » (f° 75v°) ; – Jaume Destelle (f° 78v°) ; – Thadée Laugier (f° 79) ; – « *Carriero del Masel* » ; maisons de : hoirs d'Etienne Fogasso (f° 81v°) ; – N. Feraporte (f° 83) ; – Frédéric Martin (f° 84) ; – Gaspard Gouffand (f° 86) ; – Phelip Mourraile ; – André Garnier (f° 89) ; – Jean Turrel (f° 91) ; – « *Carriero de tras St Michel* » ; maisons de : Pierre Astier (f° 92) ; – André Caban (f° 93) ; – « *Carriero del Pertus* » ; maisons de : Louis Moix ; – Angelin Codeno (f° 94) ; – Etienne Ferus ; – Esprit Raymond (f° 96) ; – Antoine Abeille (f° 97) ; – Antoine Jubert [substitué à] « *Honorade Vinaigresse* » (f° 99) ; – Pierre Poissanton (f° 101v°) ; – « *Foro villo et primo carriero Drecho del portal de Reclus fins à St Joseph* » ; maisons de Guillaume Fanguiaire ; – Barthélemy Barbo [Barbe ?] (f° 103) ; – Boniface Baronis, mari de Jeanne Guillon, de Draguignan ; – François Magnon (f° 104) ; – Pierre Rodeillat (f° 106v°) ; – Pierre Ainesy (f° 107v°) ; – Pascal Ambrueis (f° 108) ; – Bernardin Gaibier, sieur de Callian (f° 109v°) ; – Raphaël Rodeillat (f° 110v°) ; – Antoine Mourraile (f° 111v°) ; – Monet Boeri, avocat (f° 112v°) ; – Antoine Gautier, « *granatier du Roy* » (f° 114v°) ; – François Carbonel (f° 116v°) ; – Antoine Escoffier (f° 118) ; – Pierre Augery (f° 118v°) ; – Etienne Verno (f° 120) ; – « *Carriero del Grand portal* » ; maisons de : Melchior Roman, sieur du Puget (f° 122v°) ; – Jean Brianson (f° 124v°) ; – Jean Roquette (f° 126v°) ; – Bertrand Bonaud ; – Jean Villy (f° 127) ; – Jean Pissarel (f° 130) ; – « *Carriero del Portalet* » ; maison de : André Grano ; – Albert Garidolle, avocat (f° 133) ; – Guillaume Dolle, notaire (f° 136v°) ; – Marc Antoine Dolle ; – Jean François Denigris (f° 138) ; – Marc de Caprilis ; – Boniface Dolle (f° 140) ; – « *Carriero de St Joseph* » ; maison de : hoirs de François Bonaudi, coseigneur de Roquebrune, [substitué à] Pierre Bonaudi, chanoine (f° 152) ; – Monet Delphin (f° 153v°) ; – « *Carriero subeirano de St François, prenent tout lo quartier del pous de las Ferraes* » ; maisons de : Jacques Pignon (f° 155) ; – Baptiste Penne ; – Amic Penne (f° 156) ; – Jean Bouteiller « *le mage* » (f° 157) ; – Léonard Horenge (f° 159) ; – Jean Calvy (f° 162v°) ; – Gaspard Crotte (f° 165) ; – « *La Pous de las Ferraes* » ; maison de : Barnabé Aubert (f° 170) ; – Raymond Ardisson (f° 172) ; – Gaspard Espitallier, dit Ratum (f° 175) ; – « *Carriero soubteirano foro villo, prenent al portal de St Pons et tout Perrusquier* » ; maisons de : Guillaume Bonaud (f° 178v°) ; – Barthélemy Roman (f° 179v°) ; – Bertrand Roman, sieur d'Espérel et ses frères (f° 182) ; – « *Carriero detras l'hospital vielh* » ; maison de : Melchior Raynard (f° 186) ; – « *Carriero detras St Sperit* » ; maisons de : Olivier Boisson (f° 187) ; – Boniface Gras (f° 188) ; – « *Perrusquier* » ; maisons de : « *Bertrano Stelenco* » (f° 189) ; – Honorat Carbonel (f° 190) ; – « *Carriero soubteirano foro villo* » ; maison de : André Mossoni, procureur à Draguignan (f° 191v°) ; – Ferréol Gairard (f° 193) ; – « *Carriero tirant au portal de Mazel* » ; maisons de : Honorat Baud (f° 194) ; – Cyprien de Barbié ; – Guillaume Villy (f° 195) ; – Jean Mottet ; – André Cavalier (f° 198) ; – « *Carriero del portal St Peire* » ; maisons de : Honorat Leger (f° 207) ; – Barthélemy Amic (f° 210) ; – « *Au portal de Raynaude vers St Roch* » ; maisons de : Barnabé Bolegon ; – Delphine Sebeto (f° 224).

**CC 5. (Registre.) – In-4° ; 445 feuillets, papier.  
1581. – Cadastre.**

[Manquent les 90 premiers feuillets]. – Jean Martin « *mendre* » [jeune], « *maison au Bourguet*

... *allivrat* » 7 # ; « *pans de terre en Cotecho ... allivrat* » 5 # ; « *vigno et camp à las Darbossières, allivrat* » 6 # ; « *ort aux Ortz de St Raphaël, allivrat* » 1 # (f° 93) ; – Jaume Bottellier ; – Hugues Cabrier ; – Jacques Martin, « *Vallaurian* » [de Valauris] ; – Geoffroy Suffret ; – Antoine Robié « *ballardon* » ; – Domergue Suffret, dit Madel ; – Laugier Guichard (f° 93v°-100) ; – Urbain Roman, [fils] de Laurent ; – Jean Carbonel, notaire « *maison en carriero soubteyrano d'intrè villo ambe sa terro ... allivrat* » 24 # ; « *ung jardin à St Anthony ... allivrat* » 18 # ; « *bastide, colombier, vigne et terre en dos partz à la Fangiardras ... allivrat* » 57 # ; « *ort aux Ortz de St Raphel ... allivrat* » 2 # ; « *prat, terre, fillagnes, hort et beal ... aux Planet en dos taccons [pièces] ... allivrat* » 33 # ; « *hostal, prat, vigne et terre en Rayran ... allivrat* » 28 # (f° 101-101v°) ; – Jean Guillaume Quoquepy ; – Claude Barbossi ; – Jean Salvatorier, « *maison d'intrè villo, en carriero soubteyrano à deux rues, y acomprins les acgmentations qu'il a faict ... allivrat* » 31 # ; « *una blanquarid au devant de l'estan, allivrat* » 7 # ; « *estable en Peyrusquier ... allivrat* » 3 # ; « *jardin aux hortz allan à St Raphel* » 10 # ; « *vignes, terres, fillagnes et prat en Valescuro ...* » 36 # (f° 103-108) ; – « *Guito* » [Marguerite] Sicardo ; – Jacques Bareste ; – Laurent Cabrier (f° 110-113) ; – Pierre Estève, dit Culhier ; – André Batallier ; – Antoine Verrayon, « *maison d'intrè villo à la Boucharie ...* » 10 # ; – Jacques Pignon, [fils] de Marc ; – Estève, de Seillans, « *dict Fougasso* » ; – Etienne Boysson ; – Paul Feraporte ; – « *la cappello de Francol, ... maison à la carriero d'au pous de Mazel ...* » 15 # ; Jacques Clément, dit Rayneri (f° 116v°-124) ; – Noble Balthazar Brun, de Draguignan ; – Jean Sansterre, « *maison à la traverse d'au pous de Mazel ... ; camp en terre de Mallo ..., vigno en Maltipayaro ...* » ; – « *Jeannette et Alizette Anglèses* » ; – Honoré Astier, « *vanaire* » ; – Barnabé Rabbo (f° 124v°-137) ; Jean Roux ; – Bertran Moisson ; – François Maignon, procureur du Roy ; – Bertrand Calvy ; – Jacques Denigris, capitaine et sa femme ; – Suzanne Gaibier, dame de Callian (f° 139v°-165) ; – Guillaume Mourraile ; – Jean Rodeillat, capitaine ; – Bernardin Callas ; – Bernard Crotte ; – Bertrand Carbonel ; – Antoine Bonaud, capitaine ; – Anne Augier ; – Barthélemy Verno ; – François Perrache ; – Pierre Bonaud, avocat ; – noble Catherine Clément, « *mère de Jacques Bonaud* » ; – Bertrand Clément, (f° 168v°-200v°) ; – Antoine Isnard ; – Pierre Peyran ; – Honorat Segond ; – Honorat Pastoret ; – Honorade Dolle ; – Marc Antoine Dolle (f° 205-220v°) ; – Marc de Caprillis ; – Jean François Denigris, capitaine ; – Hélias Mosson, archidiacre ; – Boniface Dolle, receveur [des deniers] ; – Jean Calvy ; – noble Gaspard Crotte ; – Barnabé Albert Sénéquier ; – Esprit Ardisson ; – Jean Ravanet ; – Melchior Roman, sieur du Puget ; – Gilles Rebec ; – noble Lucrèce Clément, femme de Victor Pascalis, notaire ; – André Mosson ; – Louis Augier ; – Barthélemy Chichon « *et sa molhier* » ; – Ambroise Villy (f° 221-302v°) ; – Jean Angles ; – Antoine Destelle ; – noble Jean Mottet ; – Bernardin Carbonel ; – Antoine Gavot (f° 304v°-325) ; – Gaspard Mottet, capitaine ; – Jaume Nyrasque ; – Etienne Camelin ; – Ambroise Verdolin ; – Albert Garidel, avocat ; – Boniface Boisson, capitaine (f° 331-352) ; – « *Aquellous que non tenon proprios maison* » : Barthélemy Robion ; – François Rostan ; – Louis Caudarel ; – Lombard Camelin ; – Balthazar Cathellan ; – Antoine Pignon, juge ; – Jean Gairard ; – Augustin Isnard ; – Elzéar David, de Bagnols ; – Guillaume Destelle ; – Donnat Gilli, capiscol (f° 353-380v°) ; – Philip[pe] de Tabertellis ; – Michel Charabot ; – « *la cappello : St Loys..., terro à Coutecho, confronto ..., allivrat* x # ; ... *terro au près de la vigno de Marmo ...* xii # ; *tacon de terro au Planet ...* v # ; ... *prat à la Dragonado...* xii # ; ... *terro au pont d'Artifex ...* x # ; ... *prat au pont de la Peyro...* lx # ; ... *terro aud. luec ...* liiii # ; ... *à l'Anglado ...* xxv, ... *au plan Dicho, terro vedelle ...* liiii # ; *au plan Dicho, terro maris ...* xlviiii # ; *à la Muscatello ...* xiiii # » ; – « *St Marcial, dicho de Crespino* », terre au pont d'Artifex, 10 # ; autre à Cante Perdrix, 4 # ; passé à la cote d'Antoine Pignon, juge ; – « *Damatis et de vicayre Rayolle* », terre aux Crottes ... 7 # ; pré au Reyran, 15 # ; terre à la Muscatelle, 7 # ; autre aux Esclapes, 22 # ; – « *cappello sur le tittre St*

## CC 5 - CC 6 - CC 7 - CC 8

*Raphel, qu'ero en ville, ... terro et prat en* » Valescure, 30 # (f° 393-400) ; – Jean Maurin ; – Antoine Bonet, des Arcs ; – Michel Charabot ; – Jean Niel (f° 406-408).

### CC 6. – 1593. Cadastre.

Cayer [cahier ?] 10 feuillets  
Feuillets manquants

### CC 7. (Registre.) – In-4° ; 185 feuillets, papier. 1610. Cadastre.

[Manque une partie du premier feuillet]. – Cadastre dressé par ... Carbonel, praticien ; ... François Perrache ... Lombard, notaire. – Pascal Jacques ; maison « *faisant coing à la rue de la porte St François* » ... évaluée 21 minutes ; étable rue du Pierrusquier, 5 minutes ; terre à la Garonnette, 14 minutes ; jardin au Planet, 5 minutes ; autre aux Orts, 3 minutes ; « *fillagnes* » à St Lambert, 10 minutes ; vigne, terre et coulets à Gonfaron, 30 minutes (f° 3) ; Biens aux quartiers de Lenglade, Callades, Reyran, Valescure, Baulme, St Pierre, Reyrannet, Gros Noguier, Capoul vieux, Tombarriens, Verteil, Terre Sabatière, au Plan, Gaudine, Puits de Reclus, Ratons, Malignonnes, Pont de la Pierre, Bouisset, Salles, Lestel, Conillet (f° 4v°-10v°), – Iscle de Fanguiaire, Maniboul, Roguières, Planchart, Puits des Ferrays, Tour [ou Touer], Darbossières, Gonfaron, Roguières, Gabelle, Muscatelles, Pré Margot, Ste Brigitte (f° 12-22v°) ; – Pont d'Artifex, Pierrebacon, Notre-Dame, Terre vedelle, au Plan, Terre Sarralhière, id, St Roch, Bénédicité, Gorgannent, St Antoine, Fangue, St Lambert (f° 23v°-33), – Agachon (f° 52v°), – Esclapes (f° 63) – Lagulhe [ou la Gulhe] (f° 64v°), – Baïsses, Verteil (f° 67).

### CC 8. (Registre.) – Grand in-4°, 589 feuillets, papier. 1714. 1611-1638. Cadastre dressé par [Benoît Bouchard et Guillaume Baresté].

[Manquent les 20 premiers feuillets]. [Cf. BB 1702-1715, f° 888v° et CC 1714-1715]  
– François Gaston, maison rue St François, 27 minutes ; plantier à la Garonnette, 6 minutes, Champ aux Malignonnes, 10 minutes (f° 22). – Grande rue St François, maison de : Jacques Rodeillat, – Jean Escoffier, – Jean Amphian, – Pierre Jean Amiel, notaire à Vidauban, – Jean Mottier, patron [de barque], – Hélion Crotte, – Jean Pascal, fils de Jean, – Guillaume Pascal, dit Boudon, – Antoine Roubié, cordonnier, – Capitaine Jean Crotte, – Melchior Clémentis [alias Clément], – Claude Aymar, – Jean Amic, – Jean Clément, apothicaire, – Jean Péroncelly, époux de Marguerite Clémentis, substitué à capitaine Jean Clémentis, – Honoré Villy (f° 22v°-38). Rue du Grand portal, maison de : Jean Perrache, substitué à capitaine François Perrache, son père, – Pierre Aymar, – Antoine Aymar, – Michel Raphélis, – Claude Lambert, – Honoré Bonaud, marchand, – Pierre de Camelin, docteur en droit, substitué à Jacques Bonaud, bourgeois, – Jean Villy, – Honoré Escoffier, – Jean Astier, – Pierre Peyran (f° 39-50). – Grande rue du Portalet, maison de : Jacques Benoist, notaire, – Antoine Peyran, – Jean Audiffret, – Guillaume Bonaud, – « *Raulet* » Gagnard, – Jean Grasse, – Gaspard Pastoret, – Guillaume Maunier, – Antoine Piston, – Jean Coste, – Marc « *Décaprilis* », – Pierre Tallon, du Puget, – Balthazar Prouant, – Jean Dolle, sieur de Villepey, – Bernardin Carbonel, hoirs – Jacques Camelin, receveur des décimes (f° 52-76). – Rue « *Subeirane* » de St François, maison de : Honoré Roman, « *escudelier* », – Joseph Gayet, Raymond Bouteillier, substitué à Jean Bouteillier, – Jean Laure, – Etienne Marenq, procureur au siège



de Draguignan, – Jean Perrache, – Honoré Boisson, – Jean Martin, notaire, – Georges Jourdan, – Bernard Calvy. Antoine Coqueppy. – Louis Saonne (f° 81-95). – Rue du puits des Ferrays. Jean Boyer. – Guillaume Espitalier. – Jean Blancard, dit Bonvin. – Ambroise Ardisson. – Catherine Mouisse (f° 96-102). – Maison de Barthélemy Aragon, « *faizant coing au devant la chappelle St Jehan de Latheran* » (f° 103). – rue et portal de l'Agachon. « *Peirine* » Lerne. – Guillaume Isnard. – Jean Arlot (f° 115-116). – Rue du « *Pierrusquier* » et de St Pons. Antoine Roman. – Jean Martin. – Jacques Caïre, hôte. – Lucrèce de Romans. – Hoirs du capitaine Claude Escoffier. – Marc Carens. – Jean Aynesi. – Hoirs de Thomas Camelin. – Esprit Just. – Bertrand Clément. – Pierre Autrand. – Jean Grassy. – Scipion Grassy (f° 117-141). – Rue du Grand portal. Jean Roubié, dit Tolti. – Balthazar Baud. – Jean Baptiste Bareste. – Boniface Bonaud, chirurgien. – Jean François Crotte, apothicaire. – Jean Antoine Cabasson. – Antoine Ravel, maréchal. – Marc Antoine Villy (f° 141-150). – Rue de la porte du Mazel. Ambroise Anglès. – « *Mérigon* » Piolle. – Jean Tripoul. – Antoine Destelle. – François Mottet – Laurent Roubié – Olivier Astier – Jean Boyer (f° 151-159) – Rue « *soubteirane* » de Pierrusquier. Louis Amadieu. – Bernardin Dalmas. – Honoré Saonne. – Guillaume Bouteillier « *mescrent* ». – Jean Louis Amic, chirurgien (f° 160-170). – Rue de la porte St Pierre. Joseph Barboux. – Gaspard Michel. – Honoré Mérigon. – François Bonnet. – Jean Lebre. – Michel Roux (f° 170v°-183). – Rue Droite « *d'intré ville* ». Jean Bonaud, fils de Guillaume. – Georges Camelin. – Jacques Perrache. – N. Bermond, conseiller [au Parlement ?]. – Jacques Augery. – Jean Vaixière, procureur [du Roi en la sénéchaussée de Draguignan]. – Augustin Bomparis, apothicaire. – « *Monsieur de Bagnouls* ». – Boniface Crotte. – Capitaine Jean Gaurran. – Jean Crotte. – Antoine Aynesi, notaire. – Honoré Bonaud, notaire. – Honoré Bonaud, apothicaire. – Pierre d'Eclésia, substitué à capitaine Honoré d'Eclésia. – Laurent Rodeillat. – Antoine Menjaud, chirurgien (f° 197-219). – Place du marché. Hoirs d'Amic Penna. – Antoine Carens. – Honoré Carens. – Ollivier Vesilis, notaire. – Didier Montagnier, chirurgien. – Jean Francoul, docteur en médecine. Barthélemy Dol, armurier. – Antoine Bouteillier, prêtre bénéficiaire à la cathédrale (f° 220-227). – Place de l'Evêché. Joseph de Mottet. – André Garnier. – Pierre Bleud (f° 228-234). – Rue du « *Patil de Meraude* ». Boniface Clément, sieur de la Garde[-Freinet]. – Hélion Vassali. – Antoine Latil, notaire. – Jacques Lichossy (f° 235-239). – Rue de la porte Raynaude. Ollivier « *Daumas-Moutton* ». – Jaume Sigalon. – Honoré Bermond. – Esprit Coste. – Pierre Rebec. – Honoré Roman. – Antoine Roubié, « *Touty* ». – Honoré Maure. – Thadée Désidéri. – (f° 240-257). – Rue Neuve. Michel Maubert. – Blaise Baudoin, « *Coupaté* ». – Jean Raynaud. – Guillaume Pignon. – Honoré Bonaud, « *lou negré* ». – Honoré Garamagne. – Jean François Destelle. – Honoré Delphin, notaire. – Honoré Pignon, apothicaire. – Anne d'Agoult, épouse d'Henri de Fabry. – Valentin Boyer. – Jean Suffret, « *Madely* ». (f° 258-274). – Quartier du Bourguet, « *au dernier* » de l'évêché. Bertrand Villy. – Barthélemy Pellissier. – « *Anthorone Reverdide* ». – Barthélemy Martin, « *figon* ». – Lazare Gavarry. – Cosme Destelle. – Honorade « *Baratone, soubzterresse* » (f° 276-300). – Rue « *soubteirane d'intré ville* ». Jean Gautier. – Jean Carbonel, notaire. – Esprit Barboux. – Honoré Rayolle. – Léonce Espitalier, avocat. – Jean Antoine Calvy, prêtre bénéficiaire. – Honoré Segond (f° 301-312). – Rue St Michel. Thimothée Blé. – Guillaume Villy. – Pierre Rebecou. – Honoré Malemagré. – Peyron Gavot, du Puget (f° 331-334). – Rue du Pertus. Jean Rebecou. – Benoît Bareste. – Louis Daumas. – Louis Martin. – Jean Surle. – Jean François Rey. – Balthazar Michel (f° 336-346).

**CC 9. (Registre.) – Grand in-4°, 785 feuillets, papier.**

**1639. – Cadastre.**

« *Libvre terrier sive cadastre ... rellivré* » en 1632 par Scipion de Grassy ; Barthélemy Mathey, chirurgien ; Antoine Pizan et Jean Treille, experts « *comis et députés par délibération du conseil. ... et despuis lesdits biens en partie revus et de nouveau allivrés par*

*Mrs François Gaston, Jacques Villy, ensemble par le sieur Marc Dolle...* » et terminé en 1639. – Grande rue St François, maison de : Honoré Gouffault, maréchal ; – Jean Colomby, de Callas ; – Louis Destelle, charpentier ; – Louis Penna ; – Claude Fougeiret, marchand ; Emmanuel Roudeillat ; – Esprit Meyffred ; – Hoirs d'Esprit Calvy ; – Thadée Menjaud, chirurgien ; – Louis Barboux ; – Jacques Denigris, avocat ; Jean Courtès, docteur en médecine ; – Charles Gaston, marchand ; Bernardin Crotte, cordonnier ; – Barthélemy Roubion ; – Jean Crotte, avocat ; – Messire Melchior Clément ; – Pierre Lambert (f° 3v°-33v°) ; – Place et rue du Grand portail, maison de : Antoine Barboux ; – Jacques Clément, apothicaire ; – Honoré Bonaud, marchand (f° 35v°-38). – Grande rue du Portalet, maison de : Honoré Bonaud, marchand ; – Pierre Camelin, docteur en droit ; – Emmanuel Astier ; – Antoine Isouard, de Lorgues ; – Barthélemy Roux, notaire ; – Jacques Blancard, hôte ; – François Isnard (f° 38v°-50v°). – Rue St Joseph, maison de : Antoine Maurine ; – Pierre Beuf, [substitué] à Jean Suffret ; – Jean Bonaud, travailleur (f° 71v°-74). – Rue Subeiranne St François, maison de : Antoine Roman, « *escudelier* » ; – Jean François Bouteiller, « *granier* » ; – Jacques Villy, potier ; – Jeanne Isnard, veuve ; Jean Perrache ; – Jean Martin, notaire ; – Suzanne Gaibier, dame de Boades (f° 74v°-92). – Rue du puits des Ferrays, maison de : Honoré Fabre ; – Laurent Dumas ; – Barthélemy André (f° 93-96). – Rue [ou traverse] de St Pons, maison de : Gasparde et Honoré Laugier ; – Claude Accaron, « *escudelier* » (f° 97). – Rue et portail de l'Agachon, maison de : Boniface Paulet ; – Pierre Amic ; – Honoré Bonaud, dit Nègre ; – Jaume Bourgoigne ; – Michel Maure (f° 104-106v°). – Rue du Peirusquier [alias Pierrusquier], maison de : Dominique Carbonel ; – Pierre Fougeiret ; – Antoine Bouteiller, « *issauraire* » ; – hoirs de Barthélemy Camelin, évêque de Fréjus ; – Joseph de Roman ; – Julien Suffret, « *madel* » ; – Antoine Androny, dit lou pastre ; – Esprit Capelier ; – Pierre Autran ; – Scipion de Grassy ; – Antoine Destelle, maréchal ; – Antoine Bouteiller, jardinier (f° 116v°-140). – Rue du Mazel, maison de : Boniface Bonaud ; – Raphaël Villy ; – François Cabasson ; – Hoirs de Joseph de Mottet ; – Marc Antoine Villy ; – Ollivier Astier ; – Jean Raimond, notaire ; – Esprit Robié, [dit] Balaridon (f° 141-156). – Rue Soubteiranne de Peirusquier, maison de : Jacques Gouffault, muletier ; – Bernardin Mayol ; – Honoré Rey ; – Emmanuel Bouteillier ; – Antoine Jugy (f° 157-167). – Rue St Pierre, maison de : Georges Decaprilis, tailleur ; – Laze [Lazare] Laugier ; – Lombard Verrayon ; – Jean Amic, « *coturier* » ; Thomas Mus (f° 168-180). – Grande rue droite, maison de : Gillibert Lustard ; – Bernardin de Camelin, écuyer ; – Jacques Perrache ; – Emmanuel Augery ; – Hélion Vaixière ; – Jacques Dolle ; – Honoré Pignon, apothicaire ; – Jacques Vaille ; – Honoré Bonaud, notaire ; – Guillaume Gaubert, bourgeois ; – Pierre d'Eclésia ; – Jean Louis Amic, chirurgien ; – Honoré Vian, docteur en médecine ; – François Maurine, notaire (f° 193-223). – Place du Marché, maison d'Emmanuel Ansis (f° 224v°). – Place et rue de l'Évêché, maison de : Cyprien Raymond ; – Bernardin Garnier, vitrier ; – Balthazar Blend (f° 225v°-228). – Paty d'Esmeraude, maison de : Jacques Aubert, maréchal ; – Antoine Ollivier, notaire à St Tropez ; – Pierre Latil (f° 229-234). – Rue porte Raynaude, maison de : Raphaël Daumas ; – Raphaël Sigalon ; – Jean Cavallier ; – Barthélemy Castagne ; – Maximin Maurel ; – Barthélemy Cabasson, boulanger (f° 236-245) ; – Rue du four, maison de : Guillaume Boisson ; – Louis Gavarry ; – André Car (f° 246-248). – Quartier du Bourguet, maison de : Barthélemy Destelle ; – Pascal Beraud ; – Honoré Mourgues ; – Louis Cauvy ; – Benoît Barest (f° 250-265). – Rue Neuve, maison de : Antoine Ainesy, chirurgien ; – Amic Aubert, « *coturier* » ; – Antoine Delphin ; – Honoré Garamagne, chirurgien ; – Gaspard Rouvier, maçon ; – Jean Guillaume Peyronnet ; – Marc Dolle, écuyer ; – Valentin Bouyer (f° 266-286). – Rue Soubteiranne « *d'intre ville* », maison de : Jean et Balthazar Roubié, frères ; Aubertin Maccary ; – Pierre Crespin « *mage* » [le majeure ou l'aîné] ; – Georges Espitallier ; – Michel Maubert, serrurier (f° 287-302) ; – Rue du Mazel, maison de : Honoré Achard ; – Nicolas Hibles ; – Esprit Pollony, docteur en médecine ; – Honoré German, chirurgien ; – Claude Ferran (f° 303-315). – Quartier de la chapelle St Michel, maison de : Jean Arnaud ; – Jacques

Mandel ; – Honoré Astier ; – François Porre (f° 317-318) ; – Quartier de l'Amourier, maison de : Jaume Surlon ; – Balthazar Michel (f°319).

**CC 10. (Registre.) –In-4°, 329 feuillets, papier.  
1661-1667. – Cadastre.**

« *Cayer du nouveau allivrement de tous ... les biens de ... Fréjus ... fait par les sieurs Jean Peroncelly, Emmanuel Augéry, Raphaël Villy, bourgeois et M<sup>e</sup> Boniface Coste, notaire royal, députés* » par délibération du Conseil de 1661 et « *le recours fait par sieur François Grassy, Anthoine Raphaellis et M<sup>e</sup> Jacques Benoist, députés par autre délibération de* » 1665, « *à l'escluzion des biens de Sr Pierre d'Eclézia que, [sur] son recours, y a esté procédé de son consentement par M<sup>e</sup> Léons Espitallier, avocat, Sr Charles Camellin et Emmanuel Burle, et le mesurage dud. sieur d'Eclézia fait par M<sup>e</sup> Audibert, notaire du lieu des Arcz et redigé sur les mémoires et copies de tous les susd. expertz par moi, Louis Suffret* » aux mois de juin et juillet 1667. – Pierre Veyan, sieur de la Garde, maison rue St François, confronte Gaspard Jacques et hoirs de Jacques Phelip, 29 minutes. – Gaspard Jacques. – Emmanuel Rebec, maréchal. – Jean Roux. – Didier Penna. – Antoine Fougeiret. – Pierre Fougeiret. – Honoré Calvy. – Pierre Meyffret, apothicaire. – Antoine Minjaud, chirurgien ; – Nicolas Callas, avocat ; maison rue St François, visant à deux rues, 72 minutes ; « *estable, jas et descouver à la rue Subeyranne* » St François, 10 minutes ; jas et jardin à la rue St Pons, 5 minutes ; terre à la Plaine, quartier du Gros Noguier, de la contenance de 12 « *cestiers [une] esmine et cartière à l'arpant* », 37 minutes ; autre terre audit quartier, de la contenance de 100 « *cestiers et une esmine à l'arpant* », 282 minutes ; autre au même quartier, 19 minutes ; pré à la Gaudine, 28 minutes ; autre au même quartier, 34 minutes ; terre et pré audit quartier, 15 minutes ; autre terre même nature au même quartier, 30 minutes ; pré « *entouré de murailles* » allant à Notre Dame, 23 minutes ; bâtiment, vigne, « *fillagnes, ollives et terre* » à Ste Croix, 118 minutes (f° 1-10). – Annibal Denigris, bourgeois. – Honoré Fabre, marchand. – Ollivier Mourraile, apothicaire. – Antoine Brunel, bourgeois. – Charles Gaston, bourgeois. – Madeleine Espitallier, veuve. – Marguerite Escoffier, veuve. – Honorade Escoffier, femme de Louis Destelle. – Jean Antoine Rostan, hoirs, de St Raphaël (f° 11v°-26v°). – Antoine Villy, avocat. – Honoré Camelin, bourgeois. – Maimes [Mamert] Dolle. – Antoine Martin, bourgeois. – Pierre Camelin, chanoine. – Barthélemy Roux, notaire. – Nicolas Chauderon, hôte. – Jean Textoris. – Hoirs de Donin Treille (f° 28v°-44). – Jacques Talent, prêtre. – Guillaume Augery, prêtre. – Antoine Maille, prêtre sacristain. – Charles Valeye, prêtre bénéficiaire. – « *Sieur* » Mery Dozeau. – Hoirs de Jean François Preire (f° 47v°-60v°). – Marie de Villeneuve. – Gaspard de Badier, sieur de Roquebrune, « *escuyer dans la maison de Spirite Crotte vizant à la rue Subeyranne Saint François* », 2 minutes (f° 67-71). – Pierre Digne « *escrivain* ». – Raphaël Mascarel. – Jean Bouteillier, « *Coutachon* ». – Maximin Mourgues. – Boniface Coste, notaire (f° 74-94). – Jean Camelin, avocat. – Jean Blend. – Jean Jaussellin, marchand à Lorgues. – Bernard Burle. – François Mourenq, tailleur. – Vincent Sieyes, orfèvre. – Jacques Camelin, receveur des décimes. – Pierre Jean Borrelly, avocat. – Charles Camelin. – Jean Dacheux, bourgeois. – Jacques Rebec. – Jean Peroncelly (f° 96v°-130). – Le monastère Sainte Catherine : groupe de maisons et étables acquises de : Jean Lambert, Antoine Guigony, Ollivier Astier, Jean Espitalier, Michel et Julien Suffret, Lombard Verrayon, Raymond Brun, 72 minutes (f° 134v°). – Jean Reinard, chirurgien. – Antoine Decaprilis [ou de Caprilis ?], prêtre (f° 178). – Elzéar Désidéry, prêtre (f° 195v°). – Jean Camelin, archidiacre (f° 204). – Antoine Delphin, notaire (f° 213v°). – Pierre Antelme, chanoine (f° 224). – Jean Antoine Malaussan (f° 234). – François Lachaud. – Barthélemy Castelli. – Bernardin Pollony, prêtre. – Jean Castagne. – Joseph Brissy. – Barthélemy Collobrier. – Jean Clément, bourgeois. – Marc Brunel, avocat. – Joseph Courtès, avocat. – François Bellot, « *conseiller et secrétaire* »

du Roi. – Jean Camelin, bourgeois. – Joseph Camelin (f° 243v°-268). – Les Dominicains, oliviers et terre à Notre Dame, confrontant « *l'amphithéâtre et les deux chemins* » de la contenance, la vigne de 4 journées et la terre de 3 « *cestiers à l'arpant* », 7 minutes ; vigne audit quartier, contenance 40 journées, 16 minutes ; chenevière aux Orts, contenance d'un sivadier, 1 minute (f° 269). – La chapellenie de Damatis : pré au Reyran, contenance 6 « *cestiers, esmine et picotin* », 13 minutes ; autre pré à la Lauve de 4 « *cestiers* », 10 minutes ; terre à la Plaine, quartier Descavariats, 14 « *cestiers, une esmine, un sivadier et demy* », 38 minutes (f° 281). – Cléophas de Verdillon, sieur de Châteauredon. – Jean Laugier [dit] Grand Corps (f° 287v°-296). – Gabrielle de Flotte, veuve de Gilles Camelin (f° 324).

**CC 11. (Registre.) – In-4°; 542 feuillets, papier.  
1668. – Cadastre.**

« *Livre terrier ou cadastier... de Fréjus mis au net* » sur la minute de 1667 par Louis Suffret, d'Antoine. – Biens aux quartiers de : l'Anglade, Gonfaron (f° 1), – la Robine, Valescure (f° 2), – la Garonnette (f° 3v°), – les Calades, le Reyran (f° 4), la Burlière (f° 5), – la Gaudine (f° 6), le Plan, le Capoul vieux (f° 6v°), – le Planet (f° 8), la muscatelle, Saint-Pierre (f° 9), – le Touer (f° 13), – le Boisset, la Fanguie (f° 14), – Manibou, Pierbacon, les Salles (f° 15), – la Baume, Gargallon (f° 16), – les Horts (f° 17), – les Baises, la teuillère (f° 20), – la Castellane, les Ferrays (f° 21), – le pont de Gabian, le pont de la Pierre, l'Isle (f° 22), – Pedegal (f° 27v°), – Conillet (f° 29), – la Plaucude (f° 32v°), – Bénédicité, la Lave [alias Lauve] (f° 33v°), – Roguyat, Touron (f° 34), – Sainte-Brigitte (f° 37), Gorgouons (f° 38), – Saint-Roch (f° 39), Goure d'Artaudy (f° 40), – le gros Noguier (f° 44), – Saint-Lambert (f° 46), – les puits des Ferrays (f° 46v°), – la Baume (f° 47), – l'Agachon ou Collet de Melly (f° 49), – Sainte-Croix (f° 63), – Saint-Antoine (f° 89), – le Saulze, le Verteil (f° 119), – Malbousquet (f° 123), – l'Enfermie (f° 127), – les Moulins, Pellette (f° 135), – Plandeau (f° 136), – Auriasque (f° 158), – Tourdemalle (f° 162), – Sainte-Madeleine (f° 168), – les Esclapes (f° 180), – Notre-Dame du Palais (f° 184), – Claus de Mottet (f° 189), – Gorgonent (f° 198), – les Arènes (f° 216).

**CC 12. (Registre.) – In-4°; 334 feuillets, papier.  
1683. – Cadastre.**

Joseph Roux, charron, maison Grande rue St-François, consistant en boutique, cave et 1<sup>er</sup> étage, cotée 6 minutes ; vigne à la Garonnette de la contenance de 19 journées, cotée 5 minutes. – Antoine Fougeiret. – Honoré Calvy. – Pierre Meiffred, apothicaire. – Charles Callas. – Melchior Audiffret. – Louis Suffret, bourgeois. – Marc Brunel, avocat. – Messire Melchior Clément. – Ollivier Mourraile, apothicaire. – Joseph et Jean-François Augery, frères (f° 3-15v°). – Honoré Nirasc. – François Dolle, chirurgien. – Pierre Richelmy, apothicaire. – Jacques Benoist, bourgeois. – M<sup>re</sup> Étienne Antelme, prieur de la chapelle St-Louis. – Antoine Peiran, marchand. – Jean Grégoire. – Emmanuel Coste, notaire. – Louis Testoris, maréchal (f° 19v°-30). – Étienne Attanoux. – Guillaume Augery. – Pierre Nardy. – Séminaire de Fréjus, maison, jardin et 3 écuries, rue du Pourtalet ou St Joseph, 36 minutes ; autre maison contigüe à ladite rue, avec « *un peu de relarguier* », 12 minutes (f° 33-39). – L'Hôpital St Jacques, chambre rue Subeiranne St François dans la maison d'Antoine..., 1 minute ; partie de maison au Pourtegue, 1 minute ; « *ort* » au quartier des Orts, de la contenance d'un « *sivadier à l'arpant* », 1 minute ; maison rue St Joseph, confronte la maison dudit Hôpital, 2 minutes ; écurie à la rue St Pierre, acquise de Léon Barboux, 2 minutes (f° 40v°). – L'Observance, écurie faisant coin à la rue Subeiranne de St François, cotée 1 minute ; vigne et « *coulets en*

*Gouerguevent* »... de la contenance de 54 journées en vignes et 4 « *cestiers deux sivadiers à l'arpant* », coté « *compris les coullets* », 12 minutes (f° 51). – Guillaume Ardisson. – Pons Germain. – Jean Reinard – Jean Camelin, avocat. – Jacques Taradel. – Honoré Rottou. – Antoine Castellan. – Honoré Villy, bourgeois. – Jean Sieyès, orfèvre. – Denis Jugy. – Louis Foucou (f° 65-83). – Barthélemy Camelin, deceveur des décimes. – Charles Camelin, bourgeois « *ou messire Honoré Camelin, bénéficiere* ». – Jacques Camelin, bourgeois. – Jean Dacheux. – Jean-Baptiste de Cuers. – Antoine Ruffin. – Jacques Chaix. – Laurent Mottier, prêtre. – Honoré Castellin, tailleur d'habits. – Religieuses de Ste Catherine, maison et jardin à la rue St Pierre « *dans laquelle contenance de maison et jardin il y en a une partie... franc[he] de taille par la fondation... dudit monastère, estant ce qui est roturier de la contenance de trois sivadiers, jardin* », coté en tout 41 minutes ; boutique dans la maison d'Honoré Castellin, à ladite rue, 1 minute ; jardin aux Moulins, en partie arrosable... contenant 13 sétiers 1 émine 2 sivadiers à l'arpent, 86 minutes (f° 86-102). – Jean Augery, bourgeois. – Emmanuel Pignon, apothicaire. – Balthazar Nabon, bourgeois. – Pierre Amic, chirurgien. – Jacques Sauvaire, cuisinier. – Antoine Rainard, chirurgien. – Clair Vianny, médecin. – Jacques Bermond, apothicaire. – Louis Garcin, notaire. – Joseph Allègre. – Pierre Abraham. – Louis Burle, « *norriguier* ». – Louis Pellicot. – Jean Escrolle, patron. – Jean Abbe. – Hoirs d'Antoine Delphin, notaire (f° 115-159).

**CC 13. (Registre.) – In-4°; 566 feuillets, papier.  
1683. – Cadastre.**

[Manque les trois premiers feuillets]. – Grande rue St François, maisons de : Jean Destelle ; – Joseph Roux, charron (f° 4) ; – Antoine Fougeiret (f° 5) ; – Pierre Meiffret (f° 8) ; – Charles Callas-Villepey (f° 9v°) ; – Elzéar Désidéry (f° 11) ; – Louis Suffret (f° 12v°) ; – Sébastien Carrens (f° 15) ; – Jean Crotte, bourgeois (f° 22). – Rue du Grand portal, maisons de : François Dolle, chirurgien (f° 27v°) ; – Boniface Portanier (f° 29v°) ; – Pierre Richelmy, apothicaire (f° 30v°). – Grande rue du Portalet, maisons de : Jacques Benoist (f° 33v°) ; – les Bernardines (f° 35) ; – Emmanuel Coste, notaire (f° 39) ; – Étienne Attanoux (f° 43v°) ; – messire Guillaume Augery (f° 44v°). – Rue Subeirane St François, chambre de l'Hôpital St Jacques (f° 55) ; – maisons de : Jean Cavallier (f° 56) ; – Barthélemy Panisse (f° 58) ; – Antoine Couttans, potier (f° 62) ; – Léon Bouteiller (f° 68). – Rue St Pons, maisons de : Pierre Digne « *escrivain* » (f° 72) ; – Raphaël Mayol, potier (f° 73) ; – Jean Sénéquier (f° 75). Rue du puits des Ferrays, maisons de : Jean-Antoine Ferran (f° 79) ; – Georges Bouteiller (f° 80v°) ; – Louis Aragon (f° 81v°), – Barthélemy Brun (f° 86). – Rue du Perrusquier, maisons de : Louis Robiè (f° 92) ; – François Fougeiret (f° 94). – Rue des Jésuites, maisons de : Louis Barboux, bourgeois (f° 96) ; – Jean Camelin, avocat « *ou l'hôpital St Jacques* » (f° 100). – Rue Subeiranne du Perrusquier, maisons de : Melchior Julien (f° 101) ; – Joseph Félix (f° 102) ; – Honoré Rottou (f° 105) ; – Jacques Bouchard (f° 106). – Grande rue du Mazel, maisons de : Honoré Villy, bourgeois (f° 111) ; – Honorade Blanque (f° 113). – Rue St Pierre, maisons de : François Mourenc, tailleur (f° 115) ; – Honoré Castellin, tailleur d'habits (f° 145v°) ; – Esprit Brigon (f° 151) ; – les religieuses de Ste Catherine (f° 152v°). – Grande rue, maisons de : Barthélemy Perrache, marchand (f° 168v°) ; – André Ainesy, notaire (f° 170v°) ; – Jean Augery, bourgeois (f° 171v°) ; – Honoré Maunier, bourgeois (f° 177v°) ; – Jean Larue, chirurgien (f° 179) ; – Honoré Pignon, avocat (f° 180). – La Place, maisons de : Honoré Faye, bénéficiere (f° 193) ; – Michel Laugier, marchand (f° 193v°). – Rue de l'Évêché, maisons de : Jacques Bremond, apothicaire (f° 200) ; – Emmanuel Bouteiller (f° 202v°) ; – Emmanuel Sieye, d'Aix (f° 206). – Rue du Patil de la Garde, maisons de : Louis Garcin, notaire (f° 211) ; – Lange Gabriel (f° 212). – Rue St Michel, maisons de : Honoré Digne (f° 214) ; – Raphaël Sigalon (f° 216). – Rue de porte Raynaude, maisons de : Joseph Allègre (f° 222v°) ; – Pierre Abraham

## CC 13 – CC 14 – CC 15

(f° 223v°). – Rue du Bourguet, maisons de : Louis Pellicot (f° 235v°) ; – Jean Escrolle, patron (f° 235v°) ; Joseph Destelle (f° 238v°). – Rue de la Boucherie, maisons de : Jean Suffret, ménager (f° 284v°) ; – Pierre Raybaud, chirurgien (f° 287v°) ; – Joseph Denigris, bourgeois (f° 288v°). – Rue du Pertus, maisons de : la chapellenie Ste Croix, « *partie* » (f° 307v°) ; – Hoirs de Louis Panescorse (f° 310).

### CC 14. (Registre.) – In-4°; 391 feuillets, papier.

1702. – Cadastre.

Biens au quartier du Verteil, – du Capoul Vieux, – des Fanges, – de Ste Brigitte, – des Horts, – de Valescure, – de Pedegau, – des Salles, – de Malbousquet, – de St Roch, – du Reyran, – de Ste Croix, – des Ratons, – de la Tour de Mar, – de St Pierre, – de Tombe bariou, – de Notre-Dame, – de la Burlière, – de la Tholière, à la plaine, – du Gourg, – Dembron, – de St Antoine, – des Callades, – de Sauvert, – des Baïsses, – de la Laune [ou Lauve], – de la Baume, – des Arènes, – de Plandouart, – de la Gabelle (f° 3-23), – de Conillet, – des Darboussières, – la Muscatelle, – la Gaudine, – le Pont de la Pierre, – le Sausse, au Plan, – les Marignonnes [alias Mallignonnes], – de Puy Cogus (f° 24-32), – l'Enlade, – les Gardiettes [ou Gardières], – St Lambert, – la Garonne (f° 33-44).

### CC 15. (Registre.) – Grand in-4°, 590 feuillets, papier.

1702. – Cadastre.

[Extrait du cadastre de 1702, 1<sup>ère</sup> copie. – [Manque les 3 premiers feuillets].

Jean-François Augery, cave, grenier et chambre, rue du Paty de la Garde, coté 1 minute ½ ; terre à la Plaine, quartier de la Téoulière ... de la contenance de 4 520 cannes [1,808 ha] « *qui composent, suivant le recours* » 12 setiers [480 lit.] 1 panal [16 lit.], 20 minutes ; pré au quartier du Reyran « *ou du Gourc* » ... contenant 2 setiers 7 sivadiers [28 lit.] « *à l'arpant, cotté par le recours* », 3 minutes ; bâtiment, jas, terre, pré et coulets au quartier d'Embon ..., contenance 38 883 cannes [15,5532 ha], composant : 8 setiers 3 picotins [6 lit.], pré ; 55 setiers 5 picotins terre, compris les pinèdes, 33 minutes ; partie de maison rue du Portalet, consistant en grenier, chambre « *à plain pied du courroir et salle* », 3 minutes 1/2 ; partie de pré au Planet contenant 11 setiers 1 panal 2 picotins, 25 minutes 1/2 ; terre et bâtiment à Ste Croix, ... contenance 18 setiers 1 picotin et 7 journées 1/2 vigne, 23 minutes (f° 4). – Pierre Antelmy, chanoine, maison rue du Portalet ..., 11 minutes ; étable et « *finière* » rue de St Pons, 10 minutes ; même rue « *juste la chapelle St Pons, partie d'un dabas de maisons, indivis avec André Ainesy* », 1/2 minute ; même rue, 3 étables, « *cazaus et jardin par dernier* », de la contenance, le jardin d'un panal 2 picotins, 2 minutes 1/4 ; terre, champs, « *coulets et mesuguières* » à Suveret ... contenant 12 975 cannes [5,19 ha], composant 41 setiers 3 picotins terre et 3 setiers pré, 16 minutes 1/2 ; 3 terres contiguës au même quartier, acquises d'Augustin Groulier et Félix Guerin, 4 minutes (f° 6v°). – Étienne Attanoux, sieur des Tourres, maison rue du Portalet, ... coté « *par le recours* », 22 minutes ; étable, « *finière* » et tour, même rue, « *juste le jardin* » des Bernardines, 5 minutes ; jardin clos derrière ladite maison, 7 minutes ; terre à Largirié ou Crottes de 1 560 cannes [62,4 a], 7 minutes ; pré aux Callades, 3 087 cannes [1,2348 ha], 14 minutes 1/2 (f° 7). – Biens aux quartiers de : Notre-Dame, – la Burlière, – Suveret, – la Baume, – les Orts, – le Reyran, – les Baïsses, – les Salles, – l'Englade, – St Roch, – la Lauve, – Sauve, au Plan, – Capoul vieux, – la Pallud, – les Arènes, – Ste Croix, – Counillet, – Tour de Mare (f° 10-22), – la Gabelle, – Malbousquet, – Pedegau, – Ste Brigitte, – Ratons, – Gouergavent, – Vallon Damoure, – la Muscatelle, – les Darboussières, – la Gaudine, – Pont de la Pierre, – Verteil, – Plandouart, – Mantourey, –

Malignonnes, – « *Pay Coqueu* », – St Antoine, – Paradis, – la Castellane, (f° 22v°-40v°), – les Rouguières, – Barban, – Gargalon, – Desquine, – les Gardiettes, – Valescure, – Gonfaron, – le Cais, – la Garonnette, – Maniboul, – Coucourdié, – Combe de Roume (f° 43-65), – Escaravatières, – la Bastide, – le pré de la Tourache, – St Lambert, – Gelamandes, – l'Agachon, – la Lanterne, – Coustellières, – la Roubine, – la Plaine Guainet (f° 67-97v°), St Joseph (f° 109v°), – Boufin, – la Péade de Mely, – Pont de Gabian, – St Pierre, – le Bouisset, – Tombarieu, – l'Isle Burguière, – Maupasset, – le Claus de Moutet, – le Touor, – Gros Noyer (f° 123-168v°), – Coulet de Fougasse, – Fouire [*alias* terre à fouire], – Ste Madeleine, – Emboun, – l'Aspié d'Amic, – l'Infermin, – Pont Passit (f° 170-187), – les Fangues, – Coulet de Melly, – les Callades, – les Fauguières, – les Esclapes, – les Esclamandes, – Auriasque, – Bénédicité, – l'Estel, – le Planet, – Hautes ribes (f° 191-244), Touron, – le Claus, – Pierbacon, – les Vérignanès, – le Reyranet, – la Plancude, – les Moulins (f° 292-423).

**CC 16. (Registre.) – In-4°; 299 feuillets, papier.  
1702. – Cadastre.**

[Extrait du cadastre de 1702, 2<sup>e</sup> copie].

Paul Aubert. – Jacques Aubarest. – Jean Augier et associés. – Pierre Antelmy, chanoine. – Étienne Attanoux, sieur des Tourres. – Messire Guillaume Augery. – Louis Aragon. – Alexis Albert. – Gaspard Abeille. – Jacques Amic, chirurgien. – Pierre Astier, chirurgien (f° 1-14). – Jean Augier, sieur de Favas. – Joseph Attanoux, avocat. – Antoine Astier, bourgeois. – Jacques Emphian, chirurgien. – Gaspard Aubin, de Bargemon (f° 15-28). – Paul Boyer, prêtre. – Honoré Bermond, apothicaire. – Emmanuel Bernard, « *Begou* ». – Jean Brissy. – André Blanc. – Antoine Brunel, bourgeois. – Alexandre Beuf, médecin à Montferrat. – Balthazar Chavignot (f° 35-66). – Emmanuel Coste, notaire. – Pierre Coste, avocat. – Jean Constans. – Jean Court, dit Béat. – N. Merle, de Callian. – Guillaume Castagne, du Bourguet. – Honoré Couloubrier. – Barthélemy Castelly. – François Callas-Villepey. – Pierre de Camelin, chanoine. – Bernard de Camelin, archidiacre. – Elzéar Désidéry. – Guillaume Dauriac (f° 70-111). – Simon Espitalier. – François Fougéret. – Jaume Ferran. – Jacques Ferrier. – Jean Funel « *serpant* ». – Antoine Gayet. – Jean Guès. – Léon Giraud. – Barthélemy Jaume (f° 120-165v°). – Jean Laugier, dit la Perle, muletier. – Jean-Pierre Mourat. – Raphaël Mayol. – Jean Maccary. – Pierre Mège. – François Mauron. – Roch Malaussan. – Melchior Panisse. – Louis Perrache (f° 178-223).

**CC 17. (Registre.) – In-4°; 956 feuillets, papier.  
1723. – Cadastre.**

[Manquent les 51 premiers feuillets].

Joseph Amic, travailleur ; « *maison et partie d'autre joignant au Pertuis ...* » de 1 203 pa ns [75,1875 m<sup>2</sup>], estimé 12 #, « *allivré une huitième et une seizième d'once* » ; terre, vigne, arbres fruitiers au Gargalon ... de 4 674 cannes [186,96 a], composant : 2 fosserées 3/4 vigne en fillagnes, estimé 27 # 10 s ; 3 fosserées vigne épaisse 18 # ; demi olivier réduit, 4 # ; 5 setiers 6 picotins 1/2 terre, 30 # 10 s et 4 sétiers 1 panal 5 picotins « *collet en brugassières* » [bruyères], 4 # 10 s ; au tout 90 # 10 s, allivré 1 once 1/4, 1/8, 1/16 et 1/64 d'once ; terre, vigne, oliviers, arbres fruitiers à Plaudant, confronte ..., de 2 717 cannes [1,0868 ha], composant : 3 fosserées 1/2 de vigne en fillagnes, estimé 15 #, un quart de fosserée de vigne épaisse, 2 # ; demi figuier réduit, 2 # 15 s ; demi olivier réduit, 4 # ; les amandiers, 1 # 5 s ; 3 setiers 7 picotins terre de la vigne, 24 # ; 2 setiers 6 picotins 1/2 « *collet en messuguières* » [cistes], 3 #, en tout 72 #, 1 once 1/8, 1/32 ; partie de « *casal* » [cabane ou bâtiment en ruine],

## CC 17 – CC 18

terre et collet, au même quartier, ... de 5 835 cannes [2,334 ha], composant : 4 cannes [16 m<sup>2</sup>] sol du casal estimé 5 s ; 7 setiers 5 picotins terre à la « *baisse* » [partie en plaine], 43 # 15 s et 7 setiers 4 picotins collet messuguiers, 11 #, en tout 55 #, 3/4 et 1/8 d'once, somme, 229 # 17 s 3 onces et 1/2, 1/8 et 3/64. – François Augery, bourgeois... , allivré 11 onces 3/4, 1/16 ; – Joseph Anglès, huissier ... 406 #, 6 onces 1/2 ; – François et Dominique Augery, frères, ... 2 215 #, 35 onces 1/4, 1/8, 1/16 (f° 59-68) ; – Jacques-François Dattanoux, chanoine, ... 65 # 1 once 3/4 (f° 73) ; – Pierre Augier, prêtre, prieur de St Tropez (f° 76) ; – Jacques Bouchard, bourgeois, ... 646 # 10 s, 10 onces 1/4, 3/32 (f° 91v°) ; – Antoine Brunel, bourgeois, ... 3 915 # 17 s, 3 # 14 onces 1/2, 1/8, 1/32 (f° 94) ; – André Blanc, marchand, ... 1 048 # 11 s, 1 # 3/4, 1/32 d'once (f° 111) ; – Pierre Barjac, receveur de la gabelle à Antibes, ... 2 761 # 5 s, 2 # 12 onces 1/8, 3/64 (f° 116v°) ; – François Brunel, chanoine, ... 3 605 #, 3 # 9 onces 1/2, 1/8, 1/16 (f° 159) ; – hoirs de Jean Crotte, bourgeois, ... 4 831 #, 4 # 13 onces 1/4, 3/64 (f° 203v°) ; – Louis Couse, ménager ; – Jean-François Chichon, travailleur ; – Pierre Caminon, tailleur d'habits ; – Joseph Cauvy, jardinier ; – Honoré Cavalier, bourgeois ; – Jean Court, dit Béat, travailleur ; – Raphaël Couloubrier, muletier ; – Pierre Coste, avocat (f° 263v°-273). – Le chapitre de la cathédrale, pré, iscle et collets en pins et « *brugassiers* » au Reyran, confronte ... , 52 105 cannes [20,842 ha], comprenant, 3 setiers pré, 60 # ; 2 setiers 7 picotins iscle agrégée de plusieurs arbres, 21 # ; 124 setiers 1 panal 5 picotins collets, eu égard aux pins, 187 # ; bastide, jas, pré au Jonquier, terre et collets en « *messuguières* », au même quartier, touchant terres dudit chapitre non taillables, ... de 10 209 cannes [4,0836 ha], composant : 45 cannes sol des bâtiments, 4 # ; 2 setiers terres, 46 # ; 13 setiers 1 panal 6 picotins en mauvais pré jonquier et « *pauvadour* » [pré sec], 188 # ; 9 setiers 1 panal collet, 21 # ; pré à Valescure, confronte terre en vigne dudit chapitre « *de l'ancien domaine* », de 736 cannes [28,44 a], comprenant 1 setier 1 panal 5 picotins 1/2, 41 # ; somme 568 # 9 onces 3/32 (f° 300v°). – Louis de Suffret, lieutenant général au siège de l'amirauté de Fréjus : 2 maisons Grande rue St François ; bastide, jas, fenières, pateqs, mûriers, prés, « *pauvadour* » et terres à St Pierre, de 53 067 cannes [2,2268 ha] ; terre au Capoul vieux, de 2 340 cannes [96,6 a] ; terre dite de Barboux, à Villeneuve, de 11 391 cannes [4,5564 ha] ; pré et terre dits du Chichourlier, de 9 576 cannes [3,8304 ha] ; terre et gravier aux Bouisses, de 7 270 cannes [2,9080 ha] ; terre, vigne au Manibou, de 6 069 cannes [2,4276 ha] ; pré au Mas « *qu'estoit de la confrérie St Pierre* », de 1 242 cannes [49,68 a] ; terre inculte en germe, jonquier et sablon aux Esclamandes, de 2 150 cannes [86 a] ; terre aux Bouisses, de 4 015 cannes [1,606 ha], somme, 8 519 # 7 s, 8 # 8 onces 1/4, 8/64 (f° 319). – Antoine-François d'Augery, procureur du Roi au siège de Draguignan : maisons, écuries, greniers, terres cultes et incultes, vignes, bastide, jas, pré et « *pauvadour* » 4 280 #, 4 # 4 onces 1/4, 1/8, 1/16, 3/64 (f° 335). – Marc-Antoine Denigris, bourgeois, ... 4 123 # 13 s ; 4 # 1 once 3/4, 1/16, 3/64 ; – Barthélemy de Camelin, écuyer, ... 7 622 # 15 s, 7 # 9 onces 3/4, 1/8, 3/32 ; – Gaspard « *d'Estelle* », ménager, ... 1 981 # 12 s, 1 # 15 onces 1/8, 3/32 ; – Les religieuses de St Dominique, cloître rue du Perrusquier ; partie de maison rue St Pierre, bastide, jas, pateq, jardin arrosable et non arrosable à la porte de Meaux, 1 877 # ; 1 # 14 onces 1/32 (f° 351-369). – Le cardinal de Fleury, « *cazal d'écuyerie* » au puits des Ferrays, ... de 28 cannes [1,12 a], 12 # 10 s ; 1/8, 1/16, 1/64 d'once. – Pierre de Brouillony, sieur de Fabrègues, viguier à Aups (f° 383).

### **CC 18. (Registre.) – In-4° ; 462 feuillets, papier. 1727. – Cadastre.**

Cadastre dressé par N. Rosselly et N. Laurency, experts. – 1<sup>er</sup> volume.

« *Nous déclarons que nous avons réduit nos estimations en livres cadastrales de la valeur de mille livres chacune ; ladite livre divisée en seize onces, l'once en demi once, quarts, huitièmes, seizièmes, trente-deuxièmes et soixante-quatrièmes d'once* » ... Les maisons,



moulins ont été encadrées à la moitié de leur valeur ; les jardins à la canne carrée [4 m<sup>2</sup>] ; les prés et terres cultes et incultes par sétérées de 400 cannes ; les vignes par fosserées de 100 cannes composant 400 souches ; les oliviers réduits à pouvoir produire 5 panaux d'olives ; les figuiers réduits à produire 2 panaux de figues sèches, et les autres arbres fruitiers réduits à pouvoir produire l'équivalent des figuiers ont été estimés et encadrés... ; ayant déduit 10 cannes carrées sur le total de la terre pour la nourriture et entretien de chaque olivier et figuier réduit ... (f° 1). – Biens de : Nicolas Brevet, vitrier, [substitué à] Nicolas Abbe ; partie de maison à la Grande rue St François, confrontant Joseph Gaston, Jacques Perrache et Olivier Mouraille, de 14 cannes 4 pans [72 m<sup>2</sup>], estimé 38 # 10 s ; « *allivré demy once et une huitième, 1/2 ou 1/8* » ; maison à la rue des Jésuites ... de 5 cannes [20 m<sup>2</sup>], estimé 10 # ; allivré 1/8 et 1/32 d'once ; écurie et grenier à foin à la traverse de la rue Subeiranne St François ..., de 15 cannes [60 m<sup>2</sup>], estimé 20 #, allivré 1/4 et 1/16 d'once ; terre, vigne et arbres fruitiers à la Lauve ..., de 3 094 cannes [1,2376 ha], composant 7 fosserées vigne en filagnes, estimé 112 # ; une fosserée 2/3 vigne épaisse, 24 #, 3 fosserées en filagnes d'autre vigne fort jeune, estimé 15 # ; 2 figuiers réduits, 11 #, un quart d'olivier réduit, 2 # et 4 setiers un panal 1/2 terre, 62 # ; en tout 226 # ; allivrés 3 onces 1/2 + 1/16 + 3/64 d'once (f° 7) ; – Jean Arnaud, chirurgien, maison à la rue du Grand portal, ... estimé 24 #, allivré 1/4 + 1/8 + 1/64 d'once ; bastide, terre, vigne, oliviers et arbres fruitiers à Ste Madeleine ..., estimé 620 # 15 sols, allivré 9 onces 3/4, 1/8, 1/16 d'once (f° 12) ; – Anne Auroy, veuve de N. Pignon, avocat ; maison à la Grande rue, estimé 118 # 10 s, allivré 1 once 3/4, 1/8, 1/64 d'once (f° 21) ; – Jean-François Anglezy, bourgeois ; maison et partie d'autre joignant à la rue de l'Évêché ... de 25 cannes [100 m<sup>2</sup>], estimé 50 # 15 s, allivré 3/4, 1/16 d'once ; écurie et grenier à foin atenant, au quartier du Bourguet, de 9 cannes 1/4 [37 m<sup>2</sup>], estimé 9 # 2 s, allivré 1/8, 1/16 d'once ; pré et terre à Valescure, de 3 533 cannes [1,4132 ha] ..., estimé 136 # 10 s, allivré 2 onces 1/8, 1/16 d'once ... (f° 31) ; – Élie Achard, bourgeois ; terre à la Plaine, quartier du Gros noyer ..., de 7 282 cannes [2,9128 ha] ... estimé 490 #, allivré 7 onces 3/4, 3/32 ... (f° 59) ; – François et Dominique Augery, frères (f° 67) ; – Jean Baylle, huissier (f° 97) ; – Jean Baresté, cordonnier (f° 99) ; – Piere Barjac, receveur en la gabelle d'Antibes (f° 114) ; – Jacques Brun, maçon (f° 134) ; – Jean Beuf, ménager au Puget (f° 160) ; – Vincent Burle, ménager à St Raphaël (f° 177) ; – Esprit Caninon, tailleur d'habits (f° 214) ; – Joseph Cauvy, jardinier (f° 235) ; – Jean Caban, charretier (f° 257) ; – Esprit Castagne, travailleur (f° 273) ; – Roch Courbon, boulanger (f° 306) ; – Jean-Emmanuel Arluc (f° 309) ; – François-Antoine Denigris, écuyer [substitué à] Marc-Antoine Denigris (f° 340) ; – Françoise d'Hugonis, dame de Seillans (f° 359) ; – Élisabeth d'Hugolin, veuve de noble Girard de Girardin (f° 385) ; – François d'Astier, aide major de la place d'Antibes (f° 398).

### CC 19. (Registre.) – In-4° ; 524 feuillets, papier.

#### 1727. – Cadastre.

Cadastre dressé par N. Rosselly et N. Laurency, experts. – 2° volume (f° 463 à 987).

Biens de : Claude Fougeiret, prêtre (f° 463) ; – Pierre Fouque, du Puget (f° 467) ; – Honoré Gavot, prêtre bénéficiaire (f° 483) ; – François Giraud, travailleur (f° 509) ; – Joseph Simon, de St Paul (f° 532) ; – Jean-Baptiste Isnard, marinier (f° 541) ; – Joseph Bonnet, maître de poste (f° 561) ; – Antoine Jean, tisseur à toile (f° 584) ; – Jean-Charles Albin, prévôt de la cathédrale (f° 636) ; – Joseph Roubiè, bourgeois (f° 740) ; – Jacques Richelmy, docteur en médecine (f° 781) ; – Pierre-Félix Roux, ménager (f° 795) ; – Nicolas Rebec, maçon (f° 803) ; – Pierre Reverdit, marchand (f° 821v°) ; – Esprit Sigaud, bourgeois (f° 848) ; – Honoré Sardou, ménager (f° 881) ; – Jean Testanier, ménager (f° 909) ; – Joseph Taxil, prêtre bénéficiaire (f° 912) ; – Jean-Antoine Tampon, travailleur (f° 914) ; – Jean-Joseph Sénéquier, cordonnier (f° 927v°) ; – Honoré Viany, docteur en médecine (f° 937v°) ; – Jean Villy, de Saint-Raphaël (f° 961v°) ; – Jean Roux, serrurier (f° 985v°) ; – Jean Caze, du Puget (f° 986).

**CC 20. (Registre.) – In-f°; 490 feuillets, papier.  
1727. – Cadastre.**

« *Extrait du cadastre* » fait en 1727 ... , en conformité de la déclaration du Roi et des règles de la province ... par N. Rosselly et N. Laurency, experts du cadastre. – 2<sup>ème</sup> volume (du f° 540 au f° 1030). – Biens de : François Mireur (f° 540) ; – Pierre Malaussan (f° 542) ; – François Maurine, avocat, viguier et receveur des décimes à Fréjus (f° 548) ; – Etienne Maille, avocat (f° 563) ; – Jean Martin, bourgeois (f° 604) ; – Lambert Morat, boulanger (f° 610v°) ; – Pierre Olivier, de la Valderoure (f° 631) ; – Joseph Honoré Perreymond, hôte du Chapeau Rouge ; « *maison, écurie, greniers à foin, jardin, relarguier [et puits] à la Grande rue St François ... , confrontant les murailles de la ville* », etc, estimé 390 # (f° 637) ; – Jean Panescorse, négociant (f° 652) ; – Balthazar Patty, maître de poste (f° 661) ; – Etienne Paul, hôte de l’Aigle d’Or ; « *maison et partie de maison à la rue du Peyrrusquier* » (f° 668v°) ; – Esprit Pellissier, dit Tabossy (f° 694v°) ; – Louis Perron, marchand (f° 703v°) ; – Joseph Raynaud (f° 716) ; – Joseph Rey (f° 719v°) ; – César Renoux, tisseur à toile (f° 725) ; – Antoine Rolland, notaire (f° 726) ; – Michel Reirouard, capitaine de bâtiment (f° 738v°) ; – Antoine Martin Roubié, bourgeois (f° 742) ; – Jean Joseph Reverdit, avocat (f° 751v°) ; – Jean de Raphélis, oratorien (f° 793) ; – François de Raimondis, seigneur de Canaux et de Combaud, à Draguignan (f° 794) ; – Jacques Roux, chirurgien (f° 799v°) ; – Joseph Sénéquier, potier (f° 820) ; – Jacques Salesse, prêtre bénéficiaire (f° 826v°) ; – Dominique Suffret, docteur en médecine (f° 836v°) ; – Jean Joseph Suffret des Salles (f° 844) ; – Grand séminaire (f° 855) ; – Pierre Sénéquier, prêtre bénéficiaire (f° 857) ; – Vincent Sigaudy, bourgeois (f° 859v°) ; – Marguerite Sassy de Villaute à Draguignan (f° 870) ; – Honoré Sieyes, bourgeois [cote passée à divers] (f° 873v°) ; – Pons Serrus, travailleur (f° 886) ; – Léonce Sieyes, receveur des domaines (f° 888v°) ; – Charles Taxil, notaire (f° 889) ; – Joseph Taxil, prêtre bénéficiaire (f° 896v°) ; – Barthélemy Sieyes, avocat (f° 906v°) ; – Jacques Vian, capitaine de bâtiment (f° 913) ; – Jean Vaixière, avocat (f° 919v°).

**CC 21. (Registre.) – In-f°; 537 feuillets, papier.  
1727. – Cadastre.**

« *Extrait du cadastre* » fait en 1727 ... , en conformité de la déclaration du Roi et des règles de la province ... par N. Rosselly et N. Laurency, experts du cadastre. – Volume 1<sup>er</sup>. – Biens de Pierre Achard, bourgeois (f° 5) ; – Jean Arnaud, chirurgien (f° 6) ; – Pierre Cavalier, docteur en médecine, [substitué à] Joseph Attanoux, chanoine théologal en l’église cathédrale (f° 9) ; – Jean François Anglesy, bourgeois (f° 12) ; – Honoré Allongue, travailleur (f° 17) ; – Elie Achard, bourgeois (f° 22) ; – Jacques-François Attanoux, capiscol à la cathédrale (f° 25) ; – Bernard Audemar, marchand (f° 32) ; – Barthélemy Anglès, avocat, « *bastide, jas, pred, pauvadour, terres, vignes, oliviers, arbres fruitiers et sauvages à Ratons* » ... de la contenance de 53 933 cannes [ 21,5732 ha], évalué à 1 699 # 10 s ; pré à Notre Dame ... composant 3 setiers et quart de picotin, estimé 155 #, [etc] (f° 35) ; – Jean-Joseph Anglès, notaire (f° 38v°) ; – Marc Albin, chanoine (f° 44) ; – Joseph Baresté, bourgeois (f° 52v°) ; – Nicolas Bravet, vitrier (f° 57) ; – Jean Baille, huissier (f° 60) ; – Thérèse-Françoise Laurans, veuve de Jacques Rolland, notaire (f° 67) ; – Antoine Bonaud, chirurgien (f° 72) ; – Antoine Bermond, ménager (f° 78v°) ; – André Brun, potier (f° 91) ; – Jacques Bonnetty, (f° 98) ; – Joseph Beauvois, marchand (f° 108v°) ; – Joseph Bonnet, maître des postes (f° 110v°) ; – François Barbe du Puget, (f° 111v°) ; – hoirs de Jean Crotte, bourgeois (f° 124 v°) ; hoirs de Pierre de Camelin (f° 128) ; – Jean Calvy, notaire (f° 131v°) ; – Jean-François Coste, notaire (f° 133) ; – Audibert Chais, ménager (f° 133v°) ; – Pierre Cavalier, docteur en médecine (f° 148) ; – Esprit Castagne, travailleur (f° 163) ; – Le Chapitre de la cathédrale, « *pred, iscle et collets en*

*pins et brugassières au Reiran, ... de 52 500 cannes [21 ha], ... estimé ... 268 # ; bastide, jas, pred en jonquier, terre et collets en messuguiers audit Reiran ... », de 10 209 cannes [4,0836 ha], ... « estimé ... 259 # ; un panal et quatre picotins predas et jonquiers, sept livres dix sols ; un cestier, un panal, un picotin et demy terre à la Baisse, vingt-cinq livres dix sols et treize cestiers un panal et six picotins collets en culture, en tout 103 # 5 s ; pred à Valescure ... », de 736 cannes [29,44 a], ... « estimé 41 # ; terre au Reiran ... », de 3 182 cannes [1,2728 ha] ..., « estimé ... 193 # » (f° 170) ; – Joseph Calvy, musicien à Marseille (f° 183) ; – Joseph-Victor Cauvy, notaire (f° 185) ; – Emmanuel-Clair Courbon, droguiste (f° 189) ; – Pierre Chabert, chirurgien (f° 191) ; – François Daumas, traiteur (f° 197v°) ; – Agnès de Camelin (f° 199) ; – Jean-Joseph Dubourg Canetti, apothicaire à Bargemon (f° 200) ; – noble César-François de Suffret de Villeneuve, écuyer (f° 201) ; – Catherine de Borrelly, épouse de Louis de Suffret, lieutenant général au siège de l'amirauté [de Fréjus] (f° 206v°) ; – hoirs d'Antoine de Brunel, sieur de Villepey, conseiller et procureur du Roi en [ladite] amirauté ; – Marc-Antoine de Brunel, sr de Villepey (f° 207) ; – hoirs de noble Jean-Charles de Callas, receveur général des domaines et bois ; maison Grande rue St François ; écurie et grenier à foin à la rue subeirane St François ; pré à Notre Dame ; bastide, terre et pré aux Salles ; terre au même quartier ; autre, idem ; jardin sec à St Antoine ; terre aux Callades ; bastidon et jardin à la Lanterne ; terre et pré aux Callades ; ... [montant] de la cotte, 3 955 # 16 s 6 d. (f° 208) ; – Antoine-François d'Augery, conseiller et procureur du Roi au siège de Draguignan (f° 211v°) ; – François-Ignace Dattanoux, sr des Tourres (f° 215) ; – Charles-Léonce d'Antelmy, évêque de Grasse (f° 217) ; – François de Borrelly, sr de Seillans-St Julien (f° 217v°) ; – François-Antoine « *de Nigris* », écuyer (f° 221v°) ; – noble Barthélemy de Camelin, écuyer (f° 224v°) ; – Jean d'Espitallier, avocat et ancien procureur du Roi à Fréjus (f° 228) ; – les religieuses de St Dominique (f° 231v°) ; – Pierre de Laugier, sr de l'Esterel (f° 234) ; – Ignace de Borrelly, major de la citadelle de St Tropez (f° 236v°) ; – hoirs de Félix Destelle, du Puget (f° 239) ; – hoirs de Drac de Cabasson (f° 240) ; – noble de Pumichel de Villeneuve (f° 244) ; – Philippe Dematre, suisse de l'évêque (f° 244v°) ; – Joseph de Borrelly, seigneur de Seillans-St Julien (f° 246v°) ; – Anne de Martin, « *femme séparée de biens du sr Louis-Emmanuel Augery* » (f° 254v°) ; – Charles Dastier, trésorier [général] en Provence (f° 254v°) ; – hoirs de Toussaint d'Escrivan, noble verrier (f° 264) ; – Alexandre de Badier, enseigne de vaisseau (f° 268) ; – Claude Fougeiret, prêtre (f° 309) ; – Jean Ginette, lieutenant général de l'Amirauté (f° 322).*

**CC 22. (Registre.) – In-f° ; oblong ; 30 feuillets, papier.  
1727. – Cadastre.**

Répertoire de « *l'extrait du cadastre* » comprenant 1 012 propriétaires.

**CC 23. (Liasse.) – 1 brochure in-8° ; 16 pages, papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé.  
1739-1770. – Cadastre.**

Extrait : d'ordonnances de l'Intendant sur requête du fermier des domaines de la généralité de Provence : désignant les notaires chargés de recevoir les déclarations relatives à la confection du papier terrier édictant une amende contre ceux qui n'auront pas fait leurs déclarations (1739) ; d'arrêt de la Cour des Comptes ordonnant aux communautés d'observer la déclaration du Roi de 1715 relative aux nouveaux cadastres (1753) ; du règlement donné par les procureurs du pays aux experts chargés de faire le cadastre des communautés de Provence. (1770)

**CC 24. (Liasse.) – 6 cahiers in-8° ; 72 feuillets, papier ; 23 pièces, papier ; 1 cachet. 1789-1790. – Taxes perçues au nom du Roi.**

« *Encadastrement* » des biens privilégiés. Circulaire des commissaires des communes de Provence invitant les municipalités à procéder à l'« *encadastrement* » des biens privilégiés conformément aux ordres donnés par les procureurs du pays. – Extrait de délibération du chapitre nommant pour expert Louis Gaston, avocat (1789). – Procès-verbaux d'expertise : biens du chapitre, maison prévôtale et dépendances, rue de la Prévôté, 42 # ; – maison de l'archidiaconé affectée au bénéfice, avec écuries, cours, jardin, etc, touchant la grande route, 168 # ; – 7 maisons canoniales, rues de la Prévôté, St Jean, la Petite place et rue des Prêtres, 356 # 15 s ; – 5 maisons bénéficiales, rue des Prêtres, 94 # 10 s ; – cloître dit de Capitou, caves du chapitre et dépendances, 86 # 8 s ; – maison de la « *seconderie* », 7 # 10 s ; – greniers du chapitre, Grande rue St Joseph, 123 # 10 s ; – enclos de St Joseph, terre labourable et oliviers de 12 040 cannes [481,60 a], 959 # 1 s ; – quartier : du Moulin, terre labourable, 1 150 cannes [46 a], 91 # 6 s ; – de St Antoine, labour, inculte et mûriers, 3 472 cannes [138,88 a], 136 # 5 s ; – Valescure, labour et marécage, 1 557 cannes [62,28 a], 31 # ; – Esclapes, bastide, écurie, grenier à foin, « *pauvadour* » [aire ou présec], mûriers, 12 383 cannes [495,32 a], 778 # 17 s 6 d ; – idem « *messuguières et petits pins* », 3 660 cannes [146,40 a], 100 # 12 s 6 d ; – Petite Gaudine, labourable, 6 355 cannes [244,20 a], 442 # 15 s ; – Petite Condamine, 18 333 cannes [733,32 a], 1 281 # 16 s 6 d ; – Grande Condamine, labourable, aire « *ancienne* » et pré, 50 434 cannes [2017,36 a], 3 462 # ; – les Faïsses : [proprement dites], labour et pré, 13 844 cannes [553,72 a], 949 # 5 s ; – dites Grande Darne, 2 752 cannes [110,08 a], 192 # 10 s ; – dites les Marronières, labourable, 18 580 cannes [743,20 a], 1 114 # 10 s ; – Pré long ou l'Anglade, labour, 20 910 cannes [836,40 a], 1 232 # ; – Pré du Praï ou Petite Darne, 155 a 78 [623,12 a], 934 # 10 s ; – l'Isclé Burquière, labourable, 30 099 cannes [1203,96 a], 2 107 # ; – la Plaine, lieux-dits Terre Bonette, Termes blancs, Terre Maurine, labourable, 23 865 cannes [954,60 a], 1 218 # 1 s ; – les Salles, labourable, pré et inculte, 18 325 cannes [745 a], 1 173 # 15 s ; – Moutourey ou terre des Cleisons, labourable, 5 122 cannes [204,88 a], 205 # ; – Reyran ou pré de la Jugesse, 5 852 cannes [234,08 a], 182 # 15 ; – Capitou, bâtiment et dépendances, pré, labour et marais, 87 233 cannes [3289,32 a], 3 064 # 14 s, – terres affectées à la sacristie, aux quartiers de la Castellane, du Moulin, de la Plaine et de la Lauve, labour, et présec [ensemble] 16 862 cannes [674,48 a], 1 043 # 2 s 6 d. – Dîme sur : le blé, 210 charges [336 hl], dont les 7/24 reviennent à l'évêque, 12 100 # ; – « *dîme verte* », 2 757 # 15 s ; – les raisins, 750 charges [900 qxmt], dont les 15/100 pour la consommation, 10 284 # 18 s. – « *Cense ou pension féodale* », 360 #. – Directe sur les fonds de l'ancien domaine, 90 #. – Rente ou intérêts de la vente d'un four, 40 #. – Droit de mouture, 179 # 10 s. – Autres censes, 136 # 15 s. – Total 47 527 # 12 s. – Fief des Paluds appartenant à Madeleine-Marthe de Callas, veuve de François-Antoine de Nigris, pré, labour et mûriers, divisé en 8 lots, d'une contenance de 129 594 cannes [5 183,76 a], estimé 6 342 # 12 s 6 d. – Prieuré de la Madeleine tenu par N. Gaibier, de Roquebrune ; quartier des Fangues, pré, mûriers et figuiers, 14 149 cannes [565,96 a], 1 059 # 6 s 6 d. – Estérel, appartenant à Rosalie Laugier, veuve de N. Ferrier, château, auberge, écuries, chapelle, four à pain, maison de fermier, jardin arrosable, pré et terres incultes comprenant des châtaigniers et quelques mûriers, 18 867 cannes [754,68 a], 1 178 # 7 s. – Prieuré de St Louis, tenu par Ferdinand de Beausset ; labour, vigne, figuiers, chênes aux quartiers de la Tourrache, Ste Croix, Pont de la Pierre, la Plaucude, Raton, Carrière et l'Anglade, 41 104 cannes [1644,16 a], 2 869 # 3 s 6 d. – Mense épiscopale : palais épiscopal et ses dépendances, 268 cannes [10,72 a], 526 # ; jardin sec et écurie attenante, 189 cannes [7,56 a], 80 # 10 s ; – maison servant d'auditoire de justice, place de l'évêché, 15 cannes [60 m<sup>2</sup>], 9 # ; terre inculte à St Roch, pré et labour à la Tourrache et aux Courredours, 69 102 cannes [2764,08 a], 4 347 # 2 s 6 d ; – portion de dîme sur : le blé, 60 charges [96 hl], 4 840 # ; – le méteil, 5 panaux [80 lit], 21 # ; – pension féodale, 2 878 # ; –

droit sur la barque de l'Arrens, 238 # 6 s ; – cense ou intérêts du prix d'un magasin dit la Gabelle, 9 #. Total : 12 946 # 18 s 6 d. – Monastères : Dominicains, vigne, sables, mûriers à Notre Dame [du Palais ?] « *touchant le cirque au nord* », petit jardin et maison, 900 cannes [36 a], 74 # 10 s ; – Dominicaines, jardin, maison et dépendances, 448 cannes [17,92 a], 36 #. – Inventaires des linges et ornements de la chapelle du collège et de l'église succursale de la Napoule. – Correspondance des chefs de la viguerie de Draguignan, de N. Maurine, fils, de N. Gaibier, prieur de la Madeleine ... (1790).

**CC 25. (Cahier.) – In-8° ; 6 feuillets, papier.  
1577-1789. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Copie d'ordonnance, lettres contraintes et exploit de commandement en paiement de 1 200 # pour taxes imposées aux habitants « *fors les gens d'église* » d'Arles, Sallon, Marseille, Sisteron, Riez, Fréjus, etc.

**CC 26. (Liasse.) – 9 pièces, papier ; 2 pièces, papier imprimé.  
1606-1766. – Taxes perçues au nom du Roi. Offices.**

Extraits : de l'édit créant l'office : de notaire-greffier, pour enregistrer les procès-verbaux, saisies-estimations, mises en possession et collocation des biens (1606) ; de contrôleur des greffes des hôtels de ville, de l'écritoire et des commissaires aux revues et logements de guerre ; de lettres de provision dudit office en faveur d'Honoré Achard (1704) ; d'une lettre de N. Giraud la Garde, subdélégué de l'Intendant à Draguignan, informant les consuls, qu'en raison de la création dudit office, les trésoriers devront lui remettre leurs comptes à partir de 1707 (1709) ; d'un arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que, contrairement à l'arrêt du Parlement d'Aix, les greffiers-secrétaires élus par les communautés seront maintenus dans le droit de recevoir tous actes concernant les affaires des communautés (1766).

**CC 27. (Liasse.) – 1 pièce, papier ; 2 pièces, papier imprimé.  
1667-1691. – Taxes perçues au nom du Roi. Offices d'experts jurés.**

Extrait : du rapport des « *gens des trois états ... de Provence donnans leurs moyens d'opposition à l'édit ... d'octobre 1667 portant création des experts jurés, contre ... le procureur général du Roy poursuivant la vérification de l'édit* » (1668) ; d'arrêt du Conseil d'Etat ordonnant, qu'à la diligence d'Henri Beaufort, il sera incessamment procédé à la vente et établissement des offices de jurés crieurs d'enterrements. – Copie de l'édit créant ledit office. – Ordonnance de l'Intendant, sur requête d'Henri Beaufort chargé de la vente desdits offices, enjoignant aux consuls de ne se servir, pour les criées publiques, que des trompettes à ce commis lesquels seront payés aux gages ordinaires (1690). – Signification de la commission desdites fonctions à Louis Phelip dit Baccon (1691).

**CC 28. (Liasse.) – 2 cahiers in-4° ; 10 feuillets, papier ; 4 pièces, papier imprimé.  
1694-1706. – Taxes perçues au nom du Roi. Offices de courtiers de change, jurés mouleurs et commissaires aux saisies.**

Extrait : d'édit créant les offices de jurés-crieurs dans toutes les villes du royaume, excepté à Paris (1694) ; de déclaration du Roi portant explication de l'édit de 1694 pour le susdit office

dans les provinces où il y a baillage et viguerie (1695) ; d'arrêt du Conseil d'Etat permettant, sur les réclamations des villes de la généralité d'Aix, de racheter, moyennant 200 000 #, les offices de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de tous les bois à brûler et charbons amenés par eau ou par terre (1696) ; d'édit créant les offices de courtiers de change, de banque et de marchandises, de courtiers commissionnaires de vins, cidres, eau-de-vie, etc ; d'ordonnance de l'Intendant ; d'arrêt du Conseil d'Etat pour exécution ; d'édit supprimant les offices de commissaires aux saisies mobilières et création en titre de l'office des contrôleurs d'exploits et autres actes (1704) ; d'ordonnance de l'Intendant portant répartition de 13 700 # entre les communautés de Provence pour la suppression de l'office de commissaires des vins, etc et quittance de 182 # en faveur d'Esprit Reverdit titulaire dudit office à Fréjus (1706).

**CC 29. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 pièce, papier imprimé.  
1695-1697. – Taxes perçues au nom du Roi. Office d'huissier audiencier**

Extrait : de l'édit du Roi supprimant les offices de premiers huissiers audienciers établis dans les présidiaux, bailliages, sénéchaussées, élections, greniers à sel, juges-consuls, prévôtés, vicomtés, vigueries, etc ; d'arrêt du Conseil d'Etat pour exécution (1695). – Exploit de signification, à la requête des consuls de Fréjus, à Esprit Rafélis, associé de l'adjudicataire des tailles, l'édit du Roi portant création de l'office d'huissier audencier (1697).

**CC 30. (Liasse.) – 8 pièces, papier ; 2 pièce, papier imprimé.  
1699-1744. – Taxes perçues au nom du Roi. Offices de maire, lieutenant de maire et assesseurs.**

Extraits : d'arrêt du Conseil d'Etat permettant aux communautés de rembourser, mais en un seul paiement les propriétaires des offices de maire (1699) ; d'acte de rémission à la communauté du susdit office par Etienne Attanoux, sieur des Tourrès et coseigneur de Roquebrune moyennant 7 008 # dont il sera fait compte à la prochaine imposition. – Lettre des fermiers de la taille informant qu'ils ne sont pas obligés de fournir à cette dépense, l'Intendant désirant que la commune fasse un emprunt (1700). – Circulaire de N. Thevenot de Vitré [trésorier général ?] enjoignant aux communautés de se libérer de ladite finance sous peine de poursuites (1704). – Extrait : de requête à faire en jugement pour le procureur juridictionnel relativement à l'édit de 1717 supprimant les offices de maire, etc (1718) ; d'arrêt du Conseil d'Etat, sur requête, permettant aux villes et communautés de la viguerie de Draguignan d'acquérir les offices municipaux, rétablis par arrêt de décembre 1733, moyennant 70 000 # et les autorisant à emprunter au denier 20 la somme à ce nécessaire ; d'arrêt, sur requête, permettant que, dans les susdites communautés, les fonctions attachées aux offices de maire seront remplies par les consuls en exercice ; de délibération communale portant députation de Joseph Roubié pour traiter à Aix de la réunion de tous les offices municipaux (1744).

**CC 31. (Liasse.) – 3 pièces, papier ; 1 brochure in-8°, 35 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé.  
1700-1785. – Taxes perçues au nom du Roi. Offices de lieutenant de police, subdélégués des intendants ; privilèges des voitures publiques ; office de conservateur des hypothèques et de receveur général des consignations.**

Lettre de N. Augery, député à l'assemblée des communautés à Lambesc, annonçant que ladite assemblée a abonné les offices de lieutenant de police (1700). – Circulaire de l'Intendant relative à l'édit de création de l'office de subdélégué de l'intendance avec privilège des gages au denier 10 du prix de la finance ; d'un « *minot de scel de franc sallé* », etc. (1704). – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat supprimant le privilège des voitures publiques (1746). – Circulaire des syndics de la communauté des procureurs au Parlement informant que les offices de procureur à la Cour des Comptes ont été réunis aux procureurs du Parlement (1771). – Mémoire concernant l'édit de création des conservateurs d'hypothèques sur les immeubles réels et fictifs et abrogation des décrets volontaires (1779). Extrait d'arrêt du Parlement relatif à la régie de l'office de receveur général des consignations (1785).

**CC 32. (Liasse.) – 3 pièces, papier.**

**1691-1705. – Taxes perçues au nom du Roi. Office de procureur du Roi.**

Extrait d'arrêt de la « *nouvelle création* » de l'office de procureur du Roi, « *pour modération de cinquante livres* », en faveur d'Honoré Espitalier (1691). – Requête dudit d'Espitalier à l'Intendant, réclamant son intervention sur l'opposition des consuls à son égard, attendu « *qu'il luy a esté jusqu'icy impossible de rien obtenir d'eux, ... en sorte qu'il a esté contraint de [se] désister de ses fonctions pour n'estre pas tous les jours exposé à une dérision publique* » (1705). – Extrait d'ordonnance du subdélégué de l'Intendant, sur requête, autorisant les consuls de passer contrat à constitution de rente en faveur d'Espitalier pour prix de son office au cas où il le remettrait à la communauté (1712).

**CC 33. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8° ; 10 feuillets, papier ; 11 pièces, papier ; 1 brochure in-8°, 32 pages, papier imprimé.**

**1752-1779. – Taxes perçues au nom du Roi. Office d'enregistreur des collocations.**

Copie de consultation d'avocat : 1° concluant à la révocation du décret, de 1752, de la Cour des Comptes qui autorise Joseph Meille, notaire à Draguignan, Jean Baptiste d'Astros, notaire à Aix et François Vacquier, notaire à Lorgues, comme « *créanciers du corps, du collège et de la communauté des notaires enregistreurs des collocations* », à exiger 3 788 # 12 s 3 d. de la commune de Fréjus qui possède ledit office pour elle, le Puget et St Raphaël, acquis en 1759 de Joseph Reverdit, avocat ; 2° demandant que ledit Reverdit soit condamné à relever et garantir la communauté pour n'avoir pas déclaré dans l'acte de vente que ledit office était dépendant d'un autre corps (1767). – Correspondance de N. Simon, procureur de la commune à Aix (1764-1779).

**CC 34. (Liasse.) – 1 cahier in-8° ; 4 feuillets, papier ; 2 brochures in-8°, 35 pages, papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé.**

**1644-1790. – Taxes perçues au nom du Roi. Gabelle.**

Extrait : de procès-verbal de visite des greniers à sel de Fréjus, dressé par Antoine Imberti, visiteur général desdits greniers, constatant que le poids d'une hémine a été trouvé n'être que de 171 livres 1/2 [68,600 kg], et ordonnant aux fermiers de se munir de « *nouvelles mesures ... bien et duement estalonnées par devant* » la Cour des Comptes, avec défense de se servir à l'avenir des anciennes qui « *seront rompues et brisées par devant les consuls* » (1644) ; – d'un édit du Roi réglementant les gabelles dans la Provence et le Dauphiné (1664) ; – d'arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes relatives à l'augmentation de 2 sols par livre sur le prix du

sel ; de circulaire des procureurs du pays sur le même objet (1772) ; – du décret de l'Assemblée nationale supprimant la gabelle (1789) ; – de lettres patentes du Roi : annulant les procès commencés à raison de la perception de différents droits ; prohibant l'entrée du sel étranger (1790).

**CC 35. (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 7 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé. 1660-1709. – Taxes perçues au nom du Roi. Droit de 2%.**

Extrait : d'arrêt de la Cour des Comptes défendant au fermier de la foraine « *de lever les cinq sols par livre* » portés par l'édit de mars 1654 (1660) ; du cahier des charges de la ferme du 2 pour 100 imposé sur le port de Villefranche (1706). – Lettre de N. Ragueneau annonçant la remise de ladite ferme aux enchères (1709).

**CC 36. (Liasse.) – 5 cahiers grand in-8°, 84 feuillets, papier ; 14 cahiers in-8°, 134 feuillets, papier ; 20 pièces, papier (1 imprimé) ; 2 pièces, parchemin ; 4 cachets. 1483-1775. – Taxes perçues au nom du Roi. Droit des régales.**

Requêtes présentées aux commissaires des domaines du Roi par : François Euldes, [fermier ?], revendiquant pour le Roi la propriété des régales contre la communauté de Fréjus (1670) ; – Luc d'Aquin, évêque de Fréjus, demandant d'être reçu partie intervenante au procès intenté à la communauté pour faire réunir les régales au domaine du Roi ; établissant le droit de l'évêque auxdites régales par la donation de Guillaume Ier, comte de Provence, de 993, par des lettres de René et un arrêt du Parlement de 1511, etc. – Extraits : dudit arrêt et d'un procès-verbal dressé en 1483 par le viguier de Draguignan, Louis de Villeneuve-Flayosc, délégué des maîtres racionaux à l'effet de visiter les remparts, chemins, fossés et autres choses dépendant des régales ; ledit procès-verbal constatant que, sur les réclamations de l'official et la production des privilèges de l'évêché, ledit commissaire n'aurait pas rempli sa mission à Fréjus ; – du jugement des commissaires du domaine adjugeant les régales de Fréjus et de Fayence au Roi, etc (1690). – Correspondance : de N. David, avocat au Conseil, sur l'appel interjeté par la communauté ; – de N. Hamelin [fermier général ?] relative à un abonnement (1690-1691) ; – du subdélégué de l'intendance à Draguignan, N. Giraud-la Garde, demandant, au nom de l'intendant, un état des fossés et remparts, etc (1709) ; – des maire et consuls de Fayence concernant un envoi de titres sur la juridiction royale qui aurait été usurpée (1766). – Copie d'un mémoire de l'avocat Julien, d'Aix, en faveur de l'évêque et de la communauté de Fréjus, concluant à l'annulation par voie d'appel du jugement de 1690 et d'une ordonnance du bureau des trésoriers généraux qui avait concédé le terrain du séminaire moyennant censive (1775). – Extrait de délibération de la séance tenue pour les élections consulaires dans laquelle il fut représenté que l'on ne devait point nommer des parents ni alliés de l'évêque [Barthélemy de Camelin] à l'occasion des procès « *advancés* » entre ledit prélat et la commune. L'évêque, appelé au sein de l'assemblée, taxe de « *pure calomnie* » les intentions qu'on lui prête ; déclare « *ny avoyr point de procès entre luy et lad. commune et qu'il n'a jamais enthendu ny enthend la troubler, molester ny inquiéter en façon que se soict* » (1602).

**CC 37. (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 9 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé. 1671-1730. – Taxes perçues au nom du Roi. Droit domanial : papier terrier**

Extrait : de requête des procureurs des gens des trois états de Provence aux commissaires des domaines en concession d'un délai de trois mois pour déclarer à l'adjudicataire général des



domaines les « *adveus, dénombremens, reconnaissances, déclarations pour le papier terrier* » ; d'ordonnance desdits commissaires accordant un mois (1671) ; d'ordonnance : de l'Intendant, sur requête de la communauté de St Paul, permettant à Pierre des Essarts, chargé du recouvrement des taxes dues pour les biens aliénés, d'exiger lesdites taxes de la susdite commune pour les terres gastes vendues ou abandonnées à des particuliers (1682) ; des commissaires des domaines du Roi enjoignant : aux communautés, seigneurs et propriétaires de directes de déclarer leurs biens allodiaux (1684) ; aux propriétaires de maisons, moulins, et autres biens en roture sous la directe du Roi d'en faire la déclaration dans la quinzaine (1688) ; du second mémoire instructif aux notaires royaux nommés pour la confection du papier terrier de Sa Majesté en Provence. – Modèles de déclarations (1730).

**CC 38. (Liasse.) – 1 brochure in-8°, 8 pages, papier imprimé ; 4 pièces, papier imprimé. 1681-1782. – Taxes perçues au nom du Roi. Papier timbré et contrôle.**

Extraits de règlement pour les droits du papier et du parchemin timbrés (1681). – Circulaire du fermier des formules de Provence informant qu'il fera des visites relativement au papier timbré (1715). – Extrait : de délibération de l'assemblée des communautés portant règlement sur le recouvrement de la taxe du 6<sup>ème</sup> denier (1728) ; d'arrêt de la Cour des Comptes déchargeant les communautés de la Fare et de Cassis des amendes encourues par leurs greffiers relativement aux formules ; leur enjoignant de faire parafer les feuilles en blanc de leurs cadastres (1735). – Circulaire des procureurs du pays annonçant que le régisseur des droits de la régie générale a été débouté de ses prétentions à exiger que les quittances des rêves soient délivrées sur papier timbré (1782).

**CC 39. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 38 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé. 1774-XVIII siècle. – Taxes perçues au nom du Roi. Hypothèques.**

Circulaire des procureurs du pays annonçant l'envoi d'un exemplaire de la délibération de l'assemblée des communautés au sujet des remontrances relatives aux hypothèques (1774). – Extrait : de lettres patentes du Roi suspendant, en Provence, l'édit de juin 1771 concernant les hypothèques (1778) ; – du mémoire établissant que l'édit des hypothèques ne peut être exécuté en Provence attendu qu'il est « *ruineux et destructif de tout commerce* » (XVIII<sup>e</sup> siècle).

**CC 40. (Liasse.) – 1 brochure, 7 pages papier imprimé ; 3 pièces, papier imprimé. 1681-1703. – Taxes perçues au nom du Roi. Francs-fiefs et amortissement.**

Extrait : de requête à l'Intendant par les procureurs des gens des trois états de Provence au sujet de la taxe de 900 # réclamée par René Drouet, chargé du recouvrement du droit des francs fiefs, sur chaque colombier ou volière, lesdits immeubles n'étant pas biens nobles leurs propriétaires en payant la taille (1681) ; d'arrêt du Conseil d'Etat prescrivant aux consuls, échevins, capitouls, etc, de déclarer les droits et usages qu'ils possèdent sur les terrains communaux, tel que glandage, pacage, chauffage, etc ; de circulaire de l'Intendant sur le même sujet (1691) ; d'arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les « *particuliers qui auront été employés dans les rolles arrêtez au Conseil pour acquisition de gages ... francs fiefs ... ne pourront être contraints au paiement des deux sols pour livre desdites sommes principales* » qu'en leur fournissant une quittance dûment contrôlée (1703).

**CC 41. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.  
1687-1688. – Taxes perçues au nom du Roi. Acquits.**

Acquits. – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat portant : que l'article 16 du titre 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de février 1687, relatif aux droits d'acquits, sera exécuté tant pour la ferme des droits de sorties et entrées que pour celle du convoi et comptable de Bordeaux, traites de Charente et Arzac, patentes de Languedoc, foraine de Provence, douanes de Lyon et de Valence, prévôtés de Nantes, etc (1687). – que suivant l'article 16 du titre 2<sup>ème</sup> de l'ordonnance des Cinq grosses fermes de février 1687, il sera fait mention à l'entrée et à la sortie de la qualité et de la quantité des marchandises pour le paiement des acquits.

37

**CC 42. (Liasse.) – 1 pièce, papier ; 1 pièce, papier imprimé.  
1670-1687. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Circulaire des chefs de la viguerie de Draguignan annonçant que le délégué de l'assemblée des communautés à la recherche des titres concernant la province contre les prétentions des adjudicataires des domaines du Roi, a trouvé que la viguerie de Draguignan était exempte des droits de cavalcade, d'albergue, des fours, moulins et autres droits (1670). – Extrait d'ordonnance des commissaires du Roi, sur requête, reconnaissant l'exemption, en faveur de la viguerie de Draguignan, des droits sus mentionnés suivant les lettres patentes : de la Reine Marie de Blois du 29 juin 1390 ; – de Louis II du 13 mars 1403 ; – de Louis III et René des 3 février 1442 – 20 février 1474 (1687).

**CC 43. (Liasse.) – 2 pièces, papier (imprimé).  
1700-XVIIIème siècle. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Droits d'amortissement et de collocation. – Extrait : d'ordonnance royale enjoignant aux ecclésiastiques, bénéficiers, communautés séculières et régulières, curés, fabriques, confréries et autres gens de mainmorte, de fournir l'état des immeubles acquis ou hérités depuis la déclaration du 5 juillet 1689 pour en payer les droits d'amortissement (1700) ; – d'un placet au procureur général du Roi relatif aux droits de collocation à percevoir par les receveurs des consignations (XVIIIème siècle).

**CC 44. (Liasse.) – 3 pièces, papier (imprimé).  
1701-1715. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat rendu à la requête des procureurs du pays de Provence, portant qu'après que la capitation aura été prélevée sur le contingent des communautés de la province, le reste sera réparti sur ces mêmes communautés et les non valeurs imputées sur leurs impositions et leurs fermes (1701). – Instruction pour faire le dénombrement des habitants pour l'établissement du rôle de la capitation ; extrait : de l'ordonnance de l'Intendant sur le même sujet (1704) ; d'un arrêt du Conseil d'Etat accordant la remise du dixième aux contribuables qui se libèreront entièrement dans les six premiers mois et aux habitants de la Provence qui se libèreront en 2 fois, en considération des inondations qu'ils ont eu à subir ; de l'ordonnance de l'Intendant pour l'exécution dudit arrêt (1706). – Circulaire de l'Intendant au sujet des abus constatés dans la répartition de la capitation (1715).

**CC 45. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 228 feuillets, papier.  
1712-1721. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Guillaume Vaille, receveur. – Recette, 3 651 #. – Payements : versement au trésorier général, 1 580 # 6 s. – Décharges ou modérations, suivant ordonnances, 196 articles, s'élevant à 540 # 17 s. (1712). – Barthélemy Villy, receveur. – Recette, 3 468 #. – Payements : fourrage fourni aux troupes, 406 # 10 s 8 d ; arrrages des deniers du Roi et du pays, 140 # 11 d ; frais d'incarcération : d'Antoine Brunel ordonnée par les receveurs de la viguerie, 20 # 9 d ; de N. Achard, « *en qualité de consul* », pour affaires communales, 8 # 9 d ; état des non valeurs (1713). – Bernard Simian, receveur. – Recette, 3 084 # 4 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 2 600 # 5 s ; perte en « *diminution des espèces* », 53 # 5 s (1714). – Honoré Aymard, receveur. – Recette, 3 519 # 16 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 2 928 # 13 ; port à Draguignan, 18 # ; perte en diminution des espèces, 10 # 14 s 3 d ; état des décharges et modérations (1715). – Joseph Brunel, receveur. – Recette, 1 755 #. – Payements, versement au receveur de la viguerie, 1 349 # 8 s 9 d. – Etat des décharges (1716). – Honoré Viany, docteur en médecine, receveur. – Recette, 1 757 # 17 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 196 # 17 s 6 d. – frais de port à Draguignan, 12 #. Etat des décharges (1717). – Collecteur, le même. – Recette, 1 755 # 1 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 067 # (1718). – Barthélemy de Camelin, sieur de Villepey, collecteur. – Recette, 1 755 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 999 # 12 s. Frais de port à Draguignan, 24 #. Etat des décharges (1719). – Mars-Antoine Denigris, receveur. – Recette, 1 755 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 877 # 10 s. Perte en diminution sur les espèces, 184 # 15 s 6 d. Etat des décharges (1720). – Receveur, le même. Recette, 1 820 # 15 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 382 # 13 s 4 d. Etat des décharges et non valeurs, comprenant 88 articles et s'élevant à 406 # 13 s 4 d. (1721).

**CC 46. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 84 feuillets, papier.  
1723-1734. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Marc-Antoine Denigris, receveur. – Recette, 1 871 # 5 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 519 # 14 s 8 d ; décharges ; frais de port à Draguignan, 24 # ; honoraires du receveur, 62 # 7 s 4 d. (1723). – Joseph Roubié, receveur. – Recette, 1 380 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 116 # 15 s ; décharges (1724). – Jean Joseph Suffret des Salles, receveur. – Recette, 1 380 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 291 # 15 s. (1725). – Emmanuel Villy, receveur. – Recette, 1 444 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 233 # 19 s 3 d ; décharges (1726). – Jacques Emphian, receveur. – Recette, 1 448 # 2 s. – Payements, versement au receveur de la viguerie, 1 350 # (1727). – Elie Achard, receveur. – Recette, 1 312 # 10 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 213 # ; port des espèces à Draguignan, 16 # ; honoraires du receveur pour dresser le compte ; état des décharges et non valeurs (1729). – Joseph Roubié, receveur. – Recette, 1 330 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 307 # 19 s. (1731). – Vincent Sigaudy, receveur. – Recette, 1 320 #. – Payements, 1212 # 2 s 4 d. (1732). – Honoré Viany, receveur. – Recette, 1 330 #. – Versement au receveur de la viguerie, 1 307 # 16 s 8 d ; état des décharges et non valeurs (1733). – Jacques Richelmy, docteur en médecine, receveur. – Recette, 1 331 # 5 s ; – Versement au trésorier de la viguerie, 1 309 # 1 s 3 d ; droit d'exaction, à raison de 4 deniers par livre, 22 # 3 s 9 d ; frais de voyage à Draguignan pour les versements, 16 # ; « *dresse du ... compte* », 6 # (1734).

**CC 47. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier.  
1735-1745. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Jacques Richelmy, docteur en médecine, receveur. – Recette, 1 648 # 12 s. Payements : versement au receveur de la viguerie, 1 568 # 11 s 6 d ; droits d'exaction, 27 # 8 s 9 d ; frais de port à Draguignan, 16 # ; état des décharges et non valeurs (1735). – Receveur, le même. – Recette, 1 626 # 17 s 6 d ; – Versement au receveur de la viguerie, 1577 # 12 s 4 d ; décharges et non valeurs (1736) ; – Joseph Anglès, notaire, receveur. – Recette, 1 700 #. – Versement au receveur de la viguerie, 1 671 # 13 s 4 d. ((1737)). – Receveur, le même. – Recette, 2 380 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 2 340 # 6 s 8 d ; droits d'exaction, 39 # 13 s 4 d ; voyage à Draguignan pour le versement, 16 # ; décharges et non valeurs (1738). – Marc-Antoine Suffret, receveur. – Recette, 2 382 # 15 s. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 2 343 # 5 s 8 d ; droits d'exaction, 39 # 14 s 4 d (1739). – Joseph Ferrier, receveur. – Recette, 2 394 #. – Payements : versement au receveur de la viguerie, 2 354 # 2 s ; droits d'exaction, 39 # 18 s ; frais de port à Draguignan, 16 # (1740). – Etienne Maille, avocat, receveur. – Recette, 2 392 # 15 s. – Payements : versement au trésorier de la viguerie ; état des décharges et non valeurs (1742). – Receveur, le même. – Recette, 2 396 #. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 356 # 5 s 4 d ; exaction, 39 # 5 s 4 d ; port à Draguignan, 16 # (1743). – Receveur, le même. – Recette, 2 400 #. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 360 # ; décharges et non valeurs (1744). – Receveur, le même. – Recette, 2 402 #. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 361 # 19 s 4 d ; frais de port, 16 # ; droits d'exaction, 40 # 8 d ; état des décharges et non valeurs (1745).

**CC 48. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier.  
1747-1758. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Louis-Emmanuel Lambert, chirurgien, receveur. – Recette, 2 414 #. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 373 # 15 s 4 d ; droits d'exaction [à raison de 4 d par livre], 40 # 4 s 8 d ; frais de port à Draguignan, 16 # ; état des décharges et non valeurs (1747). – François Rolland, receveur. – Recette, 2 923 # 16 s. – Payements : versement au trésorier de la viguerie 2 880 # 7 s 7 d ; exaction, 48 # 14 s 6 d ; état des décharges (1748). – Jean Joseph Anglès, receveur. – Recette, 2 914 # 16 s. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 868 # 13 s 3 d ; exaction, 48 # 11 s 7 d. (1749). – Marc-Antoine Suffret, receveur. – Recettes : 2 935 # 16 s ; cotes non comprises aux années 1746 – 1749, 206 # 12 s. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 886 # 17 s 6 d ; exaction, 48 # 18 s 6 d ; frais de port, 16 # ; état des décharges et non valeurs (1750). – Joseph Roubié, receveur. – Recette, 2 820 #. – Payements ; versement au trésorier de la viguerie, 2 773 # ; exaction, 47 # ; état des décharges et non valeurs (1755). – Pierre Cavalier, docteur en médecine, receveur. – Recette, 2 820 # (1756). – Antoine Coste, avocat, receveur. – Recette 2 820 # (1758).

**CC 49. (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 52 feuillets, papier.  
1760-1784. – Taxes perçues au nom du Roi. Capitation.**

Honoré Sieyes, receveur. – Recette, 2 640 #. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 2 596 # ; droits d'exaction à raison de 4 deniers par livre, 44 # ; frais de voyage pour versement, 16 # ; état des décharges et non valeurs (1760). – Jean Joseph Anglès, receveur. – Recette, 2 640 #. – Payements ; versement au trésorier de la viguerie, 2 596 # ; exaction, 44 # (1762). Jean Panescorse, fils, receveur. – Recette, 1 928 # 8 s. – Payements : versement au trésorier de la viguerie, 1 413 # ; état des décharges et non valeurs (1764). – Joseph Marius de

Camelin, sieur du Revest, receveur. – Recette, 1 890 #. Paiements : versement au trésorier de la viguerie, 1 858 # 10 s ; exaction, 31 # 10 s ; frais de port à Draguignan, 16 # (1765). – Barthélemy Malaussan, receveur. Recette, 1 946 # 8 s. – Paiements : versement au trésorier de la viguerie, 1 913 # 19 s 3 d ; état des décharges et non valeurs (1766). – Antoine Rolland, receveur. – Recette, 1 946 # 8 s ; – Paiements : versement au trésorier de la viguerie, 1 913 # 19 s 3 d. (1767). – Barthélemy Malaussan, receveur. – Recette, 2 847 # 12 s. – Paiements : versement au trésorier de la viguerie, 2 800 # 2 s 10 d ; exaction, 47 # 9 s 2 d (1782). – Joseph Barest, receveur. – Recette, 1 800 #. – Paiements : versement au trésorier de la viguerie, 1 770 # ; exaction, 30 # ; état des décharges et non valeurs (1784).

**CC 50. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.  
1702. – Taxes perçues au nom du Roi. 6<sup>ème</sup> denier.**

Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat portant que les détenteurs des biens, droits et revenus dépendant des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, chapitres, cures, chapelles, prévôtés, commanderies, hôpitaux, maladreries, collèges, fabriques, congrégations, etc, payant ou non décimes, qui ont été vendus, échangés ou engagés à prix d'argent ou en grains, rachetables ou non, ainsi que les biens acquis des communautés laïques, payeront le 6<sup>e</sup> denier de leur prix d'aliénation ; ordonnance de l'Intendant pour l'exécution dudit arrêt. – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat enjoignant aux acquéreurs des biens des communautés laïques ou ecclésiastiques d'en faire la déclaration sur le prix d'achat.

**CC 51. (Brochure.) – in-8°, 36 pages, papier imprimé.  
1772. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Extrait des remontrances au Roi par l'assemblée des communautés de Provence, sur l'augmentation des deux vingtièmes et demande d'abonnement de ladite imposition.

**CC 52. (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.  
1789. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Extrait du décret de l'Assemblée nationale ordonnant que le recouvrement des deniers publics ne sera interrompu sous aucun prétexte.

**CC 53. (Liasse.) – 1 brochure in - 8°, 8 pages papier imprimé ; 6 pièces, papier imprimé.  
1789-1790. – Taxes perçues au nom du Roi. Contribution patriotique.**

Extrait de l'instruction pour les receveurs généraux et particuliers des finances sur le recouvrement de ladite contribution (1789). – Circulaire des procureurs du pays sur le même sujet. – Modèles (1790).

**CC 54. (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.  
1763. – Taxes perçues au nom du Roi.**

Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les receveurs des droits d'amirautés, tant principaux que particuliers, continueront de jouir de l'exemption de toutes les corvées, charges publiques et logement de troupes.

**CC 55. (Liasse.) – 1 brochure in - 8°, 10 pages, papier imprimé ; 2 pièces, papier imprimé.  
1753-1762. – Taxes perçues au nom des seigneurs. Droit de compensation.**

Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes portant : « *qu'on ne peut, sans juridiction, posséder des biens noblement en Provence, ni exercer le droit de compensation* » et déboutant la dame N. de Clari des fins de non recevoir proposées contre la communauté d'Ubraye et la province ; que les biens roturiers des seigneurs feudataires sont sujets aux tailles imposées par les communautés, pour les dépenses et fournitures pendant la guerre (1753). – Circulaire des procureurs du pays enjoignant aux consuls de faire « *encadastrer* » les biens provenant de « *l'ancien domaine de l'église, aliénés pour cause de subvention sans juridiction* » et qui jusqu'à ce jour n'ont été ni « *afflorinés ni encadastrés* » (1762).

**CC 56. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.  
1789-1790. – Taxes perçues au nom des seigneurs.**

Extraits d'arrêt : de l'Assemblée nationale abolissant les biens de mainmorte, tailles, corvées, droit de feu, guet et garde et toutes autres servitudes féodales ; droits de banalité, fuies et colombiers, chasses, garennes, justices seigneuriales, dîmes, etc. (1789) ; du Conseil d'Etat cassant les délibérations des municipalités de Marsangy, Termancy, Angely et Buisson relatives au paiement des droits de champart, terrages et autres (1790).

**CC 57. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.  
1701-1746. – Emprunts au nom de la province.**

Extrait d'ordonnance de l'Intendant, sur requête des procureurs du pays, limitant au denier 20 le taux des intérêts de l'emprunt de 300 000 # (1701). – Circulaire des procureurs du pays relative à un emprunt (1746).

**CC 58. (Liasse.) – 58 pièces, papier.  
1573-1574. – Comptes trésoraires.**

Honoré Crotte, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. – « *Mosur lou tresauryer, baylas à M<sup>e</sup> Marchy Valho, ... per sa peno et travaus de culyr l'arjent de la ryevo del pan que a fhas la vylho lou sept de janvier 1573* », 4 florins 4 sols ; – Prix de 12 barils d'anchois envoyés à Aix, 46 fl. ; – Honoraires de Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan, « *per tant de compulsoires et lettres que fauct obtenyr du procès que la commune a contre la commune du Bagnouls* », 46 fl. ; – « *Per la vide das magistres que an desputar las escolles* », 2 fl. ; – A l'envoyé chargé de « *crier la boucherie* » à Fayence, Bargemon, Lorgues, le Luc, Pignans, Gonfaron et Vidauban, à 14 sous par jour, 42 s. – Parcelle ; « *s'ensegue la despenso facho per Monss<sup>r</sup> lou president de Tres [Trets]* : ...

*Quatre parels de piyons,*

*ff. 1 g.8*

<i>Poules, trois à sies souls la pesso,</i>	<i>ff. 1 g.6</i>
<i>Dous capons, un à dous flourins, et l'autre vint et dous souls,</i>	<i>ff. 3 g.10</i>
<i>Tres frascous de vin</i>	<i>ff. 1 g.4</i>
<i>Ung frascoul de veyre que a emportat</i>	<i>ff. 1 g.2</i>
<i>– « Despenso facho per madame la comptesso :</i>	
<i>Per de pan de Draguignan</i>	<i>ff. 5</i>
<i>Sept pareus de pijions</i>	<i>ff. 2 g.11</i>
<i>Tres capons</i>	<i>ff. 7 g.7</i>
<i>Cinq pareus de poullous</i>	<i>ff. 2 g.1 q.1</i>
<i>Ung mouton que peso ung rup et dos lieuros [16,8 kg]</i>	<i>ff. 3 g.11</i>
<i>Trento et huech cartalés de vin</i>	<i>ff. 6 g.5</i>
<i>Ung rup et demi [12 kg] de pey</i>	<i>ff. 2 g.3 q.3</i>
<i>Dous pascouls de veyre</i>	<i>ff. 1 g.11</i>
<i>Ung qabry</i>	<i>ff. '' g.5</i>

Mandats – Honoraires : du consul, député aux états du 12 février 1573, 56 fl. ; – des « estimadours ... per aver estimat lou dommage que a fach lou legnan au beal de l'Ysclou [au Puget], 2 fl. – Quittance, « moi Bernardin Nisa, mestre regent des scolles de Frejus, conffesse avoyr heu et resseu par les mains de mons<sup>r</sup> le thresaurier, sive Honoré Crotte, la soume de vint et sinc florins e ce par le premier chartier de mes gaiges que la ville me debvoit ».

**CC 59. (Liasse.) – 38 pièces, papier.  
1577-1578. – Comptes trésoraires.**

Pierre Bonaud, notaire, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. – Gages mensuels du garde du Dermont, 12 fl. – Réparations : au « pas » du Reyran, 74 fl. 7 s ; – à la maison de St « Lase » [Lazare], 8 fl. – Contribution aux troupes du Grand Prieur campées à Gordes, 1 000 #. – Deniers du Roi et du pays, 223 fl. 8 s 3 d – 1 doublon sous-parisis. – Honoraires de N. [Guilhon ?] d'Allons, avocat de la commune, venu « en ceste ville au procès du premier chef d'eztatut de querelle intanté contre lad. communauté par Me Jehan Bonaud, notaire » à Fréjus, 2 écus 2 pistolets. – Remboursement de créances : à Manot Delphin, 60 écus d'or sol, 43 écus pistolets et 34 testons royaux, – à Jacques de Caprilis, 1 155 fl. – Pensions à l'évêque, 686 fl. 4 s. – Part de la pension féodale due à Louis Bonaud, capitoul de l'évêché, 90 fl. 9 s. – Prix de 2 « cartalets » de vin fourni lors de la « venue de mosur de Borigues » [ou de Boriques], 6 s. – Remboursement à l'Hôpital St Jacques d'Aix, 40 écus d'or pistolets, 26 écus d'or sol, 36 sous et 33 testons. – Intérêts dus à Jean Vétéris, sieur de Capis, à Aix, 25 fl.

**CC 60. (Liasse.) – 4 pièces, papier.  
1578-1579. – Comptes trésoraires.**

Pierre Bonaud, notaire, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandats et quittances. – Imposition à raison de 12 # par feu, votée par l'assemblée réunie à Orgon, acompte, 31 fl. 4 s. – Frais de saisie faite aux hoirs d'Honoré Goffanet, 3 fl. 7 s. – Extrait d'acte d'obligation en faveur de Barthélémy Villy, 196 écus.

**CC 61. (Liasse.) – 42 pièces, papier.  
1579-1580. – Comptes trésoraires.**

Guillaume Ainesy, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte.] – Mandats et quittances. – Gages : des « *homes que sy son trabalas per la vylo, tant a bagnar la cau que per pastar ladite cau au jardin de mos. d'au Poget de 1579 et lo premyer de may* », 4 journées, 26 s. 1/2 ; – Des « *homes qu'an acampa l'aygo per bagnar la cau* », 137 « *cornudos* » à 2 liards 68 s. 1/2 ; – des ouvriers employés à arracher des pierres pour la construction de la porte Raynaude, et pour « *adobar la brecho ... d'au barry* », 50 s. – Pavage près de la porte St François, 3 fl. – Honoraires de N. Pena, consul, à l'occasion du « *voyage que s'en va faire en court pour l'union* » acompte, 100 écus. – Réparations au pont « *d'au Gabre* » [ Gabre ou Gabian ?], 27 fl. 1 s. – Four à chaux fait au « *masegue* » de St Raphaël, 180 fl. – Gages du garde du cap Roux, pour 10 jours, 5 fl. 4 s. – Parcelle : des journées employées à : creuser les fondations du « *barry* » du Safranier ; transporter de l'eau ; gacher le mortier ; couper du bois pour boucher les fenêtres des maisons d'Olivier Roquette, Catherine Perreymond et autres, 16 journées, 8 fl. 10 s ; – servir les maçons, 12 journées de femme à 3 sous, 3fl. ; – transporter de l'eau et de la chaux, 72 « *cornudos* » à 2 liards, 3fl. ; – servir les maçons pour la construction de la « *cortyno d'au barry vyel* », entre le jardin de Jean-Baptiste Fanguiaire et « *lo casal* » de N. de la Croix, 15 journées de femme à 3 s, 45 s. ; – creuser les fondations du « *barry* » au jardin de « *mosur* » du Puget ; – transporter de l'eau au Safranier pour éteindre la chaux, 240 « *cornudos* », 10 fl. ; – servir les maçons pour boucher les brèches du vieux « *barry* », 13 journées de femmes, 39 s. – Mandat pour 17 livres [6,8 kg] de clous, fournis par Jean Mourgues, du Puget, 3 florins 6 s. – Parcelle du menuisier : « *sept escalos, ... 35 s.* » – 18 « *gamatons ... et quatre gamatos [auges de maçons], 3fl. 6 s.* » – « *dus bans et un taulyel per manjar et un taulyel ambe sos estandet, per tenyr la podro, que a fat au bonbardyer d'au bost, 2 fl.* ». – Extrait de reconnaissance de dette en faveur d'Antoine Almaryc, apothicaire, et Jean Grand, marchand au Luc. – Exploit de commandement en paiement des deniers du Roi, les 6 # par feu « *pour la chair et avoyne fornée au camp de la prinse de la tour St Martin* », etc, 4 065 fl.

**CC 62. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier ; 76 pièces, papier ; 2 sceaux. 1581-1582. – Comptes trésoraires.**

Bertrand Clément, trésorier.

Recette	48 221 fl.	4 s	2 d
Dépenses	47 826 fl.	6 s	6 d
Excédent	394 fl.	9 s	8 d

Recettes, fermes communales : four : des deux portes, 230 florins ; du Peyrusquier, 200 fl. ; d'Emeraude, 160 fl. ; du Grand portail, 255 fl. ; du Chapitre, 110 fl. ; – « *grand escandailh* », 150 fl. ; – « *la mollière* », 55 fl. ; – « *petit escandailh* », 500 fl. ; – « *bon denier* », 65 fl. ; – moulins de l'Isle [au Puget], 206 fl. 3 s ; – rève de la farine, 83 fl. 4 s ; – moulins « *du port* », 519 fl. 4 s 2 liards ; – fermage des terres léguées par [Honoré] Clémentis, protonotaire, pour doter de pauvres filles, 61 fl. – « *Argent de la bassine de la talhe de janvier, à dix florins par livre ... pendant que la bassine a demeuré en place, apert au grand livre* », 1 970 fl. (f° 1 à 6v°). – « *Pension du Roy pour cause des domaines et pour l'an 1580, fini en decembre* » ... « *Dict avoir receu de M<sup>r</sup> Pierre Laurans pour ce que a plu à Sa Majesté ordonner par pention au denier xii sur les deniers de la charge dudit recepveur pour la somme de xvii<sup>c</sup>xxii Lz. que la communauté balha en l'année 1559 ... à faculté de rachept perpétuel les pasturgages que prenoit à Fréjus, Roquebrune, Saint Raphael, Villapeys et Pallaisons, la somme de* » 29 écus 44 s (f° 25). – Vente : de bois à la Rorède, 6 fl. (f° 45°) ; de « *sagno* » à divers muletiers de Cannes, 1fl. (f° 46). – Droits de « *passage des averages* » ..., « *pour quarante-sept pastoures et trente bestes* », 3 fl. 11 s 6 d – Location des « *bancz de la foire* », à 2 florins l'un, 14 fl. (f° 46v°). – « *Friol* » ; « *receu ... du megier de monsieur de Tourrettes pour iiii roddos à iii*



*esmines chacune [60 lit.] que sont vi cest[iers] ; plus pour une roddo de monsieur de Calhe iii esmines ; de Jehan Perraymond, de Tourtour, pour une autre, trois esmines ; de Vidon, de Callian et de Montz une roddo ... ; de Jehan Margues, fraire d'au Brau, duis roddos per lo terroir d'issy et de Vilapeys ... ; et dudit Brau, de Ramatuelle et de cappitaine Asquier six cestières et quatrième qu'est tout cinq sminades ung cestier et une quatrième vendues à seze florins quatre soulz la charge [160 lit.] » – Taille des terres de la chapellenie St Louis, tenue par messire « Girart Belingier », chanoine de St Sauveur d'Aix, suivant arrêt rendu par la cour des Comptes à Brignoles en mars 1581, 492 fl. 6 s (f° 70). – Dépenses. Acompte des contributions du Roi et du pays, 4 699 fl. 2 s 4 d – Gages de N. Jujoni, pour 12 jours qu'il « a touché la dianne », 4fl. 10 s ; – idem du gardien : au Dermont, pour 1 mois, 12 fl. ; au chemin de l'Estérel, pour 1 mois 1/2, 25 fl. – Intérêts dus : à N. Marquès, de Ramatuelle, 241 fl. 8 s ; – à Raymond d'Espérel, 229 fl. – à N. Dolle, receveur [des deniers], 100 fl. ; – à N. Vétéris, 500 fl. (f° 8 à 19). – Fourniture de bois et de chandelles aux « reliouradours », 1fl. 1 s 9 d (f° 11). – Contribution fournie : au s<sup>r</sup> d'Aups pour la compagnie du « seigneur de Sallernes », durant 14 jours 1/2, 390 fl. 9 s ; – à la commune de Villecroze pour ladite compagnie, 543 fl. 2 s (f° 15-15v°) ; – « avoir conduch à Trans l'artilherie pour l'hennemy » 56 fl. (2 mars). – Confection d'un « ferroilh » [verrou] et réparations à une « serralhe » pour le moulin de l'Estant, 10 s (f° 16). – Délivrance du legs d'[Honoré] Clément [alias Clémentis], protonotaire, pour doter de pauvres filles, 56 fl. (f° 18). – Fournitures faites : en 1580 aux « gens de guerre au lieu de Tallart », 2 236 fl. 10 s 2 liards ; – aux troupes, en 1575, 3 454 fl. 3 s (f° 30v°-31). Contribution : à N. Ramandy, commissaire des compagnies corses des troupes du maréchal de Retz logées à Fréjus, 25 écus ; – pour les troupes du Grand prieur en garnison à Sisteron et à Digne, 2 275 fl. 2 s 6 d – Entretien des écluses du canal des moulins, 90 fl. – Présent au Grand prieur 72 fl. (f° 34v°-40bis v°). – Transport du Grand prieur de Fréjus à Cannes, 99 fl. (f° 52). – Contribution pour la « composition et reddition de Saint Vincens », 1 491 fl. 3 s (f° 55v°). – Acompte des honoraires de Pierre Bonaud, avocat, pour « son voyage de la cour », 435 fl. (f° 57v°). – Solde de l'indemnité due à « mons. de la Garde ... pour ses dommages interestz et despanz que la ville auret esté condampnée pour avoir esté emprisonné comme consul en l'an dernier », 190 fl. 11 s (f° 61v°). – Location de la maison d'école, 22 fl. 6 s (f° 72v°). – Achat d'étoffe pour les chaperons, 67 fl. – Présent « au president de Tretz » de 2 barils d'anchois à 30 s le baril et 2 barils de sardines à 20 s. – Procès verbal d'apurement (f° 81-82). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages : du porteur d'une lettre du Grand prieur enjoignant aux « consuls des villes et lieux depuis Cassis ... jusques à Saint Laurans du Var », d'avoir « l'œil ouvert et faire si bon guet et garde ... que nul inconvenient ny surprinse ne ... puisse arriver, soyt par mer ou par terre », 12 s (17 septembre) ; – du porteur envoyé à Sisteron à l'effet de prendre des lettres contraintes contre les redevables de la contribution imposée pour la compagnie du maréchal de Retz, 7 fl. – Acompte de l'impôt de l'aide et fouage, 44 écus 44 s 3 d – Gages d'un gardien à la porte St François, pour 3 mois, 25 fl. – Fournitures faites par « mestre Bernart, lou clavelier » ; savoir : 1 livre 1/2 [6 hg] de gros clous employés au pont du moulin de l'Isclé [au Puget] ; 4 clous pour fixer les barreaux de l'échelle de la tour du Dermont et 12 clous pour les pentures de la porte de l'Agachon, 14 s – Frais du procès contre l'évêque de Fréjus, 38 écus. – Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes condamnant la commune en 168 écus 32 sols envers Jean Clément, sieur de la Garde-Freyne, ex-consul à Fréjus, détenu prisonnier à Draguignan pendant 6 mois pour les affaires de la ville. – « Acte de promesse » par lequel Pierre Bonaud, avocat au Parlement de Provence, s'engage à aller « en cour du Roy ... en son grand conseil, pour solliciter les procès et affères de lad. commune contre le seigneur évesque » ; voyage pour lequel il a reçu, en acompte, 90 écus pistolets de 58 sous pièce. – Gages de 3 mois du gardien de la porte des moulins « auries » [à vent], 12 fl. – Copie d'une lettre des consuls enjoignant au trésorier de payer la pension seigneuriale de l'évêque, pour laquelle ils ont déjà reçu 3 commandements avec ordre, en cas d'inexécution de se rendre « aux prisons royaulx*

## CC 62 – CC 63

*de Saint Maximin* ». – Acompte sur ladite pension, 900 fl. – Frais de transport de terre « *d'apet lo pont que an fac au beal que va d'Argens à l'Estan, anan au Manebou* » ;

2 journées d'homme à 7 s 14 s

6 id de femme à 2 s 1/2 15 s

– Solde des intérêts de 300 écus au 10 % dus à Louis Brunel, de Roquebrune, 62 fl. 6 s – Requête à la Cour des Comptes en retrait de la contrainte décernée contre la commune pour le paiement de sa cote part de contribution concernant l'entretien de la compagnie du maréchal de Retz, attendu qu'elle a fourni des vivres à ladite compagnie pour la somme imposée. – Copie de lettres d'ajournement des consuls et du viguier de Fréjus à l'effet de comparaître à bref délai à St Maximin pour prouver que la commune a acquitté ladite contribution. – Prix de 19 livres [7,6 kg] de cordes « *pour encorder les barrils pour curer et netoyer les puis* », 38 s – Frais des publications de la mise en ferme des moulins de Fréjus et du Puget, faites à Roquebrune, le Muy, Draguignan, Lorgues, le Luc, Aups, Fayence, Tourrettes, Callian, Montauroux, St Césaire, Callas et Bargemon, 12 s – Honoraires : de Faustin Rodeillat, bénéficiaire à Fréjus, « *pour avoyr faict le livre du cadastre nouveau* », 10 fl. – Réfection du pont du méat à Notre Dame du Palais, 60 fl. ; – de Jacques Camelin, viguier et Jean Mottet, consul, députés aux « *estats* » à St Maximin, 153 fl. – Gages de Jacques Chéry, maître d'école, pour 9 mois, 124 fl. 8 s.

### **CC 63. (Liasse.) – 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. 1582-1583. – Comptes trésoraires.**

Guillaume Ainesy, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances, etc. – Gages du porteur d'une lettre d'appel au Grand Conseil au sujet du procès avec l'évêque pour la lieutenance de juge, 5 fl. – Etape de la compagnie du Grand prieur, pour 12 jours, 8 fl. – Fourniture à ladite compagnie : 3 charges [180 lit.] de vin, 15 fl. ; 1 charge [160 lit] de blé ; 12 setiers 1/2 [5 hl] d'avoine ; 31 quintaux 1/2 [1 260 kg] de foin, 70 fl. ; viande, 137 fl. – Gages du « *tapier* », 13 fl. 4 s. – Entretien des écluses du canal des moulins, 90 fl. – Gages : de [Jacques] Chéry, « *regent* » des écoles, pour 8 mois, 111 fl. ; – de Jean Tramarque, comme « *alajalador* » [entrepreneur ?] et « *pour avoir rebilhé la porte allant aux mollins du vent et rode du pays de la farine* », 5 fl. – Prix des « *arnestementz de la trompette* », 5 cannes [10 m] « *cordeilhat* » violet, fin, à

7 sous 1 liard le pan [0,25 m]	24 fl. 2 s.
--------------------------------	-------------

6 pans cordeilhat noir fin « *pour faire des bandes* » à 9 sous

moins un liard le pan	4 fl. 4 s.
-----------------------	------------

1 pan de toile	2 s. 2 d.
----------------	-----------

« <i>Pour tondre le drap</i> »	1 fl.
--------------------------------	-------

Façon,	6 fl.
--------	-------

– 21 quintaux de plâtre pour réparer l'école et les degrés de la maison de ville, à 4 s 1/2 le quintal [40 kg], 7 fl. 8 s. – Confection de la chaire de l'école, 6 fl. – Acompte des vacations faites à Paris par Georges Camelin, viguier et Pierre Bonaud, avocat à Aix, 200 écus. – Extrait : d'obligation de 109 écus d'or souscrite par Pierre Bonaud, avocat à Aix, en son propre et privé nom et comme procureur de la commune de Fréjus, en faveur de Guillaume Augery, de Fréjus, « *estudiant* » ... *en l'Université de Paris* », pour servir aux affaires communales ; Antoine Duprat notaire à St Germain ; – de procuration de Guillaume Augery en faveur de Jean Mottet et Jacques Camelin, ses oncles, pour recevoir de la commune la susdite somme et ses intérêts. – Mandat de remboursement avec les intérêts de 3 mois et demi, 111 écus 1/2. – Quittance : par le consul de Reillanne de la contribution due par la commune de Fréjus pour l'entretien de la cavalerie de N. de Buono, 133 écus 33 s ; – D'acompte, par N.

de Guesnay, de la contribution « *pour le payement des pourvoyeurs munitionayres du camp de Menerbe* », 110 écus soleil. – Prix du pain fourni à la compagnie du Grand prieur, 61 fl.

**CC 64. (Liasse.) – 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.  
1583-1584. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Dolle, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Requêtes des consuls de Fréjus à la Cour des Comptes en « *contraintes contre le recepveur particulier de Draguignan, pour le payement de certaines pentions annuelles* » dues par le Roi, et rapports des auditeurs à la Cour des Comptes disant que « *lesdites pentions n'ont esté payées à faulte de fons* ». – Mandat pour prix de 4 cannes 6 pans [9,50 m] de « *cordeilhat fin ... pour vestir* » le trompette de ville, 4 écus 45 s. – Requête des consuls de Fréjus à la Cour des Comptes en décharge de la contribution indûment demandée par les consuls de Fayence, pour l'entretien des troupes du Grand prieur, Fréjus étant « *vigueriat à part et par ainsy non contribuable au vigueriat de Draguignan* ». – Mandat de la dépense de l'étoffe employée à 2 chaperons ; savoir : 10 pans velours violet à 4 florins

Le pan [0,25 m]	40 fl.
9 pans 1/2 velours noir à 44 s.	34 fl. 10 s.
2 pans taffetas cramoisi	3 fl. 4 s.

– Remboursement du capital dû à Gaspard Mottet, époux d'Anne de Tributiis, cessionnaire de Jean Stéphani, d'Aix, 2 400 fl. – Extrait de procuration du viguier et des consuls à Jean Mottet, bourgeois à Fréjus, pour aller à Aix ou autres lieux emprunter 350 écus d'or. – Mandats : 3 charges de bois pour le corps de garde, à 5 s la charge [120 kg], 15 s ; – Gages : de Gaspard Majastre et de 12 compagnons « *pour avoyr gardé ... la nuit le feu des estables brullées* », 5 florins ; – des 6 hommes envoyés à l'Estérel pour veiller s'il n'y a « *aulcungz larrons agredantz les marchantz* », 10 fl.

**CC 65. (Liasse.) – 1 pièce, papier.  
1584-1585. – Comptes trésoraires.**

Jean Rayolle, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]

– Quittance du trésorier en exercice des sommes restant en caisse sur l'exercice clos, 749 écus 49 s.

**CC 66. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 10 feuillets, papier ; 87 pièces, papier.  
1585-1586. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Jean Rayolle]

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Certificat d'acte de prixfait « *Nous Jehan-Francis Denigris et Jehan Grano atestons que, suivant l'ordonance du conseil, avons balié à prisfet à Stiene Palanco et Honoré Palanco, frères, le chamin lont du bari de la porte de l'Agachon justos à chamin des Calades qu'est le grand chamin tirant vers l'Estérel, et lui avons proumis sis sous pour cano [2 m] ... ; [lequel chemin] tiro de longur soixanto-sint canos, et par ainsin es de trento-dus flourins et set sous. An foie de se, lui avons fet se presant sertificat.* ». – Mandats : – 3 charges de bois et 1 « *mesure* » d'huile pour le corps de garde, 14 s ; – 550 charges [66 000 kg] « *d'arene tant à la torre que sy val far à l'espytal et la torre que sy fa au*

*canton d'au jas de capytany Rodelloty, devers Sant Anthony et au portal de sant Peyre* » ; 13 fl. 9 s ; – 4 journées de maçon employées « à la faturo de la villo..., à sortir la cortino de sant Pons [et] la muraylo de sant francès », 5 fl. 4 s ; – 30 quintaux [1 200 kg] de « causine » [chaux], 18 fl. 9 s. – « Roole des fames [employées] à la facture du rumt de St Joseph, XIII<sup>III</sup> juilhet 1585 ;

<i>Loise Baromine</i>	<i>III s</i>
<i>Bertrando Guigonya</i>	<i>VII</i>
<i>Anthoronesse Gaibier</i>	<i>III</i>
<i>Anthoronno Marto</i>	<i>III</i>
<i>Anthoronno Sandrine</i>	<i>III</i>
<i>Esperit Serrette, portefais</i>	<i>III »</i>

etc. – Gages d'un garde à la porte de la ville, pour 16 jours, 8 fl. – 2 « astuyres pour faire parabaude [garde-fou] au cors de garde du bon houstal », 10 s. – 10 douzaines de « cabrions » de 12 pans [3 m], 18 fl. – Certificat d'emploi de : 8 « quoufos » pour « fere baryquer le portal de l'Agachon » ; 1 rup 1/2 de plomb pour faire de « petytes balhes que nous avons faict faire au pontyl », à 28 s. le rup [8 kg], 5 fl. 2 s. – 86 quintaux [3 440 kg] de « tehe » [bois résineux] pour le corps de garde, 22 fl 9 s. – Location d'une chambre servant de corps de garde, 7 fl. – Quittance d'acompte des sommes dues par la commune pour « les dernieres esgallisations », 590 écus d'or de 60 sous pièce. – Certificat de Christophe de Villeneuve (?), seigneur de Vaucluse, attestant que la compagnie sous ses ordres est restée 5 jours du mois de juin en étape à Fréjus, logée et nourrie aux frais de la ville. – Mandats : – 4 rups de chandelles fournies au corps de garde, à 6 florins 1/2 le rup [8 kg], 5 écus sol ; 14 pins de 30 pans [7,50 m] de long, desquels on a fait 4 échelles pour mettre « sur les tours des murailles », façon comprise, 18 fl. – Gages : de capitaine Jean Gaurran, garde de la Rorède, 20 écus ; – du porteur d'une lettre au Luc avec mission de s'informer si le baron d'Allemagne est arrivé dans cette commune, 18 s. – 5 pièces « de sencho [liens], pour fere la faisinado de la porte dedans le couvent », 4 fl. – Port à Draguignan d'une charretée des bagages du Grand prieur, 18 s. – Honoraires du notaire chargé de faire l'inventaire des « estencilles » des moulins à farine, 3 fl. – 2 « pesos per levar lo pont levadis » de la porte Raynaude, 4 fl. – Présent de chapons au Grand prieur, 4 fl.

**CC 67. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 62 pièces, papier.  
1586-1587. – Comptes trésoraires.**

Jean Bonaud, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittance d'acompte de 2 208 écus par Boniface Dolle cessionnaire de la commune de Ste Tullès, [Basses Alpes], créancière de celle de Fréjus, 368 écus. – Mandats. – gages du porteur de la lettre de N. Bermond, de Draguignan, informant les consuls de Fréjus qu'il « feust hier adverti que, vendredi envyron, vers quatre heures après midy, les ennemys en nombre de douze centz chevaulx et mille harquebousiers à pied ont rompu l'infanterye qu'estoit au siège d'Allemagne, et que la plus part de ces cappitaines et soldatz veulent et prétendent venir ça bas aveq le sieur de Muy, et pour doubte de plus grand inconvenient pour estre proche de six lieues et avons faict retourner les compagnies qu'estoyent devant de Chasteaudouble, la plus part de ceste vile, tellement qu'est besoing de fere meilleur garde que jamais ; ce que fera de vostre part afin qu'il n'y aye aulcune surprinse, vray est que ne vous fault plus boubter du sieur d'Allemagne quy feut tué aud. rencontre », 20 s. (1<sup>er</sup> septembre 1586). – Gages des 2 gardes du Dermont, 30 fl. – Port de 96 quintaux [3 840 kg] de chaux prise au four de « la Basse » [les Baïsses ?]... « per la fabriquo de la villo condugho à la gabello vielho », 12 fl. – Port par mer de Jacques Camelin, consul, député à Aix « pour parler à mons<sup>r</sup> le premier president de Tretz, voir

*d'avoir deux mil escus à pention pour la commune, suyvant la délibération du conseil* », 8 écus. – Gages : du garde « *du Devens et Rourède* », pour 6 mois, 20 fl ; – du régent des écoles, pour 1 semestre, 25 écus ; – de Jacques Rodeillat pour 60 jours « *qu'il a servy de caporal à la compagnie de deux centz hommes logés en ceste ville pour la garde d'icelle* », 35 fl. – Certificat de Jean-François Denigris, capitaine d'un des quartiers de la ville, attestant que Peyron Audiffred a servi de caporal à sa compagnie, du 13 mars au 24 avril. – Mandats. – Port à Bargemon des bagages des soldats de la compagnie de N. de Vauclause, 3 fl. – « *Rente des herbages et autres decriz que le Roy nostre sire prend en ceste ville* », 12 écus 1/2.

**CC 68. (Liasse.) – 58 pièces, papier.  
1587-1588. – Comptes trésoraires.**

Esprit Raymond, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittance d'acompte par le commissaire de la fourniture des vivres aux troupes du duc d'Epéron, 1 300 écus. – Mandats. – Transport de pierres pour construire le « *barry* » St Antoine, 24 s ; nourriture des « *escoliers ... pour fere desputer les escolles ... ; les escoliers estoyt : m<sup>rs</sup> Perrache, mr Guillarche et m<sup>r</sup> Seysse, regent des escolles de Rocobrunne et aultres escoliers, et les escolles ont esté bayées aud. Perrache et Guillarche pour estre les plus sufisantz* », 2 fl. 6 s. ; – gages : d'un mois à la garde des portes de la ville, 10 hommes, 160 fl. ; de 15 jours à la personne chargée de garder au chemin du moulin de l'Isle [au Puget], « *pour reson de la contagion* », 10 fl. – Port d'une lettre de N. Vaire, de Bargemon, informant que « *Mons<sup>r</sup> de Grand Boys* » arrive ce soir en ladite commune et se rendra ensuite à Fréjus avec le s<sup>r</sup> de Vauclause ; que dans la ville « *l'on est en bonne santé ... [mais] que les consulz feurent advertis que au logis de la Colle et à l'autre meson que y est là, y a la peste [dont] sept ou huit personnes atteintes* », 2 fl. Intérêts dus à Jacques Marquès, de Ramatuëlle, 50 écus pistolets de 58 sous. – Gages de 10 soldats du corps de garde, pour un mois, 160 fl. – Port d'une lettre envoyée au sieur de Vauclause à Fréjus par « *mon<sup>s</sup>* » de la Valette, 20 s. – Gages d'un mois du tambour qui a battu la garde, 13 fl. – Transport de 24 quintaux [960 kg] de chaux du « *fort des Arenes* » pour la construction du « *bary* » à St Antoine, 30 s. – Gages de 13 jours à la personne chargée de la garde du chemin de la Vernède à cause de la contagion, 8 fl. – Quittance d'acompte par le commissaire aux vivres de la compagnie des gardes du duc d'Epéron, pour la contribution due par la ville, 300 écus sol. – Bois fourni au corps de garde par les recteurs de la confrérie du St Esprit, 55 fl. – Gages d'un mois à la personne chargée de la garde au chemin du Pin « *tirant vers* » Bagnols, à cause de la contagion, 20 fl. – Port d'une lettre du s<sup>r</sup> de Vauclause invitant les consuls de Fréjus à se rendre à Bargemon le 13 juillet, avec les consuls d'autres communes, afin de « *remedier à ce qu'il surviegne quelque gros inconvenient* », 8 fl. – Prix de 2 douzaines de « *coupes* » pour la « *fabriquo* » de la ville, 4 fl. 6 s. – Quittance par Pierre Bonaud, notaire à Fréjus, cessionnaire de la commune de Signes, relativement à la clôture des dernières « *esgalisations* », 422 fl.

**CC 69. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 142 feuillets, papier ; 8 pièces, papier.  
1688-1689. – Comptes trésoraires.**

Esprit Raymond, notaire, trésorier.

Recettes	13 880 écus	53 s	
Dépenses	12 357 écus	29 s	9 d
Excédent	1 523 écus	23 s	3 d

Recettes. Fermes communales : fours, moulins, passages, 1 430 écus 49 s. – Taille des biens, 9 780 écus 30 s. – Emprunt à divers, 2 154 écus 5 s 3 d. « *Relargage* », 12 fl. – Foulage des blés, 4 charges [640 lit] vendues 14 écus 24 s. – Reliquat de 1 587, 188 écus 47 s. – Contribution due par la commune de Gonfaron pour entretenir des troupes, 108 écus. – Vente de coupes de bois, 32 écus (f° 3 à 11). – Dépenses. – « *Perdrix* » des enchères [encouragements aux enchérisseurs des fermes communales], 14 écus 33 s. – Taille, taillon, fouage et droits du Roi sur la prise de l'eau de l'Argens, 2 078 écus 54 s. – Intérêts à divers, 1 406 écus 25 s. – Pension féodale de l'évêque, 360 écus. – Port d'une lettre : des consuls de Bargemon demandant à ceux de Fréjus « *s'ils auroient à mander en court* », 18 s ; – de N. de Vaucluse, écrite en la même commune pour « *advertissement... des rebelles de sa Majesté* », 14 s ; – du même informant que les rebelles ont pris Puimoisson et Montagnac et y sont en « *grans forces* », 25 s (29 avril). – Perte au change des monnaies, 1 écu 47 s. – Honoraires de N. Augier « *pour avoir pourtraict les armoyeries* » du gouverneur de la ville, 2 écus 24 s. – Prix de 15 « *cognilz* » remis à « *mons<sup>r</sup> le granatier [Mottet, député à Aix] pour la vuidange des comptes de la compagnie* » de 60 hommes entretenus par la commune pour la garde, 2 écus 32 s ; 23 chapons remis en présent au gouverneur de la Valette, 1 écu 30 s. ; – de poisson donné au même, 4 écus 3 s 2 liards ; – d'un sanglier pesant 7 rups 1/2 [60 kg], pour un présent audit gouverneur, 3 écus 15 s. – Honoraires de la personne envoyée à Barjols, Montauroux et Callian « *pour fere chasser la grand chasse pour en fere present à mons<sup>r</sup> de la Valette, à sa venue* », 24 s. – Remboursement : à Antoine et à Honoré Carrens « *de la despance par eulx faicte aulx batteaux armés de Turqs à l'Estan, à la venue de monsr de la Valette* », 5 écus 8 s. ; – à capitaine Gilly, de Grasse, et à Thomas Gilly, son frère, capiscol à Fréjus, « *pour avoir employé semblable somme à ramasser des soldatz aud. Grasse pour advenir en ceste ville pour la garde d'icelle* » en 1586, 4 écus (f° 24v°-49v°). – Port d'une lettre : des consuls de Draguignan informant le capitaine Baratte, à Fréjus, de la descente des huguenots « *en dilligence* », 16 s ; – de ceux de Fréjus à N. de Vaucluse pour savoir combien la commune lui donnait par jour pour ses « *fastigages* » quand il était gouverneur de la ville, 15 s ; – de N. Arbaud informant que la contribution imposée à la commune pour les garnisons de Seyne, Sisteron et autres a été fixée à 710 écus 46 s 8 d (f° 55v°-68) ; des consuls de Draguignan enjoignant de faire bonne garde « *attendu que les rebelles de Sa Majesté dessendent vite en ces quartiers* », 15 s (f° 84v°). – Honoraires : à Jean Carbonel, notaire, député à l'assemblée pour l'élection aux États généraux, 40 écus ; du député à l'assemblée de Draguignan pour l'élection « *des personnes plus notables* », 3 écus 32 s ; – du sieur du Muy pour son voyage auprès du gouverneur de la Valette aux fins de « *luy remonstrer ce qu'il avoit faict de la charge qu'il luy avoit bailhé touchant la paciffication des querelles estantes entre les habitantz de ceste ville* », 16 écus (f° 90v°-92). – Port d'une lettre de « *m<sup>r</sup> de Chateaufieux touchant les troupes du marquis de Trans estant à Montferrat* », 20 s (f° 116). – Honoraires des consuls députés à Aix et à Marseille « *pour avoir de moyen pour entretenir la garnison que s<sup>r</sup> marquis de Trans [a] establie en ceste ville* », 27 écus (f° 127). – Entretien de la garnison de « *mons<sup>r</sup> de Tornobon, gouverneur* », du duc d'Épernon et autres, 3 951 écus 9 s 9 d (f° 129-137). – Procès-verbal d'apurement (f° 140v°). – Pièces justificatives. – Quittance par le fermier de l'évêque « *pour le tiers concernant mond<sup>t</sup> seig<sup>r</sup> de la pention annuelle de huict escus que ladte communauté faict pour les fours dud<sup>t</sup> Fréjus, tant à luy que à son chapitre* », 2 écus 40 s. – Mandats : solde du prixfait de « *la tour, sive rond... faict au coing du barry neuf, au-devant de la gabelle neuve* », 20 écus ; – construction du « *revellin au dezus de la crotte d'au portal de St Frances, per commandement de mons<sup>r</sup> de Barato, gouverneur de la villo, lou 21 abril 1588* », 5 fl. – Quittance d'acompte sur les 250 écus de contribution de la compagnie du s<sup>t</sup> de Belloc, logée à Fréjus, 218 écus 3 s.

**CC 70. (Liasse.) – 3 pièces, papier.  
1589-1590. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittance du commis du receveur des gens des trois états pour la cotisation imposée à la commune de Fréjus par les deux assemblées tenues en octobre et novembre « *dernier* », à raison de 9 écus par feu, 720 écus. – Parcelle du « *mandatier* » des journées employées aux moulins de Fréjus et « *per calladar depuis la grand porte jusques au hau de l'arque de la monture* », 4 fl.

50

**CC 71. (Liasse.) – 1 pièce, papier.  
1590-1591. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandat au capitaine du régiment du sieur de Fossensi, « *suivant une rescription à luy faicte par monsir Mathieu Arnaud, trésorier du pays* », 670 #.

**CC 72. (Liasse.) – 3 pièces, papier.  
1591-1592. – Comptes trésoraires.**

Jean Carbonnel, notaire, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Extrait de délibération communale portant vote des réparations à faire à la grande écluse « *que ceulx de Roquebrune auroyent rompeu et demoly* » ; en sorte que les moulins de l'Isle [au Puget] et ceux de St Antoine [à Fréjus] seraient « *inutiles* ». – Mandats. Gages d'un mois aux 2 gardes du Dermont, 4 écus. – Pris d'une « *toyalle* » [nappe], de 3 serviettes et de 6 pots [7,5 litres] de vin remis à N. de Montault [gouverneur de la ville], 12 fl.

**CC 73. (Liasse.) – 16 pièces, papier.  
1592-1593. – Comptes trésoraires.**

Antoine Bremond, praticien, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. Une charge [60 litres] de vin remise au « *s<sup>r</sup> Sturoth, m<sup>e</sup> serjan de bataille* », pour le régiment cantonné au Luc ..., laquelle charge de vin entrera en compte pour la contribution à faire au camp devant le Muy, (20 juin) ; – gages de Louis Gouffan « *pour tant de nuictz qu'il a faict la garde par extraordinere avec les aultres sentinelles perdues* », 1 écu ; – bois fourni à N. de Montault, « *lougé sur* » le sieur Guillaume Crotte, 49 charges, 10 écus 49 s. – Certificat du greffier de la commune attestant que les frais d'adjudication des fermes communales dus à Antoine Bremond, trésorier, s'élèvent à 37 écus 37 s. – Mandats – 17 charretées de ramée, 1 écu 8 s ; – gages : d'un mois 1/2 à 1 garde à la porte St François, 4 écus, – de 6 jours à un garde à ladite porte « *pour s'y prendre garde* » des étrangers, à cause « *de bruit que couroyt de peste* » à Bargemon, 3 fl.

**CC 74. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 142 feuillets, papier ; 197 pièces, papier.  
1593-1594. – Comptes trésoraires.**

Louis Carbonel, trésorier.

Recettes	37 928 écus	14 s
Dépenses	37 796 écus	42 s
Excédent	131 écus	32 s

Recettes. Fermes communales, « *petit escandailh* », 25 écus ; – « *fumier* », 27 écus ; « *grand escandailh* », 29 écus 30 s ; vin [étranger], 252 écus ; – droit du 5 pour 100 [sur les marchandises], 480 écus ; « *terres* »... léguées par [Honoré] Clément, protonotaire, pour doter de pauvres filles, 21 écus ; – rêve de la « *chair* », 138 écus ; – « *herbaiges et pasturgaiges* » du gros et menu bétail : d'Hélion Calvy, du Cannet de Cannes, 10 écus ; du sieur de Cabris, 10 écus ; de Louis « *de Cailhe, serviteur de m<sup>r</sup> de St Sesary* », 20 écus ; – Fours : du Chapitre, 51 écus ; du Grand portail, 112 écus ; du Peyrusquier, 115 écus ; d'Esmerande [ou d'Esmerande], 42 écus ; des deux portes, 81 écus ; – moulins, 13 écus 30 s ; – rêve sur la farine, 364 écus 35 s (f<sup>o</sup> 1 à 10v<sup>o</sup>) ; emprunt contracté vis-à-vis de : N. de Mauroy [ou Montroy ou Monroy] et N. d'Albiers, exécuteurs testamentaires « *de feu Mr de la Valette* », 1 000 écus ; Louis Carbonel, trésorier, 400 écus ; Antoine Robié, capitaine, 480 écus ; divers, 732 écus (f<sup>o</sup> 11v<sup>o</sup>-12v<sup>o</sup>) ; – blé du droit de la double mouture, la commune partageant avec le fermier du moulin, pour 10 jours, 2 setiers [80 lit] vendus 4 écus 48 s (f<sup>o</sup> 16) ; – taille : du « *cazarnet de l'enclos, sive dedans de la ville* », 380 livres cadastrales 1 « *carte* » et « *celluy du dehors, sive fore ville* » 393 # 1 « *carte* » ; « *se montant la somme de* » 1 547 écus 15 s ; d'un écu par livre cadastrale, imposée le 4 janvier, 773 écus 7 s 1/2 ; de 2 écus, id., imposée en février, 1 546 écus 15 s ; de 12 écus, id., imposée en mars, 4 641 écus 45 s ; 5 écus « *pour les pioniers* », 389 écus 22 s (f<sup>o</sup> 23-24v<sup>o</sup>). – Rôle comprenant 325 contribuables (f<sup>o</sup> 26v<sup>o</sup>-37). – Dépenses : acompte de l'entretien de la compagnie du baron de Montault, 1 028 écus 30 s (f<sup>o</sup> 38-40v<sup>o</sup>) ; « *contingent de la despense faicte par la compagnie d'ordonnance de m<sup>sr</sup> feu s<sup>r</sup> baron de Montaut et despuys soubs la charge de m<sup>r</sup> le comte de Candolle* » : vin vieux et vin nouveau, 1 écu 40 s ; foin, 123 écus 39 s ; avoine, 201 écus 18 s 6 d ; pain, 113 écus 11 s ; viande, 139 écus 12 s (f<sup>o</sup> 43-43v<sup>o</sup>) ; – bois et huile pour le corps de garde, 317 écus 26 s (f<sup>o</sup> 46v<sup>o</sup>-47) ; – « *deniers : ... aux caporalz* » des corps de garde et aux sentinelles perdues, 331 écus 38 s (f<sup>o</sup> 48-52v<sup>o</sup>) ; aux capitaines de la garnison ordinaire de la ville ; « *de Rivière, Bidonse, Montagut, Canne [ou Cauve], Bigos et Garros, commandans chacun une compagnie de gens de pied* », 12 456 écus (f<sup>o</sup> 53-55) ; à « *cappitaine Jacques Mushet, ingénieur...* » pour sa paye de six hommes, 72 écus (f<sup>o</sup> 56) ; réparations aux roues d'une « *colobrine* », 4 écus ; transport de canons à Antibes, 69 écus 10 s ; indemnité pour prix d'un bœuf mort « *à la conduite des canons à Antibes* », 18 écus (f<sup>o</sup> 57-59v<sup>o</sup>) ; gages : d'Honoré Broqui, régent des écoles, pour 1 trimestre, 12 écus 30 s ; de N. Guillarche, id., pour 2 mois, 16 écus 40 s ; des « *reliivateurs* », 45 écus, des « *hommes ... loués pour aller abattre le fort de Roquebrune* », 335 écus 35 s ; du conducteur des chevaux de « *l'attirailh* » à « *l'armée vers Brignolle* », 2 écus 24 s ; des gardes du Dermont, pour 2 mois, 16 écus ; de la sentinelle de nuit au clocher de la cathédrale, 3 écus 45 s (f<sup>o</sup> 71-76v<sup>o</sup>) ; – encouragements aux enchérisseurs des fermes communales, 67 écus 27 s 6 d ; – acompte des impositions : du pays, 110 écus ; de 4 écus par feu votées à Brignoles pour rembourser les 10 000 écus comptés au pays par le duc d'Épernon, 840 écus ; – dotation d'une pauvre fille, en vertu d'un legs d'[Honoré] Clément, protonotaire, 21 écus ; – nettoyage des méats des moulins, 19 écus 22 s ; – gages des « *soldatz quy sont allés avec m<sup>r</sup> de la Rivière, gouverneur de ceste ville, pour forcer l'ennemy qui s'estoyt saisi de la Grand Tour du Muy* », suivant mandats des 14 et 15 juin, 51 écus 36 s ; distribution aux pauvres de « *l'hostel-Dieu* », 25 écus ; – redevance à l'évêque du lieu sur les fours et les moulins, 182 écus ; – gages de 2 hommes envoyés « *en Agaye prendre garde quel chemin prenoit les galleres d'Espagne* », 1 écu ; – achat de 3 « *arquebouses à feu avec ses fornimentz* », 10 écus ; – gages de : Jean Barboux « *pour avoyr servy de garde à la sortye des vivres de ceste ville* », pour 1 mois, 3 écus ; de « *massons, charpentiers et perniers, en nombre de soixante-six mandés à la cittedelle d'Aix pour y ...*



*travailler* », pour 15 jours, 530 écus ; du porteur venu de St Tropez pour avertir du passage des galères d'Espagne, 4 écus (f° 77-85) ; – nourriture et logement du prévôt des maréchaux et de ses archers, 15 écus ; – indemnité au capitaine Clément Escoffier, de Tourettes, pour le comblement d'un puits et occupation de terrain pour les fortifications, 5 écus. – frais de signification et de port de l'arrêt du Parlement « *touchant le ban et riere ban* », 20 s (f° 86v°-88v°) ; – remboursement à N. de Montroy [alias Monroy] et à N. d'Albiers, 1 000 écus ; – contribution à la compagnie de feu le baron de Montault, 470 écus ; – achat de 42 charges [67,2 hl] de blé, 336 écus ; rachat des moulins communaux, 3 200 écus et 45 charges [72 hl] de méteil (f° 90v°-92v°) ; – intérêts dus à : Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan, 133 écus 20 s ; Gaspard Crotte, 30 écus ; Guillaume Roubié, 120 écus ; Thomas Verno, 300 écus ; Anne de Vétéris, dame de Callian, 64 écus ; capitaine François Perrache, 10 écus ; Didier Montagnier, 24 écus ; capitaine Antoine Gaston de Roquebrune, 18 écus 54 s ; hoirs de Jean Mottet, 100 écus ; N. Dolle, receveur [des deniers à Fréjus], 782 écus 24 s ; N. Denigris, viguier, 291 écus 30 s ; Balthazar Parisi, docteur, époux de Claire d'André, 64 écus ; noble Cyprien de Candolle, 48 écus 40 s (f° 94-107) ; remboursement à Amic Penna, docteur en médecine, de sa dépense à Aups « *lhorsqu'il estoit prisonier de m<sup>r</sup> le conte de Carcès* », 104 écus ; – parement de « *la porte St François à la venue de monseigneur d'Espéron* », 1 écu ; – prix de 5 torches pour le feu de joie fait « *le XXIX aoust 93 et huict mains de pappier du grand* », 2 écus 50 s (f° 109v°-110) ; indemnité pour prix d'un mulet perdu en « *portant des bagages à la troupe* », 11 écus ; – présent de 2 chapons à N. de Mondonville, 2 écus (f° 115v°-116) ; location d'une maison pour les Observantins, 12 écus ; – indemnité à Pierre Repayre, ex-procureur au siège de Draguignan, pour solde du prix d'une maison près de la porte St François, abattue pour les fortifications, 12 écus ; – port de poudre à Brignoles, 2 écus ; – contribution à Jacques Martiny, notaire aux Arcs, « *commissaire de XXV hommes logés au château dud. lieu* », 63 écus ; – fournitures : de vin et de foin aux troupes logées à Fréjus, 427 écus 42 s ; de « *cordalhe... pour aller abbatre le fort de Roquebrune* », 2 écus (f° 122-128v°). – Procès-verbal d'apurement (f° 132). – Pièces justificatives. – Mandat au préposé de la porte St François pour « *prendre garde des vivres que sortent hors la presente ville* », pendant un mois, 3 écus. – Quittance de contribution par le commissaire de l'entretien des troupes du baron de Montault, 470 écus. – Mandats pour : une charge [160 lit] de « *paumolle* » [orge sans barbe] destinée à 10 gendarmes [malades] de la compagnie du baron de Montault, 8 écus ; poisson pour faire « *la soupe à monseigneur le marquis de Senelle [Seigniley ?] et sa suite, venant de St Tropez* », 14 # 10 s ; 158 quintaux 2 rups [6 336 kg] de foin pour la compagnie du baron de Montault, 100 écus 4 s ; 36 charges d'avoine pour même destination, à 4 écus la charge [160 lit], 144 écus ; 2 350 livres de pain, fournies au même, à 5 liard la livre [4 hg], 48 écus 52 s ; 16 charges 13 siviadiers d'avoine, à 4 écus la charge, 64 écus ; 2 205 livres de pain pour la susdite compagnie à 7 liards la livre, 64 écus 18 s 6 d ; – fourniture de viande à la même compagnie et à celle du comte de Candolle, 139 écus 12 s. – Quittance d'acompte par N. de Mondonville, lieutenant de la compagnie de feu le baron de Montault, de la contribution de 20 feux, pour 3 mois, 1 417 écus 1/2. – Mandat pour : 4 charges 1/2 de vin distribué à la garnison, à 2 écus 40 s la charge [60 lit], 12 écus ; avoine fournie à 24 gendarmes durant quinze jours 1/2, 409 écus 45 s. – Quittance d'acompte par le trésorier de 2 termes du fermage des moulins à farine, 32 écus. – Mandats pour : honoraires d'Antoine Pellaugier, chargé du réallivrement, 15 écus ; viande fournie aux troupes du comte de Candolle, 28 écus 48 s ; 53 livres [21,2 kg] de viande d'agneau distribuée aux officiers de la garnison, 3 écus 44 s ; bois et huile au corps de garde, 51 écus ; gages trimestriels à Honoré Broqui, chanoine, régent des écoles, 12 écus ; à N. Guillarche, régent des écoles, 16 écus 40 s ; secours à un garde, malade, du duc d'Épernon, 3 écus ; port d'une lettre de Sibille de Pontevès invitant les consuls à payer à N. de Châteauneuf, conseiller [au Parlement], des intérêts échus depuis plusieurs années, 3 écus ; remboursement à Thomas Verno de la somme due par la commune au baron des Arcs, comme neveu et héritier de l'évêque de Fréjus, 56

écus. – Quittance dudit baron. – Procès-verbal d'expertise des réparations à faire au chemin royal des Salles près de la pièce de Barthélemy Roman, lequel ayant assisté aux opérations a accepté de faire les réparations moyennant 4 écus. – Mandats pour : secours à Jeannette Pignon, pauvre fille, 6 fl 1/2 ; transport de 20 « *saumados d'areno* » à 5 liard l'une, 25 s ; salaire des personnes employées à la « *demolission* » du fort de Roquebrune « *suivant la commission* » du duc d'Épernon, « *attendu le doute que y est que les ennemis ne se saisissent dudit lieu de Roquebrune que prejudicieroyt grandement à nostre commune* », 10 écus 45 s (1<sup>er</sup> av. 1593) ; nourriture à N. Isnard, « *commissaire des poudres du canon* », député par le duc d'Épernon, 10 écus ; l'étape de la compagnie du capitaine Planchier, se rendant au camp, 3 écus (3 avril) ; honoraires des 2 députés à l'assemblée des « *états* » à Brignoles, 58 écus ; prix de 11 « *cabrions* » [chevrons] employés à « *l'artillerie et conduite d'icelle... à Roquebrunne, Faience et Anthiboul* », 55 s. – Quittance par : Gilbert Badier, trésorier général, du solde du prix des moulins de St Antoine rétrocédés à la commune, 3 200 écus d'or. Pierre Repaire [alias Ripair], ex-procureur au siège de Draguignan, pour solde du prix d'une maison démolie à cause des fortifications près de la porte St François à Fréjus, 12 écus. – Copie d'un ordre de De la Valette, duc d'Épernon, chevalier des ordres du Roi, amiral de France et commandant général en Provence, à Jacques Martin [alias Martiny], notaire aux Arcs, « *Estant necessere de provoyr à l'entretienement de vingt-cinq hommes de pied estant en garnison au chasteau des Arcz durant ce mois de mai, nous vous don[ons] pour contribuable les lieux cy dessoulz nommés que vous exigerez à raison de douze escus le feu ; mandeit aulx consuls dud. lieu de les vous fornir et paier, et, à faulte de ce fere, vous les constraintrés par amprisonnement de leurs personnes et vante de leur bestail et biens quelconques, enioignant à tous subiects de Sa Majesté de vous y adcister. Sur la ville de Fréius, sept feux, revenant à la somme de quatre-vingtz-quatre escus affectés pour l'entretienement des dictz vingt-cinq hommes de pied durant ce dict mois. Faict à Manosque le premier jour de mai mil cinq cens huictante-neuf, La Valette, ainsi signé à l'original. – Teneur de requeste et décret ... supplie humblement le sieur baron des Arcz disent que, pour l'antretènement de ces compagnies, tant de pied que de cheval, il auret fait l'advance des vivres et ce seret de beaucoup engagé sans qu'il aie peu exiger et recouvrer ces contributions et désirant en fere l'exaction presentement, il ne peult, sans vostre autorité et permission. Sera donc votre bon plaisir, Monseigneur, ordonner ladicte exaction estre faicte par un comissere à ce députté sur les contributions à luy bailhées tant par feu monseigneur de la Valette que sieurs et procureurs du pais signés en forme cy alliées et en cas de dellay ou reffus y estre constraintz par toutes voies de justice deubves et raisonnables et priera Dieu pour vostre santé et prospérité, Les Arcz. – Teneur du décret : Il est accordé au suppliant la contrainte requize en gardant les reglemens par nous sur ce faict. Faict à Brignolles le onzième mars mil cinq cens nonante-trois. J : Louis de la Valette. Ainsi signé à l'original ». Pour extrait [signé] J. Martiny, notaire aux Arcs. – Mandat, port d'une lettre de N. de Mondonville à « *monseigneur* » [Louis De La Valette ?], à Riez, le priant de déloger la cavalerie du s<sup>f</sup> de Belloc, 3 écus.*

**CC 75. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 371 feuillets, papier ; 493 pièces, papier. 1593-1595. – Comptes trésoraires.**

Antoine Bermond, trésorier.

Recettes	26 514 écus	49 s	& 116 charges 3 setiers 3/4 de blé
Dépenses	26 862 écus	37 s	& 128 charges 3 émines de blé
Déficit	347 écus	48 s	& 11 charges 5 émines 1/4

« *apretie à cinq écus la charge [160 lit] faisant au tout* » 405 écus 33 s. – Recettes. Ferme : des moulins de l'Isle [au Puget], 39 charges 3 setiers 3 quatrières de blé estimé 4 écus la charge [160 lit], « *ainsin qu'appert du certifficat portant parmission de vendre led. bled*

*audict prix pour escu au plus hault prix que se peult vendre » ; – des moulins St Antoine et de la double mouture, solde, 54 charges 1 setier de blé « mescle » [méteil] et 2 charges de blé « anone » [froment] ; – du « petit escandailh », 11 écus ; – du « grand escandailh », 40 écus ; de la rève de la farine, 405 écus ; – du fumier, 30 écus ; – de la « mollière » [houillère ou carrière de pierre meulière ? [Les mollières sont des pâturages inondables. Il n'y a pas de pierre meulière sur le territoire de Fréjus.]], 6 écus 12 s ; du « bon denier et encourage », 11 écus ; – des fours, 239 écus ; de la rève de la chair, 22 charges [35,20 hl] de blé annone ; de la paneterie, pour 9 mois et demi, 190 écus ; – du 5 pour 100 sur les marchandises, 174 écus (f° 1-6). – Emprunt contracté vis-à-vis de : N. sieur de « Jollians », 97 écus 20 s ; Antoine Robié, capitaine, 497 écus ; Pierre Bonaud, notaire, 404 écus ; Melchior Denigris, 142 écus 52 s 6 d ; Jean Crotte, apothicaire, 322 écus 14 s ; N. Denigris, viguier, 299 écus 25 s ; Esprit Raymond, notaire, 400 écus (f° 9-13). – Taille : de 10 écus par livre cadastrale imposée le 2 janvier, 6 895 écus ; de 2 écus, imposée le 3 id., 1 328 écus ; de 2 écus, imposée le 24 février, 1 338 écus, de 2 écus, imposée en mars, 1 340 écus ; de 4 « francs », imposée le 1<sup>er</sup> avril, 892 écus 30 s ; de 2 écus, imposée le 1<sup>er</sup> mai, 1 331 écus 45 s ; de 3 écus, imposée en juin, 1 666 écus 30 s ; de 6 écus, imposée le 1<sup>er</sup> août, 3 927 écus 45 s ; de 2 écus imposée en novembre, 1 328 écus 15 s (f° 18 à 20). – Dépenses « perdrix sive surenchères », 36 écus 26 s. – Entretien des « Gascons lougés en garnison ... », du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mai inclus ; « au cappitaine » : Garlière, 360 écus ; Bigos, 536 écus ; Bidouze [alias Bidonse], 592 écus ; Garros, 238 écus ; Canne, 240 écus ; – de la compagnie de N. de Mondonville, gouverneur de la ville, 618 écus 40 s ; des 5 compagnies de la garnison de la ville, après la sortie des Gascons, du 17 mai au 31 août ; à la compagnie du capitaine : Bernardin Carbonel, 207 écus 18 s ; Jean Villy, 334 écus ; Ambroise Villy, 318 écus 6 s ; N. Perrache, 411 écus 18 s ; Jean Crotte, 237 écus 48 s ; N. Bonaud, 573 écus 20 s (f° 44v°-46v°). – Gages : des 4 capitaines de quartier, 126 écus ; de 7 caporaux « au cappaigne » de la compagnie de Jean Villy, 14 écus 12 s ; de 14 sentinelles « perdues de nuit et gardes sur les adnemis du terroir », pendant janvier et février, à 4 écus par mois, 67 écus 24 s ; Louis Carbonel, notaire, pour avoir accompagné N. de Mondonville à Brignoles, afin de « represanter à mons<sup>r</sup> d'Espéron l'estat et desportement des habitantz dud Fréjus », 8 écus 20 s ; du marinier envoyé à St Tropez pour porter un veau et un sanglier au duc d'Épernon, 2 écus ; du garde à « la porte de la ville et s'en prendre garde des estrangiers quy entreront et bailhoit rolle d'iceulx pour la consigne », pour 1 mois, 6 écus ; Claude Lambert « pour avoyr commandé à la compagnie du cappitaine Perrache deux escadres [escouades] » pendant 60 jours, 4 écus ; – Prix de : 90 pains à 1 carolus la pièce, et 2 rups [16 kg] de fromage gras fournis à la compagnie de N. [de Villeneuve] sieur de Tourrette et à celle de N. sieur de Beauregard « venus au secours de ceste ville lhorsque firent sortir les Gascons qu'estoyt le » 17 mai dernier, 6 écus 51 s ; « ung pairol [chaudron]... forny au canonnier pour fere de culhieres pour l'artilharie », 2 écus 20 s ; « ung moullon de fremier [fumier]... employé à la réparation de la muralhe » du quartier de Saint Antoine, 30 s ; 38 pains d'un carolus la pièce pour le souper des soldats venus de Seillans, 31 s 6 d ; 150 pains d'un carolus la pièce « pour les gentz quy travailhoynnt au bastion de l'Agachon le jour de l'Assention » et 5 rups [40 kg] de pain fournis à la compagnie de N. de Tourrettes, 4 écus 41 s (f° 46v°-59). – Gages : des 12 soldats amenés par N. sieur de Bagnols, « pour troys jours qu'ils ont faict garde », 8 écus ; de 2 hommes chargés d' « aller faire la descouverte du loing du Rayran s'il y avoyt aulcunes gens de guerre embusqués, suivant les nouvelles [qu'] auroynt eu messieurs les consulz », 1 écu 10 s ; de Joseph Faye, « diacre en l'église de Frejus ..., pour avoyr sonné la retraite l'espace d'une année », 6 écus ; d'un mois aux soldats de la compagnie du capitaine Jean Villy, 148 écus 45 s ; de celle de N. Bonaud, 168 écus (f° 68-86) ; d'un sergent, pour 1 mois, 7 écus 48 s ; du garde des moulins pour 4 jours, 40 s (f° 92 et 94) ; de 2 gardes « aux adnemis au terroir, ... pour se prendre garde des soldatz et gendarmes quy venoynt courir aud. terroir », pour 9 nuits, 12 écus ; de la compagnie de N. Bonaud, de garde dans la ville, 239 écus 36 s ; d'un tambour, pour 15 jours, 2 écus ; de la compagnie de Jean Villy, à la garde de*

la ville, pour 1 mois, 160 écus ; de N. Perracho, 160 écus ; de N. de Mondonville, pour 1 mois, 245 écus 48 s ; « *des capitaines Bonaud et Villy* », pour 15 jours 164 écus ; d'Honoré Coste, « *sergean majour* », 30 écus ; des compagnies des capitaines « *Crotte et Villy* », 249 écus (f° 101-114) ; du député au duc d'Épernon « *pour faire appoincter les requestes ... presentées sur le reglement des cappitaines et soldatz de la garnison* », 4 écus (10 janvier). – Port d'une lettre : à N. Denigris, viguier, député à Riez relativement à l'incarcération à Aups, par le comte de Carcès, d'[Amic] Penna et Guillaume Bonaud, 1 écu (20 id.) ; de N. de Mondonville au duc d'Épernon « *pour y faire entendre les insollances que le cappitaine Monton [ou Mouton] faisoyt en ceste ville* », 3 écus 20 s (23 id.). – Gages : du député à « *l'armée de monseigneur d'Espéron pour entendre sy les deux armées se batroyent, ainsy que le bruit couroyt, et voir de recouvrer une mulle ... que le cappitaine Verdache ... avoyt admené pour porter ses ardes* », 3 écus (19 avril) ; de l'envoyé : au quartier du Rayran pour avertir « *ceux quy estoyen t... de se prendre garde, attendu l'avertissement qu'on avoyt heu* », 7 s ; à Aix « *pour espier en quel estat estoyent les affaires, et sy le s' Desdiguières [Lesdiguières] estoyt encore dessandu aud. Aix et quelles troupes y avoyt admené* », 1 écu 36 s (26 id.) (f° 118-126v°). Port d'une lettre au duc d'Épernon « *pour quelques plainctes des cappitaines de la garnison* », 1 écu (10 mai). – Gages du porteur : envoyé de Grasse pour apporter une copie « *de la tresve d'antré d'Épernon et Desdiguières* », 35 s (11 id.) (f° 129v°) ; d'une lettre à « *messeigneurs du Parlement à Manosque ... touchant le fait advenu en ceste ville* », 3 écus (22 id.) ; envoyé à St Tropez pour « *espier quel chemin prenoyt monseig<sup>r</sup> d'Espéron et ses troppes* », 30 s (24 id.) ; venu d'Aix portant une lettre de [N. de Villeneuve], sieur de Turrettes « *pour quelques advertissementz* », 6 s (id.) (f° 130v°-131v°) ; venu de Six Fours « *pour apporter quelque advertissement de la part ... des consuls de Thollon* », 5 écus 30 s (5 juin) ; envoyé à Antibes « *pour faire venyr monsieur [Amic] Penna pour traiter avec luy de le faire aller vers le Roy au voyage qu'il doit faire à Lyon* », 50 s (8 id.) ; envoyé au Luc aux fins d'« *espier qu'elles troupes y estoyent lougées, attendu que le bruict couroyt que y sy devoyt faire ung gros pour desfendre en ses cartiers* », 1 écu (13 id.) ; d'une lettre : du marquis de Trans « *portant advertissement de quelques entreprinses que se faisoyent en ceste ville* », 1 écu (26 id.) ; des consuls de Lorgues « *pour... advertir des troupes que s'assembloyent aud. lieu affin de nous donner occasion de faire bonne garde* », 40 s (4 juillet) ; d'un député au duc d'Épernon à Brignoles, 1 écu 30 s (id.) ; de l'envoyé du Luc porteur d'une lettre de Louis Carbonet [en mission dans cette commune], 40 s (8 id.) ; d'un envoyé à Lorgues afin « *d'espier sy... le sieur d'Espéron estoyt arrivé aud. lieu* », 1 écu 30 s (13 id.) ; [en la même commune] pour savoir si « *le marquis estoyt arrivé aud. lieu avec grand forces* » ainsi que le capitaine Bruol l'avait annoncé, 1 écu (20 id.) ; à Draguignan pour « *espier* » si le duc d'Épernon y était arrivé, 30 s (28 id.) (f° 134-140) ; venu : de Mons, porteur d'une lettre de N. sieur de Turrettes, 1 s (7 août) (f° 141v°) ; de la Napoule portant une lettre du « *cappolié* » du capitaine Daulmas, 20 s (23 id.) (f° 142v°) ; de Rougier, porteur d'une lettre [d'Amic] Penna, 20 s (3 septembre). – Gages : de l'envoyé au duc d'Épernon aux fins d'obtenir une sauvegarde pour les députés qui « *devoient aller par devers luy* », 3 écus (26 id.) ; – Port d'une lettre à N. de Mondonville à Draguignan, 35 s (10 octobre). – Gages de l'envoyé : à Sisteron « *pour trouver* » le duc d'Épernon, 3 écus 30 s (22 id.) ; au même lieu pour « *espier quel chemin tenoyt* » ledit duc, aux fins d'« *y faire acheminer les depputés* », 2 écus (29 id.) (f° 144-148) ; venu de Toulon avec une lettre d'avertissement de N. sieur de St Cannat, 1 écu 28 s (27 novembre 1594) (f° 151). – Gages : de Louis Carbonel, notaire, et de N. Denigris, viguier et consul, députés à l'assemblée [des états ?] tenue à Riez le 22 janvier, 20 écus (3 février) (f° 175) ; du charpentier qui a confectionné le pont levis de la porte St François, 5 écus (f° 178) ; d'Esprit Raymond, notaire, et N. Denigris, viguier, députés auprès du duc d'Épernon à Brignoles, pour obtenir « *descharge des compagnies lougées en ceste ville par abbord* », 12 écus 20 s ; de Joseph Maubert, serrurier, « *pour avoyr desclavat lou gros canon le jour que les Gascons feurent battus à la cittadelle* » et réparé la serrure de la

porte St François, 1 écu (31 mars) (f° 180 et 181) ; des gardes mises au rivage pour veiller aux « *galleres qu'on disoyt estre au port d'Agay* », 35 s. – Montage des canons pour aller au Muy, 5 écus (15 avril) (f° 184v°). – « *Dépenses et argent forny tant au sieur de Mondonville, lieutenant des gendarmes* » de la compagnie du comte de Candolle, gouverneur de Fréjus, savoir : avoine, 17 charges [27,20 hl], 42 écus ; bois, huile et chandelles ; 91 écus 12 s ; numéraire, 1 883 écus 26 s ; « *blé, avoyne, vin* », 249 écus 20 s ; viande, 68 écus 51 s (f° 153-169). – Transport de 2 ormes pour la confection du pont levis de la porte St François, 2 écus (f° 170). – 2 journées de 3 scieurs de long pour faire des « *tables* » [madriers] pour ledit pont levis, 2 écus 24 s (f° 174). – Achat : d'une « *jayne* » [poutre] pour le même emploi, 1 écu 40 s (f° 175) ; de 4 rups et 5 livres [34 kg] de fer pour réparer les « *rouages des canons* » et les « *pallamelles* » du susdit pont levis, 5 écus 3 s (f° 176v°). – Remboursement de créance à : Esprit Raymond, notaire, 420 écus ; N. Pignon, juge, 150 écus (f° 183). – Dotation d'une pauvre fille en vertu du legs d'Honoré Clément [protonotaire], 19 écus (f° 185v°). – Torches pour faire le feu de joie à l'occasion du couronnement du Roi, 2 écus 45 s (f° 186v°). – Remboursement à Louis Carbonel, notaire, de la somme par lui donnée à Jean Gay, de Tourtour, « *pour la restitution des acquictz et pappiers que feurent prins à messieurs les consuls Guillaume Bonaud et Amic Penna ... allant aux etats à ... Riez ... au moys de janvier... 1592 ... ou [ils] feurent prisonniers pour les gens du ... comte de Carcès* », 30 écus (f° 187v°). – Frais « *de la collaction sive gangerelles faictes aux batisalhes de l'enfant de Cabede, trompette, tenu par les consuls, au nom de la commune, aux fontz du batesme* », 1 écu 55 s (f° 191v°). – Achat de : 8 livres [3,2 kg] de cordes portées à la citadelle « *pour travailler le mouton* » le jour qu'on fit sortir les Gascons, 2 écus (f° 193v°) ; 29 livres [11,6 kg] de plomb pour faire des balles distribuées aux habitants le jour susdit, 48 s. – Acompte de remboursement aux Observantins pour « *la fabrique de leur couvent* », 50 écus (f° 194v°, 195v°, 197v°). – Remboursement à Bernard Crotte du complément de 100 écus dus « *au sieur de Coucoret, sacrettiare de la chambre du Roy, pour le voyage faict vers ... le Grand seigneur* » pour le rachat des esclaves, 50 écus (f° 198 et 201). – Port de poudre « *lhorsque monsr d'Esperton alloyt assieger le chasteau de la Garde* », 2 écus (24 août) (f° 198v°). – Pris d'un « *cap de corde ... pour le mettre au canon pour le trainer au siège du Muy* », écus [manque le nombre] (f° 200v°). – Confection à prixfait de la toiture de la chapelle de St Joseph, 6 écus 30 s. – Gages : d'Amic Penna, docteur en médecine, député aux Arcs auprès du duc d'Épernon « *pour luy remonstrer les occasions pourquoy on avoyt sorty la garnison* » de Fréjus, ... et autres voyages, 15 écus (f° 202) ; de Melchior Vaille, député, avec N. Dolle, receveur des deniers, Etienne Camelin et Louis Carbonel, notaire, à St Tropez « *pour traiter avec M. d'Esperton des affaires de nostre commune* », 9 écus 20 s (décembre 1594) (f° 210v°). – « *Deniers ... payés à ceulx quy ont forny blé, pain, vin, foin, avoyne et autres choses pour l'entretienement des gens de guerre ... logés en ceste ville par abbord* », savoir : viande, 137 rups 11 livres [1 100 kg], 177 écus 8 s 6 d ; viande de veau pour les officiers, 60 rups 2 livres [480 kg], 83 écus 10 s ; vin, 383 charges à 3 écus la charge [60 lit], 1 149 écus ; avoine, 33 charges 4 setiers 1 émine 1 sivadier, [53,02 hl], 203 écus 42 s (f° 211-235) ; pain, 1 828 écus 50 s ; foin, 627 quintaux 1/2 [251 000 kg], 514 écus 42 s ; numéraire, 398 écus ; bois et huile au corps de garde, 439 écus 36 s. – Fourni : à « *m<sup>r</sup> de Bagnoulz et ses soldats quant arrivarent en ceste ville le soir que la garnison des Gascons feust sortie* » ; « *au sieur de Torrettes qu'il venoyt lendemain pour secours de la ville, tant au devant la porte ... [que] hors ; et incontinent que y feust arrivé avec sa compaignie de chevaulx logés que à Sainct Raphel y cy estantz allés loger pour se reposer* » ; aux hommes qui travaillaient « *à la fortification de la ville le dimanche suivant* », 3 charges 1/2 de vin à 3 écus la charge [60 lit], 10 écus 30 s (20 mai) (f° 213-299). – « *Rabillement des rouaiges et autres boys des canons* » et pour leur transports au Muy « *lhorsque monseigneur d'Esperton l'assiegea* », 1 écu 36 s. – Prix de 5 livres [2 kg] « *sen de porc ... pour monter les deux gros canons quy estoient au Paty* », 1 écu 15 s. – 5 journées de bœuf employés « *au tirage des canons* » au siège du Muy,

2 écus 30s. – Prix : d'un « *pan de sen de porc* » pesant 6 livres 9 onces [2,625 kg] pour les rouages des canons, 1 écu 21 s ; d'un « *gros cap de corde* », de 4 rups 15 livres [23 kg] et « *autre cordalhe* », 26 écus ; de 5 journées de charrette pour porter des munitions pour « *batre* » le Muy, 5 écus (f° 301-305). – Port de poudre au château de la Garde, 1 écu (6 juin). – Prix de « *deux barilles mollières ... pour les ramplir de pouldre* » à employer au siège du Muy, 48 s (f° 312). Transport : de poudre et de balles audit lieu, 2 écus 30 s ; de canons au même endroit, 21 écus (f° 312v°-317v°). – Travaux des fortifications de la ville « *en plusieurs et divers lieux* » ; 5 journées d'hommes et 14 de femmes « *pour ... fondre le bastion joignant la terrasse et sortir la terre dans la ville* », 1 écu 40 s ; 400 tuiles pour « *couvrir la porte du Mazeau* », 2 écus ; journées : d'hommes et de femmes employées « *à la démolission des bastions de l'Agachon* », 4 écus 22 s 6 d (16 mai) ; de femmes au transport de la « *terre à la fortiffication* », à 5 carolus par femme, 2 écus 36 s ; id. de maçon pour « *fondre la citadelle* », à 20 s par jour, 2 écus 10 s (17 et 18 mai) ; id. de femmes, employées aux fortifications, 6 écus 58 s (21 id.). – Réparations : aux guérites, 1 écu (f° 325-326v°) ; à la chapelle de St Joseph, 5 écus 30 s (f° 327). – Acompte « *de la fortiffication* » donnée à prixfait à Jacques Muschel, ingénieur, 217 écus 24 s. – Journées d'hommes et de femmes employés à la démolition « *des grandz bastions* », 79 écus 58 s 6 d (f° 334v°-342). – Remboursement à N. Pougnaire, receveur, du blé fourni pour l'entretien des chevaux du marquis de Trans, logés au Muy, 20 charges [32 hl]. – Fourniture de blé pour faire du pain aux troupes logées à Fréjus, 30 charges [48 hl]. – Acompte du blé dû au « *s<sup>r</sup> de Gouas* », 21 charges [33,60 hl] ; au même, acompte du blé que la commune doit aux hoirs de N. Montault « *pour rayson du blé lui avoyent prins dans l'evesché* », 57 charges [91,20 hl] (1594) (f° 349-350). – Procès-verbal de clôture (1597) (f° 353). – Pièces justificatives. – Rôle des cotes irrécouvrables, « *à faute de mubles, ... du ... casarnet de dintre ville ... Se descharge aussy led. comptable de la somme de mil trois cents unze escus quarante sept soulds que se montent les cottes des talhes debves par plusieurs particuliers desnommés dans lesd. livres des tahles, et desquelz il n'a peu recouvrer payement à faulte de meubles et fruitz, ainsy qu'appert des exploitz sur ce faictz...* ». – Mandats. – Dépenses pour les compagnies des « *sieurs de Mondonville, Garices, Bigos et Bidonse* », pour chacun, 4 écus ; – gages du « *messenger* » envoyé au duc d'Épernon « *pour appointer les registres que luy avons présenté sur le reglement des capitaines et soldats de la garnison de ceste ville* », 4 écus (10 janvier). – Quittance délivrée par : N. Garices, commandant, pour l'entretien d'une compagnie pendant un mois, 124 écus ; N. Bigos, pour même objet, 124 écus ; N. Bidonse, id., 124 écus (1<sup>er</sup> février). – Parcelle des vacations faites par Henri Pellaugier, « *mandatier* » de la commune, ... « *vaquar tres jornadas per far acoutrar la brecho, au darnier de la meson de m<sup>r</sup> le tresausier, ... lougat de mason et d'omes pour les servir, dont les homes ont gagné vint et cinq sous pour chascun dont ils en requierent juste paie, fl. 6, s 3 ; ... pour fere reculeir les cors de gardes et garites, fl. 5, s 3 ; ... 2 avril [1593] ; ... quatre jourt pour conduire les quarante et trois homes pour aler abattre Roquebrune (sic ?) et ont gagné quarante sous chacun, fl. 3, s 4... quatre jornadas pour conduire les vivres des homes que aneront abatre Roquebrune, fl. 3, ... Une journade per curar las crottes du Rairan, fl. 3 ; doas jornadas per anar fi fare ung espassier à dus martelières du moulin que li ai conduat Jaume, travailhur, pour les fere et moi pour les aidere..., fl. 8, s 4* ». – Mandats : port d'une lettre de N. « *Baignoulx* » [sieur de Bagnols], avertissant les consuls de Fréjus que le marquis de Trans arrivera le 20 janvier au soir, au Muy, « *avec six vingtz chevaux...* » et les invitant à en donner avis à N. de Mondonville, 1 teston ; port et conduite des « *pernyers quant le canon alloyt au Muy* », « *4 francz* » ; remise de 20 charges [32 hl] de blé « *announe pour semblable cantité* » ... que N. Pougnaire, receveur de Grasse « *nous a fait expedier au lieu des Arcz pour balher à monsr de Masa, lieutenant de la compagnie [de] chevaulx legers du sieur marquis de Trans, lougés au Muy* » (24 février). – Quittance par les capitaines Garices, Bodonse et Bigos, pour l'entretien de leurs compagnies pendant le mois de février, à chacun 112 écus. – Mandats ; fourniture de bois et

de chandelles à N. de Mondonville, 30 écus ; gages de l'envoyé 1° à De la Valette pour l'avertir que « *les canons estoyent prestz suivant ses mandements* » ; 2° aux consuls du Puget pour les inviter à « *mander trois peres de boeufz pour tirer les canons* », 1 écu (6 mars) ; prix d'un « *gros cap de corde... pour tirer le canon [et] pour aller forsser le Muy* », 26 écus (8 mars) ; intérêts de 428 écus dus à Honoré Crotte, 42 écus 2 den. ; prix de « *trois fums [cordes]... pour faire des cojougles [corde qui lie les attelles du joug] aux joingz des bœufs* », 1 écu ; transport de canons au Muy par ordre du duc d'Épernon, 5 écus ; transport pendant 5 jours de « *balles de canon* » au même lieu, 5 écus ; intérêts dus à Thomas Verno, 40 écus ; gages de l'envoyé au duc d'Épernon « *pour savoyr sy les deux camps se batroyent ainsi que le bruict estoyt* », 3 écus (19 mars) ; intérêts à N. Dolle, receveur [des deniers], 220 écus. – Quittance par N. de Mondonville pour l'entretien de sa compagnie pendant 1 mois, 56 écus. – Extrait du « *rapport d'estime et d'ordonnance* » de communication du juge de « *la court ordinaire de Fréjus* », concluant au paiement par la commune à Antoine Bouteiller, « *yssoraire* » [essorilleur ou tondeur] ; à Antoine Bouteiller, « *mescrent* » [mécréant ?] ; Michel Laugier et Catherine Bonesse, ménagers de Fréjus, de la valeur d'un bœuf pour chacun d'eux, volé et mangé par les soldats en 1592, lors du siège d'Antibes par le duc d'Épernon, lesdits bœufs ayant été requis par la commune pour « *l'attirailh des canons de l'artilherie* » (12 avril). – Mandats. Port : d'une lettre aux consuls de Bagnols pour les informer du décès au Muy de N. Brunel, capitaine, 15 s (1<sup>er</sup> mai) ; aux consuls de Grasse d'une copie de la trêve entre « *Desdiguières* » et d'Épernon, 35 s (11 mai) : gages de la personne envoyée à Orgon « *entendre de nouvelles en quel estat estoyent les affaires de la guerre* », 2 écus 30 s (21 mai) ; journées [d'hommes] ou de femmes employées aux fortifications, 15 carolus ; port d'une lettre de [N. de Villeneuve, sieur] de Tourrettes aux consuls de Fréjus : « *Messieurs les consuls, suivant la creance que vous me donnastes, j'ay assureé monsieur Desdiguières comme vous estiés bons serviteurs du Roy et que ne desiries rien plus que de conserver vostre ville ... à Sa Majesté et de vous remettre soubs l'obeissance du gouverneur que plairoit à sad. maj<sup>te</sup> vous donner, dont led. s<sup>r</sup> Des Diguières [Lesdiguières] a esté fort joyeux et m'a donné charge de vous escrire de sa part qu'en toutes les occasions qui se presenteront il ne manquera de vous favoriser et secourir de tout son pouvoir. L'on a fait courir certain bruit de par deça comme vous reconnoissiés monsieur de Mondonville et quelques autres Gascons pour gouverneur en vostre ville ; ce que je ne puis croire. Considérez que vous auries à fere avec des gens quy, avec le temps, se rendroient maistres de vous et series plus slaves que jamais ; et celui qui cuve les vengences dans son sein, s'il avoit une autre fois prinse sur vous, vous en feroit bien rendre la cuve avec vostre ruyne et perte toutale, à quoy vous devez bien penser. J'ay entendu de bonne part comme il [y] en a dans vostre ville qui parlementent avec monsieur d'Espéron, michinent quelque traison. Prenes-vous y bien garde. Je croy que vous l'entendes déjà et l'aures peu cognoistre à sa mine. Nous avons de nouvelles assurées que le Roy est paisible en France non obstant le faux bruit que l'on fait courir au contraire ; car ils usent de ses moyens pour prendre un subject de nous fere trouver bon de continuer la guerre an ce pais qu'est directement contre la volonté du Roy qui veut et entend que nous ayions la paix comme est en France, et veut que l'on coure sur ceux qui s'opposeront. Nous sperons que le Roy sera bientost à Lion et fera fere justice de ceux qu'empechent le repos puplic, comme il a commencé an France ; car il a fait despecher ceux qui avoient contruvé le presyden Brisson à Paris et attendent vous donner bien tost d'autres nouvelles. Au reste, je m'assure que vous ne me ferés point estre trouvé menteur en ce que vous me priates de parler à mons<sup>r</sup> Desdiguières de vostre part, car ce serait abuser de la familiarité de ces amis et ne vous en trouveries pas bien. An fin de conte, vous aures tost de nouvelles du s<sup>r</sup> Desdiguières [Lesdiguières] qui doit fere une ronde en vos cartiers, comme aurés pu cognoistre son intention par la responce qu'il vous a fait par vostre homme ; et désirant toujours vostre bien et conservation, je vous demeure à jamais, messieurs les consuls, vostre plus affectionné ami à vous fere service. [signé]*

*Torrettes. A Aix ce 25 mai 1594* », 6 s. Fourniture de 150 pains aux soldats de « *mons<sup>r</sup> de Tourete que son vengus en sete vile* », 23 fl. ; gages : de 2 hommes de garde aux bastions, pour 1 jour, 20 s ; d'un jour au guetteur mis au clocher « *de la grande eglise* », 20 s ; des 12 hommes envoyés pas « *le s<sup>r</sup> de Bagnouls* » à Fréjus « *pour y demeurer ... soldats* », à chacun, 40 s ; de l'envoyé « *à Seillans, Callas et Bargemon pour faire venir des soldatz pour la garde* » de Fréjus, 1 écu 20 s ; prix de 2 charges [3,20 hl] d'avoine fournie à « *mons<sup>r</sup> de Torrette quand il vingt en ceste ville pour secourir lhorsque faisoient sortir les Gascons qui [y] estoient en garnison* », 2 écus 1/2 ; prixfait de la couverture de « *la chappelle St Joseph pour y faire et tenir le cors de garde* », 5 écus ; logement de N. de Brissac du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, « *la moitié* », 30 écus 37 s 1/2 ; construction de la « *garite* » de St François, 6 fl. ; port d'une lettre de N. d'Éclésia, capitaine, aux consuls de Fréjus : « *Mesius les consuls, je vous done avis asurés que monsieur d'Épernon e parti de Brignole pour vous aller surprandre par le moien des amis que monsieur de Mondonville a suborné dans votre vile, e, à se fins a hasamblé se tropes au Poget, près de Pignans, là huil est resolu de vous ataquier. Il est tans de prandre garde à vous plus que jamès, quar nous sommes à la g[u]ere plus que jamais. Tus se quartiés se sont bandés contre li. Sugès [songez] (?) à Castelane que a refusé (?) et déclaré contre lui. Si avès besoin de jehans, mandès mie à dire. Votre meglur ami et servitur. [signé :] Declesia. A dix heures du soer à Chateudouble, ce 16 juin 1594* », 40 s ; honoraires de Martin Romans pour son « *voyage* » au Luc aux fins de « *scavoynr quelles troupes y estoient logées ; attandu qu'on disoit y si fere ung rende-vous de troupes pour desordres en ces quartiers* », 1 écu ; construction d'une guérite à St Pierre, 32 s ; gages de l'envoyé : au duc d'Épernon à Brignoles, (1<sup>er</sup> juillet) , des consuls de Lorgues pour « *avertir des troppes que se ramassoyent aud. Lorgues, ne sachant à quelles fins, affin que nous demeurasses à nos gardes* », 40 s (4 id.) ; port d'une lettre de N. d'Éclésia, capitaine, aux consuls de Fréjus ; « *Mesius les consuls, par rechange puis vous avoer escrit vous dis que pour sertein monsieur d'Épernon s'an va à vous, quar tout est parti et hut pris randevous à Lorges et à Flaioct et manchent [marchent ?] sans bagage. Croiès que s'an va à vous, et seus que sont dedans votre ville li font la mein. Ne criès [croyez] pas à ce que se hus (?) du Mui, quar s'est an faus desein de ce que fonct. Il e tans de se gardés à se coup, car trèves sont rompuos, à la cause que monsieur de Torves atorn[e] à Brignolle. Je prie adiu que vous conserve, quar il an est tans. Adieu. Votre serviteur, [signé] Declesia. [P.S] Si aves besoin de jehans mandes moe. Ce dimanche au soir.* », 15 s (4 id.) ; port d'une lettre du même « *Mesius les consuls, ces à se coup que se faut prandre garde, quar vous anemis s'an vonct à vous ; mes tenés-le pur chose asuré, quar est arivé se dimanche à vepres, son infanterie à Lorges, et seles d'Aups à Flaioct, e s'est pour vous cthose asurecho. Sortés au non de diu sens que vous sont sourpres dans votre vile. Si arrive quelque cthose de plus je vous an avertirei. Adiu. Monsieur d'Épernon est arivé à Lorges. Votre servitur, [signé] Declesia. [« Castedouble »] ce dimanche à sinct hures* » 40 s (id.). – Gages de 7 hommes envoyés dans la vallée du Reyran pour voir « *sy y avoyt aulcungs gens de guerre enbusqués, suivant les allarmes qu'avons heu ce matin* », 35 s (9 id.). – Certificat des capitaines « *d'une des compagnies exlues pour la garde de seste ville* » attestant la durée de service d'un soldat pour droit à la solde de 4 écus par mois. – Mandats. – Gages d'un mois de service à 11 hommes dans la compagnie de N. de Mondonville, 62 écus ; de 3 jours à 1 soldat de la compagnie du capitaine Jean Villy, 24 s ; transport : « *de l'attirail de l'artillerie* » au Muy, au mois de [mars] dernier ; 2 écus 1/2 ; de balles et de munitions au même lieu « *lhorsque monseigneur d'Espéron y fesoyn trayner l'artilherie* », 5 écus ; gages : d'un caporal ayant servi 54 jours à la compagnie du capitaine Montagnier, 3 écus 36 s ; de 18 soldats de la compagnie du capitaine Antoine Crotte, 36 écus ; de 17 hommes de la même compagnie, 34 écus 12 s ; de 35 hommes de la compagnie du [capitaine] Antoine Robié, 73 écus 30 s ; d'un tambour pour 15 jours, 2 écus. – Prix : de deux « *jaynes [poutres] ... pour couvrir le bastion St Joseph* », 3 écus ; d'un bœuf « *pris par les soldats au siège d'Antibol, ayant esté employé pour le compte de ceste ville [de Fréjus] à*



*l'atirailh des canons* », 28 écus. – Gages de : 20 hommes de la compagnie du capitaine Bonaud, pour 1 mois, 80 écus ; 18 hommes de la compagnie du capitaine Roubié, 69 écus 48 s ; un messenger envoyé à : « *Sisteron pour savoir que chemein fera monseigneur Depernon pour y fere acheminer nous députés* », 2 écus (29 octobre) ; un envoyé de Digne « *pour les affaires* » communales, 17 fl. ; du caporal d'une escouade de « *gens de cappage* », pour 4 mois, 8 écus. – Transport de 13 charges de « *ramme longue* » employée aux fortifications du quartier de l'Hôpital, 15 s. – « *Attestation* » de la cession faite à Jacques Rodeillat sur la rève de la farine, en paiement des fournitures de bois et d'huile faites aux corps de garde, 40 écus.

**CC 76. (Liasse.) – 13 pièces, papier ; 1 sceau.  
1595-1596. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. – Port de la lettre de J-Louis de la Valette [duc d'Épernon] portant « *J'ay esté bien ayse d'entendre que vous ayez chassé ceulx qui avoient occupé la tour de St Raphel et que le succedz en ayt esté tel que je désirois. Quant à ceulx qui se sont jettez dans le moulin du Puget, si vous cognoissez que leur retraicte y puisse apporter de l'incommodité, je ne suis pas d'avis que vous les y laissiez prendre pied ny se fortiffier, mais que leur faciez comme aulx autres, en quoy je vous assisteray, s'il est besoin, de tout mon pouvoir si vous voulez m'employer, comme aussy en toutes vos occurrances, n'ayant rien de plus à cueur que vostre repos et soulagement... A Lanbesc, Ile de mars 1595* », 20 s. – Gages : de la personne envoyée à Mons pour « *prendre garde sy se fayset aulcun gros de gens de guerre* », 1 écu ; du porteur de la lettre des procureurs du pays envoyant l'arrêt du Parlement « *sur l'effort [donné ses jours passés] dudit sieur d'Espernon en faveur de ceux de la ligue adsisté de ceulx qui tiennent pour le duc de Savoye contre ... le conte de Carces et ceulx ... combatantz pour le service du Roy ... d'Aix ce neufviesme mars 1595.* » – « *Nous vous donnons advis que le dixiesme de ce mois le duc d'Espernon ayant fait une grande breche à Sallon a donné deux assaulx, où il y a perdu deux ou trois cens hommes sans perte des nostres que de deux, et environ quatorze de blessés avec grand courage du ... comte de Carcès et de ceulx qui luy assistent ... XIII mars* » (id.), 1 s ; des porteurs : des lettres de S. Perraymond, gouverneur de Grasse, informant les consuls de Fréjus : que le vol de bétail commis dans ce lieu ne l'a pas été par ses soldats ; que l'un d'eux a seulement acheté un cheval de N. d'Éclésia, 2 écus 45 s ; d'une lettre au duc d'Épernon pour obtenir restitution des bœufs pris par les « *gendarmmes de Draguignan aux particuliers* » de Fréjus, 9 fl. 9 s ; venu de la Napoule pour avertir que capitaine George est sorti ce jourd'hui de Cannes ; qu'il a été vu avec quelques soldats à la Ste Baume pour troubler les habitants de Fréjus, 24 s ; envoyée par les consuls de Cannes pour informer : 1/ qu'au cap d'Antibes deux galiottes turques ont pris 6 ou 7 barques (22 juillet) ; 2/ qu'il « *est arrivé un grand massac ; tout présentement une pollaire venant de Marseille... [a été atteinte] vers la coste du cap Roux par deux galiottes turquesses [et l'ont] cassée* » ; qu'il y a lieu d'avertir la « *coste* » car personne n'ose sortir, 1 écu 10 s (16 octobre).

**CC 77. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.  
1596-1597. – Comptes trésoraires.**

N. Denigris, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Extrait de commandement fait à la requête de Guillaume Bonaud en paiement de 49 écus 45 s pour dommages intérêts à lui dus par Antoine Bermond. – Quittance d'acompte par le trésorier du reliquat du compte de 1593, 69 écus 40 s.

– Parcelle des vacations faites par Jean Carbonel, notaire et greffier de la commune : ... 4 « placartz... contenant les arrentement[s] des resves et estat de tresorier » 1 fl. ; « extrait de l'acte : de l'estat de tresorier » 4 fl. ; id. « de la resve de la chair », 4 fl. ; id. « de la resve [des] mollins », 4 fl. ; « inventere ... des papiers ... de la mayson de ville », 5 fl. ; « extrait de la sommation faite par : M. Anthoine Bermond, fermier de la resve de la chair », 1 fl. 3 s ; ... « les consuls à... Melchion Vailhe et Spérit Raymond, consulz vieulx, de luy baylher pur inventere tous... les papiers de la ville », 1 fl. 3 s ; ... « Spérit Raymond, jadis consul et sequestre des fruictz de l'évesché faite à messieurs les consuls », 1 fl. 3 s ; « coppie d'une lettre mandée par M<sup>r</sup> Balliste, commis du trésorier general contenant de mander à Draguignan, entre les mains du consul premyer, ... les deux escus et demy par feu imposés à Aix », 3 s ; « les deux cazarnetz de la tailhe eslevé de ung escu pour livre pour payer les soldars demandés », 4 s ; « procuration ... : [des] consuls à M<sup>r</sup> Vaixière pour se présenter en la cause contre madame de Callian et aultres appellantz de l'ordonnance faicte par le Grand conseil de ce que auroyt ordonné que le bestail de bourras soyt mys au tailh ung teston », 1 fl. ; « estrait [de la délibération] du grand conseil tenu le premier novembre 1595 », 1 fl. 3 s ; ... « procuration ... [des] consuls... à Mr Brissi, procureur au si[e]ge general, pour se presenter contre damoy<sup>elle</sup> Anne de Pontevès, dame du Revest, demandant en reduction de la pention ung teston », 1 fl. 3 s ; copie d'une lettre de N. Roux, commis du trésorier, [général] à Aix, enjoignant de porter à Draguignan : 1 charge [160 lit] de blé, 1 d'avoine et un demi écu par feu imposés par les « estas », 6 s ; « avoyr vaqué deux jours à la venue de monseigneur le duc de Guise allant à Grasse le 27<sup>e</sup> de febvrier et deux jours à son retour faysant les bolletes et aller par les maysons lendemain III<sup>eme</sup> mars, contorroller les gens que y estoit », 5 fl .... ; extrait : de 7 ordonnances « touchant les cent charges de blé vendu [en 1591] au s<sup>r</sup> Jehan Peyronnet de St Tropez ... ; lesquels extraitz [ont été] mandés à Aix au procès pendant contre ... le viguier Denigris », 5 fl. 10 s ; de la procuration des consuls à N. de Brissi, procureur au siège général d'Aix, « comme deffens et adjornés contre damoiselle Sibille de Pontevès, dame du Revest, demandant en réduction de pention ... ung teston », 1 fl. 3 s ; confection des 2 « cazarnetz de la tailhe... de ung cestier [40 lit] de bled par livre pour ... la cote de une charge [160 lit] par feu imposée aux estas ... du quatriesme mars 1596 », 3 fl ... ; Copie : du « mandat » adressé par le commis à l'exaction des 8 écus par feu imposés par l'assemblée des États généraux tenue à Aix en « janvier dernier pour le don faict [au] duc de Guise », 2 s ; de la commission de Vincent « du Roux, commissaire de 120 chevaulx legers de la garde du ... duc de Guise », 1 fl. ; de requête des consuls au Parlement « pour estre informé contre Loys Benon, son frère, sergent Gillot et aultres de Roquobrune », 1 fl. ; de la délibération communale députant le capitaine d'Éclésia à l'assemblée des [communautés] à Riez, 6 s ; des mémoires adressés à Guillaume Bérardi, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, « s'en allant en court, pour obtenyr du Roy quelque expéditions demandées », 1 fl. 3 s ; de « l'acte des canons que la commune auroyt bailhé aux consulz de St Troppes », 3 fl.

**CC 78. (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 42 feuillets, papier ; 164 pièces, papier. 1597-1598. – Comptes trésoraires.**

Jean Carbonel, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. Honoraires de N. Valentin, procureur au siège de Draguignan à l'occasion de procès en instance audit siège, 2 écus 9 s. – Quittance d'acompte : d'intérêts par « Delphine Borrilhe, femme et procuratrice de Benoit Bonin, marchand à Aix », 43 écus 20s ; par N. Genzi, procureur au Parlement, 20 écus 44 s ; par le trésorier du pays, 24 écus. – Extrait d'obligation d'une rente annuelle et perpétuelle en faveur de : Sibille de Pontevès, dame du Revest, payables à la Toussaint, 33 écus 1/3 ; de Lucrece Descallier [alias d'Escallier], veuve de Hugues Dedon, conseiller au Parlement de Provence,

payable le 26 février, 25 écus. – Mandats pour « *perdrix [encouragements] aux surenchères ... à l'inquant de la resve des strasses, poisson sallé et legnan* », 35 s. – Extrait de la circulaire de N. Chabaud [trésorier du pays], invitant les consuls à lui envoyer, au 1<sup>er</sup> mars, 4 francs par feu pour l'entretien des garnisons. – Lettre de François Inguibert de Roquebrune, chargé des réparations à prixfait de l'écluse du canal des moulins, demandant un acompte pour « *paga lou bestiary que a acanpat las peiros de la resclausa* ». – Mandat pour : acompte de remboursement à l'hôte du « *Chapeau rouge* » de Draguignan, 25 écus ; gages pour 8 jours de garde à la porte du Masel, pour la santé, 32 s ; 2 rups [16 kg] de pain distribué aux « *pauvres strangers qu'on a fait sortir* » de Fréjus, 34 s ; 6 rups [48 kg] de pain « *pour distribuer à la morne aulx pauvres* », les 29 et 30 mai, à raison de 6 liards la livre [4 hg], 3 écus 45 s. – Supplique de « *la jeunesse quy ont joué l'histoire de Ste Barbe* » ... aux consuls et conseillers ; les priant de leur « *faire bailler quelque chose pour s'aider à payer la despense et frays, et s'esforceront de fere de plus chemins d'aprandre à fere exercice* » ; accordé 6 écus. – Mandat pour : 2 rups [16 kg] de pain, à 11 patas la livre [4 hg], « *pour donner aulx paures estrangers que fesions sortir de ceste ville* », 1 écu 8 s 6 d ; gages d'un campier, pour 1 mois, 4 écus. – Quittance d'acompte par Jean-Pol Dodon, fils et héritier de Hugues, d'Aix, 74 écus. – Mandat pour : gages des 2 gardes du Dermont, pour 15 jours, 4 écus ; dépense du commandement fait à la requête de N. de Foresta, créancier de la commune, 8 écus 30 s ; vacations de Jean Vaille, prêtre bénéficiaire de la cathédrale, à Aups et à St Honorat, pour solliciter la mise en liberté de Pierre Bonaud, incarcéré [pour dettes communales ?], 10 écus. – Quittance d'acompte par l'économiste de l'Observance d'Aix, créancier de la commune, 130 écus. – Mandat pour : honoraires de Cyprien Vassaly, praticien député à l'assemblée des « *estatz* » à Marseille, 40 écus ; intérêts dus à Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan, 143 écus ; gages de 3 mois au garde de la porte du Masel, 9 écus ; contribution à l'entretien de 20 hommes de guerre « *pour la garde des salins* » d'Hyères, 93 écus ; gages de Louis Carbonel qui a vaqué 2 jours « *pour aller parler à mons<sup>r</sup> des Arcz* », 2 écus 40 s ; acompte : de la contribution pour l'entretien de la garnison d'Antibes, 27 écus ; d'intérêts à Boniface Dolle, 391 écus 40 s ; des deniers du Roi et du pays, 2 000 # ; gages de Didier Montanier, consul, 6 écus ; intérêts dus à Marguerite Mottet, fille de noble Gaspard et d'Anne de Tributis, 41 écus 40 s ; gages du préposé à la porte de la ville pour « *tenir compte du vin etranger qu'entrera* », pour 1 mois, 3 écus ; la dépense chez Pierre Garcin, hôte du Puget, faite par « *mons<sup>r</sup> le lieutenant Maty, mons<sup>r</sup> Vaixiere et... [N], greffier, pendant qu'ils faisoient les procédures du premier chef d'estatut de querelles contre messieurs de Roquebrune* », 14 fl. (18 octobre) ; honoraires des 12 témoins « *que ont assisté à monsieur le lieutenant particullier au siège de Draguignan, au ranplissement du fossé de nouveau construit par la commune de Roquebrune pour leurs mollins* », pour chacun, 12 s (14 id.) ; gages : du porteur d'une lettre et pour séjour afin de « *ferre consurter le prouès que la commune a contre mosieur de Rachaubrune pour reson du sien mollin* », 7 fl. (15 id.) ; de capitaine Antoine Bonaud « *pour vouaige qu'il fist à la citadelle d'Aix au tanps des perniers, outre ce qu'il a heu* », 40 francs ; prixfait du curage des garonnes depuis l'Argens jusqu'au pont de la Pierre, 88 écus 15 s. – Parcelle de Louis Carbonel, notaire, : ... extrait de cession de 49 écus par les consuls en faveur d'Anselme Autran, à prendre sur le fermage du four du Chapitre, 5 s ; ... « *facture* » d'un acte d'obligation en faveur du consul Gombert de 4 quintaux [160 kg] de poudre remis au capitaine Menjarde, de Draguignan, 4 s ; « *d'une quittance et promesse* » par les consuls de 47 charges [75,2hl] de blé en faveur de Jean Cocorel et Charles Antiboul, de St Tropez, 6 s ; extrait de la commission ... [de] « *messieurs les generaux adressée à mons<sup>r</sup> le maître des portz pour la ferme des gabelles ... de Fréjus, Cannes et ... St Tropez* », 30 s ; « *écriture : de l'acte de recepte de la collobrine et du grand canon venus de Draguignan par les s<sup>rs</sup> Coste et cappitaine Roux, de St Tropez* », 5 s ; de l'acte d'obligation de 4 quintaux [160 kg] de poudre, 5 s. – Mandat pour flambeaux ayant servi au feu de joie fait par ordre du duc de Guise à l'occasion de la « *réduction* » d'Amiens, 12 fl. (22 octobre) ; port de la lettre

de N. Varanchane, commissaire [des troupes], invitant les consuls, par ordre de N. de Lussan, de préparer le logement et les vivres pour la compagnie de « *monseigneur* », 25 s.

**CC 79. (Liasse.) – 1 pièce, papier.  
1598-1599. – Comptes trésoraires.**

N. Carbonel, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandat en faveur de N. Vassaly, consul, qui a « *vacqué pour trois jours allant aux Arcz, en compagnie de mons<sup>r</sup> le recepveur Dolle, pour accomoder et traiter avec le sieur dudit Arcz sur le payement que nous sommes luy deubs à raison de quatre livres par jour à luy taxées par l'ordonnance du conseil* » du 23 novembre 1598, 4 écus.

**CC 80. (Liasse.) – 1 cahier in 4°, 6 feuillets, papier ; 31 pièces, papier.  
1599-1600. – Comptes trésoraires.**

Jacques Bonaud, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Parcelle des vacations faites par Balthazar Porry, commis du [trésorier] général de Guesnay, « *suivant les exploits pour ce faicts* » : voyage à Fréjus « *pour compulser la commune [en] paiement de la somme de 700 écus deubs audit sieur, le cinquième juihet dernier jusques à présant quatrième aoust 1599... auquel est deub, suivant le règlement et abrégé des estats, cinquante souls le jour* », 25 écus ; « *par mesme moyen, est deub* » à Pierre Pelloquin, sergent, de Draguignan pour 28 jours, 18 écus 40 s ; id. à Jean-Antoine Maiffred, charpentier de ladite ville, pour 14 jours, 9 écus 20 s ; id. au sergent ordinaire dudit Porry, 20 s ; id. à Ollivier Garcin, de Draguignan, venu comme témoin, pour 14 jours, 5 écus 36 s ... – Exploit de commandement fait aux consuls de Fréjus à la requête d'Antoine Pisamy, lieutenant de viguier pour le Roi à Fréjus, continuant l'exécution de commandement précédemment fait par Melchior Denigris, lieutenant de viguier pour l'évêque, à la requête de Jean Gaillard, conseiller du Roi, cessionnaire de Louis Mauvasque, d'Aix, en payement de la somme de 658 écus et les intérêts courus. – Mandat. – acompte de la somme ci-dessus, 200 écus ; vacations de Jean Crotte, consul à Aix, 17 écus 20 s ; prix de 2 « *palomellos* » [pentures] pour la porte St Francès, 30 s ; honoraires d'Honoré Delphin, notaire à Fréjus, « *pour avoyr recueilly des cluvariatz* » depuis 1590, 2 écus. – Quittance d'acompte par Jean Borrelly, marchand à St Tropez, 18 écus de 60 sols pièce. – Reconnaissance par les consuls de Fréjus en faveur de Nicolas Baron, notaire à Antibes, d'un emprunt de 52 charges [83,20 hl] de blé anone, lesquelles seront rendues par le fermier de la double mouture, savoir : 19 charges [30,40 hl] fin octobre, 19 charges fin novembre et le reste fin décembre prochain. – Rôle du blé réduit en farine par les chanoines de la cathédrale, sur lequel le fermier de la double mouture a perçu une charge [160 lit] de blé, savoir :

Chanoines :

L'archidiacre	17 charges
Le capiscol	17 id
Clémentis	17 id
Aicardi	17 id
Romani	17 id
Augéri	17 id
Brunelli	17 id
Fulionis	17 id

Bénéficiaires :

Adrien Mero	8 charges	2 cosses
Hugues Capon	8 id	2 id
Francolier	8 id	2 id
Aubert	8 id	2 id
Carni	8 id	2 id
Boutelier	8 id	2 id
Abeille	8 id	2 id
Pronan	8 id	2 id
Moretti	8 id	2 id
Botelleri	8 id	2 id
Antelmy	8 id	2 id
Jean Vallo	8 id	2 id
Serres, vicaire	8 id	2 id
Landoni	8 id	2 id

Secondaires :

Louis	7 id	1 id
Lazare	7 id	1 id

Diacres :

Etienne Roux	4 id	4 id
N. Juan	4 id	4 id

« Sommo tout lou blat que hont mout tous lou capelans, an l'an 1599 ... [cargos] 277 c 3 ».

**CC 81. (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 22 feuillets, papier ; 46 pièces, papier ; 3 pièces parchemin ; 9 sceaux.**

**1600-1601. – Comptes trésoraires.**

Pierre Crotte, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Sommaton aux consuls de Fréjus à la requête des syndics [alias consuls] de Tourtour en payement de 202 écus pour contribution à l'entretien des compagnies de N. de Maulny logées, en 1596, audit Tourtour (1598). – Quittance délivrée par le commissaire desdites troupes en faveur de la commune de Tourtour (1596). – Extrait : de contraintes décernées par la Cour des Comptes, sur requête, enjoignant aux consuls de Fréjus de payer la somme réclamée sous peine de gagerie (mai 1598) ; de cession par la commune de Tourtour à Joseph « Raphael », sieur de Brovès, de 75 écus « sur le tant moingues des pentions eschues qu'il a à prendre sur lad. commune et trente-trois escus qu'il a réallement expédiés » à prendre sur la communauté de Fréjus en vertu d'un « acquit et rescription faict par M. Bruis, jadis commissère de la compagnie des chevaulz legers » de N. de Maulny (13 avril 1600) ; de procuration de Joseph Raphaël, sieur de Brovès, à Augustin Segond, marchand à Draguignan, pour retirer la susdite somme (19 septembre id.). – Procès-verbal d'enchères de 20 charges [32 hl] de blé saisies à Jean Crotte et Bernardin Callas, consuls de Fréjus, à la requête de Raphaël Brovès (3 octobre id.). – Mandats : complément de la somme due audit Joseph Raphaël, 54 écus ; acompte de la pension féodale de l'évêque, 180 écus ; gages du garde de la Rourède, 5 écus ; remboursement à Jean Crotte et à Bernardin Callas, consuls, pour la saisie de 20 charges de blé par Joseph Raphaël-Brovès, 66 écus ; intérêts à capitaine Bernard Tallamel, de Lorgues, cessionnaire de Jean-Paul de Foresta, héritier de N. de Foresta, président de Trets, 41 écus 20 s. – État des sommes dues à Louis Manosque, pourvoyeur « des vivres de l'armée d'uffic [lecture incertaine] en » Provence depuis décembre 1588 jusqu'en février 1589, savoir : foin au marquis de Trans logé à Fréjus, 333 écus 24 s ; intérêts de ladite somme et autres fournitures faites depuis février 1589 jusqu'à la fin juillet 1600, 317 écus 41 s 3 d ; imposition de 35 écus par feu , pour 60 feux, 2 133 écus ;

intérêts de ladite somme pour 7 ans 8 mois 1/2 à raison de « huit et tiers esquels sont estés condamné par arrest du Conseil privé du Roy VIII mars M<sup>o</sup>XXIX », 1 599 écus 45 s ; « somme toutal », 4 383 écus 15 s 3 d ; « sur laquelle somme a esté ceddé, sçavoir : à M. Gaillard », 650 écus 8 s ; aux hoirs du sieur de Loubet, 1 970 écus 50 s ; à Jean Ganay, 600 écus ; reste dû à Manosque, 1162 écus 16 s 9 d qui seront soldés par « termes et paies de six en six mois dont le premier est escheu puis le premier aoust dernier. » – Mandat d'acompte à Jean Gaillard, cessionnaire de [Louis] Manosque, 125 écus.

**CC 82. (Liasse.) – 4 pièces, papier.  
1601-1602. – Comptes trésoraires.**

N. Perrache, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Extrait de procuration par laquelle les consuls de Fréjus constituent Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan, comme procureur pour retirer des trésoriers particuliers de ladite ville 69 écus 40 s « que Sa Majesté doit annuellement » à la commune de Fréjus. – Mandat, solde des gages du « pesadour » de la farine, 10 écus. Exploit de signification fait à la requête du receveur particulier du domaine du Roy en paiement de 80 écus pour le fouage et la « pention que la commune de Fréjus doit au Roy pour la dérivation de la rivière d'Argentz ».

**CC 83. (Liasse.) – 3 pièces, papier.  
1602-1603. – Comptes trésoraires.**

Thomas Verno, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandat, gages de Cyprien Vassaly, praticien à Fréjus, « pour trois mois vingt jours qu'il a vaqué comme ... impugnatureur à la redition des debtes » communales, sous la présidence de N. de Montfuron, 12 écus 30 s. – Extrait de délibération votant ladite somme. – Mandat, acompte d'intérêts à Guillaume Mottet, grenetier à Fréjus, mandataire de Mathieu Verdillon, de Toulon.

**CC 84. (Liasse.) – 124 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau.  
1603-1604. – Comptes trésoraires.**

Antoine Menjaud, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandat, quittances, parcelles. Dotation d'une pauvre fille, en vertu du legs de Pierre Augery, délivré à Anthorone Roubert « suivant la nomination faite par mons<sup>r</sup> Amy Pena, docteur en médecine, ayant charge de mons<sup>r</sup> d'Eaulx [d'Eoulx], époux d'Anne Augery, fille du donateur », 7 écus ; honoraires du trésorier pour avoir porté à Draguignan 200 écus montant des impositions exigibles en juillet, 2 écus ; intérêts dus à Balthazar Parizy, d'Aix, 65 écus 20 s ; taillon, 44 écus 45 s ; gages annuels : d'Amic Pena, docteur en médecine, 30 écus ; du greffier de la sénéchaussée de Draguignan pour l'extrait du premier et du second « procès-verbal au long faitz sur l'estatut de querelle contre la commune de Roquebrune pour les nouveaux meatz faitz en la rivière d'Argens ... en 1597 » et en 1603 ; « ensemble ... l'extrait de deux raportz ... sur la [dérivation] de l'eau et regonfle de notre rescluse », 4 écus ; prix de 4 charges [2,40 hl] de vin données en aumône aux Observantins, 8 écus ; du repas donné au lieutenant particulier au siège de Draguignan, et autres venus à Fréjus pour « l'estatut et querelle intenté ... contre la communauté de

*Roquebrune* », 9 écus ; gages : du peseur de la farine, acompte, 13 écus 30 s ; du garde des bois, pour 7 mois, 5 écus 50 s ; solde de remboursement à François de Villeneuve, seigneur de Flayosc, cessionnaire des hoirs de Gaspard Alleman « *sur les deniers des égalizations* », 45 écus ; façon d'un « *habit* » remis à l'ermite de la Ste Baume, 24 s.

**CC 85. (Liasse.) – 10 pièces, papier.  
1604-1605. – Comptes trésoraires.**

Bernardin Carbonel, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Quittances, mandats : acompte de la contribution due à Louis Mauvasque [alias Manosque] pour l'entretien de 1 300 hommes en 1598, 34 écus ; impositions communales exigibles au mois d'août, 328 # 2 s 9 d.

66

**CC 86. (Liasse.) – 4 pièces, papier.  
1605-1606. – Comptes trésoraires.**

Jean Robié, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandats, quittances. – Remboursement des frais de la « *gagerie et vente* » des meubles des consuls, faite à la requête de « *capitaine* » Jean Baptiste Bovis, de Lorgues, 40 écus 6 s ; deniers du Roi et du pays, 639 # 19 s 6 d.

**CC 87. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 138 feuillets, papier ; 71 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.  
1606-1607. – Comptes trésoraires.**

François Mottet, trésorier.

Recettes	18 067 écus	14 s	6 d
Dépenses	17 632 écus	44 s	2 d
Excédent	434 écus	30 s	4 d

– Recettes. Fermages de : la double mouture, 1 550 écus ; « *legnan* », 29 écus ; « *bon denier* », 650 écus ; « *camellage* », 220 écus ; Grand escandail, 200 écus ; moulin, 26 écus ; fumier, 15 écus ; boucherie, 138 écus ; fours : du patil d'Émeraude, 38 écus ; du Grand portail, 70 écus ; de Capitoul [alias du Chapitre], 46 écus ; de Peyrusquier, 55 écus ; des deux portes, 65 écus, « *place et seigneurie de Villepey* », portion de la commune, 133 écus 20 s ; droit de frioul, 63 écus ; tasque, 13 écus (f° 1-5v°) ; « *herbages yvernalhe de l'avérage des brigascz et aultres, à raison de demy réalle pour trentenier* » : Doume[nge] Cabarlorum, de Fourch, pour 30 trenteniers, 10 écus 40 s ; Franchesquin Granella, « *brigasc* », 23 trenteniers, 8 écus 12 s ; N. sieur de la Brigue, 28 trenteniers, 9 écus 57 s ; Trimon Chaix, de la Brigue, 18 trenteniers, 6 écus 24 s ; Henri Gay, « *brigasc* » [de la Brigue], 19 trenteniers, 6 écus 45 s ; Peyron Lauthier, 14 trenteniers, 4 écus 37 s ; Jean-André Lauthier, 28 trenteniers, 9 écus 57 s ; Antoine Bègue, 20 trenteniers, 7 écus 7 s ; Rayne Cabarlorum, 8 trenteniers, 2 écus 51 s ; Jean Galleran, de Tende, 15 trenteniers, 5 écus 20 s ; Jacomi Caif, de Tende, 15 trenteniers, 5 écus 20 s ; « *Jean de Peiroule* », 6 trenteniers, 2 écus 8 s (f° 7v°-9) ; biens amortis : terrain à Monet Amic, 24 écus ; maison, 40 écus 42 s ; jardin, 20 écus ; 2 maisons, 35 écus 25 s ; « *messuguière* » [terrain inculte couvert de cistes], 22 écus ; pré, 25 écus ; maison, 40 écus 18 s 9 d (f° 9v°-11v°). – Remboursement par la province, 283 # 9 s 2 d (f° 13v°). – Emprunt à divers, 1 074 écus (f° 14-15v°). – Tailles, 5 787 écus 45 s (f° 16). – Dépenses. [Encouragements] aux enchérisseurs des fermes communales, 157 écus 43 s (f° 25). – Prix de

6 quintaux [240 kg] de « gip ... pour employer à la forge du manéschal qu'avoit fait retirer dans ceste ville », 36 s (f° 28). – Intérêt, dus à : Melchior Noble, de Toulon, 166 écus 40 s (f° 31) ; Jean-Baptiste de Romans, sieur d'Agoult et de Séranon, 92 écus 53 s (f° 65) ; D<sup>elle</sup> de Chaulet, 118 écus (f° 93) ; N. sieur de Rougon, 120 écus (f° 116) ; divers « particuliers » de Fréjus, 710 écus (f° 125). – Gages de : Jean Guillarche, régent des écoles, pour un trimestre, 20 écus (f° 41) ; 2 gardes du Cap-Roux, pour 1 mois, 8 écus 48 s ; 2 gardes du Dermont, id., 8 écus (f° 54) ; 3 consuls, 30 écus (f° 68 et 68v°). – Pension seigneuriale de l'évêque, 540 # (f° 56). – Nourriture des « escolliers » venus « pour la disputation des escolles aux thèzes », 10 écus 40 s. – Frais de : la représentation de « l'histoire de la destruction de Jérusalem », 20 écus (f° 56v°) ; logement de troupes, 522 écus 39 s 6 d (f° 125v°). – Achat de : 60 pots [75 lit] de vin donnés en aumône aux Observantins, 2 écus (f° 61) ; 3 cannes [6 m] de « cordeilhat ... données à la femme du povre St Lazare pour estraine aux baptizailhes d'ung enfant qu'il avoit fait », 2 écus 24 s (f° 69v°) ; – Deniers du pays, 8 036 # 3 s (f° 128). – Procès-verbal de clôture (f° 133). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – Prix de 150 tuiles employées au toit de la maison de ville, 1 écu 6 s ; curage de 4 puits, 19 écus ; port d'une lettre informant les consuls de Cannes de la présence d'une galiote turque « en Cavallayre », 18 s.

**CC 88. (Liasse.) – 44 pièces, papier.  
1607-1608. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même [François Mottet].

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Compte de Jean Aquillongny, trésorier des gens des trois états en Provence, « François Crotte, de Fréjus, ... commis à la levée des deniers dud. pays en la ville et viguerie du. Fréjus suivant l'estat à luy baillé » ; ... « se charge ledit comptable du second quart des restes de M<sup>r</sup> Louys Manosque suivant l'estat à luy expédié », 2 950 # 3 s 8 d. – Mandats. – Solde de créance à Jacques Camelin, receveur des deniers à Fréjus, 1 549 # 3 s ; taille des terrains occupés par le canal des moulins sur le territoire du Puget, 47 écus 30 s. – Extrait de procuration chargeant « capitaine » Honoré d'Éclésia, de « venir à comptes avec la dame de Saint Jehan des Salles » pour les sommes que la commune lui doit. – Mandat. – « Perdrix » [encouragements aux enchérisseurs des fermes communales], 4 écus ; honoraires du « sergent royal de Fréjus ... pour deux jours qu'il a vacqué ... au lieu de Flayosc adjourner les consuls ... dud. Flayosc pardevant la cour, suivant les lettres d'appel converti en opposition obtenue par la commune et inhibition auxd. consuls », 1 écu 40 s. – Procès-verbal d'expertise relatif à la dégradation d'un chemin au quartier de Reyran et bornage de l'emprise de terrain nécessaire à rétablir la voie. – Mandats. – Honoraires des 2 experts, 2 écus ; location d'une maison en faveur de Pol Allègre, docteur en médecine. – Extraits de sentence du sénéchal de Draguignan : rendue à la requête de Louis Saonne, marchand à Fréjus, condamnant Boniface Bonaud, auditeur [des comptes], au versement des 184 écus dont il est séquestre ; décrétant ledit Bonaud de prise de corps.

**CC 89. (Liasse.) – 214 pièces, papier ; 2 imprimées, 1 sceau.  
1608-1609. – Comptes trésoraires.**

Honoré Crotte, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. – Prix d'un setier [40 lit] de blé pour pain distribué aux nécessiteux, 56 s ; secours à l'hôpital « pour subvenir et entretenir les pauvres mallades en nombre de quarante », 20 écus ; prix de 5 cannes 1/2 [11



m] de « *cordeilhat* » d'Espagne pour un habillement au trompette, 20 # 18 s ; des fournitures faites à la compagnie d'ordonnance du duc de Guise, gouverneur et lieutenant général en Provence, 530 # ; gages : de Thomas Novelty, « *docteur et régent* » des écoles, « *pour la première paye* », 20 écus ; du porteur d'une lettre de G. Isnard, de Roquebrune, annonçant que les « *chasseurs de la grand chasse ont apporté le serfz qu'ils avoient blessé* », lequel pèse 15 ou 16 rups [le rup, 8 kg] et invitant à aller le prendre, 4 s ; aumône « *pour l'honneur de Dieu* » à « *Paulon Ababaneaufite, nouvellement baptisé, arrivé en ceste ville avec sa femme et quatre enfans* », « *pour les conduire aux lieux... où il va* », 1 écu. – Gages du sergent royal qui a signifié la requête et l'arrêt obtenu contre Louis La Fumée, 12 s. – Honoraires de Jean de Raimondis, juge à Draguignan ; François Mottet, procureur, et Honoré Vallier, greffier au siège de ladite ville, venus à Fréjus « *pour fere tenir ung conseil général* », 11 écus 20 s. – Frais de nourriture de messire Orgias Novel et N. Giraud venus à Fréjus pour « *disputer les escolles* », pour 2 jour 1/2, 2 écus 42 s. – Extrait de lettres contraintes sur requête du procureur de Roi à Draguignan aux fins de faire exécuter « *l'édict et arrest de la chanbre de la chanté crestiene* » qui enjoint aux « *officiers et consul s... de ... raporter les atestations des priers, abayes, maladeries* ». – Exploit de signification desdites lettres. – Mandats. – Frais : dus à l'huissier, 5 # ; de nourrice de la fille du « *pauvre de Saint Lazare* » pour 1 mois, 1 écu ; de location de 2 chevaux remis à [Pol alias Paul] Allègre, médecin, et à Antoine Minjaud, chirurgien, envoyés à Cannes pour savoir si « *la maladie contagieuse y estoit* » 1 écu 20 s. – Gages de 12 hommes « *qui ont fait garde à la rive de mer à cause de ung vaisseaux qu'estoient au port de Saint Raphaël et troys qu'ont demeuré au clocher* » de la cathédrale, 3 écus 4 s. – Étape à 1 compagnie du régiment de la marine, 44 # 19 s.

**CC 90. (Liasse.) – 1 pièce, papier.  
1609-1610. – Comptes trésoraires.**

Jacques Vaille, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittance délivrée par N. de Verdache, commis à la recette des deniers du pays à la Viguerie de Draguignan, et Jean Aguilhonguy, receveur général des gens des trois états, pour un quartier des impositions et un acompte de la contribution due à Louis Manosque, pourvoyeur des troupes en 1598, 816 écus 23 s 8 d.

**CC 91. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 152 feuillets, papier ; 16 pièces, papier.  
1610-1611. – Comptes trésoraires.**

Jean Coste, trésorier.

Recettes	10 885 écus	9 s	10 d
Dépenses	10 351 écus	8 s	7 d
Excédent	534 écus	1 s	3 d

– Recettes. Ferme de : la double mouture, 1 490 écus ; la « *mollière* », 36 écus ; « *grand escandail* », 35 écus ; « *camelage* », 150 écus ; herbages, glandée et « *buscaige* » de la Rourède, 20 écus ; fumier, 20 écus ; « *bon denier* », 350 écus ; rève du « *legnan* », 38 écus ; tasque, 10 écus 15 s ; rève du vin, 302 écus 30 s ; boucherie, 190 écus 30 s ; fours, 186 écus. – Restes à recouvrer sur l'exercice précédent, 815 écus 36 s. – Fermage de l'étable de la commune, 1 écu 30 s. – Reliquat du compte de 1606, 302 écus 44 s. – Emprunt à divers, 1 050 écus. – Vente : d'une chambre à Antoine Calvy, bénéficiaire de la cathédrale, 6 écus 20 s ; de la maison au-dessus du four dit du Chapitre, 10 écus. – Ferme des passages, 48 s ; de la terre dite des « *pauvres filles* », 10 écus. – Produit des places au marché, 30 s. – Tailles, 4 731 écus 56 s (f° 1-13v°). – Dépenses. Deniers du Roi et du pays, 2 250 écus 16 s (f° 15v°, 17, 35,

61, 83<sup>v°</sup>, 92<sup>v°</sup>, 102<sup>v°</sup>, 132). – Réparations : aux chemins, 2 écus 54 s (f° 19) ; à la maison de la confrérie du St Esprit, 6 écus (f° 38) ; à la fontaine par Géronimo Detarmonno, espagnol, 5 écus 51 s (f° 41<sup>v°</sup>) ; aux tours et « *murailles* » de la ville, 12 écus (f° 45<sup>v°</sup>) ; à la maison d'école, 52 écus (f° 64 et 98<sup>v°</sup>) ; au « *barry* » de la porte Reynaude, 6 écus (f° 76). – Achat : de drap pour un manteau au trompette, 5 écus 50 s (f° 21) ; de 24 pans [6 m] de « *cordeilhat* » pour une robe et pardessus à la femme « *du pauvre de St Lazare aux baptisalhes* » de son enfant tenu par les consuls, 2 écus 24 s (f° 28) ; de 44 livres [17,6 kg] de poudre pour la défense de la ville, 5 écus 52 s (f° 44) ; de 114 quintaux 1 rup 4 livres [4 569,6 kg] de chaux pour réparer les « *murailles* » de la ville, 11 écus 52 s (f° 45<sup>v°</sup>) ; d'une « *grand pierre ... pour mettre sur la pille sive conque de la fontaine de la porte St François* », ayant 10 pans [2,50 m] de long et 4 pans [1 m] de large, 1 écu 20 s (f° 50<sup>v°</sup>) ; d'une trompette, de 2 étendards, l'un blanc avec 2 « *flocz* » de soie, portant les armoiries de St François, l'autre violet avec 2 « *flocz* » de soie et les armoiries de la commune, 9 écus 4 s (f° 52<sup>v°</sup>) ; d'une père de souliers pour le trompette, 26 s (f° 60) ; de 6 charges [360 lit] de vin données en aumône « *aux beaux pères de saint François* », 9 écus 6 s (f° 74). – Frais : de nourrice de l'enfant de Marguerite Raybaud pour 1 mois, 1 écu (f° 21) ; de port à Marseille de 15 quintaux [600 kg] de métal, 1 écu 20 s (f° 36<sup>v°</sup>) ; de lettres de commination obtenues d'Avignon « *pour voyr par ce moyen de retrouver plusieurs papiers de lad. commune que deffailhent ayant esté dérobes* », 3 écus (f° 107<sup>v°</sup>) ; de procédure contre Jean-Paul de Foresta, juge au palais de Marseille, 10 écus 34 s (f° 111). – Acompte des gages : du trompette, 3 écus (f° 29) ; des gardes de la tour d'Agay, 4 écus 40 s (f° 31) ; d'Antoine Nouvelly, « *régent* » des écoles, 20 écus (f° 31<sup>v°</sup>) ; des gardes du Dermont, 8 écus ; des gardes du Cap Roux, 8 écus (f° 34) ; du peseur des grains et farines, 10 écus (f° 38<sup>v°</sup>) ; de Grégoire Viany, médecin, 20 écus (f° 40) ; des tambours pour « *avoyr battu la garde de soyr et le mattin, la diane* », 3 écus (f° 44) ; des gardes au rivage, 1 écu 18 s (f° 45) ; des hommes employés à « *comblar les suelhes* », 13 écus 30 s (f° 51) ; de Pierre Vaille, médecin, 30 écus (f° 54<sup>v°</sup>) ; du caporal de garde à la porte St François, pour un mois, 3 écus (f° 55) ; du serrurier chargé « *d'alleyellar les escandails tant gros que petitz* », 1 écu 20 s (f° 75<sup>v°</sup>) ; du « *mandatier* » de la commune, 20 écus (f° 101<sup>v°</sup>) ; du greffier, 24 écus (f° 103<sup>v°</sup>) ; du solliciteur à Aix, 27 écus (f° 116<sup>v°</sup> et 125<sup>v°</sup>). – Fouage 187 écus 35 s 4 d (f° 34<sup>v°</sup> et 61<sup>v°</sup>). – Honoraires : de Pierre Ricard, graveur, pour « *avoyr faict et gravé deux marqz... ung grand et l'aultre petit, ausquelz y a mis les armoiries de la ville* », 26 s (f° 37<sup>v°</sup>) ; de Jacques Camelin, viguier, et Jacques Bonaud, consul, députés à Marseille et à Aix auprès du comte de Carcès, 29 écus (f° 48<sup>v°</sup>-49) ; de Claude Aymar, Bernardin Carbonel, François Perrache, Fouques Barboux, Honoré Bonaud et Esprit Lombard, experts du nouvel allivrement, 120 écus (f° 53<sup>v°</sup>, 55<sup>v°</sup>, 56, 57, 60) ; d'Antoine Mijaud et Boniface Bonaud, chirurgiens, pour l'autopsie d'un cadavre, 8 écus (f° 61) ; d'Henri Bonaud, Pierre Peyran et Laurent Rodeillat, experts pour vérifier les délits de coupes dans les bois de Fréjus, St Raphaël, Agay et le Puget, 12 écus 12 s (f° 68<sup>v°</sup>) ; de Bernardin Gravier, « *pour avoir faict les armoiries de feu Mr le comte de Carcès* », *gouverneur de Provence*, 3 écus ; *id. pour 38 armoiries ayant servi aux funérailles du feu Roy de France ... que Dieu absolve*, 3 écus (f° 69, 69<sup>v°</sup>, 125<sup>v°</sup>) ; de N. de Pennafort, commissaire député par le Parlement pour présider l'assemblée de la « *création du nouveau estat* », 56 écus 40 s (f° 134) ; de N. Caratéry, greffier dudit commissaire, 19 écus 20 s (f° 134<sup>v°</sup>). – Intérêts à divers, 451 écus 16 s (f° 38<sup>v°</sup>, 41, 53, 60<sup>v°</sup>, 67, 68, 93, 96<sup>bis</sup><sup>v°</sup>, 100, 118, 121<sup>v°</sup>, 123, 127, 139). – Aumône : à Pierre Picard, ermite de la chapelle St Fiacre, diocèse de Sens [alias Senès], allant en Terre Sainte, 16 s (f° 42) ; aux Observantins pour la construction de leur couvent, 50 écus (f° 88). Contribution aux commissaires de l'Union, 16 écus (f° 56<sup>v°</sup>). Nettoyage des garonnes, 6 écus (f° 65<sup>v°</sup>). – Prix de « *quarante livres cotidianus* » fournis par les prieurs du corpus Domini aux funérailles d'Henri IV, 10 écus 40 s (f° 75). – Secours au trompette « *pour subvenir à la nécessité de sa maladie* », 2 écus (f° 93). – Remboursement des créances de : François Mottet, cessionnaire de N. de Montfuron, 308 écus 25 s (f° 78) ; Raphaël Aymard, conseiller du Roi à Draguignan,

239 écus 20 s (f° 78v°) ; Boniface Bonaud, 135 écus (f° 88v°) ; François Cabasson, des Arcs, 66 écus 40 s (f° 113v°) ; Scipion de Candolle, 902 écus 28 s (f° 139v°) ; Barthélemy Camelin, évêque, 1 157 # 10 s (f° 142v°). – Dotation d'une pauvre fille, 10 écus (f° 94). – Gratification de 21 pans [5,25 m] « *cordeillat* » à la femme du trompette à l'occasion de la naissance de sa fille que les consuls « *ont fait baptiser au nom de la commune* », 2 écus 23 s ; – Frais des « *baptisalhes ... droict de cure, estraine de huict sous ..., chandelles, deux poulllets, deux fromages, deux douzaines d'œufs, estraines aux tambours et à la sage-femme* », 1 écu 24 s (f° 96 et 96<sup>bis</sup>). – Droit d'albergue, 5 écus (f° 118v°). – Indemnité aux prieurs de St Joseph « *pour le dommage donné à lad. chapelle par les enfans d'escolle de ceste ville* », 1 écu 24 s (f° 131). – Procès-verbal de clôture (f° 152). – Pièce justificatives. – Ordonnance du grand sénéchal, sur requête du « *pouvre* » Honoré-Isnard Maubert, de Fréjus, enjoignant au trésorier de lui rembourser 8 sezains indûment perçus sur les droits d'entrée des raisins étrangers, attendu que ce qu'il a introduit dans la ville provient de sa propriété du Puget ; – quittance, 9 # 8 s.

**CC 92. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 99 feuillets, papier ; 22 pièces, papier. 1611-1612. – Comptes trésoraires.**

Honoré Bonaud, notaire, trésorier.

Recettes	11 951 écus	9 s	9 d
Dépenses	12 086 écus	3 s	3 d
Déficit	134 écus	13 s	6 d

– Recettes. Fermes communales ; 5 544 # (f° 1 à 3). – Vente : d'une étable, 120 # (f° 10v°) ; de 15 charges [24 hl] de blé, 137 # 5 s (f° 12v°). – Dépenses. Gages : du trompette, acompte, 12 # (f° 26) ; d'Henri Bonaud, praticien, « *pour avoyr translaté du latin en français ung acte de transaction fait entre la communauté et... Léon* » [des] Ursain, 12 # (f° 27) ; de Grégoire Vianny, docteur en médecine, 40 # (f° 34v°) ; d'Esprit Fornier et Jean Arnoux, prêtres, régents des écoles, 45 # (f° 35v°) ; des consuls, 102 # (f° 53v° et 54v°). – Confection : de « *la porte de la rue de la maison commune* », 4 # (f° 37) ; du pont de la Pierre, acompte, 150 # (f° 41v°). – Aumône : à un « *juif venant de Rome* », 16 s (f° 44v°) ; à la confrérie du Corpus Domini « *pour avoyr fait brusler plusieurs torches durant les funérailhes ... de nostre feu Roy* », 3 # (f° 44bisv°). – Frais : de publications d'un monitoire « *que la communauté a fait fere contre ceulx qui avoint des papiers de lad. Communauté* », 27 # (f° 45) ; de location de 2 chevaux pendant 10 jours et honoraires des 2 prêtres qui sont allés « *par le terroyr de Fréjus pour esconjurer les sautoresses qu'estoint et gastoint les bois* », 8 # 14 s (f° 45v°) ; de décoration à l'occasion du passage du duc de Guise, 6 # (f° 57v°) ; de porte de lettre à St Tropez, pour informer que les Turcs ont pris 3 barques à la Ciotat, 1 # (f° 85). – Contribution pour frais du « *comblement des fossés de la ville* » de St Maximin, 180 # (f° 81). – Procès-verbal de clôture (f° 97). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances. – Réparations au chemin du Reyranet, 18 # ; prix de 6 quintaux 20 livres [245 kg] de chaux, 6 « *tables* » [madriers] et une « *fauquette* » [volige] qui ont servi à « *former la crotte de la fontaine du Rayran* », 3 # 11 s. – État des « *perdrix* » [encouragements] accordés aux enchérisseurs de la rève du vin, savoir : Jean Barboux, pour 3 enchères, 83 # ; Jean Pellaugier, 30 # ; Pierre Fulconis, 3 # ; Hélicon Crotte, 7 #. – Aumône « *pour l'honneur de Dieu* » à Antoine Fouque, laboureur, 3 # ; honoraires : de Bernardin Garnier, vitrier, « *pour avoyr fait et acomodé troys mains papier pour employer à l'ornement des portes de la ville* » en vue de l'arrivée du duc de Guise, 1 # ; d'Esprit Lombard, notaire à Fréjus, procureur de la communauté « *en la présente année* », 18 #.

**CC 93. (Liasse.) – 184 pièces, papier ; 7 pièces parchemin, 4 sceaux.  
1612-1613. – Comptes trésoraires.**

Bernardin Callas, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Quittances, mandats, parcelles. – « *Droitiz que le Roy a acostumé de prendre en la ville de Fréjus* », 25 # ; Frais et honoraires dus à Jacques Camelin, viguier, député à Paris « *pour le fait du gouvernement et contre le sieur de Torettes* », savoir :

Départ de Fréjus, le 13 septembre : arrivée à Paris, le 29, à 4 # par jour 68 #

Séjour, 45 jours à 3 # 135 #

Suivi le Roi à Fontainebleau « *pour prendre garde que ... de Torrettes [n'obtint] nouvelles lettres de confirmation dudict prétendu gouvernement, et pour donner resqueste au ... conseil* » ... et « *attandeu que les fraitz, postes et logement audit Fontainebleau sont de la moityé plus chers que audit Paris, luy sera païé pour* » 17 jours qu'il y a vaqué à 6 # par jour 102 #

Retour, 23 jours à 4 # 92 #

Consultation et mémoires de N. Charon, avocat au Conseil privé, requêtes, etc. 72 #

– Extrait du « *décret* » du grand sénéchal, sur requête du trésorier du Puget, en paiement de 28 écus 46 s 6 d, montant des tailles dues à cette commune par celle de Fréjus. – Mandats. – Honoraires de l'expert chargé d'estimer les délits de bois commis dans la Rourède, 5 écus ; Gages : de Grégoire Viany, médecin, pour 1 trimestre, 60 # ; du greffier, 36 # ; du régent des écoles, pour 1 semestre, 30 écus ; prix de 4 charges 1/2 de blé à 5 écus la charge [160 lit], 22 écus 30 s ; honoraires de Gaspard Sicard, juge royal à Fréjus, « *pour ses vacations ... et criés qu'il a fait faire aud. Fréjus touchant le deslogement des morisquons, ... suivant la commission ... du baron de Torrettes, commissaire subdélégué ... du duc de Guise, portant contrainte d'ung escu dix souls contre les villes et lieux où les criés sont faictes pour le deslogement desd. morisquons* », 1 écu 10 s. – Prix de 8 charges [480 lit] de vin données en aumône aux Observantins, 15 écus ; gages des 2 mariniers qui ont construit un pont de bateaux à l'embouchure de l'Argens ; Prix de 2 grands « *libans* » ayant servi à faire [une échelle] pour curer les puits, 1 écu 40 s. – Certificat : du « *sergent et trompette* » de la commune, attestant avoir publié et donné à Esprit Jubert [alias Gubert], seul offrant, le prix fait du curage des garonnes moyennant 6 s 6 d la canne [2 m] ; du « *mandatier* » communal, attestant que ledit Jubert a fait 315 cannes « *de valat al garonne* ». – Mandat : pour le susdit travail, 36 écus ; exhaussement des « *murailles de la cittadelle* », 18 # ; deniers du Roi et du pays, quartier d'octobre, 494 écus 10 s ; gages annuel de la sage-femme, 3 écus ; honoraires et frais dus à Henri de Fabry, député à Paris pour poursuivre le procès intenté à [N. de Villeneuve, baron] de Tourrettes, qui revendique le gouvernement de la ville, 300 #.

**CC 94. (Liasse.) – 4 pièces, papier.  
1613-1614. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Exploit de commandement fait à la requête de Bernardin Callas, ex-trésorier, contre Jacques Vaille, et saisie de 7 charges 1 setier [11,60 hl] de blé à Pierre Peyran, débiteur de Vaille. – État des dépenses faites à Paris par Henri de Fabry, député par la commune à la poursuite du procès en instance devant le Conseil privé contre [N. de Villeneuve] baron de Tourrette, au sujet du gouvernement de la ville de Fréjus, savoir :

Gages des hommes envoyés de Fréjus à Draguignan pour faire attester l'extrait de la délibération et la procuration des consuls 6 #

Honoraires de N. Charron, avocat, et de N. Le Roux, solliciteur, pour l'instruction

## CC 94 – CC 95

du procès	134 #	4 s
Garde sac	6 #	
Rapporteur du procès	14 #	
« <i>Le procès [étant] prest à [être] jugé</i> », consignation de 13 écus « <i>sezains</i> », faisant	41 #	12 s
Avance « <i>pour faciliter l'expédition dudit arrest et obvier à longueur et plus grandz fraiz</i> », 25 pistoles, valant	175 #	
Extrait de l'arrêté	30 #	
Sceau	12 #	16 s
Retrait du sac	19 #	4 s
Récépissé	3 #	
Voyage : parti d'Aix le 2 septembre 1612, arrivé à Paris le 18 dudit mois à 4 # par jour	68 #	
Séjour à Paris, 38 jours à 3 #	114 #	
Suivi le Roi et le Conseil à St Germain, 8 jours à 4 #	32 #	
Autre séjour à Paris « <i>poursuivant toujours le procès</i> », 47 jours à 3 #	141 #	
Retour, 25 jours	100 #	
Voyage d'Aix à Fréjus	24 #	

72

### **CC 95. (Liasse.) – 93 pièces, papier : 2 pièces parchemin : 2 sceaux. 1614-1615. – Comptes trésoraires.**

Claude Aymar, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Extrait de transaction passée entre les procureurs du pays et Louis Manosque réduisant à 3 933 écus 34 s 9 d la redevance de contribution pour fournitures faites aux troupes en 1606. – Mandats, quittances, parcelles. – Gages du sergent royal envoyé à St Raphaël « *pour fere crier que personne ne descendit et desbarquat aulcung morisquou* », 48 s ; Port à Aix de trois barils d'anchois, remis en présent à N. Pizan, solliciteur de la commune en ladite ville, 6 #. – État des « *particulliers ... quy ont à prendre les diches et surenchères* » faites aux fermes communales, savoir :

Hélion Vaixière	17 écus
Joseph de Mottet	5 écus
Louis Carbonel, notaire	2 écu.
Barthélemy Escoffier	1 écus
Honoré Cappellier	2 écus
Augustin Escoffier	2 écus 20 s
Melchior Aubert	1 écu
Barthélemy Roubié	8 écus
Jean Dauriat	8 écus 40 s
Pierre Gavot	8 écus 16 s
Antoine Vaixière	8 écus 8 s
Pierre Castelly	8 écus 5 s

– Mandats. – Impôts et « *subside du vin à trante-cinq sous pour feu* » et pour 59 feux, 241 # 12 s 3 d ; gages de la personne de garde à la porte St François pour interdire l'entrée aux « *Granetins ... que avoint ... dessandus en Cavallayre* », 8 s. – Lettres compulsoires de la Cour des Comptes, rendues à la requête : 1°/ d'Honoré Crotte, marchand à Fréjus, en paiement de 253 # 19 s pour capital et intérêt ; 2°/ de Jean-Joseph Poullat, procureur de Roi « *pour les pouvres en la cour du Parlement* » en paiement de 75 # 16 s pour dépens auxquels la commune a été condamnée.

**CC 96. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 12 feuillets, papier ; 4 pièces, papier : 2 pièces parchemin.**

**1615-1616. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier. – Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandat d'acompte à Honoré de Cravesan, adjudicataire des travaux des fontaines, 800 écus. – Requête des consuls à la Cour des Comptes en renouvellement d'autorisation d'imposer des rêves. – Procès-verbal de l'assemblée du conseil général, présidée par Jean-Baptiste de Guilhon, sieur d'Allons, lieutenant de juge formel à Draguignan, convoquée aux fins de savoir s'il y a lieu d'imposer de rêves pour le paiement des dettes communales. – État des créanciers et autres charges : [Jean-Paul] de Foresta, juge au palais, 1 380 écus ; N. Noble, de Toulon, 2 000 écus ; hoirs de Boniface Dolle, 50 écus ; N. Parisi, avocat, 980 écus ; Honoré Pignon, apothicaire, 816 écus ; Marc-Antoine Villy, 600 écus ; N. Meyfredi, 88 écus ; François Cabasson, 1 000 écus ; Jacques Vaille, avocat, 800 écus ; Lucrèce Barbier, 300 écus ; « *Minerbe Rayollesse* » 100 écus ; Jacques Augery, 4 871 écus 18 s 10 d ; Jacques Bonaud, 400 écus ; N. Bouteiller, 200 écus ; François Maurine, 500 écus ; Jean Crotte, 73 écus ; Honoré de Cravesan, pour le prixfait de la fontaine, 1 000 écus ; l'évêque de Fréjus, pension des moulins, 400 écus ; Hôpital St Jacques 400 écus ; Jean Brianson, 200 écus ; « *deniers deubz à Sa Majesté* », 500 écus ; fouage, [environ] 1 283 écus 20 s ; gages des employés communaux : consuls, auditeurs des comptes, trésorier, greffier, régents des écoles ... 174 écus. – Extrait de délibération communale portant vote des rêves. – Requête à la Cour des Comptes en approbation de ladite délibération. – Autorisation conforme.

**CC 97. (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 258 feuillets, papier ; 137 pièces, papier : 1 imprimé ; 1 cachet.**

**1616-1617. – Comptes trésoraires.**

Honoré Pignon, apothicaire, trésorier.

Recettes	20 616 écus	51 s	
Dépenses	20 604 écus	8 s	5 d
Excédent	12 écus	42 s	7 d

– Recettes. « *Imposition de 20 soulz par feu pour les fontaines* », 233 écus 20 s (f° 9). – Emprunt à divers, 12 800 écus. – Reliquat de l'exercice précédent, 1 139 écus 40 s 3 d (f° 9v° à 16v°). – Dépenses. Imposition du Roi, du pays et de la viguerie, 1 trimestre, 287 # 2 s 3 d (f° 22v°-23). – Gages : de 4 « *sentinelles perdues* », pour 10 nuits, 6 écus 40 s (f° 25) ; du « *mandatier* » communal, pour « *fermer et ouvrir* » les portes de la ville, 9 écus 38 s (f° 51), d'un porteur envoyé au Muy, les Arcs, Ampus, Vérignon, Aups, Aiguines, Moustier, Château d'Argens et Montmeyan pour « *ferre venir des jumentz pour fouller les bledz du terroyr* », 1 écu 30 s (f° 85). Acompte pour les travaux de canalisation des fontaines, 100 écus (f° 31v°). – Achat : de 19 livres 1/2 de poudre à 10 « *souls* » la livre [400 g] ; de 2 plats d'étain devant « *servir de joyes à fere tirer au blanc à l'arquibuze, affin d'exercer les habitantz et les induire à netoyer leurs arquibuzes, attendu le temps trouble* », 32 s (f° 44-45v°) ; de 3 « *fanaulx* » pour servir aux consuls « *à aller aux rondes et viziter la garde de la ville* », 2 écus 24 s (f° 49v°) ; de 12 quintaux [480 kg] de gypse, employé « *à la facture d'une chèze qu'a fallu fere à l'escolle* », 1 écu 18 s (f° 151v°). – Aumône pour « *adcister et secouryr les beaux pères religieux du couvent Saint François ... en leurs maladies* », 6 écus (f° 102). – Réparations à la chaussée du Reyran au lieu dit la Teste de Bœuf, 40 écus (f° 171). – Gages des 2 charpentiers chargés par le prévôt des maréchaux de dresser « *quatre ou cinq potences* » au chemin de l'Esterel, 1 écu (f° 180). – Remboursement de créance à Pierre de Castellane, sieur du Castellet, fils de Balthazar, sieur de Rougon, 720 écus (f° 200). – Procès-verbal de

clôture (f° 204). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages d'un caporal de la garde de la ville, 2 mois 1/2, 30 #. Prix : d'un « *habit* » pour le « *mandatier* » communal, 9 écus 38 s ; du blé accordé par arrêt de la Cour des Comptes à Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, cessionnaire de feu Emery de Voisins, baron de Montault, 2 100 #. – Gages du porteur envoyé à Fayence « *queryr M. Mossony, juge royal, pour fere procès-verbal sur la vérification de certaines signatures et copie de lettres ... sur le procès que la communauté y a contre le ... [trésorier] général Badier* », 12 s. – Nourriture donnée pour 4 jours par Antoine Aymar, hôte du « *lougis où pend pour enseigne le soleil* », à 9 écoliers venus pour « *la dispute des escolles* », 9 écus. – Extrait d'arrêt du Parlement de Provence ordonnant à la requête ... du procureur général du Roi « *que l'information j a commencée par les officiers ... de Cannes, de l'assassinat commis en la personne du marquis de Montenegres et autres de sa suyte, sur le grand chemin, sera continuée par le prévôt des mareschaux de ce pays, lequel ... fera ... saisir et arrester ... capitaine Chabert, de Thollon et Phédéric, de Nice et complices dudit assassinat, et instruira ledit procès jusqu'à sentence de question et définitive exclusivement ; ... faire dresser de gibets et potences en divers endroits du bois de l'Esturès ... et lieux circonvoisins ; couper ou faire couper rès de terre les arbres ... en telle quantité que ledit chemin soit de la largeur de vingt cannes [40 m] ... Faict déffences à tous les subjects du Roy de cette province, de quelque dignité et qualité qu'ils soyent ... de faire ... levée de gens de guerre, sans commission expresse du Roy ... à peine d'estre déclarez crimineux de lèze majesté. Enjoinct audit prévost ... et aux consuls et habitans ... d'arrester et constituer prisonniers ceux qui se trouveront ainsi ... en armes ... et audit prévost et juges de ... faire ... leur procès ... soit pour la confiscation de leurs corps, biens, razement de leurs maisons tant seigneurialles que autres ...* ». – Certificat de « *mandatier* » communal attestant que le bois a été coupé le long du chemin de l'Estérel. – Mandat. Honoraires de Maurice Désidéry, prêtre, « *pour ses peines et travaux ... pour ... la publication de trois parcelles monitoires et intimation d'icelles faite à divers particuliers* », 2 écus. – « *Parcello monitorio impetrado à la requesto dal consoulz et communautat de ... Fréjus. Premièrement sy plagnon contre toute persouno de que qualitat que sie que surpris que certan personage sy fousse rendu chef et capitani dau poble et soubz pretexte de faire cassar las revos impausados de l'autoritat de la Cour, aguesse sense permission de justicio fach plusieurs illicitos assemblados tant de jour que de nuech, d'intre sa maison et alheurs. En lasqualos assemblados ... lou populace ... auris tractat de far millo sorto de maulx aux offrants, consouls et administratours ... ; Que aguesson pres tant de libertat que plusieurs desditz personages aguesson menassat de faire sédition et tuar lous consouls et principaulz de la villo ; Que aguesson maudich blastemat et injuriat lousd. consoulz et administratours ; Menaçat de debourar las vignos et en exécution de leur menaço, en aguesson debourrat uno au quartier de Valescuro ; Que sabrio encaro que aguesson menaçat de bruslar lous blas et garbiero et ruinar lousd. fruits et jusqu'au bestailh ; Davantage que aguesson dich ... que si la Cour non levavo taillos, revos, que lou couteou las levarie ; Plus que sabrio que aguesson detractat en particulier ou en general de l'honneur dasd. officiers, consouls et administratours ; Item, que lou vespre de l'alarmo et pendant que campano à marteou sonavo, lous ungz dasd. seditieuses agesse dich " aro y a temps de menar mans per si deffaïre dasd. manteaux negrés " ; Plus que cauqueis ungs dasd. seditieuses aguesson dich que si lou vespre de lad. allarmo certan personage, leur chef, non fousso estar malade et que aguesso pougut sortir, aurion fach veire as consouls que loud. tal personage ero capitani de sept ou huit centz paisans et aurion menar las mans bassos ; Que saprio que loud. certan personage si sio tament rendu populari que publiquement lou nomon nostre pairé en parlant del ; Que tal personage aye tament mes la libertat de parlar aud. populace que soubz sa favour, plusieurs sy vantou de vouler plustost perdre la villo que de lou quitar ; et en effect, durant la gardo darniero, aurion souvent dich aux corps de gardos que non amon autre desme sinon que lous ennemis intrasson dins la villo affïn de si pousquer venjar contro lous consoulz et*

principaulz ; Encaro que sabrio que durant tal desourdre si fousson encaro vantas de dire que non seron contentz que non aguesson massacrar dous centz dals principaulz de la villo et exterminat jusquos à leurs fremos et enfans de lach ; Item, sabrio que aguesson dich, en pleno plaço et autres luecs, que tous lous consoulz et conseou eron de vilhacous et larrons, que lous falio tuar et autres, si fousson inventias de lous desmentir tout haut à plein jour, en plaço publicquo ; Item, sabrio que agesson blastemat et dounat au diable la Cour et lous jugis que an autorizat tallos revos et lou conseou que las a impausados ; Et finallament, que de las causos susd., circonstanços ou dependenços saupre deguno causo ayo a dire et revelar sur peine d'escumenge. » – Visa : [signé] : Gantemy, vicaire général et official (6 mai 1616). – « Parcelle de monitoire à l'instance des consulz et communauté de... Fréjus. Premièrement sy plaignon lous dictz instans contro touto personno de quallo qualitat que sion, que saurion que au prejudicy et en contravention dos privilèges de ladicto comuno, plusieurs personnos sy serion licensias de far intrar dins la presento villo, en la presento annado, de vin nouveau estrangier que aurion fach venir de divers luecz circonvoisins, lous ungz intrar de nuech a cachettos senso aver vougut revellar la quantitat daudict vin ausd. instans nonobstant toutes las cridos que nan fach faires que tau vin aurio vist intrar ou adjudat à lou cargar, descargar et querre embe son bestailh, ou que serio estat present a l'achept de tau vin nouveau estrangier, aye ou dire et revellar et la véritat, quantitat, sur peine d'escumenge. Item, que sabrio que taus parsonages per frustar ladicto comunauttat ou l'imposition impausado sur loudict vin nouveau ... aguesson pressat certains aultres personages de non dire rien ausditz consulz que aguesson portat et fach intrar d'audit vin ... aye au revellar sur peino d'escumenge » ; visa ... (novembre). – Autre monitoire. « ... sy rancuron lousditz instans que quant fasion fermer lou portau de saint Pierre, certain personnage d'aquelle carriero aurio dich que fario, en tallo faisson, que quan plourio l'aiguo l'emportario qui aguet ; sabrio per vous ausit dire ou estat present aye à va dire et revellar sur peino d'escumenge. Plus si rancuron ... que quauques jours d'avant festes de Pasques, certain personnage et aultres de la villo aurion dubert loudict portau de sant Peyre, et que lousdictz instans avion fach tapar ; qui aquot sabryo tant per v'aver vist, ausit dire, ou fousso estat present, ayo va dire et revellar sus peine d'escumenge. Item, apres aver foudut loudict portal, las peyros serion estados pressos et emportados tant per las gens d'aquello carriero que aultres de la ville ; quy aquot sabrio tant per v'aver fac, vist, ausit dire ou estre estat present, ayo va dire et revellar sur peno d'escumenge ». – Visa. – Quittances, mandats, parcelles. Remboursement de créance, 400 écus ; médicaments fournis aux Observantins :

1 clystère avec le miel rosat et autres ingrédients	12 s
1 autre clystère	12 s
.....	
« Pâte sulpa cordiala »	1 # 4 s
Clystère	12 s
« Vomitoire composé »	1 #
« Apost[h]ermon pour trois matins »	1 # 1 s
« Médecine »	1 # 16 s
« Vomitoire composé »	1 #
Liniment chaud	5 s
Clystère contenant de l'agaric	16 s
1/2 livre [200 g] pruneaux	2 s
1 quarteron [100 g] sucre fin	4 s
Clystère	1 #
Pot « agriotes, présent »	6 s
Cordial	6 s
Aposthermon pour 3 matins	1 # 1 s
Clystère avec le catholicon	16 s



Liniment froid	3 s
Julep cordial	6 s
Clystère astringent	12 s
Clystère confortatif	10 s
Emplâtre	1 #
Gargarisme	6 s
Sirop de limon	4 s
Tablette de sucre rosat	2 s
Miel rosat	4 s

– Extrait de délibération communale fixant à 50 écus les honoraires de N. Aymar, conseiller [au Parlement], pour s'être interposé dans le procès en instance contre la commune du Puget, et avoir passé transaction, au sujet « *des tailles de l'ocupage des mreats des molins* » ». – Mandats. Honoraires de N. Marini, juge royal à Grasse, commissaire délégué par le Parlement pour vérification des dettes communales, 75 écus 12 s ; gages du porteur venu de Draguignan avec un ordre de « *monsieur le Président* » enjoignant de veiller sur la ville, 48 s.

**CC 98. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 105 feuillets, papier ; 28 pièces, papier. 1617-1618. – Comptes trésoraires.**

Honoré Bonaud, marchand, trésorier.

Recettes	25 082 #
Dépenses	24 756 # 8 s 3 d
Excédent	325 # 11 s 9 d

Recettes. Fermes communales : double mouture, 1 275 écus ; fumier, 75 # ; « *grand escandail* », 432 # ; « *bon denier* », 1 860 # ; « *legnan* », 90 # ; « *camelage* », 720 # ; « *mollière* », 108 # 15 ; pourceau, 240 # ; chair, 900 # ; « *petit escandail* », 90 # ; blé, 750 # ; raisins, à raison de 1 s par charge [120 kg], 390 # (f° 1 à 4). – Dépenses. Gages : d'un solliciteur à Aix, 30 # (f° 25) ; de Gilles Renoux, docteur en médecine à Draguignan, pour avoir « *vaqué cinq jours à vizitter les mallades* » de Fréjus, 19 # 4 s (f° 44v°) ; du « *quiston au pauvre St Lazare* », 3 # (f° 55). – Intérêts dus à : l'hôpital de Fréjus, 60 # (f° 27v°) ; Nicolas Noble, de Toulon, 6 # 7 s (f° 36) ; Jacques Augery, 1 483 # 15 s (f° 68). – Confection de bancs pour l'auditoire de la justice, 5 # (f° 53v°). – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – Indemnité en faveur de la cathédrale et de la confrérie des pénitents blancs pour les « *services que la communautté fait annuellement aux anniversaires de ladicte église* », 4 écus 12 s ; acomptes aux « *entrepreneurs des nouvelles fontennes* », 600 # ; réfection de « *la maison de l'auditoire de la justice* », solde, 45 écus ; « *défrayement* », à l'auberge du Chapeau rouge, « *de Mr Renoux, docteur en médecine de Draguignan, ... et pour les medecins de ceste ville que luy ont tenu compaignie pour la consulte des malladies arrivées aud. Fréjus aux moys de apvril et may* », 4 écus 32 s ; Parcelle du « *mandatier* » de la commune, savoir :

	#	s	d
3 « <i>bruimos</i> » [cordes de spart]		15	
4 « <i>aiol</i> » pesant 2 livres 1/2 [600g]		12	6
1 pot [1,25 litre] de vin « <i>egre roussat</i> »		2	
1 livre [400 g] « <i>d'estoupos et ce pour l'ouvremant du cors de Meriey, du lieu de Seint Rapha[ël]</i> » (22 avril 1617)		3	
1 pot de « <i>vin egre ... et une livre d'estoupos ... et ce pour l'ouvremant du cors du mettru Travague</i> », (24 id.)		5	

**CC 99. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 80 feuillets, papier ; 55 pièces, papier.  
1618-1619. – Comptes trésoraires.**

Louis Penna, marchand, trésorier.

Recettes	7 649 écus	52 s	2 d
Dépenses	7 556 écus	19 s	2 d
Excédent	93 écus	33 s	

Recettes. Emprunt contracté vis-à-vis de Marc-Antoine Villy, 166 écus 40 s (f° 3v°). – Pâturage « *des brigasqz que ont ivenat dans le terroir ... pour soixante-trois trentaniers, quinze bestes* », 23 écus 37 s (f° 10). – Dépenses. Fouage, 80 écus 32 s (f° 13v°) ; réparations à la maison du St Esprit, 50 écus (f° 20). – Gages : du régent des écoles, 15 écus (f° 25v°) ; des gardes du Cap Roux, 9 écus ; de ceux du Dermont, pour 1 mois, 8 écus (f° 26v°) ; du garde du bois, pour 4 mois 1/2, 2 écus 30 s (f° 34v°) ; du greffier de la commune, 12 écus (f° 66). – Procès-verbal de clôture (f° 80). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages : annuels de N. de Pontevès, procureur à la Cour des Comptes et procureur de la communauté de Fréjus, 30 # ; de la personne envoyée à Grasse « *pour voyr sy se treuveroit aulcung marchand que voulust prester argent à* » la commune, 1 # 4 s ; d'une nourrice, pour 2 mois, 7 # 4 s. – Intérêts dus à Pierre de Laurens, écuyer à Draguignan, somme reçue en « *cartz d'escu et ducats* », 150 # ; acompte à Antoine Gaisse, fontainier, sur le prix fait de la construction des fontaines, 966 écus.

**CC 100. (Liasse.) – 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.  
1619-1620. – Comptes trésoraires.**

Thomas Camelin, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, quittances. – Réparations au « *pas* » de la Gaudine, 8 écus ; gages de Jacques Camelin, praticien, solliciteur de la communauté, pour vacations au sujet des procès en instance, acompte, 10 écus ; deniers du Roi et du pays, 1/4, 963 # 10 s ; intérêts à Honoré Pignon, 102 écus 55 s ; aumône à dom François Roubeur, abbé du monastère de St Médar, à Die, pour la reconstruction « *du bastiment dud. monastère démolly par les dernières guerres* », 1 écu.

**CC 101. (Liasse.) – 108 pièces, papier ; 1 cachet.  
1621-1622. – Comptes trésoraires.**

François Maurine, notaire, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – « *État du relargage* » : Jean-Baptiste Isnard, de Sénez, 15 trenteniers, « *bétail lanat et cabrun* », 45 # ; Joseph Audibert, de Blieux, 18 trenteniers, 54 # ; Joseph Coulomp, de la Baume, 16 trenteniers, 48 # ; Pierre Isnard, de Peyroules, 7 trenteniers, 21 # ; Pierre Maurin, de St Auban, 7 trenteniers, 21 # ; Antoine Coulomp, de « *Courchau* », 5 trenteniers 6 bêtes, 15 # 12 s ; Jacques Isnard, de Peyroules, 7 trenteniers, 21 #. – Certificat du greffier attestant que les enchères des rêves communales ont eu lieu aux formes accoutumées. – Ordonnance de Cosme de Barcilon, sieur de Mauvans et de Châteaudouble, conseiller à la Cour des Comptes, portant qu'il sera par-devant lui, en la place publique de Fréjus, procédé à l'adjudication d'une taille de 3 écus par livre cadastrale devant produire 24 050 écus, pour l'acquittement des dettes communales. – Mandats, quittances. – Gages : des 2 auditeurs des comptes, 20 écus ; d'Honoré Jujardy, procureur au Parlement, pour la défense des procès en instance, 10 écus ; d'un consul, 17 écus. –

## CC 101 – CC 102

Réparations : à la Grande écluse, acompte, 750 écus ; au chemin des Callades, 40 écus. – Parcelle du « *mandatier* » communal, savoir :

18 charges [2 160 kg] de bois pour le corps de garde « *à la marine* »,  
1/2 charge tous les soirs 2 écus 19 s 6 d

.....  
Réparations aux « *palomelos* » [pentures] et à la serrure de la porte St Michel 24 s  
2 mesures « *d'oly pour aler farmer les portes* » 6 s  
3 chandelles « *pour mettre dans les fanaux, ly ayant une alarme*  
*le soir du vingt-trois mai* » 3 s 9 d

Port, de l'hôpital à St Lazare, d'une paille pour un homme soupçonné de laderie 10 s.

Mandats : Repas pris au logis de la Poste par Marin le Maistre, « *frère aveugle* », et procureur général des Quinze-Vingts de passage à Fréjus et quêtant, 2 # 12 s. – Ordonnance du Parlement autorisant ledit frère à quêter. – Mandats. – Intérêts à Honoré Pignon, 50 écus 25 s. Jean Clément, apothicaire, 50 écus. – Droit d'albergue, 16 # 10 s ; port d'une lettre : des consuls de St Tropez et d'un paquet du duc de Guise, venu par « *la coste* » pour éviter de passer Six Fours et la Valette où il y a la contagion, 24 s ; du duc de Guise informant « *qu'il estoit arrivé quelque mal à Six Fours et à la Valette en ce qui est de la santé* » ; ordonnant de ne laisser entrer personne venant desdits endroits sans quarantaine ; des consuls de Cannes annonçant que la peste est à Alexandrie et à Alexandrette, 24 s. – Extrait d'acte d'obligation à constitution de rente en faveur de Gaspard Giraud, avocat à Draguignan, d'une rente de 112 # 10 s payable annuellement le 13 août. – Mandat d'acompte des deniers du Roi et du pays, 765 # 10 s.

### CC 102. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 146 feuillets, papier ; 157 pièces, papier ; 1 cachet. 1622-1623. – Comptes trésoraires.

Marc-Antoine Dolle, notaire, trésorier.

Recettes	8 240 écus	57s	7d	
Dépenses	7 575 écus	53s	4d	
Excédent	665 écus	4s	3d	

Recettes. Fermes communales : rève de la double mouture, 3 050 écus ; « *bon denier* », 460 écus ; « *camellage* », 180 écus ; « *grand escandail* », 125 écus ; « *la peirière* », 35 écus ; fumier, 25 écus ; « *sortie des averages* », 61 écus 37 s (f° 1 à 5). – Reliquat du compte précédent, 200 écus 1 s. – Recette annulée vu la pauvreté des locataires. – Emprunt contracté vis-à-vis de : Thomas Camelin, marchand, 2 322 écus ; Jacques Camelin, praticien, 225 écus ; hoirs d'Esprit Roubié, 896 écus 7 s : Honoré Bonaud, 300 écus ; Jacques Bonaud, 650 écus (f° 10v° à 14). – Dépenses. Acompte des deniers du Roi et du pays, 378 # 10 s (f° 18, 19v°). – Gages : du « *régent* » des écoles, 1 trimestre, 60 écus (f° 25) ; du garde : de la porte du Mazel, 1 mois, 3 écus (f° 26v°) ; à la plage, quartier de la Gabelle, id., 3 écus (f° 29v°) ; de la porte St François « *attendu le bruit de contagion* », id., 3 écus (f° 31) ; du porteur venu de St Tropez pour avertir « *de certains coursaires* », 28 s (f° 35v°) ; des 2 gardes du Dermont, pour un mois, 18 écus (f° 38) ; du « *mandatier* » de la commune, pour 1 an, 5 écus (f° 39v°) – Paiement à Jean-Paul de Foresta, sieur du Castellas, « *pour arréraiges* » qu'il « *préthand luy estre deubz* », 710 # (f° 59v°). – Honoraires : « *pour ... extraict d'actes de prixfaict du démollissement du fort ... de Roquebrune* », 32 s (f° 66) ; de Jacques Bonaud, avocat à Aix, « *pour c'estre prins garde et avoir heu soing des procès* » que la commune a au Parlement, 33 écus 20 s (f° 136v°). – Frais : et « *despens instance* » du procès contre Alphonsine de Roux, veuve de Joseph Mottet, 283 # 18 s ; de nourriture à N. du Rocas, capitaine au régiment de Normandie, venu à Fréjus pour faire une levée de soldats, 25 écus 51 s (f° 99). – Gratification à [Lombard] Vaixière, receveur royal au siège de Draguignan, « *d'ung pair de bas de soy ...*

pour [le] récompenser aulcunement ... des bons et agréables services que une fois de l'année rand à ladicte communauté aulx affaires ausquelz est employé », 4 écus (f° 141). – Procès-verbal de cloture (f° 145v°). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – Gages : d'une nourrice, pour 2 mois, 2 écus ; du porteur : venu de St Tropez pour informer qu'une galère turque a pris une barque aux Martigues, 16 s ; d'une lettre des consuls de Cannes donnant avis que l'équipage d'un vaisseau, venant du Levant, chargé de blé et autres marchandises, est atteint de la peste, 24 s ; venu de St Tropez avec un arrêt du Parlement ordonnant « de s'opposer aux ravages des corsaires », 28 s ; des 3 hommes envoyés à l'Argens « pour abattre les estellons », 15 écus ; du porteur d'une lettre des consuls de St Tropez annonçant qu'il y a trois vaisseaux corsaires au cap de Portes, 8 s. – Gages de la personne commise à la garde de la porte St Joseph « attendu le bruit de contagion », pour 10 jours, 50 s. – Nettoyage de la place à l'occasion de la foire, 16 s.

**CC 103. (Liasse.) – 2 cahiers, 93 feuillets, papier.  
1627-1628. – Comptes trésoraires.**

Esprit Delphin, notaire et trésorier, « sous le consulat de Jacques Camelin, écuyer, Marc-Antoine Dolle, notaire, et Laurent Audiffred ».

Chargement 6 238 écus 46 s 8 d  
Déchargement (Incomplet)

Chargement. – Rève de la double mouture, 3 100 écus (f° 2). – Ferme : du bon denier, 483 écus 20 s ; du gros « escandail », 310 écus (f° 200) ; du « camelage », 260 écus (f° 3) ; de la « mollière », 28 écus (f° 3v°) ; des moulins sous St Antoine, 343 écus 20 s (f° 4). – Acompte du reliquat du compte de Jean Mottet, précédent trésorier, 362 écus (f° 7). – Revenu annuel de la « préceptoriale » payé par Charles Taxil, chanoine, 20 écus (f° 8). – Droit de tasque de Villepey, 35 écus (f° 12v°). – Droits de place de plusieurs marchands cordonniers, drapiers, merciers et autres pour leur étalage le jour de la foire de St Raphaël, 2 écus 1 s (f° 17), etc. – Déchargement. – Taillon à raison de 45 s par feu et, pour 60 feux, 45 écus 10 s (f° 21). – Deniers du Roi et du Pays, 126 écus (f° 22v°). – Salaire d'un porteur envoyé de Toulon, 32 s (f° 23). – Acompte des vacations du prévôt des maréchaux et de sa suite venus pour la réparation des chemins de l'Estérel, 50 écus. – Subvention à l'hôpital, 12 écus (f° 23). Indemnités et perdrix allouées aux enchérisseurs des rêves, 44 écus 41 s (f° 24). Salaire mensuel des gardes établis : au cap Roux « pour la découverte des turcz », 6 écus (f° 24v°) ; à la tour du Dramont, 8 écus (f° 26). – Transport de 2 charges de vivres aux ouvriers travaillant à la réparation des chemins de l'Estérel, 16 s (f° 26v°). Salaire des 10 ouvriers employés à ces travaux, pendant 9 jours 1/2, 17 écus 25 s (f° 27v°). – Gages du « mandatier » pour fermer et ouvrir les portes de la ville, 10 écus. – Réparation, par un charpentier, de la porte de Camandre et de la maison du Poids de la farine, 1 écu 22 s (f° 29). – Vacation du consul Camelin, de 2 jours à l'Estérel, 2 écus (f° 29v°) ; – du même, comme député à Toulon et à Aix, 21 écus 7 s (f° 30). – Acompte des gages du trompette, 6 écus (f° 33) ; d'Antoine Foucou, régent des écoles, 12 écus 30 s (f° 34). – Façon des habits du Trompette, 1 écu 20 s (f° 36). – Achat d'un chapeau pour le même, 36 s (f° 38v°). – Intérêts d'une créance de 400 écus, à N. Fassy, procureur du Roi à Grasse, 20 écus (f° 39v°). – Acompte des gages du garde de l'écluse, 3 écus (f° 42v°). – Vacances à l'hôpital par N. Francollis, médecin, 2 écus (f° 45). Achat de 13 charges 43 pots de vin, à raison de 6 florins la charge, 16 écus 40 s (f° 46v°). – Consives au chapitre, 3 écus 42 s (f° 47). – Réparation et achat de « bourneaus » pour la fontaine de l'Agachon, 2 écus 40 s (f° 49). – Gages de la sage-femme, 2 écus (f° 52) ; d'un auditeur des comptes, 6 écus (f° 53v°) ; – du peseur de la farine, 8 écus (f° 54). – Salaire d'un porteur envoyé dans les lieux circonvoisins pour amener des moissonneurs, 54 s (f° 55v°) ; –

d'un porteur d'une lettre de Cannes avertissant de la présence de vaisseaux turcs, 24 s ; de préposés à la garde du bord de mer à l'occasion du « *bruict des turcz* », 24 s (f° 59v°) ; – Acompte des gages d'Antoine Foucou, régent des écoles, 12 écus 30 s (f° 60). – Gages et prix du chaperon du consul Dolle, 17 écus (f° 63). – Acompte de prixfait du creusement des garonnes, 10 écus (f° 64). – Gages annuels du greffier, 12 écus (f° 64v°), de N. de Pontevès, procureur de la communauté à la Cour des Comptes, 10 écus (f° 65v°). – Acompte du creusement des puits de la ville, 20 écus (f° 66). – Gages et prix du chaperon du consul Camelin, 17 écus (f° 67v°). – Pension à l'évêque, 2 écus 40 s (f° 70). – Gages et prix du chaperon du consul Audiffred, 17 écus (f° 71v°). – Droit d'albergue du prieur de Grimaud, 5 écus (f° 75v°). – Gages d'Antoine Foucou, régent des écoles, dernier quartier, 12 écus 30 s (f° 76v°) ; de N. Jugardy, procureur de la communauté au Parlement, 10 écus (f° 77). – Loyer de la boutique du serrurier, 3 écus (f° 79). – Subvention à la confrérie du St Esprit, 15 écus (f° 82). – Façon de 2 fenêtres de la tour du Dramont, 49 s (f° 82v°). – Réparation de la porte St Joseph, 1 écu 39 s (f° 83), etc. (manque la fin de ce compte).

**CC 104. (Liasse.) – 2 pièces, papier.  
1628-1629. – Comptes trésoraires.**

Scipion de Grassy, trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte]. – Mandats. – Honoraires d'Henri de Fabry, consul, député convoqué à l'assemblée convoquée à Marseille pour délibérer sur le traité de paix « *d'avec Tunis, Argier et Barberie que rachept des esclaves prouvençalz y debtenus* », 9 écus ; pension féodale de l'évêque, 400 écus.

**CC 105. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 185 feuillets, papier ; 264 pièces, papier.  
1630-1631. – Comptes trésoraires.**

Trésoriers : 1/ « feu » Jacques Camelin, écuyer, du 1<sup>er</sup> janvier au 12 avril ; 2/ « feu » Boniface Perrache, chirurgien, du 19 avril au 19 août ; 3/ Honoré Maure.

1/Comptes de Jacques Camelin.

Recettes	6 076 #	16 s	
Dépenses	6 074 #	1 s	8 d
Excédent	2 #	14 s	4 d

Recettes. Fermage de : la double mouture, 1 800 # ; « *escandail* », 60 # ; « *bon denier* », 125 # ; moulins, 400 #. – Vente de vin saisi à Honoré de Cravesan, 21 coupes [672 lit.], 16 # 16 s. – Demi pour cent [sur les marchandises] 135 # (f° 1-4). – Dépenses. Acompte « *du domayne du Roy pour fouage, subside du vin et ... de la pention annuelle* » 243 #. – Gages mensuels : des gardes du Dermont, 24 # ; de ceux du cap Roux, 27 # (f° 6-7) ; d'un garde de la santé : au quartier de la Gabelle, 12 # ; à la porte Raynaude, 10 # 10 s ; au quartier des Callades, 12 # (f° 10v°-11v°). – Gages de Michel Raymond qui « *a vaqué [4 jours] à l'accompagnement ... des députés de la communauté ... allés à Mougins pour fere constituer prisonnier Honoré de Cravesan, débiteur de la communauté* », 4 # (f° 12). – Achat : de 3 quintaux de plâtre pour la construction d'une cheminée au logement de la garde de la santé de la porte St François, à 6 s.1/2 le quintal [40 kg], 1 # 11 s 6 d ; de 16 mulets pour l'armée, 1 548 # ; d'une marque en fer pour marquer lesdits mulets, 5 # ; de 4 bâts « *neufs et autres arnaiz* », 32 # 4 s (f° 9, 11v°, 13, 14, 16, 18v°). – Gages : du garde de la santé au quartier de la Lauve, pour 15 jours, 6 # (f° 20) ; du porteur d'une lettre de N. d'Escragnoles, gouverneur d'Antibes, avertissant « *de*

*l'arrestement de François à Nisse, afin d'empêcher que nul de la France ny alla aborder* », 1 # 4 s (f° 20v°). – Procès-verbal de clôture (f° 25v°).

2/Compte de Boniface Perrache.

Recettes	3 019 écus	3 s	7 d
Dépenses	2 815 écus	23 s	3 d
Excédent	203 écus	40 s	4 d

Recettes. Ferme de « *la mollière* », 9 écus 20 s ; du « *camelage* », 66 écus 40 s ; des moulins, 133 écus 20 s – Préceptoriale, 20 écus. – « *Relargage* », 22 écus 48 s 6 d (f° 1-5v°). – Vente d'un mulet 22 écus (f° 6). – Remboursement fait par Jean Bethaudier, de Marseille, des frais de sa quarantaine au territoire de Fréjus, 4 écus 16 s (f° 7). – Dépenses. Fourniture et pose de 28 fers aux mulets que la commune a fournis pour l'armée, et pour 14 « *refferatz et prix de* » 200 clous remis aux muletiers, 3 écus 40 s (f° 9). – Prix : de 4 « *bruimes [cordes de spart] et six petites cordes* » et de « *tant de cordes ... pour fere une eschelle* » à la tour du Dermont, 4 # 8 s (f° 11-12v°) ; de 51 cannes [102 m] de toile ayant servi à faire des sacs envoyés à Antibes pour transporter du blé « *de Sa Majesté* », 11 écus 54 s (f° 35). – Procès-verbal de clôture (f° 51). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. Prix du blé vendu à la commune par, savoir : Jean Raimond, notaire, 25 charges, [la charge, 160 lit.], 141 écus ; Honoré Bonaud, notaire, 40 charges, 232 écus ; Etienne Camelin, maître des ports au bureau forain, 40 charges, 232 écus ; Melchior Aubert, marchand, 15 charges, 87 écus ; Jacques Camelin, écuyer, 40 charges, 232 écus ; Jean Roubié, marchand, 20 charges, 116 écus ; Héliion Vaixière, viguier, 30 charges, 174 écus ; Jacques Camelin, notaire, 25 charges, 145 écus ; Jean Espitalier, ménager, 10 charges, 58 écus ; Jacques Bonaud, bourgeois, 40 charges, 232 écus ; Jean Barboux, marchand, 55 charges, 319 écus ; Nicolas Callas, avocat, 30 charges, 174 écus ; Jean Clément, apothicaire, 8 charges, 46 écus 24 s. ; Claude Aymar, marchand, 20 charges, 116 écus ; Ollivier Astier, marchand, 10 charges, 58 écus ; Antoine Fougeiret, 40 charges, 232 écus ; Jean Crotte, bourgeois, idem, 232 écus ; Antoine Espitaléry, 50 idem, 290 écus ; Etienne Delphin, notaire, 12 idem, 69 écus 36 s. – Gages d'un « *mulatier ... pour cept jours qu'il a vaqué pour gouverner les mullets de la ville* » au transport du blé, 7 #. – Prix du foin fourni aux muletiers chargés de transporter les équipages des troupes, 44 écus 55 s. – Honoraires : d'Honoré Viany, Esprit Pollony, docteurs en médecine ; Barthélemy Mathey, Boniface Bonaud, chirurgiens ; Honoré Pignon, apothicaire, « *pour les vacations par eulx faites à tracter et pensser respectivement Honoré Giraud, pasticier de Draguignan et aultres parens qu'y se seroient truvés mallades en ceste ville de malladies soubçonnées de contagion* » 40 écus ; de Jean-Louis Amic et Honoré germon, chirurgiens pour la visite du cadavre de la servante du « *cadet* » Camelin « *morte d'ung charbon* ». – Prix d'un calice et sa patène fourni aux prêtres chargés de dire la messe à l'Hôpital, 22 écus. – Gages du porteur de la lettre des consuls de Toulon informant que : « *dans la maison qui feust fermée [à la Ciotat] puis quelques jours sur le premier examen ... y est mort une fille et que le Sr Fornier, médecin, se treuve atteint d'un charbon au col, de quoy le peuple allarmé commence à sortir du vilage* », 1 # 4 s. – Comptes du receveur de l'impôt du demi pour cent sur les marchandises.

**CC 106. (Cahier.) – in-4° ; 137 feuillets, papier.**

**1631-1632. Comptes trésoraires.**

Bernardin Camelin, écuyer, trésorier.

Recettes	12 797 écus	54 s	9 d
Dépenses	12 728 écus	33 s	3 d
Excédent	69 écus	21 s	3 d

[Manque les pièces justificatives].

Recettes. Fermage : des moulins, 636 écus 40 s ; du « *bon denier* », 216 écus 40 s ; du « *carton* » de Villepey, 61 écus ; du « *demy pour cent* » 93 écus 36 s (f° 1, 2, 8, 13). – Contribution due pour l'entretien des troupes par : la commune de Draguignan, 486 écus ; celle d'Aups, 487 écus 27 s ; le val de Barrême, 181 écus 46 s ; le baillage de Colmars, 382 écus 51 s (f° 17-17v°). – Dépenses. Gages : annuels de la sage-femme, 2 écus (f° 32) ; d'un garde au bord de la mer, pour 1 mois, 3 écus 30 s (f° 37) ; d'un porteur : venu de St Tropez pour avertir que le long de la côte il y a un vaisseau turc, 24 s (f° 38v°) ; envoyé à Draguignan « *affin d'avoyr esclaircissement du bruyt quy couroyt que dans Grasse y avoyt du mal contagieux* », 32 s (f° 5-7v°). – Nourriture du « *serviteur du sr prévost général de l'armée du Roy, son greffier et deux archers sujornans dans la ville à dessain de saizir prisonnier Henry de Fabre dud. Fréjus* », 6 écus 20 s – Confection « *de petites barrettes de fer mettre à une ouverture de la porte St Pons* » 54 s (f° 34v°-35). – Nourriture de 4 femmes « *soubçonées de sorillège et debtenues aux prisons de Brignoles* » du 4 avril au 21 mai, 21 écus 27 s (f° 55) – Prix d'un sanglier donné en présent à l'intendant de la Potherie, 2 écus 44 s 6 d (f° 60). – Transport à St Tropez d'un veau donné en présent au duc de Guise, 31 s (f° 78). – Achat et transport audit lieu de « *poullailhe* » donnée en présent au même, 12 écu 34 s – Frais : de procédure, au parlement de Grenoble, contre N. de Foresta, 29 écus 8 s (f° 79v°) ; de confection et pose d'une serrure à la porte du Mazel, 12 s (f° 106) ; de nourrice d'un bâtard, pour 1 mois, 1 écu 12s (f° 113) ; d'achat de 8 rups [64 kg] de poudre pour la célébration de la fête de St Léonce, 20 écus 45 s (f° 125). – Réparations au chemin de Ste Maxime faites par ordres du [maréchal] de Vitry, 1 écu 12 s (f° 114v°). – Procès-verbal de clôture (f° 136v°).

**CC 107. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 94 feuillets, papier ; 3 cahiers grand in-8°, 25 feuillets, papier ; 229 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin, 2 pièces, parchemin, 3 sceaux ; 1 cachet.**

**1633-1634. – Comptes trésoraires.**

Gillibert Lustard, trésorier.

Recettes	15 121 écus	27 s	11 d
Dépenses	13 512 écus	7 s	9 d
Excédent	1609 écus	20 s	2 d

Recettes. « *Pension que Sa Majesté faict à la ... commune* », la moitié, 14 écus 52 s. – Emprunt contracté vis-à-vis de : Jacques Camelin, notaire, 400 écus ; Scipion Grassy, écuyer, 200 écus ; hoirs de Jacques Augery, 1 000 écus (f° 5v°, 6, 11v°). – Dépenses. Fouage, 1 trimestre, 243 # (f° 18). – Gages : du régent des écoles, 1 trimestre, 37 # 10 s (f° 28v°) ; des gardes du cap Roux 27 # ; de ceux du Dermont, pour 1 mois, 24 # (f° 30) ; de la personne qui a « *accompagné l'engigneur que mr le premier président des comptes manda en cette ville pour prendre le plan d'icelle* » 2 écus 8 s (f° 57v°) ; de l'expert chargé du réallivrement des « *cantaux et capitaux* » 7 écus (f° 68v°). – Frais : de confection du « *bassegue* » [mouton] de la cloche de l'église St François, 5 écus (f° 33v°) ; de nettoyage : du fossé des Esclapes, 6 écus (f° 50v°) ; des puits, 17 écus (f° 52v°). – Réparations à la grande écluse, 45 écus (f° 53v°). – Procès-verbal de clôture (f° 93). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Port d'une lettre des consuls de Cannes annonçant qu'une barque turque a pris « *une barque qui venoit du cousté du Levant proche de nos isles de Sainte Marguerite* », 32 s. – Droit d'albergue, 16 # 10 s. – Intérêts dus à Madeline d'Albertas, veuve de N. de Laurent, receveur à Aix, 220 #. – Envoi d'un porteur à St Tropez pour « *querir le drapeau pour la sollennité de la feste St Lions [Léonce]* », 32 s. – Lettres de contrainte contre les fermiers du « *grand escandail* » et du « *camelage* ». – Mandats. – Prix de 6 mains de papier « *du grant ... pour fere de goubeaus de poudre pour baller haus [aux] sourdas que ce trouveront aveq ses armes*

<i>pour aller à la procession à Notre Dame, après vespres, le jour Saint Lions</i> », 18s. – Achat d'un habillement au trompette de la ville, savoir :	#	s.
17 pans [4,25 m] « <i>estame</i> » violet « <i>por l'habit et roupilhe</i> »	18	14
Filoselle, soie et fil	2	16
11 pans de futaine à 3 s. le pan [0,25 m]	1	13
Boutons		12
Façon et 1 paire de bas	2	8
Souliers	1	4
Chapeau et cordon	2	8

**CC 108. (Liasse.) – 3 cahiers in-8° ; 14 feuillets, papier ; 40 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.**

**1634-1635. – Comptes trésoraires.**

N. Camelin, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – ~~Quittance d'acompte, délivrée par le trésorier moderne, du reliquat de l'exercice précédent, 413 écus 56 s.~~

Parcelles, mandats, quittances. – Quittance d'acompte du reliquat de l'exercice précédent en faveur du trésorier, 413 écus 56 s. – Réparations au pont du Gabron, 5 écus 4 s. – Frais d'auberge des individus de Grasse venus pour faire offre à l'enchère de la boucherie, 6 écus. – Gages du procureur de la communauté à Draguignan, 30 #. – Réparations aux chaussées du Reyran, 65 écus 52 s. – Remboursement de tailles à Françoise de Requiston, épouse de François Mottet, 125 écus. – Gages mensuels du garde de la tour du Dramont, 4 écus. – Certificat de jaugeage d'une « *boutte* » de vin contenant 8 charges 34 pots « *bailhé* » aux Observantins ; récipissé du vin par le syndic du couvent ; mandat et quittance du prix, 15 écus 40 s 6 d. – Confection d'un pont en bois sur le « *nouveau meat* » au quartier des Salles, 1/2, 50 #. – Gages des deux « *regardadeurs* » à la boucherie, solde, 40 écus. – Cens à l'évêque et au chapitre pour le four de ce dernier, 24 #. – Extrait d'acte de prixfait des réparations à exécuter au « *chemin du pont du Gabian* » ; mandat 51 écus. – Réparations à la « *muralhe de la ville ... proche St Joseph* », solde, 30 écus 53 s. – Extrait d'acte d'obligation de 52 écus 36 s en faveur de Madeleine Lautier, veuve d'Antoine Robion, cordonnier ; requête, décret, lettres de contrainte, exploit de commandement, mandat. – Missive des consuls de Toulon invitant leurs collègues de Fréjus de se libérer de l'emprunt à constitution de rente contracté envers Antoine Martinenq de concert avec les communes de Toulon, Antibes, La Ciotat, Cannes, Ollioules, Cassis et Six-Fours ; extrait d'acte de quittance ; mandat, 174 # 3 s. – Gages mensuels des deux gardiens du cap Roux, 9 écus.

**CC 108. (Liasse.) – 1 pièce, papier.**

**1634-1635. – Comptes trésoraires.**

N. Camelin, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittances d'acompte, délivré par le trésorier moderne, du reliquat de l'exercice précédent, 413 écus 56s.

**CC 109. (Liasse.) – 6 pièces, papier.**

**1635-1636. – Comptes trésoraires.**

Jean Raimond, trésorier.



Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Extrait de sommation aux consuls de Fréjus par Gillibert Lustard, marchand, en paiement du prix de 24 charges [3840 lit.] de blé vendues à la communauté pour le service des étapes ; – Exploit de signification ; – certificats des députés à l'achat du blé attestant la vente faite par Lustard. – Exploit de gagerie des « *impositions, rantes et revenus* » à la requête de Boniface Denigris, écuyer, pour paiement d'intérêts échus.

**CC 110. – (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 384 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.  
1636-1637. – Comptes trésoraires.**

Jacques Augery, avocat, trésorier.

Recettes	19 027 écus	45 s	9 d
Dépenses	19 003 écus	46 s	3 d
Excédent	23 écus	59 s	6 d

Recettes. – Fermage : du « *dallin dallan* » [port du blé au moulin et retour de la farine chez le propriétaire], 62 écus 8 s ; des jonquières de Villepey, 1/2, 40 écus ; de la terre dite des pauvres filles, 8 écus (f° 4-4v°) ; – Remboursement pour fournitures aux troupes fait par : la viguerie de Toulon, 104 écus 31 ; idem d'Hyères, 117 écus 3 s (f° 6) ; idem de Grasse et de St Paul, 62 écus 40 s (f° 7) ; les communes de Trans, Flayosc, Villecroze, Tourtour, Châteaudouble, Figanières, Callas, Bargemon et Bargème, 1 080 écus ; Vallauris, 600 écus (f° 13 et 13v°). – Pâturages des « *adverages* », 35 écus (f° 7v° et 14). – Dépenses. Droit de latte, 3 s 9 d (f° 18v°). – Achat : de 3 flambeaux remis aux consuls « *pour aller visiter de nuit le sr de Nantes ; que pour un veau et vin que* » lui ont « *présenté* », 8 écus 10 s 6 d (f° 19v°) ; de 550 « *malons des petits* » et 120 des gros pour les guérites, 5 écus (f° 25v°). – Réparations au pont levis, 19 écus 45 s (f° 30v°). – Frais : de location d'un grenier pour les munitions de guerre, 3 écus (f° 57v°) ; de conduite de 2 prisonniers à Pignans, 2 écus 35 s (f° 76v°). – Gages de « *Paulet Castagne pour avoir servi de tambour six jours au corpz de garde des anfans de la ville* », 36 s (f° 98v°). – Procès-verbal de clôture (f° 382v°). – Pièces justificatives. Quittance délivrée par Boniface Denigris, pour acompte d'une créance, 215 écus 37 s.

**CC 111. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 154 feuillets, papier.  
1637-1638. – Comptes trésoraires.**

Raphaël Villy, trésorier.

Recettes	15 479 écus	59 s
Dépenses	15 477 écus	20 s
Excédents	2 écus	39 s

Recettes. Préceptoriale, 20 écus. – « *Pension du Roy* », 34 écus 52 s. – Fermes communales, 2 450 écus 4 s. Tailles, 5 933 écus 26 s (f° 1-18). – Remboursement pour fournitures aux troupes fait par : la commune de Villecroze, 30 écus (f° 5) ; la province, 113 écus 12 s 6 d (f° 8). – Vente du blé du « *frioul, sive calcade* », 45 écus (f° 8v°). – Emprunt à divers, 2 282 écus 2 s (f° 8v°-18). – Remboursement par les receveurs du pays, après gageries sur divers particuliers, 474 écus 13 s (f° 16v°-17). – Dépenses. Taille réelle et taillon, 5 681 écus 36 s – Fournitures aux troupes, 535 écus 24 s (f° 22-128). – Honoraires : du patron Angelin Crespin, pour port à Toulon des ordres du commandant du régiment de La Tour, 20 écus ; des consuls allés à Cannes pour rendre leurs devoirs au Gouverneur, 10 écus 38 s (f° 24v°) ; d'Antoine Gazan, notaire et consul de Vallauris, venu à Fréjus pour réclamer 1 000 # dues à sa commune pour subsistance des troupes, 20 écus (f° 26) ; de N. Raimond, notaire, envoyé à Cannes pour solliciter du Gouverneur décharge de la fourniture de vivres aux troupes, 5 écus

(f° 32) ; du consul pour être aller à : Montmeyan « *plaindre le deuilh au sr chevallier de Montmeyan de la mort de son père, notre gouverneur* », 5 écus 40 s (f° 38) ; à Cannes solliciter le départ des compagnies de dragons logées à Fréjus, 5 écus (f° 39) ; de Pierre Aubert, avocat, qui a accompagné le gouverneur au Muy et à Lorgues, 3 écus 42 s (f° 40) ; à Honoré Bonaud, notaire, porteur de papiers à Aix et fournitures au sujet du procès contre N. Lustard, ex-fermier des moulins, 54 écus 26 s (f° 45) ; des experts chargés de vérifier l'état de la grande écluse, 8 écus 16 s (f° 71v°) ; à N. de Pontevès, procureur de la commune à la Cour des Comptes, 10 écus (f° 83v°) ; à François Gallian, peintre, pour la peinture de 18 « *armoiries* » devant « *garnir les flambeaux employés aux funérailhes* » de Barthélemy de Camelin, l'évêque de Fréjus, 1 écu (f° 112) ; à Jacques Camelin, notaire, député à l'assemblée de la viguerie, 7 écus (f° 121). – Gages : des préposés au logement des troupes, 3 écus 20 s (f° 33) ; du régent des écoles, 50 écus (f° 54 et 108) ; du trompette, 12 écus, (f° 54v°, 133v°, 141) ; des préposés à la surveillance des gardes placées aux portes de la ville, 5 écus 52 s (f° 55v°) ; du guetteur au clocher de la cathédrale pour « *prendre garde s'il passoit dans ceste plage quelques galères ou vaisseaux* », pour 15 jours, 2 écus (f° 58) ; du confectionneur des billets de logement des troupes, 9 écus (f° 68v°) ; du greffier, 12 écus (f° 74) ; des consuls, 51 écus (f° 88, 90v°, 91) ; des auditeurs des comptes, 6 écus (f° 121v°, 131, 142v°). – Fournitures de 122 pains, pour « *le prestre espagnol ... détenu aux prisons de l'évesché* » par ordre du Gouverneur, 2 écus 58 s (f° 35v°, 42, 54). – Prix de : 16 « *jarrons* » et de 50 écuelles pour les soldats logés à Fréjus, 40 s (f° 40) ; 4 lanternes et 4 « *virholles* » [lampions], pour le corps de garde, 56 s (f° 54v° et 113) ; 870 pains distribués aux mariniers qui ont conduit leurs bateaux à l'armée navale, 15 écus 35 s (f° 60) ; huile, chandelles et coton pour le corps de garde, 5 écus 27 s (f° 64) ; 1 veau donné en présent à l'évêque de Fréjus, 4 écus 30 s (f° 110) ; flambeaux qui ont servi au feu de joie fait à l'occasion de la victoire de Leucate, (f° 119v°) ; 5 chapons donnés en présent à l'archevêque de Bordeaux, 4 écus 10 s (f° 131, 131v°, 133). – Réparations : au parapet du puits de Cabrier, 12 s (f° 40v°) ; au corps de garde, 1 écu (f° 55v°) ; à la fontaine de l'Agachon, 1 écu 30 s (f° 67v°) ; aux méats des moulins, 10 écus 24 s (f° 73v°). – Frais : de poursuites contre la commune pour arrérages d'impositions, 42 écus (f° 48v°) ; de transport des tonneaux envoyés aux îles [Ste Marguerite] 42 s (f° 51v°) ; d'abatage de bois à brûler pour envoyer auxdites îles, 7 écus 48 s (f° 56v°) ; d'extrait de la transaction passée entre la commune et Joseph Mottet, 1 écu 20 s (f° 68v°) ; d'ornementation à l'occasion de l'arrivée de [Pierre de Camelin ?] à Fréjus ; peinture des armoiries du prélat et « *plusieurs guidons ou pavilhons quy sont estés donnés aux enfans* », 3 écus 44s (f° 73 et 96). – Procès-verbal de clôture (f° 148). – Pièces justificatives. – Comptes du receveur de l'impôt du demi pour cent sur les marchandises.

**CC 112. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 132 feuillets, papier ; 3 pièces, papier. 1639-1640. – Comptes trésoraires.**

Melchior Clément, bourgeois, trésorier.

Recettes	44 208 #	10 s	5 d
Dépenses	44 210 #	18 s	8 d
Déficit	2 #	8 s	3 d

Recettes. Emprunt contracté vis-à-vis : de Pierre de Camelin, évêque de Fréjus, 800 # (f° 1) ; des hoirs de Barthélemy Martin, notaire, 1 000 # (f° 7). – Preceptoriale, 60 # (f° 4). – Blé « *des calcades* », 114 # 12 s (f° 9). – Taille de 2 setiers [80 lit] de blé par livre cadastrale, 1 859 # 15 s 6 d (f° 9v°). – Dépenses. Intérêts à divers, 3 500 # (f° 18v°, 19, 20, 23, 24v°, 32, 32v°, 35, 49). – Confection de la « *muraille de la plate fornée de la porte Raynaude* » 28 # 10 s (f° 33v°). – Achat d'un sanglier donné en présent au Gouverneur, 8 # (f° 52v°). – Frais : de logement « *de la noblesse* », 12 # (f° 53) ; de « *publication du monitoire obtenu ... contre le*

trésorier de ... 1636, ... [Jacques] Augery, ... pour raison d'une taille de 2 écus par livre imposée en ladite année et ayant retiré des deniers d'icelle, n'en n'avoir fait chargement », 6 # (f° 68) ; d'équipement et solde, pour 8 jours, de la milice de la ville allant à Nice, 198 # 11 s 6 d (f° 70) ; de transport par mer de 182 charges [291,20 hl] de blé à Antibes, 115 # 18 s 6 d (f° 76). – Gages du porteur, venu de St Tropez, pour avertir du prochain passage des galères d'Espagne, 12 s (f° 80v°). – Procès-verbal de clôture (f° 130v°). – Pièces justificatives. – Exploit de commandement : à la requête du trésorier général en paiement des impositions du Roi et du pays ; et de « gagerie » de la ferme du « camelage » et du demi pour cent à la requête de Pierre Roux, charpentier à Roquebrune, en paiement du prixfait de réparations à l'écluse.

**CC 113. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 178 feuillets, papier ; 8 cahiers grand in-8°, 52 feuillets, papier ; 314 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 3 sceaux. 1640-1641. – Comptes trésoraires.**

Léonce Espitalier, avocat, trésorier.

Recettes	55 716 #	17 s	10 d
Dépenses	55 448 #	13 s	1 d
Excédent	268 #	4 s	9 d

Recettes. Taille : de 10 écus par livre cadastrale, 19 750 # ; de 2 écus, idem, 7 800 # (f° 6v°, 8v°, 9, 9v°, 14). – Dépenses. Acompte sur : la taille réelle, 259 # 5 s ; le taillon, 341 # 12 s (f° 17-17v°). – Contribution : pour l'entretien de la cavalerie du comte de Carcès, logée à Puymoisson, 1 867 # (f° 64 et 105) ; aux officiers du régiment de La Chapelle Ballon « *lhorsqu'ilz deslogèrent de ceste ville pour Roquebrune et Draguignan* », 85 # 15 s 6 d (f° 69). – Gages : de la personne chargée de dresser le procès-verbal transmis à N. Artaud, « *prevost* » pour « *malversations et desportements* » que faisaient les cavaliers du susdit régiment, 20 # (f° 70v°) ; du porteur d'une lettre de N. Vallès informant les consuls de Fréjus que les susdits cavaliers « *vouloit mander informations par leur prevost contre les habitants de ceste ville, touchant la rumeur qu'estoit arrivée pendant qu'ils y estoit lougés* », 1 # 1 s ; coût de l'information, 121 # ; honoraires du lieutenant chargé de l'audition des témoins, 10 # (f° 72, 102v° et 104v°). – Gages ; des personnes envoyées au Puget et à Palaison à l'effet de « *chercher un veau de laict pour en fere present à Mr de* » Bordeau, [général des galères], 8 s ; des porteurs de 2 veaux à l'île Ste Marguerite pour le susdit présent, 6 #. – Prix : des 2 veaux, 24 # ; des poulets et des pigeonneaux remis en présent au sieur de Marieu, commissaire du Roi, 6 # (f° 93, 96, 100) ; du bois fourni au corps de garde et à la garde des portes de la ville pendant 20 jours qu'y demeura le Gouverneur, 7 # 13 s 9 d (f° 117). Gages du porteur à Cannes d'un paquet du Gouverneur et des 3 personnes qui allèrent lui enseigner le chemin du Muy « *attendu le desbort des eaulz qui avoit couvrir toute la plaine* » (septembre), (f° 118v°). – Procès-verbal de clôture (f° 152). – Pièces justificatives. Parcelle des frais faits à l'occasion de l'élection des officiers municipaux, savoir :

	#	s	d
Vin, 28 pots à 2s. 6d. le pot [1,25 lit.]	3	10	
Chandelles, 4 livres à 8 s la livre [400 gr]	1	12	
Bois de pin, 3 charges à 10s.	1	10	
Idem de chêne vert, 1 à 12s.		12	
Sarments		2	
« <i>Bales</i> »		1	
Verres, 3		4	6
Urnes ou « <i>conques</i> »		15	
Etrennes aux 2 valets de ville	3		

– Mandats. – Te Deum et messe « *pour la conservation de la sacrée personne ... du cardinal de Fleury* », 15 #. – Port : à Cannes des bagages de la compagnie du régiment des Galères, commandée par le « *sr de Bois d'Amour* », 4 # 16 s ; à Bargemon des bagages de 2 compagnies de cavalerie, 22 # 12 s – Gages de Joseph André, de Lorgues, régent des écoles, 100 #. – Extrait d'ordonnance de Louis de Valois, comte d'Alais, lieutenant général en Provence, enjoignant aux communes y désignées de contribuer à l'entretien de la cavalerie du comte de Carcès ; Fréjus compris pour 26 feux. Etat des biens aliénés fournis à la demande de l'Intendant, savoir : moitié de la seigneurie de Villepey, vendue à [N. de Blacas], sieur d'Aups, moyennant 6 500 #, somme sur laquelle N. de Laurens, conseiller au Parlement, fut colloqué ; « *la communauté ... c'estant prouveu pardevant ... [l'Intendant] ... en suite de son jugement, feust mise à l'enchère et délivrée audit sr d'Aups à* » 12 500 # ; – la « *Peiriere ... à l'endroit alant à* » Bagnols, « *d'où l'on tire des mules* » pour les moulins, vendue à Nicolas Dolle, avocat, pour 4 000 # ; – un étang « *proche* » de Fréjus, estimé 1 500 #, colloqué par Honoré Villy, avocat ; – « *Antoine Laugier ... , cessionnaire de sr conseiller de Laurens et de Gondy, possède un deffens et Rourède ... au terroir dudit Fréjus au quartier de l'Esterel, qui fut estimé* » 8 700 # « *et à ce prix, colloqué* », – « *Emmanuel Augery, bourgeois, ... possède un moulin à huile dont la faculté pour le fere a esté estimée* » 600 #, « *pour icelle a esté colouqué et ensuit a fait fabriquer ledit molin à sang* ».

**CC 114. (Liasse.) – 2 pièces, papier.  
1641-1642. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandat à Bertrand Barragon, « *corrier* », qui a apporté d'Aix « *les poids et ballanses pour poisser l'or et l'argent, suyvant l'ordonance* » de l'Intendant, 4 #. – Exploit de commandement et gagerie du fermage de la rève de la chair, à requête de Bernardin de Camelin, écuyer, en paiement d'intérêts échus.

**CC 115. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 76 feuillets, papier ; 63 pièces, papier.  
1642-1643. – Comptes trésoraires.**

Louis Barboux, bourgeois, trésorier.

Recettes	30 604 #	16 s	6 d
Dépenses	29 855 #	16 s	7 d
Excédents	748 #	19 s	11 d

Recettes. Emprunts à divers, 6 300 # (f° 2v°, 3v°, 7). – Taille de 2 écus par livre cadastrale, 16 000 # (f° 5v°). – Dépenses. Achat de 31 livres 3/4 [12 kg] de poudre employée pour saluer le Gouverneur à son passage se rendant à Antibes et à son retour, 13 # 8 s (f° 13). – Honoraires des experts chargés d'estimer « *le domaige et deschet arrivé auls méatz des molins* », 95 # (f° 22). – Location du magasin « *aux poudres et plombs du Roy* » 21 # 7 s (f° 28). – Réparations au pont du « *grand chemin des Salles* », 36 # (f° 28v°). – Port de lettres envoyées par les consuls : de St Tropez informant qu'il y a des galères turques sur leurs côtes, 30 s ; de Cannes donnant avis que 4 galères et 1 galiote turques sont à l'embouchure de la Siagne, 1 # 10 s (f° 33). – Gages : annuels du « *solliciteur* » de la communauté à Aix, 36 # (f° 35v°) ; des 2 personnes chargées d'aider Boniface Coste « *au logement de la noblesse et millice* », 3 # (f° 38v°). – Prix : de 4 flambeaux ayant servi « *le soir que l'alarme feust donnée en ceste ville par les ennemis de l'Estat* » 6 # (f° 40) ; de 4 flambeaux « *bailhés auls quatres cappitaines de la ville pour accidentz quy arrivoit de nuit* », 16 # (f° 54) ; d'un quintal [40 kg] de poudre distribuée aux habitants, 45 #. – « *Démollissement de la halle de la Place* », 12 # 6

s (f° 54v°). – Prix : 1/ d'un présent au prince de Morgues, de 12 chapons et 28 pots [35 lit.] de vin ; 2/ d'un flambeau ayant servi aux « *es[co]liers le soir de la cochée dudit seigneur* », 41 # 10 s (f° 62v°). – Dotation d'une pauvre fille, en vertu d'un legs, 30 # (f° 64v°). – Décharge en faveur du fermier : du « *camelage* », 84 # ; du piquet et du « *dolin dolan* », 34 # 10 s (f° 70v°). – Procès-verbal de clôture, (1644) (f° 74v°). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. – Gages du porteur envoyé à Grasse, Cabris, St Césaire, Escragnoles, Mons, Callian, Montauroux, Tourrettes et Fayence « *pour voir de treuver [des] jumens pour fouler les bleds* ».

**CC 116. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 6 cahiers grand in-8°, 36 feuillets, papier ; 307 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 sceaux. 1643-1644. – Comptes trésoraires.**

Pierre Aubert, avocat, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. Gages des commis à la visite de la viande de boucherie, 6 écus. – Extrait de commandement sur sentence de condamnation obtenue par N. marquis de Janson et N. de Valavoire, officiers en la sénéchaussée d'Aix, contre les consuls de Fréjus, en paiement de 24 écus 65 sols pièce montant des « *espices* » taxés par l'Intendant. – Mandats. – Frais de procédure de l'action en instance au Grand Conseil, contre : 1/ [Vincent] de Roux, d'Agay, « *pour raison de la tour du Dermon, droit de bon denier et encourage [dont] il veult ... despouiller la communauté* » ; 2/ [Anne de Foresta], dame de Rougiers, 100 #. – Prix d'un cable de 19 livres devant servir à « *la roue du pois* », à 8 s la livre [4 hg], 7 # 12 s. – Acompte : des impositions du pays, 6 000 # ; du prixfait du nouveau lit de l'Argens. – Gages : d'un consul, 17 écus ; des « *regardateur des faulx poids et faulces mesures* », 18 # ; du greffier, 12 écus ; du valet de ville, pour 2 mois, 6 écus ; d'un auditeur des comptes, 2 écus ; du porteur venu de Fayence pour informer qu'un marchand de Lyon venu à Grasse y est mort de la contagion, et qu'il convient de se tenir sur ses gardes, 20 s. – Frais à l'occasion de l'arrivée et au retour du Gouverneur, savoir : en # s et d

« *Présent à Mme la gouvernante ..., fruicts, pomes, poires, grenades, jujubes, oranges et muscats* »

	4	18
Limons	1	4
Fleurs d'oranger et « <i>giroflades</i> »	1	10
Vin, 3 charges 3 pots, bu « <i>à la table de monsieur</i> », à 4s le pot [1,25 lit.]	10	14
12 « <i>bouteilles de terre</i> » à 4 s	2	8
Flambeaux pour « <i>s'éclairer la nuict</i> »	12	10
Veau donné en présent	15	
Solles, 7 livres, à 12 s la livre [4 hg]	4	4
Rougets, 25 livres à 4 s	5	
1 « <i>grand poisson pesant</i> » 33 livres	4	19
Vin vieux, 1 charge [60 lit]	9	12
Poudre, 24 livres	9	12

– Présent à Pierre Gaillard, conseiller au Parlement et trésorier général des gens des trois états, savoir :

	écus	s
Chanvre, 3 quintaux. 1 livre à 9 écus 35s le quintal [40 kg]	28	50
Gages de la personne envoyée à Cagnes pour acheter le chanvre	1	20
Port du chanvre de Cagnes à Antibes		36
Port de ladite ville à Fréjus		29
Anchois, 9 barils	9	
Port à Aix	10	

**CC 117. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 12 feuillets, papier ; 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.**

**1644-1645. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Extraits de lettres compulsoires contre les consuls de Fréjus à la requête de Louis Barboux ; bourgeois et ex-trésorier, en paiement de 440 # 7 s 2 d pour dépens à lui adjugés ; – exploit de gagerie. – Extrait du procès-verbal d'adjudication de l'impôt du demi pour cent sur les marchandises.

**CC 118. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 14 cahiers grand in-8° ; 64 feuillets, papier ; 8 pièces, parchemin ; 7 sceaux.**

**1645-1646. – Comptes trésoraires.**

Pierre Aymard, marchand, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats. – Gages : des gardes du cap Roux, pour 1 mois, 8 écus ; de la personne envoyée à Castellane pour inviter N. de Martiny, « lieutenant » [de la sénéchaussée] à venir procéder à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat contre [Vincent] de Roux, capitaine de la tour d'Agay, 2 # 8 s ; de l'huissier pour assignation dudit Roux devant le lieutenant de Castellane, 5 # 16 s ; du trompette, 1 semestre, 18 # ; du porteur d'une lettre et de 2 paquets « *de livrets pour l'instruction du puple chestien* », conformément aux ordres donnés par la Reine régente à N. Lépine « *de mander en toutes les villes du royaume quantité* » de ces livrets, 45 s – Extraits de contraintes à la requête de Fouque Pierrugues, de Draguignan, [originaire de Fréjus], en paiement des fournitures faites aux troupes par ordre des consuls ; – exploit de signification. – Mandats. – Somme réclamée par Pierrugues, 114 écus. – Gages : du consul député à l'assemblée de la viguerie à Draguignan, 12 # ; de N. d'Eclesia, pour recherche de titres relatifs aux moulins et remontant à 1588, 15 #.

**CC 119. (Liasse.) – 5 cahiers grand in-8°, 22 feuillets, papier ; 19 pièces, papiers.**

**1646-1647. – Comptes trésoraires.**

Pierre Fougeiret, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. – Dotation d'une pauvre fille en vertu d'un legs, 25 écus 15 s – Honoraires : d'Honoré Maunier, député à Toulon pour informer le duc de Brezé de l'arrestation à Fréjus, du comte de Montecucullé, et de « *ses gens* », 3 # 12 s ; du député à Aix auprès du Gouverneur, pour l'informer de ladite arrestation, suivant l'ordre du duc de Brezé, 4 # 16 s ; de N. de Reynaudi et N. Renoux, docteurs en médecine, venus à Fréjus pour « *vizitte[r] les mallades quy se trouvent de présant ... et consulter desd. malladies avec les Srs docteurs en médecine de ceste ville* », 30 #. – Fournitures et logement pour 4 jours à 2 compagnies du duc de Créqui, 842 # 8 s.

**CC 120. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier ; 53 pièces, papier.**

**1647. – Comptes trésoraires [clos le 16 octobre année courante].**

Pierre Camelin, avocat, trésorier.

Recettes	11 136 #	13 s	8 d
Dépenses	11 847 #	9 s	4 d
Déficit	710 #	15 s	8 d

– Recettes. Fermes communales : « *camelage* », 383 # 6 s 4 d ; « *port des bleds au moulin [et retour de la farine] sive dollin dolan* », 1/3, 20 # ; fumier, 1/3, 15 # ; – Emprunt contracté vis-à-vis de Melchior Clément, 600 # ; N. Franc, médecin à Aix, 8 938 #. – « *Resve des boches* », 1/3, 13 # 13 s 4 d – Tasque, 300 # (f° 1 à 4) – Dépenses. – Fondation d’une messe perpétuelle à l’hôpital St Jacques faite par Honoré Baud, prêtre bénéficiaire de la cathédrale, 15 #. – Indemnité à Barthélemy Ravais, adjudicataire de la construction d’une partie de la chaussée du Reyran emportée par la crue avant l’achèvement du travail, 18 #. – Taille réelle, 259 # 5 s – Achat de gibier et de vin remis en présent à N. de [Castellane-] Montmeyan, gouverneur de la ville, 9 # 9 s. – Procès-verbal de clôture (f° 21v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Honoraires de la personne envoyée de nuit à St Raphaël « *pour s’assurer de la santé et prendre garde de ne laisser descendre des gens d’un grand vaisseau ... ancré au port, ... attendu le bruit de contagion* », 8 s. – Indemnité pour prix de terrain occupé par le nouveau lit de l’Argens au quartier de l’Isle de Fanguiaire, 337 # 5 s.

**CC 121. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 157 feuillets, papier ; 12 cahiers grand in-8°, 64 feuillets, papier ; 363 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux. 1648-1653. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Roux, notaire, trésorier, [1648-1649].

Recettes	51 582 #	13 s 7 d
Dépenses	50 771 #	19 s 1 d
Excédent	810 #	14 s 6 d

Recettes. Rèves et fermes communales : « *grand escandailh* », 475 # ; « *bon denier* », 550 # ; « *camelage* », 1 300 # ; demi pour cent [sur les marchandises], 1 300 # ; paneterie, 370 # ; huile, 350 # ; « *boches* », 40 # ; censelage, 650 #. – Préceptorale, 60 # (f° 1 à 4v°). – Emprunt contracté envers : Emmanuel Pignon, 810 # ; Vincent Sieyès, 600 # ; [Antoine] Borrelly, [marchand] à St Tropez, 3 000 # ; Hélion Vaixière, 1 800 # (f° 6 à 8). – Taille de 10 écus par livre cadastrale, 17 794 # 16 s 10 d (f° 9). – Contribution à l’entretien du régiment des Galères due par les communes de : Callas, 3 531 # ; Bargemon, 3 458 # ; Seillans 2 438 # 4 s 9 d (f° 10v° à 12). – Dépenses. – Impositions du pays, quartier de janvier, 3 623 # 10 s (f° 28v°). – Nourriture et logement à N. Robert, doyen de l’église de Draguignan, venu à Fréjus « *pour l’acomodement du compromis passé entre la communauté et le chapitre* », 15 # (f° 41v°). – Contribution à l’entretien des troupes en garnison à l’île de Port Cros, 2 267 # 7 s 6 d (f° 78v° et 121v°). – Fournitures aux troupes : pain, 2 145 rations « *fesant* » 4 291 pains, 214 # 11 s ; vin, 6 charges 1/2 [390 lit.], 31 # 4 s ; viande, 39 quintaux 23 livres [1 569,2 kg], 441 # 6 s 9 d (f° 87 à 87v°). – Procès-verbal de clôture (1653) (f° 148). – Pièces justificatives. – État des « *prétansion[s]* » adjudgées aux propriétaires des moulins par jugement du 16 mars 1646, savoir :

	#	s
Servitude du Gabron	150	
Intérêts pour 3 ans 3 mois 1/2 à 6 1/4 %	30	17
Dépens	831	5

– Mandats, quittances. – Intérêts dus à N. Tyrant, de Marseille, 108 #. – Réfection du « *barry ... confrontant la maison des ... Jésuites* » et [le] jardin de monsieur de Camelin, 125 # 10 s. – Extrait de sommation faite aux consuls par Pierre Fougeiret, trésorier de 1646, en paiement de 417 # 7 s 3 d, montant du déficit de son compte dont il se trouve créancier ; d’arrêt de commandement de la Cour des Comptes, sur requête dudit comptable, condamnant les consuls à payer la susdite somme sous peine de saisie. – Mandats. – Port de lettres des consuls de St Tropez informant : 1/ que « *ce matin est arivé en nos capz ... deux barques de Maillorquins que sont de la porture d’environ mil cinq cens quintaulx [60 tonnes], armées en guerre, sur lesquelles y a cent hommes et chacune vingt périers et trois piesses de canons* »

(7 août 1648) ; 2/ que [le 10 du même mois], deux barques de corsaires majorquins « *firent investir aux maguesins de Cavallaire six barques quy viennent de la foire de Beaucaire, chargées de bonne marchandises, et icelles tiennent assiégées et batent puis hiert, et ausquelles est allé des gens pour leur secours* », 2 # 4 s ; 3/ qu'il est arrivé 2 barques et 1 brigantin de Majorquins, 24 s (21 id). – Honoraires du consul député à l'assemblée des procureurs du pays, 44 #. – Port d'une lettre de N. Raphélis, receveur à Draguignan, invitant les consuls à hâter l'envoi des deniers du Roi et du pays, 32 s.

**CC 122. (Liasse.) – 2 pièces, papier.  
1649-1650. – Comptes trésoraires.**

Marc Dolle, écuyer, trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte] – Extrait de délibération communale supprimant l'impôt du demi pour cent sur les marchandises, ladite imposition portant « *damage au négosse* » ; de parcelle de la dépense faite à la prise du canal des moulins, 48 # 12 s.

**CC 123. (Liasse.) – 2 pièces, papier.  
1650-1651. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte] – Extrait de requête au lieutenant de la sénéchaussée de Draguignan pour Emmanuel Burle, marchand à Fréjus, adjudicataire de la rève du pain en diminution de son fermage : la commune ayant, « *à cause des troubles de la province* », supprimé le droit du piquet à partir du mois de juillet, l'exposant n'a pu contrôler la quantité de blé portée au moulin, et a ainsi perdu les 8 sous par charge [160 lit.] de blé. – Exploit de signification.

**CC 124. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 123 feuillets, papier ; 16 cahiers grand in-8°, 92 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin ; 6 sceaux.  
1651-1652. – Comptes trésoraires.**

Antoine Raphélis, marchand, trésorier.

Recettes	69 076 #	5 s	7 d
Dépenses	68 708 #	2 s	1 d
Excédent	368 #	3 s	6 d

– Recettes. Fermes et rêves communales : « *bon denier et encourage* », 200 # ; « *dolin dolan* » [port de blé au moulin et report de la farine], 78 # ; double fournage, 1 750 # ; fumier, 21 # ; « *camelage* », 1 600 # ; « *grand escandailh* », 1 000 # ; tasque, 210 # ; « *boches* », 30 # ; tabac, 100 # ; paneterie, 1 200 # ; huile, 1 000 # (f° 1 à 3v°). – Taille des biens, 32 400 # (f° 4 et 14). – Préceptoriale, 60 # (f° 4). – Rescriptions, 2 736 # (f° 8). – Contribution de diverses communes pour l'entretien des troupes, 5 921 # (f° 8v°, 9, 11v°, 12, 13). – Dépenses. Achat, pour les valets de ville, de 2 paires de souliers, 3 # 16 s ; 2 chapeaux et garniture de boutons [pour] les habits, 9 # 14 s (f° 22v° et 23) ; 6 charges [960 lit.] de blé distribué aux pauvres, 150 # (f° 51v°). – Rentes à la charge de la commune : 6 anniversaires de messes à la cathédrale suivant le legs de Jean Camelin, chanoine, 18 # 15 s (f° 24v°) ; chapelle des Pénitents Blancs, 2 # 2 s (f° 36). – Honoraires du député envoyé : à Aix pour rendre les devoirs de la ville à N. d'Aiguebonne, 143 # (f° 32v°, 33, 33v°, 38v°) ; à Toulon pour « *féliciter M. le Gouverneur [à l'occasion de] la naissance d'un nouveau prince, fiz de M. le*



*duc de Guize* », 25 # (f° 44v°). – Réparations : à la fontaine de l'Agachon et à celle de la porte St François, 32 # 17 s (f° 33) ; au collège, 24 # (f° 39v°) ; à l'écluse, 43 # 4 s (f° 84v°) ; à la chaussée du Reyran, 270 # (f° 100) : aux pavés, 128 # (f° 109). – Aumône aux Observantins, 30 # (f° 88). – Procès-verbal de clôture (f° 122v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – « *Droits de fouage et subside du vin que ... la communauté payoit* » au Roi sur le pied de 4 # par feu, avant « *l'annoblissement et affranchissement de la vingt-deuxième et demye partie des héritages roturiers de Fréjus et de son terroir* » suivant l'édit de mars 1646, 241 #. – Logement et fourniture de vivres à 4 compagnies du régiment d'Uxel, du 19 janvier au 17 avril inclus, 3 078 # 15 s 3 d. – Location d'une « *tour et magasin* » de Marc Dolle, écuyer, pour servir d'entrepôt aux munitions de guerre, 30 #. – Honoraires du porteur de l'ordre des procureurs du pays enjoignant aux communes de Cannes, St Laurent, La Garde, Bezaudun, Coursegoules, Amirat, Gars, la Roquette de Grasse, St Césaire et Mons de contribuer à la subsistance des troupes cantonnées à Fréjus, 36 #. – Prix d'un « *soupe et disné ... fornée à deux relligieux de l'ordre du St Sprit, personnes fort vénérables et de considération* », se rendant à Rome, 2 #. – Frais de change, à raison de 1% d'écus d'or et pistoles d'Espagne en réales de Sicile, la susdite monnaie ayant été refusée par N. Franc, d'Aix, créancier de la commune. – Gages des « *escandalliers de la communauté* » chargés de la « *pollice ... du pain* » et des mesures du vin, 24 #. – Remboursement de créance et paiement d'intérêts à « *messire don Allexandre Fesse, docteur ez saints canons, prieur de Lespine, gouverneur de Valanssolle et procureur ... de très hault et puissant prince ... Armant de Bourbon, prince de Conti, abbé ... de Cluny et St Honoré de Lérins* », cessionnaire des hoirs de Guillaume d'Amphoux, lieutenant au siège de l'amirauté de Fréjus, 3 649 # 8 s.

**CC 125. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 74 feuillets, papier ; 8 pièces, papier.  
1652-1653. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte] – Compte de Jean Clément, bourgeois, adjudicataire du recouvrement d'une taille de 12 écus par livre cadastrale. – Recette, 28 066 # 10 s (f° 22v°). – Dépense. Remboursement de créance à : Raphaël Villy, 919 # 10 s ; René Paultier, 123 # 5 s 9 d ; N. Guide d'Antibes, 138 # 12 s 2 d ; N. Courtès, avocat à Aix, 1 597 # 1 s ; Françoise Bonaud, veuve de Pierre de Camelin, 755 # 9 s 6 d ; Vincent Sieyès, 250 # 16 s ; Bernardin de Camelin, 3 155 # 14 s 6 d ; N. Pignon, 2 340 # 4 s. – Intérêts à divers, 127 # 16 s 9 d (f° 24v° à 34v°). – Contraintes exercées contre des redevables de la taille.

**CC 126. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 6 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.  
1654-1655. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte] – Extrait d'acte : de cession en faveur du monastère des Bernardines, en constitution de la dot d'Anne Roubion, novice audit monastère, d'une créance de 900 # dues par la commune de Fréjus aux auteurs d'Honoré Roubion, avocat, et Anne Roubion, sa sœur ; – de rétrocession d'une créance de 300 # sur la commune de Fréjus en faveur d'Honoré Roubion, avocat, par André Bourdon, procureur au siège général d'Aix.

**CC 127. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 4 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.  
1655-1656. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte]. – Extrait de quittance délivrée par Anne-Marguerite Roubion, religieuse bernardine, en faveur d'Honoré Roubion, son frère, avocat à Aix : 1/ d'un bréviaire en 2 volumes, d'un voile et d'un scapulaire noirs « *de la quallité requise et necessère pour l'observation de l'ordre de St Bernard* » : 2/ d'une créance de 300 # à prendre sur la commune de Fréjus. – Exploit d'ajournement devant la sénéchaussée de Draguignan à la requête d'Emmanuel Lautier, fermier de la boucherie ; les consuls de Fréjus ayant affermé ladite boucherie pendant que Lautier était en voyage pour se procurer du bétail.

**CC 128. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 44 pièces, papier.**  
**1657-1658. – Comptes trésoraires.**

Antoine Brunel, trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Vacations de N. Vaixière, juge à Fréjus, et du greffier de la commune à l'occasion des enchères de la rève du piquet, 36 #. – Acte de prixfait par lequel N. Papeté (?), d'Aix, s'engage : 1/ à « *surdorer d'or de ducat bruni une crosse ... composée de cinq piesses pesant en tout treze marcs sept onses, poids de marc* » [3,4687 kg] ; à réparer une lampe, « *remettre les enfonsures, tirer tout l'estain ... et le remplasser d'argent ...* » moyennant 340 # et le prix du poids de l'argent excédant les 13 marcs 7 onces sur le pied de 27 # le marc. – Mandats. – Pour le susdit prixfait, 360 #. – Prix d'un étui de crosse en maroquin du Levant, parsemé de fleurs de lys d'or, 40 #. – Fournitures aux troupes du régiment de Navarre, pour 3 jours ; savoir : 2 055 pains d'un sou pièce, 102 # 15 s ; 138 livres de viande de « *menon* » [bouc châtré] à 2 s 6 d la livre [4 hg], 17 # 5 s. – Gages du porteur : venu d'Antibes avec copie d'une lettre du prince de Monaco annonçant qu'un brigantin et une chaloupe de Toulon, venant du Levant et retournant en ladite ville, ont communiqué avec une barque dans laquelle 3 personnes sont mortes de la peste et qu'on a dû brûler la barque ; que « *la contagion à Gênes continue de fere ung sy grand ravage que les morts présentement demeurent dans les rues où l'on les faict brusler faute des moyens de les fere ensevelir* », que la maladie progresse également à Savonne. Faire avertir à Toulon au sujet des 2 bâtiments qui s'y rendent, 1 # 10 s ; d'une lettre des consuls de Cannes ordonnant « *de veiller sur serteins vesseaux que hont armé à Villefranche et autres lieux, portant banière de Savoie* » et vont mouiller dans la rivière de « *Jenne* » où il y a la maladie, 1 # 10 s ; d'une lettre des consuls de St Tropez annonçant qu'ils ont reçu de Marseille, par l'intermédiaire des consuls de Toulon, que « *despuis le 21<sup>ème</sup> de may... les gallères d'Argers sont parties avec dessain de venir en ses mers e[t] en sette cotte pour ravager quelques lieux e[t] y faire des prisonnier[s]* », 25 s ; d'une lettre des mêmes informant qu'une barque de corsaires majorquins a pris 3 barques venant de « *pouvent* » [occident] ; qu'elle est mouillée à la plage de « *Panpaline* » [Pampelonne] où elle fait le guet, 30 s. – Compte de Louis Suffret, bourgeois, exacteur d'une taille de 13 écus 20 s par livre cadastrale. Recette. Taille, 31 065 # ; « *cantaux et capitaux* » [bétail et revenus en argent ?], 2 069 # 3 s 4 d. – Dépenses. Droits d'exaction, à raison de 6% sur : la taille, 1 988 # ; les « *cantaux* », 50 #. – Remboursement de créance à Pierre-Jean Borrelly, avocat, 2 160 # 1 s 6 d. – Versement au trésorier communal, 26 824 # 10 s 11 d. – Procès-verbal de clôture.

**CC 129. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 136 feuillets, papier ; 7 cahiers grand in-8°, 32 feuillets, papier ; 58 pièces, papier.**  
**1659-1660. – Comptes trésoraires.**

Jean Dacheux, trésorier.

Recettes	65 987 #	18 s	9 d
Dépenses	65 988 #	8 s	4 d
Déficit	0 #	9 s	7 d

– Recettes. Emprunts à divers, 23 720 # 12 s (f° 3 à 14v°). – Dépenses. Deniers du Roi, du pays et de la viguerie, 28 198 # 14 s (f° 23, 50v°, 51, 75, 97v°, 106v°, 121). – Remboursement de créance à : N. sieur de Baumettes, cessionnaire de Mme de Gaillard, 2 124 # 19 s (f° 38v°) ; la « *révérende mère Agnès d'Imberti* », supérieure du monastère de Ste Catherine de Sienna à Fréjus, 2 401 # 11 s (f° 122). – Frais de procédure au sujet des régales, 419 # 15 s (f° 76). – Honoraires du porteur venu de Cannes pour annoncer que « *des corcère ... avoient pris des marchandises au Golfe Joan à Maurel, de Valaury* », 30 s (f° 82). – Procès-verbal de clôture (f° 136). – Pièces justificatives. – Quittances, parcelles, mandats. – Port d'une lettre des consuls de St Tropez annonçant que la chaloupe d'un vaisseau turc a pris un bateau sur la côte de Bormes, 25 s (30 mars). – Envoi de députés à l'évêque de Fréjus, à St Tropez, pour obtenir « *une lettre de recommandation à Monseigneur le Gouverneur aux fins de nous exanter de la milice que nous avoit donné ordre [de] fere* », 5 #. – Ordonnance du duc de Mercœur, gouverneur en Provence, enjoignant aux consuls des communautés de la viguerie de Draguignan qui n'ont pas satisfait aux ordonnances relatives à « *la levée et subsistance d'un homme par feu, de rambourcer ... les consuls ... de Draguignan de la despence fecte pour lad. levée et subsistance* ».

– Présent [à l'évêque ?], savoir :	#	s
4 livres « <i>letue, courge et citron</i> » à 30 s la livre [4 hg]	6	15
1 livre « <i>musguardins</i> »	1	10
1 id « <i>canelas</i> »	1	10
1 id « <i>anis confit</i> »	1	10
2 « <i>dosenes nouas confites</i> »	1	4
3 flambeaux de 13 livres chacun	13	

– Port : de la lettre d'Honoré Perrache annonçant qu'il a été incarcéré par ordre des consuls de Draguignan sous le prétexte que ladite ville a fourni et nourri 60 hommes pendant 1 mois pour le compte de la commune de Fréjus, 1# ; à N. de [Laurent-] Vaugrenier, consul à Draguignan, d'une lettre de N. de [Castellane-]Montmeyan, [gouverneur de Fréjus], « *pour l'obliger à relaxer* » ledit Perrache, 1#.

– Frais à l'occasion de la réception de [Zongo Ondedey], promu à l'évêché de Fréjus, savoir, # s :

« <i>Prisfect de ladite entrée et boys employé en icelle</i> »	120	
Honoraires de N. La Vigne et N. Sieyès, peintres, « <i>pour la peinture et toile employée pour la mis en entrée</i> »	90	
Flambeaux et cierges	85	
Chapons, 12	20	18
Perdrix, 8 paires	16	
Bécasses, 6	7	4
Lapins, 12	8	4
Poisson, 27 livres [10,8 kg], envoyé au Muy,	5	17
Vin, 6 « <i>bouteilles doubles</i> »	2	16
id. 5 charges et 4 charges 1/2 « <i>en bouteilles journellement du jour de l'antrée dudit seigneur à son départ pour Fayence</i> », à 2 écus la charge [60 lit.]	57	
1 biche, collation, confitures et flambeaux	29	10
Avoine, 10 charges [16 hl]	60	10
4 tambours et un « <i>fleite t... durant deux ou trois jours</i> »	9	
Sergents de la compagnie « <i>dressée</i> » pour recevoir le prélat	10	
Réparations au chemin des Calades	1	

## CC 129 – CC 130 – CC 131 – CC 132 – CC 133

Nettoyage des canons et des boîtes	2	
Confection de 30 « <i>panonsceaux</i> » [pavillons]	8	
Papier, 12 mains	1	4
Transport des canons à la place du Paty	6	
Balustrades à la porte de la ville et à celle de l'évêché	5	4
Poudre, 80 livres [32 kg]	33	12

### **CC 130. (Liasse.) – 38 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. 1660-1661. – Comptes trésoraires.**

Honoré Villy, avocat, trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. – Gages des régents du collège pour 1 trimestre ; classe : de 5<sup>ème</sup>, 18 # 15 s ; de 6<sup>ème</sup>, 15 # ; de 1<sup>ère</sup> 26 # 5 s.  
– Acompte des impositions du pays, 3 076 # 10 s. – Extrait de commandement à la requête de Louis Suffret, exacteur de la taille, en paiement de 50 écus 14 s 6 d dont la commune est débitrice envers Antoine Delphin, notaire, et que Suffret avait fait séquestrer entre les mains des consuls. – Exploit de signification. – Mandats, perdrix [encouragements] aux enchérisseurs des fermes communales, 91 # 10 s 6 d.

### **CC 131. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. 1661-1662. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Extrait de « *décret* » d'ajournement taxé par la Cour des Comptes, contre les consuls, sur requête de François de Thomassin, sieur de la Garde, conseiller au Parlement et président aux requêtes, en paiement de 338 # et les intérêts courants comme cessionnaire de la commune de Figanières pour contribution de logement de troupes due à celle-ci par la commune de Fréjus. – Exploit de signification.

### **CC 132. (Liasse.) – 2 pièces, papier. 1662-1663. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Exploit de commandement et gagerie à la requête d'Antoine Cabasson, cessionnaire d'Emmanuel Astier, contre la communauté de Fréjus en paiement d'intérêts et de capital.

### **CC 133. (Liasse.) – 1 pièce, papier. 1653-1665. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – État des sommes dépensées pour réparer la Grande écluse, savoir : pour « *amoindrir la rapidité des eaux* », 2 387 # 5 s (1653) ; – réparations « *diverses* », 348 # (1654) ; – prixfait des réparations à faire dans l'année, 81 # (1655) ; id. 877 # (1656-1657) ; – réparations du « *pas et ruynes* », 2 658 # (1658) ; id. 1 197 # (1661-1665).

**CC 133. (Liasse.) – 5 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.  
1666-1667. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Extraits de commandements à la requête de Marc Brunel, avocat à Fréjus, contre les consuls en remboursement d'une créance de 4 947 # 3 s 6 d et en paiement des intérêts échus.

**CC 134. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 11 cahiers in-8°, 46 feuillets, papier ; 385 pièces, papier ; 3 pièces parchemin ; 3 sceaux.  
1667-1668. – Comptes trésoraires.**

Honoré Maurine, trésorier.

Recettes	34 525 #	6 s	10 d
Dépenses	33 998 #	8 s	5 d
Excédent	526 #	18 s	5 d

– Recettes. Rèves : « *dolin dollan* » [port du blé au moulin et report de la farine], 75 # ; tabac, 150 # (f° 2v°). – Reliquat du compte précédent, 201 # (f° 3v°). – Rescriptions, 3 936 # 4 s (f° 4v°). Taille des biens, 7 141 # 15 s – « *Caucadures* » [produit du foulage des grains], 126 # (f° 5v°). – Dépenses. Raille réale, taillon, etc. 7 305 # (f° 9v°, 13, 23, 30v°, 43, 46). – Gages : mensuels : d'un trompette, 8 # 6 s 8 d ; d'un garde du Cap Roux, 12 # ; du régent : de 5<sup>ème</sup>, 18 # 15 s ; de 6<sup>ème</sup>, 15 # ; de 3<sup>ème</sup>, pour un trimestre, 26 # 5 s ; de 4<sup>ème</sup>, 22 # 10 s (f° 10v° à 11) ; mensuels : du peseur à la boucherie, 6 # (f° 30v°) ; d'un « *regardadour* » [intendant de police], 6 # (f° 52). – Aumône « à quelques bouemes qu'estoient dans ceste ville pour les obliger d'en sortir », 1 # 10 s (f° 15) ; à « un pauvre gentillomme jeuif que c'est fait catholic, passant en ceste ville », 21 s (f° 20). – Frais : du feu de joie à l'occasion de la promotion au cardinalat de [Louis de Vendôme, duc de Mercœur et d'Étampes], gouverneur en Provence, 24 # 4 s (f° 21) ; d'un présent audit gouverneur de 24 barils d'anchois, port compris, 48 # (f° 52). – Honoraires d'Antoine Menjaud, chirurgien et peintre, pour décorations à l'occasion des funérailles de N. Ramard, consul, 3 # (f° 21v°). – Pension féodale de l'évêque, 604 # (f° 48v°). – Procès-verbal de clôture (f° 57). – Pièces justificatives. – Extrait d'acte de désistement à « *l'assignation* » introduite contre le communauté par le fondé de pouvoir du « *trésorier provincial, payeur des régiments à pied français et étrangers* » ... devant « *les commissères deputed par sa Majesté sur le fait de son domayne audit pays de Provence* ». – Réparations au grand méat et redressement des « *avalans* » qui s'y étaient produites, 153 #. Honoraires de Jean Turguois pour 12 jours « *qu'il a vaqué aux voïages que nous luy avons ordonné fere en diverses villes et lieux de la province prandre des attestations des communautés sur la coustume et règlement avec les ecclésiastiques et religieuses ; ayant nous mandé lesdites attestations au sieur de Villeronde pour les affaires que la communauté a au Conseil contre mess<sup>rs</sup> du chapitre et religieuses* », 12 #. – Prix de 4 flambeaux de cire jaune devant « *servir pendant l'année aux vizittes de nuit que ... faudra fere soict à ... l'évêque que à autres personnes de considération qui viendront dans la ville et ainsin que annuellement se pratique* », 19 # 5 s. – Port de lettre du gouverneur de la province enjoignant de donner « *le roolle des galleffare et charpantiers* » qui sont à Fréjus pour les envoyer à Toulon, 6 #. – Indemnité à Gaspard Fabre, de Roquebrune, comme mari et maître de la dot de Louise Caze, du Puget, pour les dommages survenus et à survenir dans sa terre du Puget, par suite de l'inondation du Gabron, suivant transaction passée avec le père et la mère de ladite Louise Caze, 123 #. – Gages des 6 hommes qui ont « *travaillé à l'acomodage des suilles [fosses à fumier] qui sont derrière les murailles de la porte de Meaux* », 3 #.

**CC 135. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.  
1668-1669. – Comptes trésoraires.**

Pierre-Jean Borrelly, avocat, trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Quittance délivrée par ledit trésorier du reliquat du compte précédent, 121 # 8 s. – Extrait d'acte de cession faite à Louis Suffret, bourgeois, par Jeanne Isnard, épouse séparée de biens de Barthélemy Ravais, de 16 # 16 s dues par la commune pour logement de troupes.

**CC 136. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 1 sceau.  
1669-1670. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Extrait de contrainte par le sénéchal à la requête de Joseph Garcin, notaire au Puget, contre les consuls de Fréjus, en paiement de 82 # 4 s 7 d à lui adjugés par sentence de ladite sénéchaussée. – Exploit de signification. – Extrait de procès-verbal d'expertise des propriétés communales de Fréjus dressé par Gaspard de Colonia, écuyer à Brignoles, Urbain Guérin, notaire à Grasse, et Joseph Imbert, notaire à Aix, commis par ordonnance de l'Intendant en Provence, député pour la vérification, liquidation et paiement des dettes communales, savoir : une propriété « *appelé[e] la Rourède à Lauzière [alias Euzière]* » quartier de l'Estérel, consistant en bois de haute futaie et taillis, confrontant du levant, les terres gastes du Commandeur de Comps et la terre du chapitre de la cathédrale de Fréjus ; du midi et du couchant, les terres gastes de ladite commune ; du septentrion, le territoire de Montauroux, estimée 8 700 #, pour laquelle somme N. Laugier se trouvera colloqué sur ladite terre.

**CC 137. (Liasse.) – 7 cahiers in-8°, 46 feuillets, papier ; 102 pièces, papier.  
1671-1672. – Comptes trésoraires.**

Étienne Brunel, trésorier.

– Pièces justificatives [manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. – Honoraires d'Honoré Villy, 1<sup>er</sup> consul, député à Aix pour complimenter le « *premier président [du Parlement] venu novelement* » de Paris, 28 # ; – Intérêts dus à : Firmin Capellier, 50 # ; Zongo Ondedey, évêque de Fréjus, 939 #. – Réparations aux portes de la ville, au pont de St Florens et au chemin de St Roch, 102 # 3 s. – Dotation d'une pauvre fille en vertu de legs, 24 #. – Acompte des deniers du Roi et du pays, 2 733 # 10 s. – Vin donné en aumône aux Observantins « *pour la subsistance dudit couvent* », 30 #. – Droit d'albergue, 16 # 10 s. – Pension féodale de l'évêque, 680 #. – Honoraires des députés envoyés à Aix pour contracter un emprunt, aux fins de « *fere réduire les créantiers* » de la commune, 54#. – Frais à l'occasion de l'élection du « *nouveau estat* », savoir :

Bois « <i>ou sarmentz</i> », 3 charges	1 #	7 s
Chandelles, 3 livres [1,2 kg]		12 s
Flambeaux, de 7 livres [2,8 kg]	6 #	6 s

**CC 138. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 106 feuillets, papier ; 14 cahiers in-8°, 64 feuillets, papier ; 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.  
1672-1673. – Comptes trésoraires.**

Antoine Borrelly, bourgeois, trésorier.

Recettes	94 634 #	5 s	11 d
Dépenses	94 257 #	9 s	9 d
Excédent	376 #	16 s	2 d

– Recettes. Emprunt contracté vis-à-vis de : Pierre-Jean Borrelly, avocat, 10 723 # : Jean Grassy, 3 000 # ; Emmanuel Pignon, 900 # ; François Villy, 4 018 # ; Barthélemy Camelin, 5 178 # ; Marc Brunel, avocat, 1 021 #. – Ferme du tabac, 151 #. – « *Despans* » dus à la commune par les Dominicaines de Fréjus au sujet de l'instance par elles intentée pour prétendre exemption du droit de piquet, 143 #. – Taille des biens, 23 425 # (f° 1 à 10). – Dépenses. Frais : de procédure contre la commune de Pignans, 300 # (f° 18v°) ; de séquestration des chèvres saisies à Antoine Perreymond, d'Aups, 4 # 8 s (f° 22v°) ; de port de la lettre du comte de Grignan annonçant la déclaration de guerre à la Hollande, 6 # (f° 40). – Dotation de pauvres filles en vertu des legs de : Guillaume Augery, 48 # ; N. Barsillon, 54 # ; Charles Taxil, chanoine, 18 # ; [Honoré Clémenti, protonotaire], 5 charges 2 émines [840 lit.] de blé ; Marguerite Clément, 30 # (f° 21, 24, 25v°, 39v°, 52, 53v°, 77v°). – Procès-verbal de clôture (f° 85). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages mensuels du « *mestre de polisse* », 6 #. – Droit de « *corritage* » [courtage], à raison d'un demi pour 100, de 18 000 # que les « *corratiers* » ont fait prêter à la commune, 162 #. – Honoraires de « *l'officier royal* » de Fréjus pour « *la publication à son de trompe : de l'ordonnance ... portant que tous les soldats quy ont esté cy-devant enrollés sur les vaisseaux ... et quy se sont retirés chez heux ou ailleurs* », se rendent à Toulon dans 8 jours, 1 # ; de l'arrêté du Parlement défendant de défricher les terres gastes, 1 #. – Remboursement de créance à l'évêque de Fréjus, 13 547 #. – Parcelle de Pierre Dolle pour frais à l'occasion de l'arrivée de l'évêque,

savoir, en # et s:

Pigeons, 7 à 18 s la paire	3	3
Poulets, 4 paires	2	8
Chapons, 2	4	16
Vin, 10 pots à 2 s le pot [1,25 litre]	1	
Location de 7 chevaux	2	16
Poudre, 4 livres [1,6 kg]	3	12

– Honoraires de l'officier royal pour avoir « *vizité tout autour de l'estang et jusques au bout du Cogordier pour voir ceux quy ont mis de chanvre à noyer dans led. estang et rivière du Cogordier* » et a « *intimé la paine* » à 5 particuliers, 1 #. Réparations au puits de Cabriel [alias Gabriel], au quartier du Bourguet, 7 # 10 s. – Gages du porteur venu de St Tropez pour informer qu'un « *corsaire napolitain ... estoit sur nos côtes et pilloit les barques qui passoint* », 20 s. – Extraits : de sommation de la Cour des Comptes sur requête, enjoignant à Louis Suffret de remettre l'état des cotes aux consuls de Fréjus ; d'arrêt de ladite Cour, sur requête des consuls, enjoignant aux communautés religieuses créancières de la commune par suite de dons et legs, d'avoir à retirer leur capital (21 octobre 1672). – État des emprunts contractés dans l'année.

**CC 139. (Cahier.) – In-4°, 15 feuillets, papier.  
1673-1674. – Comptes trésoraires.**

Antoine Villy, avocat, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – État des recettes. Emprunt contracté envers Barthélemy Camelin, receveur des décimes à Fréjus, 1 000 #. – Fermes communales : tabac, 150 # ; huile, 520 # ; « *camelage* », 900 # ; chair de pourceau, 210 # ; « *bon denier* », 330 # ; « *grand escandailh* », 330 # ; paneterie, 500 #. – Vente de bois incendiés, 270 #. – Fermes :

## CC 139 – CC 140 – CC 141

« *dolin dolan* » [port du blé au moulin et report de la farine], 45 # ; censelage, 716 # 13 s 4 d ; piquet, 7 400 # (f° 1 à 4). – Reliquat du compte précédent, 578 # 4 s 10 d. – Emprunt contracté envers : la marquise de Paule, épouse de Charles de Lombard, sieur de Gourdon, conseiller au Parlement, 5 000 # ; N. Courtès, avocat, 3 000 # (f° 8) ; François Simian, 5 069 # 4 s (f° 9). – Taille de 8 écus par livre cadastrale, 18 741 # 10 s (f° 10).

### CC 140. (Liasse.) – 2 pièces, papier. 1675-1676. – Comptes trésoraires.

N. Viany, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Quittance des frais d'emprisonnement de Jean Camelin, avocat, incarcéré « *de l'autorité* » de la Cour des Comptes, 33 #. – Certificat délivré par J. Crotte attestant que le moulin à farine a chômé pendant 4 jours, par suite de la rupture de la chaussée des méats, et que le fermier a subi une perte de 205 livres [82 kg] de farine. – Mandat au fermier pour ladite perte, 10 # 10 s.

### CC 141. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 111 feuillets, papier ; 97 pièces, papier. 1676-1677. – Comptes trésoraires.

Ollivier Moraille, apothicaire, trésorier.

Recettes	78 105 #	12 s	5 d
Dépenses	77 538 #	0 s	7 d
Excédent	567 #	11 s	10 d

– Recettes. Fermes communales, 2 475 #. – « *Relarge* » [« *relargage* »], 185 # 50 s (f° 1 à 4). – Emprunt à divers, 29 827 # 8 s 6 d (f° 5 à 15v°). – Dépenses. Deniers du Roi et du pays, 17 935 # 1 s 8 d (f° 18, 24v°, 27v°, 44v°, 61v°, 88). – Remboursement de créance à Jacques de Brun-Boades, 5 000 # (f° 27v°). Honoraires de N. « *Foucoul, menuisier, pour avoir dessandeu la machine des murailles de l'esglise St François et de la chapele des pénitans blans que doibt estre réparées pour servir à l'entrée de monseig<sup>r</sup> de Fréjus* », 19 # 10 s (f° 68 et 97v°) ; Charles Roustan, François Roque, de Roquebrune, Michel « *Chiouse* », de Flayosc, Pierre Roux, de Fayence, Joseph Ollivier, Jacques Bertrand, Angelin Augier, de Trans, Jacques Chauchoulon, Gilles-Gayet Bouisson dit Trunquet et Jean Constans « *tambours, fifres [et flûtes], pour fere honeur à l'adrrivée de monseig<sup>r</sup>* », 28 # (f° 89 et 90) ; des « *deux homes que ... ont aidé à tirer les bouettes que pour le son ... pour servir à fere la tirasse pour y metre la poudre dessus, à cause de la pluye et humidité de la terre* », 3 # (f° 89) ; d'Antoine Menjaud pour « *avoir faict 300 pavillons et paint trois mains papier qui ont servi à l'entrée* » de l'évêque et « *pour avoir arpenté la terre de Nicolas Chauderon et faict le répertoire du vieux cadastre* », 9 # (f° 90v°) ; de Jean Camelin, avocat, Emmanuel Augery et Barthélemy Camelin, receveur [des deniers], députés à Aix à la rencontre de l'évêque, 80 # 9 s (f° 94). Prix de : 2 quintaux [80 kg] de poudre ayant servi « *à l'arrivée* » du nouvel évêque, 93 # 18 s 6 d (f° 71v°) ; « *chasse* » pour un présent au marquis de Senelles, à son retour d'Antibes, 2 # (f° 83v°) ; « *gibier ... à Draguignan, Roquebrune, hainsil que celluy q'avons achepté en ceste ville, le tout doné à l'évêché pour préparer le souper* » au susdit marquis, 42 # 11 s 9 d (f° 84v°) ; poisson « *mandé au Muy pour le soupé et disné de monseig<sup>r</sup> de Fréjus* », 9 # 18 s (f° 89) ; 2 bassins d'argent donnés en présent au prélat, port de Marseille à Aix compris, 609 # 10 s (f° 91) ; 10 charges [6 hl] de vin données en aumône aux Observantins, 30 # (f° 92v°) ; une aube pour la « *sacristie* » desdits pères, 15 # (f° 96) ; 24 pots d'anchois « *envoyés à Aix pour fere de presantz* », port compris, 50 # 8 s (f° 97) ; 8 flambeaux « *cire jaune poisant* » 24 livres



[9,6 kg], 2 grands flambeaux cire blanche pesant 8 livres 1/2 [3,4 kg], demi-livre [0,2 kg] cierges cire blanche « *pour éclairer ... le marquis de Senelles* » la nuit de son départ pour Antibes, 28 # 17 s (f° 97v°) ; 3 flambeaux de cire jaune, une livre et demie chandelles de suif et bois employés le jour de « *la création du nouvel estat* », 9 # 14 s 6 d (f° 99). – Pensions pour : doter de pauvres filles, 30 # (f° 99v°) ; messes à l'autel de St Jean [l'Évangéliste], fondation de Jean Espitalier, 30 # (f° 100v°). – Frais de « *sol principal* » ... et « *sol pour livre* » sur la vente des moulins du Puget, « *sauf à la commune ... son recours contre du sieur Mottet et aultres* » acquéreurs, 3 239 # 5 s (f° 104v°). – Procès-verbal de clôture (f° 110). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. – Port : de l'ordre du comte de Grignan enjoignant de faire le feu de joie à l'occasion de la prise d'Eu, 8 # ; d'une lettre des consuls de St Tropez et de la copie d'une lettre des échevins de Marseille annonçant que la peste est à Carthagène et qu'il y a lieu de prescrire la quarantaine à toutes les provenances d'Espagne et de Barbarie, transportées souvent par des bâtiments anglais ou génois, 24 s. – Présent de 12 pots [15 lit.] de vin, 10 livres [4 kg] de viande et 4 livres 1/2 [1,8 kg] de poisson au provincial des Observantins à l'occasion de sa visite au couvent de Fréjus, 3 # 3 s 6 d. – Indemnités « *aux gens de service de Mgr de Fréjus pour rachept du dez qu'ils avoient enlevé à l'arrivée de mondit seigneur* », 22 #.

**CC 142. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 43 pièces, papier.  
1678-1679. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Villy, avocat, trésorier.

Recettes	78 644 #	4 s	11 d
Dépenses	77 994 #	11 s	1 d
Excédent	649 #	5 s	10 d

– Recettes. Emprunt contracté envers Louis Auteman, avocat à Aix, 3 150 #. – « *Relargage* » du bétail de : Pierre Aymin, de Comps, 8 trenteniers, 24 # ; Jean Bareste, de Puget, 12 # ; Pierre Aguillon, de St Auban, 21 trenteniers, 31 # ; Jaume Rebuffel, de Séranon, 15 trenteniers, 15 # ; Antoine Isnard, de Senès, 4 trenteniers, 12 # ; Raimond Revel, de Soleias, 25 # 10 s ; Jean Reboul, de Courchon, 33 # ; Pierre Isnard, de Peyroules, 12 # (f° 1 à 2). – Dépenses : Frais d'étape et logement de troupes, 7 219 # 7 s 2 d (f° 7 à 44v°). – Honoraires des chirurgiens « *qu'ont fait rapor ... des blessures faictes par les cavaliers à divers particuliers* », 8 # (f° 16v°). – Pension féodale de l'évêque, 1/2, 604 # (f° 28). – Réparations à l'écluse, 60 # (f° 31). – Procès-verbal de clôture (f° 49). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages : du gardien d'un prisonnier pour 63 jours, 12 # 12 s ; d'une nourrice pour 2 mois, 7 # 4 s. – Frais de procédure contre le cavalier « *qui blessa les s<sup>r</sup> Augery et Abeille* », 58 s 4 d. – Drap pour l'habillement des valets de ville, 35 # 6 d. – Extraits d'ordonnance de commandement de l'Intendant, à la requête du receveur des taxes « *sur les possesseurs ... de biens aliénez, échangez ou usurpez des communautés laïques depuis ... 1555 jusqu'à présent* », aux consuls et à divers particuliers de Fréjus en paiement desdites taxes. – Exploits de signification. – Copie de certificat de dépôt du compte trésorier délivré par les auditeurs des comptes. – Exploit de signification dudit dépôt aux consuls à la requête du trésorier.

**CC 143. (Liasse.) – 57 pièces, papier.  
1679-1680. – Comptes trésoraires.**

Pierre Aimard, trésorier.

## CC 143 – CC 144 – CC 145

Pièces justificatives [Manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. Intérêts dus à : Marc Brunel, 300 # ; Étienne Brunel, 150 #. – Acompte de la pension seigneuriale de l'évêque, 604 #. – Étapes, 206 # 4 s – Gages du garde préposé à St Raphaël « *pour voir tous les bastimans quy viennent du cousté du levant que du pounent, s'ilz aportent billet de santé et s'ilz ont aucun mal contagieux ...* », 1 mois, 12 #. – Frais de logement de troupes dû à Balthazar Chavignot, hôte du Logis du Mouton, 233 # 18 s.

### CC 144. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 44 feuillets, papier ; 239 pièces, papier ; 1 sceau. 1680-1681. – Comptes trésoraires.

Pierre Raimond, notaire, trésorier.

Recettes	67 236 #	8 s	8 d
Dépenses	66 988 #	8 s	6 d
Excédent	248 #	0 s	2 d

Recettes. Fermes et rêves communales : « *camelage* » [transport des marchandises de la ville au port et inversement], 916 # 13 s 4 d ; « *grand escandail* », 345 # ; porc, 150 # ; tasque, 400 # ; « *dollin-dollan* », 87 # ; huile, 500 # ; paneterie, 410 #. – Emprunt contracté envers : [Bathélemy] de Camelin, receveur des deniers, 8 496 # 19 s ; N. Meissonnier, de Draguignan, 7 583 # 6 s 8 d ; N. de Fabry, 1 621 # 17 s (f° 1-3). – Dépenses : « *Perdrix* » [encouragements] aux enchérisseurs des fermes communales, 39 # 5 s – « *Droit de cavalcade* », 84 # 10 s (f° 5 et 5v°). – Deniers du Roi et du pays, 18 166 # 14 s (f° 8, 12, 14 et 21). – Feu de joie à l'occasion de la paix avec le Danemark, 3 #. – Dotation de pauvres filles en vertu de divers legs, 191 # 8 s 4 d (f° 11, 29, 33). – Réparations : à la maison du St Esprit, 11 # 8 s 6 d ; à l'écluse du canal des moulins, 90 # (f° 22). – Frais : de procédure et vacations au sujet de l'appellation contre l'élection consulaire, 97 # 13 s 8 d (f° 17v°) ; de logement et fournitures aux troupes cantonnées à Fréjus, 12 656 # 18 s 8 d (f° 19v° et 42) ; de port et d'entrée à Aix de 51 pots d'anchois, remis en présent à N. de Gourdon, conseiller [au Parlement] ; au secrétaire du comte de Grignan et à N. Artaud, huissier, 36 # 6 s (f° 23v° et 33v°). – Honoraires des « *relivrateurs* », 300 # (f° 33v°). – Secours à Guillaume Gayet « *pour la despance à la guérison de la blessure quy receut en tirant les bouetes le jour de St Léonce* », 4 # 10 s (f° 36v°). – Prix d'un calice d'argent remis en don aux Observantins, acompte, 60 # (f° 37v°). – Procès-verbal de clôture (f° 44). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Certificat du commis « *au conterolle de l'estape distribué aux soldats de la compagnie franche suisse de Zurlanbert* », attestant que le boucher a fourni 423 livres 1/2 [129,4 kg] de viande pour 79 # 19 s. – Frais de la « *souppée du ... prévost des mareschaux et de quatre archers ... envoyez* » par le lieutenant général pour faire exécuter l'ordonnance royale qui défend à tous les Français, « *à peine de la vie, de faire aucune levée d'hommes ... pour aller servir ... des princes estrangers ny d'y prendre party* », 7 # 10 s. – Honoraires d'Antoine Martin, 1<sup>er</sup> consul, député à Manosque pour complimenter l'évêque de Sisteron, à « *la nouvelle ... qu'il avoit esté nommé ... à l'évesché* » de Fréjus, 58 # 10 s.

### CC 145. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 46 feuillets, papier ; 62 pièces, papier. 1681-1682. – Comptes trésoraires.

Antoine Brunel, avocat, trésorier.

Recettes	72 347 #	19 s	9 d
Dépenses	72 053 #	7 s	2 d
Excédents	294 #	12 s	7 d

Recettes. Rescriptions, 8 326 # 3 s (f° 2). – « *Montant de la taille* », 31 102 # 19 s (f° 4v°). – Dépenses. Taille réelle et taillon, 1 335 # 3 s (f° 5, 14v°, 23v°, 31). – Rentes à la charge de la commune : distribution de draps aux pauvres, en vertu du legs de [Zongo] Ondedey, évêque de Fréjus, 150 # (f° 6), chapellenie de l'Hôpital 150 # (f° 10v°) ; chapellenie de St Jean [l'Évangéliste], 30 # (f° 13) ; dotation de pauvres filles, 30 # (f° 16v° et 33v°) ; mission dans la paroisse de Séranon, 15 # ; Chapellenie de Notre Dame de Grâces, 90 # (f° 31 et 31v°). – Calice pour les Observantins fourni par Jean Ravel, orfèvre à Draguignan, 15 # (f° 7v°). – Flambeaux et confitures pour présent à l'Intendant « *qui doit passer par icy* », 13 # 10 s (f° 18). – Gages des experts à l'allivrement, 300 # (f° 20). – Frais de réception de Mgr de Vendôme, [gouverneur de Provence], 372 # 5 s 8 d (f° 41v°) ; – « *Reprises* », 9 567 # 13 s 4 d (f° 42v°). – Procès-verbal de clôture (f° 46v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Exploit de signification de publications et affiches du règlement de l'assemblée des communautés relatif à l'entretien des fossés contigus aux chemins royaux. – Intérêts aux Ursulines d'Aix, 150 #.

**CC 146. (Liasse.) – 285 pièces, papier.  
1682-1683. – Comptes trésoraires.**

César Suffret, avocat, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittances, mandats, parcelles. – Remboursement de créances à : Pierre-Jean Borrelly, avocat, 2 107 # 17 s ; Marguerite Fabre, veuve de Jean Gavot, 1 265 # ; les Dominicaines de Fréjus, 1 200 # ; Barthélemy de Camelin, receveur des décimes à Fréjus, 1 600 # ; Antoine Brunel, avocat, 1 766 # 17 s 2 d ; Antoine Martin, bourgeois, 1 225 #. – Dotation d'une pauvre fille en vertu de legs, 30 #. – Fournitures aux troupes, 6 683 #. – Deniers du Roi et du pays, quartier de février 4 154 # 14 s – Indemnité au fermier du piquet « *pour le pein des moissonneurs que sont franq du poids* », 6 #. – Gages trimestriels des régents du collège : 5<sup>ème</sup> classe, 15 # ; 6<sup>ème</sup> classe, 1/2, 7 # 10 s – Honoraires : du consul député « *au rencontre de N. Castagne, lieutenant en la sénéchaussée de Sisteron, commissaire désigné par le Parlement de Grenoble pour faire une enquête dans le procès en instance entre la communauté et [François] de Vaixière, lieutenant en l'amirauté de Fréjus* », 5 #. – Exploits d'assignation, faits à la requête des consuls, à divers témoins à l'effet de comparoir, le 3 août 1682, au pont du Reyran, « *lieu contentieux* », par devant le susdit commissaire, « *pour déposer ...* ». – Honoraires : du greffier assistant à l'enquête, pour 27 jours, 300 # ; des 2 experts, 550 #.

**CC 147. (Liasse.) – 10 pièces, papier.  
1683-1684. – Comptes trésoraires.**

Gillibert Camelin, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittances d'acompte : délivrées par le trésorier en faveur de l'exacteur de la taille, 1 500 # ; des sommes dues à François de Vaixière, lieutenant général au siège de l'amirauté de Fréjus ; « *au moyen des compulsoires ... obtenues ... du Parlement de Grenoble* », 600 #.

**CC 148. (Liasse.) 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.  
1684-1685. – Comptes trésoraires.**

Honoré Pignon, avocat, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittances délivrées par N. Bronac et N. Lamotte, capitaines au régiment de Normandie, pour fournitures aux troupes, 72 #. – Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes, sur requête des consuls, enjoignant à César Suffret, extrésorier, de présenter son compte pour le faire apurer. – Quittance délivrée par Antoine Hugues, sergent ordinaire et geôlier des prisons épiscopales, pour prix de la nourriture fournie à 9 Gênois incarcérés par ordre du lieutenant général de l'amirauté de Fréjus, 35 #.

**CC 149. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-8°, 16 feuillets, papier, 33 pièces, papier ; 1 sceau. 1685-1686. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Honoré Pignon, avocat]

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Parcelles, mandats, quittances. – Frais et honoraires dus à Jean Camelin, député à Grenoble aux fins de suivre le procès contre [François] de Vaixière, [lieutenant général en l'amirauté de Fréjus],

savoir :

	#	s
Route de Fréjus à Grenoble par Aix, 21 jours, « à cause des grandes nèges, pluies et méchant chemain »	69	
Honoraires d'un conducteur d'Aix à Grenoble	20	
Affirmation au greffe	1	2
Recouvrement de pièces à Aix	55	
Consultations	33	
Impression d'un factum	7	10
Retour de Grenoble	24	

– Extrait de sentence du lieutenant de la sénéchaussée de Draguignan, sur requête de Jean Camelin ordonnant vérification de son compte comme député à Grenoble. – Quittance délivrée par le receveur des finances pour fouage et subside, 176 # 16 s.

**CC150. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 6 feuillets, papier ; 66 pièces, papier. 1686-1687. – Comptes trésoraires.**

Joseph Augery, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Prix de 19 quintaux 1/2 [780 kg] de chaux « mouillée », employée à réparer les ponts des méats au quartier des Callades, 11 # 14 s – Intérêts dus : à Antoine Isoard, marchand, 51 # 16 s ; aux Dominicaines, 128 #. – Impositions, quartier d'octobre : Taillon, 251 # ; fouage et subside, 171 # 16 s 6 d – Gâges de N. de Châteauneuf, capitaine « de la barque établie en nos mers pour empêcher l'évazion des religionnaires », 1 mois, 75 #. – Etape d'une compagnie du régiment du Piémont, comprenant : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents et 42 soldats, 40 # 4 s 4 d – Prix de 24 pots d'anchois remis en présent à N. de Morant, intendant ; compris caisse, port et une « bombe de terre pour y mettre de sallade », 23 # 17 s 6 d – Nettoyage des aqueducs du Reyran obstrués par les inondations, 5 #. – Nolisement de 2 sacs « de porcelenne » achetée à Toulon, pour réparer les méats des moulins, 18 s – Frais à l'occasion de la création du « nouveau estat », savoir : 3 entonnoirs « pour les caisses des ballotes », 12 s ; 2 poches, 6 s ; 2 charges de bois, 16 s ; vin, 10 s ; 1 gigot de mouton donné aux Observantins, 32 s.

**CC 151. (Liasse.) 185 pièces, papier. 1687-1688. Comptes trésoraires.**

Pierre Richelmy, apothicaire, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittances, mandats, parcelles. – Impositions, Quartier de janvier : taillon, 251 # 8 s 6 d ; fouage et subside, 176 # 16 s 6 d – Intérêts dus aux Ursulines de Draguignan, 150 # – « *Perdrix* » [encouragements] aux enchérisseurs des fermes communales, 59 # 5 s – Legs de Zongo Ondedey, évêque de Fréjus, pour achat de drap aux pauvres, 150 # ; pour dotation d'une pauvre fille, 30 #. – Réjouissances à l'occasion de la convalescence du Roi, savoir :

	#	s
Blé converti en pain distribué aux pauvres, 8 charges [12,80 hl]	136	
Vin « <i>pour la fontaine</i> » 10 charges [6 hl]	30	
Tambours et fifres 5, pour 2 jours,	10	
« <i>Théâtre</i> » pour les musiciens	4	
Pavillons, armoiries, guirlandes, lanternes, papier	18	
Flambeaux blancs pour la grande messe et le <u>Te Deum</u>	19	16
Flambeaux en cire jaune pour le feu de joie	29	4
Musiciens, pour le chant de la grande messe du <u>Te Deum</u> et jeu au feu de joie	20	
Sonneurs	7	
Feu de joie	10	
Nourriture de 3 sergents de la bravade et pris d'un « <i>coulairet</i> » [baril] de vin	7	4
Flambeaux remis à la confrérie du <u>Corpus Domini</u>	5	
– Honoraires des 2 experts chargés d'évaluer les délits causés dans les forêts, 40 #. – Présent en pain, vin et poisson au provincial des Observantins, 3 # 4 s 6 d – Impositions, quartier d'août, 4 192 # 2 s.		
– Frais à l'occasion du passage de la comtesse de Melgar, savoir :		
	#	s.
Poudre, 160 livres [56 kg] port compris	100	10
Vin blanc acheté à Cannes, 1 charge [60 lit.], port compris	6	17
Port de la lettre des consuls de Cannes annonçant l'arrivée de la comtesse	1	10
Gardes du comté de Grignan « <i>pour la despense</i> »	12	
2 tambours et 1 fifre, pendant 4 jours,	7	4
Hommes chargés d'éclairer les carrosses,	2	3
Garde de la vaisselle et du linge à l'évêché	1	10
Myrthe « <i>pour faire les entrées</i> », 2 charges		16
Confection des entrées et tir des boîtes	4	
Port à l'évêché des lits, tables, miroirs et tapisseries		16
Verres, 6		9
Grosses bouteilles cassées, 5	2	
Clous, épingles, cordes, papier	2	
Chandelles, 12 livres [4,8 kg]	3	12
Confiture donnée en présent, 36 livres [14,4 kg]	36	
Oranges de Portugal pour « <i>mettre autour des bassins</i> », 4 douzaines de fleurs d'oranger pour un bouquet	2	10
Flambeaux, cire blanche, 6	22	
Bougies blanches, 18 livres [7,2 kg]	19	16
Vin au corps de garde, 1 charge [60 lit.]	2	18
Poisson « <i>préparé pour son Son Excellence</i> »	15	
Perdrix 4, bécasses 4, « <i>son Excellence ayant subjournalé le dimanche</i> »	7	
Tapissier	1	10
Nourriture des sergents et des caporaux	16	
Batterie de cuisine, pour 2 jours	3	
Location de 30 chevaux pour aller au devant de S.E. à l'arrivée et au départ	36	
Flambeaux pour éclairer S.E. et les gens de sa suite	24	
– Remboursement de créances à Boniface Ardisson, 2 000 # ; Antoronne Fabre, 1 944 #.		

**CC 152. (Liasse.) – 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 106 pièces, papier.  
1688-1689. – Comptes trésoraires.**

Jean Augier, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittances, parcelles, mandats. – Impositions, taillon, fouage et subside, 1 trimestre, 428 # 5 s – Réparations aux pavés, acompte, 60 #. – Fondation pour une messe à l'Hôpital, sous le vocable de St Jean l'Évangéliste, 150 #. – Remboursements de créances : aux Bernardines de Fréjus, 1 123 # 14 s 2 d ; à François Borrelly, 6 822 # 13 s 7 d ; à Boniface Ardisson, 2 000 #.

**CC 153. (Liasse.) – 5 pièces, papier.  
1689-1690. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Jugement de [Jean] Camelin et [Honoré] Espitalier, arbitres au procès en instance contre les hoirs de Louis Suffret, ex-trésorier, sur requête de Louis et Joseph Suffret, enjoignant à César [de] Suffret, frère, lieutenant de l'amirauté de Fréjus, de distraire de tous les papiers dont il s'est emparé, appartenant à leur père, ceux concernant « *l'arrentement du chapitre* » et de les remettre à N. Calvy, praticien, commis à la vérification desdits papiers ; « *à l'égard des livres ... le lieutenant les communiquera au procureur des suppléants ... dans cinq jours, pour les garder cinq jours après et les rendre ensuite* ». – Certificat des arbitres attestant que Calvy, procureur au siège épiscopal et en l'ordinaire de Fréjus, a fait le dépouillement des pièces à lui transmises et y a employé 52 heures ; taxé 16 # 10 s – Mandat de remboursement à l'exacteur de la taille pour paiements faits au nom de la commune, 26 # 15 s 10 d.

**CC 154. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 52 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 344 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.  
1690-1691 – Comptes trésoraires.**

Jacques Camelin, trésorier.

Recettes	59 762 #
Dépenses	60 437 # 16 s 2 d
Déficit	675 # 16 s 2 d

Recettes. Ferme de l'impôt sur le blé, 615 #. – Restes à payer sur la taille des biens, 3 577 # 2 s 8 d – « *Aydes pour la communauté ... deues par le Roy et le pays* », 3 500 #. – Emprunt contracté envers Etienne Brunel, 5 600 #. – Rescriptions, 5 509 # 14 s – Vente d'une maison à Bagnols cédée à la commune de Fréjus par Jean Cavalier, 750 #. – Taille des biens, 30 075 # 7 s 6 d (f° 3v°-4v°). – Dépenses. Gages : mensuels des valets de ville, 16 # 13 s 8 d ; des gardes du cap Roux et du Dermont, 18 # ; du greffier, 1 an, 36 # (f° 6v°-7) ; du peseur au piquet, 1 mois, 21 # ; des 2 régents du collège, 1 trimestre, 52 # 10 s (f° 8v°) ; des 2 consuls, 102 # (f° 10v° et 49v°) ; des auditeurs des comptes, 108 # (f° 22 et 49v°) ; du trésorier, 75 # (f° 49v°) – Pension féodale de l'évêque, 1 209 # (f° 40). – Procès-verbal de clôture (f° 51). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. – Logement de 2 compagnies du régiment de Morlac, du 1<sup>er</sup> janvier au 9 avril inclus, 7 094 # 7 s – Port de l'ordre du lieutenant général prescrivant aux « *gentilz hommes de la compagnie franche* » d'Arles, de partir de Fréjus, 6 #. – Etape : de ladite compagnie, comprenant 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant et 25 gentils hommes, pour 11 jours, 508 # 18 s ; de la compagnie franche de la ville : de Tarascon, comprenant 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 maréchal des logis, 1 trompette et

8 gentils hommes, pour 4 jours, 155 # ; de ... « *ayant le capitene, lieutenant, sous-lieutenant et maréchal des logis et trente quatre genthilomes, un tambour et un fifre, faisant au tout* » 51 places, pour 4 jours, 193 #. – Frais à l'occasion : 1/ du passage du comte de Grignan, lieutenant général revenant de Cannes ; 2/ des 2 feux de joie pour les victoires remportées par le maréchal de Luxembourg sur les anglais et les Hollandais, savoir :

	#	s
Poudre fine, 80 livres [32 kg]	88	
Présent au comte : 12 « <i>flacons de vin ... poisson et ... fruicts ... au tout</i> »	22	
Location de chevaux	15	
Feux de joie, 2 à 5 # l'un	10	
Cierges pour le chant du <u>Te Deum</u>	24	

– Port : de la lettre des consuls : de Cannes, annonçant qu'une « *courailhine quy a armé à final avec vingt-cinq hommes et deux pieriers* » est partie « *hier matin* » de Villefranche (17 août) ; des mêmes informant que la peste est en Dalmatie, « *aux environs de Napoly de Malvasie* ». (20 id) ; d'Hyères, transmettant un paquet du comte de Grignan et une lettre du chevalier de Vernègue enjoignant aux consuls de Fréjus d'informer le baron de [Castellane-Montmeyan, gouverneur de la ville, que les galères d'Espagne sont à Gênes, 4 # 8 s (4 septembre) ; de la circulaire du comte de Grignan ordonnant des réjouissances à l'occasion de la victoire remportée en Piémont par le maréchal de Catinat sur le duc de Savoie, 6 #.

**CC 155. – 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin, 1 sceau.  
1691-1692. Comptes trésoraires.**

Jacques Camelin, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Exploit de commandement fait à la requête : du receveur général des « *droits de dépôts, consignations et le sol pour livre sur toutes sortes d'options, collocations ... et acquisitions* », en paiement desdits droits sur 750 #, prix d'une maison, en l'enceinte de Bagnols, acquise par la commune de Fréjus, 37 # 10 s ; de l'adjudicataire général des « *gabelles et cinq grosses fermes de France et des domaines et droits y joints de Provence* », en paiement de 10 # « *pour redevance annuelle que la* » commune de Fréjus « *fait à Sa Majesté à cause de la faculté qu'elle a de l'eau de la rivière d'Argent* ». – Quittance pour legs destiné à doter une pauvre fille, 30 #.

**CC 156. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 47 feuillets, papier ; 454 pièces, papier.  
1692-1693. – Comptes trésoraires.**

Jean Proust, apothicaire, trésorier.

Recettes	54 205 #	16 s	11 d
Dépenses	55 244 #	7 s	5 d
Déficit	1 038 #	10 s	6 d

Recettes : Taille de 90 # par livre cadastrale, 36 779 # 8 s – Fermes communales, 4 272 # 15 s 4 d – Emprunts à divers, 8 606 # 13 s 4 d – Rescriptions et remboursement par la province des fournitures faites aux troupes, 3 720 # 9 s (f° 1-6). – Dépenses. Deniers du Roi et du pays, 27 689 # 19 s (f° 8). Frais d'étape, 7 720 # 4 s 8 d (f° 8v°-17v°). – Intérêts à divers, 6 731 # 7 s 4 d (f° 21-25). – Honoraires de N. de Gaubert, ingénieur, « *pour le plan et niveau des Paluts* », 150 # (f° 25v°). – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – « *Affirmation de Pierre Garassin, hôte ... de la Croix d'or, du Luc ... venu exprès dudit lieu ... distant de six lieues, pour ... poursuivre un procès par devant le juge de cette ville contre Joseph Roux, maître charron* ». – Extrait de sentence de l'ordinaire de Fréjus condamnant ledit Roux en 25 # 12 s pour sa nourriture et celle de sa cavale. –

## CC 156 – CC 157 – CC 158

Ordonnance de l'Intendant enjoignant aux consuls de fournir des vivres aux équipages du régiment de Plessis qui viendront à Fréjus pour soulager la commune d'Antibes qui n'a plus de fourrages (Aix, 21 mars 1692). – Procuration d'Isabeau de Pothonier, veuve de Jacques Perrache, vivant procureur au Parlement de Provence, à Jean-Antoine Cai, praticien à Aix, pour retirer les intérêts à elle dus par la commune de Fréjus. – Supplique d'Isabeau de Pothonier à l'Intendant. – Exploit de signification.

**CC 157. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 96 feuillets, papier ; 5 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 383 pièces, papier, 1 imprimé.  
1693-1694. – Comptes trésoraires.**

Jean-François d'Augery, trésorier.

Recettes	6 967 #	8 s	2 d
Dépenses	6 796 #	6 s	3 d
Excédent	171 #	1 s	11 d

Recettes. – Fermes communales : « *Grand escandail* », 425 # ; rève de la viande de porc, 100 # ; « *dolin dolan* », 90 # ; rève de l'huile, 500 # ; entrée des raisins, 733 # 6 s 8 d ; entrée du blé, 683 # 6 s 8 d (f° 2-4v°). – Dépenses. Honoraires de Jean Augery, député à Aix, 90 # ; d'Elzéar Désidéry, député à Grasse, 90 # (f° 12v°). – « *Perdrix* » aux enchérisseurs des fermes communales, 95 # (f° 15). – Procès-verbal de clôture (f° 41v°). – Pièces justificatives. – Compte de Jean Grassy, coseigneur de Villepey, fils et héritier bénéficiaire de François [Grassy], ex-consul, député à Aix pour la « *liquidation des fastigages* ». – Mandats, parcelles, quittances. – Certificat du greffier de la mairie, attestant avoir reçu 250 « *extraitz de route* » des troupes qui ont passé à Fréjus. – Exploit de signification à la requête de Jean Fumée, bourgeois de Paris, en paiement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts, 949 # 1 s 5 d – « *Formulaire de déclaration ... à fournir par les maires et échevins, etc* » relativement aux susdits droits. – Vin fourni aux étapes par César Suffret, lieutenant général au siège de l'amirauté de Fréjus, 415 # 9 s 8 d

**CC 158. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 119 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 419 pièces, papier.  
1694-1695. – Comptes trésoraires.**

Joseph Martin, bourgeois, trésorier.

Recettes	65 044 #	8 s	1 d
Dépenses	64 862 #	15 s	7 d
Excédent	181 #	12 s	6 d

Recettes. Emprunts à divers, 624 #. – Taille des biens, 36 769 #. Rescriptions, 22 468 # 6 s (f° 1v°-5v°). – Dépenses. Gages des : valets de ville, 1 mois, 16 # 12 s 8 d ; régents des écoles, 1 an, 210 # ; gardes du cap Roux, 2 mois, 18 # (f° 10-17) ; procureur du roi à Fréjus, 155 # 10 s ; préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 36 # (f° 32v°-35v°). – Taillon, fouage, deniers du pays, lods et directes, 26 861 # 8 s – Curage des Garonnes, 348 # (f° 30v°, 40, 46v°, 58). – Procès-verbal de clôture (f° 86). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Pension féodale de l'évêque, 1 812 #. – Etape à 2 compagnies de dragons, allant au camp de « *Grasse ou de Cyagne* », comprenant « *l'état major* », le major, l'aide major, 2 capitaines, 1 cornette, 2 maréchaux des logis, 79 # 19 s – Avis du « *conseiller et procureur* » du roi sur la formation du compte remis au trésorier.

– Compte de Barthélemy Richard et associés, fermiers de la taille :



## CC 158 – CC 159 – CC 160

Recettes	65 044 #	8 s	1 d
Décharge	64 862 #	15 s	7 d
– Intérêts à divers,	5 567 #	6 s	9 d

### CC 159. (Liasse.) – 157 pièces, papier.

#### 1695-1696. Comptes trésoraires.

François Villy, trésorier.

Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittances, mandats, parcelles. Intérêts dus aux : Ursulines de Draguignan, 150 # ; Bernardines de Fréjus, 1 121 # 9 s ; la Congrégation des artisans, 15 # ; aux Dominicaines de Fréjus, 31 # 1 s 9 d ; Prix de 41 quintaux 45 livres [1 658 kg] de foin, 103 # 12 s – Etape d'une compagnie comprenant : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents et 50 soldats, pour 3 jours, 41 # 4 s – Pension féodale de l'évêque, 1/2, 604 # – Acquies de fondations pour : messes à l'autel du Purgatoire, 60 # ; doter une pauvre fille, 30 #.

### CC 160. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 86 feuillets, papier ; 367 pièces, papier ; 2 cachets.

#### 1696-1697. – Comptes trésoraires.

Jean Dolle, avocat, trésorier.

Recettes	6 134 #	5 s	4 d
Dépenses	5 603 #	16 s	9 d
Excédent	530 #	8 s	7 d

Recettes. Fermes communales : « *camelage* » 350 # ; « *grand escandail* », 560 # : « *dolin dolan* » [port du blé au moulin et retour de la farine], 76 # ; pourceau, 100 # ; huile, 55 # ; « *relargage* » 282 # ; savon, 90 # ; moulin de Fréjus, 1 900 # ; eau-de-vie, 16 # ; fumier, 8 # 6 s 8 d (f° 1-5v°). – Dépenses. Gages : 2 valets de ville pour 2 mois, 33 # 6 s 8 d ; gardes du Cap Roux et du Dermont, 2 mois, 36 # ; préposé à la boutique du piquet, un trimestre, 37 # 10 s ; 1<sup>e</sup> régent du collège, 4 mois, 40 #, 2<sup>e</sup> régent, 3 mois 22 # 10 s (f° 7-11v°). – « *Gratification ... à un garde* » du comte de Grignan accompagnant les compagnies de Forest et du Cambrésis de passage à Fréjus, 7 # 4 s (f° 9). – Honoraires : des commissaires chargés de compter le bétail étranger pâturant sur les territoires de Fréjus, du Puget et de St Raphaël, 22 # 10 s (f° 11v°) ; de N Jouve, ingénieur, « *pour la dresse de deux plans qu'il a fait des cazernes qu'on pourroit faire dans la ville pour le logement des troupes* » de passage, 28 #. – Réparations au collège, à la maison de ville et à la boucherie, 63 # 17 s (f° 15v°-16). – Frais : d'étape « *pour le souper du bataillon d'Atholone* » en quartier d'hiver à Fréjus. 91 # 7 s ; de location d'une chambre pour les étapiers royaux, 22 # 10 s (f° 23-24v°) – Procès-verbal de clôture (f° 33). – Pièces justificatives. — Parcelles, mandats, quittances. Redevance au major de 7 compagnies du régiment de Bourgogne « *pour les places mortes* » de 2 capitaines, 1 lieutenant « *et les soldats qui n'ont pas été logés en bilhetes sur* » les habitants, 240 # 16 s 6 d – Port de lettre de N. St Georges, brigadier du compte de Grignan à Antibes, invitant les consuls à préparer l'étape de 5 compagnies du régiment de Forest à destination de la Rochelle, 30 s – Comptes de Barthélémy Richard et associés, adjudicataires du recouvrement de la taille : recette 54 959 # 11 s 11 d dont 53 922 # 4 s 1 d du produit de la taille ; dépense 87 850 # 14 s 3 d. Intérêts à divers, 5 538 # 1 s 8 d ; – finance de l'office de contrôleur des deniers patrimoniaux, 2 405 #. – deniers du Roi et du pays, 40 615 # 18 s 4 d ; – port de la lettre des consuls : de Cannes informant que « *une escouperie et une corrailine armés en course* » ont poursuivi des bâtiments de la plage de Cannes au cap d'Antibes, et ses sont dirigés du côté de Fréjus, 30 s (18 janvier 1696) ; de St Tropez informant qu'ils tiennent des consuls de Bormes qu'un brigantin ennemi a pris un bateau de pêche dans ces parages, 30 s (25 mai) ; des mêmes

## CC 160 – CC 161 – CC 162

donnant avis que 3 falouques ont pris 4 barques dans le port de Cavalaire, 30 s (27 id) ; de Cannes portant qu'il est arrivé sur le cap une « *barque de Maillorque avec une courailine armées en course qui ont mené grand bruit et ont incommodé les pêcheurs* », 30 s. (29 id).

### CC 161. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 58 feuillets, papier ; 195 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

#### 1697-1698. – Comptes trésoraires.

Le même trésorier [Jean Dolle, avocat].

Recettes	5 499 #	8 s	10 d
Dépenses	5 017 #	19 s	4 d
Excédent	481 #	9 s	6 d

Recettes. Fermes communales : fermier, 41 # 13 s 4 d ; « *camelage* » 430 # ; « *grand escandail* », 480 # ; huile 430 # ; « *dolin dolan* » [port du blé au moulin et retour de la farine], 45 # ; pourceau 100 # ; boulangerie, 650 # ; paneterie, 415 # ; tasque 210 # ; savon, 114 # (f° 1-2v°) ; « *relargage* », 174 # 13 s (f° 5). – Dépenses. Frais de voyage de l'huissier venu d'Aix pour « *contraindre les habitants au paiement des armoiries* », 33 # 4 s (f° 35v°). Acompte aux « *prixfacteurs* » de la chaussée du « *pas* » du Reyran, 221 # (f° 54). – Clôture du compte (f° 54v°). – Pièces justificatives. Exploits de commandement et gagerie à la requête du trésorier général, en paiement de la capitation, contre Jean Camelin, avocat ; Jeanne de Suffret, veuve de François Vaixière, lieutenant au siège de l'amirauté de Fréjus ; Françon d'Eulesia, veuve de François Attanoux. – Mandats, quittances. Fondations pour : doter une pauvre fille, 30 # ; le drap des pauvres, 150 #. – Intérêts dus aux Dominicaines, 106 # 1 s 6 d. – Impositions du pays, 1/4, 10 760 # 10 s – Réparation à la Grande écluse, 90 #. – Droits « *d'enregistrement des armoiries* », 111 # 10, d'amortissement et nouveaux acquets 766 # 15 s. – Finance de l'office : d'huissier audienier 363 # ; de jurés crieurs, 1 000 #.

### CC 162. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 111 feuillets, papier ; 157 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

#### 1698-1699. – Comptes trésoraires.

Joseph Roubié, bourgeois, trésorier.

Recettes	6 790 #	2 s	1 d
Dépenses	5 262 #	11 s	7 d
Excédent	1 527 #	10 s	6 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Ferme : des moulins du Puget, 374 # 4 s ; de « *molloins* » de bois et de charbon, 250 # (f° 5-7). – Dépenses. Gages : des valets de ville, 1 mois, 33 # 6 s 8 d (f° 10) ; des régents des classes, 1 trimestre, 77 # 7s (f° 14-15) ; des Jésuites, pour la direction du collège, 50 # (f° 18). – frais des funérailles de N. Aynesi ; consul, 36 # 6 s 6 d (f° 13v°). – Achat de poisson remis en présent au provincial des Observantins, 9 # 14 s – Fondation pour le drap des pauvres en vertu du legs de [Zongo Ondedey], 150 # (f° 16). – Procès-verbal de clôture (f° 49v°). – Pièces justificatives. – Procès-verbal de N. d'Espitalier, procureur du Roi, « *formant ses débats sur le chargement du compte passé* » à Joseph Roubié, trésorier en 1698, et disant que, contrairement au règlement communal, ce compte n'a été signé que par un consul et qu'un seul de ces [magistrats] n'a pas autorité pour signer une expédition de ladite pièce. – Parcelles, mandat, quittance, Abonnement du droit d'enregistrement de 40 armoiries, savoir : pour le corps de la communauté, 111 # 10 s ; les pénitents noirs, 20 # ; les pénitents blancs, 29 # ; « *fesant au tout lad<sup>e</sup> première somme de onze cent neuf livres dix sols. Sur laquelle somme sera déduit et compancé ce qui a esté payé par lad<sup>e</sup> communauté et par les*

*sieurs autres particuliers ... à ce sujet ..., sans comprendre au présent abonnement ce qui a esté payé ou qui sera deub par les corps des religieux, chapitre, beau frères en l'église cathédrale, religieuses, corps des arz et métiers, à la réserve de M<sup>sre</sup> Anselme Leget et le S<sup>r</sup> Paulle, vicaires ».- « Convention ... [d']abonnement des armoiries et cachet de la ville de Fréjus ... réglé » à 1 109 # 10 s sans déduction de 111 # 10 s payés par le corps de la communauté et de 289 # pour les 14 particuliers sous nommés à raison de 23 # 10 s chacun, savoir : Attanoud, maire ... « et communauté » ; N. Roux d'Agay ; Etienne Brunel ; Antoine Brunel, procureur du Roi en l'amirauté de Fréjus ; Jean Crotte bourgeois ; Antoine Porre, ci-devant grand vicaire ; Gilibert Camelin ; Joseph Attanoux, avocat ; Joseph Augery ; Jean-François Augery ; N. Callas-Villepey ; N. Espitalier, procureur du Roi et de la communauté ; N. de Seillans ; N. de Camelin, receveur des décimes.- Extrait de sentence sur requête de Jean Crotte et d'arrêt enjoignant aux consuls de liquider les fournitures faites aux troupes par le requérant. – Mandat, 24 # 5 s. – Frais des funérailles N. Ainesy, 2<sup>ème</sup> consul, savoir en # s d :*

Cierges, 16 livres 1/2 [6,6 kg]	18	19	6
Sonneur	2		
Armoiries	4		
Pénitents	3	12	
« Sols marqués »	2	15	
Offrandes	1	16	
Pauvres portant les flambeaux		13	
Enterre morts		15	
Observantins		18	
Aumônes		18	

– Port de la lettre des intendants de la santé à Cannes, invitant les consuls à veiller sur le [bâtiment] du patron Pierre Chequet ; lequel, venant de Barbarie, a perdu 2 hommes, 1 # 10 s  
– Messe « pour la merre » de l'évêque, savoir :

Cierges	13	4
Messe	3	12
Offrande aux prêtres et aux pauvres	4	
Musique	6	
Sonneur	2	

– Présent à N. de Noailles, commandeur des galères, passant au port d'Agay, savoir :

Veau	20		
Glace 4 quintaux 1/2 [180 kg]	7	11	6

– Port d'une lettre des consuls de Cannes, informant qu'un vaisseau français, venant de Constantinople, est atteint de la contagion, 30 s – Livraison de 8 chevaux « pour aller au-devant de monsieur le baron Bodina » et l'accompagner ensuite à Roquebrune et 4 chevaux aux consuls lors de la visite à la plage, au quartier du Reyran et autres, 20 #. – Port d'une lettre des consuls de Cannes, informant que Pierre Arquier, patron de barque à St Tropez, venant de Livourne, chargé de laine, sans certificat, offrit de faire quarantaine à Antibes et s'échappa pendant la nuit, 30 s – Comptes de Barthélemy Richard et associés, adjudicataires d'une taille de 100 # par livre cadastrale ; recettes, 49 828 # 7 s 6 d ; dépenses ; créance en faveur des comptables pour les précédents comptes, 101 791 # 1 s 6 d, intérêts de ladite somme, 5 089 # 11 s ; deniers du Roi et du pays, 25 479 # 14 s 4 d.

**CC 163. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 74 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux.  
1699-1700 – Comptes trésoraires.**

François Callas, sieur de Villepey, trésorier.

## CC 163 – CC 164

Recettes	6 184 #	6 s
Dépenses	6 184 #	6 s
Equilibre.	0 #	0 s

– Recettes. « *Relargage* » du bétail de François Roustan, dit Manon, des Adrets ; Pierre Bernard, de Soleilhas ; du prieur de Peyroules ; Pierre Isnard ; Jacques Ferons ; Jacques Ricard ; Auban Ollivier, de Peyroules ; Antoine Pascal ; François Pascal ; Pierre Marin, de St Auban ; Jean et Honoré Isnard, de Senès ; le « *gros* » Pierre, de Courchon et le « *mégier* » du prieur Pignon, 235 # 9 s (f° 3v°). – Dépenses. Bassins en argent pour offrir au nouvel évêque, 1/2, 430 # – Réparations aux portes de Meaux et de Reynaude, 145 # (f° 31). – Frais à l'occasion de la « *nouvelle création des officiers de la communauté* », 14 # 12 s 10 d (f° 54). – Procès verbal de clôture (f° 64). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. Etoffe pour les chaperons, savoir :

	#	s	d
Velour violet 13 pans 1/2			
id  noir  13 pans 1/2 à 4 # 10 s le pan [0m 25]	121		10
Taffetas noir, 9 pans	11		14
Satin cramoisi, 3 pans	5		11
Rouan rouge, 9 pans	2		5

– Réparations aux fenêtres de la chapelle St François par Honoré Arnaud, verrier, savoir :  
« ... *racomodé les deux vitres de la chapelle ..., les avoir ... plombées de neuf ; tirent vaint pans [en]carré* » à 4 sols le pan [0,25 m] en : # s d

	4		
Carreaux de vitre, 63 à 1 s	3		3
Petits clous			3

– Lettres de contraintes délivrées à la requête des consuls et du trésorier. – Aumône d'un agneau aux Observantins à l'occasion du « *dernier jour de carnaval* » 27 s ; poisson et vin remis en présent au provincial dudit ordre, 3 # 19 s 6 d – Etape à 3 recrues du régiment de Montroux, comprenant : 3 capitaines, 3 sergents et 37 soldats, 71 # 16 s 6 d – Frais d'un commandement fait à la commune « *pour prendre la quittance de finanse de l'office des biens patrimoniaux* » 3 # 12 s – Présent au comte du Luc, chef d'escadre et lieutenant du Gouverneur en Provence descendu au port d'Agay, savoir, en :

	#	s	d
Veau	21		
Déjeuner des députés à Agay	5		6
Location de 6 chevaux	8		
id  d'un bateau	1		16

– Port d'une lettre des consuls de Cannes avertissant « *du soubson de la contagion du conté de Flandre, Espagne, France, Germanie et Venise* » 1 # 10 s – Aumône aux Observantins à l'occasion de la « *nomination du nouveau estat* » 43 #. – Confection à l'écluse de l'Argens d'une « *palissade de cinquante quanes [100 m] ... avec deus rans de brotieye par derrière et une quantité de piboules [peupliers] pour fortiffier laditte palissade qui a esté faite pour empêcher l'abrevoir des juments, bæufs et autres bestios qui remplissoint la rivière d'Argens ... et empêchoint [que] les eaux ... n'antrassent dans le grand méat* ». 130 # 10 s – Poudre ayant servi au tir des boites les jours de l'octave du St Sacrement de St Léonce, de l'arrivée et du départ de l'Intendant, 32 # 10 s – Etape à un bataillon du régiment de Bourgogne 358 # 19 s.

**CC 164. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 59 feuillets, papier ; 278 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau ; 3 cachets.**

**1700-1701 – Comptes trésoraires.**

Jacques Emphian, chirurgien, trésorier.

Recettes 6 239 # 6 s 8 d

Dépenses 6 240 # 12 s 5 d

Déficit 1 # 5 s 9 d

– Recettes. Ferme du pré du quartier des Callades, 31 # ; de la terre « *des pauvres filles* » au quartier de Villepey, pour 2 ans, 12 charges [19,2 hl] de blé (f° 4). – Vente du bois saisi dans les terres gastes, 209 # 13 s (f° 15). – Dépenses. Honoraires de : Vincent Sieyes, peintre « *à comptes des ouvrages qu'il fait pour l'entrée de monseig<sup>r</sup> de Fréjus* », 150 # (f° 19v°) ; N. d'Espitalier, procureur du Roi, pour l'inventaire des papiers communaux 42 # (f° 43v°) ; d'un « *opérateur ou charlatan* » pour « *extraction de la pierre à un pauvre garçon* » de Fréjus 9 # (f° 51v°). – Dotation d'une pauvre fille en vertu d'un legs, 24 # (f° 34). – Réparations à la Grande écluse, 100 # (f° 38 v°). – Curage des puits, 96 # (f° 40). – Finance de l'office de jurés crieurs, 332 # 18 s (f° 55v°). – Procès-verbal de clôture (f° 59). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Frais faits à l'occasion des élections consulaires, savoir : #

	s	d
Cierges pour « <i>la maise</i> » du Sr Esprit à la chapelle St François	1	4
Bois, 1 charge [20 kg]		8
Poches « <i>pour la ballotte</i> » 2		8
Chandelles, (2 livres) [8 hg]		14
Vin 8 pots [10 lit.]	1	
Viande donnée en présent aux Observantins, 11 livres [4,4 kg]	1	16
Flambeaux de 8 livres1/2 [3,4 kg], 2	6	7 6
– Dépenses à l'occasion du passage des cardinaux de Janson et de Coislin venant de Rome, savoir :	#	s d
Flambeaux, 4, pesant 21livres [8,4 kg],	18	18
Poudre pour le tir des boites, 16 livres [6,4 kg]	14	8
Gages des tireurs	1	

– Extrait d'une circulaire du comte de Grignan, lieutenant général, enjoignant aux consuls d'escorter avec 5 ou 6 fusiliers et sous bonne garde, à l'île de Ste Marguerite, le « *sieur de Menc* » ... « *présentement* » au fort de Notre Dame de la Garde (Marseille, 18 février 1700). – Gages des 5 fusiliers qui ont accompagné le maire chargé de conduire de Menc à Cannes, 10 #. – Prix : d'un flambeau devant servir aux consuls pour s' « *éclairer la nuit lorsquy faut sortir que les habitans se pleigne des sordas qu'ils ont en logement* », 3 # 4 s ; de 15 mains « *grand papier du raisin* » employées au cadastre, 8 # ; du timbre dudit papier, 60 #. –Gages du consul envoyé à Draguignan pour « *présenter le bétail que le S<sup>r</sup> Garnier a demandé à la viguerie pour aller travailler aux fortifications ... d'Antibes ... en suite des ordres* » du comte de Grignan, 8 # 10 s. – Extraits de feuilles de route pour des soldats en convalescence. – Fouilles « *à l'occasion de la fontaine qu'on avoit entrepris au devant de la porte du jardin du sieur Désidéry, allant à Saint Rocq* », 45 # 14 s – Dépenses à l'occasion du passage du cardinal de Noailles, savoir :

	#	s	d
Location de 6 chevaux « <i>pour aller au rencontre ou accompagner ... le cardinal</i> »	3		
Flambeaux, 4	12	7	
[Poudre pour le tir des boites]	15	6	

– Parcelle « *des pies* » dont les primes sont payées à raison de, savoir : les grosses 1 s 6 d ; les petites 6 d ; les œufs 3 d ; du 20 mai au 12 décembre ont été présentées 636 grosses pies, 525 petites et 1 371 œufs ; ensemble 77 # 16 s 7 d.

**CC 165. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 56 feuillets, papier (1 imprimé) ; 2 sceaux ; 3 cachets.**

**1701-1702 – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Jaume, trésorier.

Recettes	48 807 #	9 s	8 d
Dépenses	124 793 #	19 s	4 d
Déficit	75 986 #	9 s	8 d

Recettes. Fermage du piquet, 7 500 # ; – taille, 37 114 # 7 s (f° 1-3v°). – Dépenses. Impositions, 18 886 # 1 s 11 d ; reliquat du compte précédent en faveur du trésorier, 11 555 # 5 s 4 d (f° 8-12v°) – Procès-verbal de clôture (f° 54v°). Pièces justificatives. Mandats, quittances, parcelles. – Gages : du préposé au piquet, 1 trimestre, 37 # 10 s ; des valets de ville, 1 mois, 16 # 13 s ; du régent « *de la plus haute classe* » du collège, 4 mois, 40 # ; – Etape : d'une recrue comprenant 1 capitaine, 1 sergent, et 12 soldats, 20 # 4 s ; d'une compagnie du régiment royal, comprenant 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents et 43 soldats, pour 2 jours, 57 # 4 s. – Foin et avoine envoyés à Antibes, 333 # 16 s 3 d. – Gages d'un garde du comte de Grignan, [lieutenant général en Provence], venu à Fréjus pour « *seizir les fuia[r]ds qui nous manquent pour remplir les cinq hommes de mellise qu'avons ordre de fere marcher incessamment à ... Draguignan* » pour 3 jours, 25 #. – Etape à 4 compagnies du régiment de Mirominy [Miromesnil ?], savoir :

	#	s	d
Viande 217 livres 1/2, à 2 s 6 d la livre [4 hg]27	3	9	
Places de pain, 174 à 2 s 6 d		21	15
Vin, 174 pots à 2 s 6 d le pot [1,25 lit]		21	15
Places de bouche et de fourrage 121 à 12 s		67	4
Places payées à 1 officier, 4		2	8
Idem des soldats du corps de garde, 14		8	8
Foin et avoine payés en espèces		6	1

– Prix : d'un quintal 1/2 [60 kg] de poudre pour les réjouissances à l'occasion de l'arrivée d'[André Hercule de Fleury], promu à l'évêché de Fréjus, 90 # ; des flambeaux servant à « *nous esclérer à l'arrivée des troupes qui ont passé et passent à Fréjus* », 50 # 18 s. – Gages : du porteur d'une lettre des consuls de Cannes informant que le « *mal contagieux* » est à Gênes, 30 s ; des 2 personnes chargées de faire le dénombrement des habitants de la ville, 32 # ; Impositions : taillon, 1/4, 205 # 18 s ; fouage et subside, 1/4, 144 # 17 s ; « *denier pour livre ... attribué ... à la Cour des Comptes* », 230 # 14 s 1 d ; deniers du pays, 1/4, 3 940 # 13 s. – Intérêts dus aux Dominicaines, 175 # 4 s ; Jésuites, 180 # ; Ursulines d'Aix, 150 #. – Dotation d'une pauvre fille en vertu d'un legs, 30 #. – Réparations au collège, 8 # 14 s 10 d.

**CC 166. (Liasse.) – 1 cahier in-4 ; 55 feuillets, papier ; 406 pièces, papier ; 1 sceau.**

**1702-1703 – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Richard et associés, trésoriers.

Recettes	50 712 #	9 s	3 d
Dépenses	116 047 #	18 s	5 d
Déficit	65 335 #	9 s	2 d

– Recettes. Fermes communales, 12 850 #. – Taille des biens, 47 437 # 13 s. – Rescription, 4 976 # 4 s (f° 1-7). – Dépenses. « *Créance du compte* », 75 986 # 9 s 8 d. – Deniers du Roy et du pays, 21 467 # 19 s (f° 9-14). – Intérêts à divers, 9 745 # (f° 14v°-36). – Procès-verbal de clôture (f° 54). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. « *Routes des officiers du régiment d'infanterie royal* » comprenant 2 capitaines, 4 lieutenants, 4 sergents et 2 tambours, pour 2 jours ; places de bouche et de fourrage, 49 # 8 s. – Réparations à la porte de

Meaux, 11 # 12 s 6 d. – Etapes à la compagnie : 1/ de Derocher du régiment de Picardie, comprenant 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents et 42 soldats ; 2/ de Mirongrin du régiment de la Marine, composé du même nombre d'officiers et de soldats ; 3/ du régiment de Piémont, id ; 4/ recrues : 1 capitaine, 1 sergent et 5 soldats, ensemble, 191 # 17 s 4 d. (17 janvier). – Taxe à 7 témoins qui ont déposé dans l'information pour coupes de bois, 8 # 19 s. – Transport des « *pierres de taille et autres des débris faicts de la maison de Castelly* », 20 journées, 15 # 1 s 6 d. – Prix d'un « *grand escandail* », 15 # – Frais d'homologation de l'acte de bail à ferme de l'entrée du vin étranger, 35 # 13 s 10 d. – Port de la circulaire du comte de Grignan ordonnant des réjouissances publiques à l'occasion de la victoire remportée en Allemagne par le maréchal de Villars, le 14 octobre 1702, 6 #. – Journée des maçons « *et autres hommes qui ont travaillé deux jours à déterrer les cinq fames et un garçon que la ruine de la maison du Pourtègue avoit enterrés samedi dernier* », 12 # (25 janvier 1702).

**CC 167. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier ; 387 pièces, papier (2 imprimés) ; 1 sceau ; 1 cachet.**

**1703-1704 – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes	45 002 #	12 s	9 d
Dépenses	63 332 #	19 s	4 d
Déficit	18 330 #	6 s	7 d

– Recettes. Taille des biens, 31 892 # 4 s 1 d. – Ferme des moulins, 2 400 #. – Rescriptions, 2 429 # 4 s. (f° 2v°-5). – Dépenses. Deniers du Roy et du pays, 21 120 # 19 s 2 d (f° 6v°-9v°). – Intérêts à divers, 7 138 # 13 s 10 d (f° 11-33v°). – Procès-verbal de clôture (f° 54). – Pièces justificatives. Etat des intérêts dus par la commune – Mandats, parcelles, quittances. Fondation pour doter une pauvre fille, 30 #. – Etape à une recrue du régiment de Damas, composé de 2 sergents et 5 soldats, 3 # 9 s 10 d (3 janvier) ; de la Marine, composé de 1 lieutenant et 8 soldats, pour 2 jours, 11 # 2 s 10 d (f° id.) ; de Royal Roussillon, comprenant 1 capitaine, 1 sergent, 29 soldats, 18 # 3 s 10 d. (13 février) ; de Péri [5 recrues] composé de 5 capitaines, 5 sergents et 24 soldats, 36 # 6 s 10 d (7mars) ; Royal Roussillon [4 recrues], comprenant 2 capitaines, 2 lieutenants, 4 sergents, 35 soldats, 32 # 17 s 10 d (8 id) ; 1 compagnie du régiment de la Marine et 1 « *de Piémont* » composées de 2 capitaines, 2 lieutenants, 4 sergents et 90 soldats, pour 2 jours. 115 # 4 s 10 d (17 id) ; 4 compagnies du régiment de Champagne, comprenant 4 capitaines, 4 lieutenants, 8 sergents et 150 soldats, 101 # 14vs 10 d (26 avril) ; 1 compagnie du régiment de : Picardie, composé de 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents et 38 soldats, pour 2 jours 51 # 6 s 10 d (25 mai) ; Navarre, 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents, 40 soldats, pour 2 jours, 53 # 2 s 10 d (14 août) ; 6 compagnies du régiment de Damas ayant 1 lieutenant-colonel, 5 capitaines, 6 lieutenants, 1 aide major, 1 enseigne, 12 sergents, 242 soldats, pour 2 jours, 334 # 16 s (18 octobre). – Ordonnance et circulaire de l'intendant enjoignant aux comptables de hâter le recouvrement de la capitation.

**CC 168. (Liasse.) 1cahier in-4°, 55 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 18 feuillets papier ; 504 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.**

**1704-1705 – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes	5 017 #	13 s	11 d
Dépenses	4 009 #	18 s	1 d
Excédent	7 #	15 s	10 d

- Recettes. Fermes communales : « *dolin dolan* », 90 #, « *grand escandail* », 360 # ; huile, 416 # 13 s 4 d ; boulangerie, 900 # ; tasque, 108 # ; savon, 75 # ; pourceau, 153 # ; « *camelage* », 400 # ; office : du greffier de l'écritoire, 37 # ; d'huissier audiencier, 60 # (f° 1-3v°). – Vente de « *souches* » [pin résineux], 62 # (f° 9v°). – Dépenses. Encouragements aux enchérisseurs des fermes communales, 71 # (f° 15). – Réparations aux « *deux voûtes et pare-pied* » des ponts du quartier des Callades, 120 #. – Honoraires : de l'intendant de police chargé des visiter les moutons du boucher communal, 30 # ; du conducteur des miliciens à Draguignan, 20 # ; des gardes pour la conduite à Vidauban d'un officier piémontais, 12 # (f° 16-18v°). – Fauchage du blé des terres « *des pauvres filles* », 18 # (f° 32). – Rétribution au garde du comte de Grignan porteur de l'avis de la naissance du duc de Bretagne, 6 # (f° 35). – Construction : d'un moulin à huile et d'un « *paroir* » [foulon] par Joseph et Louis Christine, maçons de Seillans, acompte, 118 # ; d'un pressoir, 180 # (f° 36v°-37). – Avis du procureur du Roi concluant au rejet des dépenses faites contre le règlement, telles que : indemnité pour voyages, fournitures, frais de justice, réparations. – Procès-verbal de clôture (f° 54v°-55). – Pièces justificatives. – « *Etat des revenus de la communauté* » – Mandats, parcelles, quittances. Denier du Roy et du pays, 21 818 # 10 s 6 s. – Etape d'un détachement « *veseaux* », comprenant : 5 capitaines, 8 lieutenants, 4 capitaines d'armes, 8 sergents et 202 soldats, faisant en tout 328 places de bouche ou de fourrage et s'élevant à 131 #. – Transport à Cannes des officiers et des bagages dudit détachement, savoir :
- |   |    |    |
|---|----|----|
|   | #  | s  |
| 15 chevaux pour 2 jours à 20s par jour          | 30 |    |
| 6 mules   | 12 |    |
| 14 « <i>bourisques</i> »                        | 14 |    |
| Conducteurs et passage de la barque à la Siagne | 14 | 11 |
| Voyage du brigadier                             | 17 | 14 |
- Etape : à un bataillon du régiment de la Fare, comprenant : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 aide major, 12 capitaines, 25 lieutenants, 1 maréchal des logis, 1 aumonier, 1 chirurgien major, 26 sergents et 582 soldats, pour 2 jours, donnent 1 948 places de bouche ou de fourrage qui s'élèvent à 779 # 4 s ; une recrue de dragons composée d'un lieutenant et 8 soldats pour 2 jours ;
- |   |    |    |   |
|---|----|----|---|
| savoir :                                  | #  | s  | d |
| 24 rations avoine de 6 picotins [12 lit.] | 10 | 16 |   |
| 24 rations foin de 25 livres [10 kg]      | 7  | 4  |   |
| 24 id de vin à 2 s 6 d.                   | 3  |    |   |
| 24 id de viande de 1 livre 1/2 [6 hg]     | 4  | 16 |   |
| 24 id pain à 2 s 6 d                      | 3  |    |   |
- à un détachement de la garnison de Toulon, comprenant 2 capitaines, 2 lieutenants, 4 sergents et 100 soldats, pour 2 jours, 112 #. – Prix des « *borse et bord de chapeaux au soldat de millice* » savoir en :
- |                                      |   |    |   |
|--------------------------------------|---|----|---|
|                                      | # | s  | d |
| Boucasin rouge, 9 pans 1/2 [2,375 m] | 1 | 18 |   |
| « <i>Fillet rouge</i> » 1 gros 1/2   |   | 4  | 6 |
| Bords de chapeau                     | 4 | 15 |   |
- Frais d'homologation de l'enchère de la rève sur l'entrée du vin étranger, 42 # 7 s. – Logement d'un détachement de la garnison d'Antibes, conduisant 5 prisonniers à destination de Marseille :
- |  |   |    |   |
|--|---|----|---|
| savoir :   | # | s  | d |
| Hommes de garde à la prison, 6,  | 6 |    |   |
| Chandelles et bois   |   | 15 |   |
| Location de 5 « <i>bourisques</i> » pour porter les prisonniers au Muy | 3 |    |   |
| Conducteurs  | 1 | 4  |   |
- Messes en l'honneur des âmes du Purgatoire, suivant la fondation de N. Carlon, prêtre, 15 #.



**CC 169. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 54 feuillets, papier ; 481 pièces, papier ; 3 cachets. 1705-1706 – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes 56 225 # 0 s 5 d

Dépenses 61 956 # 14 s 9 d

Déficit 5 731 # 14 s 4 d

Recettes. Ferme du piquet, 7 600 #. – Taille des biens, 38 292 # 10 s 6 d (f° 1-3v°). –

Dépenses. Denier du Roy et du pays, 25 010 # 2 s 4 d (f° 5-7). – Réparations à l'écluse du

canal des moulins, 90 # (f° 9). – Pension féodale de l'évêque, 1/2, 604 # (f° 23). – Gages

[d'Audibert-]Caille, avocat de la commune à Draguignan, 30 # (f° 35). – Procès-verbal de

clôture (f° 38). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Abonnement : de

l'office d'inspecteur aux boucheries, 1/2, 1 250 # 17 s ; de « plusieurs offices abonnés par la

province », quartier de novembre, 2 643 # 16 s ; de l'office : de courtier de voitures, id, 25 #

17 s ; de jurés priseurs, vendeurs de biens meubles et de tous effets mobiliers, 400 #. – Frais

de l'étape donnée : à 2 compagnies de dragons du régiment de Lalande, composées de :

2 capitaines, 2 lieutenants, 2 cornettes, 2 maréchaux de logis et 64 dragons, donnant:en # s d :

94 places de fourrage à 18 s 84 12

94 places de bouche à 9 s 42 6

– aux « mulatiers comme cavaliers des brigades d'Aix, Marseille, Aubagne, Tarascon, Arles »

comprenant : 1 maréchal des logis, 36 muletiers ou brigadiers et 99 mulets,

donnant : # s d

99 places de fourrage à 18 s 89 2

38 id de bouche à 12 s 22 16

– 6 recrues du régiment de Bourbon ayant 6 lieutenants, 6 sergents et 22 soldats faisant 140

places de bouche ou fourrage à 8 s., 56 # ; 2 bataillons de Brie comprenant :

1 colonel, à 20 places de bouche ou fourrage – 20 places

1 lieutenant-colonel 16 id

1 commandant 16 id

1 major 16 id

2 aides major 10 id

23 capitaines 230 id

50 lieutenants 300 id

2 enseignes 10 id

1 maréchal des logis 5 places

1 chirurgien major 3 id

1 aumônier 4 id

52 sergents 104 id

1030 soldats 1030 id

faisant 1760 places à 8 s, 704 # ; 1 bataillon de Flandres, pour 2 jours, composé de :

1 commandant pour 16 places

12 capitaines 120 -

1 aide major 6 -

26 lieutenants 156 -

1 chirurgien major 3 -

26 sergents 52 -

585 soldats 585 -

donnant 1876 places pour les deux jours et s'élevant à 755 # 9 s ; 1 régiment de « Léolle »,

comprenant :

2 colonels 40 places

8 capitaines 80 -

**CC 169 – CC 170 – CC 171**

16 lieutenants ou sous lieutenants	96	-
1 major	10	-
1 aide major	6	-
1 sous aide major	5	-
1 chirurgien et son aide	9	-
1 aumonier	5	-
18 sergents	36	-
413 soldats	413	-

faisant 700 places, 280 # ; 1 bataillon de Bourbon, ayant 1 commandant, 1 major, 11 capitaines, 26 lieutenants ou sous lieutenants, 26 sergents et 482 soldats, pour 2 jours, 665 # 12 s – Finance de l'office « *d'essayeurs d'eaux de vie* », 247 # 10 s – Fondation pour doter une pauvre fille, 30 #. – Honoraires de l'expert chargé de la vérification des moulins, 3 jours, 9 #. – Transport, de Fréjus au port, pour embarquer à destination d'Antibes 2 200 quintaux 36 livres de foin, à 2 sols par quintal [40 kg], 220 # 8 d. – Feu de joie à l'occasion de la victoire remportée en Italie par le duc de Vendôme, 6 # ; la « *bataille de Piedmond* », 5 # 7 s. – Correspondance de : la supérieure des Ursulines d'Aups réclamant les intérêts de leur créance. – N. Michaélis d'Aubignosc concernant les intérêts dus aux Carmélites d'Aix.

**CC 170. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 104 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 362 pièces, papier ; 5 cachets.  
1706-1707. – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes	4 433 #	1 s	8 d
Dépenses	3 640 #	4 s	3 d
Excedent	792 #	17 s	5 d

Recettes. Fermes de : l'huile, 416 # 13 s 4 d ; la boulangerie, 900 # ; « *dollin-dollan* » [transport du blé au moulin et retour de la farine], 90 # ; une écurie louée par « *la d<sup>elle</sup> de Chasteaudouble* », 9 #. – Préceptorale, 60 # (f° 1-3). – Dépenses. Taille des biens communaux de Fréjus sur le « *terroir* » ; de Roquebrune, 56 # 10 s 8 d ; du Puget, 9 # 10 s 9 d (f° 18v<sup>o</sup>). Procès-verbal de clôture (f° 28v<sup>o</sup>). Pièces justificatives. – Comptes desdits trésoriers, comme exacteurs d'une taille de 100 # par livre cadastrale. – Recettes. 45 231 # 7 s 6 d – Dépenses. Deniers du Roi et du pays, 25 699 # 12 s – « *Abonnement de plusieurs offices* », 1 542 # 9 s 8 d – « *Quart de l'office de courtier des voitures* », 25 # 17 s – Etat « *des intérêts ou pantions que la communauté ... de Fréjus fait à...ses créanciers* ». – Mandats, parcelles, quittances. – Fournitures à 10 compagnies de grenadiers, pour 2 jours, comprenant :

1 commandant,	places de fourrage, 6	places de bouche, 10
1 major	4	6
9 capitaines	36	54
20 lieutenants	40	80
20 sergents		40
430 soldats		430 ;

faisant, 644 #. – Fondations pour : doter de pauvres fille, 30 # ; le service de la chapellenie de Notre Dame de l'Aube, 71 # 9 s 6 d.

**CC 171. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 69 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 28 feuillets, papier ; 332 pièces, papier.  
1707-1708. – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes 7 915 # 12 s 3 d

Dépenses 78 891 # 2 s 4 d

Déficit 70 975 # 10 s 1 d

Recettes. Ferme : du piquet, 1/12, 633 # 6 s 8 d ; du moulin [à farine], id, 650 # 5 s. – Rescription, 2 121 # 16 s. (f° 1-2v°). – Dépenses. « *Créance du dernier compte* » 63 424 # 4 s 11 d ; intérêts : de ladite somme, 3 171 # 4 s 3 d (f° 4) ; dus à N. Audoyer, mari de Marguerite Siéyes, à Toulon, 45 # (f° 10). – Procès-verbal de clôture (f° 22v°). – Pièces justificatives. – Etat : des sommes à recouvrer ; des dépenses. – Mandats, Parcelles, quittances. Aumône aux Observantins 30 #. – Gages du greffier pour les transcriptions du nouveau cadastre, 45 #. – Location du logement du vicaire, 42 # ; – remplacement de 2 poutres à la maison du collège, 67 # 3 s. – Prix de 12 quintaux [480 kg] de foin pour 38 bœufs « *du Roy* », 13 # 16 s. – Droits du fermier du « *grand escandail* » pour le pesage de 1 716 quintaux de foin destinés aux troupes françaises, à 6 deniers le quintal [40 kg], 42 # 18 s. – Indemnité de voyage à N. Valeye, consul, savoir :

	#	s	d
Au Puget et à Roquebrune, aux fins de demander aide pour transporter les 58 officiers du régiment de Miraconda et leurs hardes			3

A Bagnols, pour solliciter du marquis de Sailly, la décharges des fournitures d'avoine et conduit audit marquis un déserteur du duc de Savoie			6
---	--	--	---

Au Muy, pour obtenir du même décharge des fournitures de l'étape aux miliciens de Draguignan lesquels, par ordre du marquis, allèrent camper à l'Esterel			3
--	--	--	---

– Frais de confection et port « *de perches et piques* » pour le campement des dragons du régiment de Languedoc, 46 # 10 s. – Curage du méat des moulins, 312 # 9 s 10 d. – Comptendu par François Callas-Villepey, « *établi trésorier ... en absence du Sr Richard et associés pendant les troubles de la guerre jusques au 1<sup>er</sup> octobre 1707* ». – Chargement : argent « *exigé des habitants* » 3 027 # 6 s 6 d ; montant des 2 « *billets des munitionnaires de Mr le duc de Savoie pour 25 819 rations de pain ... fournies au premier passage de son armée* », à 3s par ration, 3 872 #. Prix de : 1 677 pots de vin fournis à ladite armée et à la même époque à 3s 6d le pot [1,25 lit.], 293 # 9 s 6 d ; 50 moutons fournis à l'armée navale, à 8 #, 400 # ; 33 436 rations de pain fournies au retour de l'armée ennemie, 3 343 # 12 s ; vin : fourni au prince de Hesse par N. de Brunel, procureur du Roy à Fréjus, 90 # 4 s ; idem fourni « *aux corallines* » 21 # 12 s. – Emprunt contracté envers l'évêque de Fréjus pour solde de la contribution de guerre, 1 713 #. – Décharge : contribution : de guerre, 6 900 # 17 s 11 d ; idem au retour, 4 648 # 11 s. – Frais du feu de joie fait à l'occasion de « *la bataille remportée en Espagne* » par le duc de Berwick, savoir, en :

	#	s
Flambeaux, 4	10	16
Cierges	1	6
Perches, 20	1	
« <i>Fornille sive brugas</i> », 2 charges		14
« <i>Lignette</i> », cannes et pavillons	1	3
Valet de ville	1	

– Achat de 42 charges de « *thée* » [bois résineux] à l'occasion du passage de l'armée ennemie, à 12 s la charge [120 kg], 19 # 4 s. – Port de la lettre de N. Augery, procureur du Roy à Draguignan, annonçant que le duc de Savoie aurait levé le siège de Toulon, les consuls du Luc ayant reçu ordre de préparer des vivres (22 août 1707 à midi) ; N. Villeneuve, des Arcs, informant que S.A.R. a quitté Toulon ; que l'infanterie et l'artillerie passeront par Fréjus et la cavalerie par Brignoles (idem à minuit).

**CC 172. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 99 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 16 feuillets, papier ; 168 pièces, papier ; 1 cachet. 1708-1709. – Comptes trésoraires.**

Mêmes trésoriers. [Barthélemy Richard et associés, trésoriers.]

Recettes	25 083 #	1 s	6 d
Dépenses	16 752 #	10 s	3 d
Excédent	8 320 #	11 s	3 d

Recettes. Fermes communales : pourceau, 213 # 6 s 8 d ; boulangerie, 800 # ; « *petit escandail* », 58 # 6 s 8 d ; Jaugeage et courtage : de Fréjus, 183 # 6 s 8 d ; du Puget, 50 # ; tasque, 75 # ; « *dollin dollan* », 45 # ; « *grand escandail* », 400 # ; « *camelage* », 300 # ; huile, 360 # (f° 1-2). – Taille des biens, 23 716 # 15 s 8 d (f° 15). – Dépenses. Achat de piquets pour le camp, 20 # 12 s (f° 27-28). – Fondations pour la messe à l'hôpital, chapellenie sous le vocable de St Jean l'Evangeliste, 150 # (f° 43v°). – Abonnement « *du prix de l'office d'enregistreur et controlleur des contrats de mains mortes layques* », 199 # 15 s 5 d (f° 46v°). – Procès-verbal de clôture (f° 57). – Pièces justificatives. – Etat du chargement : des fermes communales ; « *pour la débite du bled* » dont Joseph Suffret, marchand, a été chargé : 350 charges 5 panaux 5 picotins de blé estimés : 16 # 10 s la charge [160 lit] et vendues, savoir :

	#	s	d
Jean Suffret 1/2 charge	8	5	
N. Villy, prêtre, 7 charges, 6 panaux, 3 picotins	125		

Petit séminaire, 30 charges	495		
Recteur de l'Hôpital, 17 id.	280	10	
N. d'Olivaris, capiscol, 1 id.	16	10	
N. de Callian-Brovès, 2 id., 7 panaux, 2 picotins	45		
Ursulines d'Aups, 25 charges	412	10	

Marguerite Rouman, veuve de Jean Perrache, 5 panaux [80 lit], « *et ce à compte du prix de trois charges d'avoine ... qu'elle avoit fourni conjointement avec fûe madame de Château de double aux troupes* » cantonnées à Fréjus 8 5

– Mandats, parcelles, quittances. Frais de nolissement, déchargement, mesurage et transport de la plage à la ville de 150 charges 2 émines [l'émine 20 lit.] de blé envoyées par « *messieurs de la province et suivant la lettre de police écrite par monsieur Lions, commis à Tarascon* », 120 # 14 s. – Gages : de Joseph Berthin, prêtre, docteur en théologie, régent des hautes classes du collège, acompte, 60 # ; des « *bousquetiers* » chargés de confection des piquets et des fourches pour le camp des dragons, 110 #. – Frais de transport au Muy et au Luc des bagages de 2 bataillons du régiment de Flandres, 145 # 18 s.

**CC 173. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 59 feuillets, papier ; 6 cahiers in-8°, 62 feuillets, papier ; 559 pièces, papier ; 13 cachets. 1709-1710. – Comptes trésoraires.**

Antoine Brunel, trésorier.

Recettes	4 445 #	3 s	4 d
Dépenses	4 249 #	6 s	1 d
Excédent	195 #	17 s	3 d

Recettes. Fermes communales : jaugeage et courtage : de Fréjus, 183 # 6 s 8 d ; du Puget, 50 # ; de St Raphaël, 24 #. – Préceptoriale, 60 #. – « *Relargage* » perçu sur des particuliers de : Senés, Blieux, la Baume, St Auban, Courchon, Peyroules, 188 # 2 s (f° 1v°-4). – Dépenses. Gages mensuels : des valets de ville, 16 # 14 s 3 d ; du préposé au piquet, 9 # 11 s ; d'un garde

du Dermont, 12 # ; id. du cap Roux 12 # ; du maître d'école, pour 1 trimestre 26 # 5 s 11 d ; des consuls, 153 #. – Construction de redoutes au rivage, 601 # (f° 17v°). – Aumône aux

Observantins, 60 # (f° 5v°-17v°). – Avis du procureur du Roi sur ledit compte (f° 20). – Procès-verbal de clôture (f° 22). – Pièces justificatives. – Comptes de Barthélemy Richard et associés, adjudicataires du recouvrement de la taille de 80 # par livre cadastrale, s'élevant à 29 588 # 3 s 8 d – Sommes payées par lesdits fermiers : intérêts à eux dus sur « *un principal* » de 70 975 # 2 s, dont ils « *feurent déclarés créanciers ... par le calcul de leur compte affiné* » le 8 février 1708, 3 548 # 15 s 1 d – Prix de 6 veaux et d'une vache « *expédiés à l'armée ennemie* », 120 #. – Confection des redoutes, 1 186 # 11 s 3 d – Remboursement à divers pour « *fournitures faites hors du passage des ennemis* », 9 896 # 18 s 9 d – Intérêts à divers, 4 575 # 16 s 4 d – Mandats, parcelles, quittances. Prix de 2 romaines « *sive escandail* », 22 #. – Frais de conduite à St Laurent [du Var] de l'espion « *arrêté la veille de la Pentecôte* », savoir:

	#	s	d
1 cheval pour l'espion, pour 3 jours,	3		
nourriture du cheval	1		
id. de l'espion	1	2	
4 hommes, pour 3 jours	12		
– Présents offerts au comte D'Artagnan et à son domestique, savoir:			
Poisson et huitres	3		
« <i>Solles, rouges ; carpes, hibrades</i> » 35 livres [14 kg]	8	15	
Ecrevisses, 4	1		
Loups, 6 livres 1/4. [2,5 kg]	1	5	
Vin, 11 pots [13,75 lit.]	1	13	
Oeufs, 2 douzaines		12	
Charbon, 3 charges [240 kg]	2	15	
« <i>Muges</i> », 6 livres [2,4 kg]		18	
Herbes et artichauts	1	11	
Glace, 60 livres [24 kgs]	1		

– Etat des fournitures faites aux dragons du régiment de Fimarcon détachés pour le travail des redoutes ; Foin 3 907 quintaux 84 livres [1563,136 qx], Pain 666 livres [266,4 kg]. – Ordonnance de l'Intendant, sur requête des consuls, enjoignant à Barthélemy Richard et associés, exacteurs de la capitation de rendre leurs comptes. – Frais de nourriture et de conduite aux Arcs de 11 officiers espagnols faits « *prisonniers par les ennemis dont ils en ont échappé et débarquez en Agay* », 46 # 14 s – Ordonnance de l'Intendant à la requête de Joseph d'Augery, portant que la liquidation des fournitures faites aux troupes du duc de Savoie seront liquidés dans 2 mois. – Correspondance de : N. Malespine, receveur au contrôle des insinuations laïques à Draguignan, engageant les consuls à payer leur contingent (31 janvier 1709) ; N. de Tressemanes de Chasteuil, économe des Ursulines d'Aix, réclamant les intérêts échus (2 février id) ; N. Giraud la Garde, subdélégué de l'Intendant à Draguignan, annonçant qu'il se rendra très prochainement à Fréjus pour la répartition [des fournitures faites à l'ennemi] (24 id.) ; des consuls du Puget contenant que : « *les pauvres gens qui travaillent à la campagne se plaignent que durant led. temps les uns sont estés volés de ses besasses ou du pain qui portent pour sa subsistance ... ; les autres de robes et soliers et autres choses. Ne provenant ses friponeries que d'un gueus qui a usé dans ledit temps à nostre quartier* » et priant les consuls d'en donner avis au public afin que « *les travailleurs ... serrent et tiennent de prés sa robe durant le jour, comme aussy, s'ils le peuvent, surprendre en vendant de soliers, ferrements ou outils à travailler, de les retenir ...* » (26 juin).

CC 174 – CC 175

**CC 174. (Liasse.) – 1 cahier in- 4°, 62 feuillets, papier ; 232 pièces, papier.  
1710-1711. – Comptes trésoraires.**

Jean Villy, trésorier.

Recettes	3 004 #	11 s	8 d
Dépenses	3 116 #	19 s	3 d
Déficit	112 #	7 s	7 d

– Recettes. Fermes communales, 1 950 # (f° 1-2). – Vente des 12 charges [19,20 hl] de blé du fermage de la terre du quartier de la gaudine, 112 # (f°9). – Dépenses. Encouragements aux enchérisseurs des fermes communales, 56 # 15 s 11 d (f° 21). – Honoraire de N. Fougeiret pour la visite des bois, 20 # (f° 35). – Avis du procureur du Roi (f° 60v°). – Procès-verbal de clôture (f° 62). – Pièces justificatives. – Mandat quittance, parcelles. Gages du porteur venu d'Antibes avec un extrait de l'ordre des procureurs du pays enjoignant aux consuls de payer de 5 en 5 jours 150 # au bataillon Suisse de Castellans en quartier à Antibes, 30s. – Frais d'homologation du bail de la taille savoir :

	#	s	d
Epices	25	10	
2 sols par livre	2	10	6
Minute de l'arrêt	3	3	
Parchemin	3	13	4
Droit de greffe	12		
Droits du commis	2	5	
Id du contrôle au greffier	6		
Collationnement en chancellerie	4	8	
Contrôle de chancellerie		10	
Sceau de l'arrêt	10	9	4
Rôles		11	3
Seau des contraintes	95	5	
Assistance au parquet, recharge, recouvrement des pièces et papiers	6	4	6

– Ordonnance de l'Intendant, sur requête des consuls de Claviers, enjoignant aux communautés de Draguignan, Fréjus, Callas, Barjemon, Fayence et au maître de poste du Muy, de rembourser les fournitures à eux faites par la commune de Claviers pour entretien des troupes ; – requête des consuls de Fréjus en décharge, le premier procureur du pays ayant promis que cette dépense serait payée par la province ; ordonnance de soit-montré aux consuls de Claviers. Sommaton du maire, 1er consul, aux fermiers des moulins à farine en curement du canal qui ne peut plus contenir une assez grande quantité d'eau pour le fonctionnement de l'usine. – Prix de 4 quintaux 40 livres [176 kg] de fromage et 2 quintaux 27 livres [90,8 kg] de « *broussin* » [fromage fondu], 6 #. – Gages du porteur de la convocation de la viguerie, pour payer l'abonnement du droit de contrôle des insinuations laïques à cause des menaces de poursuites, 30 s. – Extrait de la délibération de cette assemblée refusant « *le despartement et abandon que le Sieur Mallespine voulait faire de la recepte du contorolle des actes, petit sceau et insinuations laïques dont il est chargé* ».

**CC 175. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 35 pièces, papier.  
1711-1712. – Comptes trésoraires.**

Pierre Raybaud, bourgeois, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Exploit de commandement à la requête du trésorier de la viguerie, en paiement des impositions. – Mandats, parcelles quittances. Déficit du dernier compte dû au trésorier, 202 # 7 s 7 d. – Honoraires du consul chargé de surveiller

les travaux de réparation à « *l'esperon qui fait la séparation des eaux des moulins du Puget et de ceux de ... Fréjus* », 22 jours, 44 #. – Gages : du garde du cap Roux, 1/12, 12 #; du procureur du Roi à Fréjus, 150 #; des 2 auditeurs chargés de vérifier les comptes des « *fastigages* », 39 # 12 s 8 d du régent des hautes classes, 1/4, 30 #. – Gratification accordée aux maréchaux de logis des 4 compagnies du régiment de Caylus, campées à Fréjus, « *pour le bien vivre et pour empêcher que les dragons n'enlevassent de foin et d'avoine* », 42 # 13 s. – Compte de Jean-Emmanuel Richelmy et associés pour la somme employée au prêt des Suisses.

Chargement	2 550 #	14 s
Décharge	1 502 #	0 s 11 d
Excédent	1 048 #	13 s 1 d

**CC 176. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 62 feuillets, papier ; 331 pièces, papier. 1712-1713. – Comptes trésoraires.**

Guillaume Vailhe, trésorier.

Recettes	9 811 #	1 s 1 d
Dépenses	9 805 #	1 s 4 d
Excédent	5 #	18 s 9 d

Recettes. Fermes : « *petit escandail* », 50 # ; « *pré que la communauté possède au Puget* », 33 # ; office d'huissier, 30 # ; terre de la Gaudine, 7 charges [11,20 hl], « *mémoire* » ; « *grand escandail* », 330 # ; huile, 265 # ; savon, 50 # ; « *camelage* », 400 # ; boulangerie, 800 # ; poisson, 433 # 6 s 8 d ; bétail, 600 # ; « *relargage* », 227 # 4 s ; moulins du Puget, 135 # 13 s 4 d (f° 1-3). – Dépenses. « *Reprinzes* », billet de rescription 5 424 # 7 s 1 d (f° 29v°). – Procès verbal de clôture (f° 33). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Honoraires des 2 commis au dénombrement, compris le papier, 27 # 12 s – Avances faites par le valet de ville, savoir : ... 31 janvier, au porteur venu d'Agay avec une lettre du père Artaud, observantin, informant que le « *rentier* » d'Agay a fait arrêter 6 matelots d'Oneille « *nos ennemis* »,

	1 #
Gages des 6 hommes qui ont gardé les matelots	9 #
idem des hommes qui les ont conduits à St-Tropez	26 #

– Prix : de 2 « *membres des mouton* » donnés en aumône aux Observantins, 4 # 4 s ; de 2 tonneaux de 3 charges 1/2 [210 lit.] chacun, fournis lors de l'invasion du duc de Savoie, 5 # 5 s. – Ordonnance de l'Intendant sur requête enjoignant aux consuls de Fréjus de payer à ceux de la Garde-Freynet le prix des fournitures par eux faites aux troupes cantonnées à Fréjus, qui s'élèvent à 155 # 10 s. – Compte de Jean-Emmanuel Richelmy et associés, fermiers de la taille de 80 # par livre cadastrale. – Recette. 45 425 # 6 s 10 d – Payements : intérêts d'un an de 70 975 # 2 s dus aux comptables suivants l'arrêt de compte de leur dernier bail, apuré le 8 février 1708, 3 193 # 17 s 6 d ; deniers du Roi et du pays, 16 257 # 4 s 2 d.

**CC 177. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 14 feuillets, papier ; 431 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 sceau. 1713-1714. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Villy, trésorier.

Recettes	6 724 #	7 s
Dépenses	6 563 #	1 s 2 d
Excédent	161 #	5 s 10 d

Recettes. Ferme de l'office : du greffe de l'écritoire, 70 # ; d'huissier, 24 #, – Billets de rescription, 9 039 # 12 s 5 d (f° 1v°, 2, 4). – Dépenses. Location du logement de la maîtresse d'école, 30 # (f°10). – Frais du feu de joie fait à l'occasion de la prise de Landau et de l'arrivée de l'évêque, 41 # 15 s (f° 10v°). – Aumône d'un quartier de mouton aux Observantins à l'occasion des fêtes de Noël, 2 # 8 s 9 d (f° 12v°). – Procès verbal de clôture (f° 27). – Pièces justificatives. – Etat des recettes communales. – Extrait du procès verbal de l'expertise faite à la requête de Jean Perraimond hôte du Lion d'or, au sujet des dégâts commis par les dragons du régiment de Cailus dans le pré de François Callas-Villepey, qu'il tient du bail, lesquels dommages ont été estimés à « *deux journées et demy d'homme à faucher l'herbe du regain* » et l'ont « *apretié ... à* », 9 #. – Certificat des auditeurs en rectification d'une cote cadastrale.

– Feu de joie et chant du Te Deum à l'occasion de la prise de Fribourg, en :	#	s	d
Perches, bruyères, « <i>fillets</i> », cannes,	2	2	
Banderoles	1	5	
Cierges pour l'autel	1	14	6
Garde du comte de Grignan qui a apporté l'ordre	6		
Fifres et tambours	2	10	
Flambeaux	22		

– Lettres de commission de la Cour des Comptes et exploits de signification aux consuls à la requête de Pierre Richelmy, apothicaire pour le paiement des fournitures faites à la commune s'élevant à 144 # 11 s 8 d – Compte du fermier « *du poids de la farine* », – Recette 18 900 #, pour 3 années, à raison de 8 sous par rup [8 kg]. – Paiements : droits d'homologation du bail à ferme du piquet, 133 # 7 s 11 d ; droit de dixième au trésorier général, 314 # ; rachat des meubles saisis à N. Villy, ex-consul, à la requête de N. d'Aubignosc [trésorier général ?] ; contrôle des actes de la commune, 400 # ; remboursement à N. Mitre, d'Aix, lequel a fait incarcérer Pierre Gardane, boulanger, comme « *sequestre des effets saisis* » à N. Emphian, ex-consul, 200 # ; pension seigneuriale de l'évêque, 1 200 # ; deniers du Roi et du pays, 2 000 #.

**CC 178. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 26 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 366 pièces, papier, (1 imprimé) ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 17 cachets. 1714-1715. – Comptes trésoraires.**

Bernard Simian, trésorier.

Recettes	2 778 #	4 s	9 d
Dépenses	2 751 #	10 s	6 d
Excédent	26 #	14 s	3 d

Recettes. Fermes communales, 1 671 # 5 s. – Préceptoriale, 600 # (f° 1-3). – Dépenses. Gages annuels : du régent des basses classes, 105 # ; de celui des hautes classes, 120 # 3 s (f° 6v°). – Procès verbal de clôture (f° 13). – Pièces justificatives. – Exploits de signification d'arrêt de condamnation de la Cour des Comptes, commandement à la requête de Jean Rivet, boulanger à Fréjus, en paiement d'un mandat de 23 # 9 s. – Ordonnance de l'Intendant, sur requête des consuls, prorogeant le paiement des intérêts et pensions, ceux dus aux maisons religieuses et aux officiers exceptés jusqu'à la levée d'une contribution du tiers de tous les fruits, votée par le conseil, pour le paiement des deniers du Roi et du pays. – Exploits de commandement à la requête du trésorier général en paiement des impositions de la viguerie ; – Procès verbal de liquidation des sommes dues à Honoré de Camelin, prêtre, vicaire à Chateaudouble, prieur de Villeneuve les Vaux, comme héritier testamentaire de Jacques Camelin, Jean Calvy et Pierre Gardanne, pour réparations par eux faites aux redoutes de la côte. – Mandats, quittances, parcelles. Gages : des experts du nouveau cadastre 200 # ; du commis au recensement des habitants pour la taxe de la capitation, 12 #. – Encouragements aux enchérisseurs de la



perception de l'imposition votée sur le tiers des fruits, 180 #. – Finance de l'office « *de subdélégué et trésorier de la viguerie de Draguignan* », 324 # 15 s. – Logement de « *mons<sup>r</sup> le chevalier de Trans ... capitaine général de la côte* », 200 #. – Droit d'albergue, 16 # 10 s. – Feu de joie à l'occasion de la prise de Barcelonne, 35 # 6 s 3 d. – Intérêts dus à : Antoine de Brunel-Villepey, 230 # 14 s ; Jacques Chabert, de Lorgues, 60 #. – Redevance sur les moulins à eau et à vent, 8 #. – Exploits de commandement à divers redevables de la capitation. – Circulaire de l'Intendant annonçant que l'impôt de la capitation fixé à 3 510 # a été réduit à 3 071 #. – « *Etat du denier pour livre dues par les communautés de la viguerie de Draguignan* », savoir : Trans, 52 # 11 s 10 d ; Vidauban, 23 # 4 s 9 d ; Le Cannet, 14 # 16 s 10 d ; Le Luc, 41 # 15 s 11 d ; Gonfaron, 86 # 3 s 6 d ; Pignans, 123 # 15 s 10 d ; La garde-Freyne, 55 # 9 s 5 d ; Grimaud, 62 # 17 s 8 d ; Cogolin, 64 # 5 s 10 d ; Gassin, 38 # 19 s 7 d ; Ramatuelle, 42 # 1 s 8 d ; La Motte, 13 # 13 s 4 d ; Roquebrune, 72 # 6 s 1 d ; Fréjus, 177 # 17 s 7 d ; Le Puget, 32 # ; Bagnols, 66 # 2 s 8 d ; Le Muy, 41 # 4 s 9 d ; St Blaise, 7 # 9 s 8 d ; Callas, 106 # 4 s 10 d ; Fayence, 117 # 5 s 8 d ; Tournettes, 22 # 8 s 9 d ; Callian, 39 # 5 s 4 d ; Brovès, 18 # 3 s 3 d ; Bargème, 21 # 9 d ; Roque-Esclapon, 16 # 15 s 6 d ; L'Estérel, 10 # 3 s 6 d ; Montferrat, 42 # 3 s 6 d ; La petite Garde, 14 # 2 s 10 d ; Chateaudouble, 48 # 17 s 5 d ; Tourtour, 33 # 17 s 11 d ; Salernes, 120 # 1 s 9 d ; Villecroze, 66 # 6 s ; Flayosc, 81 # 7 s 4 d.

**179. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 354 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.  
1715-1716. – Comptes trésoraires.**

Honoré Aimard, trésorier.

Recettes	2 309 #	19 s	5 d
Dépenses	2 317 #	12 s	6 d
Déficit	7 #	13 s	1 d

Recettes. Fermes communales, « *camelage* » [port de marchandises de la ville à la plage et inversement], 500 # ; « *grand escandail* », 240 # ; savon, 40 # ; « *petit escandail* », 51 # 6 s 8 d ; [pain et vin débités chez les] hôtes et cabaretiers, 333 # 6 s 8 d ; eau-de-vie, 176 # 13 s 4 d – Reliquat du compte précédent, 160 # (f° 1-3v°). – Dépenses. Frais de nourrice d'un bâtard, 2 mois, 8 # 11 d (f° 6). – Gages : du trésorier, 60 # ; des auditeurs des comptes, 90 # (f° 13v°-14). – Procès verbal de clôture (f° 14). – Pièces justificatives. – Comptes d'Honoré Suffret, fermier de la taille. « *Charge* », 13 326 # 17 s 6 d – Dégrèvement, 660 # 11 s. – Intérêts à : Emmanuel Villy, 50 # 9 d ; l'Hôpital, 150 # 9 d ; Honoré Maunier, 200 # 9 d ; Antoine Villy, 200 # : etc. – Honoraires d'Antoine Peyran, avocat, député à Aix pour la vérification des dettes communales, 120 #. – Ornementation et réjouissances à l'occasion de l'arrivée de [Pierre-Joseph de Castellane] promu à l'évêché de Fréjus, savoir :

	#	s	d
Journées d'hommes pour « <i>faire l'entrée de la porte Saint François</i> »	15		
Tambours « <i>qui ont travaillé avant l'arrivée de l'évêque</i> », 3	5		
3 Porteur a St Tropez pour prendre de la poudre	2	5	
2 tambours et 2 fifres de Callas, 3 jours à 24 s par jour	14	8	
2 tambours et 2 fifres de Grasse, 4 jours	16		
1 fifre de Roquebrune	5		
2 tambours et 2 fifres de Callian	8		
Etrennes aux domestiques de l'évêque	28		
Bigues pour orner l'entrée à la porte de l'évêché et à la porte St François	3		
Confitures et liqueurs présentées au prélat	51	14	
Bougies données en présent, 54 livres [21,6 kg]	77	2	
Façon des ornements	10		
Flambeaux à la confrérie du <u>Corpus Domini</u>	3		

## CC 179 – CC 180 – CC 181

Port d'une lettre du receveur [des domaines ?] annonçant l'envoi d'une lettre de change de 14 000 # pour la subsistance des Suisses, 30 s. – Achat de draps pour les pauvres en vertu du legs de [Zongo] Ondedey, évêque de Fréjus, 150 #. – Logement du « *capitene général de la cotte et capitesnerie de Fréjus* », 200 #.

### CC 180. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier ; 280 pièces, papier. 1716-1717. – Comptes trésoraires.

Joseph Brunel, trésorier.

Recettes	30 100 #	16 s	4 d
Dépenses	30 085 #	6 s	8 d
Excédent	15 #	9 s	8 d

Recettes. Fermes communales, 7 635 # 5 s 1 d – Préceptoriale, 60 #. – Taille : des biens, 19 700 # ; du bétail, 1 050 # (f° 1-3). – Dépenses. Fondations en faveur des chapellenies de Notre Dame : du Rosaire, de l'Aube et de Grâces, 167 # 14 s. – Honoraires d' [Antoine] Peyran, avocat, député à Aix à l'occasion du procès des directes, acompte, 120 # ; du député à l'assemblée de la viguerie à Draguignan, 16 # 10 s. – Prix d'un « *cartier de mouton* » donné en aumône aux Observantins à l'occasion de la Pentecôte, 1 # 19 s 4 d ; de 16 livres [6,4 kg] de poudre ayant servi au tir des boîtes le jour de la Fête Dieu, 18 # 4 s 10 d ; 3 nappes pour la chapelle du St Rosaire, en acompte des intérêts dus pour l'entretien de la chapellenie, 18 # 1 s (f° 8). – Transport « *de l'équipage de la reine d'Espagne jusqu'à Marseille, en l'année 1714* », 30 # 15 s (f° 10v°). – Procès-verbal de clôture (f° 14). – Pièces justificatives – Compte de Jodelet Vaucouleur, fermier de l'imposition « *du tiers et cinquième des grains* ». Chargement, 42 100 # ; décharge, 41 982 # 4 s 10 d. – Mandats, quittances, parcelles. Etape à 6 compagnies des régiments de Picardie, de Champagne et de Dauphiné, 90 # 15 s 4 d. – Frais de nourrice d'un bâtard, 2 mois, 8 #. – Port : d'une lettre des intendants de la santé à Toulon annonçant que la peste fait de grands ravages à Constantinople et aux pays circonvoisins, 2 # ; d'une circulaire du subdélégué de l'Intendant à Draguignan, ordonnant d'afficher et faire publier l'édit du Roi de 1715 relatif aux monnaies, 8 s. – Frais à l'occasion de « *l'arrivée* » de l'évêque de Marseille, 7 # 1 s. – Réparations au méat des moulins, 70 #.

### CC 181. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 148 feuillets, papier ; 494 pièces, papier. 1717-1718. – Comptes trésoraires.

Honoré Viany, docteur en médecine, trésorier.

Recettes	34 424 #	3 s	7 d
Dépenses	34 421 #	9 s	8 d
Excédent	2 #	13 s	11 d

Recettes. Taille des biens, 19 700 # (f° 4v°). – Rescription, 1 656 # 8 s. – Préceptoriale, 60 #. – Fermage des moulins de Fréjus, 3 050 # (f° 5 et 5v°). – Dépenses. Fondations : en faveur : de Notre Dame du St Rosaire, 100 # (f° 7v°) ; de la congrégation des artisans, 21 # 14 ; pour le drap des pauvres 150 # (f° 12v°-16). – Frais : d'impression « *de deux rames des billettes pour le logement* » des troupes, 10 # 1 s 4 d ; [de nourriture] d'Honoré Suffert et de Joseph Cauvy, prisonniers à Draguignan, 21 # 10 s 8 d – Droit d'albergue, 16 # 10 s 8 d – Réparations aux chaussées du Reyran, 60 # 10 s 10 d (f° 11v°, 12, 18v°, 20v°). – Achat de chaperons, 117 # 19 s 6 d (f° 23). – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # (f° 30-30v°). – Procès verbal de clôture (f° 40v°). – Pièces justificatives. – Certificat des consuls attestant que Pierre Brignon, de Fréjus, a prêté à la commune « *dans le temps que son altesse royale estet en cette ville, un per de bonnes cournudes pour servir à charier d'eau au fourt de la ville* ».

*qu'il y avet des allemans qu'il faiset de pain pour l'armée* » ; lesquelles n'ont pas été rendues. – Mandats. Curage de la Grande garonne, 170 #. – Ordonnances en décharge et en modération de la capitation. – Etat des sommes payées par les fermiers de la taille, en acompte de leur fermage, savoir : deniers du Roi et du pays, 13 088 # 1 s ; frais d'autorisation du bail de la taille, 100 # 15 s 4 d ; fournitures d'étape, 285 # 13 s 8 d ; intérêts aux [Ursulines] d'Aups, 395 # 1 s 9 d. – Extrait d'acte par lequel Joseph de Camelin, prêtre recteur de la chapellenie de Notre Dame du Rosaire, cède à Joseph Audiffret marchand à Draguignan, 80 # à prendre sur les intérêts de la fondation en faveur de ladite chapellenie, pour prix de « *toille de Rouan, dentelles et parement d'autel ... pour ... ladite chapelle ... ayant le s<sup>r</sup> recteur esté obligé de faire faire cinq différentes napes, attendu qu'on en a volé sur mesme autel trois ... pendant l'année courante* ». – Mandats, parcelles. Réparations à la propriété de N. Astier, avocat, endommagée par le méat au quartier des Escaravatiens, au lieudit Louire, « *et pour lever le brancaire* » [grosse vanne ?], 16 # 12 s 10 d. – Procès verbal dressé à la requête du fermier des « *formulles de Provence* » contre Joseph Benoît, greffier de la commune, qui n'a pas tenu de répertoire des actes de la communauté. – Exploit de signification, Mandat des frais, 2 # 10 s.

**CC 182. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier ; 449 pièces, papier ; 1718. – Comptes trésoraires.**

Honoré Viany, docteur en médecine, trésorier. [Compte clos le 31 décembre]

Recettes	36 396 #	17 s	4 d
Dépenses	32 385 #	0 s	6 d
Excédent	4 011 #	16 s	10 d

Recettes. Ventes de bois. 30 # (f° 1v°). – Taille des biens, 20 700 # (f° 4). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; du greffier, 36 # ; du régent des hautes classes, 1 trimestre, 30 # ; de celui des basses classes, id, 26 # 5 s 8 d. – Fondations : pour habiller les pauvres, 150 # ; pour le service de la chapellenie de Notre Dame de Grâces, 72 # 8 s 3 d ; service funèbre en l'honneur de l'évêque [Zongo] Ondedey, 15 #. – Frais « *des adjudications faites à la [requête] de la communauté d'Aups contre notre communauté, par arrêt de la Cour* », 492 # 11 s 8 d (f° 5v°-26v°). – Procès verbal de clôture (f° 31). – Pièces justificatives. – « *Roolle des reprinses que ... Barthélemy Perrache exacteur de la taille courante* » remet aux consuls, s'élèvent à 25 livres cadastrales et comprenant 313 noms. – Mandats, parcelles, quittances.

Frais à l'occasion de l'élection du « <i>nouvel estat</i> », savoir : en	#	s	d
Chandelles pour la messe du St Esprit	1	19	.
id pour le soir de l'élection	1	12	.
Flambeau, cire jaune, 1	5	.	.
Vin, 8 pots [10 lit.] de vin	.	13	4
Poches, 2	.	5	.
– Repas :			
2 entrées de poularde	1	6	.
12 pains	.	12	.
6 plats « <i>de molue accomodé en diverses manières</i> »	3	8	.
3 douzaines d'œufs « <i>accomodés en divers ragoûts</i> »	1	16	.
Fruits	1	.	.
Pain	1	10	.
2 plats de poisson, 1 de « <i>mujous</i> », l'autre de « <i>rouquiers</i> »	1	5	.

– Intérêts : à l'Hôpital St Jacques, de Fréjus, 226 # ; aux Carmélites d'Aix, 100 #. – « *Ustensiles* » de 2 compagnies de dragons, 252 # 4 s. – Extrait de sentence de l'ordinaire de Fréjus, condamnant la commune en 118 # 15 s « *pour l'augment de dix sols de chaque quintal*

[40 kg] de foin accordé par la province » en faveur de Balthazar Paty, maître de poste à Fréjus. – Ordonnance de l'Intendant déchargeant de la capitation N. Jodelet Vaucouleurs pour le temps qu'il s'est trouvé au service. – Fondation par l'évêque Zongo Ondedey en faveur de la congrégation des artisans, 15 #.

**CC 183. (Liasse) – 5 cahiers in 4°, 62 feuillets, papier ; 4 cahiers in 8°, 18 feuillets, papier ; 526 pièces, papier.**

**1719-1720. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy de Camelin-Villepey, trésorier.

Recettes	43 591 #	18 s	4 d
Dépenses	43 752 #	2 s	8 d
Déficit	160 #	4 s	4 d

Recettes. Fermes communales : « *grand escandail* », 220 # ; moulins de l'Isle [au Puget], 133 # 6 s 8 d ; de Fréjus, 2 050 #. – Préceptoriale, 60 #. – « *Taille* » : du bétail, 1 300 # ; des biens, 20 700 # (f° 1- 5). – Dépenses. Curage des puits, 72 # (f° 13). – Remboursement de créance : aux Ursulines d'Aups, 1 210 # ; aux Bernardines [de Fréjus], 1 083 # 14 s (f° 25). – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # (f° 25v°). – Deniers du Roi et du pays, 19 483 # 16 s 7 d (f° 29). – Procès verbal de clôture (f° 34v°). – Pièces justificatives. – Compte de Barthélemy Perrache, fermier de la taille, s'élevant à 20 700 #. – Mandats, parcelles, quittances. Avoine fournies aux troupes, 160 #. – Fondation pour doter une pauvre fille, 30 #. – Extrait de sentence du sénéchal de Draguignan, ordonnant une expertise pour estimer les dommages causés à la propriété de Jean-François Coste, notaire à Fréjus, par suite « *de l'éboulement du parepiéd d'un pont* » du canal des moulins. – Frais de voyage des 2 députés envoyés à Aix au

savoir :	#	s	d
Pour le « <i>voiturin qui les a portez en cheze à Aix</i> »	16	.	.
Dîner à Vidauban	2	.	.
Coucher au Luc	2	10	.
Dîner à Brignoles	2	10	.
Coucher à la Pugère	2	10	.
Séjour à Aix après avoir salué l'évêque, pour les affaires communales, 12 jours à 3 # 4 s. . . .	38	4	.
Retour. Frais du « <i>voiturin</i> »	20		
Dîner à Pourcieux	2	.	.
Coucher à Brignoles	2	10	.
Dîner au Luc	2	.	.
Nourriture du valet de ville	10	10	.

Port de la circulaire de N. Giraud la Garde, subdélégué de l'Intendant, ordonnance de « *publier ... le dernier avis pour le decry de toutes les vie[i]lles espèces d'or et d'argent, pour le dernier ... janvier* », 5 s. – Contraintes décernées contre des redevables de la capitation.

**CC 184. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 14 feuillets, papier ; 386 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau.**

**1720-1721. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Denigris, écuyer, trésorier.

Recettes	34 069 #	2 s	8 d
----------	----------	-----	-----

## CC 184 – CC 185

Dépenses 30 579 # 7 s 11 d  
Excédent 3 489 # 14 s 9 d

Recettes. Taille des biens, 22 700 #. – Fermage de la terre de Villepey, 9 charges [14,40 hl] de blé, vendues, 310 # 10 s. – Dépenses. Curage des puits, 60 #. – Gages : de l'archiviste, 20 # ; des consuls, 153 #. – Frais : d'enregistrement des enchères communales, 156 #; de conduite : au Muy de 8 déserteurs, 24 # 6 s ; d'un convoi d'argent à Cannes, 40 #. – Achat d'un étendard pour « *le bateau de service de la mer* », 1 # 16 s (f° 2v°-22v°). – Procès verbal de clôture (f° 32v°). – Pièces justificatives. – Extrait du procès verbal d'adjudication des « *rantes et revenus et impositions* » passée pour 15 ans en faveur de Rodolphe de Chambon, écuyer, conseiller secrétaire du Roi en sa grande chancellerie, seigneur de Velaux, Coudoux et la Bourdonnière, moyennant 10 000 # par an. – Procès verbaux de collocation, arpentage et expertise de terres et maisons saisies à la requête de trésorier communal, contre : César Mougins de Grasse ; Joseph Maurine ; Georges Bouteillier ; Jean Suffret, etc. – Mandats, parcelles, quittances. Fermeture à chaux et sable des portes Raynaude et St Joseph, 31 # 8 s 8 d – Frais à l'occasion du passage de la princesse de Modène,

	#	s	d
savoir : en			
Transport à l'évêché de 14 matelas pour dresser des lits aux gardes de corps du Roi et autres gens de service	.	15	.
Transport des paillasses, bois de lit, couvertures, tables, lincesuls	.	14	.
Nourriture de 2 chevaux d'officiers	1	.	.
Honoraires du tapissier « <i>qui a détendu les lits de M<sup>r</sup> le receveur Camelin et dame d'Isouard et tendu iceux dans l'évêché</i> »	25	.	.
Dressage d'« <i>une espèce de braude avec des tables [madriers] pour boucher, la communication de la cour de l'évêché d'avec la cuisine</i> », chevrons et clous compris	519	.	.
Location de chevaux	12	.	.
Flambeaux	45	.	.
[Présent de 200 citrons et 400 oranges de Portugal]	85	.	.
Tambours et flûtes	54	7	6
Nourriture, bois, chandelles aux gardes de la princesse, 4 jours,	119	11	8
Bravade au Grand Prieur	180	.	.
Prix d'un lapin et d'un agneau volés par les gardes	2	18	.

– Extrait de décret, sur requête de Jean-Baptiste Barthélemy, fermier de la boucherie de Brignoles, enjoignant aux consuls d'expédier au requérant les brebis qu'il a achetées du boucher communal de Fréjus.

**CC 185. (Liasse.) – 4 cahiers grand in-8°, 68 feuillets, papier ; 307 pièces, papier ; 1 cachet.**

**1721-1722. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Denigris, écuyer, trésorier.

Recettes 31 494 # 6 s  
Dépenses 27 179 # 10 s 7 d  
Excédent 4 314 # 15 s 5 d

Recettes. Fermes communales, 8 059 # 2 s ; – vente des pierres de taille formant le « *rount* » sur la porte de la prison dite de Castelly, 15 # ; – taille, 22 700 # (f° 1-2v°). – Dépenses. Frais de voyage des 2 députés de la communauté chargés d'aller à Draguignan et à Aups payer les créanciers privilégiés 48 # 1s (f° 3). – honoraires : à N. Viany et N. Valeye pour visite d'une personne mise en quarantaine, 5 # 1 s 10 d (f° 5) ; des personnes envoyées « *pour aller faire*

*descendre des moissonneurs* », 20 # 10 d (f° 13) ; – frais de nourriture des personnes mise en quarantaine. 57 # 18 s 8 d (f° 15v°). – Clôture du compte (f° 44). – Pièces justificatives. Procès verbal d'expertise à la requête de l'exacteur des tailles contre divers redevables aux fins de se colloquer sur leurs biens. – Requête des consuls au subdélégué de l'Intendant en obtention de sursis pour payer les impositions de la viguerie à cause des dépenses faites pour réparer les « *murailles* » de la ville, établir des sentinelles et des guérites ; ayant « *reçu nouvelle assurée que la contagion affligeoit ... Marseille* ». – Mandats, parcelles, quittances pour : nettoyage de la glacière, 3 # 8 s ; – dorure du cadre de St François de Paule par Barthélemy, 24 # ; – honoraires du consul député à Draguignan pour obtenir du commandant de la viguerie la permission de faire venir des moissonneurs de la montagne, 14 # 4. – transport de « *cannes* » [roseaux] pour les « *bourdigues* » du maréchal de Villars, 10 # ; – dotation d'une pauvre fille, en vertu de legs, 30 # ; – location d'une bastide au quartier du Plan pour les quarantaines, 20 # ; – prix d'un matelas perdu lors du passage de la princesse de Modène, 28 #.

**CC 186. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 60 feuillets, papier ; 455 pièces, papier ; 1 cachet. 1722-1723. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Marc-Antoine Denigris, écuyer, trésorier.]

Recettes 35 973 # 8 s 4 d

Dépenses 31 765 # 6 s 6 d

Excédent 4 208 # 1 s 10 d

Recettes. Fermes communales, 8 363 # 6 s 4 d. – Préceptoriale, 60 # (f° 1-2v°). – Dépenses. Gages : des gardiens des quarantaines, 127 # 10 s 10 d ; des consuls, 153 # 2 s 6 d : du greffier du bureau de la santé, 48 #. – Prix de : 3 000 « *billettes de santé pour délivrer aux soltars lorsqu'ils alloient dehors pour voyager* », 10 # 10 d ; 24 quintaux [960 kg] de chaux employée à réparer les murs de la ville, 10 # 10 d ; 4 pots d'anchoix donnés en présent à N. Aillaud, procureur de la commune à Aix, 10 # 10 d ; 3 flambeaux « *employés pour accompagner les mess<sup>rs</sup> du conseil du nouvel [état] et pour servir aux nouveaux consuls comme est d'usage* », 27 # 10. – Intérêts dus : aux Jésuites, 416 # 13 s 4 d ; à l'Hôpital de Fréjus, 200 #. – Pension féodale de l'évêque, 1/2, 604 # (f° 4v°-35v°). – Feu de joie à l'occasion du nouveau sacre du roi, 10 # 16 s 10 d. – Entretien des gardes et du bateau chargés de surveiller la plage pendant la contagion, 3 293 # 9 s 6 d (f° 43v°). – Procès-verbal de clôture (f° 44v°). – Pièces justificatives. – Ordonnance de l'évêque, à la requête de Joseph Gaston, enjoignant aux consuls de remettre au requérant vu sa pauvreté et comme petit-fils de Jean Espitalier, les intérêts de la fondation faite par ledit Espitalier en faveur de la chapellenie de St Jean pour le temps où il n'y a pas eu de titulaire. – Placet du subdélégué de l'Intendant et exploit de signification aux consuls à la requête de Guillaume Hibles, prêtre à St Tropez, réclamant 310 # 15 s d'arrérages sur ladite chapellenie. – Opposition des consuls disant que ces arrérages ne s'élèvent qu'à 300 # desquelles il faut déduire 30 # pour droits d'amortissement. – Procès-verbaux de collocation et d'expertise de terrains, maisons et écuries, saisis pour paiement des tailles, contre Jean Chardon ; Léonce Bouteiller ; Honoré Maunier ; François Marquet ; Louis Justin, Jean Trabaud, Louise Cavallier ; François Mauron ; Marguerite de Perrin ; hoirs de Guillaume Augery ; hoirs d'Antoine Villy ; Philippe Rouffin ; Jean Suffret [dit] Beauregard ; Honorade Capelier.

**CC 187. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 405 pièces, papier. 1723-1724. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Marc-Antoine Denigris, écuyer, trésorier.]

Recettes	39 829 #	16 s	2 d
Dépenses	36 645 #	4 s	6 d
Excédent	3 184 #	11 s	8 d

Recettes. Fermes communales : boulangerie, 641 # 16 s ; « camelage », 366 # 13 s 4 d ; piquet, 4 903 # 6 s 8 d ; « relargage », 1 300 # ; « grand escandail », 300 #. – Taille des biens, 22 000 # (f° 1-3v°). – Dépenses. Impôts du Roi et de la viguerie, 10 800 # (f° 4, 5, 40v°, 41). – Secours : aux marguilliers de St François de Paule « pour achever de dorer l'hôtel dud. glorieux St ... qui se treuvoit commencé », 100 # (f° 6) ; à Joseph Funel et Pierre Bau en traitement à l'hôpital d'Aix pour la « taille » [de la pierre], 84 # 1 s (f° 26v°). – Honoraires : de N. Barthélemy, doreur, « pour les pavillons qu'il fit pour le feu de joye en papier terne en forme de ruban pour le sacre du Roy », 10 # 10 s (f° 6) ; du consul député à l'assemblée de la viguerie, 20 # 10 d (f° 14) ; du procureur de la communauté à Aix, 100 # (f° 16v°). – Offrande des consuls à la messe du St Esprit dite à l'occasion du « nouvel état », 2 # 11 s (f° 6v°). – Achat, pour le valet de ville, d'une paire de souliers, d'une paire de bas « d'estamé » [laine fine cardée] à 3 fils et d'un chapeau, 12 # 10 d (f° 7). – Frais du feu de joie fait par ordre du Roi à l'occasion de la cessation de la peste en Provence, 54 # 10 d (f° 11v°). – Réparations à la chapelle St Antoine, 18 # 1 s (f° 16). – Procès-verbal de clôture (f° 47v°). – Pièces justificatives. – « compte de l'emploi » de l'emprunt de 150 000 # contracté envers Rodolphe de Chambon de Velaux ; savoir : gratification à l'entremetteur, 1 000 # ; remboursement de créance : à « messieurs du chapitre », 3 051 # 13 s ; aux Ursulines de Draguignan, 3 674 # 3 s 4 d ; arrérages de la capitation, 10 348 # 10 s ; id. d'impositions, 8 442 # 4 s ; remboursement de la créance sur : l'hôpital de Draguignan, 1 646 # 7 s 3 d ; les religieuses d'Aups, 34 914 # 18 s ; dépôt au greffe de Draguignan pour acompte à Ignace Pellicot qui a refusé de recevoir la somme, 31 620 #. – « Etat des espèces de la capitation que le ... trésorier ... c'est trouvé en main lors de la diminution qui arriva le » 27 août 1723, savoir :

	#	s	d
1 louis d'or qui a diminué de	4	8	.
20 pièces de 50 sols, diminuées de 4 s pièce	4	.	.
17 pièces de 20 sols, diminuées de 2 s pièce	1	14	.
2 pièces de 12 sols, diminuées de 1 s pièce		2	.
1 demi écu, diminué de 6 s		6	.

– Présent à N. Aillaud, procureur de la commune à Aix, 4 pots d'anchois, 10 #. – Procès-verbaux d'expertise de terrains colloqués sur divers particuliers du lieu pour arrérages de tailles.

**CC 188. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 56 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 184 pièces, papier.**

**1724-1725. – Comptes trésoraires. –**

Joseph Roubié, trésorier.

Recettes	32 108 #	1 s	6 d
Dépenses	31 709 #	15 s	10 d
Excédent	398 #	5 s	8 d

Recettes. Vente de bois saisi à divers particuliers de St-Raphaël, 220 #. – Taille : des moulins, 540 # ; des biens, 22 000 # (f° 3v°-6). – Dépenses. Nolisement dû aux patrons N. Gibert et N. Martin de St Tropez, 929 # 2 s 11 d (f° 7v° et 10v°). – Gages : du régent des hautes classes, 1 trimestre, 37 # 10 s 10 d. (f° 11v°) ; du préposé à la boutique du piquet, 144 # 1 s

(f° 37). – Arrérages d'intérêts à messire Paul de Michaelis, seigneur du Sueil et du Bignosc, conseiller du Roi à la Cour des Comptes, 350 # (f° 11v°). – Impositions du Roi et de la province, 14 127 # 2 s (f° 14v° ; 15 ; 15v°, 19v°, 22, 22v°, 23v°, 41v°). – Réparation à la tour de St Joseph, 5 # 13 s 8 d (f° 20v°). – Honoraires : de N. Laurency et N. Rosselly, pour la confection du cadastre, 700 # (f° 43v°, 52, 52v°) ; du R. P. de Larmet, minime, missionnaire, pour la façon des mystères de la croix de mission, 49 # 3 s 6 d (f° 50v°). – Procès-verbal de clôture (f° 56). – Pièces justificatives. – État des espèces : de la capitation que le sieur Denigris, trésorier de l'année dernière, « s'est trouvé en main » le 13 février 1724, savoir : en # s et d :

2 louis de 27 # qui ont diminué de		6	.	.
9 écus de 6 # 18 s id		6	15	.
32 pièces de 46 s id		8	.	.
27 pièces de 23 s id		3	7	6

– que Joseph Roubié, trésorier, a eu dans sa caisse « lors de la diminution arrivée » le 23 septembre 1724, savoir :

42 louis de 20 # qui ont diminué de		168	.	.
1 louis d'or de 29 # id		5	16	.
26 écus 1/2 de 5 # id		26	10	.

– Certificat des consuls attestant l'état de la caisse. – Gages des personnes commises à la recherche des voleurs, savoir : 10 hommes accompagnant à l'Estérel la brigade de la maréchaussée, 20 # ; au cavalier Cauvin et à N. Perrimond, pour 6 jours et 6 nuits passés sur les hauteurs du Gargalon « pour espier où les quatre voleurs qui se tenoient dans ce quartier se réfugioent », 13 # 10 s. – Exploits de gagerie contre divers contribuables à la requête du trésorier.

**CC 189. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 292 pièces, papier. 1725-1726. – Comptes trésoraires.**

Jean Joseph Suffret des Salles, trésorier.

Recettes	30 930 #	0 s	10 d
Dépenses	30 348 #	6 s	1 d
Excédent	584 #	6 s	9 d

Recettes. Fermes communales, 7 006 # 13 s 2 d. – Taille : des biens et des usines, 22 540 # ; du bétail, 1 000 # (f° 1v°-4v°). – Dépenses. Gages de l'archivair, 20 # (f° 6) ; de N. Rosselly et N. Laurans [alias Laurency], experts du cadastre, 1 100 # (f° 6v°, 8, 25) ; du « sapiteur » du cadastre, 100 # (f° 10) ; des régents du collège, 287 # (f° 12 bis v°, 14, 27v°) ; du trésorier, 130 # (f° 33). – Frais de : logement des troupes, 175 # 19 s (f° 7v°) ; nettoyage des puits, 104 # 8 s (f° 12, 12v°) ; « repas des habitans qui allèrent au rencontre » de l'archevêque d'Aix, 20 # ; port à Draguignan de 500 écus « des dardeuhs », 9 # 8 s 10 d. – Intérêts divers, 1 266 # 13 s 10 d. – Achat de : 30 cannes [60 m] de toile pour les draps de lit des soldats, 45 # 9 s ; de drap pour les pauvres en vertu du legs de l'évêque Ondedey, 150 # ; 6 couvertures en laine pour les soldats, 77 # (f° 10-32v°). – Dotation de pauvres en vertu de legs, 184 # (f° 13, 19v°, 23v°, 27v°). – Indemnité au fermier du piquet « pour la franchise des moissonneurs ... et de quelques nouveaux habitans », 40 # (f° 20v°). – Procès-verbal de clôture (f° 35). – Pièces justificatives. Extraits d'actes de collocation en faveur des hoirs de Jean-Baptiste Brieu, ancien exacteur de la taille, sur : 1/ une maison en l'enceinte de Fréjus, rue de la boucherie, appartenant aux hoirs de Jeanne Escorce ; 2/ terre aux héritiers d'Honoré Maunier, marinier, au quartier des Horts ; 3/ id. d'Honoré Rougiers, aux Rougeyes. – Mandats, parcelles, quittances. Poudre pour le tir des boites à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque d'Aix, 40 livres [16 kg], 52 #. – Aumône aux Observantins à l'occasion du mariage du Roi et de l'arrivée du provincial de leur ordre,



CC 189 – CC 190

savoir :	#	s	d
5 paires de poulets	2	10	
1 paire de poulets		11	
2 paires de pigeons	2	8	
6 bouteilles de vin	1	4	
1 livre 1/2 [6 hg] de cierges	1	16	
– Réjouissances à l'occasion du mariage du Roi :			
Feu de joie, 13 perches		17	
3 charges « <i>bregas</i> » [bruyères]	1	16	
3 « <i>lignettes</i> » [bigues]		9	
120 pavillons	4		
5 flambeaux	21	12	
8 livres [3,2 kg] de poudre	10		
Instruments	1	6	8
– Funérailles de Jean Jean, valet de ville :			
13 pans 1/2 [3,37 m] de St Jean pour le maire	3	13	6
Messe		5	
Prêtres assistants	2	7	6
Chandelles		9	6
Habilleuse		10	
Pénitents	1	10	
– « <i>Avances que le P. correcteur de Draguignan a fait pour la croix de la Mission</i> » :			
Sculpteur, pour les mystères	40		
6 livres [2,4 kg] huile de noix	2	14	
Terre d'ombre		18	6
« <i>Toupine</i> », brosse ; litharge, papier et corde	1	10	
« <i>Port des mistères de Draguignan à Fréjus</i> »	3		
Brouilleur	1		

**CC 190. (Liasse.) – 288 pièces, papier.  
1726-1727. – Comptes trésoraires.**

Emmanuel Villy, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Quittances, mandats, parcelles. Acompte de la capitation, 583 # 1 s. – Honoraires de Bernard Calvy, commis pour dresser « *l'état des maisons et bâtiments qui sont dans l'enceinte de cette ville, avec le nom des propriétaires et la distinction des rues, des quartiers et des isles* », 18 #. – Frais à l'occasion de la chasse aux

loux faite sous la direction de François Antoine de Villy, major de la garde-côte, savoir : en	#	s	d
14 livres (5,6 kg) de poudre	18	4	
14 livres (id) de balles	3	3	
45 livres (18 kg) de viande de mouton	8	5	
54 livres (21,6 kg) de viande d'agneau	9		
15 livres (6 kg) de riz	1	10	
3 livres de lard (1,2 kg) de lard		15	
3 livres de sel (id) de sel		10	
2 livres (0,8 kg) de chandelle	1		
Poivre, girole et safran		10	
Pain pour 24 hommes, 3 jours	21	12	
50 pain bis, pour les chiens	2	10	
2 charges (120 lit.) de vin	18		
6 journées de mulet pour porter les vivres	6		

**CC 190 – CC 191 – CC 192**

Nourriture des mulets	2	15
– Gages des Observantins chargés de la régence des « <i>hautes et basses classes</i> », 1/4, 70 #. – Feu de joie à l’occasion de la promotion au cardinalat [d’André-Hercule] de Fleury, ancien évêque de Fréjus :		
Poudre, 28 livres (11,2 kg)	36	8
« <i>Instruments envoyés</i> » de Roquebrune	4	
Instruments de la ville	3	2
Cierges, 1 livre 1/2, (0,6 kg)	1	19
Bois pour le feu de joie	4	13
Pavillons, 2 douzaines	2	10
– Acompte de remboursement de créance aux hoirs de [Rodolphe] de Chambon de Velaux ; 1 850 #. – Procès-verbaux d’expertise en poursuite de collocation, à la requête de l’exacteur de la taille, contre divers redevables de cet impôt.		

**CC 191. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 227 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux. 1727-1728. – Comptes trésoraires.**

Jacques Emphian, chirurgien, trésorier.

Recettes	31 618 #	10 s	10 d
Dépenses	30 201 #	18 s	10 d
Excédent	1 416 #	12 s	

Recettes. Taille des biens, 18 333 # – Fermes communales : piquet, boulangerie ; eau-de-vie « *grand escandail* », « *camelage* », « *relargage* », poisson frais, pourceau, 9 251 # 6 s 8 d (f° 1-4). – Rentes sur les domaines du roi, 54 # 8 s 9 d (f° 9) – Dépenses. Remboursement aux habitants pour frais de logement de troupes, 497 # 8 s. – Deniers du Roi et du pays, 13 146 # 2 s 11 d (f° 10-11v°). – Balayage de la place de devant l’église, à l’occasion de la Fête Dieu, 1 # 10 s 10 d (f° 20). – Fondations : pour le service d’une messe après la prédication pendant l’Avent et le Carême, 20 # ; pour doter des pauvres filles, 60 # (f° 21, 21v°, 22, 30v°). – Aumône aux Observantins d’un quartier de mouton à l’occasion des fêtes de Pâques, 3 # 1 s 4 d (f° 22v°). – prix de 50 livres [20 kg] de poudre ayant servi à rendre les honneurs à l’évêque de Grasse, 59 # 8 s 6 d (f° 27). – Réparations à la fontaine de l’Agachon et à la porte St Joseph, 50 # (f° 28). – Procès-verbal de clôture (f° 48). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. Remboursement sur ordonnance du subdélégué de l’Intendant du montant de la capitation perçue pour les tourières et autres domestiques des Dominicaines, attendu que « *les maisons religieuses d’hommes et de filles payent en corps de communauté la capitation au clergé* ». – Lettres de contrainte, sur requête des consuls et du trésorier, en autorisation de poursuites contre les débiteurs de la commune.

**CC 192. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 36 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 59 pièces, papier. 1728-1729. – Comptes trésoraires.**

Même trésorier. [Jacques Emphian, chirurgien].

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Exploits de commandement décernés, à la requête du trésorier, contre les débiteurs de la capitation. – Procès-verbal d’expertise, à la requête de l’exacteur des tailles, poursuivant collocation pour 63 # 13 s, sur une terre des hoirs d’Étienne Brunel et associés, sise au quartier du Reyran.

**CC 193. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 118 pièces, papier.**

**1729-1730. – Comptes trésoraires.**

Élie Achard, trésorier.

Recettes	36 446 #	0 s	6 d
Dépenses	36 474 #	0 s	3 d
Déficit	27 #	19 s	9 d

Recettes. Vente de 2 poutres et 2 haches saisies à la plage d'Agay, 22 # 4 s. – Reliquat du compte précédent, 130 #. – Taille des biens, 17 600 # (f° 2v°-4v°). – Dépenses. Gages annuels : des consuls, 453 # ; du trésorier ; 130 # ; des auditeurs, 90 # ; du greffier, 36 # ; des régents des écoles, 330 # ; du préposé au piquet, 144 # ; des valets de ville, 200 # ; du raccommodeur des balances, 6 # (f° 8-9). – Fondations pour : doter de pauvres filles, 120 # ; dire 4 messes à l'Hôpital, chapellenie sous le vocable de St Jean l'Évangéliste, 163 # 12 s (f° 10-10v°). – Acompte de la créance sur les hoirs de [Rodolphe] de Chambon [de Valaux], 5 000 # (f° 12). – Honoraires de Joseph Maurine, notaire, pour la mise au net du nouveau cadastre, 50 # (f° 19). – Réparations aux chemins, 238 # 9 s 6 d (f° 26). – Procès-verbal de clôture (f° 31v°). – Pièces justificatives. – Exploit de gagerie contre Honoré Jodelet, ex-fermier du piquet en paiement de son fermage. – Mandats, parcelles, quittances. Réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin : savoir, en :

	#	s	d
Feu de joie, grande perche	1	4	
Petites perches, 6 douzaines	3	14	
« <i>fais</i> » de cannes [roseaux], 4	1	4	
« <i>brugas</i> » [bruyères, ramée], 4 charges	1	12	
« <i>sermens</i> », 400	1	8	
« <i>nertes</i> » [myrtes], 6 charges	2	2	
Papier peint « <i>pour servir de rubans aus portals des nertes</i> »	1	9	
« <i>fillasses</i> » [paquets de ficelle], 4	1	4	
Poudre, 74 livres [29 kg] pour les boites et la « <i>mousqueterie</i> »	88	16	
Journées d'hommes, 4	4		
« <i>Goubelles</i> », 500 et 118 petits pavillons plus une grande bannière, apportée de Marseille	15	15	
Flambeaux, 6	41	18	
5 journées 1/2 « <i>de tambour et 3 de fluton</i> »	5	12	
Transport de la poudre, apportée de St Tropez	2		
Illumination de l'autel pendant le chant du Te Deum	3		

– Réparations aux pavés de la porte St Pierre, payées avec le prix de vente du poisson confisqué à N. Mellon, muletier à Draguignan.

**CC 194. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 111 pièces, papier.**

**1730-1731. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Élie Achard]

Recettes	33 633 #	4 s	4 d
Dépenses	33 798 #	13 s	3 d
Déficit	165 #	8 s	11 d

Recettes. Taille : du bétail, 940 # ; des biens, 17 600 #. – Ferme du piquet, 6 466 # 13 s 4 d. – Reliquat du compte de 1726, 108 # 7 s 7 d ; de Jean-Baptiste Brieu, fermier de la taille en 1720-

1722, acompte, 2 721 # 17 s 9 d (f° 2-3v°). – Dépenses. Gages : des régents du collège, 300 # ; des jésuites pour l'inspection du collège, la messe « *qui se dit journellement aux escolliers ... et prix des croix d'argent pour donner d'émulation aux escoliers* », 110 #. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # 10 d (f° 6-8). – « *Despance faite à l'occasion ... [de la naissance] de monseigneur le duc d'Anjou que pour le voyage du garde mandé à cet effet* », 39 # 4 s (f° 17v° et 21). – « *Interez de huit cens livres en dardenes [que le fermier de la taille] fut obligé de retourner de Draguignan sans faire un acte aux s<sup>rs</sup> receveurs de la viguerie pour ne pas les indisposer* », 10 # 8 s (f° 18). – Honoraires des Observantins pour « *messes dittes en action de grasse du subies que la communauté a eue sur le nouvel affouagement* », 4 # 9 s (f° 20). – Frais d'exploits, papier timbré, port et affranchissement de lettres, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1730, 47 # 6 s (f° 20v°). – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Confection de tables et de bancs pour le collège, 3 # 19 s. – « *Débrouage* » de la garonne, 16 # 4 s. – Présent d'un quartier de mouton et de 8 pots [10 lit.] de vin au provincial des Observantins, 3 # 6 s 10 d.

**CC 195. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 64 feuillets, 1 cahiers in-8°, 6 feuillets, papier ; 208 pièces, papier.**

**1731-1732. – Comptes trésoraires.**

Joseph Roubiè, trésorier.

Recettes 28 892 # 14 s 4 d

Dépenses 28 771 # 11 s 6 d

Excédent 121 # 2 s 10 d

Recettes. Fermes communales : boulangerie et paneterie, 1 100 # ; « *camelage* », 366 # 13 s 4 d ; « *grand escandail* », 333 # 6 s ; eau-de-vie, 253 # 6 s ; pourceau, 100 # ; poisson frais, 464 # 13 s 4 d ; piquet, 6 466 # 13 s 4 d. – Taille des biens et des usines, 22 822 # 7 s 6 d. – Vente des biens [des hoirs de Jean-Baptiste Brieu, de Callas, ex-trésorier ou collecteur de la taille] colloqués par la commune, 270 # (f° 1-4). – Dépenses. Frais de voyage et de séjour à Aix dus à N. de Brunel-Villepey, 1<sup>er</sup> consul, « *pour avoir fait tirer le portrait de S. E. M<sup>gr</sup> le cardinal de Fleury* », 137 # (f° 12). – Impositions du roi et du pays, 10 583 # 12 s 7 d (f° 20v°, 27v°, 28). – Réparations au chemin venant du Puget, dégradé par les inondations, 149 # 6 s (f° 40). – Remboursement aux hoirs de [Rodolphe] de Chambon de Velaux, 5 000 # (f° 4v°). – Frais à l'occasion du passage de don Carlos : « *places de bouche et fourrage* », 95 # 4 s ; honoraires du tambour de la milice bourgeoise, 6 # 10 s (f° 49). – Procès-verbal de clôture (f° 49 v°). – Pièces justificatives. – État des sommes à recouvrer. – Mandats, parcelles, quittances. Frais : de confection du rôle du bétail « *lanot, cabrun, bouvin, rousalin, mulart, asin, poursin et ruches à miel* », 6 # ; de location « *de chevaux que autrement pour aller féliciter M<sup>r</sup> le comte du Muy de la nouvelle charge de commandant des vigueries de Draguignan, Lorgues, Aups et Castellane* », 6 #. – Extrait de décret du juge de Fréjus à la requête d'Anne de Martin, épouse de Louis-Emmanuel Augeri, en séparation de biens attendu que son mari « *s'est accoutumé, abandonné aux plaisirs et divertissements, si bien qu'au lieu d'augmenter son héritage il l'a fort diminué, qu'à peine la supliante trouvera pour se payer de sa dot et droits sur ce qui lui reste de libre* », son mari ayant aliéné les meilleures de ses terres se trouve fort endetté et ne pourra satisfaire ses créanciers ni faire face au cautionnement par lui consenti en faveur de fermiers communaux. – Exploit de signification.

**CC 196. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier ; 216 pièces, papier ; 5 cachets.**

**1732-1733. – Comptes trésoraires.**

Vincent Sigaudy, trésorier.

## CC 196 – CC 197 – CC 198

Recettes	29 731 # 17 s 6 d
Dépenses	29 671 # 3 s 2 d
Excédent	60 # 14 s 4 d

– Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Vente : de « *seps de pins morts* », 52 # 10 s ; de 81 « *poids* » 75 livres de « *bois théé* » à 22 s le poids [charge ou 120 kg ?] et 11 douzaines de chevrons, 103 # 12 s. – Reliquat du compte précédent, 121 # 2 s 10 d (f° 2-5v°). – Dépenses. Racommodage des balances, 6 # (f° 13v°). – Acompte d'arrérages des impositions, 8 732 # 15 s 8 d (f° 26). – Procès-verbal de clôture (f° 33v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

Funérailles de N. de Borrelly-Seillans, 1 <sup>er</sup> consul ; savoir : en	#	s	d
10 pans [2,50 m] rouen noir pour mettre autour de la caisse	2	10	
Cercueil	3	2	
Cierges, 25 livres [10 kg]	29	14	
53 « <i>sols marqués</i> » donnés au chapitre	5	6	
Pauvres :		16	
Pénitents noirs	3		
Enterre morts	1	5	
Offrande	1	10	
Observantins	1	10	
Tailleur	3		
26 armoiries	7	16	
Musiciens	12		
Sonneur	3		

– Procès-verbaux de saisie et de mise aux enchères du bois trouvé à la plage de St Raphaël.

### CC 197. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 41 feuillets, papier ; 213 pièces, papier. 1733-1734. – Comptes trésoraires.

Honoré Viany, docteur en médecine, trésorier.

Recettes	32 880 # 14 s 5 d
Dépenses	31 966 # 18 s 8 d
Excédent	913 # 15 s 9 d

– Recettes. Fermes communales, 9 932 # 1 s. – Taille : des usines, 574 # 17 s ; des biens, 19 371 #. – « *Doublement* » de la capitation, 1 232 # 10 s (f° 1-5v°). – Dépenses. Droit d'albergue dû à l'évêque de Grasse comme prieur de Grimaud, 16 # 10 s. – Dotation de pauvres filles en vertu de legs, 159 # (f° 6v°, 10v°, 11, 11v°, 23). – Location du logement du régent des basses classes, 12 # (f° 16). – Réparations aux chemins, 133 # 7 s (f° 18v°). – Frais d'étape, 762 # 18 s (f° 19v°, 27v°). – Abonnement payé à François Avril, praticien à Aix, « *à l'occasion du privilège exclusif qu'il a des glacières* », 648 # (f° 29v°). – Procès-verbal de clôture (f° 41). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. – Capitation imposée sur les employés de la ferme du tabac, 3 # 15 s. – Fondation d'une messe tous les vendredis pour le repos de l'âme de Charles Taxil, chanoine, 15 #. – Prix d'une paire de souliers pour chacun des valets de ville, 6 #. Feu de joie à l'occasion de la prise du château de Milan, 16 # 12 s. – Contraintes.

### CC 198. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 155 pièces, papier. 1734-1735. – Comptes trésoraires.

Jacques Richelmy, docteur en médecine, trésorier.

## CC 198 – CC 199

Recettes	36 822 #	4 s	7 d
Dépenses	36 758 #	3 s	11 d
Excédent	64 #	0 s	8 d

Recettes. Fermes communales, 8 762 #. – Rescription, 364 # 17 s. – Taille : du bétail, 589 # 6 s ; des biens, 1 937 # (f° 1-9v°). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # : des auditeurs des comptes, 90 #. – Fondations : messes à l'hôpital, 150 # ; drap des pauvres, 150 # ; messes à l'autel de St Crépin, 30 # (f° 10-13v°). – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # (f° 29). – Impositions du roi, du pays et de la viguerie, 19 371 # 3 s 7 d (f° 32). – Procès-verbal de clôture (f° 34). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

Feu de joie et chant du <u>Te Deum</u> « pour la prospérité des armes du Roy » :	#	s	d
6 flambeaux pour les magistrats	40	8	
Poudre, 6 livres 1/2 [2,6 kg]	8	9	6
Cierges pour parer l'autel	1	19	6
Feu de joie		6	

– Procuration de Joseph Delor, bourgeois à Solliès, à François Tollon, curé de St Christophe à Solliès-Toucas pour retirer 910 # avec intérêts dus par la commune de Fréjus, comme héritier de Louis Bouireyan, chanoine, vicaire général et supérieur du séminaire. – Prix de 11 livres [4,4 kg] de viande donnée aux Observantins et 6 livres [2,4 kg] aux 2 valets de ville à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, 6 # 9 d. – Frais de la bulle du vice légat d'Avignon autorisant le mariage entre Honoré Denigri et Anne Castagne, à prélever sur les fondations pour doter de pauvres filles, 50 #. – Feu de joie à l'occasion de : la « victoire remportée en Italie », 70 # 4 s 8 d, la prise de Philisbourg, 58 # 11 s 8 d. – Procès-verbaux d'expertise et de collocation à la requête de l'exacteur de la taille contre divers contribuables.

### CC 199. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 36 feuillets, papier ; 120 pièces, papier. 1735-1736. – Comptes trésoraires.

Le même trésorier. [Jacques Richelmy, docteur en médecine]

Recettes	33 387 #	12 s	6 d
Dépenses	33 464 #	2 s	10 d
Déficit	76 #	10 s	4 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Taille des biens, 19 855 #. – Droit de « relargage », 572 # 4 s. – « Taille » du bétail, 716 # 10 s. (f° 1v°-5). – Dépenses. – Fondations pour : doter de pauvres filles, 130 # ; dire la messe ; le dimanche à l'hôpital, 13 # 11 s 3 d ; à l'autel du Purgatoire, 30 # ; à l'autel de St Jean l'Évangéliste, 150 # ; à la cathédrale les dimanches et fêtes pour la commodité des voyageurs, 11 # 15 s ; drap des pauvres, 150 # (f° 8-10). – Intérêts à divers, 2 308 # (f° 10v°, 11, 12, 13, 14v°). – Frais d'enregistrement des lettres patentes relatives à l'établissement de la foire [du 4<sup>ème</sup> lundi après Pâques] [Cf. BB – 1729-1752], 353 # 5 s (f° 21). – Impositions du roi, du pays et de la viguerie, 19 099 # 1 s 10 d (f° 22). – Décharges à divers pour « taille » de bestiaux, 45 s (f° 26v°-27). – Procès-verbal de clôture (f° 28). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – État des sommes à payer. – Ordonnance de dégrèvement de la capitation d'une domestique en faveur de l'économe des Dominicaines, imposé pour 2 domestiques. – État des rations fournies au régiment de cavalerie de Braban, arrivé à Fréjus le 24 octobre 1735, parti le 26 dudit mois : en

	#	s	d
Pain, 1 260 rations à 3 s	189		
Orge, 1 023 id 15 s	767	5	
Paille, 998 id 2 s 1/2	124	15	
Huile, 42 livres [16,8 kg]	12	12	
Chandelles	1		

– Procès-verbaux d'expertise et de collocation à la requête du collecteur des tailles contre divers redevables.

**CC 200. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 8 feuillets, papier ; 77 pièces, papier ; 2 pièces parchemin. 2 sceaux.**

**1736-1737. – Comptes trésoraires.**

Le même trésorier. [Jacques Richelmy, docteur en médecine]

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – « *État du chargement* ». Fermes communales : boulangerie, 1 033 # 6 s 8 d ; « *camalage* », 271 # 13 s 4 d ; eau-de-vie, 171 # 2 s ; piquet, 6 333 # 6 s 8 d ; poisson frais, 400 # ; boucherie, 400 # ; pourceau, 106 # 13 s 4 d ; « *escandail* », 266 # 13 s 4 d. – Taille : des moulins, 574 # 10 s 6 d ; des biens, 19 855 #. Remboursement des fournitures faites à la cavalerie espagnole, 586 # 16 s. – Rescriptions 26 528 # 13 s 6 d. – Remise obtenue par le cardinal premier ministre en faveur de la commune « *sur le dixième de la capitation de 1735, pour être employée au paiement des anciens arrérages des deniers du Roi et du pays* », 20 000 #. – Mandats, parcelles, quittances. – Rétribution aux 2 cavaliers de la maréchaussée qui, sur l'ordre des consuls, ont arrêté N. Gras, de Lorgues, lors du passage du dernier régiment espagnol, 3 #. – Honoraires du consul député à l'assemblée de la viguerie, 12 # 13 s 8 d ; de la musique « *et bas chœur* » pour le chant de la grand-messe dite en l'honneur du cardinal de Fleury, 15 #. – Indemnité au fermier du piquet pour le pain apporté par les moissonneurs étrangers et qui est exempt dudit droit, 6 #. – Extrait de commandement à la requête : de Joseph Anglès, notaire, en paiement de 170 # 9 s pour dépens à lui adjugés par arrêt de la Cour des Comptes ; de Jean-Baptiste Funel, marchand, en paiement de 435 # 13 s 9 d à lui adjugés par ladite Cour. – Prix de 53 cannes 1/2 [117 m] de « *cordeillat* » [drap grossier] pour les pauvres, fourni par Honoré Clément de Draguignan et François Anglès de Fayence, 142 # 2 s 6 d. – « *État de la viande de boucherie* » consommée au palais épiscopal du 29 septembre 1735 au 29 septembre 1736 ; « *livrée ladite viande à monseigneur l'évêque en qualité de seigneur de cette ville à deux deniers la livre [4 hg] moins qu'aux habitants, en considération de six cents livres que les fermiers de la boucherie donnent à la communauté* » :

Du 29 septembre au 31 octobre	484#
Novembre	445#
Décembre	506#
Janvier	416#
Février	345#
Mars	133#
Avril	545#
Mai	493#
Juin	541#
Juillet	407#
Août	423#
Septembre	624#

– Solde de remboursement de la créance sur Ignace Pellicot [de Seillans], et arrérage d'intérêts, 1 697 # 8 s 9 d.

**CC 201. (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 109 pièces, papier.**

**1737-1738. – Comptes trésoraires.**

Joseph Anglès, notaire, trésorier.

CC 201 – CC 202

Recettes	43 303 #	9 s	2 d
Dépenses	40 781 #	1 s	9 d
Excédent	2 522 #	7 s	5 d

Recettes. Fermes communales, 10 497 # 15 s 6 d. – Reliquat du compte précédent. – « *Décharge des ... receveurs de la viguerie ... pour ... l'acquittement des anciens arrérages ..., ladite somme faisant partie des vingt mille livres obtenues par notre communauté des bontés du Roy sur le dixième de la capitation de 1735* », 10 000 #. – Taille des biens, 14 471 # 5 s. Vente : de 510 « *pilotis* », 76 # 10 s ; de mulets saisis dans la ville chargés de raisins introduits en fraude, 115 # 15 s ; d'une mesure au quartier du Perrusquier, 26 # 9 s (f° 1-4). – Dépenses. Gages annuels : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des régents, 300 #. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. Remboursement d'emprunt aux hoirs de [Rodolphe de Chambon] de Vélaux, 5 000 # (f° 5-7v°) – Imposition du Roi, du pays et de la viguerie, 14 356 # 18 s 11 d – Plantation d'arbres à l'aire Barralière et autres endroits de la ville, 36 # 15 s 6 d (f° 10-12). – Aumône aux Observantins, 30 #. – Présent au R.P. provincial dudit ordre : 4 paires de poulets, 3 # 18 s ; 6 bouteilles de vin (f° 13-14). – Logement de troupes, 5 049 # 17 s. – Messe en l'honneur du cardinal de Fleury, 1<sup>er</sup> ministre, 15 # (f° 14v°-16v°). – Procès-verbal de clôture (f° 18). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Solde « *de l'abonnement du procès que ... feu d<sup>lle</sup> Payran avoit intenté contre le sieur avocat Vallentin et notre communauté au sujet d'un droit de lods sur les moulins du Puget, terminé pour la somme de trois cent cinquante livres* », 100 #. – Procès-verbal d'[en]cadastrement d'une propriété d'Emmanuel Villy, sise quartier de Raton ou Ste Croix, omise au cadastre. – Prix de 3 mains de papier « *du timbre de la grande fabrique pour dresser le cazarnet* » des exacteurs de la taille, 9 #. – Extrait d'une délibération de la commune d'Escragnoles votant des remerciements à N. Gandalbert, prieur dudit lieu, arbitre ayant terminé les contestations entre cette commune et celle de Fréjus, au sujet des arrérages dus par celle-ci de la fondation de l'évêque Zondo Ondedey et Charles Taxil, chanoine dudit Fréjus, pour une mission, et lui donnant pouvoir de retirer toutes les sommes dues.

**CC 202. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 26 feuillets, papier ; 102 pièces, papier. 1738-1739. – Comptes trésoraires.**

Trésorier, le même. [Joseph Anglès, notaire]

Recettes	51 333 #	1 s	6 d
Dépenses	52 422 #	17 s	5 d
Déficit	1 089 #	15 s	11 d

Recettes. Fermes communales, 10 575 # 11 s 4 d. – Taille des biens et des usines, 12 668 # 4 s. – Reliquat de l'exercice précédent, 2 522 # (f° 1-4v°). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du greffier, 36 # ; des régents du collège, 225 # ; du préposé au piquet, 144 # ; des valets de ville, 200 # (f° 6-6v°). – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # (f° 7). – Entretien des ornements du culte à l'église des Observantins, 15 # (f° 9) – Inspection du collège, 100 # (f° 11v°). Honoraires du député à l'assemblée de la viguerie, 20 # (f° 18). – Remboursement de créances, 25 216 # 14 s (f° 21). – Procès-verbal de clôture (f° 21v°). – Pièces justificatives.

– État des sommes à payer. – État de la viande de boucherie consommée au palais épiscopal du 1<sup>er</sup> janvier 1737 au 20 avril suivant, savoir :

Janvier, [la livre, 4 hg]	591 livres	
Février	397 livres	
Mars	67 livres	
Avril	128 livres	1/2



## CC 202 – CC 203

– Contraintes. – Parcelles de la dépense faite pour diverses réparations, savoir :	#	s	d
– Réfection de la croix de la mission, Pièce de chêne	2		
Clous, 2 livres [8 hg]		16	
id grands, 3 livres [1,2 kg]	1	8	
Façon	2		
– Porte de Meaux,			
Plâtre, 10 quintaux [400 kg]	4	10	
Transport de pierres de taille		12	
Chaux, 14 cornues	8	8	
Façon	7	10	
– Assignation des témoins à la requête des consuls relativement à la dégradation des bois des terres gastes :			
Au juge gruyer	3		
Greffier	1	10	
Conclusions du procureur	0	15	
Décret	1		
Papier de l'information		11	8
– Élections consulaires :			
Cierges, 6 pour la messe du St Esprit	2	2	
Messe	1	4	
Poches de peau, 2	0	6	
Verres, 2	0	3	
Vin, 12 pots [15 litres]	1	10	
Repas aux valets de ville « y deux hommes avec eux »	3		
Chandelles	0	16	

140

**CC 203. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 28 feuillets, papier ; 97 pièces, papier. 1739-1740. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Suffret, trésorier.

Recettes 27 163 # 13 s 4 d

Dépenses 27 409 # 7 s 6 d

Déficit 245 # 14 s 2 d

Recettes. Fermes communales : boulangerie, « camelage », piquet, poisson frais, « escandail », pourceau, boucherie, « relargage », tasque, eau-de-vie, 10 788 #. – Vente de 2 propriétés à Callas des hoirs de Jean-Baptiste Brien, ex-collecteur de la taille, sur lesquelles la commune de Fréjus s'était fait colloquer, 500 #. – Taille des biens, 12 620 # 11 s. – Vente de bois, 1 400 # (f° 1-5). – Dépenses. Dotation de pauvres filles en vertu de legs, 174 # (f° 7v°-8v°). – Intérêts à divers, 1 745 # 7 s. – Acompte de créance sur les hoirs de [Rodolphe de Chambon] de Velaux, 5 000 # (f° 8v°-11). – Messe en l'honneur du cardinal 1<sup>er</sup> ministre, 15 # (f° 11v°). – Feu de joie à l'occasion de « la publication de la paix », 89 # 14 s (f° 13v°). – Procès-verbal de clôture (f° 20v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Remboursement aux hoirs d'Esprit et Ignace Pellicot de Seillans, 7 827 # 5 s. – Certificat des consuls attestant que Pierre Brunet, ménager du Puget, retiré à Fréjus, y a obtenu franchise pour 3 ans du piquet, du logement de troupes et de la capitation. – Mandats, parcelles, quittances.

**CC 204. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 94 pièces, papier.  
1740-1741. – Comptes trésoraires.**

Joseph Ferrier, trésorier.

Recettes	32 228 #	3 s	10 d
Dépenses	30 766 #	4 s	7 d
Excédent	1 461 #	19 s	3 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Vente de bois, 1 100 #. – Taille des biens, 12 642 #. (f° 1v°-3). – Dépenses. – Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du greffier, 36 #, des 2 régents du collège, 225 # ; du préposé au piquet, 144 # ; des valets de ville, 175 # (f° 5v°-6v°). – Denier du Roi et du pays, 14 253 # 11 s. – Abonnement « *aux domestiques de Mgr l'évêque ... du prix du dais qui servait à la mise de procession dudit s<sup>r</sup> évêque* », 50 #. – Frais d'étapes, 1 350 # 5 s 4 d (f° 10 v°, 25). – procès-verbal de clôture (f° 26). – Pièces justificatives. – Requête de Jean-Antoine Callas-Villepey à l'Intendant en modération de la taxe à la capitation, ordonnance réduisant ladite cote de 12 à 10 #. – État des bestiaux soumis au « *relargage* » hébergeant aux quartiers de : Pelette, « *Jasson* », Vaulongue, Gondin, Cours, Rossignole, Reyran, Colombier, la Lieutenante.

**CC 205. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 50 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 153 pièces, papier ; 11 cachets.  
1741-1742. – Comptes trésoraires.**

Honoré Viany, docteur en médecine, trésorier.

Recettes	34 722 #	16 s	2 d
Dépenses	34 565 #	13 s	4 d
Excédent	157 #	2 s	10 d

Recettes. Rescriptions 1 279 #. – Taille : des biens, 15 789 # 4 s, des usines, 563 # (f° 5v°-7v°). – Dépenses. Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Fondations pour doter de pauvres filles, 108 # ; messes à l'hôpital, 150 # ; le drap des pauvres, 150 # (f° 11-13v°). – Frais d'étape, 5 105 # 16 s (f° 19v°-31). – Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 10 124 # 10 s (f° 32v°-34). – Procès-verbal de clôture (f° 35). – Pièces justificatives. – État : des sommes à payer ; « *de la viande de boucherie consommée au palais épiscopal depuis le 6 août 1740 jusqu'au 11 ... mars 1741 ; lad. viande devant être livrée à Mgr ... à 4 d, moins qu'aux habitants, en qualité de seigneur dudit Fréjus, en considération des 1 200 # que le fermier de la boucherie donne à la communauté* », savoir :

Août 1740 [la livre, 4 hg]	462 livres
Septembre	446 livres
Octobre	485 livres
Novembre	644 livres
Décembre	715 livres
Janvier 1741	839 livres
Février	390 livres
Mars, jusqu'au 11	104 livres

– Mandats, parcelles, quittances.

**CC 206. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 58 feuillets, papier ; 3 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier ; 103 pièces, papier ; 4 cachets.  
1742-1743. – Comptes trésoraires.**

Étienne Maille, avocat, trésorier.

Recettes	38 214 #	12 s	2 d
Dépenses	35 062 #	4 s	5 d
Excédent	3 152 #	7 s	9 d

Recettes. Taille des biens, 15 795 # 3 d. – Fermes communales : boulangerie, 1 300 #, piquet, 7 333 # 6 s 8 d ; « *grand escandail* » 303 # 6 s 8 d ; « *relargage* », 343 # 6 s 8 d ; poisson frais, 533 # 6 s 8 d ; tasque, 120 # ; eau-de-vie, 202 # 10 s ; pourceau, 166 # 13 s 4 d. Rescriptions, 9 166 # 1 s 8 d (f° 2-8). – Dépenses. Indemnité aux propriétaires des moulins pour la mouture du blé distribué aux pauvres par le chapitre de la cathédrale, 60 # (f° 14). – Nettoyage des puits, 41 # 2 s. – Logement de troupes, 2 058 # 7 s (f° 22v°-24). – Procès-verbal de clôture (f° 34). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. – Port d'une lettre des consuls de Grasse demandant 12 chevaux harnachés pour transporter les équipages de S.A.R. ; tous les mulets et chevaux de la viguerie de Grasse ayant été requis pour transporter des vivres à Barcelonnette, 30 #.

**CC 207. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 110 feuillets, papier ; 13 cahiers in-8°, 62 feuillets, papier ; 200 pièces, papier ; 10 cachets. 1743-1744. – Comptes trésoraires.**

Même trésorier. [Étienne Maille, avocat]

Recettes	36 681 #	0 s	1 d
Dépenses	36 178 #	1 s	9 d
Excédent	502 #	18 s	4 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Taille : des moulins, 418 # 1 s ; des fours, 145 # ; des biens, 15 793 # 9 s 7 d. – Reliquat du compte précédent, 3 070 # 16 s 1 d (f° 2-9). – Dépenses. – Fondations pour : 4 messes par semaine à l'hôpital, chapellenie de St Jean l'Évangéliste, 150 # ; le drap des pauvres, 150 # (f° 33v°) ; dotation de pauvres filles, 90 # (f° 50, 64v°). – Prix de la toile donnée en présent aux Capucins qui ont prêché la mission, 26 # 6 s (f° 29). – Frais de procédure, 102 # 17 s (f° 37-38v°). – Réparations aux portes de la ville, 966 # 14 s 4 d (f° 43v°, 44, 49). – Procès-verbal de clôture (f° 75). – Pièces justificatives. – Requête à l'Intendant par N. Peyran, veuve Aymar, en modération de la capitation portée à 8# et ordonnance réduisant ladite imposition à 4 #. – Mandats, parcelles, quittances.

– Confection d'une croix commémorative de la mission, savoir :	#	s	d
Couper et équarrir l'arbre	2		
Ménisier surveillant le travail	3		
Abattage et équarrissage de l'arbre pour le bras	2		
Transport	1	10	
Redressage	10		
Mystères	40		
Clous	3		

– Port d'une lettre aux consuls de Sallon demandant si le clergé de ce « *diocèse a acquis le greffe des domaines des gens de mainmorte* » et si on est « *en usage de faire enregistrer les baux à ferme des rêves, soit que le clergé soit acquéreur de cet office ou quelqu'un d'autre* ».

**CC 208. (Liasse.) – 2 cahiers in-8°, 80 feuillets, papier ; 13 cahiers in-8°, 92 feuillets, papier, 116 pièces, papier. 1744-1745. – Comptes trésoraires.**

Même trésorier. [Étienne Maille, avocat]

Recettes	40 716 #	19 s	9 d
Dépenses	40 807 #	18 s	10 d
Déficit	90 #	19 s	1 d

Recettes. Fermes communales, 10 322 # 5 d. – Taille : des moulins, 501 # 13 s 2 d ; des fours, 174 # ; des biens, 18 953 # (f° 1v°-14). – Remboursement des frais de logement d'un régiment espagnol, 1 734 # (f° 8). – Rescriptions, 7 777 # 2 s 10 d (f° 11). – Vente des couvertures fournies aux habitants ayant logé des soldats, 453 # 10 s (f° 15). – Reliquat du compte précédent, 502 # 18 s 4 d (f° 16). – Dépenses. – Intérêts de la finance de l'office de secrétaire-greffier, 207 # (f° 17v°). – Rentes dues par la commune : au chapitre de la cathédrale pour cession de son four, 16 # ; pour messe : à l'hôpital les fêtes et dimanches, 13 # 11 s 3 d ; chaque lundi à l'autel du Purgatoire, 30 # ; à la chapelle de St Jean l'Évangéliste, érigée dans l'hôpital, 4 par semaine, 150 # ; entretien des ornements de la « sacristie » des Observantins, 15 # ; pour dotation de pauvres filles, 62 # (f° 20, 21, 23v°, 24, 25v°, 58v°, 63v°). Impositions du Roy, du pays et de la viguerie, 15 036 # 12 s 10 d. Pension féodale de l'évêque, 1 208 # (f° 38). Réparations aux portes de la ville, solde, 184 # 8 s 4 d (f° 39v°) ; aux romaines, aux portes de la prison et du cimetière, 15 # 13 s 2 d (f° 41v°) ; aux crèches des écuries et « à l'ancienne porte de Ste Croix, laquelle menaçant ruine a été démolie en partie » par ordre du Marquis de Mirepoix, 179 # 10 s 6 d (f° 60-61v°). – Étapes, 13 234 # 3 s. – Feux de joie à l'occasion de la prise de Montalban [Montauban], Villefranche, Menin, Ypres, Furnes, Château Dauphin, Mons, Fribourg ; de la victoire remportée devant Coni par l'armée franco-espagnole et la convalescence du Roi, 588 # 13 s (f° 42-65). – Procès-verbal de clôture (f° 72). Pièces justificatives.

– Mandats, parcelles, quittances.

Mobilier de classe, savoir :

3 bancs de 8 pans [2m]	3 #	18 s
2 tables id	10 #	
1 id de 12 pans de long sur 2 1/2 de large	6 #	
Table du maître avec tiroir	4 #	
Raccommodages	9 #	1 s 8

– Dotation d'une pauvre fille en vertu de legs, 30 #. – Circulaire des procureurs du pays prescrivant de faire le « *paraphe à chaque changement de timbre, les feuilles des cadastres en blanc, sans frais.* »

**CC 209. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 66 feuillets, papier ; 10 cahiers in-8°, 48 feuillets, papier, 197 pièces, papier ; 4 cachets.**

**1745-1746. – Comptes trésoraires**

Même trésorier. [Étienne Maille, avocat]

Recettes	60 292 #	19 s	2 d
Dépenses	59 615 #	19 s	10 d
Excédent	176 #	19 s	4 d

Recettes. Fermes de : la taille des biens, 18 958 # 14 s ; la « taille » des bestiaux et du « relargage », 925 # ; moulins à farine, 501 # 13 s 2 d ; piquet, 7 400 # ; la tasque, 100 #. – rescriptions, 22 340 # 15 s 6 d. – Emprunt à constitution de rente contracté envers l'hôpital St Jacques de Fréjus, 6 000 #. – « *Argent retiré des Espagnols pour logements [et] ustancilles* », 1 212 # 19 s 6 d. – « *Abonnement et confiscation de vin étranger* », 78 # (f° 1v°-7). – Dépenses. – Impositions du Roy et du pays, 21 055 # 16 s 9 d. – Messes de fondation : à l'hôpital, 193 # 1 s 3 d ; à l'autel du Purgatoire, le lundi de chaque semaine, 30 # ; pour les voyageurs, les dimanches et fêtes, 13 #. – Entretien des ornements de la sacristie des

Observantins, 15 #. – Service funèbre en l'honneur de l'évêque Ondedey et distribution de drap aux pauvres, 150 # ; pour le cardinal de Fleury, 15 # (f° 11-15) ; Feu de joie à l'occasion : de la prise « *des ville et château de Gand* », 58 # 4 s 8 d ; de Neuport, 58 # 4 s 8 d ; de la conquête du Parmesan, 58 # 4 s 8 d ; de la prise « *des ville et château* » de Tortone, 58 # 4 s 8 d ; de la victoire remportée sur l'armée sarde, 58 # 4 s 8 d ; de la prise « *d'Ath* », 58 # 4 s 8 d. – Honoraires à Joseph Maurine, notaire, et à Honoré Sieyès, greffier, pour l'arrangement des archives, 100 #. – Indemnité à N. Viany, médecin, pour dommages causés à sa propriété et au mur de clôture au quartier de Ste Croix, pour « *l'abattement qui a été fait de l'ancien portal de Rome par ordre de Mr le marquis de Mirepoix* », 6 # 1 s. – Abonnement des « *places mortes des troupes* », 3 312 # 1 s 4 d (f° 18-34v°). – Procès-verbal de clôture (f° 38v°). – Pièces justificatives. – État du chargement. – Quittances, parcelles, mandats. Acompte de la capitation, 1 160 # 19 s 4 d.

**CC 210. (Liasse.) – 14 cahiers in-4°, 136 feuillets, papier ; 4 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier ; 169 pièces, papier ; 13 cachets. 1746-1747. – Comptes trésoraires.**

Gilibert Sénéquier, trésorier.

Recettes	84 698 #	2 s	4 d
Dépenses	84 698 #	2 s	4 d
Équilibre	0 #	0 s	0 d

Recettes. – Préceptoriale, 60 #. – Rescriptions, 3 834 # 8 s 6 d. – Emprunt à constitution de rente contracté envers Ursule Villy et les recteurs de l'hôpital de Fréjus, 10 000 #. – Remboursement des frais de logement et droits d'attache [des chevaux] de l'armée espagnole, 875 # 17 s 6 d (f° 4-6). – Dépenses. – Deniers du Roi et du pays, 18 748 # 5 s (f° 7v°-9). – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Droit d'albergue, 16 # 11 s 10 d (f° 10-11). – Étapes, 29 184 # 12 s 8 d. – Curage de la Grande garonne, 338 # 16 s. – Feux de joie à l'occasion « *des nouveaux avantages remportés ... en Italie*, » de la prise de : Bruxelles, Mons, Anvers, St Guillain, Charleroi et la victoire remportée sur les alliés, 311 # 6 s (f° 16v°-28). – Procès-verbal de clôture (f° 35). – Pièces justificatives. – État des sommes à recouvrer. – Ordonnance du subdélégué de l'Intendant enjoignant aux consuls du Puget d'apporter incessamment à Fréjus 100 charges [160 hl] d'avoine, l'approvisionnement de cette ville étant à la veille de manquer. – Mandats, quittances, parcelles.

**CC 211. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier ; 223 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 6 cachets. 1747-1748. – Comptes trésoraires.**

Louis-Emmanuel Lambert, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. État des sommes à payer. – Gages annuels : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du préposé au piquet, 144 #. – Intérêts dus au secrétaire-greffier pour la finance de son office, 103 # 10 s. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Parcelles, mandats, quittances. – Réjouissances à l'occasion de la victoire remportée dans les Pays-Bas sur les alliés, 51 # 16 s. – Honoraires du secrétaire qui a suivi les commissaires de la province chargés d'estimer les dommages causés par les ennemis, 20 jours, 60 #. – Port de lettre des procureurs du pays annonçant l'arrivée à Marseille d' « *une quantité des blés de Languedoc à compte de ceux dont la sortie ... a été accordée* » et dont ils peuvent « *séparer* » une partie pour la commune de Fréjus, 3 s. – Confection d'une chaise pour « *servir à l'officier qui est de garde* » et réparation à deux

## CC 211 – CC 212 – CC 213

autres chaises de l'hôtel de ville, 25 s. – Port de lettre des procureurs du pays demandant des renseignements sur la marche des ennemis, 4 s. – Lettres de contrainte à la requête des consuls et du trésorier contre les redevables de tailles.

**CC 212. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 80 feuillets, papier ; 512 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 cachet.  
1748-1749. – Comptes trésoraires.**

François Rolland, capitaine de barque, trésorier.

Recettes	100 192 #	15 s	5 d
Dépenses	100 278 #	10 s	8 d
Déficit	85 #	15 s	3 d

Recettes. Remboursement de la province pour fournitures : de felouques en 1747, 1 590 # 13 s 4 d ; aux troupes, 2 997 #. – Rescriptions, 62 947 # 13 s. – Taille des biens, 18 952 # 17 s 6 d (f° 3-5v°). – Dépenses. – Deniers du Roi et du pays, 22 947 # 13 s 8 d. – Acompte aux hoirs de Rodolphe de Chambon de Velaux sur leur créance, 5 000 #. – Intérêts à divers, 2 939 # 14 s. – Chauffage des corps de garde, 167 # 6 s. – Prix de : 324 quintaux [12 960 kg] de bois pour « *la cuisine de Mr de Boisson, commissaire des guerres* », 113 # 8 s ; des « *ustencilles des troupes de France détachées pour garder le poste d'Agay* », 1 479 # 4 s 5 d ; des fournitures aux felouques commandées par N. de Spinola en 1747, 1 476 # 15 s 9 d ; de fournitures aux troupes en foin, avoine, vin, rations, viande, pain, 12 806 # 2 s 6 d. – Remboursement aux habitants pour fournitures faites aux troupes en 1746-1747, 26 281 # 10 s 6 d (f° 6-33). – Procès-verbal de clôture (f° 34). Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Prix et port à Aix de 10 pots d'anchois remis en présent à N. Isnard, agent de la communauté en ladite ville, 26 # 10 s.

**CC 213. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 102 pièces, papier ; 2 cachets.  
1749-1750. – Comptes trésoraires.**

Jean-Joseph Anglès, trésorier.

Recettes	129 297 #	3 s	10 d
Dépenses	129 334 #	7 s	5 d
Déficit	37 #	3 s	7 d

– Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Fermes communales, 11 101 # 13 s 4 d. – Taille des biens et des usines, 19 126 # 11 s 11 d. – Remboursement par la province, 90 457 # 13 s 2 d (f° 1-6v°). – Dépenses. – Impositions du Roy, du pays et de la viguerie, 18 577 # 11 s 5 d. Gages : des consuls, 153 # ; du greffier-archivair, 174 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du préposé à la boutique du poids [du piquet], 144 # ; des régents du collège, 225 #. – Intérêts : pour la finance de l'office de maire, 103 # 10 s ; aux Jésuites, 999 # 19 s 9 d ; aux Prêcheurs, 44 # 12 s ; à Joseph d'Astier, 75 # ; à N. d'Augery, procureur du Roi à Draguignan, 100 # ; à [Louis-César] de Suffret, subdélégué de l'Intendant, 300 # ; à N. de Borrelly, commandant la citadelle de St Tropez, 275 # ; à Jean Martin, 150 # ; à divers pour les 21 400 # de contribution payée à l'ennemi, 1 170 #, etc. – Fournitures aux troupes, 5 836 # 9 s. – Contribution : pour le service des postes, 635 # 18 s ; en nature à l'ennemi, 20 350 # 19 s 6 d. – Nettoyage des puits, 129 # 1 s. – Feu de joie à l'occasion de la paix, 41 # 3 s. – Gravier répandu dans les rues où les voitures des Infantes devaient passer, 101 # 11 s. – Remboursement à divers sur la somme empruntée pour parfaire les 200 louis d'or exigés par le général autrichien lors de son départ de Fréjus, 2 688 # 12 s (f° 8-37). – « *Reprises* » dues au trésorier, 41 654 # (f° 39). – Procès-verbal de clôture (f° 41). Pièces justificatives. –

Ordonnance du subdélégué de l'Intendant à Fréjus enjoignant aux consuls 1/ de faire répandre du gravier dans toutes les rues où doivent passer les Infantes ; 2/ de mettre la milice bourgeoise sous les armes « *bordant la haye depuis la porte d'entrée jusqu'au logement des princesses et, le lendemain depuis leur logement jusqu'à la porte de la ville par où elles sortiront ; ils veilleront à ce qu'il n'y ait point de poudre dans les bassinets et que les fusils ne soient point chargés* » ; 3/ de tirer les boîtes à l'arrivée des princesses et illuminer le « *palais* » où elles logeront. – Mandats, parcelles, quittances.

Frais à l'occasion de l'arrivée de l'évêque : en	#	s
Port des boîtes de St Tropez à Fréjus	5	14
Drapeau, 22 pans [5,50 m] de taffetas d'Angleterre, blanc et bleu	42	
Façon du drapeau	6	
Bâton du drapeau	4	
Cocards des valets de ville	2	8
Poudre, distribuée à la milice bourgeoise, 76 livres [30,4 kg]	114	
Tambours et fifres	48	

**CC 214. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 80 feuillets, papier ; 115 pièces, papier. 1750-1751. – Comptes trésoraires.**

Marc-Antoine Suffret, trésorier.

Recettes	54 591 #	6 s	6 d
Dépenses	53 124 #	11 s	2 d
Excédent	1 466 #	15 s	4 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Fermes communales, 14 426 # 13 s 4 d. – Vente de : draps de lit, couvertures et paillasses fournis au régiment de Bourgogne, 560 # ; de terrain, 100 #. – Taille des biens et des usines, 19 627 # 17 s. – Rescriptions, 15 453 # 12 s (f° 1-5v°). – Dépenses. – Honoraire de N. Plattier, avocat au conseil du Roi, au sujet du procès contre N. Latil et N. Bravet, de Draguignan, 100 # (f° 26v°). – Droit d'albergue, 16 # 11 s. – Pension : féodale de l'évêque, 1 208 # ; annuelle au chapitre de la cathédrale pour cession d'un four, 16 #. – Acompte de la créance sur [Rodolphe de Cambon] de Velaux, 5 000 #. Fondations : pour doter de pauvres filles, 150 # ; pour acheter du drap aux pauvres en vertu du legs de l'évêque Ondedey, 150 # (f° 7-13). – Deniers du Roi et du pays, 17 917 # 1 s 5 d. – Fourniture : de pain aux compagnies d'invalides et autres troupes qui ont fait étape à Fréjus, 1 010 # 5 s ; aux cavaliers de la maréchaussée à l'occasion du passage des Infantes, 23 # 11 s 8 d (f° 20-30). – Procès-verbal de clôture (f° 32v°). Pièces justificatives. – Requête à l'Intendant des consuls de Séranon, « *premiers marguilliers de la confrérie du Saint Sacrement* » de ladite paroisse en payement des intérêts de la fondation faite en 1656 par Charles Taxil, chanoine préceptorial à Fréjus, pour l'enseignement de la doctrine chrétienne dans la paroisse de Séranon, lesquels n'ont plus été payés depuis 1717 bien que le susdit service ait toujours été fait. – Extrait de l'acte de fondation. Le donateur considérant que « *quoy qu'il aye ... concouru ... à la fondation d'une mission perpétuelle que Monseigneur ... d'Ondedey, évêque de cette ville, a établi pour être faite de trois en trois ans à perpétuité au lieu de Séranon, ... voyant que lad. mission ne peut pas opérer tous les avantages et biens spirituels qu'ils doivent procurer audit lieu, il auroit advisé que pour un plus grand avantage et ... une plus grande instruction et meilleure préparation à profiter de la mission, il seroit à propos ... de faire enseigner... la doctrine chrétienne aud. lieu afin que tout ce peuple et particulièrement la jeunesse étant instruits comme il faut par une fréquente et continuelle répétition des enseignements des principes de la foy ..., sachent bien tout ce qu'un bon chrétien doit savoir touchant ce qu'il faut croire, espérer, faire et pratiquer plus facilement, ils puissent acquérir la vie éternelle ... A cette cause ... [il] a établi et affecté dix-huit livres quinze sols de rente annuelle et*

*perpétuelle sur la communauté de lad. ville afin qu'elles soient données et payées de surcroît par-dessus les gages ordinaires au curé ou autre prêtre résidant aud. Séranon qui sera jugé plus propre par le sieur prieur qui voudra, à son défaut ou empêchement, se charger ou obliger de faire enseigner dans lad. église parrochiale la doctrine chrétienne aux conditions ... cy après : ... le prêtre que led. prieur choisira sera obligé de faire tous les dimanches de l'année la doctrine chrétienne environ une heure ... après avoir appelé le peuple ... par la cloche ordinaire qui sonnera environ un quart d'heure ... ; [avec] l'interruption durant sept ou huit semaines aux plus grandes chaleurs et fatigues de la récolte ... ; entendant t... qu'on suive la méthode ... portée par le catéchisme romain et autres ordinaires ; et qu'à cet effet il accepte et lise ordinairement l'émulot ; et qu'à cause de l'interruption qu'il fera pendant l'été, led. prêtre emploie vingt-cinq ou trente sols pour accepter dix à douze catéchismes qu'il distribuera aux enfans ... qui pourront mieux s'en servir ... » (1657). – Rôle pour la perception du 20<sup>ème</sup>, dressé conformément à l'édit de 1749 : César-François de Suffret, 94 # 10 s ; François d'Augery, 28 # 6 s ; Jean-François d'Astier, trésorier [général], 95 # ; hoirs de Barthélemy de Camelin, 100 # ; hoirs de Marc-Antoine de Brunel-Villepey, 102 # 15 s ; Antoine Coste, juge à Fréjus, 29 # 15 s ; François-Antoine Denigris, capitaine des garde-côtes, 21 # ; Joseph Anglès, notaire, 21 # 3 s ; Bernard Brunel, avocat, 19 # 16 s ; total du rôle, 2 019 # « réduit à » 1 700 #. – Extrait du contrat de mariage entre Jean-Joseph Reverdit, bourgeois à Fréjus, et Marguerite Geneviève de Rey, du Puget, stipulant que la future se constitue en dot 15 000 #, savoir : droits maternels, 670 # ; « robes, bagues et bijoux », 1 000 # ; numéraire, 953 # ; créance sur la commune de Fréjus au denier vingt, 10 800 #. – « Rolle de la dépense faite pour aller prendre [à Aix] la somme d'environ » 40 000 # :*

Voiture 64 #

Honoraires de 2 cavaliers de maréchaussée et 1 soldat pendant 6 jours 69 #

Sacs, 6 3 #

« Transport de l'argent de chez M. Gauthier à l'auberge » 3 #

Emballage 3 #

Nourriture et étrennes 48 #

– Extrait de requête à l'Intendant de Claude Fanton, exempt de la maréchaussée générale de Provence, en son nom et en celui des officiers et cavaliers composant l'escorte des Infantes, au sujet du refus qu'ils ont rencontré « de la part des consuls ... d'Orgon, Lambert, Canne et Fréjus et même de la part des étapiers de ces lieux de leur expédier l'étape ... quoy qu'ils en ayent été requis de la part des suppliants qui, par la circonstance du service qu'ils faisoient, ne pouvoient pas consumer ladite étape et perdre de vue la vaisselle qu'ils escortoient » ; ordonnance de l'Intendant ; – exploit de signification ; – mandat pour 20 rations de « bouche ou fourrage », 46 # 4 s. – Mandats, parcelles, quittances.

**CC 215. (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 72 feuillets, papier ; 177 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.**

**1751-1752. – Comptes trésoraires.**

Jean Perreymond, trésorier.

Recettes 85 566 # 19 s 8 d

Dépenses 82 589 # 9 s 0 d

Excédent 2 977 # 10 s 8 d

Recettes. – Fermes communales, 15 545 # 13 s 4 d. – Remboursement par la province pour fournitures aux troupes, 43 080 # 7 s 8 d. – Vente de planches saisies dans les terres vagues, 105 #. – Reliquat de l'exercice précédent, 1 466 # 15 s 4 d. – Taille : des biens, 18 962 # ;



fours, 174 # ; moulins, 501 # 13 s 2 d. – Dépens accordé à la commune contre [Jean-François] d'Astier, trésorier [général] à l'occasion du procès par lui intenté pour l'imposition à la « taille » de ses bestiaux, 1 039 # 10 s (f° 1-6v°). – Dépenses. – Gages ; des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du greffier-archiviste, 56 # ; des valets de ville, 200 # (f° 7v°-8v°) ; des experts chargés de la délimitation des terres vagues, 66 # (f° 26). – Remboursement de créances à divers, 36 180 # 10 s (f° 16v°-27v°). – Dotation de pauvres filles en vertu de legs, 208 # 16 s (f° 10v°, 12, 28v°). – Contribution pour l'entretien : de la porte de l'Estérel, 50 # (f° 15v°) ; des garde-côtes, 319 # 16 s (f° 16), des chemins de viguerie, 36 # (f° 28). – Logement et fournitures aux troupes, 24 531 # 1 s. – Fourniture de pain au maître d'école, 30 # 1 s. – Plantation d'arbres [sur les places publiques], 62 # 8 s ; feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, 53 # 7 s. – Réparations : à la chapelle de St François de Paule, 19 # 12 s ; au portail St François, 118 # 5 s. – Aumône aux Dominicains « à l'occasion de la bénédiction de leur cloche dont les consuls, au nom de la ville, ont servi de parrain », 60 #. – Destruction d'une « louve anragée qui venoit la nuit dans la ville », 30 #. – Prix : de la poudre employée à « donner la chasse aux loups anragés », 26 # 4 s ; d'une balance, 30 # 7 s, de 16 pots d'anchois « distribués [à Aix] selon l'usage à Mrs de Régina, Castel et Isnard », 40 # ; de 3 chevaux « pris pour les otages lors des ennemis de l'État », 420 #. – Impositions de Roi, du pays et de la viguerie, 20 909 # 7 s 9 d (f° 16-35v°). – Procès-verbal de clôture (f° 36v°). Pièces justificatives. – Requête à l'Intendant de Joseph Bonnet, maître de poste à Fréjus, en paiement de 3 040 rations pour la poste de Fréjus et 200 rations « pour la subsistance de 10 bidets qu'il était obligé d'avoir uniquement pour servir aux courriers ... du maréchal de Belle-Isle, général de l'armée à Nice », pendant 20 jours. – Mandats, parcelles, quittances. – Contraintes.

**CC 216. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 52 feuillets, papier ; 120 pièces, papier. 1752-1753. – Comptes trésoraires.**

Joseph Roubié, trésorier.

Recettes	54 119 #	13 s	3 d
Dépenses	48 202 #	12 s	7 d
Excédent	5 917 #	0 s	8 d

Recettes. Taille : du bétail, 850 # ; des biens et usines, 19 636 # 18 s 5 d. – Remboursement par la province pour fournitures aux troupes, 1 073 # 17 s 6d. – reliquat de l'exercice précédent, 2 820 # (f° 2v°-3v°). – Dépenses. Contribution pour l'entretien : de la milice garde-côtes, 739 # 12 s ; du garde haras, 6 #. – Frais : de procédure contre N. Latil, de Draguignan, 120 # ; de location d'une maison curiale, 45 # ; de distribution de pain aux pauvres, 123 # ; du traitement de Charles Fougeiret à l'hôpital St Jacques d'Aix, 34 #. – Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 12 183 # 1 s 6 d. – Intérêts divers, 1 693 # 11 s 9 d. – Prix : de 54 cannes 6 pans [109,50 m] de « cordeillat » distribué aux pauvres en vertu du legs de l'évêque [Zongo] Ondedey, 150 # ; –du vin fourni aux ennemis, 192 #. – Réparations : au collège, 129 # 15 s 7 d ; au « banquet » de la poissonnerie, 12 # 14 s 16 d. – Aumône aux Observantins, 105 #. – Remboursement de créance à divers, 11 237 # 10 s ; à divers pour 1/3 des fournitures en foin et paille faites aux troupes de la division du marquis de Mirepoix après le passage des ennemis, 3 372 # 15 s (f° 4-16). Procès-verbal de clôture (f° 16v°) – Pièces justificatives. – État des sommes à recouvrer ; à payer. – Exploit de commandement à la requête des consuls et du trésorier de la capitation contre N d'Audiffret, chevalier de St Louis, en paiement de la capitation. Réponse de d'Audiffret : « *Le premier gentilhomme de cette ville n'est taxé ... que de trois livres, ... j'ai consumé tout mon bien au service du Roi pendant trente-huit ans que j'ai eu l'honneur de le servir ; je vous ay pris à témoins que j'ay vendu sous vos jeux quatre mille livres de bien ... pour deux mille livres ... ; vous savés tous, messieurs, que je n'ay ni feu,*

*ni lieu, ni bien, ... hors d'état de continuer mes services et réduit dans la dure nécessité de mettre en pension ..., et que jamais pensionnaire n'a payé la capitation ...* ». – Requête à l'Intendant de Maïmes Sénéquier, potier à Fréjus, en paiement de 20 charges [12 hl] de vin fourni à l'armée ennemie lorsqu'elle « *campoit ... hors les murs de ladite ville* ».

– Mandats, quittances, parcelles. Feu de joie à l'occasion de la convalescence du Dauphin :

Bois et pavillons	9 #
Poudre pour les boîtes	12 #
Cierges à l'autel	2 # 8 s
Flambeaux	30 #

– Dépenses à l'occasion du passage du marquis de Paulmy :

Gages de « <i>différents porteurs</i> » à Cannes, la Napoule, etc.	18 # 12 s.
Réparations au chemin depuis la porte St Joseph jusqu'à la plage de St Raphaël	45 #
Poudre pour le tir des boîtes	24 #
Flambeaux de cire jaune	36 #
Bougies pour illuminations	34 #
Salaire et nourriture d'un fifre et de deux tambours	18 #
Salaire des 6 hommes envoyés pour éclairer la marche et de ceux envoyés au Luc et à Pignans pour retourner les chevaux	11 #
Prix de 2 selles et de 2 brides retenues par les domestiques de la suite de Paulmy	36 #
Coût des présents	190 #

**CC 217. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 83 pièces, papier. 1753-1754. – Comptes trésoraires.**

Gilibert Sénéquier, trésorier.

Recettes	35 987 # 8 s 3 d
Dépenses	30 529 # 17 s 11 d
Excédent	5 457 # 10 s 4 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – vente des « *sept des vieux bois* », 75 #. – Rente sur les domaines du Roi, 150 #. – Taille des biens, 12 650 # 14 s (f° 1-5) – Dépenses. Intérêts de la finance de l'office de greffier de la commune exercé par Honoré Sieyès, 103 # 10 s (f° 8). – Fondations pour : doter de pauvres filles, 174 # ; le drap des pauvres (f° 10-12v°) ; messes à l'autel du purgatoire, 30 # (f° 24). – Procès-verbal de clôture (f° 27v°). – Pièces justificatives. – Requête à l'Intendant de François Bouge, cavalier de la maréchaussée, en paiement de ses journées pour assister, en 1748, à la visite des greniers à foin sur le territoire de Fréjus ; certificat des commissaires nommés à ladite visite ; mandat à Bouge, 50 #. Ordre des consuls aux fermiers du piquet de « *passer en franchise le bled que le Sr Jacques Biduel, lieutenant des barbiers et perruquiers ... de Fréjus, consumera pour son usage et celui de son épouse, pendant trois ans, conformément aux anciennes délibérations du conseil* ». – Requête à l'Intendant de Joseph Funel, ancien garde du corps, au nom de divers habitants de Fréjus, en paiement des fournitures faites en 1746 lors de « *l'incursion des ennemis* », ordonnance conforme. – Extrait de la répartition des gratifications accordées par l'Intendant, « *pour une fois seulement, au Sr Laugier de l'Esterel, pour lui donner les moyens de faire le service de la poste de l'Esterel ... pendant neuf années* » : Draguignan, 202 # ; Bargemon, 47 # ; Callas, 87 # ; Flayosc, 43 # ; Fréjus, 61 # ; Fayence, 61 # ; Le Luc, 65 # ; Les Arcs, 38 # ; Pignans, 50 # ; Roquebrune, 56 # ; Seillans, 47 # ; St Tropez, 42 # ; Callian et Tanneron, 32 # ; le Muy, 21 # ; Salernes, 56 #. – Mandats, quittances, parcelles.

– Dépenses à l'occasion du passage de l'Infante et du duc de Villars :

Poudre pour la bravade et le tir des boîtes	83 # 5 s
Fifres et tambours	45 #

CC 217 – CC 218

Cocardes pour les fifres et tambours	10 #
Falots en papier aux armes de France et d'Espagne pour l'illumination, 120,	30 #
Arc de triomphe.	3 #
Chandelles pour illuminer l'évêché	9 #
Ébranchage des mûriers, « <i>du côté du Puget</i> », lesquels « <i>auraient peu empêcher le carrosse de madame l'Infante de passer commodément</i> »	1 # 10 s
Transport de sable pour niveler la rue, 10 journées de « <i>bourrique</i> »	7 # 10 s
Apport et report à St Tropez d'un drapeau	6 #
Illumination du logement du Duc	7 # 13 s
– Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine :	
Poudre	12 #
Flambeaux aux prieurs du St Sacrement	30 #
Rétribution aux Observantins pour le chant du <u>Te Deum</u>	1 # 15 s
Feu de joie	6 #
Pavillons	3 #
– Frais des élections consulaires :	
Rétribution aux Observantins pour la messe du St Esprit	1 # 4 s
Bois, 2 charges	1 #
Chandelles, 3 livres [1,4 kg]	1 # 5 s 6 d
Gobelets, 2	3 s
« <i>Poches pour balotter</i> », 2	6 s
Vin vieux, 21 pots à 4 s le pot [1,25 l]	3 #
Gratification aux valets de ville	3 #
– Quittances de legs pour doter de pauvres filles délivrées par Pierre-Clair Colle, mari de Catherine Trestournel, 90 #. – État nominatif des habitants au nombre de 51 qui ont fourni du foin au grenier du Roi en 1748 ; en tout 3 365 quintaux.	

**CC 218. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 50 pièces, papier ; 2 cachets. 1754-1755. – Comptes trésoraires.**

Même trésorier. [Gilibert Sénéquier]

– Pièces justificatives. [ <i>Manque le compte</i> ] – État des sommes à payer. Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; des commis au dénombrement pour la capitation, 12 # ; du greffier, 30 # ; des valets de ville, 200 # ; des régents du collège, 430 # ; du préposé au piquet, 144 # – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Droit d'albergue, 16 # 10 s. – Contingent dans l'entretien de la milice garde-côtes, 319 # 16 s. – Ordonnance de l'Intendant, à la requête de N. veuve Sigaudy, enjoignant aux consuls de faire estimer le terrain de la requérante occupé par la rectification du chemin de l'Esterel. – Procès-verbal d'expertise évaluant ce terrain à 122 # 16 s. – Mandats, quittances, parcelles. Acompte : des impositions de la viguerie, 3 327 # 4 s 6 d ; du 20 <sup>ème</sup> des biens fonds, 489 # 13 s – Gages du préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 30 #. – Nettoyage des puits, 96 #. – Frais à l'occasion : de l'élection du « <i>nouvel état</i> », 11 # 17 s 6 d ; du feu de [ <i>joie pour</i> ] Mgr le duc de Berry, 53 # 5 s ; du passage du duc de Penthièvre, grand amiral de France : savoir en : # s d	
Journées de 2 hommes et de 10 femmes	
« <i>qui ont travaillé à l'évêché pour mettre le tout en état</i> »	7
1 journée de charpentier	1 10
Balayage de la place de l'évêché.	1 10
1 charge [120 kg ?] de glace apportée de Lorgues, port compris	6

CC 218 – CC 219

Chandelles pour illuminer l'évêché	24		
Cocardes au fifre et aux deux tambours chargés de faire assembler la garde bourgeoise	3	12	
Nourriture et salaire du fifre et des tambours	19	10	
Fanaux mis aux fenêtres de l'évêché et « <i>ailleurs</i> »	3		
Flambeaux, 5	22	10	
Report des effets prêtés, journées de 4 hommes et de 4 femmes	10		
– Destruction des pies :			
Œufs, 1230 à 6 deniers	31	3	6
Pies, « <i>partie de vieilles et partie de jeunes</i> », 384	16	6	6

151

**CC 219. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 48 feuillets, papier ; 197 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux. 1755-1756. – Comptes trésoraires.**

Trésoriers : Joseph Anglès du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars ; Gilibert Sénéquier du 1<sup>er</sup> avril au 20 juillet ; Joseph Roubier du 21 juillet au 31 décembre.

Compte de Joseph Roubier.

Recettes	20 015 #	2 s	1 d
Dépenses	17 285 #	13 s	1 d
Excédent	2 729 #	9 s	0 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Fermes communales : piquet, eau de vie, poisson frais, pourceau frais et salé, paneterie, « *grand escandail* », boucherie, vin étranger, 5 058 # 3 s 10 d. – Taille des biens et des usines, 5 084 # 2 s 4 d. – Reliquat de l'exercice précédent, 8 742 # 13 s 2 d. – Vente d'effets restant des hôpitaux formés pour les régiments de Provence et de Bourgogne, 72 # (f° 1-3) – Dépenses. Visite du territoire de Fréjus par N. de Thomassin-la Garde, procureur du pays, 22 # 12 s (f° 7). – Feu de joie à l'occasion de la naissance du comte de Provence, 13 # 12 s. – Impositions de Roi, du pays et de la viguerie, 5 086 # 7 s. – Habillement aux valets de ville, 235 # 15 s 9 d. – Prix de 2 trompettes, 122 # 9 s. – Réparations à la maison curiale (f° 7-10). – Procès-verbal de clôture (f° 11). – Pièces justificatives. – Extrait de quittance délivré par Joseph Latil, négociant à Draguignan, du prix de 120 charges [192 hl] d'avoine, 1 560 #. – Requête : de la communauté à la Cour des Comptes pour obtenir des lettres de contraintes ; de N. Belluard à l'Intendant en paiement de 10 sols par quintal [40 kg] de foin fourni aux troupes de passage ; ordonnance conforme. –

Fourniture et façon des chaperons en :	#	s	d
14 pans 1/4 velours noir à 3 poils, à 4 # 10 s le pan [0,25 m]	64	2	6
14 pans 1/4 velours cramoisi	78	7	6
15 pans serge en soie	19	10	
12 id. radonée rouge	2	14	
3 cordons avec leurs « <i>flots</i> », façon comprise	6	15	
4 pans « <i>jerratière blanc</i> »	1	8	
Port	1	4	
15 pans « <i>St galette</i> »	3	15	
6 id damas soie	1	4	
fil		3	
2 pans cordon rouge			6
Façon	10	10	

– Ordonnance de l'Intendant enjoignant de faire le recensement des « *juments, poulains, chevaux entiers et baudets* ». – Honoraires du recenseur, 6 #.

**CC 220. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 48 feuillets, papier ; 273 pièces, papier.  
1756-1757. – Comptes trésoraires.**

Pierre Cavalier, trésorier.

Recettes	39 484 #	5 s	2 d
Dépenses	32 904 #	8 s	6 d
Excédent	6 579 #	16 s	6 d

Recettes. Remboursement des communes du Revest et de Roquebrune pour fournitures aux troupes, 370 #. – Préceptoriale, 60 #. – Fermes communales, 13 785 # 13 s 4 d. – Rentes sur les domaines du Roi, 75 # 6 s 6 d. – Reliquat de l'exercice précédent, 6 729 # 9 s. – Rescriptions, 4 813 # 19 s 6 d. – Taille des biens et des usines, 9 465 # 2 s 11 d. (f° 1–4v°). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des valets de ville, 120 # ; du préposé à la boutique du piquet, 130 # ; du consul député à l'assemblée de la viguerie, 12 # ; de l'intendant du bureau de la santé à St Raphaël, 50 #. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Droit d'alberge, 16 # 10 s. – Rentes dues par la commune : au chapitre de la cathédrale pour cession de son four, 16 # ; au recteur de la chapellenie de St Jean l'Évangéliste érigée à l'hôpital, 150 # ; à cet établissement pour messes de fondation, 13 # 11 s ; legs pour doter de pauvres filles, 190 # ; messes au purgatoire chaque lundi, 30 #. – Intérêts à divers, 1 659 # 10 s 9 d. – Prix de 5 capotes destinées aux sentinelles du bataillon logé à Fréjus, 105 #. – Impositions du Roi et du Pays, 17 553 # 13 s 11 d. – Contribution pour l'entretien des grenadiers « *mandés par ordre de Mr le subdélégué [de l'Intendant] à différentes communautés pour le bien du service* », 19 # 12 s. – Frais de : transport des officiers et des équipages du régiment de Cambis de passage à Fréjus, 45 # 14 s ; port de lettres, 7 # 10 s 3 d ; contrôle de délibérations, 13 # 5 s 3 d ; logement de troupes, 3 443 # 7 s 1 d ; procédure, 261 # 7 s 4 d. – Nettoyage de la Grande garonne, 133 # 10 s. – Construction de 3 guérites pour le corps de garde, 25 # 11 s. – Salaire du maçon qui a scellé « *une chaîne de fer à la muraille des prisons pour y enchaîner* » N. Brun, tombé en démence, 19 s. – Remboursement de créances : aux hoirs de Jacques et Barthélemy de Camelin, capital dont l'intérêt était affecté au couvent de l'Observance pour des messes, 241 # 19 s 1 d ; aux juspatrons de la chapellenie St Jean l'Évangéliste, capital destiné à sa fondation, 625 # 10 s. – Réparations à la « *brèche* » du Verteil, 330 # (f° 5v°–19v°). – Procès-verbal de clôture (f° 24v°). – Pièces justificatives. – Quittances, mandats, parcelles. Extrait de quittance délivrée par Jean Hugues de Fréjus pour « *augment de dot* » accordé à sa femme et provenant du legs d'Esprit Roubié pour doter de pauvres filles, 90 #. – Réquisitions à divers pour transporter à dos de bêtes de somme des soldats malades et des bagages des troupes. – Transport d'un soldat : à Vidauban, 20 s ; à Cannes, 20 s. – Gages du porteur venu de Draguignan avec l'extrait d'une lettre du duc de Villars, gouverneur de Provence, ordonnant de chanter le Te Deum et de faire des feux de joie à l'occasion de la prise de Minorque et de Port-Mahon, « *Marseille, 1<sup>er</sup> août 1756* », 12 s. – Fournitures faites par N. Orcel, marchand à Aix :

	#	s	d
2 trompettes de guerre à 12 #	24		
2 cordons	1	4	
2 embouchures de maître	6		

– Ordonnance du subdélégué de l'Intendant à Fréjus enjoignant aux consuls de la Motte et de Bagnols de fournir 35 mulets harnachés pour transporter à Vidauban les équipages de 2 bataillons du régiment d'Hainault.

**CC 221. (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 84 feuillets, papier ; 513 pièces, papier.  
1757-1758. – Comptes trésoraires.**

Jean Perraymond, trésorier.

CC 221 – CC 222

Recettes	55 180 #	0 s	6 d
Dépenses	51 257 #	15 s	9 d
Excédent	3 922 #	15 s	9 d

Recettes. Rescriptions, 21 759 # 18 s 8 d. – Taille des biens et des usines 98 166 # 1 d. – Reliquat de l'exercice précédent, 6 579 # 16 s 8 d (f° 1, 2, 3v°, 4, 4v°, 6v°). – Dépenses. Frais de pension de Jacques Brun à l'hospice des insensés à Aix, 125 # (f° 14) ; de distribution de pain aux pauvres, 90 # (f° 18) ; de chauffage et d'éclairage des corps de garde, 122 # ; de procédure, 724 # (f° 19, 22v°, 27v°, 40v°) ; du feu de joie à l'occasion de la victoire sur les « *Hanovriens* », 6 # (f° 29v°) ; de la naissance du comte d'Artois, 40 # 9 s (f° 34-34v°). – Achat : de terrain pour le nouveau chemin de l'Esterel, 84 # 9 s ; de 100 charges [130 hl] d'avoine, 1 500 #. – Compensations sur rescriptions par les receveurs de la viguerie 22 427 # 9 s (f° 15-41v°). – Procès-verbal de clôture (f° 42v°). – Pièces justificatives. – État « *des sommes à exiger* » ; id. des sommes à payer. – Mandats, parcelles, quittances. Dotation d'une pauvre fille en vertu de legs, 30 #. – Prix des chandelles fournies aux corps de garde du 1<sup>er</sup> février au 16 avril, 75 livres [30 kg] 30 #. Layette d'un enfant trouvé : savoir en : # s d

26 pans [le pan, 0,25 m] toile blanche	9	15	
4 id. « <i>miège lane</i> »	1	14	
4 id. toile rome	1		
15 id. sangle rayée		15	
2 flottes fil		2	6
6 pans St Jean blanc	1	16	
9 pans demi-laine	2	14	
2 id. cotonnet		11	
9 id. 1/2 dentelle		14	
2 flottes fil		2	6
1 berceau		10	
3 pans « <i>coutonne</i> » fine	1	4	
1 canne [2 m] « <i>vette</i> » [galon] filoselle		3	
Payé à la nourrice	5		
2 pans 1/2 dentelle		4	
12 id. « <i>vetton</i> »			9
Façon	2	2	

**CC 222. (Liasse.) – 10 cahiers in-4°, 112 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 12 feuillets, papier ; 207 pièces, papier ; 1 cachet. 1758-1759. – Comptes trésoraires.**

Trésoriers : Joseph Ferrier, bourgeois, pendant les 5 premiers mois, démissionnaire pour cause de maladie ; Antoine Coste, avocat, les 7 derniers mois. – Compte de ce dernier.

Recettes	57 169 #	6 s	1 d
Dépenses	55 412 #	1 s	8 d
Excédent	1 757 #	4 s	5 d

Recettes. Fermes communales : piquet, 6 182 # ; eau-de-vie, 244 # 8 s 1 d ; poisson frais, 600 # ; porc frais et salé, 200 # ; « *relargage* », 516 # 13 s 4 d ; paneterie, 1 950 # ; « *grand escandail* », 100 # 6 s 8 d. – Taille des biens, des moulins et des fours, 9 265 # 2 s 11 d. – Rescriptions, 12 777 # 16 s. – Reliquat du compte de Joseph Perrier, 11 921 # 4 d. – Remboursement par la Province pour fournitures aux troupes, 10 000 # (f°1-6). – Dépenses. Legs pour : la messe à l'hôpital sous le vocable de St Jean l'Évangéliste, 150 # (f° 8v°) ; Doter de pauvres filles, 186 #. Intérêt dus : aux Jésuites, 319 # 17 s ; à l'hôpital de Fréjus, 353 # 2 s ; au chapitre de la cathédrale, 30 # (f° 9–11v°). – Remboursement de créance et solde

d'intérêt audit chapitre, 3 081 # 5 s (f° 16). – Réparations aux chaussées de l'Argens, solde, 16 666 # 13 s 4 d (f° 19-30). – Procès-verbal de clôture (f° 34). – Pièces justificatives. – État : du chargement ; des paiements. – Requête à l'Intendant par Antoine Coste, trésorier « *forcé* » au sujet de la capitation imposée aux officiers et soldats de la garde-côte, qu'ils refusent de payer attendu que « *le trésorier de l'extraordinaire des guerres leur fait la retenue de la capitation sur leur solde* ». – Exploit de commande à la requête dudit trésorier et en vertu d'ordonnance de l'Intendant enjoignant à noble Joseph-Marius de Camelin, sieur du Revest, officier de la garde-côte, de payer sa capitation. – Mandats, quittance, parcelles. Réparations à la prison de la ville, 17 #. – Fournitures aux troupes et logement [6 mandats], 9 220 # 1 s 6 d. – Ordonnance de l'Intendant sur « *placet* » des consuls de Fréjus, approuvant la dépense de 455 # 12 s pour construction d'une « *barraque* » à l'usage de la garde du poste établi à l'embouchure de l'Argens.

**CC 223. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 23 feuillets, papier, 2 cahiers in-8°, 10 feuillets, papier ; 70 pièces, papier ; 2 cachets. 1759-1760. – Comptes trésoraires.**

François Rolland, trésorier.

Recettes	64 994 #	0 s	10 d
Dépenses	63 934 #	15 s	3 d
Excédent	1 059 #	5 s	7 d

Recettes. Sommes disponibles remises par le précédent trésorier, 9 000 # (f° 1). – Reliquat du compte précédent, 1 757 # 4 s 6 d. – Emprunt à divers, 18 000 # (f° 3). – Dépenses. – Gages : des consuls, 153 # ; du trésorier, 130 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du greffier, 36 # ; des valets de ville, 120 # ; du préposé au piquet, 130 # ; des régents, 669 # 11 s (f° 7v°, 9, 9v°) ; de Victor Cauvy, notaire, pour la défense du procès contre les fermiers du droit d'amortissement, 48 # ; du député à l'assemblée de la viguerie, 40 # ; des gardes du Cap-Roux, 24 # (f° 11, 12v°, 14). – Frais : d'éclairage et de chauffage du corps de garde, 105 # 10 s ; de nourrice d'une fille trouvée sur le chemin de l'Esterel, 50 # 12 s ; de location d'une maison curiale, 45 #. – Logement de troupes, 7 753 # 3 s. Neuvaine en l'honneur de Saint François de Paule, 9 #. – Récolement des archives, 100 #. – Remboursement de la finance des offices de courtier jaugeur et enregistreur des collocations, 2 600 #. – Réjouissances à l'occasion de la victoire remportée par le duc de Broglie sur le prince de Brunswick, 40 #. – « *Entretien du fleuve d'Argens et du torrent du Reiran* », 11 900 # 9 s. – Distribution de 14 quintaux [560 kg] de pain aux pauvres « *à cause de la calamité du tems* », 144 #. Prix de 24 pots d'anchois remis en présent à N. Vallon, ingénieur de la province, et N. Bérard, agent de la communauté à Aix, 60 # (f° 11-20). – Procès-verbal de clôture (f° 23). – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles pour : extraits d'actes d'obligations et d'adjudications, 76 # ; dîner et déjeuner donnés à N. Vallon, procureur du pays, aux consuls et aux « *députés* » chargés de la vérification des travaux de l'Argens, 24 #.

**CC 224. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier, 3 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 92 pièces, papier ; 1 cachet. 1760-1761. – Comptes trésoraires.**

Honoré Sieyès, trésorier

Recettes	68 214 #	5 s	6 d
Dépenses	66 691 #	1 s	8 d
Excédent	1 523 #	3 s	10 d

– Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Fermes communales, 16 388 # 2 s 3 d. – « *Taille* » des bestiaux, 1 033 # 6 s. – Vente de blé, 9 430 # 14 s 6 d. – Rescriptions, 17 964 # 9 s. – Reliquat de l'exercice précédent, 1 059 # 5 s 7 d. – Vente : de bois saisi à Guillaume Sauvaigne, adjudicataire des coupes, 1 109 # ; des raisins d'une vigne sur laquelle la communauté a été colloquée, 57 #. – Taille des biens et des usines, 9 517 # 4 s 9 d (f° 1-5v°) – Dépenses. Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 15 123 # 18 s 6 d. – Intérêts dus : à l'hôpital, 353 # 2 s ; aux Jésuites, 999 # 19 s 9 d ; aux Dominicains, 44 # ; à Joseph Castier, 67 # 10 s ; à Claude Audibert, 50 # ; à N. Maurine, prêtre, 30 # ; à Charles Taxil, notaire, 60 # ; à Claire et à Anne Lagostena, 100 # ; à Jean Martin, 50 # ; à Joseph Milaure, 150 # (f° 10v°-13). – Prix : d'une pierre sacrée pour l'autel de St François de Paule, 6 # (f° 17) ; de la poudre employée à saluer l'Intendant lors de son passage à Fréjus, 6 # 9 s 3 d. – Honoraires des experts chargés d'évaluer les biens d'Honoré Suffret, sur lesquels la commune veut se faire colloquer, 235 # (f° 20). – Frais : de la levée des lettres de contrainte, 20 # ; de procédure contre Guillaume Sauvaigne, adjudicataire d'une coupe de bois, 751 # ; de logement de troupes de 1749 à 1760, 11 822 # 17 s 6 d ; à l'occasion de la visite faite le long de la côte de Fréjus par le marquis de Fénelon, général des armées du Roi, 43 # (f° 15-34v°). – Procès-verbal de clôture (f° 38). – Pièces justificatives. – Procès-verbal de réception des réparations faites au collège. – Exploit de signification, à la requête des intendants de police, enjoignant aux consuls de justifier de l'emploi des amendes indûment perçues par eux, lesquelles, suivant délibérations du conseil général, doivent être employées en réparations. – État de réparation des billets d'étape. – Mandats, parcelles, quittances.

**CC 225. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.  
1761-1762. – Comptes trésoraires.**

N. Sieyès, trésorier.

– Pièces justificatives [*Manque le compte*]. – Parcelles, mandats, quittances. – Dépenses à l'occasion du passage du marquis de Fénelon, lieutenant général visitant la côte : # s d

« <i>Gigue de mouton</i> » et 2 lapereaux	3	10	
Pain blanc, 8 livres [3,2 kg]	1		
Vin vieux, 6 bouteilles	1	10	
Vin muscat, 2 id	2	10	
Liqueurs, 2 id	1	4	
Biscuits à la reine, 1 douzaine	1	4	
Sucre, 1 livre [4 hg]	1	4	
Oranges, 1 douzaine		12	
Artichauts, radis et pommes	1	16	
Fromage de gruyère, 2 livres [8 hg]		16	
Œufs et fourrage pour les chevaux à Agay	3		
Journée des chevaux et du valet de ville	3	12	
Journée des mariniers qui ont conduit le marquis et ses officiers d'Agay à Ste Maxime		15	
Dépenses « <i>de bouche</i> »		6	

– Port à Ste Maxime d'un paquet de la commune au maire député à l'assemblée des communautés en ladite ville, 18 #.

**CC 226. (Liasse.) – 8 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier, 4 cahiers in-8°, 38 feuillets, papier ; 509 pièces, papier.  
1762-1763. – Comptes trésoraires.**



Jean Joseph Anglès, trésorier.

Recettes	60 652 #	18 s	5 d
Dépenses	60 066 #	4 s	9 d
Excédent	586 #	13 s	8 d

Recettes. Fermes communales, 18 344 #. – Reste à payer sur l'exercice précédent, 340 #. – Taille des biens et des usines, 9 807 # 6 s 2 d. – Vente de terrain, 1 135 #. – « *Liquidation de la province* », 5 164 # 3 s 7 d. – Rescriptions, 5 017 # 16 s 3 d (f° 1v°-5v°). – Dépenses. – Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 19 770 # 7 s 4 d. – Gages des consuls, 153 # ; des auditeurs des comptes, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du greffier, 36 # ; des valets de ville, 120 # ; du préposé au piquet, 130 # ; du principal et des régents du collège, acompte, 125 # ; du préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 60 #. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Dotation de pauvres filles en vertu du legs, 184 # 16 s. – Intérêt à divers, 2 173 #. – Frais de traitement de Jean Brun à l'hospice des insensés à Aix, 186 # 5 s ; chauffage du corps de garde, 54 # ; curage des puits, 87 # ; étape, 4 168 # 5 s. – Réparations : à la porte de Meaux et aux boutiques de la boucherie et du piquet, 170 # ; au torrent de Valescure, 80 #. – Remboursement de créances, 4 252 # (f° 6v°-27v°). – Procès-verbal de clôture (f° 32). – Pièces justificatives. – Procès-verbal d'arpentage et d'estimation de terrains occupés par le nouveau lit de l'Argens ; – Extrait de libération communale. – État des indemnités dues aux propriétaires des terrains occupés par la rectification du lit de l'Argens : Marie-Élisabeth Villy, 152 # 17 s 3 d ; Marie Thérèse d'Espitalier, 150 # 2 s 9 d ; François-Antoine Denigris, 498 # 9 s 9 d ; Élisabeth Sénéquier, 125 # 17 s 3 d. – Honoraires : des 2 experts, 48 # 18 s 6 d ; du géomètre-arpenteur, 9 #. – Mandats, parcelles, quittances. – Billets de logement de troupes.

**CC 227. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 18 feuillets, papier ; 114 pièces, papier ; 2 cachets. 1763-1764. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Malaussan, trésorier.

Pièces justificatives. [*Manque le compte*]. – « *Chargement* ». Fermes communales : vin étranger, 1 900 # ; piquet, 569 # 6 s 8 d ; poisson frais, 600 # ; paneterie, 1 648 # 4 s 4 d. – Rescription, 7 726 #. – Taille des biens, 9 204 # 17 s 5 d. – Dépenses. – Mandats, parcelles, quittances. Frais de consultation à Aix, à l'occasion du procès intenté par [*François-Alexandre de Blacas, marquis*] d'Aups, 33 #. Honoraires de l'avocat qui a dressé le mémoire relatif au procès contre [Guillaume] Sauvaigne, 100 #. – Retinenda. – Billets de logement de troupes.

**CC 228. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 341 pièces, papier ; 4 cachets. 1764-1765. – Comptes trésoraires.**

Jean Panescorce, fils, trésorier

Recettes	39 193 #	6 s	1 d
Dépenses	38 585 #	16 s	3 d
Excédent	607 #	9 s	10 d

Recettes. Fermes communales, 15 653 # 10 s – Taille : des biens et des usines, 9 521 # 3 s 2 d ; des bestiaux, 766 # 13 s 4 d – Reliquat du compte précédent, 928 # 11 s. – Rescriptions, 833 # 3 s (f° 1v°-5). – Dépenses. – Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 19 128 # 4 s 6 d (f° 6v°-7) – Réparations : à la fontaine de l'Agachon, 30 # (f° 14) ; aux pavés, 640 # (f° 19) ; aux chaussées du Reyragnet, 392 # (f° 22v°) ; au mur de soutènement de la place du Paty,

45 # (f° 26). – Rentes en faveur des communes d'Escragnoles, Séranon et Châteauvieux pour missions, arrérages, 1 350 # (f° 15v° et 17v°). – Frais de procédure, 120 # ; « *abonnement des places de bouche et de fourrage* » à l'occasion du passage du régiment de Beaujolais, 656 # 10 s (f° 17-18) ; destructions des pies, 60 # (f° 20) ; transcription des cadastres, 100 # (f° 23v°). – Aumône aux Observantins « *en raison des services qu'ils rendent en cette ville* », 30 # (f° 26). – Indemnité à Guillaume Sauvaigne, adjudicataire de coupes de bois, 4 000 # (f° 28v°). – Procès-verbal de clôture (f° 29v°). – Pièces justificatives. – État du « *chargement* » et des sommes à payer. – Procès-verbal de recette du « *coupement* » du coin, pour élargissement de la rue, de la maison de messire Arnaud, chanoine et curé de Cuers ; prix des travaux, 130 #. – Ordonnance des procureurs du pays fixant à 300 # l'indemnité due audit Arnaud. – Requête à l'Intendant en autorisation de députer à Aix, pour suivre les procès en instance contre : 1/ [François-Alexandre de Blacas] marquis d'Aups et [Antoine de Brun-]Boades, relativement à la prohibition de la pêche dans les étangs de Villepey ; 2/ le syndic des créanciers des Jésuites, lequel réclame « *les immeubles qui doivent servir à l'entretien du collège* ». – Mandat, parcelles, quittances. Confection de la croix de la mission posée à la porte St Joseph et réparations à la croix de dessous la place du Paty :

	#	s	d
Arrachage et taille des pierres pour le calvaire « <i>à façon de tombeau</i> »	160		
Confection de la croix, « <i>mistères et clous</i> »	69	6	
Rayons fer blanc doré	12		
Fondations	4	10	
Ferrures, crampons et plomb	11	12	
Indemnité au propriétaire de la carrière de pierres	9		
Peinture de la croix et des « <i>armes</i> »	16		
2 pièces bois de chêne	38		
Transport du bois et des pierres	20		
Pierres non taillées	1	7	
Cire aux marguilliers du St Sacrement	1	10	
Journées de paysans, 13	13		
– Réparations à la croix de dessous le Paty :			
Arrachage à Trans de tuf pour le calvaire	6		
Transport	7	10	
Journées de maçon, 3	4	10	
id de manœuvre, 2	1		
Transport de la chaux, du sable et des pierres	2	10	
Chaux, sable et pierres	12		
– Billets de logement de troupes.			

**CC 229. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 16 feuillets, papier ; 2 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 143 pièces, papier ; 10 cachets. 1765-1766. – Comptes trésoraires.**

François-Dominique Rolland, trésorier.

Pièces justificatives [Manque le compte]. – État « *du chargement* ». Reliquat de l'exercice précédent, 600 #. Taille des fours : du Grand Portail, 21 # 12 s ; de la rue de la Boucherie, 18 # ; du Bourguet, 12 # ; des deux Portes, 19 # 16 s ; de la rue des Jésuites, 15 #. Remboursement par la province pour frais de logement et de nourriture des troupes, 2 850 # 19 s. – Dépenses. – Mandats, parcelles, quittances pour : imposition de la province, « *quartier d'août* », 11 434 # 12 s 3 d ; indemnité de terrain à N. De la Cépède, au quartier de Ste Croix, pour rectification au chemin de l'Estrel, 197 # 6 s 8 d ; honoraires de N. Darluc, docteur en médecine, pour les « *peines et soins qui c'est donné en cette ville à la visite des malades* » du

CC 229 – CC 230

26 mars au 6 avril (1765), 144 # ; deux surtout aux valets de ville, 44 # 16 s ; solde de la finance de l'office de procureur du Roi, 2 160 # ; dépens adjugés à François-Alexandre de Blacas, sieur d'Aups, et à Antoine de Brun-Boades, doyen du Parlement de Provence, dans le procès relatif au droit de pêche à Villepey, 1 604# 12s.

**CC 230. (Liasse.) – 8 cahiers in-4°, 78 feuillets, papier ; 300 pièces, papier ; 14 cachets 1766-1767. – comptes trésoraires.**

Barthélemy Malaussan, trésorier.

Recettes	37 459 #	6 s	9 d
Dépenses	36 222 #	7 s	3 d
Excédent	1 236 #	19 s	6 d

Recettes. Taille : des moulins, 250 # 16 s 7 d ; des biens, 8 166 # 13 s 4 d (f° 2). – Dépenses. Fondations pour : doter de pauvres filles, 160 # 16 s ; distribuer du drap aux pauvres, 150 # ; – Remboursement au chapitre de la cathédrale du droit de mouture du blé distribué aux pauvres, 60 # 15 s (f° 8, 9, 9v°). – Entretien : des milices gardes côtes, 266 # 11 s 3 d ; d'un enfant trouvé, 11 # 1 s 3 d (f° 12-12v°). – Construction de l'Hôtel de ville, 2 400 # 2 s (f° 23). – Procès-verbal de clôture (f° 30). – Pièces justificatives. – Etat du « *chargement* » et des sommes à payer. – Mandats, parcelles, quittances. Frais de voyage et autres des 3 députés allant à Aix à la remonte d'[Emmanuel-François de Bausset-Roquefort] promu à l'Evêché de

Fréjus : en	#	s	d
[manque la colonne des deniers]			
Dîner à Vidauban	4	10	
Etrences aux gens de service		6	
Dîner du valet de ville		15	
Souper au Luc	5	5	
Etrences		6	
Souper du valet de ville	1		
Lendemain, dîner à Brignoles	4	10	
Etrences		6	
Valet de ville		15	
Souper à St Maximin	5	5	
Etrences		6	
Valet de ville	1		
Surlendemain, dîner à la Grande pugère	4	10	
Etrences		6	
Valet de ville		15	
Location de 2 voitures de « <i>rencontre</i> »	39		
Etrences aux voituriers	1	16	
Location de 3 chaises à porteurs pour la visite à l'Evêque et ses proches parents	9		
Repas des 3 jours de séjour à Aix, ceux du valet de ville compris	33		
Etrences	1	16	
Perruquier	4	16	
Départ. Dîner à St Maximin	4	10	
Etrences		6	
Valet de ville		15	
Souper à Brignole	5	5	
Etrences		6	
Valet de ville	1		

**CC 230 – CC 231 – CC 232**

Lendemain. Dîner à Vidauban	4	10	
Etrennes et valet de ville	1	1	
Location de 2 voitures à Aix pour le retour	49	10	
Etrennes	1	10	
– Emplettes : en	#	s	d
38 livres moins 2 onces de confitures, à 19 s. la livre [4 Hgr], boîtes comprises	37	8	
9 pans et demi de ruban violet gros grain large, à 4 s. le pan [0,25 m] et pour 6 gros 3/4 frange et grelots d'or à 11 # l'once [25 gr], ensemble	11	4	
50 livres de bougies [20 Kgs] caisse comprise	95	10	
– Dépenses faites « <i>aux jardins du bureau du collègue</i> » : en	#	s	d
Défoncement et semailles, 3 journées d'homme	3		
30 charges de fumier, port compris	6		
Oignons, « <i>autrement dit sebolat</i> »	1	10	
Enlèvement des herbes et étendage du fumier, 4 journées de femme	1	4	
2 picotins [4 lit.] de « <i>plus belles fèves</i> »		12	
1 picotin [2 lit.] dits de Paris		8	
Ail		3	
Échalottes		3	
Epinars		2	
Salades menues et autres dites de Batavia		2	
Emondage des arbres, rosiers, etc, 1 journée		1	
– Timbre du livre terrier, 1 026 feuillets à 4 s, 205 # 4 s – Billets de réquisition de bêtes de somme et de charrettes pour le transport des soldats malades et bagages des troupes. – Circulaire de l'Intendant touchant la revue des milices garde côtes de la province à Grasse le 7 mai 1766.			

**CC 231. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 43 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier ; 110 pièces, papier ; 5 cachets. 1767-1768. – Comptes trésoraires.**

Antoine Rolland, négociant, trésorier.

Recettes	35 668 #	12 s	10 d
Dépenses	35 598 #	10 s	10 d
Excédent	70 #	2 s	

Recettes. Reliquat du compte précédent, 1 400 # (f° 1) ; – vente : d'un baril de poudre restant de celle achetée lors de l'arrivée de l'évêque, 82 # 16 s (f° 2) ; – d'une maison à la porte St François, 108 # (f° 3). – Dépenses. Impositions communales, 15 858 # 7 s 10 d (f° 4). – Pension féodale, 1 208 #. Gages des régents du collège, 1 000 # (f° 5v°-8). – Procès verbal de clôture (f° 18). – Pièces justificatives. – Casarnet. – Mandats, parcelles, quittances. Réparations au collège, 33 # 6 s 6 d ; – curage de la Vieille garonne, 120 # 13 s ; – prix de la glacière, 50 # ; gages de l'agent de la communauté à Aix, 96 # 14 s – Billets de réquisition des bêtes de somme pour le transport des soldats malades et des bagages.

**CC 232. (Liasse.) – 8 cahiers in-4° 79 feuillets, papier ; 516 pièces, papier ; 10 cachets. 1768-1769. Comptes trésoraires.**

Jean Panescorse, trésorier.

Recettes	32 947#	6s	6d
----------	---------	----	----

## CC 232 – CC 233

Dépenses	32 353 #	18 s	8 d
Excédent	593 #	7 s	10 d

Recettes. Fermes communales, 11 833 # 8 s – Préceptoriale, 60 #. – Taille : du bétail, 866 # 13 s 4 d ; des biens et des usines, 15 678 # 10 s 6 d (f° 1-5v°). – Dommages intérêts accordés à la commune par arrêt du Parlement contre les consuls de Draguignan pour port illégal du chaperon dans la commune de Fréjus, 196 # 3 s (f° 5). – Dépenses. Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 21 527 # 16 s – Gages : consuls, 102 # ; auditeurs des comptes, 90 # ; trésorier, 130 # ; greffier, 36 # ; valets de ville, 120 # ; préposé au piquet, 130 # ; préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 60 # ; principal et régents du collège, 1 086 # ; greffier du bureau du collège, 24 # ; – Dotation de pauvres filles en vertu de legs, 160 # 16 s – Armoire pour les archives, 300 #. – « *Dédommagement* » au propriétaire des moulins à farine, sur le droit de mouture du blé que les chanoines font distribuer aux pauvres, 60 #. – Rentes en faveur des communes de Séranon, Escragnoles et Châteaueux pour missions, 50 #. – Location du logement, de l'écurie et du grenier à foin de la maréchaussée, 75 #. – Supplément de travaux au nouvel Hôtel de ville, 611 # 10 s – Nourriture des étrangers enchérisseurs aux coupes de 10 000 pins, 853 # 6 s – Contrôle, insinuations, etc. de l'acte d'acquisition des glaciers Richelme et de Vauplane, 182 # 3 s – Réparations, à la glacière, 50 # ; à la fontaine de l'Agachon, 49 # 12 s ; au collège, 328 # 7 s 3 d – Aumône à « *deux princes de la Palestine dans l'indigence qui ont passé et séjourné en cette ville* », 19 #. – Honoraires : d'Etienne Chenu, fontainier à Aix, pour la recherche des eaux destinées à une fontaine, 48 # ; de N. Gagnard, géomètre au Puget, pour le plan figuratif des coupes de bois, 81 # ; du député à l'assemblée de la viguerie, 38 # (f° 6v°-28). – Procès verbal de clôture (f° 30v°). – Pièces justificatives. – « *Etat des redevables de la taille des biens* » comprenant 246 articles et s'élevant à 948 # 2 s 1 d – Procès verbal de réception des travaux faits à la glacière. – Billets : de réquisition de bêtes de somme pour transport de bagages et de soldats malades ; de logement.

**CC 233. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier ; 352 pièces, papiers ; 5 cachets. 1769-1770. – Comptes trésoraires.**

Joseph Carle, trésorier.

Recettes	42 446 #	7 s	4 d
Dépenses	40 813 #	18 s	
Excédents	1 632 #	9 s	4 d

Recettes. – Fermes communales : piquet, 8 094 # ; paneterie, 2 933 # 6 s 8 d ; poisson frais et salé, 333 # 6 s 8 d ; pourceau frais et salé, 350 # ; « *grand escandail* », 246 # 13 s 4 d ; « *relargage* » du bétail, 866 # 13 s 4 d. – Vente de coupes de bois, 4 800 # ; – Taille des usines : moulins, 418 # ; four : de N. Chauvel, de Grimaud ; de Mme de [Borrelly] Seillans-St Julien ; de Jean Martin ; de N. Valentin ; Honoré Sièyes, 175 # ; des biens 15 768 # 9 s 6 d – Emprunt, 3 000 #. – Vente à l'évêque des matériaux provenant de la démolition de 2 maisons au Grand portail, 1 800 # (f° 1-4v°). Dépenses. Impositions du Roi, du pays et de la viguerie, 20 839 # 4 s 4 d (f° 5-5v°). Construction de l'Hôtel de ville, 3 794 # 16 s 6 d (f° 11-11v°). – Prix : du pain distribué aux pauvres, 110 # 4 s 9 d ; de cierges pour la neuvaine en l'honneur de St François de Paule, 43 # 11 s 3 d ; de 4 chevalets pour la boucherie ; de terrain pour le chemin d'Agay et celui de l'Esterel, 430 # 17 s 6 d ; des maisons Panisse et Lagosténa au Grand portail, abattues pour l'agrandissement de la rue, 4 300 # (f° 11v°-21). – Procès-verbal de clôture (f° 21v°). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. Contingent dans la dépense des milices garde côtes, 199 # 17 s 6 d – Lettre de voiture délivrée par le garde magasin des subsistances à Marseille, pour le transport à St Florent, Corse, de 32 bœufs et

**CC 233 – CC 234 – CC 235**

fouillage nécessaire ; nolissement à 20 # par bœuf, 640 #. – « *Rolle* » de la dépense faite à Draguignan par la députation de Fréjus à N. de Rochechouard, commandant de la province :

	#	s	d
en			
140 livres [56 kg] de foin	7		
4 panaux [64 lit.] d'avoine	8		
Déjeuner des domestiques	2		
Deux dîners et 1 souper	12		
[Dîner] des [députés]	9		
Etrences au valet d'écurie « <i>et à la servante</i> »	2		
Perruquier pour les valets de ville	1	12	
Location de 4 chevaux pour 2 jours	8		
Modèle de délibération pour l'imposition lors de la session de mai. – Billets de logement de troupes.			

161

**CC 234. (Liasse.) 7 cahiers in-4°, 72 feuillets, papier ; 52 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.**

**1770-1771. – Comptes trésoraires.**

Joseph Baresté, trésorier.

Recettes	40 986#	0s	5d
Dépenses	38 178#	3s	0d
Excédents	2 807#	17s	5d

Recettes. Pension « *sur les états du Roy* » 19 # 11 s – Coupes de bois, 4 800 #. – Contribution du chapitre de la cathédrale suivant délibération du 31 décembre 1770, 2 400 # (f° 2v°-5).

Dépenses. Dotation de pauvre filles en vertu de legs, 209 # 6 s – Intérêt à divers, 970 # 2 s – salaire du « *coupadour* » à la boucherie, 37 #. – Frais de pension de 2 détenus à l'hospice des insensés à Aix, 437 # 10 s (f° 8-18v°). – Acompte à [François-Alexandre] de Blacas, [marquis d'Aups, pour indemnités de la privation de la pêche dans l'étang de Villepey], 800 # (f° 25).

Procès-verbal de clôture (f° 25). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Dépenses faites par « *le patron Raphaël Espitalier ... à l'occasion de la commission dont le conseil ... l'a chargé pour croiser avec son bateau armé de cinq personnes luy compris depuis la pointe de Lassemble jusques sur le cap Roux pour surveiller ... un vaisseau hollandais attaqué de la peste* » :

Savoir en	#	s.	d.
60 livres de pain [24 Kg]	7	5	
27 pots 1/2 [34,375 litre] de vin	3	8	9
1 « <i>mesure</i> » d'huile		7	
1 livre [400 g] de sel		3	6
1 fromage		5	
Oignons		5	
Port à St Raphaël		5	
16 journées de matelots	24		
4 idem du patron	12		
4 idem du bateau	6		

**CC 235. (Liasse.) – 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier ; 287 pièces, papier ; 12 cachets. 1771-1772. Comptes trésoraires.**

Louis-Emmanuel Lambert, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. Honoraires : d'Honoré Laurans, docteur en médecine, député à l'assemblée de la viguerie, 18 # 8 s, de Joseph Anglès, Antoine Rolland, notaires et N. Maurine pour extraits : du testaments de Charles Taxil, chanoine à Fréjus ; de celui de l'évêque de Castellane et fourniture d'un mémoire, « *pièces qui seront envoyées au ministre au sujet du projet de transfert du grand séminaire ... à Draguignan* » 27 # 17 s – Ordre du lieutenant général des armées enjoignant aux consuls de fournir le logement à 4 compagnies du bataillon Garde cotes d'Antibes. – Certificat du logement fourni, délivré par N. Lesterel, aide major. – Circulaire de l'Intendant : annonçant que la commune est comprise dans la répartition de la dépense des milices garde côtes pour 153 # 15 s ; ordonnant de préparer l'étape pour : 30 canonniers invalides, venant de Cogolin ; 25 invalides venant de Draguignan (22 avril) ; un bataillon du régiment d'infanterie du royal Corse, venant de Cannes (22 mai), 30 hommes de la compagnie des invalides, venant du même lieu (27 id.). –Billets de logement de troupes.

**CC 236. (Liasse) – 109 pièces, papier ; 9 cachets.  
1772-1773. – Comptes trésoraires.**

Jean-François Suffret, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte] – Mandats, quittances, parcelles. Transport de soldats malades ; par soldat à Draguignan ou à cannes, 2 # ; au Muy, 1 #. – Journées de 2 hommes employés « *à suivre Mrs les ingénieurs pour le dessèchement de notre étang* », 10 jours, 12 #.

**CC 237. (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 85 pièces, papier ; 5 cachets.  
1773-1774. – Comptes trésoraires.**

Honoré Suffret, trésorier.

Recettes	37 087 #	8 s	11 d
Dépenses	36 123 #	11 s	6 d
Excédent	963 #	17 s	5 d

Recettes. Reliquat de l'exercice précédent : 4 427 # 12 s 9 d – Fermes communales, 15 320 # 14 s. – Taille des biens, 16 320 # 10 s – Rentes sur la province, 214 # (f° 1-4). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; des auditeurs, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du greffier 36 # ; d'un valet de ville, 60 # ; du préposé à la boutique du piquet, 130 # ; des régents du collège, 1 312 # (f° 5-10) – Deniers du Roi et du pays, 21 451 # 19 s – Frais : de procédure contre les supérieurs du séminaire, 139 # 5 s ; des funérailles de N. de Châteauneuf, 3 consuls, 93 # 18 s ; de chauffage de l'Hôtel de ville et du bureau de police, 24 # ; de la collation du « *nouvel état* », 40 # (f° 11v°-24). – Procès-verbal de clôture (f° 26). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Messe en mémoire de [Martin] du Bellay, évêque de Fréjus, 16 # ; honoraires à Antoine Rolland, Louis Gaston et au secrétaire pour l'inventaire des archives, 150 #.

**CC 238. (Liasse) – 8 cahiers in-4°, 60 feuillets, papier ; 2 cahiers in-8°, 8 feuillets, papier,  
356 pièces, papier (6 imprimés) ; 8 cachets.  
1774-1775. – Comptes trésoraires.**

Jean Panescorce, trésorier.

Recettes	38 249 #	10 s	9 d
----------	----------	------	-----

Dépenses	37 484 #	18 s	1 d
Excédent	764 #	12 s	8 d
Recettes. Taille : des biens, 12 305 # 4 s 5 d ; des moulins, 334 # 8 s 9 d ; des fours particuliers, 114 # 5 s (f° 5). – Dépenses, Gages : du garde terres, 100 # ; du maître d'écriture, 300 # (f° 14-15). – Réparations aux balances, 6 # (f° 12). – Frais : de la réception de l'archevêque d'Aix, 38 # ; du service funèbre de l'évêque [Martin] du Bellay, 20 #. – Prix : de 11 boîtes de bronze, 236 # ; de cordons de soie pour le dais, avec anneaux dorés, 78 # ; d'un cadre doré pour le portrait du susdit évêque, 60 # ; d'habillements pour les valets de ville, 68 # 7 s 6 d (f° 18, 19, 20). – Honoraires : de N Bon, lieutenant de la felouque des fermes, pour le plan du canal de communication avec la mer, 96 # ; du trompette de Lorgues pour les leçons et la pension données à Joseph Jean, valet de ville de Fréjus, 102 # (f° 21, 22v°). – Gages : du fontainier Chabaud : pour la recherche des eaux, 36 # ; de l'agent de la communauté à Aix, 122 # 12 s (f° 23, 24). – Procès-verbal de clôture (f° 28). – Pièces justificatives. Mandats, parcelles. Quittance délivrée par le receveur des droits de contrôle de Roquebrune pour « <i>la fixation des dommages-intérêts liquidés en faveur d'[Antoine de Brun-] Boades au sujet de la non-jouissance de la pêche</i> » à l'étang de Villepey, 206 # 2 d – Frais pour le service funèbre de Louis XV, « <i>le Bien-aimé</i> » : en			
		#	s d
« <i>Cataphalque</i> »		45	
Journées de cheval, 2, pour aller à Draguignan « <i>prendre les choses nécessaires</i> »		3	
Frais de nourriture à Draguignan		4	8
13 mains de papier « <i>qui a été noirci pour poser sur le pilier de l'église et sur le cataphalque</i> »		3	11 6
4 mains de papier « <i>doré et argenté pour orner le cataphalque</i> »		19	4
« <i>Pour d'aiguette</i> » [Aigrette ?]			12
2 journées de cheval pour voyage à Grasse		3	
Nourriture		4	8
24 « <i>échaudels servants d'armeaux</i> »			12
Amidon 1 livre [400 g]		1	
2 cartons			11
1 pan [0,25 m] « <i>florence du cordon bleu et six deniers de soie pour le faire</i> »			18
Dais, cercle en fer du baldaquin		2	5
Papier doré		4	19
8 statues en cartons « <i>dont quatre représentaient les quatre vertus cardinales et les autres ... quatre pleureurs ... pour l'ornement du cataphalque</i> »		104	
Cartons desdites figures		6	16
Port de Draguignan à Fréjus		3	
5 grandes armoiries dorées, 2 dessus de portes et trophées		39	
5 douzaines et demi d'armoiries ordinaires		66	
« <i>Petites</i> » fournitures, fer et clous,		10	6
Clous, pointes et papier « <i>qui manquoit</i> »		13	16
Etoffe noire pour doubler le dais		13	7
Ouvrage en fer pour le catafalque		6	
« <i>A Laugier, maçon, pour avoir [fait] les pates de lion du tombeau</i> »		3	
Garçon qui a gardé le catafalque, 2 jours		18	
Couture du dais et du catafalque		1	10
Travaux de décoration du catafalque, 3 hommes pour 5 jours et 3 nuits		30	
Indemnité au marchand pour les étoffes noires			
prêtées pour tapisser le chœur de l'église		10	
Papier et épingles		1	4
Corde soutenant le baldaquin			18
Aux chanoines du chapitre « <i>pour abonnement</i> »		48	



Aux mêmes pour leur présence	16
Musique	43
Sonnerie	18
Etrene aux cavaliers de la maréchaussée	16
Cierges, 83 livres [32,2 kg]	177
Distribution aux pauvres, assistant au service	141
Honoraires du directeur de la cérémonie	96
– Fourniture faite par Roux et Sube, libraires à Marseille : Histoire de France par Velly, 24 volumes	72
Observations sur l'histoire de France, 2 volumes	6
Ouvrages remis en présent à N. Coulomp, prêtre bénéficiaire, en reconnaissance de l'oraison funèbre « <i>qu'il prêcha à l'occasion du service du Roy</i> ». –	
– Extrait de l'arrêt du conseil d'État exemptant du droit de formule et de contrôle les contraintes et les premiers commandements pour tailles, capitation et autres impositions. –	
Billets de logements de troupes.	

**CC 239. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 40 feuillets, papier ; 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier ; 35 pièces, papier.  
1775-1776. – Comptes trésoraires.**

François Peroncelly, trésorier.

Recettes	36 405 #	3 s	3 d.
Dépenses	36 659 #	3 s	6 d.
Déficit	254 #	0 s	3 d.

– Recettes. Fermes communales, 14 683 # 2 s 4 s – Taille : des bestiaux, 1 183 # 6 s 8 d, des biens et des usines, 13 058 # 5 s 1 d – Reliquat du compte précédent 764 # 12 s (f° 1-4). – Dépenses. Reliure des registres des délibérations communales, 36 # (f° 18). – Collation des élections consulaires, 39 # 13 s 6 d (f° 22). – Poudre « *employée à tirer les chiens enragés* » 50 # 16 s 6 d – Honoraires : des députés « *auprès de la Cour du Parlement* » 300 # 16 s 6 d ; à Antoine Laurens et à Honoré Suffret pour le mémoire devant servir au nouvel affouagement, 160 # ; à N. Maurine, viguier à Fréjus pour mémoires au sujet des régales, 70 # 3 s 6 d – Indemnité accordée à l'évêque, à titre de « *dommages intérêts qui luy compètent des étangs de Villepay, en qualité de copropriétaire d'iceux, relativement à liquidation faite par ... [les] experts* » chargés, par délibération du conseil général du 19 février 1775, de « *procéder à laditte liquidation* », [à cause de la prohibition, par le conseil d'État, de la pêche dans ledit étang], 2 628 # 4 s 3 d (f° 15-20v°). – Procès-verbal de clôture (f° 23v°). – Pièces justificatives. – Mémoire sur la « *situation de la ville et terroir de Fréjus* » pour servir à l'affouagement, « *Fréjus est batti sur une éminence ... faisant face au midi, sujet au vent qui souffle de cette partie, lequel emporte sur lui les mauvaises vapeurs d'un étang immense qu'il a au pied de ses murailles dont l'eau croupissant influe ... à la salubrité de l'air* ». ; – La ville comprend environ 400 maisons « *dont une grande partie est de maisonnettes, il y a un grand vuide dans son enceinte occasionné par ... des cazals et cloaques d'environ cent cinquante* » ; 1 900 habitants, « *parmi lesquels sont compris cinq cent chefs de famille dont à peine 8 sont personnes qualifiées* ». – Bastides, environ 10 habitées, comprenant 140 habitants « *touts pauvres gens* ». – Fabriques : 8 poteries ayant chacune 1 manœuvre ; 1 chapelier ; 5 tisseurs à toile sans garçons ni apprentis. – Bestiaux : 150 bêtes de transport et 2 « *arats* » pour fouler les grains ; 100 bœufs ou vaches servant au labour ; 70 trenteniers de bêtes à laine, dont 30 aux habitants du lieu, les autres à des étrangers « *qui viennent annuellement à la Noël et se retirent au commencement de ... mai* ». – Étendue du territoire : 1 lieue et demie [6 km] de long, du levant au couchant sur 1 lieue de large ; limites : au levant, St Raphaël et l'Esterel ;

au couchant, le Puget et Roquebrune ; au midi, la mer ; au nord, Bagnols. « *Il faut noter qu'à peine la cinquième partie de ce terroir est cultivé faute d'habitants, et du terrain ingrat consistant en étangs, sable et rochers, et encore cette cinquième partie est possédée noblement en quart et de la meilleure qualité par le seigneur évêque et le chapitre, et est sujette annuellement aux inondations* » de l'Argens, du Reyran et autres ruisseaux. – Valeur des terres : terre labourable de première qualité, 300 # la charge [160 lit. en semence], valeur vénale de la livre cadastrale composée de 1 000 # d'après les actes de vente depuis 10 ans, 3 400 #. Ventes : vigne en « *fillagne* » allivrée 99 # 10 s, 208 # (1765) ; « *bastidou, terre, vigne, coulets, et arbres fruitiers* », allivrés 546 # 15 s, 900 # (1766) ; propriété : en « *terre, vigne, arbres fruitiers et sauvages, colet et bâtiment* », allivrée 546 #, 1 200 # ; « *consistant en bastide, jardin arrosable, fontaine, terres labourables, vigne, arbres fruitiers et sauvages auprès de la ville, et de convenance* », allivrée 1 407 #, 6 000 # (1767) ... – Dîme des grains ; 16 charges [25,60 hl] au chapitre lequel en remet 7 charges à l'évêque « *pour sa portion de vingt-quatre charges* ». – Produit de la dîme ; moyenne des dix dernières années, 190 charges à réduire à 30 pour mauvais grain et terre ; – Méteil, 9 charges 1 panal [14,56 hl] ; « *paumoule* » [orge sans barbe] et autre orge, 3 charges ; restant aux habitants 3000 charges de grains bruts insuffisantes pour la population. – Dîme des raisins, à raison d'une charge [60 lit] sur 11 ; produit moyen, 600 charges ; la charge étant de 2 coupes, la coupe de 24 pts « *et le pot [1,25 lit] pesant environ 3 livres [1,20 kg]* ». « *Il est à observer que dans les meilleures récoltes, le vin a à peine suffi pour les habitants, puisqu'il n'en est jamais sorti de Fréjus ni en nature ni en eau-de-vie ; et que par contraire dans les médiocres récoltes on a toujours eu besoin d'avoir recours aux vins étrangers.* » – Cadastre fait en 1727 ; allivrement : « *ce terroir est composé de trois cent vingt livres cadastrales y compris le sol des maisons* » ; livre cadastrale, 1 000 # se vendent communément 3 400 #. – Domaines aliénés : moulins à farine, moulins à huile et fours. – Mouture et fournage : 4 moulins à farine, « *auxquels les habitants sont obligés d'aller moudre leurs grains moyennant le droit de quinze, un qu'ils donnent au fermier* » ; un moulin à huile « *qui ne travaille que pendant deux mois de deux en deux ans pour détriter les olives du creux et celles des villages voisins* », moyennant le droit de vingt, un et quatre sols par moutte composée de quinze panaux [240 lit] ; – fours banaux « *moyennant le droit de quarante, un* ». Charges communales : 26 500 # dont 21 450 à la viguerie, le reste pour les gages des « *officiers de la ville, senses et intérêts* » ; dépenses extraordinaires, 4 000 # environ par an ; « *de sorte que cette communauté se trouve si à l'étroit qu'elle n'est pas à même de faire réparer la rue de la grande route, ni de faire réparer les murailles et portes de la ville qui sont dans un triste état* ». – Fermes et impositions de la ville : piquet, boulangerie et paneterie, « *relargage* », taille du bétail, eau-de-vie, poisson frais, pourceau frais et salé, grande « *escandail* », 13 600 # ; taille des biens, droit d'exaction à raison de 50 # par livre cadastrale, 15 300 #. – Domaines communaux : terres gastes d'environ 2 lieues [8 km] de circuit, ne produisant que « *des brugailles [bruyères], d'arbousiers entrecoupés par de bois de pins qui sont incendiés par quartier tous les ans, encore le seigneur évêque en possède la quatrième portion* ». « *Pauvreté et misère* » accablantes. – Mandats, parcelles, quittances. Indemnité à Jean Pascal pour une maison rue du Grand portail, démolie pour l'élargissement de la rue, 900#. – Réjouissances à l'occasion du sacre du Roi :

	#	s	d
Flambeaux	59	14	6
Feu de joie	24		
Pavillons	30		
Poudre	23	2s	
Instruments	6		

**CC 240. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 36 feuillets, papier ; 5 cahiers in-8°, 24 feuillets, papier ; 200 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 2 cachets. 1776-1777. – Comptes trésoraires.**

Félix Martin, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Extraits de délibérations communales votant des remerciements à [Emmanuel-François de Beausset-Roquefort], évêque de Fréjus, qui ayant « *présidé à l'assemblée particulière des États pour l'affouagement des communautés plaignantes* » à fait obtenir à Fréjus un soulagement de deux feux, et déclarant qu'en considération de cette faveur on ferait « *tirer une copie de son portrait pour le placer dans la salle de l'hôtel de ville* » ; – Placet à l'Intendant en autorisation. – « *Chargement* » remis au trésorier pour l'entrée du vin étranger ; il exigera de Joseph Reboul, charretier à Rougiers, pour 88 charges, à 50 sols par charges [60 lit.], 27 # 10 s ; Joseph Rouse, aubergiste du Chapeau rouge à Fréjus, 8 # 10 s ; Joseph Poucel, charretier à idem, 3 # 15 s ; Joseph Gautier, négociant au Luc, 12 # 10 s ; François-Antoine Bertrand, négociant à Fréjus, pour 130 charges [78 hl], 325 # ; Honoré Gandoufle, boulanger au même lieu, 180 # . – Quittances des receveurs de la viguerie « *pour le quartier de février* », 4 894 # 4 s 10 d – « *État* » de la dépense faite par Félix Issouard, boulanger, « *pour pétrir pour les pauvres* », en # s d

<i>le pain d'une bonne qualité</i> »			6
« <i>Petits qui ont servis à ce crible</i> »			5
Port de 2 charges 2 panaux [3,52 hl] de blé et de seigle, cueillette de la farine			16
Droit du piquet	4		7
Prix d'une charge [160 lit] de blé		29	
Pétrissage « <i>et autres impenses</i> »		5	
Sel, 3 livres [1,2 kg]			12
– Mandats. Gages trimestriels de 2 garde bois, 25 # ; honoraires des 2 experts chargés par le lieutenant de juge de vérifier les maisons menaçant ruine, 5 jours, 50 # ; réparations au pont de Valescure, acompte, 200 # ; indemnité à N. Deidier de Pierrefeu, chanoine de la cathédrale pour « <i>la partie de la maison canoniale qu'il a cédé ... pour ... l'élargissement de la rue qui traverse le long de ladite maison et descend à la place de l'Évêché</i> », 600 #. – Frais de l'arrêt autorisant l'imposition d'un capage, en		#	s d
Déposition au parquet, recharge et papier	4	19	6
Requête en homologation	4	19	6
Parchemin de l'extrait de l'arrêt	6	7	
Minute de l'arrêt et papier	12	2	6
Expédition au commis du greffe	1	12	
Droit de recouvrement des pièces		10	
Assurance audit recouvrement		8	
Droit des huissiers	1	10	
Epices	3	7	6
3 sols par livre		10	6
8 sols par livre		4	
Conclusions	1		
Droit de greffe	7	7	
Attache et queue		2	
Sceau et droits	45	9	
Expéditions aux clercs	1		

– Achat d'un grand « *escandail* » [romaine] à l'usage du peseur public, 12 #. – Frais d'une consultation de N. Siméon et N. Barlet, avocats à Aix, 22 #. – Gages de N. Chaix, prêtre, principal du collège, 1 trimestre, 175 #. – Port d'Aix à Fréjus du portrait encadré de l'évêque,

5 #. – Honoraires : à N. Arnulphi, peintre, pour la copie, 120 # ; à N. Valentin, sculpteur et doreur, pour le cadre, 85 # 4 s ; de Jean-Louis Augier, architecte, pour le tir des boîtes à l'occasion du passage de la duchesse de Chartres, 3 #. – Requête à la Cour des comptes en autorisation de poursuivre les redevables des tailles en retard ; ordonnance conforme. – Certificats des experts commis à la vérification des travaux de construction du nouvel Hôtel de ville constatant « *que l'ouvrage est ... poussé au-delà de son tiers* ». Mandat à l'adjudicataire des travaux, 2 400 #. – Circulaire des procureurs du pays enjoignant aux communes où se trouvent « *certaines biens autrefois aliénés par les communautés, pour cause de département de leurs dettes ...* » d'en envoyer l'état pour être soumis à la prochaine assemblée générale. – Correspondance : des recteurs de l'hôpital des insensés à Aix, demandant le versement de la contribution due par la commune et annonçant le décès d'un pensionnaire natif de Fréjus ; de N. Bérard, agent de la communauté à Aix, annonçant qu'il a traité à 600 # le prix du feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la réception d'Emmanuel-François de Beausset-Roquefort, évêque, à son retour à Fréjus.

**CC 241. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 12 feuillets, papier ; 7 pièces, papier.  
1777-1778. – Comptes trésoraires.**

Joseph Baresté, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. Acompte des impositions du Roi et du pays ; 13 609 # 2 s – Frais à l'occasion du passage du comte de Floride Blanche, ministre des affaires étrangères du roi d'Espagne, en # s d  
Porteur envoyé à Antibes pour s'informer de l'arrivée du ministre 6  
Autre envoyé à Aix pour avoir les instructions de l'Intendant  
au sujet des honneurs à rendre 15  
Autre venu d'Antibes pour informer de l'arrivée 8  
Bougies données en présent, 40 livres [16 kg] ; caisse comprise 81  
Poudre pour le tir des boîtes, « *la recharge ... et les deux tirassées* » 27 18  
Cocardes aux fifres et tambours 11 10  
– Curage des 9 « *puits publics* », acompte, 33#. – Frais pour recherche de sources « *et pour les ramasser* », en # s d  
Location de 6 chevaux pour le transport de « *Mrs les députés* » 9  
Journées des 11 ouvriers pour découvrir la source des Baumettes 19 16  
Journées desdits ouvriers « *pour ramasser les eaux de ladite source en ouvrant une tranchée* » 19 16  
Journées des 4 mulets ayant servi aux ouvriers 4  
Raccommodage des outils par le maréchal 1 4  
Nourriture des chevaux 4 10  
Honoraires d'Honoré Ardisson, « *entrepreneur des chemins* »  
directeur des susdits travaux 9  
– Rôle d'un capage, comprenant 67 articles.

**CC 242. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 24 feuillets, papier ; 64 pièces, papier ; 2 cachets.  
1778-1779. – Comptes trésoraires.**

Honoré Suffret, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. Location de logement de la brigade de la maréchaussée, 220 # ; neuvaine en l'honneur de St François de Paule, 9 # ; transcription des « *remontrances faites à Mrs les procureurs du pays au sujet de*

*l'emplacement du nouveau chemin de cette ville au Puget* », 9 # ; expédition des lettres patentes relatives à l'établissement d'un marché à Fréjus, 285 # 18 s ; frais de voyage de Nicolas Bravet, 3ème consul et de Pierre-Jean-Marius Maunier, commissaire des classes à Fréjus, députés pour se « *porter aux vigueries de Draguignan, Lorgues, Aups, Barjols, et dans les autres communes, aux fins de leur demander si elles veulent prendre part au canal de navigation que la province est à la veille d'accorder à cette ville pour la [re]construction de l'ancien port* », en

	#	s	d
18 journées de chevaux	27		
18 dîners	32	8	
16 soupers	32		
16 couchers de chevaux	24		
18 dîners de chevaux	18		
Etrennes aux domestiques à raison de 12 sols par soirée et de 10 sols par matinée	9	6	
Avoine	1	10	

– Location d'un logement pour le maître d'arithmétique du collège, 60 #. – Collation à l'occasion des élections, 36 #. – Avis aux procureurs du pays enjoignant aux consuls d'apposer l'affiche annonçant que les « *enchères du prix-fait du pont de Trans sur [la N]artuby sont ouvertes au bureau de la province depuis le 2 [mars]* ».

**CC 243. (Liasse.) – 5 cahiers in-4°, 42 feuillets, papier ; 78 pièces, papier. 1779-1780. – Comptes trésoraires.**

Joseph-Léonce Carle, trésorier.

Recettes	35 461 #	10 s	6 d
Dépenses	35 139 #		
Excédent	322 #	10 s	6 d

Recettes ; Reliquat de l'exercice précédent. 6 789 #. – Fermes communales, 14 802 # 13 s 4 d – Rentes sur la province, 21 #. – Taille : des biens, 12 612 # 6 s ; des moulins, 334 # 8 s 9 d ; des fours des particuliers, 48 # 15 s – Vente « *des effets des cy-devant Jésuites* », 644 # 14 s (f° 1-4). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; des auditeurs, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du greffier, 36 # ; du préposé au piquet, 130 # ; du secrétaire de « *Mrs du chapitre* », 5 # (f° 6-6v°) ; du préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 60 # ; du principal et des régents du collège, 1 090 # 13 s 4 d ; du secrétaire du bureau du collège, 24 # ; des valets de ville, 120 # ; de l'agent de la communauté à Aix, 157 # 11 s – Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Droit d'albergue, 16 # 10 s – Dotation de pauvres filles en vertu de legs, 184 # 16 s – Nettoyage de la Grande garonne, 60 #. – Frais des réjouissances faites à l'occasion : des couches de la Reine, 163 # ; du mariage de N. [Leblanc] de Castillon avec Melle d'Astier, 86 # 16 s 9 d – Nettoyage des puits, 69 # 3 s – Achat de la portion du territoire de Villepey appartenant à N. Brunel[-Villepey], 1 953 #. – Aumône à Jean Sauvair pour s'habiller lui et sa femme invités au mariage de N. [Leblanc] de Castillon, conseiller au Parlement, avec Melle d'Astier, 124 #. – Remise au fermier du piquet « *pour la franchise de pain accordée aux moissonneurs* », 6 #. – Réparations au collège, 350 # (f° 6v°-16v°). – Procès-verbal de clôture (f° 18). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Gages de Jean-Baptiste Giboin, [de Châteaudouble], régent d'arithmétique et d'écriture, 1 trimestre, 100 #. – Réparations aux pavés du chemin de St Raphaël et de la rue de la porte de Meaux, effectuées par Jean-Baptiste Alleman, paveur à Lorgues, 281 #. – Frais : d'impression de 60 affiches annonçant « *la tenue des marchés et de deux foires* », 4 # ; à l'occasion du mariage de N. [Leblanc] de Castillon et de Melle d'Astier :

« Grande chasse faite le 11 et 12 juin » en	#	s	d
Porteur chargé d'avertir les chasseurs et les bergers des bastides, 4 jours	8		
5 chasseurs, « les autres ne demandant rien »	20		
Vin pour les 27 batteurs, 1 charge [60 lit]	7	4	
Pain « megeant » pour les chiens	2	16	3
Poudre, 4 livres [1,6 kg]	6	12	
Balles, 3 livres [1,2 kg]		16	6
Bouquet 47 œillets à 4 sols	9	8	
Bouquet ruban	2	8	

**CC244. (Liasse.) – 9 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier ; 197 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.**

**1780-1781. – comptes trésoraires.**

François Peroncelly, docteur en médecine, trésorier.

Recettes 37 371 # 5 s 10 d

Dépenses 33 330 # 17 s 6 d

Excédents 4 040 # 8 s 4 d

– Recettes ; Préceptoriale, 60 # ; – Restes à recouvrer de l'exercice précédent, 436 # 16 s 9 d.

– Rescription, 1 031 # 1 s 2 d. – Taille des biens et des usines, 16 608 # 4 s 10 d. –

Remboursement de dépens à l'occasion du procès contre les cabaretiers, 87 # 14 s 1 d –

Réduction sur l'affouagement, 159 #. – Vente de la chaire des « congréganistes », 39 #. –

Dépenses. Fondations pour : messes à l'Hôpital, 163 # 11 s 3 d ; dotation de pauvres filles,

238 # 16 s ; messes à l'autel du purgatoire, 30 # ; distribution de drap aux pauvres, 150 # ;

missions dans les communes de Séranon, Escragnoles, et Châteauevieux, 50 # ; Réparations : à

l'Hôtel de ville, 717 # ; à la porte du cimetière, 27 # ; Aumône aux Cordeliers pour

reconstruction du mur de soutènement de leur cimetière, 96 # ; Frais de : procédure, 525 # ;

polissage de 50 fusils pour le service du guet, 24 # ; recherche d'eau pour une fontaine, au

quartier du Reyran 234 # ; « l'ambigu et collation » de l'élection des officiers municipaux, 40

# 11 s 6 d – Prix d'un paravent destiné à la salle des séances du conseil, 24 # (f° 8-26v°). –

Procès-verbal de clôture (f° 31). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

Achat d'un vêtement au valet de ville, en	#	s	d
---	---	---	---

Camelot bleu de roi, 34 pans [8,50 m]	22	2	
---------------------------------------	----	---	--

Laval gris, 30 pans [7,50 m]	12	15	
------------------------------	----	----	--

« Rabattu » large, 12 pans [3 m]	3	6	
----------------------------------	---	---	--

Toile de Lyon 6 pans [1,50 m]	2	14	
-------------------------------	---	----	--

Soie, 3 gros [9,36 gr]		13	6
------------------------	--	----	---

Poil de Lyon blanc, surfin, 1 once [25 gr]		16	
--	--	----	--

Fil superfin		15	
--------------	--	----	--

Boutons argentés, 2 douzaines 1/2	3		
-----------------------------------	---	--	--

Boutons argentés, petits 3 douzaines 1/2	2	2	
--	---	---	--

Chapeau, ganse et un bouton d'argent	9		
--------------------------------------	---	--	--

Bas, bourre de soie, 2 paires	8		
-------------------------------	---	--	--

Souliers, 2 paires	8		
--------------------	---	--	--

Façon, « habit complet »	6		
--------------------------	---	--	--

– Contrainte du fermier général des domaines du Roi, en paiement des droits d'insinuation

relatifs à l'acquisition : 1/ de l'emplacement du nouvel hôtel de ville ; 2/ de la moitié d'une

glacière ; 3/ de 2 maisons.

**CC 245. (Liasse.) – 6 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier ; 100 pièces, papier ; 2 cachets. 1781-1782. – comptes trésoraires.**

Jean Panescorce, trésorier.

Recettes	37 795 #	14 s	3 d
Dépenses	36 050 #	2 s	
Excédents	1 745 #	12 s	3 d

Recettes. Fermes communales, 15 904 # 2 s 7 d. – « *Taille* » des bestiaux et « *relargages* », 1 216 # 3 s 4 d. – Ventes de bois incendiés, 571 #. – Tailles des biens et des usines, 12 815 # 3 s 6 d ; (f° 1-4v°). – Dépenses. Gages : des consuls, 153 # ; des auditeurs, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du greffier, 36 # ; du préposé au piquet, 130 # ; du préposé au bureau de la santé à St Raphaël, 60 # ; des valets de ville, 120 # ; du principal et des régents du collège, 1 200 #. –

Pension féodale de l'évêque, 1 208 #. – Intérêts à divers, 619 # 2 s – Dépens adjugé au sujet de procès avec la commune : à [Esprit-Hyacinthe] Reverdit, fils, 503 # ; à Roch Villy, 562 # 6 s – Gages : des 14 personnes envoyées à la recherche des brigands, 28 # ; des architectes chargés les réparations à faire à l'Hôtel de ville, 31 # (f° 6-16v°). – Procès-verbal de clôture, (f° 18). – Pièces justificatives. – Certificat délivré par N. Ste Croix, lieutenant de la maréchaussée à Draguignan, attestant que le maire de Fréjus a fourni 14 hommes pour prêter main forte et aller « *à la poursuite de quatre voleurs armés qui ont tiré sur les cavaliers au bois de l'Esterel hier matin* » [13 février 1781] ; lesquels hommes sont restés toute la nuit « *aux agai* » sans pouvoir rien découvrir. – Procès-verbal de réception du pavage de la rue St François, dressé par Joseph Bonnet, bourgeois et Antoine Rolland, notaire. – Parcelles, mandats, quittances. Réjouissances à l'occasion de la naissance du dauphin, en # s d

Feu de joie : « <i>brugas</i> » [bruyères] 6 charges	6		
Perche, 1 ; fagots de cannes, 3	8	16	
Ficelle	1		
Myrthe, 3 charges	1	18	
Pavillons peints aux armes de France et de la ville	15		
Poudre pour le tir des boîtes et illumination pendant le chant du <u>Te Deum</u>	26		
Fifres et tambours	6		
Illumination de la chapelle des pénitents blancs dans laquelle a eu lieu le chant du <u>Te Deum</u>	6		
Flambeaux	6		

**CC 246. (Liasse.) – 8 cahiers in-8° 58 feuillets, papier ; 107 pièces, papier ; 1 cachet. 1782-1783. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Malaussan, trésorier.

Pièces justificatives. [Manque le compte]. – Mandats, quittances, parcelles. Location du jugement de la brigade de la maréchaussée, 205 # 16 s 6 d. – Aumône aux Observantins, 30 #. – Réjouissances à « *l'occasion de l'avantage que les français ont remporté en Amérique* »,

savoir en	#	s	d
« <i>Fournille</i> » [ramée], 5 charges	5		
« <i>Sarments</i> », 400	2	8	
Perche	7		
Fagots de cannes, 4	2		
Ficelle « <i>pour attacher le feu</i> » (sic)	1		
Pavillons aux armes de France et de la ville, 26	15		
Poudre à tirer, 6 livres [2,4 kg]	12		
Flambeaux pour allumer le feu et cierges pour parer l'autel			

## CC 246 – CC 247 – CC 248

de la chapelle des Observantins 51 6  
 Tambours et fifres 6  
 – Honoraires des experts chargés de l'estimation des bois coupés dans les terres vagues, 122 #. – Entretien des fusils « *du guet* », 24 #. – « *Défrichement des bois ... le long du chemin de l'Esterel*, » 78 #. – Réparations à la fontaine de l'Agachon, 24 # 16 s. – Commandements à divers pour le recouvrement de la capitation.

**CC 247. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier ; 42 pièces, papier ; 3 cachets. 1783-1784. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Malaussan, trésorier.

Recettes	40 407 #	7 s	7 d
Dépenses	35 736 #	1 s	2 d
Excédent	4 671 #	6 s	5 d

Recettes. Fermes communales, 15 670 # 7 s 8 d. – Préceptoriale, 60 #. – Rentes sur les domaines du Roi, 18 # (f° 1-4). – Dépenses. Nettoyage de la Grande garonne, 120 #. – Feu de joie, 101 # 16 s 6 d – Entretien des balances et des fusils de la commune, 22 # 12 s 6 d – Contribution pour l'entretien des garde-côtes, 143 # 10 s – Deniers du Roi et du pays, 21 064 # 1 s 8 d (f° 9v<sup>o</sup>-15v<sup>o</sup>). – Procès-verbal de clôture (f° 18). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. Frais d'impression de 600 exemplaires de litanies et oraisons en l'honneur de St François de Paule, 15 #. Extrait de délibération communale portant à 300 # les gages annuels du préposé à la boutique du piquet. – Lettre de l'Intendant De la Tour, enjoignant aux consuls de délibérer au sujet de la réduction à 125 # des frais de démolition de la porte St François, l'entrepreneur demandant 174 # 8 s.

**CC 248. (Liasse.) – 4 cahiers in-4°, 38 feuillets, papier ; 103 pièces, papier ; 6 cachets. 1784-1785. – Comptes trésoraires.**

Joseph Baresté, trésorier.

Recettes	39 091 #	0 s	6 d
Dépenses	37 940 #	11 s	10 d
Excédent	1 150 #	8 s	8 d

Recettes. Fermes communales : eau de vie, 179 # 6 s ; poisson frais, 1 000 # ; « *grand escandail* », 270 # ; boulangerie, 3 100 # ; piquet, 8 827 # 6 s 8 d ; pourceau frais et salé, 283 # 6 s 8 d ; vin étranger, 1 600 #. – Taille : « *des bestiaux* », 1 216 # 13 s 4 d ; des moulins, 334 # 8 s 10 d ; des fours de : N. Chauvet, de Grimaud, 28 # 16 s ; N. de Borrelly-Seillans, 24 # ; Félix Martin, de Séranon, 16 # ; N. Valentin, de Draguignan, 26 # 8 s ; Barthélemy Sieyes, 20 # 16 s ; des biens, 12 500 # (f° 1-3v<sup>o</sup>). – Dépenses. Réparations à : l'Hôtel de ville, 767 # 13 s ; la chapelle de St François de Paule, 48 # ; chemins, 163 # 17 s ; pavés, 596 # 11 s ; remparts de la porte St Joseph, 30 # ; l'horloge des Cordeliers, 12 #. – Façon de la croix en fer de la mission, 144 #. – Trousseau de Jeanne Buisson, placée à Aix à la maison de refuge de la Providence, 33 # (f° 14-21). – Procès-verbal de clôture (f° 22). – Pièces justificatives. – Extrait de la délibération communale portant à 100 # les gages de chacun des valets de ville. – Mandats, parcelles, quittances ; Honoraires de N. Bonhomme, peintre « *pour avoir peint les armes de la ville et autres agréments aux tableaux ordonnés par le bureau de police pour être placés dans toutes les boutiques des boulangers, charcutiers, marchands, revendeurs d'huile, aux fours et aux moulins ... fourniture ... en menuiserie et ferramente* » compris, 27 #. – Frais de l'arrêt [du Parlement] autorisant la ville à faire une bravade à l'occasion de la fête de St François de Paule : # s d



Requête de charge au parquet et papier	4	5
Greffier pour le décret	3	
Parchemin	2	10
Vu des pièces	5	
Commis		15
Greffe et recouvrement	4	15
Sceaux	31	
Expédition et attache	1	12

**CC 249. (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 56 feuillets, papier ; 90 pièces, papier ; 2 cachets. 1785-1786. – Comptes trésoraires.**

Barthélemy Malaussan, trésorier.

Recettes	37 386 #	1 s	5 d
Dépenses	37 628 #	13 s	2 d
Déficit	242 #	11 s	9 d

Recettes. Reliquat de l'exercice précédent, 5 400 # ; – Fermes communales, 14 750 # 3 s 4 d (f° 1 –2v°). – Fondations : messe à l'hôpital les dimanches et fêtes, 13 # 11 s 3 d ; dotation des pauvres filles, 100 # 16 s ; messes à l'autel du Purgatoire, 30 # ; id. les dimanches pour la commodité des voyageurs. – Achat et pose de pompes aux puits de St Roch et de St François. – Confection « *d'une conque* » [bassin] pour ce dernier puits, 48 #. – Réparations : aux chemins, 85 # ; à l'horloge des ci-devant Cordeliers. – Indemnités au R.P. Mayoly, cordelier, pour l'abandon du couvent, ensuite de la transaction du 19 avril 1785, 900 #. – Remboursement de la créance de N. Carpenel, prêtre, 697 #. – Entretien des enfants trouvés, 24 #. – Prix de 18 chaises destinées à l'Hôtel de Ville, 16 # 5 s 9 d (f° 6-19v°). – Procès-verbal de clôture (f° 20v°). – Pièces justificatives. – Parcelle, mandats, quittances.

Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc de Normandie : # s

Cierges, pour illuminer l'autel pendant le chant du Te Deum 3 16

Flambeaux pour allumer le feu de joie 45 12

Poudre pour le tir des boîtes 12

2 tambours et 1 fifre 9

Pavillons, 1 grand et 24 petits 12

Bigue, perches, cannes « *fournille, sermens et fillets* » 17

– Honoraires à François Reverdit, greffier de la commune pour le récollement des archives, 30 jours, 90 #.

– Souper, à l'occasion des élections consulaires, préparé par Joseph Fenouil, traiteur :

« Jambon frais à la sausse piquante 6

« Culote d'agnaud en fricandeau 4 10

« Pater chaud de grive 5

« Tourte de pigeon 5

« Trois chapons rotis 7 10

« Dinde roti 6

« Quatre bécasse roti 6 10

« Deux perdreau 3

« Une pièce de cochon roti 2

« Quatre plats d'entremest 5

« Deux salade 12

« Desert 5 10

Pain, 24 livres [9,6 kg] 4 16

Vin, 24 bouteilles 7 4

CC 250 – CC 251

**CC 250. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 12 feuillets, papier ; 4 cahiers, in-8°, 50 feuillets, papier ; 90 pièces, papier ; 2 cachets. 1786-1787. – Comptes trésoraires.**

Honoré Baresté, trésorier.

Pièces justificatives, [*Manque le compte*]. – Mandats, parcelles, quittances. Denier du Roi, du pays et de la viguerie, 1 trimestre. 5 637 # 6 d. – Fourniture et plantation de 30 ormes, « *compris une augmentation de travail pour abbatre la bâtisse romaine qui s'est trouvée dans dix trous* », 70 #. –

Frais à l'occasion des enchères de la maison des « <i>cy-devant</i> » Jésuites :	#	s	d
Requête et papier	1	6	9
Honoraires :			
du juge pour 3 enchères de 10 heures chacune	30		
du procureur et comparant aux 3 enchères	17	5	
du greffier	15	15	
du trompette	7	10	
Chandelle, 1 livre 1/4 [500 g]		15	
1 bougie et 1 petit cierge « <i>pour la délivrance</i> »		4	6
Contrôle		3	
– Frais de voyage du R.P. Collisson, cordelier de la « <i>province Clémentine</i> », venu d'Ollioules pour servir de régent du collège, 12 # ; réparations à la Grande rue à l'occasion du passage de l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, 14 # ; substitution à l'ancien tabernacle de la chapelle St François de celui de la chapelle des ci-devant Jésuites, « <i>et pour avoir mis en place le tableau de St Ignace, le tombeau de l'autel et un marche pied à l'autel de Notre Dame du Mont Carmel</i> », 18 # ; – Frais à l'occasion : 1/ de l'arrivée de l'Intendant, 11 livres [4,4 kg] de poudre, 22 # ; 2/ de la fête de St François de Paule, 30 cierges, 57 #. – Réparations à 2 boîtes à tirer, par N. Condamine, fondeur à Marseille, 22 # 16 s 8 d. – Honoraires à N. Pascalis et N. Gassier, avocats à Aix, pour mémoire « <i>au sujet des moyens à prendre ... pour empêcher la reconstruction du chemin de Draguignan à Grasse</i> », 47 #. – Prix de 2 romaines destinées aux fermiers du « <i>grand escandail</i> », 54 #. Dépenses d'hôtel faites par les étrangers enchérisseurs des fermes communales, 50 # 7 s. – Gages du principal du collège et de « <i>son adjoint</i> », 2 mois, 200 #. – Frais à l'occasion des funérailles de Barthélemy Anglès, avocat, maire de Fréjus : #			
Accompagnement du chapitre		3	16
Musique		12	
Sonnerie des clercs		6	
Pénitents blancs		6	
Confrérie de la Sainte Vierge		6	
id    du Purgatoire		6	
Cercueil		6	
Aumône aux 13 pauvres		1	6
Draps de condoléance, 2,			10
Habille morts		1	10
Enterre morts		2	
Porteur des 2 escabeaux			4
Cierges, 31 livres 12 onces [12,7 kg]	60	6	6
Maître de cérémonies		6	
« <i>Sangalete</i> » noir pour le tour de caisse, 10 pans [2,51 m]		4	

**CC 251. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 22 feuillets papier ; 99 pièces, papier ; 2 cachets. 1787-1788. – Comptes trésoraires.**

François Péronelly, trésorier.

Pièces justificatives, [Manque le compte]. – Quittances, mandats, parcelles. Transport d'un insensé Aix, 18 #. – Frais du procès intenté contre les boulangers, 120 #. – Location du logement de la brigade de la maréchaussée, 210 #. – Fourniture et plantation de 28 arbres à la place de l'Esplanade, 49 # 10 s. – Frais de peinture au couvent St François exécutée par François Mellon en # et s :

« <i>Donné la couleur</i> »	à la grande porte	2	
	à un placard	2	10
	à une fenêtre	2	
	à la porte d'un cabinet	1	
	à la fenêtre d'un cabinet	1	10
Posé 7 carreaux de vitre		4	10
- « <i>Applanissement du terrain de la place du Paty et agrandissement d'icelle</i> » :			
Journées d'hommes,	9 à 24 sols	10	16
Journées d'hommes,	5 à 20 s	5	
id	4 à 18 s	3	12
id de « <i>jeune homme</i> »,	3 à 15 s	2	5
id	3 1/2 à 12 s	2	2
id d'enfants,	25 à 10 s	12	10
« <i>Couffins d'auffe</i> » [cabas de spartz],	6 à 9 s	2	14
– Feu de joie à l'occasion de la fête de St François :		#	s
Bruyère, 4 charges		3	12
Perches, 24		2	
Bigue		1	10
« <i>Fillete</i> », 4 paquets			10
Grand pavillon		2	8
Petits pavillons, 8		4	

– Gages de la personne chargée de « *garder la fontaine de l'Agachon pour que les enfants ne pussent ... l'endommager* », 6 #. – Réparations aux pompes des puits de St Roch et de St François, 136 #. – Honoraires de N. Lacombe, maître d'écriture, pour transcription des deux règlements du collège, 12 #. – Frais à l'occasion du passage de N. de Caraman, commandant en Provence.

**CC 252. (Liasse.) – 3 cahiers in-4°, 34 feuillets, papier ; 85 pièces, papier ; 4 cachets. 1788-1789. – Comptes trésoraires.**

Joseph Baresté, trésorier.

Recettes	39 085 #	7 s	3 d
Dépenses	35 706 #	11 s	4 d
Excédent	3 378 #	15 s	11 d

Recettes. Préceptoriale, 60 #. – Rentes sur les domaines du Roi, 18 #. – Fermes communales, 17 745 # 5 s. – « *Relargage* », 1 153 # 6 s 8 d. – « *Mandat à l'ancien trésorier ... pour faire fonds à la caisse trésoriaire* », 3 000 #. – Intérêts du capital de la vente des maisons des Jésuites, 105 #. – Vente de coupes de bois, solde, 3 987 #. – Reliquat du compte précédent, 1 992 # 12 s 1 d – Taille des biens et des usines, 12 921 # 3 s 6 d (f° 1-4v<sup>o</sup>). – Dépenses. Deniers du Roi et du Pays, 21 611 # 12 s 5 d. – Gages : des consuls, 120 # ; des auditeurs, 90 # ; du trésorier, 130 # ; du greffier, 36 # ; du préposé au piquet, 300 # ; du principal et des régents du collège ; 1 664 # ; des valets de ville, 200 # ; de l'archiviste, 30 #. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # – Fondations : messes à l'hôpital sous le vocable de St Jean l'Évangéliste, 150 # ; dotation de pauvres filles, 230 # 11 s 6 d ; drap pour les pauvres, 150 # ;

mission dans les communes de Séranon, Escragnoles et Châteauneuf, 50 #. – Intérêts à divers, 557 # 3 s. – Prix d'un drapeau, 50 # 14 s. – « *Taxe du collège* », 36 #. – Procès contre [Nicolas] Muguier, principal du collège, 76 # 19 s. – Délimitation des terres communales. – Gages à Martin Maurin, « *chasseur, tant pour luy que pour sa bande ... envoyé avec des fusils à la chasse de la bête avide du sang humain* », 88 # 14 s. – Achat, des hoirs d'Honoré de Camelin, d'un banc [à la cathédrale ?] pour les intendants de police et les marguilliers de St François de Paule, 30 #. – Poudre et balles remises aux chasseurs « *de la bête féroce* », 18 # 14 s. – Drogue pour empoisonner : les chiens, 31 # ; les loups « *avides du sang humain* », 12 #. – Gratification, dite droit de chaperon, aux valets de ville à l'occasion du décès de Louis Grisole, consul, 24 # (f° 5v<sup>o</sup>-19v<sup>o</sup>). – Procès-verbal de clôture (f° 21v<sup>o</sup>) – Pièces justificatives. – Mandats, quittances, parcelles. Prix de mesures fournies par N. Roustan, balancier à Draguignan : 4 panaux [mesure de 16 lit.], 2 demi-panaux ; deux picotins [mesure de 1 lit.], 37 # 2 s. – Honoraires du major, du capitaine, du lieutenant et du sous-lieutenant des fantassins de la bravade « *pour l'obligation qu'ils ont passé avec la communauté ... de porter ou faire porter le dez toutes les fois et quant il y aura des processions généralles avec ledit dez* », 24 #. – Frais des funérailles de Louis Grisole, second consul en : # et s

Cierges, 26 livres 1/2 [10,6 kg]	50	17
Musique	12	
Offrande	3	
Célébrants et assistants	2	
Bénéficiaires, chanoines et autres	5	
Sonnerie	6	
Cercueil	6	
« <i>Habille mort et enterrement</i> »	3	10
4 confréries	24	
Tour de caisse	5	8
2 tapis noirs		10
2 « <i>scabelletes</i> » [porteurs des]		4
Pénitents blancs	6	
Maître de cérémonie	6	

**CC 253. (Liasse.) – 7 cahiers in-4°, 62 feuillets, papier ; 158 pièces, papier ; 1 cachet. 1789-1790. – Comptes trésoraires.**

Antoine Destelle, trésorier.

Recettes	36 273#	10s	7d
Dépenses	35 833#	19s	6d
Excédent	439#	11s	1d

Recettes. Remboursement d'avance faite au boucher, 800 #. – Vente de coupes de bois, 1 815 #. – Contribution des parents d'un aliéné pour l'entretien de celui-ci à l'hospice d'Aix, 75 #. – Taille des biens et des usines, 13 047 # 13 s 2 d (f° 2v<sup>o</sup>-4v<sup>o</sup>). – Dépenses. Distribution de blé aux pauvres, 200 #. – Achat de : terrain pour le chemin [royal], 697 # 15 s 6 d. – « *piétons pour ceux qui portent les bâtons du dais* », 24 # ; blé, 1 471 # 14 s. – Remboursement au fermier du chapitre de la cathédrale « *sur le droit de mouture des distributions en blé* » faites par ledit chapitre, 60 # 15 s ; à N. Barest pour avance de la solde des invalides, 73 #. – Deniers du Roi et du pays, 19 329 # 7 s 2 d. – Taille des « *bancs de pierre placés devant l'évêché au Grand portail* », 44 # 11 s 9 d. – Vernissage des stalles et de la porte de l'Hôtel de ville, 15 #. – Homologation des délibérations communales portant augmentation de la viande de mouton, 600 #. – Logement des cavaliers [gendarmes ?] qui résident à l'Estérel, 275 #. –

Confection d'un lit de camp à l'Hôtel de ville pour la garde nationale, 22 #. – Frais de procédure, 100 #. – Réparations au chemin de St Tropez, 144 # ; à la Grande garonne, 100 #. – Versement au trésorier moderne « *pour faire des fonds et garnir sa caisse* », 2 500 #. – « *Habillement et équipement* » des 2 valets de ville, 513 #. – Étape d'un détachement des régiments de Provence et de Bourgogne, 290 # 9 s. (f° 6-22). – Procès-verbal de clôture (f° 22). – Pièces justificatives. – Requête de N. Blacas, N. Lavison et Cie, négociants à Marseille, aux consuls de Fréjus, pour paiement de 150 charges de blé à 40 # la charge [160 lit.] ; lettres de change, 6 854 # 2 s. – Mandats, quittances, parcelles. Honoraires de Pierre Martin, consul, député à l'assemblée de la viguerie à Draguignan, 30 #.

**CC 254. (Liasse.) – 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, papier ; 123 pièces, papier ; 2 cachets. 1790. – Comptes trésoraires.**

Même trésorier. [Antoine Destelle.]

Pièces justificatives [Manque le compte]. Parcelles, mandats, quittances. Logement de la brigade de maréchaussée, remboursable par la province, 210 #. – Port de lettres et « *paquets* », 45 # 15 s. – Honoraires de François Reverdit, avocat, expert de la commune dans l'allivrement des biens privilégiés, 289 #. – Fournitures faites par N. Perrin et fils à Aix pour écharpes :

	#	s	d
6 aunes, [7,50 m] bleu ; 6 aunes, blanc ; 6 aunes, rouge ; 18 aunes, florence	81		
Franges en soie violette blanche et jaune, 15 onces ; [375 g]	48	15	5
Agraffes en soie, 7	5	12	
St Jean, blanc, 7 pans [1,75 m]	2	9	
Façon de 7 écharpes	12	12	
Corbeille			15

– Prix de 60 charges de blé à 43 # la charge [160 lit] et « *bonification* » sur 140 charges 10 panaux [le panal, 16 lit.], « *pétris au-dessous du tarif eu égard au prix du blé depuis le 11 décembre 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1790, conformément au rôle arrêté et délibéré* », 2 923 #. – Déclaration par les consuls d'un prêt fait à la commune par Joseph-Magloire Martin, bourgeois à Roquebrune, pour acheter du blé, 5 600 #. – Lettres de change à l'ordre de N. Roux-la Baume, pour fournitures en blé par N. Vian, de Marseille, 12 000 #. – Reconnaissance par les consuls de 68 charges de blé à 38 # la charge [160 lit.] fournies par Mme d'Espitalier-de Badier. – Compte-rendu par Antoine Rolland, officier municipal, chargé de la vente de 1 062 charges 5 panaux [1700 hl] de blé acheté par la commune. Chargement. Vente : 329 charges 3 panaux, à 40 # la charge [160 lit], 13 172 # ; 104 charges 4 panaux, blé du pays à 41 # la charge, 4 280 # 8 s ; 34 charges 9 panaux à 41 # 10 s, 1 448 # 7 s ; 105 charges 3 panaux, 4 369 # 19 s ; 122 charges 5 panaux à 41 # la charge, 5 022 # 10 s ; 37 charges 1 panal blé dur à 41 # 10 s, 1 539 # 13 s ; 117 charges 1 panal, 4 859 # 13 s ; 214 charges 3 panaux à 40 #, 8 572 #. Versement fait par le trésorier, 1 473 #. Décharge. Achat de 60 charges de blé à 43 # la charge, 2 580 # ; bonification aux boulangers qui ont « *pétri en-dessous du tarif* » : N. Raybaud, sur 140 charges 6 panaux, 343 # 2 s ; N. Anglès, sur 121 charges 5 panaux, 315 # 10 s, etc. – Remboursement du prêt pour achat de blé par : N. Lautier, veuve Grisolle, intérêts compris, 5 162 # ; [Joseph-Magloire] Martin, de Roquebrune, 5 787 # ; Mme d'Espitalier-de Badier, 2 648 # 14 s. – Acquit des traites : Joseph Lavison et C<sup>ie</sup>, marchands de blé à Marseille, 6 097 # ; Vian de la même ville, 12 000 #. – Extraits des procès-verbaux : de l'assemblée administrative du département du Var autorisant la commune à porter à 150 # les gages de chacun des valets de ville ; du directoire du même département, portant à 550 # les honoraires de chacun des gardes nationaux de Fréjus députés à Paris. – Requête aux officiers municipaux de Fréjus par les fermiers de l'eau-de-vie en diminution de

leur fermage attendu qu'ils n'ont pu faire leurs provisions que quelques jours après la clôture des enchères, « *sur l'ignorance qu'ils seraient les délivrataires* » ; de la rève du poisson, en réduction de leur fermage, attendu que du 27 avril au 22 mai « *les poissonniers et poissardes* » leur « *ont permis de peser les poissons qu'ils ont apporté et très peu ont satisfait au paiement* ». – Mandats, parcelles, quittances. Gages des 2 envoyés à Cannes et à Ste Maxime « *pour les affaires de la santé* », 7 #. – Prix de 5 livres 1/2 [2,2 kg] de poudre « *pour les boettes le jour de la fédération générale du 14 juillet* », 11 #. – Étape d'une compagnie d'invalides allant des îles Ste Marguerite au château d'If, 9 #. – Confection des « *écussons pour les balayeurs publics* », 30 s. – Gages du « *nègre* » qui a « *porté les tables et chaises lors de la dernière assemblée des citoyens actifs et encore pour avoir enterré à diverses reprises des chiens morts* », 3 # 13 s. – Honoraires de : N. Laugier, architecte, pour construction de l'arc de triomphe, 6 # 13 s ; N. Guigues, orfèvre, pour pesage de l'argenterie lors de l'inventaire des meubles et autres effets du chapitre [de la cathédrale], 3 #.

**CC 255. (Registre.) – in-8°, 542 feuillets, papier.**

**1651. – Recouvrement des tailles. [1<sup>er</sup> volume].**

– Recouvrement des tailles. – Exploit de commandement, saisie, parcelle de frais, verbal d'estimation et collocation de la commune sur : une maison de Joseph Gasquet, pour 14 écus 38 s, montant des tailles de 1640 à 1646 (f° 1-7) ; – une maison et terres d'Angelin Laugier (f° 9-15) ; – les fruits et le fonds d'une vigne des hoirs de Louis Pascal (f° 16-23) ; les fruits et le fonds d'un « *ort* » de Claude Brun, pour 12 écus 13 s 9 d, montant des tailles de 1643 à 1649 (f° 32-37) ; – le fonds d'une boutique de Melchior Marquet (f° 68-82v°).

**CC 256. (Liasse.) – Registre in-8°, 592 feuillets, papier ; 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux.**

**1651. – Recouvrement des tailles [2<sup>ème</sup> volume].**

– Exploit de commandement, saisie, parcelle de frais, verbal d'estimation et collocation de la commune sur : une maison d'Esprit Maunier, pour 10 écus 35 s (f° 1-18) ; – Une terre de Gaspard Tripoul, pour 6 écus 8 s 9 d (f° 22-38) ; une maison de Julien Lambert, pour 1 écu (f° 42-46) ; – les fruits et le fonds d'une vigne et champ de Lazare Laugier, pour 3 écus 45 s (f° 47-52) ; le fonds et les fruits d'une vigne d'Antoine Destelle, pour 5 écus (f° 53-67). – Extraits de lettres contraintes.

**CC 257. (Liasse.) – 3 pièces, papier, imprimé ; 1 pièce, parchemin.**

**1497-1784. – Reddition des comptes**

– Extrait de délibération communale contenant : 1/ la réquisition d'Honoré Bonaud, collecteur du « *bon denier* » d'être déchargé de ce soin, étant sur le point d'aller en pèlerinage à Notre Dame du Plans et ailleurs ; 2/ le refus du viguier de mettre la proposition « *ad rostum* » attendu que la création et révocation des officiers n'appartiennent qu'au grand conseil (1497 ou 1498) ; [original percé de trous] ; d'arrêt de la Cour des Comptes : contenant règlement pour l'administration des deniers des communautés et pour la reddition de leurs comptes (1745) ; concernant les débits des trésoriers des communautés et les tailles par eux données en reprise dans leurs comptes (1752) ; défendant aux trésoriers de faire signifier des commandements pour tailles sans garder les originaux ; enjoignant aux huissiers de conserver les originaux entre leurs mains (1784).

**CC 258. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 6 feuillets, papier ; 4 pièces papier.  
1720-1730. – Trésorerie**

– Copie de sommation et exploit de signification en garantie de la circulation des billets de banque que les receveurs de la viguerie ont refusé de prendre (1720). – Ordonnance de l'Intendant sur requête des consuls enjoignant de payer les impositions pour faire lever la garnison ; exploit de commandement. – Copie de sommation et exploit de signification en retrait des billets de banque ; réponse des consuls portant que ces valeurs ne proviennent pas des contribuables mais de la vente du blé que les dérivataires de la taille ont acheté et revendu à Toulon. – Copie de commandement et exploit de signification en paiement de 2 700 # (1721). – Extrait de rapport de collocation sur les biens de Jean-Baptiste Brieu, de Callas, adjudicataire du recouvrement de la taille et chargé de payer les impositions communales (1730).

178

**CC 259. (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.  
1743. – Trésorerie**

– Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes défendant aux receveurs de vigueries, aux trésoriers, fermiers et exacteurs des communautés de se charger d'aucun autre recouvrement pendant la durée de leur exercice à peine de destitution.

**CC 260. Cote vide.**

**CC 261. Cote vide.**

**CC 262. (Registre.) – in-8° ; 950 feuillets, papier.  
1691-1701. – Actes.**

Obligations, quittances, prixfaits, cahiers des charges, baux, procurations, etc. Acte de prixfait des réparations à faire au chemin, à la chaussée et au pont du Reyran « *allant à Bagnols* », au pavé du chemin de St Roch, 100 # (1691). – Obligation souscrite envers François [de] Borrelly, seigneur de Seillans-StJulien, pour prêt de 620 #. – Quittance d'intérêts dus à : Joseph Bovis, avocat à Aix, 300 # ; aux vicaires de la cathédrale pour fondation, en faveur des pauvres, faite par [Zongo] Ondedey, évêque de Fréjus, pour 3 ans, 450 #. – Transaction passée entre les consuls et les hoirs de Marc-Antoine Villy, avocat, ex-trésorier, en reddition de son compte se soldant par un déficit de 152 # 13 s 5 d (f° 1-18). – Procuration des consuls à Jean Augery, écuyer, pour se rendre à Aix passer : le contrat d'acquisition de l'office de trésorier ; obligation à N. Fulconis, conseiller à la Cour des Comptes, des sommes à lui dues pour « *les espices du jugement ... de la vérification des debtes ...* » et retirer tous les papiers y relatifs ; faire liquider les « *fastigages* » du logement des troupes, en retirer le montant en argent ou en rescriptions ; retirer tous les papiers de la commune qui sont entre les mains des procureurs N. Miollis et N. Alliaud etc. (f° 19). – Obligation souscrite en faveur de : Joseph Augery, 318 # ; Charles Callas, 435 #, Jean Crotte, bourgeois, 308 # 10 s. – Bail de la ferme du « *dolin dolan, sive port et report des bledz et grains* » au moulin « *pour les convertir en farine et icelle rapporter aux maisons des particuliers* » moyennant 90 # et obligation pour le fermier de tenir « *des valets et bestail à suffisance* » ; de se rendre « *facile à toutes heures* »

*pour lesdit service et en cas que se randit refusant ou dillaiant dans le jour qu'il en sera verbalement requis ou deux heures après, sera permis à telz particuliers, sy bon luy samble, prandre d'autre bétail sans que led. fermier puisse pretendre* » à aucune indemnité ; prix du transport fixé à 3 s par charge de 15 rups [120 kg] chacune et payable aussitôt après que la farine aura été déchargée ; défense aux habitants qui n'ont pas de bestiaux de faire transporter leurs grains par d'autres que le fermier, sous peine d'amende, à moins de le porter sur le dos ; – de la chair de pourceau frais et salé, à Jacques Calvy, « *norriguier* » à Fréjus, moyennant 165 # ; obligation de vendre, toute l'année, la livre [4 hg] de porc frais, 2 s 6 d ; de porc salé, 3 s ; de « *sein* » [graisse] et de lard, 5 s ; faculté aux habitants de vendre en gros et en détail de ladite viande au même prix, moyennant un droit de 3 deniers par livre et sous condition de faire peser la viande avant la vente, à peine d'amende ; la viande de porc débitée chez les cabaretiers sera soumise à la taxe ; exemption pour la viande des « *pourseaux ... noris par les particuliers de la ville pour leur usage, sans abus et tous ceux qui de droit ou par privilège s'en trouvent ezans* » ; visite des maisons permise au fermier avec l'assistance d'un membre du bureau de la police (f° 22v°-30) ; – du fumier, « *boue et immondises quy se trouveront dans l'enclos* » de Fréjus, non compris les cloaques et le fumier des chevaux des troupes en quartier ou de passage, 21 # par an ; obligation pour le fermier de « *netoier tous les fumiers et boue ... dans l'enclos de lad. ville* » le mercredi et le samedi de chaque semaine, sauf empêchement causé par les pluies ; faculté aux habitants de le ramasser les autres jours ; – de la tasque au droit de un 7ème de tous les grains récoltés aux terres gastes « *des Arènes proche le rivage de la mer, appelée devons* » à percevoir seulement après le prélèvement de la dime et des foulures (f° 33v°-36) ; – de l'huile ; faculté à toute personne étrangère ou de la ville de vendre de l'huile en gros et en détail moyennant déclaration préalable au fermier et un droit de 9 sols par rup [8 kg], sous peine d'amende et de confiscation à la deuxième infraction ; obligation pour les habitants qui font leur provision d'huile de payer 5 sols par rup ou de traiter dudit droit de gré à gré avec le fermier, sauf l'arbitrage des consuls en cas de désaccord ; de souffrir les visites de celui-là « *pour voir cy il y a autre huille [en] réserve que selluy qui se trouvera dans le pot d'étain ou de terre ... [dont] les habitans ont coutume de se servir pour l'usage ordinere ... de la [contenance] de trois livres [1,2 kg], appelé vurguèremment l'oulière* » ; obligation pour le fermier d'établir 4 boutiques aux endroit les plus commodes de la ville, de les garnir d'huile en quantité suffisante pour l'utilité du public et de la vendre au prix du tarif qui sera fixé tous les 15 jours moyennant un bénéfice de 9 s par rup ; exemption de l'impôt en faveur des consuls et personnes exemptes par droit ou privilège, refus de diminution du fermage, sauf le cas de guerre ou de peste (f° 38) ; – du « *grand escandail* » ; obligation pour le fermier et droit exclusif de peser dans la ville et « *son terroir* », toutes les marchandises excédant 50 livres [20 kg], moyennant 3 deniers par rup [8 kg] dans la ville et 6 deniers « *à la mer ou ailleurs* », payé moitié par chaque partie en cas de vente entre habitants et par l'étranger exclusivement qu'il vende ou qu'il achète (f° 42). – Obligation souscrite en faveur de François Villy, 461 # 14 s – Quittance : d'intérêts, 27 # 3 s ; de remboursement de créance, 112 #. – Obligation en faveur de : Raphaël Camelin, 800 # ; Charles Callas, 306 # 5 s – Procuration des consuls à N. Miollis, procureur au Parlement, pour faire liquider les « *fastigages* » des troupes et en retirer le montant en argent ou en rescriptions. – Obligation en faveur de François Villy, bourgeois, 600 #. – Procuration à : Emmanuel Coste, notaire, 2ème consul, pour aller traiter à Aix de l'acquisition de l'office de trésorier. – Jean Proust, trésorier pour aller à Aix « *tréter, fere et passer le contract d'achept* » du susdit office. – Obligation en faveur de Raphaël Camelin, avocat, receveur des décimes, 1 000 # remboursable par le fermier des moulins à la première échéance de son fermage (f° 59v°-65v°). – Quittance d'intérêts, 100 #. – Procès-verbal de délivrance et cahier des charges de l'exaction de la taille de 30 écus par livre cadastrale, pour 3 ans, à Jean Raibaud, bourgeois à Fréjus, moyennant 10 pour cent ; obligation de payer exactement les deniers du Roi et du pays ; de compenser sur leurs tailles les [intérêts dus] à : François [de] Borrelly, sieur de



Seillans-St Julien, 600 #, Anselme Leget et Antoine Lacroix, prêtres vicaires de la cathédrale, 308 # ; Joseph Augery, 318 # 5 s ; Charles Callas, 436 # ... ; permission de compter les intérêts des côtes restant à payer après l'échéance, à raison de 2 s par écu ; obligation de tenir « *bureau pendant deux séances tous les jours à cartier* » et de donner tous acquits ; « *accordé que aucuns des possédans biens n'ayant péié leur cotte du cartier eschu ne pourront lever de l'hère ni apporter dans la ville aucuns grains ... que au préalable ils n'ayent adverty l'adjudicataire ... quy tiendra contoroolle de tous les advertissemens quy seront faictz et ... en expédiera un billet, s'il le requiert, pour ce saisir desdits grains au prorata* » de ce qui sera dû ; les grains saisis seront mis dans les greniers communs pour être vendus à l'enchère ; – Obligation en faveur d'Etienne Brunel, bourgeois, 450 #. – Quittance : de legs pour distribution de drap aux pauvres, 150 # ; des deniers perçus sur la taille, 14 048 # (f° 72v - 87) ; d'intérêts dus à : Joseph Attanoux, avocat, 150 # ; Etienne Brunel, bourgeois, 75 # ; d'acompte de la pension seigneuriale de l'évêque, 604 # ; d'intérêts dus : à François [de] Borrelly, sieur de Seillans et St Julien, 366 # ; aux Dominicaines, 71 # 1 s 9 d (f° 93-108). – « *Esposition* » d'Honoré d'Espitalier, procureur du Roi à Fréjus, disant « *que les sieurs consuls ... depuis sa mise de possession [l'ont] privé de toutes [les] fonctions et atribus de sa charge* » et contreviennent à tous les arrêts et règlements communaux, ce qui l'aurait obligé de se plaindre au conseil « *de toutes les injustices qu'il aurait dissimulées jusqu'à aujourd'hui qu'il seroit venu à [sa] connaissance que hier au soir douzième du courant, [juillet] monseigneur de Langalerie, lieutenant général des armées ... auroit mandé aux ... consuls pour fere mestre en estat deux hommes par feu ...* » ; que les consuls n'auraient pas dû ouvrir la lettre, ne pouvant l'ordre y contenu sans l'avoir communiqué au Procureur du Roi ; qu'au « *contrere, pour le fruster de l'avantage et de la gloire de s'intéreser pour le service de sa Majesté, ils auroient se jourd'hui, sur le neuf heures de matin, heure inacoutumé, ... asamblé le conseil dans la meson de M° Honoré Maurine, notaire, au lieu de le tenir dans l'autel de ville, pour délibérer sur l'ézécusion dudit hordre, et aiant ausy afeté de [le] fere advertir dans le tans qu'il estoit à la messe* » ; qu'ensuite, sur les deux heures du soir, les consuls « *auroint faict metre les habitans sur les harmes, faict un contorolle, expédié des billés sans la participation dudit sieur procureur du Roy* », procédé qui est « *d'une injustice sans exemple et le faict d'un désir prémédité* ». – Réponse des consuls disant que « *l'espozition contre iseus ... e[s]t contrère à la vérité, dans tous ses chefs et ... marque [la] passion [du procureur du Roi] à [leur] nuire s'il estoit en son pouvoir ... ; qu'ils observent très régulièrement ... les arés du conseil ... quoy que ledit procureur du Roy puisse dire ... injustement ; et [que] ce n'e[st] pas la première fois* » ; qu'en ce qui concerne l'ordre du lieutenant général, le procureur du Roi doit savoir que cette pièce devait être communiquée au conseil ; qu'on l'avait averti régulièrement, ignorant s'il était à la messe ; et que le conseil avait assemblé dans l'hôtel de ville (f° 110-113). – Quittance : d'intérêts dus à l'Hôpital de Fréjus, 112 # ; de legs pour doter une pauvre fille, 30 # (f° 115). – Plainte d'Honoré d'Espitalier relative à la publication, faite au nom des consuls, sans sa participation, du paiement de la ferme de la taille, « *contrevansion manifeste* » à l'arrêt du 14 juillet 1690, « *quy ordone que les publicacions des fermes seront faictes à la requête du ... procureur du Roy* », le trompette n'en ayant fait « *aucune mansion, par un peur mépris des prérogatives de sa charge* » (Cf. f° 124v°) (f° 117v°). – Quittance de remboursement de créance à : Charles Callas, 306 # 5 s ; Melchior Audiffret, maitre de poste, 358 # 15 s ; Etienne Brunel, bourgeois, 450 # ; Jean Crotte, 308 # 10 s (f° 118v°-123). – Réponse des consuls à « *l'exposition* » du procureur du Roi, disant que les plaintes de ce dernier sont « *injustes ... [et] sans fondemant* », qu'elles marquent « *sa boune voullanté à tacher à les nuire s'il estoit à son pouvoir* », au cas qu'ils n'observassent pas les arrêts du conseil, qu'il ne devrait « *pas ignorer les atribus de sa charge, voire mesme qu'on est persuadé quy les comante in-folio [six ?] par les grandes extansions quy luy donne* », à preuve que la publication citée n'étant qu'un simple avis donné à la prière des exacteurs de la taille, il devrait

cesser « *de ne consurter que sa propre pasion ... et ses ordinères et injustes poursuites ... ; vivre avec lesdit. consuls avec plus de modération et quiétude, et tâcher, cy peut, de rapporter au conseil pour luy, en son particulier, un arrest de ses atribus plus emplis que ceux quy ont esté donnés, pour pouvoir absouvir sa grande apétit* » (Cf. 117v<sup>o</sup>) (f<sup>o</sup> 124v<sup>o</sup>). – Quittance de remboursement de la somme prêtée par : Joseph Augery, 318 # 15 s ; Jean-François Augery, 1 500 # (f<sup>o</sup> 126-128). – Procès-verbal de délivrance et cahier des charges de la ferme du moulin à farine, du moulin à huile et de la [presse] à miel du quartier St Antoine, pour 2 ans à, Pierre Richelmy, apothicaire, moyennant 3 000 # ; le fermier prendra les « *moulins et méats depuis l'embouchure de la grande écluse jusqu'à la mer...[tels qu'ils sont] exprimés par le raport et inventères* » ; les rendra sur nouvelle estimation et payera toutes les détériorations ; droit de mouture au Quinzième pour tous les grains des habitants de Fréjus et de « *soixante-un de toutes farines que viendront d'autres moullins fourens* » ; obligation de les faire peser et faire payer le droit du piquet ; droits de [détritige des olives et pressage du] miel au 21ème ; grignon [marc] appartenant aux habitants avec faculté d'en prendre « *pour faire bouillir le péirol* » ; obligation de moudre le blé de l'évêque franc de mouture aussitôt que ce qui est dans la trémie aura coulé ; de tenir les méats en bon état, avec le concours des copropriétaires des moulins du Puget dans la partie comprise entre lesdits moulins et l'écluse ; de faire de bonne farine ; de tenir des meuniers capables et probes ; d'enlever les caisses de la farine lorsqu'il faudra « *encapar* » [rebattre la meule] et de mettre une cartière [2 lit] « *de son bled pour tenir place* à la remoute » ; de tenir une caisse contenant de la farine d'annone dont le peseur du piquet se servira pour compléter le poids lorsqu'il en manquera ; de moudre le blé et de dériter les olives des habitants du lieu avant les étrangers ; défense aux meuniers d'accepter de l'argent, du vin ou des denrées de ceux qui iront moudre sous peine de 30 s d'amende, faculté de prendre l'eau des méats pour l'arrosage, le samedi et le dimanche à midi, à condition de bien reboucher les ouvertures (f<sup>o</sup> 129v<sup>o</sup>). – Obligation souscrite envers Raphaël Camelin, receveur des décimes, 1 550 # (f<sup>o</sup> 134v<sup>o</sup>). – Quittance : du trésorier pour acompte du fermage des moulins, 562 # 10 s ; de remboursement des créances à François [de] Borrelly, seigneur de Seillans et St Julien ; d'intérêts à Isabelle de Pontonier, veuve de Jacques Perrache, procureur au Parlement, 200 # (f<sup>o</sup> 140v<sup>o</sup>-146). – Bail de la boucherie (f<sup>o</sup> 149). – Quittance des consuls en faveur des procureurs du pays pour remboursement du prix des fournitures faites aux troupes, 1 200 #. – Procuration à Pierre Achard, marchand, pour payer les droits d' « *enregistrasion* » des biens de mainmorte. – Quittance du prix de 162 charges [259,20 hl] d'avoine fournie par Louis Sauvaire, marchand à Toulon, pour les dragons campés à Fréjus, intérêts compris, 1 349 # 5 s 5 d (f<sup>o</sup> 154-163v<sup>o</sup>) (1692). – Procuration à : Jean Augery, écuyer, pour aller à Aix traiter le paiement de la finance de l'office de trésorier ; François Grassy, consul en députation à Aix pour liquider les « *fastigages* » des troupes. – Quittance d'intérêts dus : aux Jésuites, acompte 100 # ; à l'Hôpital de Fréjus, 100 #. – Bail de la ferme du « *grand escandail* » de la chair de porc ; du « *camelage* » droits perçus sur tous les « *trafiquans* » pour port des marchandises de la ville « *et son terroir* » à la mer ou à l'Argens et inversement, délivré pour 3 ans à 400 # par an ; franchise pour le bois « *tée [résineux]* » servant à la pêche, chaux, plâtre, pierres à bâtir ; taxe par charge : de bête de somme, 2 s ; de charrette à un collier ou à une paire de bœufs, 8 s ; charrette à deux colliers, 12 s ; de personne « *sur la tête* » 10 d, exception pour les « *fais* » de poisson ; obligation pour les trafiquants de payer à la fin de la journée, de déclarer le nombre de voyages qu'ils ont fait sous peine d'amende et pour les muletiers du lieu ou étrangers faisant trafic, qui fourniront du bétail pour le transport des marchandises de payer ledit droit « *sans que le fermier soit obligé recognestre autre que iceux* » ; défense au fermier d'accepter du blé en paiement (f<sup>o</sup> 179) ; – du « *dolin-dolan* » [port du blé au moulin et retour de la farine] (Cf. f<sup>o</sup> 27) ; de l'huile ; du piquet ou poids de la farine ; droit par rup [8 kg] de farine de « *blé an[n]one* » ; mescle [méteil], seigle, 2 s, millet, avoine, légumes 1 s ; droit doublé pendant le cours du bail, pour servir au paiement des 23 000 # de la finance de l'office

de trésorier ; « *la diminution des fermes* » ne permettant pas de faire face à cette dépense ; sommation à la requête du fermier pour faire cesser cette augmentation ; acceptation du conseil après un premier refus, attendu « *qu'un grand nombre d'habitans ... auroient commansé d'abandonner* » la ville, « *ce quy estoit capable de produire non sullement un procès pour l'indampnité prétandeue par le ... [fermier] ... mais encore une grande diminution aud. piquet par la désabitation* » ; enfin « *murement considéré ... il fust unanimement délibéré que la susd. imposition de deux sols pour rup seroit réduite à un sol d'augmentation* » par rup pour la farine d'annone, méteil et seigle et à six deniers pour celle de millet, avoine et légumes ; indemnité de 12 # au fermier pour la franchise du pain consommé par les moissonneurs et obligation de verser, en deux paiements, le prix du fermage au receveur général (f° 190) ; – du « *relargage pour les bestiaux consistant en, chèvres, boucz, menons, moutons, brebis, bœufs, veaux, chevaux, jumantz, mulets, asnes et pourceaux tant des estrangers que ... [des] ... habitans de Fréjus* », paissant sur le territoire de cette commune et dans ceux du Puget et de St Raphaël, moyennant 600 # par an ; taxe pour le bétail des étrangers par : trentenier de chèvres, boucs, moutons et brebis, 3 # ; tête de bœuf, vache, cheval, mulet, 10s ; d'âne, 5 s ; exemption pour les pourceaux au-dessous de 4 mois, veaux et poulains au-dessous d'un an ; les habitants de Fréjus payeront par trentenier de « *bétail menu* », 1 # 10 s ; par tête de : bœuf ou vache, jument et mulet, 15 s, âne 10 s ; exemption pour le bétail du boucher ; obligation pour les usagers de déclarer au fermier le nombre et la qualité de leur bétail, dans les 15 jours de la publication qui en sera faite, sous peine d'amende ; – de la paneterie sous condition que le fermier prendra 12 s par charge de blé de 3 quintaux [120 kg] converti en farine et sur le pain vendu en gros ou en détail par les boulangers, les hôtes et les cabaretiers ; défense aux « *habitans ... [de] fournir aucun pain* » aux journaliers sous peine d'amende ; refus de diminution de fermage sauf le cas de guerre ou de peste ; – de la boulangerie ; le fermier tiendra journellement boutique ouverte et du pain « *à suffisance pour ... tous les ... habitans de la ville et autres personnes ... scavoir : du blanc, du tersier et du bis, le tout bien cuit ... et du poiz ... porté par la tariffe* » de la commune, sous peine d'amende et confiscation du pain ; toutefois après 24 heures le poids ne sera plus de rigueur ; faculté à tout habitant de vendre du pain moyennant un droit de 20 s par charge de farine de 3 quintaux [120 kg] (f° 194v°-202) ; du vin ; droit de 2 s par charge de vin ou de raisins ; exemption des raisins de la dîme et des personnes privilégiées ; défense au fermier de faire entrer des raisins ou du vin. – Procuration à N. Miollis, procureur au Parlement pour retirer « *la pantion* » de 60 # due par le Roi à la commune. – Quittance de remboursement de la somme due à : Etienne Brunel, 3 542 # 16 s 6 d ; François [de] Borrelly, sieur de Seillans-St Julien, 2 200 # (f° 205v°-211). – Procuration à François Grassy, consul, pour se rendre à Aix et faire liquider les « *fastigages* » des troupes. – Bail de l'impôt sur : l'entrée de la farine, du blé et autres grains, 683 # 6 s 8 d par an ; droit sur tous les grains qui entreront dans la ville et aux bastides, « *consistant* » en blé, fèves, millet, avoine, « *corsous* » [espèce de vesce], fayols, pois, jesses, « *blé de Barbarie* » [maïs] et farines, 3 s par charge de 10 panaux [160 lit.], blé farine et légumes, 15 panaux [240 lit] avoine ; exemption pour la farine ayant payé le droit en blé (f° 221-223) ; – le « *savon qui entrera dans la ville* », 100 # par an ; droit de 30 s par quintal [40 kg] ; obligation à ceux qui l'entreront de le porter au bureau du fermier pour le faire peser, à peine d'amende. – Quittance : d'acompte de la pension féodale de l'évêque, 604 # ; du prix de 60 charges [96 hl] d'avoine fournie par Antoine Magniol, marchand, à Draguignan, pour les dragons campés à Fréjus, 420 # (f° 228v°-234v°). – « *Ar[r]êt de compte entre* » les consuls et les bouchers relativement à la fourniture de la viande pour les étapes. – Bail de la ferme du piquet ; droit de 3 s par rup [8 kg] de farine, de blé, méteil et seigle et 1 s 6 d pour celle d'avoine et de légumes pris après le droit de mouture ; obligations pour les particuliers portant leur blé aux moulins de la commune ou à d'autres de faire peser leur farine à la boutique du piquet avant de l'emporter à la maison à peine d'amende ; exemption de la farine servant au pain du viatique, de celle du maître de chapelle, des 16 charges [25,6

hl] que le chapitre distribue annuellement aux pauvres et de la farine du pain de l'étape (f° 237-245). – Obligation, portant cession pour : François Borrelly, sieur de Seillans-St Julien, sur le fermage des moulins, de créances provenant d'intérêts, de prêts à l'amiable et de fournitures aux troupes 1 250 # 4 s 6 d ; Anne de Fabry, veuve d'Antoine Peyran, sur le remboursement à faire par la province, de sommes à elle dues pour fournitures aux troupes, 994 # 12 s (f° 267v°-270). – Procuration à Melchior Audiffret, maître de poste, pour retirer des procureurs du pays, le montant des fournitures faites aux troupes (1693). – Obligation souscrite envers Jean Crotte, bourgeois, 224 #. – Arrêt de compte entre les consuls et les Jésuites qui avaient mis arrestation pour les intérêts à eux dus, sur le fermage de la rève du vin et du blé. – Bail de la ferme : du « *grand escandail* » ; de l'huile, du « *dollin-dollan* » (f° 273v°- 297). – Procuration à Etienne Attanoux, sieur des Tourres, conseiller du Roi et maire de Fréjus pour se rendre à Aix et procéder à liquidation des fournitures faites aux troupes (f° 300v°). – Quittance : d'intérêts dus aux Jésuites, 308 # 6 s 8 d ; des droits de « *camelage* », 528 # 2 s 4 d ; du prix de fournitures faites aux troupes ; de 2 billets de rescription remis au trésorier par les consuls (f° 316-340v°). – Bail de l'exaction de la taille. – Acte : de « *vente* » à François Villy, bourgeois, d'une taille de 15 # par livre cadastrale, imposée pour 9 ans ; – de prixfaict du nettoyage de la Grande garonne, comprise entre l'embouchure de l'Argens et le lieu dit la Fourcadure, sous obligation de « *derouissar et obter toutes les herbes, ... arbrisseaus et autres choses quy sont aux rives ... [et] empêchent le courz des heaux* » ; donner « *une pointe de l'échept [pioche] d'un pan [0,25 m] sur le milieu et l'omenter durant toute sa largeur depuis la rivière ... jusques à la susdite forcadure* » ; paver les « *rives depuis le haust jusques au plus bas et les mettre juste à tallus* » ; finir ledit travail en 26 jours, moyennant 10 s la canne [2 mt] (f° 345v°-360). – Bail de moulin à farine. – Quittance : pension féodale de l'évêque, 1 812 # ; délivrée par Marguerite-Bernarde de Pellicot, supérieure des Bernardines pour intérêts dus à sa communauté, 3 annuités échues, 2 242 # 18 s ; Thérèse du St Sacrement de Châteauredon, supérieure des Dominicaines, pour intérêts, 142 # 3 s 6 d (f° 361v°-369) ; d'intérêts : à l'économe de la congrégation des artisans, 45 # ; aux Prêcheurs, 406 # ; aux Observantins, 27 #. – « *Transaction* » entre la communauté et ... Anne de Brun, veuve de Pierre de Mottet, écuyer à Draguignan, au sujet de la contribution due par de Mottet à l'entretien de la grande écluse et du canal des moulins du Puget dont il est copropriétaire et qui avait été fixée suivant sentence arbitrale rendue le 14 octobre 1687 par N. Giraud et N. Audiffret, avocats à Draguignan, à 1 064 # 19 s de principal, sous déduction de la part due par la commune copropriétaire plus les intérêts courus et les frais, sentence dont ladite veuve avait appelé au Parlement ; règlement de la dette à 1 756 # 3 s et obligation de ladite somme souscrite par la veuve de Mottet et remboursable à l'aide du fermage des moulins. – Quittance : de prix du pain fourni aux étapes, 499 # 17 s (f° 373v°-385) (1694). – Bail de la ferme : du savon ; du « *grand escandail* » ; de l'huile ; du « *dollin-dollan* » ; de la chair de pourceau. – Quittance des gages du garde du cap Roux, 4 mois, 36 # (f° 404-426). – Procuration à Jean Proust, bourgeois, à l'effet de retirer les sommes dues par la province pour fourniture aux troupes (f° 448v°). – Acte de résiliation amiable du bail de la ferme sur le vin étranger, les grains et farines (f° 452v°). – Procuration à : N. Miollis, procureur au Parlement, à l'effet de recouvrer la « *pension* » due par le Roi ; Jean Camelin, bourgeois, pour la liquidation des « *fastigages* » et la passation de l'acte d'achat de l'office de conseiller du Roi (f° 458v°-462) (1695). – Bail de la ferme : de l'huile ; du pourceau ; du « *grand escandail* » ; du « *camelage* » ; du « *dollin-dollan* » (f° 485-499v°). – Procuration à Etienne Attanoux, sieur des Tourres, à l'effet d' « *exiger* » des procureurs du pays 280 # « *pour une erreur faicte à la liquidation des fastigages* » des troupes (f° 503v°) ; à Jean François Augery, aux fins de retirer de N. Fulconis, conseiller au Parlement, commissaire pour la vérification des dettes, toutes les pièces appartenant à la commune de Fréjus (f° 506v°). – Acte de prixfaict des réparations à faire au toit, escaliers et fenêtres du collège, moyennant 60 # (f° 518v°). – Bail : de la ferme de la tasque (f° 524) ; de l'office de premier huissier audiencier, acquis le 16 mai

1696, délivré pour 5 ans à Antoine Hugues, officier royal en l'amirauté de Fréjus, moyennant 30 # par an, sous obligation de prêter serment devant le maire ; de n'exiger pour honoraires des exploits qu'il fera à la requête des consuls ou des fermiers de la taille et du receveur de la capitation, que 4 sols par commandement et 6 s par gagerie, papier et timbres non compris et sous condition que ledit fermier exercera les fonctions de sa charge dans la commune à l'exclusion de tous autres huissiers, officiers royaux et sergent ordinaires (f° 539). – Quittance : du montant du prixfait des réparations de la grande écluse, 130 # ; du fermage des moulins, acompte, 1 695 # (f° 548v°-550v°). – Bail à ferme de la propriété communale du quartier de la Gaudine moyennant 12 charges [19,2 hl] de blé avec obligation de la part de la commune d'avancer au fermier 8 charges [12,80 hl] de semence (f° 570). – Acte de prixfait des réparations à faire aux chaussées du Reyran (f° 572) (1696). – Quittance d'intérêts dus au chapitre de la cathédrale, 20 #. – Procuration à Etienne Attanoux, sieur des Tourrès, maire, à l'effet de retirer du receveur général le montant du prix des fournitures faites aux troupes (f° 629v°-630v°). – Désistement de l'instance introduite par devant le lieutenant de la sénéchaussée de Draguignan par François Espitalier, marchand, ex-fermier des moulins à farine, en dommages intérêts pour dégâts que le Reyran aurait causés aux méats des moulins (f° 632v°). – Acte de résiliation de la ferme de la rève de l'eau-de-vie à la demande du fermier qui ne peut pas percevoir son droit, ladite ferme n'étant pas encore autorisée (f° 640v°). – Bail à ferme de l'office du greffe de l'écritoire, délivré pour 3 ans à Jean Calvi, notaire, moyennant 37 # par an, sous obligation de faire tous rapports d'estime, conformément à sa commission ; de tenir registre desdits rapports pour lesquels il exigera, savoir : les simples estimations d'herbages ou moissons, 5 s ; les collocations, 10 s, et les estimations générales 20 s ; enfin les expéditions de 12 lignes par page, papier non compris, 1 s (f° 659) (1697). – Quittance (f° 713-729). – Bail à ferme : des moulins à farine et des moulins à huile ; de la boucherie (f° 730-743). – Quittance (747-756). – Bail : du piquet ; du « *dollin-dollan* » de la viande de porc ; du « *camelage* » du « *grand escandail* » ; de l'huile, de la paneterie ; de la boulangerie, du savon ; de la tasque (f° 757-783) (1698-1699). – Quittance de remise à la communauté de l'office de maire tenu par Etienne Attanoux, sieur des Tourrès et coseigneur de Roquebrune (f° 868). – Transaction entre la communauté et : les hoirs de Josph Désidery relativement aux dommages causés dans leur propriété ensemencée en blé au quartier de Malignonnes, laquelle a été transformée en passage, à cause de la dégradation du chemin emporté par la crue du Reyran ; sur le rapport des experts, la communauté est condamnée à payer 143 # ; Honoré Maurine, prêtre, cohéritier d'Honoré Maurine, notaire, ex-trésorier au sujet du reliquat de son compte se soldant par un excédent de recette de 64 # 11 s 10 d (f° 873v°-881) (1700). – Bail de « *la rève du louage des boules* » délivré pour 2 ans à Roch Renoux moyennant 20 # par an, et pour la perception d'un droit d'un denier par boule, avec défense à toute autre personne d'en prêter sous peine d'amende, et faculté seulement de jouer avec les boules dont on est propriétaire (f° 915) (1701).

**CC 263. (Registre.) – in-8° ; 585 feuillets, papier.  
1702-1714. – Actes.**

Cahier des charges et procès-verbaux de délivrances des fermes communales, actes de prixfaits, quittances, obligations, procurations, etc. – Bail : des fournitures aux étapes, pour « *tous les bataillons et compagnies d'infanterie qui passeront et séjourneront* » à Fréjus, pendant l'année, à l'exception des « *recrues* » ; « *l'étapier* » sera averti de l'arrivée des troupes aussitôt que les consuls en auront reçu l'avis ; il pourra disposer de 8 hommes, qui seront exempts du logement, pour lui aider, et sera assisté par l'un des consuls, le cas échéant ; permission de faire distribuer la viande dans la boucherie et obligation de liquider la

dépense 4 jours après le départ des troupes ; le prix des places de fourrage fixé à 11 sols ; celui des places de bouche à 9 s ; de la ferme du « *dollin-dollan* » ou port du blé au moulin et retour de la farine chez les particuliers, sur le droit d'un sou par quintal [40 kg] ; obligation pour le fermier de tenir des valets et du bétail à suffisance pour le besoin du public ; défense à toute personne de prêter ses bestiaux pour ce service, si ce n'est au fermier ; – de la rève du savon, au droit de 30 s par quintal [40 kg] ; – de la ferme du « *grand escandail* » à raison de 6 deniers par rup [8 kg] pour les pesées qu'il fera dans la ville, de 10 deniers hors de la ville, à distance du rivage de la mer, d'un sou par quintal [40 kg] de foin et de paille ; la chaux ne sera pas pesée ; droit de pesage payé moitié par le vendeur moitié par l'acheteur, s'ils sont tous les deux du lieu, et en entiers par les étrangers qu'ils vendent ou qu'ils achètent ; la quantité de poisson au dessous de 50 livres [20 kg] ne sera pas pesée ; le vendeur payera 2 sous par « *banestoun* » [corbeille] ; – de la ferme de la tasque au droit d'un 7ème, après prélèvement de la dîme et des foulures (f° 1-11). – « *quittance pour 3 fols apels payés par la communauté* » en raison de 3 amendes « *relevées par devant [le parlement] par les consuls ...* » contre Antoine Martin, bourgeois, François Vaixière, lieutenant au siège de l'amirauté de Fréjus et Louis Suffret, 39 # 12 s (f° 12). – Transaction entre André Hercule de Fleury, évêque, et la communauté de Fréjus d'une part, Jean Gandoulphe, Joseph Fabre et Alexandre Vidal, d'autre part, au sujet d'une vente de bois faite à Gandoulphe et Fabre, moyennant 280 # et cédée à Vidal pour 900 #, lequel aurait été poursuivi pour coupe abusive ; ladite transaction passée moyennant paiement par Gandoulphe et Vidal des frais du procès dont l'évêque et la commune se sont désistés (f° 13v°). – Bail de l'office d'huissier audiencier, délivré pour 3 ans à Antoine Mistral, 60 # par an (f° 16v°). – Acte de prixfait délivré par la commune de Fréjus et autres copropriétaires des moulins du Puget, à Jean Jauffret, maçon à Toulon, des réparations à faire au canal desdits moulins, moyennant 165 # payables après la recette des travaux ; muraille [à construire] au-dessus desdits moulins, longueur 6 cannes [12 mètres], épaisseur 4 pans [1 m] au pied et 3 en haut (f° 17v°). – Bail à ferme : de la boucherie délivré à la condition de vendre la livre [4 hg] de viande : de mouton de pays, 3 s ; de menon [bouc châtré] et de bœuf, 26 deniers ; de brebis, 2 s ; de chèvre, 22 deniers ; les têtes de mouton et de chèvre, 3 s ; celles de menon, 4 s et celles de brebis, 2 s ; « *courades* » [fressures], 4 s. – du piquet, moyennant 7 600 # par an ; droit de 3 s par rup [8 kg] sur la farine de blé, de méteil et de seigle et de 1 s 6 d sur celle d'avoine, de millet et autres légumes (f° 23) ; – du « *camelage* », port des marchandises à la mer et à l'Argens et de là à la ville et « *son terroir* » ; droit par charge : de charrette à 1 collier ou à une paire de bœufs, 8 s ; de charrette à 2 colliers, 12 s ; « *fay porté sur la teste* » 6 deniers (f° 31v°) (1702) ; – du « *grand escandail* » ; de la tasque ; du « *dollin-dollan* » de la chair de pourceau (f° 37-46) . – Acte de prixfait des réparations à faire : à la porte de Meaux ; au « *barry* » de la porte de St Joseph ; au premier pont de Notre Dame ; au pont du Reyran ; à la fontaine de l'Agachon, ... 300 # (f° 46v°) (1703). – Bail : de la ferme de la boulangerie et de la paneterie, pour 3 années, moyennant 900 # par an, avec obligation de tenir 4 boutiques dans la ville garnies de pain en quantité suffisante pour le besoin du public, de pain blanc, de « *sereie* » et de bis ; droit de 12 s par charge de blé de 3 quintaux [120 kg] sur tout le pain qui se débitera en gros ou en détail dans la ville et « *son terroir* » ; faculté à toute personne de vendre du pain en acquittant le droit (f° 63v°) ; – de la fourniture pour les étapes (f° 75). – Procuration à Barthélémy Richard, conseiller du Roi et commissaire aux revues à Draguignan, ou à l'un de ses associés, à l'exaction de la taille de Fréjus, à l'effet de retirer du trésorier général le montant du prix dû par la province pour fournitures faites aux troupes (f° 77v°) . – Acte de prixfait des réparations à faire au moulin à huile « *pour le randre plus réduit et plus chaud et éviter le dégast que ce faizoit pendant l'hiver en détritnant les ollives* », délivré à Joseph et Louis Christine, père et fils, maçons de Seillans, 390 #, audit moulin pour renouvellement des presses, bancs, mastres, mastrons, marre et reconstruction du « *paraire* » [foulon], 360 # (f° 83-85). – Bail du moulin à farine, du moulin à huile et du paraire. Le fermier prend les

moulins et les méats depuis l'embouchure de l'écluse à l'Argens jusqu'aux moulins tels qu'ils sont indiqués dans le rapport qui en a été dressé ; il est chargé du curage, de l'entretien des chaussées « *même* » du canal du Reyran pour avoir de l'eau en quantité suffisante ; en ce qui concerne l'entretien du grand méat, le fermier y fera contribuer les copropriétaires du moulin du Puget depuis ledit moulin jusqu'à la grande écluse ; droit de mouture 1 sur 15 de tous les grains et 1 sur 60 de toutes les farines venant des moulins étrangers pour être pesées au piquet et en payer le droit, 1 sur 21 de l'huile et du miel (f° 87v°). – Transaction entre la commune d'une part, Pierre et Joseph Rey, frères, et Nicolas Bareste, du Puget, d'autre part, au sujet du procès en dommages intérêts prétendus par ces derniers pour dégâts « *souffert[s] aux herbages* » et aux semences de leurs terres du quartier du Gabron, « *la voûte qui conduit les eaux du méat des moulins* » de Fréjus empêchant le libre cours des eaux dudit torrent ; ladite transaction portant que : les travaux mentionnés après visite du lieu par de Roussel, ingénieur dans les armées du Roi seront donnés à prixfait au compte de la commune, en présence de Rey et Bareste ; qu'en cas d'ensablement la commune fera le nettoyage avec leur concours dans la proportion d'un 6ème ; que N. Rossely, père, notaire à Seillans, et François Lions, écuyer procureur au siège de Draguignan estimeront les dommages et répartiront les frais du procès engagé (Cf. f° 155-158) (f° 92v°) . – Prixfaits des travaux à « *faire pour re[h]ausser la voûte* » [du viaduc du canal des moulins] sur le torrent du Gabron, délivré à Joseph Christine, 360 # : démolition du pont actuel composé de 2 arcades ; reconstruction à une seule arcade de 12 pieds [4 mt] de largeur, 5 pieds et demi [1,83 m] de hauteur prise sous clef et à « *anse de panier* » 18 pouces [0,50 m] d'épaisseur et 6pieds [2 m] d'ouverture en plus que l'ancien (f° 99v°). – Bail à ferme : des terres communales de Villepey moyennant 20 charges [32 hl] de blé ; de la « *banque* » de la boucherie ; de l'office d'huissier audiencier (f° 102-108). – Vente des bois incendiés de l'Estérel, quartier du Cros du Charbonnier, 165 #. – Bail à ferme des 2 moulins à farine du Puget indivis avec François Vallentin de Draguignan, pour 5/6 ; entretien à la charge du fermier ; jouissance des terres et des arbres fruitiers qui en dépendent ; curage des méats en coopération avec le fermier des moulins de Fréjus ; – du piquet (1704) ; – du « *dolin-dolan* » ; du grand « *escandail* » ; de la tasque ; du « *camelage* » (f° 102-130). – Procuracy à Guillaume Vaille, consul, à l'effet de « *procéder à la liquidation des fastigages* ». – Quittance du prix d'abonnement de l'office de jurés priseurs, vendeurs de biens meubles etc, 400 # (1705) ; – Transcription de la procuration de Balthazar Théolet, avocat à Aix, procureur général de Louis Fleury, bourgeois à Paris, propriétaires des offices de jurés priseurs, vendeurs des effets mobiliers, à Joseph Rey, son commis ambulat, à l'effet de le représenter dans toutes les villes de la province (Aix, 5 décembre 1704). – Procuracy des consuls à Antoine Brunel, procureur au siège de l'amirauté de Fréjus, afin de traiter à Aix de l'office des courtiers pour Fréjus, St Raphaël et le Puget (f° 139-143). – « *Département* » du procès intenté à la commune par : Augustin Roux, prêtre, au sujet des biens du prieuré de Ste Madeleine allivrés au nouveau cadastre quoique francs d'imposition, et dont les récoltes ont été saisies pour le paiement de la taille ; frais du procès s'élevant à 44 # mis à la charge de la commune ; Jean Michel, marchand à Fréjus, en paiement de 6 fusils prêtés à la commune, en 1704 ; pour armer les miliciens levés par ordre du Comte de Grignan, lieutenant général afin d' « *empêcher l'entrée des détachements que le Duc de Savoye faisoit faire pour ravager le pays* » ; lesdits fusils n'ayant pas été retrouvés ; fixation du prix à 54 # et dépens réglés à 4 # 1 s 2 d (f° 144-146). – Acte de prixfait des travaux d'entretien de la grande écluse, délivré pour 9 ans à Pierre Martin, de Roquebrune, 150 # par an (f° 150). – Prorogation, à cause la récusation de l'un des arbitres, du compromis passé entre la commune et les frères Rey et Nicolas Bareste, du Puget au sujet de la vérification des dommages causés à leur propriété par les eaux du Gabron. – Transcription du devis des travaux de rehaussement de la voûte du [viaduc du canal de Fréjus] sur le torrent du Gabron : « *planter un gros piquet dont le dessus soit de niveau avec le fond du canal au-dessus de la vase* » du torrent, « *du dessus dud. piquet* » enlever le sable à une profondeur de 7 pieds [2,333 m] sous le [viaduc], et en

amont sur une longueur de 40 à 50 toises [80 à 100 m], puis en aval jusqu'à ce que l'on ait donné au lit du torrent sa pente naturelle ; démolition de l'ancien pont [viaduc] à 2 arches ; construction du nouveau à une seule et à anse de panier, ayant 12 pieds [4 m], 5 pieds et demi [1,83 m] de flèche et 18 pouces [0,50 m] d'épaisseur à la clef et une longueur de 6 pieds [2 m] de plus que l'ancien ; construction de 2 « *petits murs de terrasse du côté de l'arcade ...* » pour le soutènement des terres, de 5 pieds et demi de hauteur et « *en liaison avec le corps du pont* » ; les 2 « *têtes de cette arcade seront bandés de pierres de taille sur lesquelles on élèvera à ploump* » 2 murs en maçonnerie de 3 pieds [1 m] de large sur 15 pouces [0,321 m] de hauteur « *au dessus du courant des eaux du canal* » ; les pieds droits de l'arcade seront « *assis sur le founs le plus sollide* » ; les culées auront au moins 5 pieds [1,665 m] de large . – Transaction entre la commune et les frères Rey et Baresté assistés d'Antoine Rossely, notaire à Seillans et Jacques Laugier, avocat à Lorgues, arbitres désignés par les parties pour estimer les dommages intérêts fixés à 430 # ; frais d'expertise à 135 # à la charge de la commune (Cf. f° 92v°) (f° 155-158) (1705). – Bail à ferme : du « *dolin dolan* » ; du « *grand escandail* » ; de la tasque ; de la chair du pourceau ; du « *camelage* » ; des fournitures pour l'étape ; de la rêve du savon ; du « *poisson frais quy entrera, reposerà et ce debittera dans cette ville ... et son terroir, à ce comprins les langoustes de mer* » moyennant 500 # par an, sous condition « *que tous les mariniers de la ville ou étrangers* » porteront le poisson « *en droiture de la mer* » ou de tout autre endroit d'où on les verra pêcher, à la place de la ville pour y être pesé par le fermier et avant toute vente, droit, 3 deniers par livre [4 hg] de poisson « *depuis demy enchoy en haut ... et depuis demy enchoy en bas, 5 soulz par banestoun [corbeille]* » (f° 162-177). – Quittance de solde du prixfait des réparations aux engins des moulins à huile et du « *paraire* » 360 #. – Bail de la « *régie et récepte des droits de conterolle des actes, petit sceau et insinuations laïques pour tout le tamps de l'abonnement* », délivré à Jean François Coste, procureur en l'ordinaire de Fréjus, à charge par lui de se conformer à l'arrêt du Conseil [d'état ?] du 12 décembre 1705, et pour la perception des droits, au « *nouveau tarif* » homologué par l'Intendant ; d'établir un bureau où il résidera ; faire les expéditions nécessaires à toute heure du jour et même la nuit ; porter les deniers de sa recette à Draguignan et à ses frais (f° 180v°-182v°) . – Acte de vente en faveur de la commune de l'office de courtier jaugeur tenu par Esprit Reverdit, marchand, moyennant 2 400 # payables dans 15 mois (f° 192) (1706). – Bail de la ferme du jaugeage et courtage du vin vendu en gros : à Fréjus, depuis demi charge [30 lit.] et au-dessus, au droit de 2 sols par charge [60 lit] ; au Puget, droit de 2 sols 6 deniers la charge ; à Saint Raphaël, id. (f° 214-221). – Transaction entre la commune, d'une part ; Honoré Rayole et Barthélémy Sigalon d'autre part au sujet d'une instance produite par ces derniers relativement à la dépréciation de 2 mulets requis par les consuls pour le service du Roi ; indemnité fixée à 64 # (f° 227). – « *Vente* » de la taille de 100 # par livre cadastrale à Barthélémy Richard, ex-commissaire des revues et associés, de Draguignan, pour 6 années à 36 250 # par an, sous conditions que le « *cazarnet* » sera remis au fermier le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et comprendra 420 livres cadastrales, avec déduction « *au sol la livre* » sur le prix du fermage, de ce qui manquerait et augmentation du surplus ; gages 14% ; obligation de payer annuellement les deniers du Roi et du pays, les intérêts dus aux créanciers et autres charges courantes ; remettre les comptes de gestion au plus tard le 2 janvier ; payer aux particuliers les « *ustencilles* » pour fournitures aux troupes, retirer les billets de rescription, compter les intérêts de la « *charge et décharge* » ; retirer tous fermages (Cf. f° 284) (f° 229v°) . – Transcription de la procuration donnée à Esprit et Pierre-Jean Raphélis par Barthélémy Richard et associés pour la passation du contrat ci-dessus (f° 240) (1707). – Bail à ferme : de la tasque ; du « *dolin-dolan* » ; du « *grand escandail* » ; du « *camelage* » ; du piquet, de la rêve de l'huile ; des fournitures aux étapes. – Obligation en faveur de Louis Suffret ; juge à Fréjus, pour payer le nollissement de 448 charges [716,8 hl] de blé apportées par ordre des procureurs du pays, 325 # 10 s 6 d (f° 272-268). – Vente « *des pieds* » d'arbres des terres vagues pour faire de la poix (f° 279). – Convention passée entre la



commune et Barthélémy Richard et associés au sujet de la taille à 80 # par livre cadastrale et les honoraires des fermiers au 12% nécessitée par « *l'accablement des habitants depuis que l'armée ennemie a passé, repassé et même séjourné* » à Fréjus et « *ruiné presque tous les biens de la campagne* » (Cf. f° 229v°) (f° 283v°). – Obligation : en faveur de l'évêque, du chapitre et de Barthélémy Richard à l'effet d'acheter « *des bestiaux pour la culture* » en remplacement de ceux que les ennemis ont enlevés, 3 000 # ; – souscrite par : Jean et Joseph de Camelin, père et fils, pour prix de 2 bœufs et d'un cheval, 200 # ; Jeanne Martel, veuve, pour prix de 2 bœufs, 144 # ; Emmanuel Bouteillier, id., 139 # 10 s ; Jacques Giraud, id. ; Jacques Castagne, 1 bœuf et une vache, 90 # ; Léonce Giraud, 2 bœufs « *arans* », 108 # [?], Jauffret Burle, id. 102 # (f° 291-312). – « *Acte* » par lequel la commune et Esprit Reverdit, marchand, créanciers de la commune pour la finance de l'office de courtier jaugeur et fermier de la rève de l'eau-de-vie et de la boucherie, conviennent d'experts pour la liquidation desdits comptes. – Reconnaissance de prêt fait à Jean Calvy pour prix de 2 vaches, 49 #. – Bail à ferme du greffe de l'écritoire. – Obligation de Jean d'Augery en faveur de la commune pour prix d'une jument, 75 # (f° 314-320), (1708). – Bail : des fournitures de l'étape, de la ferme du « *camelage* » ; de la rève du savon ; du jaugeage et courtage de St Raphaël ; de la rève du fumier ; de la tasque (f° 327-339). – Vente des bois incendiés dans les terres vagues au quartier de la Baume du Postillon, 120 #. – Bail de la boucherie (1709). – « *Transport des revenus du piquet en faveur de ... l'évêque de Fréjus* » en remboursement du prêt par lui fait pour contribution à la commune de Roquebrune de 185 # de 5 en 5 jours pour l'entretien de la « *compagnie collonelle du régiment de dragons de Firmacon* » (f° 342-352v°). – Bail de la ferme du « *petit escandail* » délivrée à Joseph Lambert, chirurgien, moyennant 50 # par an, à la condition que les « *poissonniers et estrangers* » vendant des fruits ou « *autres choses* » se serviront de « *l'escandail* » [romaine] du fermier en payant 1 s par jour, sous obligation de la lui rendre après « *la débite* » de leur marchandise, sous peine d'amende (f° 364). – Convention par laquelle les boulangers de Fréjus s'engagent à « *consommer* » à raison de 30 # la charge [160 lit], pendant le mois de juin, les 280 charges de blé que « *l'évêque ... avait eu la charité d'accepter pour éviter la dizette des grains* » et à vendre le pain « *megean* » [bis] 22 deniers la livre [4 hg], défense à toute personne de vendre du pain jusqu'à épuisement de la susdite provision (f° 384v°) (1710). – Bails à la ferme : du « *camelage* » ; de la boulangerie et paneterie ; de l'huile ; du « *dolin dolan* » ; du « *grand escandail* » ; du savon ; du piquet ; du poisson frais (f° 406v°-421). – « *Quittance des provisions, titres et autres papiers* » relatifs à l'office de courtier jaugeur, en faveur d'Esprit Reverdit, ancien titulaire (f° 430). – Vente d'une coupe de bois de pins et « *suves* » [chênes-liège] compris dans la forêt indivise entre la commune et l'évêque « *à l'hauteur de l'Aiguille et son adreche et Mondubi tirant à l'hauteur de la Suverède* », passant : aux Fabregouriers, à la Grande Glaire, à la cadière de « *monsieur St Pons, allant aboutir en vue de la mer à l'ubac de l'Useou, Benet, l'Ours, la Vaque et le Pertus et à l'ubac de l'Escare et aux Redonnets* », 1 600 # (f° 433) (1711). – Bail : de la rève de l'entrée des grains (f° 459v°) (1712) ; de la fourniture des étapes ; de l'impôt sur le bétail ; de la paneterie (f° 495-500v°). – Contrat de réunion de l'office de procureur du Roi avec l'office de substitut (f° 503v°) (1713). – Bail : de l'impôt de « *la troisième* » sur tous les grains ; de l'impôt sur l'entrée des raisins, au droit de 20 sols par charge [120 kg] ; de l'exaction de la taille de 100 # par livre cadastrale sur les maisons, prés, jardins, coullets, pauvadors [prés secs] et horts (f° 570) (1714).

**CC 264. (Registre.) – in-8°, 174 feuillets, papier.  
1715-1717. – Actes.**

Quittances, obligation, procurations, baux, etc. – Quittance d'acompte du fermage de la boucherie, 76 # – Bail de la ferme : du « *camelage* » ou impôt sur le transport des

marchandises et denrées portées de la ville et « *son terroir* » à la mer ou à l'Argens et inversement, à la réserve du « *bois théé* » [résineux] employé à la pêche, de la chaux, du plâtre et des pierres à bâtir ; droit à percevoir par charge : de charrette à 1 collier ou à une paire de bœufs, 8 s ; de charrette à 2 colliers, 12 s ; portée sur la tête, 6 d ; du « *grand escandail* » ou pesage des denrées et des marchandises au-dessus de 50 livres [20 kg] ; droit à percevoir par rup [8 kg] ; dans la ville, 6 deniers ; hors de la ville et à distance de la rivière d'Argens, 1 s payable moitié par le vendeur moitié par l'acheteur, s'ils sont du lieu, et en entier par l'étranger ; le « *revier* » tiendra registre de ses pesées ; – du savon, au droit de 30 s ; par quintal [40 kg] ; obligation de porter le savon au bureau du fermier qui le marquera d'une empreinte à cet usage ; – du greffe de l'écritoire, délivré à Elie Achard, procureur en l'ordinaire de Fréjus, moyennant 75 # par an, sous obligation de « *prendre tous les rapports d'estime ; de les dresser conformément à la commission qui les ordonnera* » tenir « *registre dans l'ordre qu'il faut et un bureau* » ; percevoir les droits suivants : rapports de simple estimés d'herbages ou de maisons, 5 s ; rapports de collocation, 10 s ; estimés générales, 20 s ; droits d'expédition, 1 s par page de 12 lignes ; – du « *dollin-dollan* » ou port du blé au moulin et retour de la farine, pour les particuliers n'ayant pas de bétail, moyennant un droit de 20 s par quintal [40 kg] ; – de la taille [taxe] sur les bestiaux des habitants ou possédant biens dans la commune et sur ceux des étrangers paissant sur le territoire de Fréjus, du Puget et de St Raphaël, taxés savoir : par trentenier de bêtes à laine ou chèvres, 3 # ; par tête de bœuf, cheval et mulet, 15 s ; de « *bourrique* », 10 s ; de cochon, 6 s : « *de maison ou ruches... à miel* » 2 s ; franchise pour les ruches appartenant aux confréries du St Sacrement, des pénitents blancs et les animaux sus dénommés ayant moins d'un an, « *à moins qu'ils ne soient vendus à des étrangers* » ; les usagers devront, sous peine d'amende, déclarer au fermier le nombre et l'espèce de leurs bestiaux ; – de l'eau-de-vie, – des terres communales du quartier de Villepey (f° 1-16v°). – Quittance de remboursement de créance due à l'évêque de Fréjus, 1 500 #. – Procuration à Joseph Malespine, bourgeois à Draguignan, à l'effet de retirer de la province 1 285 # 18 s 6 d, montant des fournitures faites aux troupes – Acte de cession en faveur : d'Esprit Reverdy, marchand, pour solde de la finance de l'office de courtier jaugeur et prix de fournitures faites aux troupes, 563 # 15 s 7 d à prendre sur les fermages de la rève du pourceau et du « *camelage* » ; – et du « *grand escandail* », pour intérêts à eux dus, 200 # (f° 18-24). – Bail : de la boucherie sous condition de vendre la livre [4 hg] la viande : de mouton, 44 d, celle de menon [bouc châtré], de bœuf et de brebis, 32 d ; de chèvre, 26 d (f° 26) ; – de l'office d'huissier aucienier (1715) ; de la rève du « *grand escandail* » ; du « *camelage* » ; du savon ; de la paneterie et boulangerie (f° 50-59). – Convention par laquelle Gaspard Destelle, ménager, se désiste des poursuites par lui commencées contre la commune, en paiement du prix de fournitures faites aux troupes, depuis 1707 ; accepte la somme de 2 100 # en principal et les intérêts courus (f° 62). – Bail à ferme de la terre communale du quartier de la Gaudine (f° 68). – Transaction entre la communauté de Fréjus et le chapitre de la cathédrale dudit lieu, « *au sujet des directes prétandues par ledit chapitre sur parties des maisons de lad.ville ... et propriétés de son terroir que led. Chapitre la communauté et particuliers* » par transaction du 26 avril 1523, homologuée en 1528 ; avaient approuvé « *les reconnaissances passées par divers habitans et possédants biens ... en faveur dud. Chapitre* » reçues en 1489 et 1490 par Jean « *de Vaxéria [de Vaixière] ?* », notaire ; « *dans un grand livre* » détenu par le chapitre, déclarant allodiaux tous les biens non reconnus à cette époque ; et la communauté s'était engagée à payer annuellement « *les cences...des fonds qui doivent être reconnus de nouveau, suivant le calcul qui en seroit fait* » ; en 1533 ledit chapitre ayant fait assigner la communauté en règlement des arrérages des cens depuis 1524 sans avoir fait depuis autres poursuites sur cette instance ni en avoir exigé le paiement, il avait fait condamner, le 29 octobre 1641, par sentence du lieutenant de la sénéchaussée de Draguignan, « *la curateur prouveur à la générale d'exécution des biens de feu ... Barthélémy de Camelin, évêque de Fréjus, de prendre investiture, passer reconnaissance, payer le droit*

*de lods ..., cences et arrérages n'excédant* » 29 ans, d'une propriété sise au quartier de l'estel ; sur appel du curateur le chapitre assigna en l'instance 1/ N. Valleye, prêtre, en passation de nouvelle reconnaissance de ladite propriété et en paiement du lods ; 2/ la communauté pour la directe « *sur la plus grande partie de la ville et de son terroir sous prétexte d'ancienne reconnaissance* » ; la communauté serait intervenue en ladite instance le 21 novembre 1644 pour demander que le chapitre fournisse ses preuves ; sur rapport de François de Thomassin, [conseiller au Parlement ?], la cour confirma la sentence prononcée contre le curateur et Valleye : ordonna au chapitre de communiquer le livre des reconnaissances signées par « *Vaxiera* » et débouta l'évêque de sa requête d'intervention, à la suite un compromis fut passé le 22 février 1648 entre la commune et le chapitre par lequel celui-ci fut déclaré non recevable en ses prétentions et requis de fournir « *l'original du livre desdites prétendues reconnaissances* » ; le chapitre ayant communiqué un recueil d'extraits de déclarations signées par « *Jean Vaixièra* », il y eut opposition de la communauté fondée sur ce que ledit livre ne renfermait que les reconnaissances envers le chapitre, tandis que le livre sur le contenu duquel fut basée la transaction du 14 septembre 1526, contenait les reconnaissances envers l'évêque et le chapitre ; de plus que le livre exhibé n'était pas écrit mais simplement signé par de Vaixièra ; pour éviter plus grands frais, par la médiation de Pierre-Joseph de Castellane, évêque de Fréjus, les parties conviennent d'un arbitrage et nomment N. de Piolenc, président à mortier au Parlement et N. de Besieux, président à la Chambre des enquêtes, lesquels s'adjoignent N. d'Arbaud de Jouques, conseiller au Parlement, assisté de Charles d'Antelmy, prévôt de la cathédrale, Antoine Merle, chanoine théologal, députés du chapitre ; Louis de Suffret, lieutenant au siège de l'amirauté de Fréjus ; Antoine-François d'Augery, procureur du Roi à Draguignan, et Antoine Peyran, avocat, député de la communauté. Ceux-ci exposent que les prétentions du chapitre ne sont pas suffisamment justifiées par le livre de transcription des reconnaissances signées par Vaixièra ; que « *la possession paisible* » de 40 ans ne constitue pas une juridiction féodale « *parce qu'il couste littéralement par la concession primordiale d'Ildephonse comte de Provence* », faite en 1203, « *que la justice de Fréjus fut donnée uniquement à l'évêque* » ; qu'il paraîtrait que « *dans la suite, sous prétexte de confirmation des comtes de Provence successeurs d'Hildephonse ... il a été glissé qu'elles étoient faites en faveur de l'évêque, du prévôt et du chapitre* » et qu'ainsi le chapitre a « *eu part durant plusieurs années à la juridiction* » ce qui « *ne pourroit être qu'une usurpation* » ; « *les confirmations postérieures n'ayant rien peu déroger étoient censées se rapporter à la ... première ; et en effet l'évêque et le chapitre étant entrés en différand au sujet de lad. juridiction* » il serait intervenu un jugement arbitral le 21 avril 1301 attribuant ladite juridiction intégralement à l'évêque « *à l'exclusion dudit chapitre* » ; que celui-ci s'étant contenté de présenter requête d'intervention en 1585, au procès pendant au Grand conseil entre l'évêque, le procureur général du Roi et la communauté, pour se faire adjuger la juridiction de la vallée du Reyran, le Grand conseil, par arrêt de 1586, adjugea ladite juridiction à l'évêque ... « *les sieurs députés du chapitre soutenoient ... que le livre des reconnaissances communiqué au procès étoit bien ... le même sur la foy duquel la transaction* » du 16 avril 1523 « *avoit été passée ; que le chapitre avoit véritablement et légitimement part à la juridiction de Fréjus, ainsi qu'il étoit justifié par le jugement Vice Domini, archevêque d'Aix* » en 1271 ; « *que, s'il s'en étoit départi par l'acte du* » 21 avril 1301 « *que la communauté appelle jugement, ce fut en considération des pensions en blé et en argent que le seigneur évêque céda audit chapitre sur divers bénéfices du diocèse dont il jouit encore et qu'il fit réserve des cences et services à lui deus qui sont les directes dont il s'agit, qu'ainsi ces directes étoient féodales et même ... universelles, puisqu'elles étoient rependues dans la plupart du quartier du terroir* »... ; les « *arbitres, pour éviter une telle discussion qui causeroit une multitude de procès ..., après un long examen, auroint estimé que, moyennant la somme de trois mille livres ... payées par la communauté, le chapitre se départiroit de toutes les directes par lui prétendues contre les héritiers donnataires et contre les autres acquéreurs et*

*possesseurs qui se trouveroient même n'avoir pas interverti ; en sorte qu'il ne resteroit audit chapitre que la directe sur les fonds contre les possesseurs desquels il a obtenu de jugement particulier et encore sur les fonds de son ancien domaine qu'il a aliéné à divers particuliers depuis le » 26 avril 1523 « avec réserve de directes » ; ces propositions ayant été acceptées par toutes les parties ; il est convenu que la commune donnera au chapitre 3 000 # ; qu'elle pourra garder à constitution de rente ; pour « les bâtiments et fonds actuellement possédés par les héritiers donnataires, légataires et autres successeurs à titre gratuit de ceux qui auroient passé lesdites reconnaissances aussi bien que pour les autres bâtiments et fonds possédés par les acquéreurs à autre titre qui pourroient se trouver n'avoir pas interverti ou prescrit la directe ; réservé seulement audit chapitre la directe sur les fonds contre les possesseurs desquels il a obtenu jugements particuliers ou de condamnation, et sur les fonds de son ancien domaine qu'il a aliénés à des particuliers depuis la transaction de » 1523 « tant seulement, avec réserve de directe » (f° 69v°-86). – Bail du recouvrement de la taille, passé à Barthélémy Perrache, marchand, pour 19 700 #, sous obligation de porter à ses frais, aux receveurs de la viguerie à Draguignan, les deniers du Roi et du pays ; d'en rapporter quittance, et sous condition que les consuls lui délivreront un « cazarnet » [rôle] « contenant le nom et cote de tous les particuliers, composé » de 420 # livres cadastrales, droit de collecte perçu sur le pieds de 3 sols par écu de 3 livres ; exploits de commandement, 3 s et ceux de gagerie 6 s papier non compris ; faculté au fermier de se faire colloquer, par un seul exploit, du jour au lendemain, sur les biens de ses débiteurs ; obligation de concéder des acquits privés de la taille à tous ceux qui le requerront ; défense aux habitants, tant qu'ils n'ont pas payé leurs tailles, de transporter les gerbes, grains, foin sans la permission du fermier sous peine de 30 # d'amende ; les grains saisis seront mis dans le grenier de la commune et vendus à l'enchère (f° 87). – Acte de prixfait de l'entretien de l'écluse délivré pour 9 années au prix de 95 # par an. – Bail : de la boucherie ; – des moulins à farine, des moulins à huile et du « paraire » passé à Honoré Bravet, meunier à Tournettes, moyennant 2 050 # par an, sous conditions de prendre les moulins et les méats, qui en dépendent depuis l'embouchure de la grande écluse jusqu'aux moulins « et d'iceux jusqu'à la mer », ainsi que tous les engins « du bled ... de l'huile et du paraire de la manière et en l'état qui sera déclaré par le rapport qui sera dressé aussi bien que de l'estime des méats » et de les laisser à la fin du bail dans le même, sauf à profiter des améliorations et souffrir le prix des détériorations constatées par le rapport qui sera dressé ; droit de mouture perçu à raison de 1 sur 15, sur tous les grains moulus des habitants de Fréjus et 1 sur 60 de toutes les farines provenant des moulins forains pour être pesées aux fins d'acquitter le droit de piquet ; droit sur le détritage des olives [et le pressage] du miel à raison de 1 sur 20 ; le grignon [marc] appartiendra aux propriétaires sous réserve d'en prendre pour faire bouillir le chaudron ; défense au fermier d'exiger plus de 4 sols par « moutte » d'olives ; le blé et autres grains de l'évêque seront francs de mouture et passés après que ce qui se trouvera dans la trémie aura coulé ; obligation de pourvoir au nettoyage des méats et à l'entretien de leurs chaussées depuis l'embouchure de l'Argens jusqu'à la mer y compris le canal du Reyran, afin d'avoir de l'eau en quantité suffisante pour le fonctionnement des usines, sauf à faire participer au curage des méats le copropriétaire du moulin du Puget, depuis ledit moulin jusqu'à l'Argens ; entretien de la grande écluse, des ponts, « des murailles et maison des moulins » à la charge de la commune. En cas de chômage par la faute de la commune par non entretien des objets à sa charge, après 4 jours, il sera fait déduction du fermage suivant le contrôle du piquet ; si le chômage est du fait du fermier, après même délai, les habitants pourront aller moudre aux moulins étrangers ; obligation lorsque le fermier fera « encaper [rebattre les meules] », de retirer les « mastres[caisses] » afin que « l'encapadure » n'y tombe dedans ; de mettre une « cartière [2 lit] » de son blé dans la trémie « pour tenir place à la remoutte ». La commune tiendra « un homme à la boutique du poids du piquet pour pezer les grains et farines ; le rentier sera obligé de tenir au piquet deux caisses, l'une pour la farine du bled et l'autre pour [celle] du mitadier[méteil] où*

*il y tiendra de chaque espèce de farines pour payer ceux qu'il y manquera de son poids* » ; les habitants du lieu seront servis avant les étrangers ; défense au meuniers d'exiger « *aucun argent, vin ni autres denrées de ceux qui feront moudre* ». Réserve pour l'exercice du droit d'arrosage depuis le samedi à midi jusqu'au dimanche à la même heure (f° 98v°). – Bail : de la boucherie ; des moulins du Puget. – Vente des « *sepès* » de pins des terres vagues de la commune « *vers le cap Roux et l'Estérel* » ; défense de couper aucun « *bois vifs* » ; durée de l'extraction, 5 ans, moyennant 30 # par an (f° 104-118). – Acte de cession, sur la « *taille* » du bétail : de la fondation due à la chapellenie de St Jean l'Évangéliste tenu par Jean Bellissen, prêtre, aumônier de l'évêque de Fréjus, 150 # ; en faveur d'Antoine Bonnet, ex-trésorier, pour solde du reliquat de son compte, 62 # (f° 121-122v°) (1716). – Bail de la ferme du « *dolin dolan* » ou port du blé au moulin et retour de la farine ; du « *grand escandail* » ; du poisson frais ; du piquet ; de la chair de pourceau ; de la « *banque* » de la boucherie (f° 123v°-174) (1717).

**CC 265. (Registre.) – in-8°; 327 feuillets, papier.  
1743-1752. – Actes.**

Quittances, baux, prixfaits, procurations, transactions. – Quittance de remboursement de créance à : Claudine de Sarrebourg de Pont le Roi, veuve de Barthélemy de Camelin, écuyer 1 040 # ; Pierre-Jean Pignon, inspecteur du commerce du Levant, 1 118 # 5 s – Bail à ferme : de la boulangerie et panèterie, 1 336 # 13 s 4 d par an ; obligation de tenir 4 boutiques pourvues de pain blanc, du « *tereier* » et du bis « *du poids et de la qualité portée par le tarif de la communauté qui lui sera donné par messieurs du bureau de la police* » ; bénéfice au profit du fermier de 32 s par charge de farine de 3 quintaux [120 kg] sur ce qu'il pétrira et sur le pain vendu par les autres boulangers autorisés ; obligation des hôteliers de prendre le pain qu'ils débiteront chez lesdits boulangers ; – du « *grand escandail* », droit de pesage sur les denrées et marchandises d'un poids au-dessus de 50 livres [20 kg] – « *Acte concédé* » à Joseph Anglès, notaire, par le secrétaire greffier de la commune, de l'impossibilité où celui-ci s'est trouvé de délivrer les extraits demandés par Anglès, n'ayant qu'une des clés des archives et l'autre étant aux mains du second consul qui ne s'est pas rendu à l'hôtel de ville quoique assigné (f° 1-10). – Vente de 36 quintaux de paille restant de l'approvisionnement fait pour le service de la cavalerie espagnole, à 6 s le quintal [40 kg], 18 # 16 s (f° 12). – Bail à ferme de la tasque. – Acte de prixfait des travaux pour : réparations aux pieds droits de la porte de Meaux et aux murs attenants ; la reconstruction en pierres de taille de la porte de la Clède ; la fermeture de la porte de la Pastussière ; les réparations de la brèche de la « *muraille* » du portail de St François, près de [l'auberge] du Chapeau rouge et à la tour située au « *coin* » du jardin des Observantins ; la fermeture de la porte de l'Agachon ; l'agrandissement de la porte de St Josph, pour permettre le passage aux charrettes et à la réfection du portail ; travaux délivrés à Jacques et à Jean Cabasse, frères, de Callas, 900 # ; réparations aux portes de St François, de la Clède et de Raynaude ; confection de celles de St Joseph et de Meaux, 550 # (f° 15-21v°). – Quittance : d'acompte desdites réparations, 183 # 6 s 8 d ; du montant du prixfait du curage des puits, 84 # : – Bail : de la « *banque* » de la boucherie, avec obligation de vendre la livre [4 hg] de viande : de mouton, 4 s 2 d depuis le 29 septembre jusqu'au premier jour de carême et 4 s le reste de l'année ; de menon [bouc châtré] et de brebis, 3 s ; de chèvre, 2 s ; la graisse, 7 s ; les têtes de mouton, 4 s ; celle de brebis et de chèvre, 3 s 6d ; les courades [fressures], 5 s 6 d ; les pied de mouton et de brebis, 4 s la douzaine ; ceux de menon et de chèvre, cuits, 6 s la douzaine (f° 24-30 v°) (1743) ; – de la rève du piquet ou poids au moulin du blé et de la farine, savoir : le droit par rup [8 kg] de farine de blé, de méteil et de seigle, 3 s ; d'avoine de millet et autres légumes, 1 s 6 d ; franchise, moyennant indemnité de 6 #, pour le pain consommé par les moissonneurs étrangers ; le maître de chapelle ; la moitié de la «

*distribution* » faite aux pauvres par le chapitre de la cathédrale, les 3 religieuses desservant l'hôpital, à raison de 24 quintaux [1 060 kg] de blé ; les bergers étrangers, leur famille et leurs chiens ; la farine pour le pain de l'étape et « *les échaudeaux* » que les étrangers viendront vendre (f° 36v°). – Quittance de délivrance de legs pour dotation d'une pauvre fille, 60 #. – Bail : du recouvrement de la taille ; de la rève du poisson frais ; de la boucherie ; de la chair de pourceau (f° 41v°-59v°) (1744). – Quittance de délivrance du legs pour doter une pauvre fille, 30 # (f° 70). – Obligation d'un emprunt de 16 500 # à constitution de rente contracté envers : César-François de Suffret, juge à Fréjus ; Ignace de Bareilly, major commandant la ville et citadelle de St Tropez ; François-Antoine d'Augery, procureur du Roi à Draguignan, et Jean Martin, bourgeois à Fréjus, pour payer la finance de l'office de maire, rétabli par édit du ... novembre 1733 et soumissionnée pour la ville de Fréjus à 36 500 #, réduites « *par grâce* » et après représentation des consuls à 15 000 # plus les 2 sols par livre (f° 74). – Actes : de prixfaits des réparations de 2 ponts du Reyran, celui de la Valescure, du chemin de St Roch, du collège, etc, 240 # ; – d'obligation de 6 000 # à constitution de rente souscrite envers l'Hôpital de Fréjus, pour payer les fournitures faites aux troupes françaises allant en Italie (f° 88v°-92) (1745). – Bail : de la boulangerie et paneterie ; du « *grand escandail* » – Acte de prixfait du curage de la Grande garonne – Bail de la rève sur le vin étranger (f° 99v°-110). – Acte d'obligation de 10 000 # à constitution de rente souscrite envers l'hôpital de Fréjus pour payer l'approvisionnement destiné aux troupes se rendant en Italie (f° 115). – Transcription de la requête des consuls à l'Intendant, en autorisation de contracter le susdit emprunt. – Procuration à N. Bérard, commis au Greffe de la province aux fins de retirer les sommes dues à divers particuliers de [Fréjus] pour fournitures militaires (f° 117-118 v°). – Bail : à loyer de la maison de la commune située rue des prêtres, 18 # ; de la boucherie (1746). – Transcription d'ordonnance de l'Intendant, sur requête, permettant aux consuls de « *passer les actes ... [d'obligation] nécessaires pour la sureté de ceux qui ont prêté les* » 25 000 # de contribution de guerre exigées par l'ennemi sous condition de les rembourser dans 3 ans. – Obligation d'emprunt à constitution de rente souscrite envers : le chapitre de la cathédrale ; Balthazar Robert d'Escragnolles, chevalier de l'ordre de St Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Bochaimont ; César-François de Suffret, subdélégué de l'intendant à Fréjus ; Jean-François d'Astier, trésorier [général] ; Jean-François d'Espitalier, seigneur des Tourrès, coseigneur de Roquebrune, Palayson et Villepey ; Joseph de Borrelly, seigneur de Saillans et de St Julien ; Honoré Viany, docteur en médecine ; Jean Martin, bourgeois ; Joseph Maurine, notaire ; Joseph Anglès, notaire ; Gilibert Sénéquier, bourgeois, 17 700 # ; – autre obligation, envers : François-Dominique Rolland, négociant ; Ursule Carrassan, veuve ; Marguerite Autran, veuve de Barthélemy Désidéry ; Marguerite Espitalier, veuve d'André Blanc ; Jean Pascal, hôte du logis de l'Aigle d'or ; Marguerite Abbe ; François Lagostena, 3 700 # (f° 120-128v°). – Bail de la rève sur le vin étranger. – Quittance de legs pour doter une pauvre fille, 30 #. – Bail de la rève du piquet. – Quittance du prix de nolisement de Fréjus à Agay « *de diverses provisions de ... bouche pour le service* » du roi d'Espagne, 62 # 16 s – Bail : de l'impôt sur le poisson frais ; de l'exaction de la taille. (f° 131-159 v°) (1747). – Vente de 26 quintaux 93 livres de farine restant de l'approvisionnement fait pour les ennemis, à 6 # 10 s le quintal, poids de marc [50 kg], et 17 sacs à 6 s l'un. – Bail de la « *taille* » du bétail. (f° 193-194). – Transcription d'ordonnance de l'intendant, sur requête, permettant aux consuls d'emprunter pour payer les 493 charges [788,8 hl] de blé fournies à la commune, lors de l'invasion, par les frères Rey, du Puget et François Bernard de Fréjus, ou de leur passer obligation à constitution de rente. – Acte d'obligation de 13 776 #. – Bail de la boucherie. – Transaction passée entre la communauté d'une part ; les hoirs de Vincent Burle, de St Raphaël et Joseph Anglès, notaire d'autre part, au sujet d'un procès intenté par Anglès à la commune et à Burle pour droit de « *relargage* » et dont ledit Anglès se désiste, les frais étant mis à la charge des hoirs Burle (f° 204-213) (1748). – Bail de l'impôt sur le vin étranger. – Quittance de délivrance de legs pour doter une pauvre fille, 30 #. – Réquisition de Jacques Marin, berger, de la Martre, en

cantonnement de son troupeau atteint de « *maladie épidémique* » (1749). – Bail de la ferme du piquet (f° 234-243v°). – Quittance : du prix de 138 quintaux de foin, fourni en 1746, par la commune de Roquebrune à 2 # 5s le quintal [40 kg], 310 # 10 s ; de legs pour doter une pauvre fille, 30 #, de remboursement de créance à : Balthazar de Robert d'Escragnoles, intérêts compris, 3 524 # 16 s 4 d ; Ursule de Villy, 6 000 # (f° 249-256) ; François-Antoine d'Augery, procureur du Roi au siège de Draguignan, 2 107 # 4 s 6 d (f° 272) (1750) ; Marguerite Abbe, 6 500 # ; Jean Martin, bourgeois, 4 100 # 16 s ; Jean-François d'Astier, trésorier [général], 1 576 # ; l'Hôpital de Fréjus, 1 091 # 13 s 4 d (f° 281-286) (1751). — Bail : de la boulangerie et paneterie ; du « *grand escandail* » (f° 313-316). – Quittance de remboursement de prêt fait à la commune par César-François de Suffret, subdélégué de l'intendant, 6 000 # (f° 326) (1752).

**CC 266. (Registre.) – In-8° ; 611 feuillets, papier.  
1752-1774. – Actes.**

Actes de baux et de prixfaits, quittances, obligations, ventes, transactions, procurations. – Bail : de la boucherie délivrée à François Pene, de Mougins, pour 400 # ; obligation de « *garnir des viandes* » de mouton, bœuf, menon [bouc châtré] les deux bancs de la boucherie et de débiter la brebis dans une boutique séparée de la précédente aux prix suivant : la livre [4 hg] de viande de mouton, 3 s 7 d ; de bœuf et de menon, 3 s ; de brebis, 2 s 6 d ; graisse, 6 s ; foie et meouffe [rate] « *sur le pied de chaque espèce d'animal* », le fermier pourra les donner pour « *ournes* » sur les viandes de bœuf, de menon et de brebis ; défense de vendre, sauf aux étrangers, de la viande de mouton en temps de carême ; obligation de débiter du bœuf depuis la Noël jusqu'au carnaval ; défense de tenir des arêts [béliers] et des boucs dans le troupeau réservé à la boucherie ; franchise de la taille pour ledit troupeau (1752) ; – de la rève, du piquet [impôt sur la farine] fixée à 3 s par rup [8 kg] de farine de blé, de mèteil et de seigle et à 1 s 6 d pour celle d'avoine, de millet et autres légumes. – Quittance d'un legs pour doter une pauvre fille, 60 # (f° 1-15v°). – Bail : de la rève du poisson frais, sous condition que les pêcheurs ne pourront vendre ni débiter leur poisson sans l'avoir préalablement fait peser par le fermier et avoir payé l'impôt de 5 s par rups [8 kg] (f° 19) ; – du recouvrement de la taille des biens à raison de 40 # par livre cadastrale, moulins et fours non compris (f° 25). – Acte de réquisition par exploit d'Honoré Suffret, bourgeois, aux consuls et au greffier en communication du cadastre et du bail de l'exaction de la taille passée en 1714, aux fins d'en prendre extrait, « *sous dû salaire* » (f° 36v°) (1753). – Quittance : du solde de la créance due aux hoirs de [Rodolphe] de Chambon de Velaux, 1 500 #, de délivrance de legs pour doter une pauvre fille, 30 # (f° 39-42). – Bail : de la rève de l'eau-de-vie ; monopole au profit du fermier obligé d'en tenir « *à suffisance* » pour l'usage de l'habitation, moyennant un bénéfice, sur le prix d'achat, d'un sol 6 deniers par livre (f° 50) (1754) ; – du droit de « *relargage* » et de la « *taille* » sur le bétail ; de la boulangerie ; du « *grand escandail* », droit de pesage sur les denrées et les marchandises d'un poids supérieur à 50 livres [20 kg] (f° 53v°-62). – Acte de prixfait des réparations de la chaussée de l'Argens du quartier du Verteil et autres le long dudit fleuve, depuis « *le pas qu'on appelle l'abreuvoir, du côté du village du Puget, jusqu'à ce qui est appelé la vieille écluse, ce qui comprend plus de* » 200 toises [400 m] de rivage, délivré à Joseph Laget, « *terraillon* » [potier] pour 9 550 # payables moitié par le chapitre de la cathédrale et moitié par la commune ; obligation de faire « *une ligne de pilotis* » de 16 à 20 pans [4 à 5 m] de long à 7 par toise [2 m] « *enfoncés dans le fleuve ... à reffus de mouton* », ... « *bardés par de demi poutrelles qu'on chevillera ... [afin] que cette ligne de pilotis ne fasse qu'un même corps avec la chaussée qu'on élèvera* » ; cette ligne sera fortifiée par 5 « *éperons ou chevalets de bois plantés en avant en différentes distances ... et remplis de pierres* » ... ; « *de la ligne de pilotis, on formera une digue de pierres, terre, gravier, fascines et gazon en*

*forme de glacis tout le long [et de la hauteur] de la chaussée ... sur une longueur d'environ 50 toises ... » sur laquelle on plantera des « vezelles de tamarins et autres arbres de façon à former une broutieye » ; on enlèvera l'atterrissement attenant à la terre de la commanderie et tous les îlots qui gênent le cours de l'eau ... ; faculté de prendre 2 500 pilotis dans les terres vagues de la commune. – Transcription d'ordonnance de l'Intendant, sur requête de Joseph Laget, autorisant la commune et le chapitre à avancer 900 # au réclamant pour le prixfait sus relaté. – Quittance : de ladite somme (f° 65-72v°) ; du prix de 120 charges [192 hl] d'avoine fournies par Joseph Latil et Charles Lamanoy, négociants à Draguignan, ce dernier représenté par ledit Latil, comme procureur de la veuve Lamanoy. – Transcription : du testament dudit Lamanoy, contenant élection de sépulture dans l'église paroissiale [de Draguignan] ; legs pour célébration de 200 messes dans l'année de son décès ; legs à l'hôpital St Jacques, 99 # ; à celui de la Charité ou des honteux, 15 # à la confrérie du St Sacrement, [de la même ville], 15 # ; à chacune de ses 6 filles, 2 000 # avec usufruit de tous ses biens au profit d'Anne-Marie Gariel son épouse, « en gardant viduité, sans ... être soumise à aucun compte », ladite femme instituée tutrice sous la direction de son cher beau-frère, Marc-Antoine Bravet, négociant à Draguignan. (1747, notaire Revel à Draguignan) ; – de la procuration d'Anne-Marie Gariel, veuve de Charles Lamanoy, à Joseph Latil (f° 76v°-81) (1755). – Bail de la rève du piquet [impôt sur la farine]. – Quittance : de legs pour doter une pauvre fille, 60 # (f° 98-109) ; du prixfait du curage de la Grande garonne, 133 # 10 s (f° 117v°) ; d'acompte « des arrérages » relatif au prixfait des réparations des chaussées de l'Argens par Joseph Laget, 330 # 4 s (f° 125). – Transcription de procuration de Claude Fougeiret, prêtre recteur de la chapellenie de St Jean l'Évangéliste à Joseph Taxil, prêtre bénéficiaire de la cathédrale, afin de retirer de la commune les rentes dues pour ladite chapellenie (f° 146) (1756). – Quittance du montant du prixfait du curage des puits, 117 # (f° 160v°) (1757). – Bail : de l'impôt sur l'eau-de-vie, de la boucherie ; de l'impôt sur le vin étranger ; de la boulangerie ; de la « taille » des bestiaux et du « relargage » (f° 171-191v°). – Acte de prixfait des réparations de la fontaine de l'Agachon délivré à Joseph Cabasse, de Clavières pour 550 # ; permission à l'adjudicataire de prendre des pierres dans les propriétés voisines, sur l'estimation qui en sera faite par amis communs ; obligation de reconstruire la voûte du canal ; poser des tuyaux « ouverts » et construire un réservoir à la source (f° 200) (1760). – Quittance de remboursement par : Joseph Millaure, négociant et Jean Constans, cavalier de la maréchaussée, 5 051 # 13 s ; Gélibert Sénéquier, 4 041 # 6 s 4 d (f° 207-208v°). – Transaction entre la communauté et Joseph Laget, « terrailon » [potier] au sujet du prixfait d'élargissement du lit du Reyran, dans la partie comprise entre son embouchure et le « grand fossé du torrent du Gargalon », suivant devis de N. Valon, ingénieur de la province au prix de 3 # la canne courante [2 m] ; « en conséquence dud. acte de prixfait...Laget auroit reçu en différents tems » 12 200 # d'acompte et avant la réception des travaux qui n'a pu être faite à cause des inondations survenues, lesquelles ayant causé des dégâts auxdits ouvrages, la commune refusa de payer le complément des travaux et Laget lui intenta procès par devant la chambre des eaux et forêts, les parties, par cette transaction, renonçant, la commune aux dommages intérêts pour malfaçon des travaux et Laget au complément du prix (f° 216). – Vente à Bernard Audemard, marchand, moyennant 615 #, d'une vigne d'Honoré Suffret, bourgeois, six au quartier de Conillet sur laquelle la commune avait été colloquée (f° 218v°). – Quittance : de dépendants adjugés à Guillaume Sauvaigüe par le Parlement dans le procès que la commune lui a intenté relativement à une coupe de bois, 551 # 16 s 1 d (f° 221) (1761) ; de « provision ... accordée par décret du ... lieutenant de juge gruyer » à Louis Meynard, muletier, « pour survenir aux dépenses [qu'il] sera obligé de faire à l'occasion de la sequestration des bois saisis au quartier de Cure-Béasse, 60 # » (f° 247v°) ; – de prix de terrain acquis d'Elisabeth Sénéquier pour « le nouveau lit de l'Argens », 125 # 17 s 3 d ; – de remboursement de créance à Gilibert Sénéquier, 1 759 # 3 s 6 d (f° 270-271v°) (1762) ; – délivrée par Jean-Joseph Anglés, « économe séquestre des immeubles ... des cy devant ... Jésuites, en vertu de l'exploit du [23 juin 1762] fait à la requête du ... procureur*



*général du Roy ... à Draguignan en exécution de l'arrêt ... du Parlement ... et en force de l'ordonnance rendue par ... le lieutenant général au ... siège » de ladite ville : 1/ « par forme d'avance pour la pension alimentaire desdits révérends pères », 260 # ; 2/ «... pour l'itinéraire et pension alimentaire desdits Jésuites », 500 # (f° 267v°). – Acte de prixfait de la construction d'une maison curiale et des réparations à faire à l'ancienne, 4 000 # (f° 278). – Transaction entre la commune et Guillaume Sauvaigue, marchand de bois à Cannes, adjudicataire, en 1758, d'une coupe dans les forêts indivises avec l'évêque, situées sur le territoire de St Raphaël aux quartiers de la Baisse, l'Ours et Coulet redon, au prix de 300 # ; Sauvaigue, ayant été décrété de prise de corps par le lieutenant de juge gruyer pour coupe abusive et dégradations considérables, fit casser ; 1/ le décret par la chambre des eaux et forêts qui « converti l'information en enquête, condamna la communauté à une partie des dépens et permit à Sauvaigue d'enquêter de son côté » ; 2/ la sentence du juge subrogé qui avait ordonné l'expertise ; la commune étant condamnée aux dépens et à faire la preuve du fait ; transaction passée moyennant 8 000 # données par la commune (f° 298) (1763). – Quittance : « du sequestre des revenus des RR.PP Jésuites », de Guillaume Sauvaigue pour solde des dommages intérêts, 4 000 # (cf. f° 298) (f° 334). – Bail de la boucherie. – Quittance de solde du prixfait : des réparations du pont du Reyran et de celui du Reyran sur le chemin de Bagnols 392 # ; – de la construction d'un nouveau presbytère et des réparations de l'ancien, délivrée sur rapport de réception desdits travaux et mention de la prise en charge de ces deux établissements par le chapitre de la cathédrale, 4 629 # (f° 335-352v°) (1764). – Acte de prixfait pour l'entretien des pavés (f° 367). – Bail : de la rève du poisson frais ; du recouvrement de la taille des biens ; de la « banque » de la boucherie, de l'impôt de 40 s par « charge de raisins et vins étrangers » (f° 369-395) (1765). – Quittance d'intérêts dus à Claire Siéyes, 200 #. – Acte d'achat du jardin de Jeanne Ferrand, veuve d'Honoré Carpenel, pour y construire le nouvel hôtel de ville. – Bail de la rève de l'eau-de-vie. – Obligation souscrite en faveur de : Jeanne-Thérèse Vaixière de Vairac, 1 000 # ; Gilibert Sénéquier, 1 800 # (f° 406-419v°) (1766). – Bail de la rève du « grand escandail ». – Obligation en faveur de Jean-François d'Espitalier, seigneur des Tourrès et de Roquebrune et Louis Perron, marchand, 2 400 #. – Quittance d'intérêts dus aux hoirs de Léonce Siéyes, chirurgien à Fréjus, délivrée par Thomas Falconet, marchand « piémontais », procureur d'Alexis Abbate, négociant à Naples, tuteur et curateur, pourvu par décret du consulat de France, de Jean et Pascal, enfant dudit Siéyes, 100 #. – Transcription de la procuration. – Acte : de prixfait des réparations du collègue (f° 431-437) ; d'achat de la moitié de la glacière, sise en l'enceinte de la ville, quartier de la Barricade, appartenant à Marianne Richelmy, veuve d'Emmanuel-Clair Courbon, droguiste, 50 # ; de vente de « l'ancienne maison des valets de ville qui est sur la porte St François », 250 # (f° 440v°-441v°) (1767). – Bail : de la ferme du piquet [impôt sur la farine] ; de l'impôt sur le poisson frais et salé. – Vente d'une coupe de bois des terres vagues de St Raphaël indivises entre la commune et l'évêque, situées : « du couchant et du septentrion depuis les Gravières où est le terme des défens du cap Roux suivant le vallon ... du Mal enfernet, venant au pas de l'écreuil ..., de là à l'haire des morts suivant toujours ledit vallon et [celui] de la Touvaïrore venant au gabre de Baptiston ..., du levant et du midi, [confrontant] la terre de la Napoule et les défens de St Raphaël » comprenant « la Baume de l'écreuil, Mal Enfernet, l'ubac d'Escalle, Benet, Baisse de la Rouvaïrore [ou Touvaïrore] et Collet redon ... » ; ladite coupe comportant 6 000 pins « choisis » et des chênes verts, chênes lièges, taradels [filaria], arbousiers et brugassiers [bruyères], 10 000 # (f° 449v°- 456). – de 4 000 pins marqués dans les terres vagues de Fréjus, ayant pour limites les communes du Puget, Bagnols, Montauroux et le bois de l'Esterel, 9 400 # (f° 468v°) (1768). – Obligation d'emprunt, pour la construction de l'hôtel de ville, contracté envers Bernard Roman, chirurgien major des hôpitaux militaires, 3 000 # (f° 477). – Acte d'achat de 2 maisons à démolir à la rue du Grand portail pour opérer « la jonction des deux rues ; ... aboutir » à la place de l'Evêché et « mettre à découvert le portallet qui s'y trouve derrière, attendu que c'est un lieu très suspect où il a été commis bien*

*des assassin[ats] et fait des insultes, ainsi qu'il est notoire au public* » (f° 481). – Quittance de remboursement de créance dû à Esprit-Clair Audibert, liquoriste, intérêts compris, 1 044 # (f° 493) (1770). – Bail : de la « *taille* » des bestiaux et du droit de « *relargage* »; de la rève du « *grand escandail* » (f° 502-506). – Transaction entre la communauté et le chapitre de la cathédrale, moyennant 2 400 # offertes par ce dernier au sujet des dépenses faites à l'occasion du passage des ennemis, en 1746-1747 et pour lesquelles la commune l'avait ajourné devant la cour des Comptes en paiement d'un tiers ; l'affaire ayant été évoquée pour cause d'incompétence par arrêt du Conseil du Roi et renvoyée par devant l'Intendant de la province pour dresser procès-verbal des dires et réquisitions des parties et donner son avis ; la commune fit des démarches pour terminer le procès à l'amiable (f° 523). – Bail « *de la ferme sur les hostes et cabaretiers* » à l'exception « *des taverniers* » pour le pain et le vin qu'ils débitent savoir : par pot [1,25 lit] de vin, 6 deniers ; par livre [4 hg] de pain, 6 d (f° 528). – Acte de prixfait du « *défrichement des bois et épines, broussailles* » le long du chemin de l'Estérel, délivré pour 785 # (f° 549v°) (1771). – Quittance : du prix d'un terrain incorporé au nouveau chemin de Bagnols, 294 # 7 s 6 d (f° 557v°) ; – des dommages intérêts et frais de procédure à [Alexandre-Pierre-Joseph de Blacas], marquis d'Aups, au sujet de la prohibition, faite par arrêt du Conseil [d'Etat] du 2 mars 1762 à [Antoine] de [Brun-] Boades, doyen du Parlement de Provence, du droit de pêche dans les étangs de Villepey, que de Blacas ou ses auteurs avaient achetés de la commune en [1643] et vendus ensuite à de Brun-Boades, lequel intenta procès au susdit marquis qui appela la commune en garantie ; celle-ci prétendant ne pouvoir « *être soumise à garantir Mr d'Aups d'un fait qui dériveroit de la toute puissance du Prince, il intervint arrêt contradictoire.* » le 22 juillet 1765 qui adjugea « *à Mr de Boades la garantie sur Mr d'Aups et la contre garantie à ce dernier sur la communauté de Fréjus* ». En conséquence il fut dressé « *un rapport de liquidation des dommages intérêts dus à Mr de Boades* » pour la privation du droit de pêche et sans égard pour le fait que la commune n'ayant « *vendu que la moitié de ladite terre et seigneurie, l'ayant possédée longtemps en commun ... avec la communauté de Roquebrune, ainsi qu'il résulte du partage fait en* » 1588, devait ne payer que la moitié des frais et dommages intérêts ; « *les parties ayant compromis leur différent à Mrs Siméon et Barlet, avocats au Parlement, il fut décidé que la communauté de Fréjus n'étant plus dans le temps du droit pour se pourvoir par requête civile contre le susdit arrêt, elle pourrait néanmoins recourir au Prince pour être relevée du laps du temps, ce qui serait long et dispendieux, mais que dans tout état de cause* » elle ne pouvait se dispenser de payer en vertu de l'arrêt, sauf à demander remboursement de la moitié à la commune de Roquebrune, fixation à 4 315 # 4 s 1 d des dommages intérêts et tous frais à la charge de la commune, dont ledit de Blacas donne quittance (f° 571) (1772). – Bail : du recouvrement de la « *taille* » des bestiaux et du droit de « *relargage* »; de la rève du « *grand escandail* » (f° 574v°–578) ; de la boucherie (f° 584v°) (1773) ; du recouvrement de la taille des biens (f° 598) (1774).

**CC 267. (Cahier.) – In-8°; 41 feuillets, papier.  
1781-1786. – Actes.**

Rapport de réception des travaux : de la réfection du toit de l'Hôtel de ville, 625 # 8 s – Devis des réparations à faire aux pavés des rues St François, St Joseph et Grand portail, comprenant 421 cannes, à 30 sols la canne carrée [4 m<sup>2</sup>] (f° 1-3) (1781). – Transcription : du rapport estimatif de la vente des bois des terres vagues de St Raphaël indivises entre la commune de Fréjus et l'évêque, dressé par Antoine Rolland, notaire et Antoine Beuf, négociant, comprenant 7 140 pins pour bois de construction pouvant « *cuver l'un dans l'autre de 8 à 9 goues [43,382 dm<sup>3</sup> à 48,806]* », estimés « *eu égard à l'éloignement et à la difficulté* » [d'exploitation] à 20 sols pièce ; plus 3 000 poids [360 000 kg] bois à brûler essence chêne

vert, taradel [filaria] et autres (f° 5-8v°) (1783) ; – d'autre rapport sur les réparations à exécuter aux pavés « depuis la maison d'Antoine Bertrand jusqu'à la porte de Meaux » ; – du procès-verbal de réception des travaux de construction d'un logement pour le valet de ville, dans la maison commune ; – du devis pour la construction d'un chemin partant de la porte St Joseph vers St Raphaël ; – du procès-verbal de réception des réparations faites aux pavés de la rue comprise entre celle du Grand portail et la porte de Meaux (f° 11-16v°) (1784) ; – du rapport d'estimation de la maison et du collège des « cy-devant » Jésuite, consistant en maison, chapelle, sacristie et jardin, 5 850 # et les réparations à y faire, 3 200 # ; pour lequel rapport Joseph-Victor Cauvy ne demande pas d'honoraires, mais sollicite, « en reconnaissance », le présent « d'un tableau d'environ trois pans en quarré [56,92dm], représentant l'image de la... Vierge » (f° 21) (1785) ; – du devis des réparations à faire : au chemin de viguerie de Fréjus à St Raphaël ; à la boutique du piquet [bureau du pesage pour l'impôt sur la farine] ; du rapport de vérification des pins coupés par N. Alliès, adjudicataire de la coupe des terres vagues de St Raphaël indivises entre l'évêque et la commune de Fréjus ; du procès-verbal d'estimation des terrains occupés par le canal du Reyran ; du rapport de réception du nettoyage de la Grande garonne (f° 30-38) (1786).

**CC 268. (Liasse.) – 5 cahiers in-8° ; 223 feuillets, papier.  
1778-1790. – Actes. – Obligations, quittances, cahiers des charges.**

Bail : de la boulangerie et paneterie, obligation de tenir dans 4 boutiques du pain blanc et « mejean cuit, rassis... et à sufisance pour la débite aux heures permises par les règlements » ; de faire le poids et de souffrir les visites du bureau de la police ; – de la rève de l'eau-de-vie et autres liqueurs en détail ; obligation d'avoir des verres proportionnés au prix d'une contenance telle que le fermier ne puisse effectuer qu'un bénéfice d'un sol 6 deniers par livre sur le prix d'achat (f° 2v°-5v°) (1778). – du « grand escandail », monopole du fermier de peser toutes les marchandises d'un poids excédant 50 livres [20 kg], moyennant un droit de 2 sols 6 deniers par quintal [40 kg], le charbon et la chaux exceptés ; – de la boucherie, obligation de vendre la livre [4 hg] de viande : de mouton, 5 s ; de bœuf et de menon [bouc châtré] 4 s 6 d ; de brebis, 4 s ; de graisse 7 s – Quittance : du leg de François Augery, prêtre, pour doter une pauvre fille 24 # ; d'indemnité à Elisabeth de Brunel- Villepey, épouse de François de Chiousse-Villepey, copropriétaire des étangs de Villepey à l'occasion de la prohibition de la pêche dans ledit étang suivant arrêt du Parlement en faveur [d'Antoine de Brun-]Boades, 1 062 # (f° 7-15) (1779). – Bail : du piquet au droit par rup [8 kg] sur la farine de blé et de méteil, 3 s et de 6 deniers sur celle d'avoine et de légumes ; – du pain et du vin consommés dans les hôtelleries, 700 # par an et perception d'un droit de 6 deniers par pot [1,25 lit] de vin et 6 deniers par livre [4 hg] de pain ; – du poisson frais ; perception d'un droit de 6 deniers par livre [4 hg], obligation aux pêcheurs d'apporter, à la place de l'évêché, leur poisson pour le faire peser ; – du recouvrement de la taille des biens, fours et moulins non compris ; droit d'exaction 1 écu 45 sols pour cent ; – des réparations à faire à l'hôtel de ville, à la boucherie, au [bureau] du piquet et à la porte de Meaux (f° 16v°-26) (1780). – Vente d'une coupe de pins incendiés aux quartiers de l'Esterpe du cheval, du fossé de la chèvre, de la fontaine de la Grée et la colline de Jorie. – Acte de prixfait du « défrichement des bois, épines et broussailles des terres vagues ... qui bordent le grand chemin de l'Estérel ». – Bail : de la rève sur l'entrée du vin étranger, au droit de 50 sols par charge [60 lit] ; de la boucherie ; du « relargage » et « taille » des bestiaux ; du « grand escandail » (1781) ; de la boulangerie (f° 39-66) (1782) ; du piquet ; du poisson frais ; du recouvrement de la taille des biens. – Vente d'une coupe aux terres vagues de St Raphaël. – Transcription de la procuration de François-Tropez Guirard, bourgeois à St Tropez, à Benoit Hermieu, chirurgien à Fréjus, pour faire offre à la susdite coupe (f° 67-86v°). – Cahier des charges des réparations à faire à l'hôtel de ville et la

construction du logement des valets de ville (f° 89). – Bail de la rève sur le pourceau frais et salé (f° 96) (1783). – Quittance du leg de Jean Clément pour doter une pauvre fille (f° 100) (1784). – Transaction par laquelle les Cordeliers, représentés par François Mayoly, gardien du couvent des Observantins de Draguignan, cèdent à la commune de Fréjus, moyennant 900 # le couvent et l'église fondés en 1522 par ladite communauté pour l'entretien de 12 religieux minimes qui « furent obligés d'abandonner [leur couvent] soit à cause du mauvais air qu'à l'éloignement des autres couvent desquels on tiroit les religieux... qu'à cause des troubles critiques des Huguenots » les Observantins qui furent substitués aux Minimes sont « restés au delà d'un siècle, ... mais le malheur des temps et la disette des religieux a été si grande ... que ne pouvant plus avoir des sujets pour servir le couvent » ils ont été forcés d'abandonner la ville (f° 119). – Cahier des charges des réparations à faire aux puits de St Roch et de St François pour mettre des pompes (f° 121). – Quittance du prix d'Honoré Carpenel acheté pour l'emplacement du nouvel hôtel de ville (f° 123) (1785). – Acte de vente de la maison des Jésuites (f° 137). – Quittance: en faveur de Léonce Sieyés, receveur des domaines, 1 320 # 8 s ; des legs d'Esprit Roubié. Guillaume Augery et Jean Clément pour doter les pauvres filles, 150 # ; de remboursement de somme due à Jean Panescorce, négociant, 1 022 # 12 s 9 d (f° 148v°-151v°). – Bail de la ferme : de la boucherie ; de la rève sur le pourceau frais et salé (f° 153-157v°) (1786). – Vente d'une coupe de bois au quartier de l'hubac de Vinaigre (f° 160) (1787). – Transaction par laquelle les Dominicains de Fréjus acceptent une rente annuelle de 30 # en faveur de François Gassin, religieux dudit ordre, à titre d'indemnité du terrain du couvent incorporé à la route royale (f° 182). – Acte de prixfait des réparations des pavés. – Bail de la ferme : de la boucherie ; du piquet (1788) ; de la rève sur le poisson frais ; du recouvrement de la taille des biens ; de la rève sur le pourceau (f° 184-205v°) (1789).

**CC 269. (Registre.) – In-8°; 397 feuillets, papier.  
1701-1715. – Enchères communales.**

Rève du savon adjudgée pour 1 an moyennant, 90 #. – Easque, 212 #. – « *Grand escandail* », 400 #. – « *Dollin dallan* » [port du blé au moulin et report de la farine], 60 # (f° 1-11) (1701). – « *Balieures de la ville* » [non adjudgé faute] d'enchérisseurs. – « *Bétail, cantaux et capitaux* », pour 3 ans, non adjudgé faute d'enchérisseurs. – Vin consommé chez les cabaretiers et gargotiers, à raison de 6 deniers par pot [1,25 lit], 150 #. – Office d'huissier audencier, pour 3 ans, à 60 # par an. – Etapes sur l'offre de Jacques Emphian, chirurgien, couverte par Guillaume Vaillo, marchand, de « *prandre lesd. étapes des logemans des bataillons qui logeront* » à Fréjus pendant l'année courante; « *à condition que la communauté luy donnera, savoir: des plasses de fourage douse soulz et neuf soulz des plasses de bouche, et moyenant ce s'oblige de fournir ausd. bataillons le fouin, advoine, pain, vin et viande* » nécesse suivant et conformément aux ordres du Roy, sous les penes y portées, à la réserve du vin que le pot sera de la mesure de cette ville [1,302 lit] (f° 12-19v°). – Ferme d'une maison communale sise rue St François, 6 #. – Réparations au « *pas du méat proche le moulin du Puget* » faites suivant décret du lieutenant de la sénéchaussée de Draguignan, 165 #. – Ferme de la boucherie ou « *débitte du mouton, menon, brebis et chèvre* » donnée à Antoine Laudon, de Roquebrune, à charge par lui de vendre la livre [4 hg] de viande; de mouton, 3 s ; celle de menon [bouc châtré] et de bœuf, 26 deniers; brebis, 2 s ; chèvre, 20 d ; têtes de mouton et de chèvre, 3 s ; menon, 4 s ; brebis, 2 s (f° 21v°-29). – Devis de réparations à la fontaine de l'Agachon : « *on fera le bassin au bas de la terre, sous le grenadier où l'eau rejallira par un toujeau élevé de quatre ou cinq pans [1 m ou 1,25 m], et on y fera une muraille de dix pans [2,50 m] d'hauteur et douze [3 m] de largeur pour soutenir le terrain* » ; canalisation jusqu'à la « *mère* » ; fossé de 26 cannes [32 m] de long sur 4 à 5 pans de profondeur, avec tuyaux et « *jarre au milieu de la course* » ; 12 cannes de muraille et 20 cannes de voûte ; bassin qui est au

devant de la source à creuser 4 pans plus bas que le petit réservoir ; « *bien simenter les trois murailles du dedans de la mère* » ; élever à côté du bassin 4 « *murailles, l'une au midy de l'espaisseur de quatre pans au pied avec son talus, trois canes longueur et seize pans d'authour* » ; la muraille de « *remountane* » de 4 « *canes longueur* » 2 de hauteur, 3 pans « *au pied espaisseur* », réduit avec son talue necessere ; celle du « *ponant* » supportant le fardeau du chemin, de 24 pans de longueur, 16 de hauteur et 4 d'épaisseur au pied ... 450 #. – Curage : des puits ; des garonnes depuis la « *fourcadure* » de la Plaine jusqu'à l'Argens, à la charge de « *derouissar, donner une pounche [coup de pioche] et paver les rives* » à 8 sols la canne [2 m] prix offert par Pierre Samoun, de Fréjus (f° 29-41v°). – Ferme : du piquet, du moulin à huile et du « *paradour* », adjudgé 7 600 # (1702) ; de la fourniture des étapes ; du « *grand escandail* » [pesage des marchandises d'un poids supérieur à 50 livres [20 kg]. 360 # ; de la chair de pourceau, 165 # ; du « *camelage* » [transport des marchandises de la ville à la plage et inversement], 380 # ; de la tasque ; de la « *terre des pauvres filles* », moyennant 5 charges [8 hl] de blé ; du savon, 60 # ; du « *dollin dollan* », 50 # ; de l'impôt sur le vin étranger à 12 sols la charge [60 lit], 500 # par an (f° 44-85) (1703) ; tasque 36 écus ; pré au Puget, 26 # ; moulin à huile, moulin à farine et « *paraire* », pour 3 ans, 2 400 # par an. – Construction de la voûte et de la « *muraille* » du Gabron, pour « *rehausser* » le pont, 360 # (f° 98-128v°). – Greffe de l'écritoire à Jean-François Coste, 60 # par an. – Office d'huissier audiencier à Jacques Just, de Callas, 36 #. – 15 charges de blé provenant des terres de la Gaudine et de Villepey, 15 # 5 s la charge [160 lit]. – Bois incendiés dans les terres vagues au quartier du Carbonnier, 165 #. – Entretien de la grande écluse, 150 # (f° 130-159v°) (1704). – Ferme : pour 6 ans de la taille de 100 # par livre cadastrale, à Jean-Baptiste Cirlot, avocat et Jean Coulomp, de Fayence, 36 250 # ; du contrôle des actes, petit sceau et droits d'insinuation à Jean-François Coste ; perception d'un droit de 5 deniers par livre (f° 186v°-193) (1706) ; des moulins à farine du Puget appartenant indivisément à la commune de Fréjus et à François Vallentin, avocat à Draguignan, 700 # (f° 277) (1709) ; du nettoyage des 8 puits de la ville, de la vente des bois des Maures ; de la rève du poisson (f° 290-301) (1710) ; de la « *taille* » du bétail, du greffe de l'écritoire (f° 318-323) (1711).

**CC 270. (Registre.) – In-8°, 374 feuillets, papier.  
1716-1732. – Enchères communales.**

Enchères : moulins à farine et moulins à huile de Fréjus à Honoré Brunet, meunier à Tourrettes, 2 050 # ; moulins à farine de l'Isle [au] Puget, communs à la communauté de Fréjus et à François Vallentin, avocat à Draguignan, 750 # ; entretien de l'écluse, 90 # ; boucherie à la condition de vendre la livre [4 hg] de viande de mouton, 3 s ; de bœuf, 2 s 6 d ; de menon [bouc châtré] et de brebis, 2 s ; de chèvre, 1 s 8 d ; la graisse, 5 s ; les têtes de mouton, de menon et de chèvre, 4 s ; celles de brebis, 2 s 6 d et les courades [fressure], 4 s et une redevance à la commune de 400 # (f° 1-14) ; bois morts « *et sepes d'iceux* » des terres vagues vers le cap Roux et l'Estérel, 150 # ; ferme : du piquet, 6 666 # 13 s 4 d ; du « *dolin dollan* » 40 # ; du poisson frais, au droit de 1 sol par rup [8 kg], 300 # ; de la viande de cochon frais et salé, 120 # ; du « *grand escandail* », 175 # ; réparations à faire au pont de la levade du méat des moulins ; curage des Garonnes (f° 15-35) (1716) ; boucherie ; nettoyage des puits (1717) ; bois des terres vagues ; « *relargage* » ; « *dolin dollan* » (f° 35v°-61) ; recouvrement de la taille de 60 # par livre cadastrale à Antoine Martin, 19 700 # pour 2 ans (f° 64-74v°). – Devis des réparations à faire au pavé et au pont du chemin de St Pierre, 4 cannes [8 m] de « *callade* » en sortant du portail de la porte St Pierre ; réparation des murailles des parapets et des murailles joignant le pont de Bénédicité ; de la voûte dudit pont, pavage du dessus « *en partie à chaux et sable* » ; 8 cannes [16 m] de « *calade* » sous ledit pont, conformément à

## CC 2670 – CC 271 – CC 272

l'ancien pavé. – Devis des réparations à faire : au pont de la Pierre ; à la muraille et au pont du Reyran « *allant* » au Puget ; aux ponts du Reyran et du Reyrannet « *allant* » à Bagnols (f° 75-79).

### **CC 271. (Registre.) – In-8°, 434 feuillets, papier. 1739-1756. – Enchères communales.**

Enchères : ferme de l'eau-de-vie, 300 # ; « *banque* » de la boucherie à charge de débiter la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton, 3 s 6 d ; le bœuf, le menon et la brebis, 2 s 8 d ; la chèvre 2 s ; « *et le restant ... graisse, courades, pieds et têtes, aux formes du précédent contrat ...* », 600 # ; « *rimades* » [bois incendiés] des terres gastes, « *ensemble mille pins* » de haute futaie dans les limites suivantes : *territoire de Saint-Raphaël, quartier de Plan pinet, « aux endroits dit du bon abry, le Mararal [ou Maracal], le Canjairé ... jusqu'au chemin de l'Estérel* », 1 500 # ; paneterie, 1 300 # ; « *grand escandail* », 300 # (f° 1-15) (1739-1740) ; bois incendiés en 1739 et bois morts de la forêt des Maures de St Raphaël, indivise avec l'évêque, 1 550 # ; réparations au « *rempart* » de la plate forme du Paty et des puits : de la rue subeyranne de St François, de St Roch et des Ferrais ; fournitures des étapes au régiment des Landes, à 9 sols par ration de pain, de vin et de viande et 24 s le foin et l'avoine ; curage des puits, 84 # ; ferme de l'entrée du vin étranger à raison de 30 sols par charge de 48 pots [60 lit] ; boucherie, la livre [4 hg] de viande fixée savoir : le mouton, 3 s 6 d ; le bœuf, menon et la brebis, 2 s 8 d ; la chèvre, 2 s ; les têtes de mouton à 4 s, celles de menon à 5 s, celles de brebis à 3 s 1/2 ; les « *courades* » [fressures] à 5 s 6 d ; la graisse à 6 s la livre ; les pieds de mouton et de brebis à 4 s la douzaine et ceux de menon à 6 s la douzaine, 1 200 # ; piquet ; exaction de la taille ; « *relargage* » ; poisson frais ; pourceau (f° 19v°-35) (1740) ; boucherie ; fournitures de l'étape à un bataillon du régiment d'Auvergne et à un bataillon du régiment de Forest ; rève du « *censalage sur les ventes et reventes des grains* » ; nettoyage des puits ; fournitures pour l'étape du régiment d'Aunis « *infanterie* » ; pourceau ; eau-de-vie (f° 36-50) (1741) ; foin et paille restant de l'approvisionnement fait pour la cavalerie espagnole ; tasque sur les grains récoltés aux terres gastes ; réparations aux portes et aux « *murailles* » de la ville, aux « *deux* » collèges et au toit de la maison curiale, 1 100 # ; nettoyage des puits et de la Grande garonne ; réparations aux ponts et aux chemins, piquet ; « *relargage* » des bestiaux ; fournitures des étapes (f° 65v°-99) (1742-1744) ; offres aux « *emprunts pour l'acquisition des offices municipaux* » ; « *septs* » des pins des terres vagues ; curage des puits ; rève de l'eau-de-vie ; boucherie ; vin étranger ; réparations au pont du Reyran et au chemin de St Roch ; boulangerie ; tasque ; « *grand escandail* » (f° 104-149) (1745-1746) ; exaction de la taille ; ferme : de l'impôt sur le vin étranger ; du piquet ; de la boucherie ; de la chair de pourceau ; « *des farines ...* » restant des approvisionnements faits pour les troupes ; boucherie, à charge de vendre la livre [4 hg] de viande de mouton 5 s, tant aux habitants qu'aux troupes de passage, « *les autres viandes sur le pied du précédent bail* » ; les foies et meouffes [rate] « *sur le pied du prix de chaque espèce de viande* » (f° 150-192v°) (1747-1748).

### **CC 272. (Registre.) – in-8°, 543 feuillets, papier. 1757-1772. – Enchères communales.**

Enchères : curage de la Vieille garonne indivise entre la commune, l'évêque, le chapitre et Pierre-Emmanuel Rey, avocat au Puget ; impôt sur l'eau-de-vie ; curage des puits, 117 # ; « *régie* » de la boucherie, à charge de vendre la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton 4 s 3 d depuis le 29 septembre jusqu'au 31 décembre, et du 1<sup>er</sup> janvier à la fin du bail, 4 s 6 d ; la viande de bœuf, menon [bouc châtré] et brebis, 3 s 6 d ; fournitures pour l'étape des 2 bataillons et 4 compagnies dont le passage est annoncé, à raison de 11 sols sur la ration de

pain, vin et viande et de 19 sols celle de fourrage (f° 1-18) ; bois incendiés du territoire de Fréjus et limité, « *savoir : depuis l'endroit où était autrefois une apié ou rucher qui appartenait à la confrérie du Très Saint Sacrement ... c'est-à-dire au-dessus dud. endroit qui est désigné par le quartier d'Auriasque et tirant de là jusques au Piéron et en dessous du grand chemin de l'Estérel jusqu'au sentier qui conduit à la Baisse en vue des Esclagnos* » ; invendu ; ferme du « *relargage* » ; du « *grand escandail* » ; de la paneterie et boulangerie ; des réparations au « *grand collègue* » (f° 19-36) ; bois des terres vagues, aux cantons de Collet-Redon et de la Baume de l'ours, consistant en « *brugas, d'arbousiers* », chênes verts et pins, 300 # ; boucherie ; bois de la forêt de Maupasset (f° 36v°-56) (1757-1758) ; poisson frais ; cochon frais et salé ; recouvrement de la taille des biens. – Devis des réparations à faire au lit du Reyran « *depuis l'embouchure du Reirandon, les eaux se dégorgent dans la rivière d'Argens, le lit du torrent doit être de sept cannes [14 m] de largeur jusqu'au pont de Notre-Dame ou de Vincennes qui est sur le grand chemin, ces élargissements seront pris du côté des coudes qui s'y trouvent* » ; du pont de Notre-Dame au grand fossé du Gargalon, le Reyran aura 6 cannes [12 m] de largeur et 1 canne de banquettes de chaque côté ; les déblais jetés de chaque côté sur les rives et surtout « *aux endroits où il sera le plus nécessaire* ». – Enchères : eau-de-vie ; impôt sur le vin étranger ; boucherie (f° 57-99) (1759-1760) ; réparations à la porte de Meaux ; travaux d'élargissement du lit du torrent de Valescure ; ferme des herbages d'hiver des propriétés d'Honoré Suffret sur lesquelles la commune a été colloquée ; réparations aux pavés depuis « *un peu au-dessus de la croix de la porte St François et tout le long de la Grande rue jusqu'à la porte de Meaux ...* » ; curage des puits ; ferme du censelage [mesurage] des grains, droit fixé à 1 sol par charge [160 lit], avec faculté aux habitants « *d'en prendre jusqu'à une charge sans rien payer* » ; transcription du cadastre à Honoré La Fère, s'obligeant à faire ladite transcription « *bien lisiblement en bon caractère et par lettre alphabétique dans ... sept mois* » non compris la fourniture du papier, 300 # (f° 104-155) (1761-1762) ; travaux de construction d'une maison curiale et réparations à l'ancienne, 4 000 # ; réparations des pavés avec autorisation à l'entrepreneur, pour se pourvoir de pierres, « *de démolir ... l'arc ... attendant à la porte de Meaux ainsi que le pan d'ancienne muraille qui aboutit ... à l'ancienne tour de Casteli* » ; « *coupement de la maison du s<sup>r</sup> prieur Arnaud* » suivant l'ordre et le devis donnés par les procureurs du pays ; ferme de : la boucherie ; l'entrée du vin étranger ; la paneterie et la boulangerie ; le « *relargage* » des bestiaux ; le « *grand escandail* » (f° 155v°-204) (1763) ; « *nouvelle transcription du ... cadastre ... attendu qu'il se trouve ... embrouillé par les divers changements des cotes* », à Joseph Rey, procureur aux juridictions de Fréjus, qui s'oblige à « *faire la dite coppie en beau caractère net et lisible, par lettre alphabétique avec un répertoire dans ... six mois* », papier non compris 300 # ; réfection du mur près du pont du Reyrannet, repavage du pont du Reyran et de celui du Reyrannet ordonnés par les procureurs du pays ; ferme du « *dolin dalan* » sur le prix de 5 sols par charge avec faculté à tous les habitants qui ont des bestiaux de porter eux-mêmes leur blé au moulin, 3 # (f° 214, 216, 252) (1765).

**CC 273. (Liasse.) – 7 cahiers, in-8°, 336 feuillets, papier.  
1773-1780. – Enchères communales.**

Enchères : 2 maisons sises au Grand portail, 150 # par an ; nettoyage des puits ; ferme de l'impôt sur le vin étranger ; boucherie au tarif de la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton 4 s 6 d ; la brebis 3 s 6 d, du 29 septembre au 23 décembre et de ce jour à la fin du bail à 5 s le mouton, 4 s la brebis, le menon [bouc châtré] et le bœuf 4 s toute l'année ; réparations du pont de la Pierre, de celles du collègue (f° 6-27). – Transcription « *d'une déclaration faite au siège de Draguignan par Joseph Meifredy, négociant à St Tropez, lequel pour satisfaire à la déclaration du Roy du 22 avril 1773, concernant le commerce des grains* » a déclaré vouloir

tenir magasin de ladite denrée à St Tropez et à Fréjus (f° 27v°). – Enchères : démolition des maisons du Grand portail à François Ferrat et Honoré Bermond, maçons à Fréjus, 300 # ; réparations à la « brèche » du Reyran ; ferme de l'impôt sur le vin étranger, de celui sur les hôtes et cabaretiers (f° 34v°-54) (1773-1774) ; ferme de l'huile ; pins coupés au quartier de la Mareivalette, à la condition que « *la dame de Gallon et autres* » propriétaires audit quartier permettront de passer dans leurs propriétés ; ferme de : la boucherie ; l'eau-de-vie ; le « *grand escandail* » ; l'impôt sur le vin étranger ; la taille du bétail (f° 68v°-90v°) ; coupe de bois des terres vagues de St Raphaël indivises avec l'évêque ; boucherie « *pour la fourniture de toutes les viandes nécessaires aux habitants de cette ville, son terroir et autres personnes trafiquantes dans icelle* » à charge « *d'avoir à suffisance et de bonne qualité des viandes de mouton, menon [bouc châtré], brebis et bœuf ... à toutes les heures du jour, sans pouvoir ... en refuser sous quelque prétexte que ce soit* » et vendre la livre [4 hg] de viande de mouton, 5 s, le menon, brebis et bœuf, 4 s ; la graisse, 7 s ; le foie, « *la mouffe* » [fressure] « *des susdites qualités de viande au même prix d'icelles* », les pieds de mouton, menon et brebis « *et ses avec le poil* » 4 sols la douzaine, pelés et cuits, 6 s ; les « *leous ou mouts* » [mous], 3 s ; les têtes de mouton et de menon, 5 s ; celles de brebis, 4 s ; obligation de séparer le troupeau des moutons d'avec celui des brebis et de les abattre aussi séparément ; défense : au boucher de tenir aucun « *haret* » [bélier] ni bouc « *aux ... endroits où il fera l'abatis desdites viandes* », de faire « *enfler et souffler toutes les bêtes qu'il égorgera avec la bouche* » ; permission « *en tems de carême [seulement] de donner pour tourne ... pieds, courades, leous à proportion de la quantité* » de viande vendue ; obligation : « *de tenir de la viande de bœuf depuis la Noël jusqu'à la fin du carnaval et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte ; de faire exactement et fidèlement le poids* ; défense de vendre une qualité de viande pour une autre ; de tuer aucun bœuf s'il n'a été préalablement visité par les membres du bureau de la police ; exemption de la taille pour le troupeau du boucher ; pacage libre dans les défens de la commune ; faculté de dénoncer et de poursuivre le boucher pour le paiement du dommage causé par ses troupeaux « *lorsqu'ils auront été trouvés à bâton plantat dans les propriétés des particuliers à l'instar des autres habitants* » ; obligation pour le boucher : dans le cas où la commune n'aurait pas de « *tapier particulier* », de fournir la ration de viande aux troupes de passage conformément à l'ordonnance du 13 juillet 1727, à raison de 5 s 6 d pour les fantassins et 8 s pour les cavaliers et les dragons ; de « *donner aux R. P. de l'Observance ... une longe de mouton* » aux fêtes de Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte (f° 104) ; ferme de l'impôt sur le vin et les raisins étrangers qui entreront dans la ville « *et son terroir ... [à partir] du 15 septembre* », fixation du droit d'entrée à 50 s par charge [60 lit] ; exemption des vins des terres du Puget et de St Raphaël possédées par des habitants de Fréjus ; obligation au fermier de donner l'étape du vin au prix courant et « *d'en tenir à suffisance dans la ville qui soit bon ..., et d'en faire débiter à pot et à pinte à toutes les heures du jour dans quatre différentes boutiques, pour la comodité du public* » ; faculté de faire fermer les portes de la ville pendant la nuit aux heures le moins incommode pour le public ; exemption de « *tous ceux qui, de droit et par privilège, le sont* », 2 500 # (f° 122) (1774-1775).

**CC 274. (Liasse.) – 7 cahiers in-8°, 347 feuillets, papier.  
1781-1789. – Enchères communales.**

Enchères : pins incendiés dans les terres vagues ; ferme de l'impôt sur le vin étranger ; défrichement des bois le long du chemin de l'Estérel, ordonné par arrêt du Parlement ; nettoyage des puits ; boucherie « *passée séparément* » pour la viande 1/ de mouton, bœuf et menon [bouc châtré], 2/ de brebis, en sorte que les fermiers de la viande de « *moutton, bœuf et menon ne pourront pas vendre de la brebis* » (f° 1-22) ; 6 poutres restant de la réfection du plancher de la salle de l'hôtel de ville ; boulangerie et paneterie pour 3 ans, obligation pour le



fermier d'avoir 4 boutiques dans la ville, garnies de pain blanc et de pain « *mejan* » [bis] « *bien cuit, rassis et de bonne qualité* », au prix fixé par le bureau de police ; permission à tous ceux qui voudront faire le métier de boulanger, de vendre du pain en payant au fermier 32 sols par charge de farine pesant 3 quintaux [120 kg] sous déduction de la quantité consommée dans la famille (f° 23-28) (1781-1782) ; exaction de la taille des biens ; impôt sur l'entrée du vin étranger ; coupe de bois aux terres vagues de St Raphaël indivises avec l'évêque ; poisson frais (f° 67-90) ; poutres et chevrons saisis ; réparations de l'hôtel de ville pour la construction du logement des valets de ville ; « *banque* » de la boucherie ; pourceau frais et salé (f° 92v°-125) ; réfection du pavé des rues « *depuis l'auberge du Lyon d'or descendant à la maison des cy-devant ... Jésuites, de la Pasticière* [alias Pastussière] » ; réparations à la rue « *qui va aboutir au couvent des dames religieuses* » ; confection de la croix en fer commémorative de la mission, à Jacques Mourgues serrurier, 144 # (f° 125v°,143) (1783-1784) ; nettoyage des puits publics dits de Bagnols, de la maison de ville, des Ferrays, de Gabriel, de N. Sieyes, de m<sup>de</sup> Denigris et de derrière M. Reverdit (f° 151) ; réparations au chemin de viguerie de Fréjus à St Raphaël (f° 167v°) (1785-1786) ; coupe de bois au quartier de l'hubac de vinaigre (f° 209) ; impôts sur l'eau-de-vie, ratafia et liqueurs ; boulangerie et paneterie (f° 230v°) (1787) ; réparations aux pavés depuis la porte St François jusqu'à l'ancien couvent des Bernardines (f° 259v°) ; vente des bois incendiés au quartier de la Peyrière (f° 271v°) ; recouvrement de la taille des biens (f° 289) (1788-1789).

**CC 275. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin.  
1402-1628. – Octroi.**

Lettres patentes de Charles, prince de Tarente, fils du feu roi de Sicile, portant d'informer sur la requête de Baptiste de Turrilie en exemption comme forain des rêves établies par la communauté de Fréjus, sur le pied d'un patac par livre de marchandise, ladite communauté ayant prétendu le plaignant être habitant de Fréjus ; certificat de production à la cour royale de Draguignan (original) (1402). – Extrait de lettres patentes données par le Roi en son Conseil autorisant la levée à Fréjus, pendant un an et demi d'une imposition d'un demi pour cent sur toutes les marchandises et denrées pour acquitter les 6 000 # afférentes à ladite ville sur les 50 000 que les lieux intéressés au commerce maritime ou soit leurs marchands ont été condamnés à payer à la ville de Marseille par arrêt du Conseil du 3 décembre 1626 (1628).

**CC 276. (Cahier.) – In-8°, 4 feuillets, parchemin.  
1688. – Octroi.**

Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes homologuant la ferme de la boulangerie et celle de l'impôt sur le savon.

**CC 277. (Liasse.) – 5 cahiers, in-8°, 38 feuillets, papier ; 6 pièces papier ; 1 cahier, 6 feuillets, parchemin.  
1700-1782. – Octroi.**

Impôt sur le vin. – Copie de sommation et exploit de signification aux consuls, à la requête d'André Blanc, regrattier et autres aux fins de mettre aux enchères la ferme dudit impôt vu « *l'aparance d'une très méchante récolte de raisins* » et offre d'en donner 750 # par an (1700). – Extrait : d'arrêt de la Cour des Comptes homologuant le vote dudit impôt (1735) ; – de délibération communale prohibant l'introduction du vin (1743). – Requête en

autorisation de rétablir ledit impôt (1745) ; – autre requête et extrait de délibération communale supprimant la libre entrée du vin à cause de l'abondante récolte (1772). – Mémoire d'Eymard et Pazéry, avocats à Aix, au sujet des réclamations du fermier relativement au pain et au vin consommés dans les cabarets (1781-1782).

**CC 278. (Liasse.) – 9 pièces, papier.  
1717. – Octroi.**

Ferme du piquet. – Comparant et sommation des consuls à Élie Achard, à Pierre Achard et à Jean-Pierre Morat, adjudicataires, caution et collodateur de la ferme du piquet, d'avoir à se rendre à l'hôtel de ville à l'effet de signer l'acte de bail ; – réponse de Pierre Achard disant qu'Élie Achard est absent et que les consuls n'auraient pas dû leur faire sommation, ayant accepté les conditions du contrat et étant bien aises de surveiller les fraudes qui pourraient se commettre en leur absence. – Comparant desdits consuls portant que lesdits adjudicataires, ayant requis copie de l'acte du bail, auraient voulu faire ajouter que « *ceux qui voudraient moudre du blé pour en aller consommer la farine* » hors de la commune seraient obligés de les avertir ; ce que le conseil a refusé d'accepter. – Extrait de délibération communale. – Sommation aux adjudicataires en prix de possession de leur ferme, s'ils veulent éviter procès ; exploit de signification.

**CC 279. (Cahier.) – In-8°, 31 feuillets, papier.  
1747-1750. – Mesurage public.**

Registre du « *courtier et jaugeur de vins et liqueurs* » tenu par Esprit Reverdit, propriétaire dudit office. – Droits de : 6 charges [3,6 hl] de vin, 12 s 6 d ; 4 charges [480 kg] de raisins, 10 s ; 75 charges [45 hl] de vin apporté par Joseph Fournier et Gaspard Broutin de St Nazaire, 7 # 10 s ; 110 charges [66 hl] vendues par Joseph Pastouret, de St Tropez, 13 # 17 s 6 d ; 102 charges [71,2 hl] vendues par N. Mège, patron à St Tropez, 12 # 15 s ; 200 charges déclarées par N. Rolland, de Fréjus, 36 #. – Abonnement du fermier de l'eau-de-vie pour un an, 18 # (f° 1-30).

**CC 280. (Cahier.) – In-8°, 6 feuillets, papier.  
1758. – Octroi.**

Rève du poisson. – Consultation de l'avocat Gairoard d'Aix, au sujet de l'introduction faite par le cahier des charges de la rêve du poisson frais aux mariniers, pêcheurs et autres personnes de vendre ni débiter en gros ni en détail du poisson frais dans la ville et son territoire sans au préalable l'avoir fait passer par la boutique du poids, d'où devrait résulter la prohibition pour les habitants de Fréjus allant à Saint-Raphaël ou à la plage par occasion d'apporter à Fréjus du poisson pour leur provision sans payer aucun droit.

**CC 281. (Liasse.) – 1 pièce, papier imprimé.  
1701-1779. – Octroi.**

Circulaire des procureurs du pays donnant avis d'un arrêt du Conseil d'Etat qui attribue à l'Intendant exclusivement la connaissance des différends soulevés par les chevaliers de Malte, officiers de judicature et autres, prétendant « *être exempts des impositions et fermes établies par les communautés* » de Provence sur les fruits qui se consomment dans leur enceinte

(1701). – Extrait d'arrêt de la Cour des Comptes portant que les membres de l'ordre de Malte sont soumis au paiement des impôts établis dans les communautés sur les fruits et marchandises (1779).

**CC 282.**

**1776. – Octroi**

Rève des cabarets.

206

**CC 283.**

**1789-1791. – Octroi**

Boucherie

**CC 284. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier imprimé.**

**1447-1680. – Dettes communales.**

Extrait : d'acte de cession, en faveur de Barthélemy de Brancas, damoiseau d'Avignon, de 2 créances sur la commune de Fréjus de 1 500 florins chacune, par Pierre de Trignon, trésorier général de la reine comtesse de Provence et de Chane ?, Jean Campsor, florentin, habitant d'Avignon, cessionnaire de ladite reine (1447) ; d'ordonnance des commissaires chargés de la vérification des dettes communales, établissant des sections pour ladite révision (1667) ; d'ordonnance de l'Intendant défendant aux consuls et trésoriers de rembourser le capital de leurs dettes avant vérification qui doit se faire incessamment (1680).

**CC 285. (Registre.) – In-4° ; 154 feuillets, papier.**

**1600-1601. – Dettes communales.**

« *Libre des debtes deubz tant à pention que aultrement par la commune ... de Fréjus ... tariffés et réduictz par mons<sup>r</sup> Marc-Anthoine Garnier, Sr de Montfuron, conseiller du Roy en la Cour des Comptes ... en Provence..* » – Benoît Bonin, marchand d'Aix, 458 écus. – Guillaume Mayol, de St Raphaël, 58 écus 40 s – Honoré Coste, de St Tropez, 441 écus. – [Jean de Clapiers], sieur de Sambuc, d'Aix, 504 écus 7 s – Bernardin Attanoux, notaire à Roquebrune 129 écus 30 s – Honoré Marquès, de Ramatuelle, 200 écus. – N. dame du Revest, 960 écus. – Jean Agnel, capitaine à Lorgues, 30 écus. – N. sieur de Vachères, de Roquebrune, 282 écus. – Anne de Raimondis, femme d'Honoré Bellissen, de Callian, 20 écus (f° 1v°-6v°). – N. Parrissi, avocat, 980 écus. – Hoirs de N. [de Foresta, sieur de Rougiers], président de Trets ; principal, 2 380 écus ; arrérages d'intérêts, 1 530 écus 34s 8d (f° 7v°-13v°). – Jean Antoine Héraud, notaire à Flayosc, 336 écus 40 s. – [Antoine Félix], sieur de la Reinarde, 3 700 écus. – Claude Escoffier, capitaine à Tournettes, 189 écus 31 s. – Henri Amalric, de Signes, 1 140 écus. – La commune de Cucuron, 282 écus. – Pierre Perrache, de Fayence, 200 écus (f° 15v°-26v°). – Etienne Camelin, maître de port, 57 écus 9 s 6 d. – Jean Boteillier, dit Garnier, 416 écus 36 s. – Gaspard Crotte : à constitution de rente, 273 écus 28 s. – Didier Montanier, 281 écus. – Melchior Rainard, 356 écus 59 s. – Antoine Robié, capitaine, 1 643 écus. – Jacques Augery, 296 écus (f°43v°-80v°). – Marc Antoine Villy, 519 écus 38 s. – Jean Robié, 418 écus 43 s. – Jacques Bonaud, 639 écus 20 s. – Guillaume bonaud, 507 écus

2 s. – Jean-François Denigris, viguier, 1 978 écus 9 s. – Pierre Bonaud, 524 écus (f° 82v°-131v°). – Table alphabétique comprenant les créanciers résidant à Fréjus au nombre de 303.

**CC 286. (Registre.) – In-4°, 38 feuillets, papier.  
1600-1601. – Dettes communales.**

Procès-verbal « *sur la réduction des actes et contractz d'entre ... la communautté et leurs créantiers* », dressé par Marc-Antoine Garnier, sieur de Montfuron, conseiller à la Cour des Comptes, assisté de Melchior de Tributiis, sieur de Ste Marguerite, avocat au Parlement, « *impugnatureur* » à ce commis. – Requête de : Benoît Bonin, marchand à Aix, en paiement de 500 écus en principal avec intérêts ; Pierre Bonaud intervenant en faveur de la commune et déclarant, sous serment, n'avoir reçu que 400 écus ; réduction de la créance à 458 écus 20 sous et désistement par Bonin de son instance en paiement de sa créance ; – Guillaume Mayol, de St Raphaël, 63 écus pour prix de 14 charges de blé « *annone* » à 22 florins la charge [160 lit.] ; réduction du capital eu égard au prix du blé lors de la vente, en 1591, qui était de 4 écus 12 sous la charge (f° 1-2v°) – Jean des Clapiers, sieur de Sambuc, conseiller au Parlement, héritier de François des Clapiers, sieur de Pierrefeu et de Vauvenargues, 1 100 écus sol d'or, reçus, savoir : 630 écus comptants, 70 écus retenus pour le compte de la commune, 400 écus en 100 charges de blé ; que l'on n'a pu vendre plus de 14 florins la charge [160 lit.] ; réduction de 24 sous par charge de blé (f° 5v°) – Jacques Ferrier, notaire à Figanières, 100 écus pour prix de 66 moutons « *prins au terroyr dudit Fréjus* » en septembre 1594 « *par des gendarmes de la compagnie du ... comte de Candolle pour les contributions à eux debves par ladite commune ..., dont les consuls de Draguignan en estoient commissaires* » ; opposition de l'impugnatureur demandant la preuve que ce bétail a été compté pour ladite contribution ; exhibition de pièces à l'appui ; acquiescement du commissaire sans réduction du capital (f° 13) ; – Etienne Camelin, maître des ports au bureau forain, 400 écus pour 70 charges de blé et 25 charges d'avoine vendues à la commune en 1588, au prix de 5 écus la charge [160 lit.] de blé et 2 écus la charge d'avoine (f° 15) ; – Honoré Marquès, de Ramatuelle, 550 écus 58 s – Antorone Trigance, 84 écus. – Jean Destelle, laboureur à Fréjus, 73 écus 56 s (f° 18v°-24v°). – Gaspard Crotte, 300 écus, – Louis Carbonel, notaire et greffier du bureau forain, 150 écus. – Honoré Gautier, de Seillans, 500 écus. – Anne de Raimondis-Bellissen, de Callian, 20 écus (f° 29v°-52). – Claude Aymar, marchand à Fréjus, 110 écus ; – Esprit Cabrier, pour « *fournitures et fastigaiges* » ; accordé 36 écus 6 s sans intérêts. – Gaspard Segond, procureur au siège de Draguignan, 28 écus 48 s pour prix de 8 charges de blé à 18 florins la charges [160 lit.]. – Jean Vaixière, dit Sebol, 70 écus (f° 59-94v°) – Honoré Astier, pour fournitures, 40 écus. – Esprit Carbonel, chanoine de l'église collégiale de Lorgues, 53 écus. – Capitaine Honoré Isnard, de Grasse, 194 écus. – Honoré Jorna, docteur en médecine à Rue, cessionnaire de la communauté de Voulx, 333 écus 20 s (f° 104v°-144). – Marc-Antoine Villy, 1 000 écus. – Joseph de Roman, prévôt de la cathédrale de Glandevès et Jean-Baptiste de Roman, sieur d'Agoult, héritiers de Raymond et Jean Roman, sieurs de la Croix et d'Espérel, 621 écus 21 s pour fournitures de blé, de foin et d'avoine. – Capitaine Jean-Baptiste Bovis, de Lorgues, 400 écus. – Honoré Poitevin, sieur de Mallemoisson, lieutenant principal au siège de Draguignan, mari et maître de biens de Françoise Dominici, 330 écus. – Anne d'Albertas, veuve légataire de Jean-Augustin de Foresta, baron de Trets, une constitution de rente de 100 écus d'or, au capital de 1 500 écus d'or (f° 167v°-196). – Pierre Peyran, cessionnaire de N. [baron] de Montault, acte du 4 septembre 1592, 150 écus. – Jean Mourgues, « *fornitures et fastigaiges* », 200 écus. – André Cathalan, fournitures et fastigages, 9 écus 30 s (f° 201-210). – Paul Dubourc, avocat, « *mary et maître des biens ... doctaulx* » de Marguerite Mottet, fille et héritière de noble Gaspard, écuyer à Fréjus, prêt fait à la commune en 1583, 500 écus. – Jean Peyronet, de St Tropez, prix de 130 charges [208 HI]

de blé fourni en 1591, 520 écus. – Jean Cappus, de la Verdière, liquidation d'une créance de 1 000 écus avec intérêts et dommages intérêts pour ses voyages ; opposition de l'impugateur disant que « *le debte préthendu par ledict créantier procedde des impositions du pais des années* » 1589-1590 « *à bon compte desquelles il a esté payé par ladite commune* » ; acceptation par le commissaire du droit du demandeur, sauf la commune à prouver le remboursement ; demande de l'impugateur en réduction des 1 000 écus « *suyvant le tariffé de la valeur des monoyes au temps de l'obligation* » ; ordonnance du commissaire fixant à 1 000 écus la somme à payer et 175 écus d'intérêts. – Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan ; diverses fournitures, obligations et prix d'un jardin occupé par les fortifications, 1 735 écus réduits à 997 écus 21 s – Antoine Héraud, de Flayosc, obligation de 500 écus (f° 210-227v°). – Ambroise Baudoni, prix « *d'ung asne que luy feust prins* » en 1594 « *par ceulx de la garnison de Fayence pour contributions que ladite commune de Fréjus leur debvoyt* », 6 écus. – Antoine Felix, sieur de la Reinarde, contrôleur général de la marine du Levant, 2 000 écus (f° 242-251). – Esprit Carbonel, chanoine de l'église collégiale de Lorgues, prix d'un « *jas* » au quartier St Antoine, abattu pour les fortifications, 87 écus 42 s – Balthazar Brun, sieur de Caille et de Rougon, constitution de rente au capital de 720 écus. – Amic Penna, docteur en médecine, vacations et frais de « *sollicitations* » du procès contre l'évêque du lieu, 440 écus. – Boniface Dolle, sieur de St Raphaël, tuteur de Boniface Clément, fils et héritier de Balthazar, sieur de la Garde[-Freinet], prix de 111 charges (177,60 hl) de blé, 533 écus 20 s – Barthélemy Roman, potier à Fréjus, 54 écus 10 s dépens, dommages-intérêts soufferts quand il fut mis en prison « *par des gendarmes du ... comte de Candolle* » opposition de l'impugateur fondée sur un édit du Roi de 1595 portant « *que tous arrérages de contributions debves aux gens de guerre par les communaultés et non payées depuis le premier janvier nonante-cinq en sa, sont surannées et ne peuvent [être] exhigées* » ; protestations de Roman ; ordonnance du commissaire portant que ladite somme sera payée (f° 265-281). – Claude Escoffier, capitaine, de Turrettes près Fayence, prix d'une vigne au quartier de l'Agachon, occupée par les fortifications de Fréjus, 200 écus. – Henri d'André, de Fréjus, fournitures, 428 écus 15 s – Honoré Martiny, docteur et avocat et Etienne Carbonel, auditeurs des comptes de la commune de Draguignan « *à la requeste des consulz ... de Fréjus et de Bonifface Dolle, sieur de Saint Raphaël, ils ont esté adjournés pour estre ouyes sur certain differant entre ladite communaulté de Fréjus et ledit M' Dolle pour raison d'une saisie entre les mains des consulz de ladite ville, debtenus pour redevables à la communaulté de Draguignan de la somme de deux mil cinq cens escus ou envyron pour contributions et avances sans que de la prethendue partie en aye heu cession et remission, et pour nous faire apparoyr ladicte saizie ne pouvoyt estre faicte au préjudice de ladite communaulté n'estant cessi[onnaire] ny créantier, nous a exhibé une commission de feu sieur de la Vallette de loger deux compagnies en ladicte ville du cappitaine Vitri et font connaistre en nombre de deux cens cinquante-quatre hommes, tous officiers comprins, du quinze décembre mil cinq cens huitante-neuf, avec commission des procureurs du pais et contributions pour l'entretien d'icelles, scavoyr : Tourtour, Pignans, Gonfaron, le Luc, les Arcz, la Motte, Trans, Empus et Camps, pour le mois de décembre et le tout sur l'imposition de quatre charges [6,40 hl] de blé et une [160 lit.] avoyne, par assemblée tenue en la ville de Pertuis le quinze décembre audict an ; signé de Vairac Montauroux, procureur du pais et Lespuan, greffier des estatz* » ; La commune de Draguignan fit lever ladite contribution et la distribua aux soldats logés à Fréjus. Dolle avait aussi reçu l'ordre de contribuer à l'entretien desdites troupes et il fit « *tant que par importunité* » il obtint de De la Valette, sans que la commune de Draguignan fût appelée, un décret de séquestration, « *et, en vertu dudict décret estant adverty que la communaulté de Fréjus estoit débitant à celle de Draguignan de plusieurs notables sommes, faict arrester et séquestrer entre les mains des consulz dudit Fréjus ladicte partie, laquelle du despuis seroyt demeurée entre les mains des consulz dudit Fréjus sans qu'ilz en ayent peu recepvoyr payement ; de laquelle partie présupposant que luy feust debve, en auroyt faict*

*passer une obligation en sa faveur de sept cens cinquante-six escus pour cent huict charges [172,8 hl] bled qu'il auroyt à prendre pour la préthendue contribution, nonobstant que ledict blé ... feust liquidé à quatre escus la charge [160 lit] et que la communauté de Draguignan ne luy feust en rien débitrice ny luy ayant rien céddé ... ».* – Protestations de Dolle disant que d'une convention passée entre de la Valette et Bernard Crotte, dont il est cessionnaire, il appert que les 108 charges de blé, imposées à la viguerie de Draguignan par l'assemblée de Pertuis, à raison de 4 charges par feu, furent cédées audit Crotte en remboursement de ses fournitures de guerre et que la ville de Draguignan en est responsable. – Réplique des députés de Draguignan affirmant que la ville a fourni son contingent et que la quittance est entre les mains du capitaine Vestri pour lors consul ; – ordonnance du commissaire déclarant « *l'obligation de mil escus dont est question bonne et valable pour la somme de sept cens septante escus trante-cinq soulx contenue aux exploitz ... dudict Dolle* » lequel est chargé « *néantmoins de faire debment acquitter de ladite somme, ladite commune de Fréjus envers celle de Draguignan ...* » (f° 285-293v°). – Pierre Bonaud, notaire à Fréjus, créance de 1 250 écus. – François Mottet, 1 000 écus. – Jean Viguier, d'Ollioules, 12 charges [19,20 hl] de blé, 88 écus. – Jean Crotte, apothicaire, 800 écus. – Jacques Benoist, notaire, fournitures aux troupes, 360 écus. – Melchior Ambrosi, prix d'une ânesse qui « *luy feu prinse par les gendarmes du sieur de Candolle et menée à Fayence avec autre bestail de plusieurs particulliers de Fréjus pour contribution* » de guerre, 9 écus (f° 303-358).

**CC 287. (Registre.) – Grand in-4° ; 180 feuillets, papier.  
1601-1603. – Dettes communales.**

Etat des « *debtes forains ... dont Bonifface Dolle, sieur de St Raphaël, est chargé relesver la ... communauté* » au moyen du prix des moulins par lui acquis le 21 septembre 1601, notaire Louis Carbonel. – Créanciers. Benoît Bonin, d'Aix, 458 écus 20 s – Hoirs d'Henri de Vétérus, sieur du Revest, 960 écus. – N. Dodon, conseiller [au Parlement], 960 écus. – Guillaume Nam « *ou [Honoré Poitevin] sieur lieutenant de Mallemoisson* », 243 écus – Hoirs de Pierre Lance, d'Aix, 450 écus, – Hôpital St Jacques de ladite ville, 1 600 écus. – Honoré Theules, de Lorgues, 504 écus. – N. dame veuve de St Jean des Salles, président à Aix, 2 220 écus. – Mathieu Verdilhon et Antoine de Cena, de Toulon, 1 002 écus 20 s – Louise Coste et hoirs de N. sieur de la Bastide, de Roquebrune, 226 écus. (f° 1-2v°) ... – Etat des paiements effectués (f° 4-178).

**CC 288. (Registre.) – In-4°, 241 feuillets, papier.  
1610-1658. – Dettes communales.**

« *Livre creditorum [ou] recueil des debtes que la communauté ...de Fréjus est tenue et débitrice aux particuliers que cy apprès.* ». – Créance à constitution de rente et autres. Frère François de Candolle, franciscain, 677 écus. – Jean Gailhard, receveur des deniers de la province, 1 200 écus. – Hoirs de N. Firminy, procureur du Roi au siège de Draguignan, 235 écus 22 s – Marie « *Chaulete du Daulphine* », 633 écus 20 s. – Antoine Bellissain, notaire à Callian, 100 écus. – Honoré Pignon, apothicaire à Fréjus, 789 écus. – Hoirs de N. Montagnier, chirurgien ; 544 écus (f° 6v°-22v°). – Jean Clémentis, apothicaire à Fréjus, 101 écus 32 s. – Hoirs de capitaine Antoine Robié, 1 080 écus. – Pierre Ronguin, 233 écus 30 s – Jean Rodeillat, avocat, 1 100 écus. – Jean Crotte, apothicaire, 666 écus 40 s – Pierre Peyran, 800 écus. – François Cabasson, chirurgien aux Arcs, 1 000 écus. – Hoirs de capitaine Jean-François Denigris, 624 écus 52 s (f° 28v°-65v°). – Jacques et Honoré de Comandaire, de Lorgues, 300 écus. – Jacques Augery, marchand, 2 071 écus 18 s 10 d – François Maurine,

480 écus (f° 68v°-89v°). – Transcription de l'arrêt du conseil privé du Roi déboutant l'évêque et les consuls de Fréjus du procès par eux intenté à la ville de Draguignan relativement à la « distinction et séparation par eux requise suyvant l'arrêt de [la] Chambre des Comptes de Provence » du 14 décembre 1605 ; ordonnant « que lesd. viguier, consuls et communauté dudit Fréjus demeureront uniz avec les corps et chefs de la viguerie dudit Draguignan comme membres dépendans d'icelle viguerie ... et tenus paier leur cotte part et portion des impositions et levées des deniers qui se font pour les affaires communs de ladite viguerie de Draguignan selon qu'ont acostumé les aultres bourgs et villaiges, membres despendant des villes d'Aix, Brignolle et aultres lieux uniz et resputez cheffz et corps de viguerie audit pais de Provence » (14 novembre 1608) ; – d'un « compromis passé entre la commune de Fréjus et les députés de la viguerie de Draguignan ... » contenant « que les consulz de Draguignan, cheffz de viguerie, devront demander dans le moys, des sommes arrairages et cottités qu'elle présuppose la communauté de Fréjus comme membre dépendant de lad. viguerie luy estre débitrisse et communiqueront les justiffications et aultres pièces justifficatives » (N. Gilles, notaire à Aix, 31 mars 1615) (f° 95v°). – Mention de l'arrêt de la Cour des Comptes, du 10 avril 1615, obtenu par le lieu du Puget, portant que Fréjus fera « vuidier le recours dans deux moys précisément ... et garnira la main audits demandeurs de la somme de » 3 000 # ; intervention de Jean-Louis de Monnier, avocat général au Parlement, cessionnaire de la commune du Puget pour 800 écus (f° 96v°-97). – Créances. Prixfait passé en faveur de Pierre-Antoine et Jean Gaisse, frères, de Bormes, ayant Honoré de Cravesan, écuyer à Cannes, caution, pour canaliser une source située au quartier du Reyran et la conduire à la ville pour une fontaine à la Place et l'autre au Grand Portail, de 4 « canons pour chascune fonteyne de la grosseur d'ung soul franc », 6 000 écus. – Constitution de rente et autres créances, Jacques Augery, marchand à Fréjus, 8 000 écus. – Honoré Michaelis, sieur de Brignosc, mari d'Isabeau de Laurent, 4 000 écus. – Antoine Calvy, prêtre bénéficiaire de la cathédrale, 400 écus. – L'Hôpital d'Aix, 1 500 écus. – Louis Lambert, sieur de Gordon, 2 200 écus. – Pierre de Laurent, conseiller au Parlement 1 550 écus (f° 110v°-158v°). – Pierre de Camelin, évêque de Philadelphie « coadjuteur et futur successeur en l'esvesché de ceste ville de Fréjus », 1 000 écus. – Jean Vaixière, avocat, fils et cessionnaire d'Hélion, juge en chef à Fréjus, 8 500 écus. – Claude Rabillaud, receveur des décimes, 6 000 écus. – Jacques Bonaud, avocat, 8 000 écus. – Louis d'Autheman, avovat à Aix, 1 500 écus (f° 185v°-236v°).

**CC 289. (Registre.) – in-4°, 155 feuillets, papier.**

**1640. – Dettes communales.**

Vérification des dettes. – Extrait du jugement par lequel François Bochart de Champigny, conseiller d'Etat, maître des requêtes ordinaires, intendant de la justice, police et finances en Provence, « depputté par Sa Majesté pour la vériffication, liquidation et payement des fondz des debtes des communautés dud. pays » et ranger par « degré » les créanciers de la commune de Fréjus, savoir : 1/ Bernardine Roquette, pour 111 # en principal et les intérêts depuis 1630 « lesquelz intérestz seront réduictz au denier vingt et déduction sera faite sur iceux de la cotte des » 690 000 # « ordonnan[cée] par Sa Majesté estre levés sur les intérestz et pentions deus par les communautés de cette province à leurs créantiers » (f° 2) ; 2/ Jean Crotte, avocat à Fréjus, cessionnaire de feu Jacques Clémentis, apothicaire, 1 200 # ; 3/ hoirs de Jacques Augery, 30 000 # ; 4/ « Anthoine[tte] Pascalle, veuve », cessionnaire de Marc-Antoine Villy, 300 # ; 5/ Pierre de Laurans ; écuyer à Draguignan, 3 000 # ; 6/ Jean-Antoine Calvy, prêtre bénéficiaire et Esprit Calvy, son frère, 163 # 9 s (f°2v°-5v°) ; 7/ Honoré Bonaud, marchand, 900 # ; 8/ Pierre de Laurans, de Draguignan « ou led. sieur de Laurans, conseiller », 3 000 # ; 9/ Louis Lombard de Gourdon, lieutenant principal au siège de Grasse, 6 600 # ; 10/ Pierre de Laurans, écuyer « ou led. s<sup>r</sup> de Laurans,

*conseiller* » 3 600 # (f°7-8 v°) ; 11/ hoirs de Jacques Clémentis, apothicaire, 600 # ; 12/ Jean Crotte, avocat, fils et héritier de Jean Crotte, bourgeois, 150 # ; 13/ Jean Amic, cessionnaire de Raphaël Villy, 750 # ; 14/ Marc-Antoine Villy, bourgeois, 4 800 # ; 15/ Honoré Pignon, apothicaire, 2 400 # (f°11-13v°) ; 16/ Catherine Crotte, veuve d'Ambroise Villy, 750 # ; 17/ hoirs de Thomas Camelin, 8 000 # ; 18/ [Pierre] de Laurans, conseiller au Parlement, 4 650 # ; 19/ Honorade Villesse, veuve d'Honoré Augier, de Bargemon, 2 100 # ; 20/ Marc-Antoine Villy, bourgeois à Fréjus, 900 # ; 21/ Honorade Augier [ou Augery], épouse de Jean Borrelly, 1 818 # (f°15-17v°) ; 22/ hoirs d'Honorade Audier, 1 200 # ; 23/ hoirs de Jean Crotte, bourgeois, 900 # ; 24/ Hélion Vaixière, juge au siège de l'amirauté de Fréjus, 6 000 # ; 25/ hoirs de Barthélemy Martin, notaire, 7 800 # ; 26/ Marguerite Pascal, veuve de Jean Perrache, 1 200 # ; 27/ Jacques Camelin, notaire, 2 400 # ; 28/ Pierre de Camelin, docteur en droit, cessionnaire « *du sieur évêque de Fréjus* », 3 000 # (f°19-23v°) ; 29/ Honoré Bonaud, marchand, 900 # ; 30/ hoirs de Claude Lambert, 1 200 # ; 31/ hoirs de Thomas Camelin, 600 # ; 32/ Marc Carens, 1 200 # ; 33/ Jean Amic, 600 # ; 34/ hoirs de capitaine Jean Crotte, 1 800 # (f°24-27v°) ; 35/ Jean Roman, prêtre, 2 000 # ; 36/ Melchior Vaixière, juge royal, 900 # ; 37/ Jean Calvy, prêtre bénéficiaire à Fréjus ; 38/ Honoré Bonaud, marchand, 900 # ; 39/ hoirs de Thomas Camelin, 1 854 # ; 40/ Pierre de Camelin, docteur en droit, 1 500 # ; 41/ Jacques Augery, avocat, 2 994 # ; 42/ Anne Fabre, veuve d'Antoine Espitalier, 600 # (f°28-33v°) ; 43/ Honoré Bonaud, 600 # ; 44/ Jean Crotte, bourgeois, 2 550 # ; 45/ Melchior Vaixière, 600 # ; 46/ Barthélemy Matthey, 450 # ; 47/ hoirs de Guillaume « *Denigre* », capiscol de la cathédrale, 1 200 # ; 48/ Jean Calvy, prêtre, 300 # (f°34-37v°) ; 49/ hoirs de Jean Reverdit, 600 # ; 50/ hoirs de Thomas Camelin, 700 # ; 51/ Marc-Antoine Villy, bourgeois, 600 # ; 52/ Anne Massel, veuve de Pierre Lambert, 200 # ; 53/ Jean et Pierre Calvy, 900 # ; 54/ Claude Aymard, marchand, 1 800 # ; 55/ Antoine Brunet, 705 # ; 56/ Melchior Vaixière, juge à Fréjus, 600 # ; 57/ Antoine Brunet, 600 # ; 58/ hoirs de Jacques Clémentis, apothicaire, 90 # ; 59/ Barthélemy Martin, 1 000 # (f°38-44v°). – Extrait : d'ordonnance pour exécution (f°45) ; du procès-verbal dressé par Gaspard de Colonia, écuyer à Brignoles ; Urbain Guérin, notaire à Grasse et Joachim Imbert, écuyer à Aix, experts commis par la susdite ordonnance pour la vérification des dettes, assistés de N. Jujardy, procureur des consuls de Fréjus. – « *Dénombrement du domaine* » : créance sur Honoré de Cravesan [garantie sur] : les revenus des moulins à farine de Fréjus, consistant au droit de mouture d'une livre par rup [8 kg] de tous les grains convertis en farine ; l'entretien des méats et de l'écluse ; une portion des moulins du Puget ; les propriétaires desdites usines ayant le droit « *de prendre de [la] terre et [de l']agazon dans les propriétés des particuliers pour racommoder les rives et ouvertures qui se feront le long desd. méatz en payant aux intéressés les légitimes dommages à cognoissance d'expertz* ». Réserve pour la commune de surélever le droit de mouture. Faculté aux propriétaires de « *coupper des paux et pins ... au terroir de Palaison* » pour étayer les chaussées des méats et des écluses. Défense : de faire flotter du bois dans l'écluse de l'Argens ; aux habitants de Fréjus ou autres de construire des moulins à farine « *à vent, à eau [ou] à sang* » dans les territoires de Fréjus, de Roquebrune et de St Raphaël, sans le consentement du propriétaire des moulins et de la communauté de Fréjus. Obligation pour la commune de garantir la propriété des moulins en payant annuellement la pension due à l'évêque. Permission aux habitants d'user de l'eau du canal pour l'arrosage, de samedi midi jusqu'au dimanche à la même heure. Défense d'endommager les chaussées du méat pour abreuver le bétail. Permission de laver du linge entre « *le petit pont qui va à la pièce de M. Fougeiret ... au mittan du Grand abreuvoir jusques aux moullins* » St Antoine. « *Et en ce qui est à concerné les particuliers du Puget dans l'estendue de leur terroir en la contenance dud. méat, s'il arriv[oit] que par la rupture des rives et espacyers iceux particuliers reçoivent dommages en leurs propriétés, ilz n'en pourront prétendre* »



qu'aucune indemnité contre ledit propriétaire desd. moullins ; comme de mesme en sera des habitants dud. Fréjus » ; terre et seigneurie de Villepey « acquise en esgal partage » avec la commune de Roquebrune, « ensemble en la moityé des jonquiers et portion du port St Aigous, partye desquels jonquiers se trouvent à présent rompus par une notoire usurpation dont lad. commune prétend en avoir la déséparation pour sa part ... et pour raison de quoi on subroge les propriétaires en leur propre droit, lieu et place, mesme de fere partager lesd. jonquiers, estangs, pontz, péages et passages » indivis avec Roquebrune. « Les revenus de lad. seigneurie et en premier lieu la juridiction haulte, moyenne et basse, mère, mixte, impère, mettre les officiers ... et de mesme que les seigneurs possédant fiefs *in solidum* de Provence ont accoustume de jouir » : terres gastes de « grande estendue » ; portion de la commune ; droits de l'évêque. Possession de la « perrière » située entre Fréjus et Bagnols ; faculté de tailler des meules moyennant un droit communal de 3 # par meule. Rourède, bois de haute futaie et taillis, franche de tailles. Faculté pour la commune de construire des moulins à huile, au droit de mouture du 20<sup>ème</sup> ; Possession de l'étang situé au dessous des moulins à farine de Fréjus, franc de tailles et faculté de la pêche. Faculté d'imposer des rêves sur le poisson introduit dans la ville. – Estimation : moulin à farine de Fréjus et leur canal, 35 000 # ; « perrière », 4 000 # ; étang, 1 500 # ; Rorède, 8 700 # ; Villepey, 6 500 # ; moulin à huile, 600 # ; terre au quartier de l'Englade, 240 # ; autre à Collet redon, 432 #. – Comparution des créanciers pour collationner les dettes (f°59-104). – Répertoire.

**CC 290. (Registre.) – Grand in-4° ; 255 feuillets, papier.  
1660. – Dettes communales.**

« Livre *creditorum* et recueil des debtes, tiré d'un précédent livre *creditorum* ». – Table comprenant 144 créanciers. – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # ; fondation en faveur du chapitre, 124 # 13 s (f°1-7) ; intérêts à l'hôpital St Jacques, 220 # 10 s ; fondations pour doter de pauvres filles, 72 # ; intérêts aux : Jésuites, 1 349 # 19 s 9 d (f°7-13) ; Dominicains, 37 # 10 s ; Dominicains, 356 # 5 s ; Bernardines, 454 # 12 s 6 d ; Ursulines d'Aups, 1 110 # ; Ursulines d'Aix, 187 # 10 s ; Oratoriens d'Aix, 218 # 15 s ; anciens propriétaires des moulins, 1 175 # 6 d (f°13v°-28) ; Honoré Martin, de St Tropez, 93 # 15 s ; Antoine Brunel, bourgeois, 150 # ; François Rabillaud, d'Aix, 187 # 10 s ; Honoré Villy, bourgeois, 50 # (f°31v°-38) ; Pierre Bonaud, avocat à Aix, 500 # ; Jean Tisati, sieur de Sauves, 150 # ; Honoré Boyer, procureur au Parlement, 455 # 5 s ; Pierre Broc, bourgeois à Draguignan, 148 # 6 s (f° 38v°-48).

**CC 291. (Registre.) – In-4° ; 104 feuillets, papier.  
1681-1704. – Dettes communales.**

« Livre *creditorum* [ou] recueil des debtes » portant intérêts. – Pension féodale de l'évêque « pour cause des mollins de l'Isle [au Puget] ..., de sa portion des fours du Chapittre ..., [des] droitz d'herbages et autres seigneuriaux », 1 208 #. – Droits d'alberge au prier de Grimaud, 16 # 10 s – Fondations. Messe : le dimanche à l'Hôpital St Jacques ; legs d'Honoré Baud, bénéficiaire de la cathédrale, 19 décembre 1630, 15 # ; d'anniversaire en mémoire de Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, legs de Pierre de Camelin, évêque, 31 janvier – 6 septembre 1652, 30 # ; à l'autel de Notre Dame de l'Aube pour Esprit Robié, dit Ballaridon, fondateur, acte du 18 février 1670, 15 # ; à la mémoire de Jacques Camelin, receveur des décimes à Fréjus, fondée par son fils Barthélemy, receveur des décimes audit lieu, 26 avril 1672, 20 #, – Intérêts dus à Marc Brunel, avocat, 150 # ; Etienne Brunel, bourgeois, 300 # ;

Antoine Brunel, avocat, 150 # ; Honoré Bovis, procureur à la Cour des Comptes, 300 # ; Pierre-Jean Borrelly, avocat, 366 # 3 s ; Hoirs de Madeleine Bourgogne, 24 # (f° 1v°-10v°) ; N. Borrilli et N. Blacas, prêtres à Aix, 100 #. – Droits de cavalcade au Roi, en suite de la cavalcade annuelle « *que le Grand prévost est obligé faire dans la maréchaussée* », 80 # ; – [Censes] dues au chapitre de la cathédrale pour : 1/ « *la vente du four qu'estoit dud. chapitre* », acte du 26 avril 1523, 16 # ; 2/ « *cauze de la chapelle des frères pénitentz blancz que solloit estre la chapelle St Joseph contre les murailles de la ville* », [et démolie pour les fortifications], 2 # 2 s ; 3/ legs fait par Jean Camelin, chanoine, 29 février 1636, 18 # 15 s (f° 13v°-15). – Fondations de messe anniversaire en mémoire de Zongo Ondedey, évêque de Fréjus, 15 # ; – Intérêts dus pour créances contractées envers : Barthélemy Camelin, receveur des décimes à Fréjus, 205 # ; Joseph Courtès, avocat à Aix, 150 # ; Honoré Camelin, bourgeois, 30 #. – Fondations en faveur : de la chapellenie de St Jean érigée en l'autel de St Crépin dans l'église cathédrale, 30 # ; Notre Dame de l'Aube, legs de Jacques et Barthélemy de Camelin, 90 # ; de la congrégation des artisans en vertu du legs de Zongo Ondedey, évêque de Fréjus, pour les honoraires « *du prêtre qui dira la messe dans ladite congrégation toutes les fois [qu'elle] sera assemblée* », 15 # ; la chapellenie de St Jean l'Évangéliste, érigée dans l'Hôpital, suivant le legs de Jean Barralier, bénéficiaire de la cathédrale, (14 juillet 1671), 150 #. – Fondations pour dotation de pauvres filles faites par : Guillaume Augery, sacristain de la cathédrale, (13 janvier 1628), 60 # (f° 15v°-28v°) ; Melchior Clément, prêtre à Fréjus, 30 # ; Jean Brianson, [apothicaire], (11 août 1568), 30 # ; Barthélemy Autran, 13 # 10 s. ; Guillaume Augery, capiscol à Lorgues, consistant en 2 terres, l'une à la Plaine et l'autre à Villepey, (21 août 1666), 19 # 13 s 9 d. Intérêts dus : à Jean Grassi, bourgeois, 506 # 12 s ; aux hôpitaux St Jacques et St Lazare de Draguignan, 40 #. – Fondations en faveur des Jésuites par Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, au capital de 14 999 #, actes des 7 mai 1632, 1<sup>er</sup> février 1635, 14 août – 29 novembre 1636, 6 octobre 1637, 899 # 19 s 9 d – Intérêts à l'Hôpital St Jacques de Fréjus. – Fondations par Zongo Ondedey, évêque et Charles Taxil, chanoine de Fréjus, pour missions dans les communes de Séranon, Escragnoles et Châteauevieux, 62 # 10 s (f° 30v°-43v°). – Intérêts aux anciens propriétaires des moulins à farine : Pierre-Jean Borrelly, avocat ; Barthélemy Camelin, receveur des décimes ; Antoronne Martin, veuve d'Esprit Denigris ; Joseph et Jean-François Augery, frères ; N. Pollony, veuve ; Jeanne de Bonaud, veuve de N. Augier, de Bargemon et Melchior Clément, prêtre, 35 000 #. – Fondation par Zongo Ondedey, évêque, Léonce Espitalier, avocat et Esprit Robié en faveur de la « *confraternité* » du Purgatoire, érigée dans l'église cathédrale pour une messe annuelle et perpétuelle tous les lundis, (20 mai 1666 – 22 novembre 1683), 45 #. – Intérêts pour créances dues à : Hélène Pollony, veuve de Jean Hugonis, 105 # ; N. Perrache, ex-procureur au Parlement, 100 # ; Hélène Reynard, épouse de Clair Viany, docteur en médecine, 110 # ; les Carmélites d'Aix, 700 # (f° 48-60v°) ; Esprit Roubié, marchand, 310 # ; les Ursulines d'Aups, 1 210 # ; celles de Draguignan, 150 #. – Créance à constitution de rentes en faveur des Observantins de Fréjus, en vertu d'un legs : de Jacques et Barthélemy Camelin pour 12 grandes messes annuelles, 12 # ; de Charles Taxil, chanoine, pour l'entretien des ornements de la chapelle, 15 #. – Intérêts des créances aux Ursulines d'Aix, 150 # ; Dominicains de Fréjus, compris les legs faits en leur faveur par : Jean de Camelin, chanoine ; Marie de Camelin, veuve de Jean Vaixière ; Pierre-Jean Borrelly, avocat ; Pierre Vaixière ; Pierre Pignon, 215 # ; Bernardines de Fréjus, 961 # (f° 61v°-71v°). – Créance à constitution de rente : en faveur des secondaires de la cathédrale suivant le legs de Charles Taxil, chanoine, pour une messe à dire le dimanche après la grande messe « *pour la commodité des voyageurs et gens de la campagne* », 18 # 15 s ; suivant le legs de Zongo Ondedey, pour la célébration annuelle d'un service funèbre « *à chasque jour segond janvier [où l'on donnera] aux prebtres y adicstans et à tous les poures ... cinq soulz* », 150 # (f° 75v°-83v°)

**CC 292. (Registre.) – In-4° ; 441 feuillets, papier.****1691. – Dettes communales.**

« Livre *creditorum* » ou « recueil des destes de la commauté ». Contribution pour l'entretien de la sixième partie des moulins du Puget en suite de la collocation de la communauté sur cette partie de ladite usine. – « *Pansion que le Roy fait à la communauté de 60 # 6 s 3 d au premier janvier* ». – Terre à Villepey dont le fermage est employé à la dotation d'une pauvre fille. – Pensions dues au Roy : 1/ « *pour la permission de la prise des eaux ... de [l']Argens* » pour le fonctionnement des moulins, 10 # ; 2/ « *un droict de cavalcade annuels que le Grand prévost est obligé faire dans la maréchaussée* », 80 # – Droit d'albergue due au prier de Grimaud, 16 # 10 s – Pension féodale de l'évêque, 1 208 # ; savoir : moulins de l'Isclé [au Puget] et les fours du chapitre, 1 088 # ; droits d'herbages, 120 # (f° 1-6). – Rentes dues au chapitre de la cathédrale pour : messe à l'Hôpital les dimanches et fêtes, 15 # ; service funèbre en mémoire de Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, 30 # ; messe à l'autel de Notre-Dame de l'Aube, 15 # ; service funèbre en l'honneur de Jacques Camelin, receveur des décimes, 20 # (f° 10-11). – Intérêts à Blaise Berlier, bourgeois à Draguignan, 110 # ; Antoine Brunel, avocat, 125 # ; Etienne Brunel, bourgeois, 220 # ; Pierre-Jean Borrelly, avocat, 328 # 2 s 6 d ; Jean Augier, 54 # 14 s ; messires Borrilli et Blacas, 100 # ; Jean Crottes, 145 # 7 s 4 d ; – Fondations : messes à l'Hôpital sous le vocable de St Jean l'Évangéliste, 150 # ; dotation de pauvres filles en vertu des legs de : Guillaume d'Augery, 60 # ; Melchior Clément, 30 # ; Jean Brianson, 24 # ; Barthélemy Autrand, 10 # 16 s ; Guillaume Augery, terre à Villepey, revenu 15 # 15 s (f° 15-93). – Intérêts : Jésuites, 999 # ; Hôpital St Jacques de Fréjus, 356 # 8 s ; communes de Séranon, Escragnoles et Châteaueux pour missions, 50 #. – Fondation pour une messe tous les lundis à l'autel du Purgatoire, 30 #. – Intérêts à Clair Viany, docteur en médecine, 110 # (f° 102-147).

**CC 293. (Registre.) – in-4° ; 496 feuillets, papier.****1720. – Dettes communales.**

Registre des options des créanciers de la commune faites devant Louis de Suffret, lieutenant général au siège de l'amirauté de Fréjus, à ce commis par arrêt du Conseil d'Etat du 22 novembre 1718, pour la vérification des dettes de la communauté et aux moyens de pourvoir à leur remboursement, après la vente des usines communales, par une imposition de 340 # par livre cadastrale. – Déclarations. Jean Vallentin, de Draguignan, représentant les syndics des créanciers de Barthélemy Richard et associés, anciens fermiers de la taille, demande la priorité d'inscription et de remboursement comme créancier pour crédit de compte ; opposition du consul et du procureur du Roi disant que Vallentin ne doit point avoir de préférence ; protestations de ce dernier (f° 4v°-7). – François Callas, coseigneur de Villepey, demande liquidation du capital et des intérêts dus à son père ; adopté par le consul, sous déduction du 10<sup>ème</sup> des intérêts. – Antoine Brunel, coseigneur de Villepey. – Marc-Antoine Villy, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Fréjus. – Pierre Garcin, marchand en ladite ville, déclare abandonner les 150 # et intérêts qui lui sont dus en compensation des sommes « *qu'il doit pour le dégagement de sa cote* ». – Jean Villy, cordonnier. – Barthélemy de Camelin, écuyer, demande que sur les 21 507 # qui lui sont dues soient compensées les 11 781 # 18 s qu'il doit encore comme acquéreur des moulins à farine et à huile de Fréjus et de la 6<sup>ème</sup> partie des moulins du Puget. – César Bonaud. – Jean Villy. – Charles d'Antelmy, prévôt de la cathédrale, pour 200 # (f° 7v°-23). – Jean Vallentin, de Draguignan, représentant Joseph-Raphaël et Antoine Marin, frères, de Cotignac, 1 819 #. – François-Antoine Augery, procureur du roi à Draguignan, demande que les sommes qui lui sont dues soient compensées par celles qu'il doit comme acquéreur des moulins de Fréjus. – Honoré Maunier, de Fréjus

8 245 #. – François de Borelly, seigneur de Seillans-St Julien, 4 000 #. – Antoine Brunel, en son nom et comme héritier d'Etienne Brunel, son père, demande liquidation de ses créances s'élevant à 4 700 # ; acceptation du consul sous déduction du 10<sup>ème</sup> des intérêts. – Emmanuel Villy, bourgeois. – Les Dominicains représentés par Jean-François Borelly, supérieur dudit ordre, 4 600 #. – Jean d'Espitalier, avocat, 2 575 #. – Jean de Vaixière, avocat, 10 132 # 7 s – Les Dominicaines de Fréjus, 4 421 # (f<sup>o</sup> 23v<sup>o</sup>-60). – Joseph Camelin, fils et héritier bénéficiaire de Jean de Camelin, lequel était héritier sous même condition de Joseph Vaixière, expose que Jean de Camelin avait cédé partie des sommes qui lui étaient dues par la commune, mais que ses créanciers avaient mis arrestation sur lesdites cessions ; en conséquence il demande le décompte de sa créance avant d'opter. Intervention : 1/ de Jean Vallentin, de Draguignan, fondé de pouvoirs des syndics de la faillite Barthélemy Richard et associés, anciens trésoriers et créanciers de la commune, réclamant 1 328 # 7 s 7 d sur la créance de Marie de Camelin, cohéritière de Joseph Vaixière et que Jean de Camelin représentant les hoirs de ladite Marie de Camelin avait cédé aux susdits associés ; opposition du procureur de la communauté disant que celle-ci n'ayant pas reconnu cette cession ne doit pas faire droit aux réclamations de Vallentin ; ladite opposition est appuyée par Jean Vaixière, cohéritier de Charles et Joseph Vaixière, ses cousins ; réponse de Vallentin et du procureur de la commune ; 2/ de Joseph Gueibier, curé de St Tropez et recteur de la chapelle de St Blaise à Roquebrune, « *ladite chapelle cy-devant possédée par messire Joseph de Camelin, recteur de la chapelle de Notre-Dame du Rozaire, érigée dans l'église* » cathédrale de Fréjus, agissant « *en qualité de créancier saisissant des sommes dues par ladite communauté audit messire de Camelin, prieur de la chapelle du St Rozaire* », demande paiement de 1 062 # 18 s 2 d ; 3/ Joseph-François Deydier, chanoine, en qualité d'administrateur du chapitre de la cathédrale, expose que Marie de Camelin, veuve de Jean Vaixière, par testament du 5 juin 1663, fonda la chapellenie du St Rozaire, affecta à cette fondation les intérêts de 4 000 # qu'elle plaça sur la commune à constitution de rente, à la charge par les recteurs de l'autel de Notre Dame du Rozaire, « *pour indemniser le chapitre de la fourniture des hosties, vin des burettes et des cierges* » de donner annuellement 4 #, et 18 # pour achat d'ornements ; et attendu que les prieurs n'ont jamais acquitté ces redevances, l'administrateur demande les arrérages comme « *préférable à messire Joseph Gueibier et à tous autres créanciers* » ; 4/ Honoré Suffret, créancier de messire Joseph de Camelin, recteur du St Rozaire ; 5/ André Blanc, marchand, créancier dudit Joseph de Camelin ; 6/ François de Borelly, id. etc. Ordonnance du commissaire portant que le syndic de la faillite Richard et associés opteront pour 481 # 1 s 10 d ; la chapellenie Notre Dame du Rozaire pour 3 650 # en principal, 132 # d'intérêts ; Joseph Camelin, 2 427 # 6 s 3 d ; Marguerite Vaixière, femme Peyran, 436 # 1 s 2 d ; protestations de Vallentin (f<sup>o</sup> 100-145). – Jean-François Coste, notaire, 2 804 # 8 s 6 d – Jean Vaixière, avocat, prix de foin fourni à la cavalerie ; adopté par le procureur de la commune et le consul, 48 # 16 s 11 d – Joseph de Camelin, sieur du Revest demande liquidation des sommes qui lui sont dues et « *déclare opter sur les cotes* » de Jean Arnaud, chirurgien ; Charlotte de Villy, née Fougeiret ; Jean-Emmanuel Sénéquier, etc. (f<sup>o</sup> 145v<sup>o</sup>-158). – Hyacinthe Borrelly, cessionnaire de François de Borelly, sieur de Seillans-St-Julien. – Gasparde Castagne, veuve d'Esprit Bouteiller. – Antoine Brunel, sieur de Villepey, procureur du Roi en l'amirauté de Fréjus, demande liquidation de sa créance, déclarant opter sur les cotes de Joseph Roux, charron, Antoine Lambert, etc. – Le même comme procureur de Blaise Berlier de Draguignan, son beau-frère, 2 200 # avec option sur les cotes de Jacques Chichon, François Risse, Catherine Coudenc, etc. – Hyacinthe Borrelly pour liquidation de 804 # 10 s déclare opter sur les cotes de Louise Aubarest, Jean Aragon, etc. – adopté par le procureur de la commune et le consul (f<sup>o</sup> 159-170v<sup>o</sup>). – Honoré Viany, docteur en médecine, procureur d'[Emmanuel] Sièye, peintre à Aix, étant aux droits d'Emmanuel Sièye, son père et de Marguerite Sièye, veuve de Joseph Audoyer, de Toulon, sa sœur, demande liquidation des sommes dues à son mandant s'élevant à 1 200 # avec option sur diverses cotes. – Pierre-

Ignace de Borrelly, ex-lieutenant d'infanterie au régiment de Flandres, viguier à Fréjus, demande à opter pour les sommes qui lui sont dues, comme cessionnaire de François de Borrelly-Seillans et comme subrogé à N. « *marquise de Piolenc, dame de Castillon* », pour 4 279 # 12 s ; adopté (f° 172v°-174v°). Les pères de la Doctrine chrétienne, à Draguignan, représentés par François-Antoine d'Augery, conseiller du Roi au siège de ladite ville, pour 100 # à eux cédés par Emmanuel Carlon, prêtre à Fréjus. – Les Bernardines de Fréjus, 22 429 #. – Jean Vallentin, bourgeois à Draguignan, représentant : 1/ Marguerite de Sassi de Vilhaute, veuve de Maurice Maunier ; 2/ François Guigou, mari de Marguerite Raphélis, héritière de Blaise Raphélis[-Brovès], son frère, et cohéritiers de Maurice Maunier, leur aïeul ; 3/ les recteurs de l'hôpital St Jacques de Draguignan, cessionnaire de ladite de Sassi-Vilhaute, 4 708 # 7 s 5 d (f° 186-198). – Anne de Vallence, veuve d'Elzéar Roux, bourgeois à Figanières, 1 217 # 5 s – Esprit Cirlot, conseiller du Roi au siège de Draguignan, 10 132 # 7 s – Jean-Joseph Suffret des Salles, fondé de pouvoirs de Barthélemy Vaixière, son cousin, capitaine au régiment de l'Isle de France, 1 000 #. – Le consul et le procureur de la communauté optant pour N. Borrelly et N. Blacas, [prêtres] à Aix, quoique ne s'étant pas faits représenter, ayant égard « *au cas présent que la ville d'Aix se trouve consignée et affligée du mal contagieux* », admettent pour 2 939 # 14 s 3 d les sommes dues aux susnommés, – André Bonaud, bourgeois au Puget, – La congrégation des artisans érigée dans la maison des Jésuites sous le titre de Notre Dame de la Purification, opte pour 300 # léguées par l'évêque Zongo Ondedey. – Les recteurs de l'hôpital St Jacques de Fréjus, 66 #. – François-Antoine de Villy, lieutenant de la capitainerie de la garde-côte, cessionnaire de Jean d'Espitalier, son beau-frère, 600 # (f° 201-259) ; – Les Ursulines, de Lorgues, 1 400 #. – Joseph Pothonier, de Cotignac, 2 000 #. – Emmanuel Villy déclare opter pour 475 # 19 s 5 d sur les cotes de Jacques Achard, hoirs de François Villy et associés, etc. – Gabrielle Brunel, veuve de Joseph Suffret, – Honoré Maunier, bourgeois à Fréjus, 4 101 # 18 s 6 d (f° 261-322v°). – Pons Sigalon, ménager à Fréjus, demande liquidation du prix d'un mulet requis par la communauté pour porter à Draguignan les équipages du régiment de Flandres de passage à Fréjus, ledit mulet ne lui ayant jamais été rendu ; demande, en outre, le prix de 18 journées d'un autre mulet, adopté pour 133 #. – Jean-Joseph Suffret des Salles, cessionnaire de Jean Caze, mari et maître de la dot de Marguerite Panisse pour dotation aux pauvres filles en vertu du legs de Barthélemy Autran, 15 # (f° 379v°-402). – Rôle des habitants possédant biens à Fréjus, pour l'imposition de 340 # par livre cadastrale votée pour l'acquittement des dettes communales (f° 426-494). – Ordonnance de l'Intendant pour exécution (f° 495).

**CC 294. (Registre.) – in-4°, 175 feuillets, papier.  
1720. – Dettes communales.**

« *Etat général d'imposition pour servir au département de la communauté* » relativement à l'imposition de 275 # par livre cadastrale votée pour payer les créanciers « *dont les dettes ont été légitimées par l'arrêt de vérification, s'y payer par option de leurs créances en suite de l'ordonnance qui doit y être rendue* » par l'Intendant. Esprit Aubert, cote de 3 minutes, 20 # 1 s, cette cote a été optée par François Guigues de Draguignan. – Jean-François d'Augery, procureur à Draguignan, cote de 5 # 2 quartes 1/2 quarte 2 minutes 1/2, 1 561 # 3 s 11 d ... « *a été consommée par la compensation faite le 2 novembre 1720* ». – Pierre d'Antelmy, chanoine, 2 quartes, 1/2 quarte, quarteron, 1 minute 1/2, 197 # 13 s 1 d, « *cote optée par ... Laurent Charrier, de Draguignan* » – Etienne Attanoux, sieur des Tourrès, 1 quarte, 2 minutes 1/2, 83 # 1 s 5 d « *optée par Joseph de Camelin* » (f° 1-2). – Jean Augier, sieur de Favas, 1 livre, 1 quarte, 1/2 quarte, quarteron, 2 minutes, 406 # 15 s 5 d ; optée par François de Borelly, sieur de Seillans-St Julien pour 336 # 4 s (f° 6). – Antoine Abbe, 1 quarteron,

2 minutes 1/2, 31 # 10 s, optée par les Bernardines (f° 9). – Honoré Aubareste, 1 quarte, quarteron, 1 minute 3/4, 95 # 19 s 2 d, optée par le président N. [de Valbelle], sieur de Tourves (f° 10). – Antoine Bermond, cordonnier, 1/2 quarte, quarteron, 51 # 11 s 3 d, optée par N.N. Marin, frères, de Cotignac (f° 12).

**CC 295. (Liasse.) – 3 cahiers grand in-8°, 14 feuillets, papier ; 6 cahiers in-8°, 30 feuillets, papier ; 23 pièces, papier ; 2 cahiers in-8°, 22 pages, papier imprimé ; 1 pièce, parchemin, 1 sceau.**

**1591-1722. – Dettes communales.**

Copie d'arrêt du Conseil d'Etat interprétant celui de 1718 portant liquidation des dettes communales de Fréjus (1719). – Exploit d'assignation aux créanciers. – Certificat de publications au prône de la messe paroissiale enjoignant aux créanciers de faire leur déclaration dans la huitaine (1713). – Mandat ; extrait d'acte de cession d'une créance de 165 # 12 s à Toussaint Gauche, ancien notaire à Aix, par Jean-Joseph Poullat, procureur du Roi pour les pauvres au Parlement de Provence ; exploit de signification. – Extrait de lettres contraintes et exploit d'ajournement à la requête de Poullat cessionnaire du curé de Roquebrune (1606). – Mandat et extrait de quittance (1653). – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat servant de règlement pour les emprunts, vérifications et acquittement des dettes des communautés où les tailles sont réelles (1681). – Extraits : d'actes de cession (1591) ; – d'actes d'option et exploits de signification (1722).

**CC 296.**

**1689. – Dettes communales. – Paiement des intérêts aux créanciers.**

**CC 297.**

**1640-1699. – Dettes communales. – Officiers.**

**CC 298. (Liasse.) – 1 pièce, un papier.**

**1565. – Emprunts.**

Copie d'acte d'obligation à constitution de rente de 1 200 écus au denier 12 passé par la communauté en faveur d'Henri Vétérin, sieur du Revest, conseiller au Parlement d'Aix.

**CC 299. (Liasse.) – 2 pièces papiers.**

**1599. – Dettes communales.**

Requête, décret, lettres et exploit de commandement pour Honoré Jorna, docteur en médecine à Riez, cessionnaire de la commune de Voul[manque] contre le trésorier et la communauté de Fréjus, en paiement de solde de créance. – Copie d'exploit et saisie des meubles du trésorier.

**CC 300.**

**1600-1614. – Dettes communales.**

Créance Firminy

**CC 301. (Liasse.) – 3 pièces, papier.  
1604. – Dettes communales.**

Lettres et exploits d'ajournement pour Guillaume Ainesy, notaire à Fréjus, demandeur en paiement de 234 # 9 s et des intérêts courus pour prix de 12 charges 2 pots [7,225 hl] de vin fourni à la commune en 1590 contre celle-ci.

**CC 302. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 8 feuillets, papier ; 1pièce, papier.  
1645-1661. Dettes communales.**

Pension à l'évêque. – Extrait d'acte par lequel Jean Roubié, marchand, s'oblige à fournir au chapitre 170 pans [42,50 m] de brocard à fond rouge avec doublure, galon et broderie nécessaires pour faire une chapelle pontificale, conformément aux accords passés, en 1644, entre le chapitre et les hoirs de Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, moyennant les 2 981 # 5 s d'arrérages dus par la commune sur la pension seigneuriale dudit prélat (1645). – Mémoire pour consultation portant que l'achat des étoffes n'ayant pas été immédiat, la commune ne doit pas les intérêts après l'acte d'accord ; avis de N. Bonaud, avocat à Aix, concluant au droit du chapitre ou de Roubié de les exiger (1661).

**CC 303.  
1665-1670. 1672. Dettes communales.**

Hoirs de Marie de Camelin ; Borely

**CC 304.  
1693-1696. – Dettes communales.**

Créance  
Fermée

**CC 305. (Liasse.) – 12 pièces, papier.  
1712-1720. – Dettes communales.**

Exploits de commandement, de saisie et d'inquant de meubles d'un des consuls à la requête des Ursulines d'Aix, en paiement d'arrérages d'intérêts (1712-1713). – Ordonnance de l'Intendant sur requête en règlement de frais (1717). – Extrait, en abrégé, du procès-verbal de liquidation des dettes (1718-1720).

**CC 306. (Liasse.) – 1 cahier grand in-8°, 4 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.  
1722-1723. – Dettes communales.**

Copie de requêtes décrets et exploits d'ajournement en paiement de 4 pensions dues à Catherine Sénéquier, femme de Pierre Roux, et remises par ce dernier en acompte du prix d'une terre sur laquelle Barthélémy Perrache et Honoré Jodelet-Vaucouleur, ex adjudicataires de la taille, avaient été colloqués pour défaut de paiement de tailles. – Requête et décret

portant « *que généralement tous les marys des pauvres filles auxquelles la communauté a fait des donatives qui leur seront encore dues operont sur les cotes des particuliers taillables qui se trouvent libres dans l'état d'imposition* ».

**CC 307. (Liasse.) – 2 pièces, papier imprimé.**

**1790. – Dettes communales.**

Extrait de lettres patentes du Roi : enjoignant aux municipalités de terminer dans le délai de 15 jours le rôle des impositions ; renvoyant provisoirement aux assemblées de département la connaissance des contestations en matière d'impôt direct.

[ce texte a été rayé par deux traits en diagonale. ?]

219

**CC 307.**

**1789 – Cession de créance**

**CC 308. (Liasse.) – 1 cahier in-8°, 10 feuilles, papier ; 9 pièces, papier.**

**1653-1654. – Comptes trésoraires.**

N. trésorier. Pièces justificatives [Manque le compte]. – Extrait d'acte de cession par Jean Vaixière, docteur en droit à Fréjus, en faveur d'Antoine Latil et compagnie marchands à Aix, jusqu'à entier paiement de 3 599 # 10 s, prix des « *marchandizes de leur boutique* » et des intérêts d'une créance sur la communauté s'élevant à 531 # par an. – Exploits de signification et gagerie contre la commune par divers créanciers.

**CC 309. (Liasse.) – 1 pièce, papier.**

**1639. – Octrois.**

Lettre et exploit de signification pour Pons Guirard et Raphaël Sigalon, fermiers de la « *meulière* » ; gagés pour leur fermage, contre la communauté de [manquant] laquelle les ayant constitués « *dépos[manquant] de justice in forma avec le commandement en tel cas requis n'ont va[manquant] ses mains au préjudice* » desdits fermiers.